HISTOIRE
DE
LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE

LA FRANC-MAÇONNERIE DANS L'ÉTAT

PARIS
E. NOURRY, ÉDITEUR
62, Rue des Ecoles

35
35
355

LA

FRANC-MAÇONNERIE DANS L'ÉTAT

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
10 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS
SUR VÉLIN LAFUMA

ALBERT LANTOINE

HISTOIRE
DE LA
FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE

LA FRANC-MAÇONNERIE DANS L'ÉTAT

Motifs décoratifs et lettres ornées
de Pierre Lycan



PARIS
ÉMILE NOURRY, Éditeur
62, rue des Écoles (5e)

1935

DU MÊME AUTEUR

(chez le même éditeur)

Histoire de la Franc-Maçonnerie française : La Franc-Maçonnerie chez Elle. Paris, 1925, gd in-8°. Bois originaux d'Antonio Galbez. **35** fr.

Hiram couronné d'épines. *Paris*, 1925, 2 vol. in-8° .... *Épuisé*

Un précurseur de la Franc-Maçonnerie : John Toland, 1670-1732, suivi de la traduction française du *Pantheisticon* de John Toland. Paris, 1927, in-8°, 266 pages.. **24** fr.

Histoire de la Franc-Maçonnerie française : Le Rite Ecossais ancien et accepté. 16 illustrations et fac-similés de documents originaux. *Paris*, 1930, gd in-8°, 348 pages.. **40** fr.

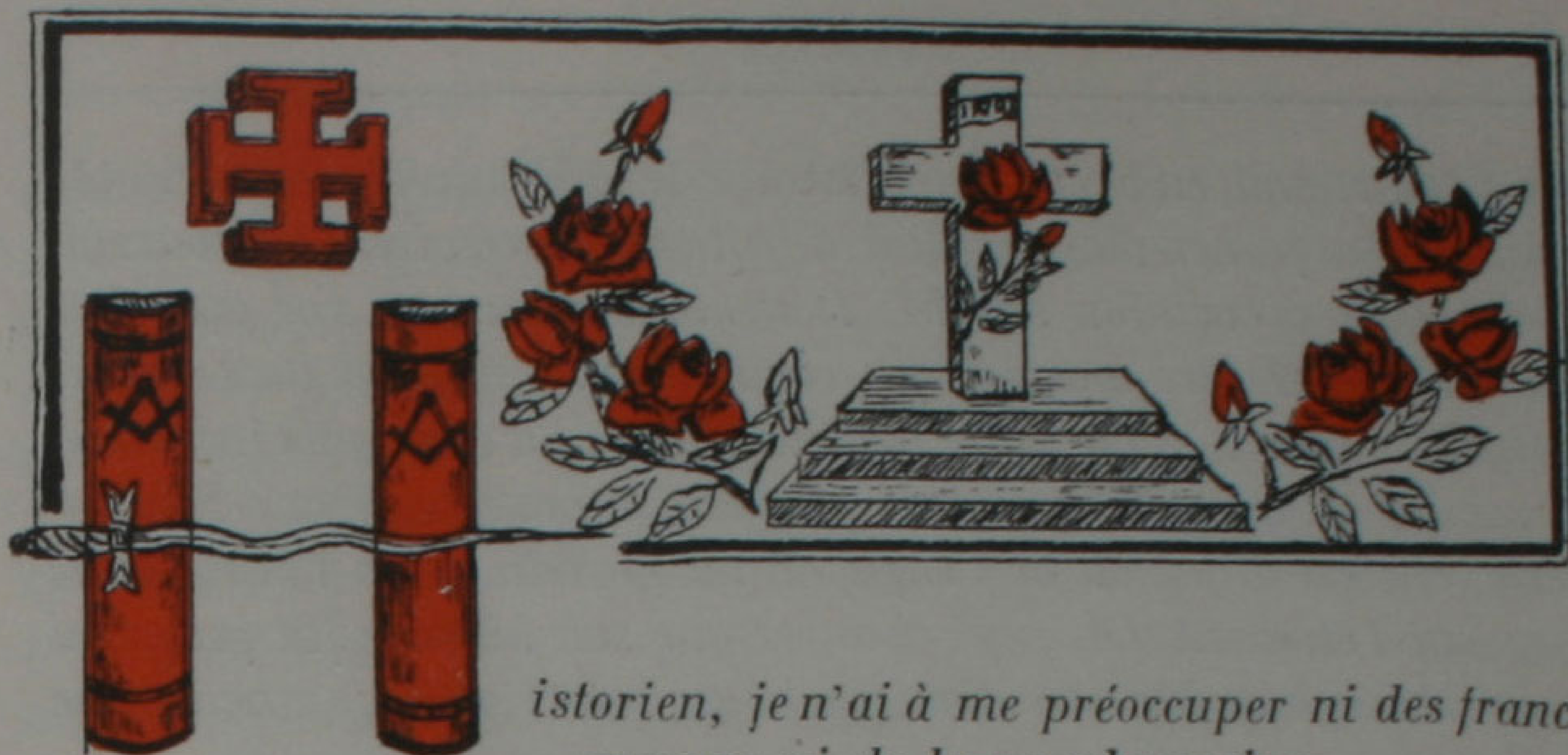
L'Abdication du Soleil. Notes de voyage aux pays balkaniques. *Paris*, 1933, in-16, 160 pages.. **9** fr.

Les Francs-Maçons au théâtre ; précédé de *Arlequin Franc-Maçon*, comédie inédite en deux actes, représentée au XVIIIe siècle. 1919, in-16, 233 pages.. **10** fr.

Tous droits réservés.

Copyright by Émile Nourry, 62, rue des Écoles, Paris (5e), 1935.

PRÉFACE



istorien, je n'ai à me préoccuper ni des francs-maçons ni de leurs adversaires.

Je sais bien qu'une telle méthode appliquée à l'étude d'un sujet comme celui-ci risque de les mécontenter et les uns et les autres. J'écris pour le public... et pour moi. Car quel ennui d'être partial et quelle sottise ! On ne trompe pas les lecteurs « qui savent lire », et d'autre part quelle satisfaction retire-t-on d'une tâche imposée par un esprit de parti ou par un intérêt matériel ? Et même cet intérêt matériel ? Une œuvre sincère n'a-t-elle pas plus de chance de succès que ces productions tendancieuses dont la vogue s'éteint avec les conflits qui les firent naître ? Etre obligé de trier les documents, d'écarter celui-ci parce qu'il contrarie la thèse préconçue, de prendre celui-là parce qu'il la favorise... quelle misère !

Il ne s'agit pas ici d'une œuvre favorable ou défavorable à la Franc-Maçonnerie, mais de son existence à travers les régimes qui, de Louis XV à nos jours, se sont succédés en France.

Oserai-je dire que cette existence n'a jamais été décrite ? Il y a dans cette affirmation un certain orgueil, car elle implique chez celui qui la fait la prétention de combler une lacune ; et dénigrer ses devanciers est une entrée en matière toujours imprudente.

Ces devanciers ont-ils été de mauvaise foi ? Peut-être... mais pas toujours cependant. Ils étaient surtout influencés par leurs opinions politiques ou par leurs sentiments personnels. Thucydide a écrit : « Autre chose est élever un monument comme l'histoire, autre chose est livrer un combat pour l'orateur ». Or presque tous les écrivains, qui ont traité de l'Institution, « ont livré un combat pour l'orateur », soit pour elle soit contre elle. Le sujet, de par les passions qu'il a soulevées et qu'il soulève toujours, est peu favorable à l'impartialité — et l'impartialité est une vertu que seuls peuvent donner l'âge et un certain détachement des contingences. M. Fer-

nand Bournand, en tête de son Histoire de la Franc-Maçonnerie (1) *a dit que les francs-maçons étaient injustes et sectaires; on pourrait rejeter cette accusation sur M. Bournand lui-même, car ceux qui ont dénigré l'Ordre maçonnique comme ceux qui l'ont loué ont témoigne — tous ! — (je parle pour la France) d'une égale injustice. Il semble qu'il n'y ait point de purgatoire pour la Franc-Maçonnerie, elle est digne ou de l'enfer ou du paradis selon l'humeur de ceux qui l'étudient. On peut avancer que son histoire fut jusqu'ici ce que Joseph de Maistre disait de la grande Histoire, « une longue conjuration contre la vérité ».*

*Ne jetons pas trop la pierre à ceux qui la virent ainsi et ne déduisons pas, de la facilité avec laquelle ils exposent leur thèse discutable, à une certaine malpropreté morale. Il en est certes qui ne furent guidés que par leur combativité, mais la plupart péchèrent par ignorance. Il n'y a pas très longtemps qu'on sait écrire l'histoire. Les historiens, dont les ouvrages remontent au XVIII*ᵉ *et aux premières années du XIX*ᵉ *siècle, omettent souvent de citer leurs références ; ils ne discutent point en général la sincérité des auteurs où ils puisent leur documentation, estimant ingénument que la crédulité du lecteur doit répondre à la leur. C'est ainsi qu'une erreur avancée par un écrivain sans conscience ou trop inventif acquiert par la complicité, volontaire ou non, de ceux qui la reproduisent la consistance d'une vérité. Presque tous, nous ne dirons pas se copient, mais s'inspirent les uns les autres — sans se citer la plupart du temps. Alors quand on recherche la genèse d'un fait ou d'une allégation on n'a même point ce fil d'Ariane que serait l'indication d'un texte pour se conduire dans le labyrinthe de leur imagination.*

Une société comme la Franc-Maçonnerie est surtout intéressante à étudier — et à connaître — dans la place occupée par elle dans la vie même de la nation. C'est son mystère qui la fit considérer longtemps comme à l'écart du monde ; en réalité elle n'a jamais cessé de participer aux actes de ce monde ; elle est comme le miroir en raccourci de la Société avec ses joies et ses tristesses, ses espoirs et ses ambitions.

Partant de ce principe, nous n'avons pas voulu surcharger ce travail de noms propres et de dates. Nous en citons certes ! — et

---

(1) *... des origines à la fin de la Révolution française. Paris*, 1905, in-8°.

beaucoup ! — pour l'éclaircissement de certains faits, mais il n'importe pas généralement que le lecteur les retienne. Des gens qui s'appelaient le Duc d'Antin ou Baure ou Lacorne furent des dignitaires plus ou moins admirables de l'Ordre... au fond qu'est-ce que ça nous fait ?

*Quel rôle joue l'Institution dans le milieu où elle se trouve ? Quels sont ses projets ? Comment arrive-t-elle à vivre parmi l'hostilité franche du Vatican et l'hostilité larvée des rois ? Pourquoi maints ecclésiastiques, tant du clergé séculier que du clergé régulier, en font-ils partie malgré les excommunications dont les papes frappent les francs-maçons ? Pourquoi la noblesse d'épée, au début du XVII*e *siècle si infatuée de sa grandeur qu'elle refuse même de s'allier avec la noblesse de robe, en arrive-t-elle, un siècle après, à fraterniser avec des bourgeois dans les « tenues » des temples ? Pourquoi les monarques de certaines nations étrangères s'enrôlent-ils sous les bannières de l'Ordre ? Le simple exposé de l'attitude et de la mentalité de la Franc-Maçonnerie entre* 1736 *et* 1789 *fournira une suffisante réponse à ces questions.*

Il faut que par la lecture de cet ouvrage le public acquière des connaissances non seulement sur la petite histoire de l'Institution mais sur la grande Histoire de son pays. C'est celle-ci qui nous aidera à comprendre l'autre. Tout se tient dans l'existence d'un peuple, et on s'effraie à constater quel savoir étendu est nécessaire pour parler passablement du moindre événement ou de l'Association la plus fermée.

* * *

Dans ce livre, il n'est fait aucune allusion au Symbolisme de la Franc-Maçonnerie. Nous abandonnons ce labeur à d'autres, plus compétents en cette matière. Ils se sont ingéniés, tels M. Oswald Wirth, à interpréter, à travers les âges, la concordance des rites des sociétés secrètes. Nous ne nous étonnons pas de cette concordance. Ces rites furent-ils imaginés dans différentes contrées, sans qu'il y ait eu interpénétration de leurs mystères ? Nous n'en savons rien, mais nous voulons bien admettre que tous ces mystères se propagèrent au cours des échanges de produits et d'idées qui s'accomplirent dans le monde antique. Seulement les symboles prirent dans les pays où ils s'acclimatèrent des modalités différentes. Ils

s'adaptèrent aux religions et aux idéaux divers des peuples — et la similitude des gestes ou des images qui les figuraient ne crée pas la similitude de leur morale. Diodore a constaté la ressemblance des vieilles statues grecques consacrées à Dédale avec les statues égyptiennes, et il devait avoir doublement raison : d'abord parce qu'il les avait vues, ensuite parce que cette ressemblance n'était point contraire à l'histoire. Par les colonies grecques d'Egypte, l'art de cette dernière nation avait inspiré le statuaire hellénique. Mais, comme avec les années, celle-ci se dégage de cette influence pour prendre une originalité conforme à son propre génie !

Il en fut de même de tous les rites où s'inscrivirent les rêves des hommes. Leur filiation à travers les temps a peut-être quelque intérêt pour l'archéologue, elle n'en a pas pour le philosophe qui ne s'attache pas au décor d'une pensée mais à sa vivante expression.

Nous sommes les fils de races innombrables — nous Français — mais les caractères spécifiques de ces races se sont fondus par l'union forcée de leurs membres, par leurs rapports intéressés et sentimentaux. Que nous reste-t-il de ces atavismes lointains... si lointains qu'on les aperçoit mal dans la pénombre des âges ?

C'est pourquoi nous avons pensé qu'il fallait borner cette Histoire aux époques connues (qui d'ailleurs ont encore des recoins sans clarté), aux textes précis, aux personnages dont la vie n'est point imaginaire. Nous n'avons pas voulu nous perdre parmi le cycle merveilleux des légendes, malgré leur charme si propice aux phrases enchantées.

Si les grâces de la rhétorique aident comme des vêtements légers à la séduction de la Beauté, il est d'un unanime accord qu'elles ne conviennent pas à la vérité. Nous avons voulu obéir à ce devoir de sincérité qu'infligent à ceux qui les servent les hommes épris de mensonges. Mais — prudemment — nous ferons observer que cette sincérité peut n'être pas impeccable et que la limpidité d'une onde ne prouve pas son absolue pureté. Il faut se garder contre la curiosité méticuleuse et inquiétante des savants et leur adresser des excuses préalables pour les erreurs possibles. C'est ce qu'a compris le sculpteur antique qui a fait sortir des flots la splendeur de l'Anadyomène. Il l'a faite nue, mais il a mis un sourire au coin de la lèvre divine. Or, ceux qui savent goûter la subtilité de l' « eironeia », n'ignorent pas que ce sourire trahissait à la fois et son orgueil et son humilité.

I

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LOUIS XV

SOUS LE MINISTÈRE DU CARDINAL H. DE FLEURY



Nos seigneurs de Cour ont inventé tout récemment un ordre appelé des *Frimaçons*, à l'exemple de l'Angleterre, où il y avait différents ordres de particuliers ; et nous ne tardons pas à imiter les impertinences étrangères. Dans cet ordre-ci étoient enrôlés quelques-uns de nos secrétaires d'Etat et plusieurs ducs et seigneurs. On ne sait quoi que ce soit des statuts, des règles et de l'objet de cet ordre nouveau. Ils s'assembloient, recevoient les nouveaux chevaliers, et la première règle étoit un secret inviolable pour tout ce qui se passoit. Comme de pareilles assemblées aussi secrètes sont dangereuses dans un Etat, étant composées des seigneurs, surtout dans les circonstances du changement qui vient d'arriver dans le ministère, M. le cardinal de Fleury a cru devoir étouffer cet ordre de chevalerie dans sa naissance, et il a fait faire défense à tous ces messieurs de s'assembler et de tenir de pareils chapitres. (1)

Ainsi en mars 1737, Barbier relate en son *Journal* à la fois la naissance et la suppression de la Franc-Maçonnerie française. Aucun document ne peut nous être plus précieux que cette note d'un contemporain parce qu'elle résume à la fois l'impression peu favorable que fait aux parisiens la nouvelle Institution et l'inquiétude qu'elle cause au Pouvoir. Il se trompe seulement dans les détails, comme tous ceux qui, n'étant pas dans le « Secret », en parlent avec une méfiance compréhensible.

Qu'était Barbier ? Un avocat consultant que son métier mettait cer-

(1) *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV* (1718-1763) ou *Journal de Barbier*, avocat au Parlement de Paris. Nouvelle édition. *Paris*, 1885, in-16, T. III, p. 65.

tainement en relations avec des personnes de qualité et dont plusieurs (car il avait une excellente réputation) devinrent même de ses amies. Ce bourgeois n'est cependant pas à un poste d'observation assez élevé pour juger avec compétence des hommes et des événements. Seulement comme il reflète l'opinion de son milieu, qui est en somme l'opinion courante touchant les faits de l'époque, son *Journal* nous est d'un utile concours pour l'examen critique de ces faits.

D'ailleurs qu'est-ce qui sait ? Quelques-uns — autant dire personne. D'où ces ragots qui non seulement courent les rues, mais la Cour et les antichambres des ministres qui, eux-mêmes, ne sont pas beaucoup mieux renseignés. La police elle-même en est réduite aux conjectures, et selon une méthode qui n'est point perdue, elle invente. Même sept ans après, en mars 1744, l'inspecteur de police Narbonne dans son *Journal*, à nous révélé par la publication relativement récente qu'en a faite J. A. Le Roi (1), le prouve, qui consacre aux francs-maçons des lignes où l'incohérence le dispute à l'ignorance. C'est le sort des sociétés secrètes d'entrer tout de suite dans la légende et de provoquer des suspicions et conséquemment des malveillances. Toutefois, ces bavardages, nous le répétons, ne sont pas méprisables pour l'historien, car ils reconstituent l'atmosphère.

Donc, au dire de Barbier, le cardinal de Fleury « étouffe » cet ordre de chevalerie. Certes, le verbe est trop décisif pour, aujourd'hui, ne pas prêter à sourire, mais tout de même Barbier connaissait déjà la résolution du cardinal-ministre, alors que l'arrêt officiel condamnant expressément les francs-maçons ne sera publié que quelques mois plus tard.

Nous n'avons pas à revenir ici sur les conditions dans lesquelles la Franc-Maçonnerie importée d'Angleterre prit racine en France et à nous étendre sur son développement (2). Elle trouvait pour s'implanter un terrain favorable. Louis XIV était mort, la nation respirait et le Régent, qui gouvernait la France sous la minorité du petit-fils, était d'une humeur trop bienveillante et trop amie du plaisir pour continuer la politique dictatoriale du grand Roy. Le libertinage fleurit, entendons par là la licence des mœurs et la licence des esprits. Ne croyons pas qu'on songe

(1) *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV* de l'année 1701 à l'année 1744, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la Ville de Versailles. *Paris*, 1864, gd in-8°, p. 626 et 627. L'auteur est en outre fort méchant : « Il n'y a rien, dit-il, de si odieux et de si méprisable que cette confrérie, et l'on ne conçoit pas que des princes, des ducs, des ministres et d'autres personnes de distinction se soient assez peu respectés pour s'en faire recevoir. »

(2) Voir notre *Histoire de la Franc-Maçonnerie française : La Franc-Maçonnerie chez Elle. Paris*, 1925, gd in-8°.

déjà à saper la royauté, c'eût été pour l'époque de l'inconcevable. Les huées qui avaient accompagné la dépouille du monarque défunt ne visaient qu'un vieillard despotique qui avait trop duré, et ne témoignaient d'aucun irrespect pour la couronne même. On était seulement las du pouvoir absolu, et par réaction les seigneurs jetaient le masque d'hypocrisie que leur avait imposé leur servitude envers le maître. L'Eglise subissait surtout le contre-coup de cette émancipation. On accomplissait toujours les devoirs religieux, mais avec une désinvolture qui prouvait assez leur manque de sincérité. Les prêtres eux-mêmes se montrent d'un catholicisme peu catholique. C'est la mère du Régent, la princesse Palatine, bien placée pour en juger, qui nous éclaire là-dessus : « Je ne crois pas, écrit-elle en 1722, qu'il y ait à Paris, *tant parmi les ecclésiastiques que parmi les gens du monde*, cent personnes qui aient la véritable foi et même qui croient en Notre-Seigneur. Cela fait frémir (1) », et cette observation, elle la réédite quelques années plus tard : « La jeunesse ne croit plus en Dieu et oublie tout exercice de piété... rien n'est plus rare en France que la foi chrétienne » (2).

* * *

Il semble que les francs-maçons, stylés par leurs frères anglais, avaient d'abord vaqué à leurs travaux sans éveiller l'attention. Mais il n'est secret qui ne transpire, et si ce n'est pas le secret même de ces travaux, c'est le secret de ce secret. Les bavards — et il y en a dans toute société — ne vont pas jusqu'à trahir l'engagement solennel pris en loge, mais ils avouent le mystère de cet engagement. On est toujours fier de savoir ce qu'un autre ne sait pas ou mieux ne peut pas savoir. Jouir d'un privilège est une volupté. Des pièces officielles montrent la Franc-Maçonnerie opérant, dès 1732, rue des Boucheries à Paris, et il y a tout lieu de croire qu'elle existait antérieurement. Nous avons expliqué trop longuement ailleurs les raisons de cette croyance pour y revenir dans cet ouvrage (3). C'est un point sur lequel les historiens qui se sont occupés de la question semblent d'accord ; ils ne diffèrent d'avis que sur l'origine — anglaise ou écossaise — de ces loges, ce qui est ici détail sans importance.

(1) *Lettres de la princesse Palatine. Paris*, in-16, T. I, p. 39, 378.
(2) *Nouvelles Lettres de la princesse Palatine. Paris*, in-16, p. 186, 203.
(3) Albert Lantoine : *La Franc-Maçonnerie écossaise en France : Le Rite écossais ancien et accepté. Paris*, 1930, gd in-8°.

Or ce n'est qu'en 1737 que le Pouvoir s'émeut — le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel : le roi et le pape. Nous n'avons pas à étudier ici les rapports de la Franc-Maçonnerie avec l'Eglise. Notre tâche se doit borner à suivre le développement de l'Institution en France, et à examiner par quelle suite de circonstances elle finit, après avoir subi maintes désolations par quoi les épreuves rituelles se trouvèrent illustrées, à obtenir non point des lettres de naturalisation mais à conquérir à la fois légitimement et illégalement cette naturalisation.

Elle a tout de suite eu dans son jeu un atout important : la sympathie et l'adhésion de grands personnages. Si en septembre 1734 « Sa Grâce » le duc de Richmond et l'ex-Grand-Maître de l'Ordre Désaguliers consentent à traverser le détroit pour venir à Paris installer une loge rue de Bussy, à l'hôtel de Bussy, c'est qu'ils sont assurés de la qualité des membres qui y seront agréés. Les très hauts fonctionnaires et les membres de la noblesse française qui sont là — « le très honorable président Montesquieu » qui a dû être reçu durant son séjour à Londres, comme « l'honorable comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat de Sa Majesté très Chrétienne » que l'on initie ce jour-là — ne font que suivre l'exemple de l'aristocratie anglaise. Dans cette « tenue » — dont le *Saint James Evening Post* du 20 septembre 1735 nous fait connaître les principaux assistants — il y a non seulement un mélange de frères anglais et français (ce qui est d'autant plus compréhensible que plusieurs ateliers français reçoivent encore l'investiture de la Grande Loge d'Angleterre), mais un mélange des classes. Ce sont tous des « gentlemen », bien entendu, mais qui doivent ce titre non à leur qualité sociale mais à leur qualité individuelle. Et des noms roturiers, comme ceux de M. Colson et de M. Clément qui le premier mettra au théâtre, avec discrétion, les usages des francs-maçons (1), voisinent avec ceux de Son Excellence le comte de

(1) *Les Fri-Maçons*, hyperdrame. *Londres*, chez J... T..., 1740, in-12. Cette pièce, l'Avertissement nous l'apprend, ne connut pas les honneurs de la scène : ce qu'on lira sur l'attitude de la police envers les francs-maçons nous fera comprendre le « contre-tems » qui en empêcha la représentation. Elle fut cependant jouée plusieurs fois en des temps plus amènes, entre autres villes à Strasbourg, mais assez augmentée et assez transformée pour n'être pas reconnue par certains bibliographes qui la classent parmi les ouvrages anonymes dont l'auteur n'a pas été identifié. Il est à croire, que ce n'est pas à lui que fait allusion Bertin du Rocheret écrivant au chevalier de Raucourt (Bib. de Châlons, ms 125, p. 266) : « J'apprends qu'on va porter nos mystères sur le théâtre. Puisse le misérable farceur qui l'entreprendra être écrasé, pulvérisé, anéanti, luy et l'auteur d'une si lâche défection. » C'est probablement la parodie que faisaient représenter les Jésuites qui se trouve visée, et non la pièce de Clément où les francs-maçons sont loin de jouer un vilain rôle.

Waldegrave qui est ambassadeur d'Angleterre et de nobles luxueusement titrés.

Dès sa naissance, la Franc-Maçonnerie a donc eu pour objet de rapprocher les classes ou plus justement dit — car ce ne fut pas l'objet de ses travaux mais leur résultat — de réunir, par-dessus les castes consacrées par les siècles, des hommes ayant une certaine conformité d'aspirations, de goûts et d'intelligence. (Nous précisons des *hommes* parce que la Constitution anglaise a chassé le Sexe de la république maçonnique.) Innovation considérable qui révèle un nouvel état d'esprit et qui explique l'extension que prendra la Société : ce n'est plus le rang social qui détermine la sélection. Au fur et à mesure que cette société prendra de l'âge — nous parlons toujours du règne de Louis XV — nous serons même étonné de la diversité des professions qui s'y rencontreront. Il semble qu'aucune de ces professions ne soit systématiquement proscrite, et des personnages qui approchent le roi ne dédaignent pas de coudoyer des marchands de vin, des jardiniers ou des garçons chirurgiens sur les « colonnes » de leurs loges. Certes on se plaindra de la qualité ou mieux du manque de qualité du recrutement, et le comte de Clermont, quand il sera Grand-Maître, émettra la prétention platonique d'y apporter ses soins et des réformes. Mais ce sera la médiocrité des individus et non celle de leur état qui sera incriminée.

Nous venons de parler d'un Grand-Maître. En 1737, c'est le duc d'Antin que l'on couronne de ce titre glorieux. Ne nous arrêtons pas aux lords anglais qui, antérieurement, ont occupé ou auraient occupé la fonction. Le Pouvoir ne s'en est pas soucié et conséquemment s'ils ont leur place marquée dans « La Franc-Maçonnerie chez Elle », ils n'intéressent nullement « La Franc-Maçonnerie dans l'Etat ». Qui a nommé Grand-Maître le duc d'Antin ? On n'en sait rien et on n'en saura jamais rien. Le fait existe, parce que des écrits non suspects nous le rapportent, mais ils restent muets sur les conditions dans lesquelles s'est faite cette élection. Elle s'explique cependant. Les francs-maçons ont besoin, pour se protéger contre les indiscrétions de l'Etat, d'avoir à leur tête un personnage d'illustre naissance à qui ses services — ou ceux de sa famille — ont valu la faveur ou la sympathie du monarque. Peut-être n'empêchera-t-il pas l'orage qui gronde déjà, mais il sera, au faîte de la Maison, le paratonnerre qui en amortira les effets. En tous les cas ce grand maître ne pourra qu'ajouter à l'honorabilité de l'Ordre, et l'initiative probable de certains seigneurs francs-maçons comme le duc d'Aumont n'a pu qu'être approu-

vée par l'ensemble des loges ...quand elles la connurent. On a dû les placer devant le fait accompli, car il eut été fort difficile à ces loges de se réunir en un local choisi, à la suite d'une convocation régulière. La raison en est qu'elles se connaissent mal entre elles, qu'elles ne peuvent encore, comme elles le feront plus tard, se constituer en obédience ayant des cadres et des règlements particuliers ; la surveillance dont elles sont l'objet s'y oppose. Elles n'ont d'autre attache entre elles que les moyens de reconnaissance de leurs membres et l'observation stricte de la Constitution anglaise d'Anderson, dont La Tierce a traduit en français les règles essentielles. Que ce soit le duc d'Antin ou un autre qui prête à l'Ordre l'appui de son nom et de son orgueil, le cardinal de Fleury n'en a cure. Il aimerait mieux, certes, ne pas trouver devant lui, pour contrarier ses intentions, les membres de cette noblesse dont la fronde l'indispose ; mais comme cette fronde indispose aussi le jeune roi qui a toute confiance dans les dires de son ancien précepteur, il peut sévir contre ces francs-maçons qui tiennent des réunions clandestines. Ce secret ne lui dit rien qui vaille. Sa police les surveille — surtout son lieutenant général de police, Hérault, qui seconde admirablement ses vues.

Et le 10 septembre 1737, se produit l'événement attendu et redouté (1). Attendu parce que la note du journal de Barbier, écrite six mois auparavant, nous prouve que la décision de Fleury était déjà prise ; redouté parce que les francs-maçons n'ignoraient pas que, le mystère même de leurs réunions mis à part, ces assemblées n'en étaient pas moins illicites et contraires aux lois du royaume.

Donc ce jour-là, maître Jean Delespinay, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet, s'en vint à neuf heures et demie du soir avec plusieurs escouades du guet, à la Rapée chez le nommé Chapelot marchand de vins à l'enseigne de Saint Bonnet. Les délinquants se croyaient « à couvert » et n'avaient même pas pris la peine de se réfugier dans une pièce réservée, car, dès le seuil de la maison, quel spectacle s'offrit au commissaire et à l'exempt de robe-courte Viéret qui était entré avec lui ? Ici le rapport est d'une rédaction trop plaisante en ses termes — ce qui ne veut pas dire amusante, bien qu'elle le soit aussi pour les maçons d'aujourd'hui si elle

(1) D'après M. Albert Chérel, la vigilance d'Hérault se serait antérieurement manifestée: « En août 1737, il fait saisir dans la maison d'un Anglais divers meubles et figures, avec les statuts des francs-maçons. » (Albert Chérel : *Un aventurier religieux au XVIII[e] siècle : André-Michel Ramsay. Paris*, 1926, in-16, p. 55). Comme la source de ce renseignement ne nous est pas donnée, nous ne pouvons que le mentionner, sans en faire état dans l'ouvrage même.

ne parut point telle à leurs frères de jadis — pour que nous tentions de l'interpréter. Laissons la parole à Me Delespinay qui vit « un grand nombre de personnes, la plupart desquelles avoient tous des tabliers de peau blanche devant eux, et un cordon de soye bleue qui passoit dans le col, au bout duquel il y avoit attaché aux uns une Equerre, aux autres une Truelle, à d'autres un Compas et autres Outils servant à la Maçonnerie, une table dressée dans un grand Salon, où il a remarqué de loin qu'il y avoit une très grande quantité de couverts. A la porte un très grand nombre de laquais et de carosses, tant bourgeois, de remise, que de place ».

Me Delespinay est charmé et un peu éberlué de sa découverte. Ces tabliers que de jolis dessins devaient décorer, et la « soye bleue » des cordons, et les carrosses — et la table aussi avec ses couverts nombreux, tout cela a dû impressionner le conseiller du roi. Le décor a de quoi séduire un homme de goût à qui la bonne compagnie et la bonne chère sont avenantes récréations. Seulement ce conseiller du roi est commissaire. Et le commissaire sous tous les régimes se doit d'être sans pitié. Il fait sa réprimande à la ronde, prudemment, en faisant observer que de telles réunions ne sont pas permises — ce à quoi un assistant « à luy inconnu » lui répond « que luy et ceux qui composoient ladite assemblée ne croyoient pas mal faire ». Il n'insiste pas, Me Delespinay. Il ne prend même pas les noms des frères (1). Comme nous le verrons, on se montrera plus curieux par la suite. Il n'ose pas les leur demander, mais il les demande à Chapelot : les noms et les qualités. Celui-ci, le traiteur, est dans sa cuisine — le rapport le précise — probablement en train de préparer les rôts qui doivent conforter les frères à la fin des mystérieux travaux. On l'appelle et on l'interpelle. Pourquoi s'est-il permis de contrevenir, lui, marchand de vins patenté qui ne doit pas ignorer les exigences de son métier, aux

(1) Ne prêtons pas attention à la version de F. T. B. Clavel (*Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie. Paris*, 1845, gd in-8°, 2e édition, p. 141) touchant la présence du duc d'Antin à cette réunion, et encore moins à la gravure qui le montre l'épée à la main, barrant la route au commissaire Delespinay. D'ailleurs, si le duc d'Antin avait été présent, il se fût bien gardé d'une attitude aussi arrogante qui — tout noble qu'il était — aurait pu lui coûter cher. En l'espèce le commissaire agit au nom du Roi, et ce dernier n'eut pas manqué d'envoyer à la Bastille le Seigneur assez insolent pour s'opposer à la manifestation de sa volonté. Bien entendu, la légende était trop belle pour ne pas séduire Alexandre Dumas. Dans son *Histoire des Deux Siècles* ou La Cour, l'Eglise et le peuple depuis 1700 jusqu'à nos jours (*Paris*, S. D., in-8°) où il fait profession d'historien (?), il accumule les erreurs sur ce seul point : « les francs-maçons se retirent, malgré les protestations du duc d'Antin qui survient pendant la harangue de Jean de Lespinay, et qui le rudoie vertement » (T. II, p. 394). Et bien entendu aussi, pour Dumas, les francs-maçons ne font que poursuivre « au profit de la liberté » (!) l'ambition qui leur a été transmise par les chevaliers du Temple.

« loix du Royaume, aux intentions de Sa Majesté et aux Arrests du Parlement », — et ce, en donnant asile — et pitance ! — à une Assemblée de francs-maçons ? Ce Chapelot fait l'ahuri, forcément. Pouvait-il agir d'autre sorte ? Ce sont là trop lourds griefs dont un traiteur comme lui aussi important dans sa profession, n'aurait point chargé sa conscience s'il les avait connus. Chapelot, tête basse et sa toque blanche en main, est innocent comme l'agnel au bercail. Il ignorait l'Arrêté de police, et les noms des convives et leurs qualités et leur péché maçonnique « que si cela avoit été à sa connaissance, il se seroit bien gardé de les recevoir ».

Oh ! le rusé conte que voilà et auquel n'ajoutera aucune foi messire René Hérault, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Labbé et de Vaucresson, Conseiller d'Estat, Lieutenant général de police de la Ville, Prévosté et Vicomté de Paris, qui tiendra le Siège de l'Audience au Châtelet quatre jours après, exactement le samedi 14 novembre 1737. Car Me Delespinay n'avait pas à apprécier les dires du marchand de vins restaurateur, il les a sagement notés « dont du tout, lui, Commissaire a dressé ledit jour procès-verbal ». Et Hérault qui veut faire un exemple et qui, le fat ! se figure que cet exemple portera, prononce un arrêt fort sévère. « Et pour ledit Chapelot avoir reçu dans sa maison une compagnie de freys-maçons, le condamnons en mille livres d'amende envers le Roy ; disons que son cabaret sera fermé et muré pendant six mois, ce qui sera exécuté à la requeste du Procureur du Roy, poursuite et diligence du receveur des amendes, dont exécutoire lui sera délivré. Sur les deniers provenants de laquelle amende avons adjugé au dit Agnus, huissier, cent sols pour l'assignation à lui donnée ».

Donc la désobéissance de Chapelot rapportera 995 francs au roi et cinq francs à Joseph Agnus, huissier à verge au Châtelet qui avait composé l'exploit, assignant ledit Chapelot à comparoir. Exploit d'ailleurs inutile, car ledit Chapelot, « quoique dûment appelé » avait jugé adroit de faire défaut, en quoi le matois marchand de vins n'avait pas trop mal raisonné. Les juges ont une experte façon de confesser les humbles pécheurs, et lui, de son côté, au contact des francs-maçons avait appris l'art de se taire. S'il ne savait pas les noms de tous ses convives — ce qui se peut — il n'ignorait pas qu'ils étaient gens de qualité, et que mieux valait les servir encore, non plus en leur préparant les gélinotes farcies, mais en demeurant bouche close sur leurs propos et exercices. Vraisemblablement depuis l'aventure, il en avait reçu le conseil — et, cette fois les conseilleurs furent les payeurs. Nous avons une lettre d'un frère de

Gonor du 30 octobre suivant qui nous apprend que « les frères l'ont ramboursé de l'amende, et qu'il sera sans doute dédomagé de l'interruption de son commerce » (1). L'interruption de commerce était la punition la plus cuisante. Le restaurant Chapelot avait solide réputation ; il était de ceux dont les gourmets et gourmands se communiquent l'adresse. Mais en ce métier comme en d'autres, si la clientèle se trouve obligée d'aller ailleurs, on risque de ne la point voir revenir. Durant six mois, le bruit de l'enseigne agitée par le vent ne se marierait plus au rire des fritures ni au ronron délectable des broches ; et le bon Saint Bonnet allait baisser le nez sur une porte close. Le Code Napoléon n'a pas conservé ce mode ancien de châtier les marchands qui commettaient des délits commerciaux. On « muraillait » les boutiques des boulangers convaincus d'avoir vendu à faux poids, les débitants de boissons qui falsifiaient leur marchandise.

En condamnant Chapelot pour avoir accueilli les francs-maçons, on avait frappé le recéleur en épargnant les coupables. Mais si le frère de Gonor dit vrai, la malice du hasard ou la justice immanente a plaisamment et justement voulu que ces derniers supportâsseut toute la peine infligée par le verdict d'Hérault.

Elle est précieuse, cette lettre de Gonor, car elle nous renseigne congrûment sur l'émotion qui s'empara des francs-maçons. Comme toujours en pareil cas, il y eut ceux dont l'héroïsme ou le martyre n'était point le fait et d'autres plus nombreux qui, parmi les vertus chrétiennes, ne pratiquaient point la résignation. Déjà, après la visite importune du commissaire, la plupart s'étaient tout de même mis à table et avaient dégusté la cuisine du cabaretier, et au cours du repas, on avait certainement établi un plan de campagne ou plus justement de retraite. La décision avait dû être de se tenir cois, pour le moment. Les profanes en instance d'initiation auront la pénitence d'attendre des heures plus propices. Plusieurs même, pusillanimes, s'estiment déjà suffisamment éclairés pour ne point désirer voir « la lumière ». Gonor le constate avec une sincère tristesse : « Cette évènement rallentit l'ardeur que plusieurs de ceux qui sont dans les ténèbres avoient d'en sortir. » Et il ajoute en un style figuré que comprendra son correspondant, le franc-maçon Bertin de Rocheret : « Enfin, nos plaisirs sont devenus des plaisirs illicites, malgré leur innocence et

(1) Bib. nat. ms fonds français 151876, folio 330.

leur pureté. *Si il se tient quelque loge, on aura double raison, comme vous le voyez, pour choisir un tems beau et serein, sans aparence depluye, pas même de brouillars.* Il faut espérer que notre innocence, avec le tems, nous fera triompher. » Donc gémissons, mais espérons.

Valentin Philippe Bertin du Rocheret est marri. Il a été présenté à la loge du duc d'Aumont (dite loge d'Aumont car les ateliers prenaient souvent le nom de leur président) le 9 septembre par Gonor et le frère de Raucourt qui était à Paris Résident de S. A. I. Mgr le Landgrave de Hesse, reçu avec enthousiasme, et voilà que, cinq jours après, la sentence du lieutenant général de police interrompt une carrière où ses qualités n'auraient point manqué de s'épanouir ! Et ces qualités étaient nombreuses, et si diverses ! D'abord il est à Epernay Président de l'Election, charge qu'il a héritée de son père, puis Grand Voyer, puis Lieutenant criminel au baillage, voilà pour les qualités sociales. Mais les autres, combien elles le faisaient digne d'être franc-maçon ! Il est lettré, aimable, pratiquant l'érudition et la plaisanterie, détestable dans l'érudition où il pédantise, exquis dans les petits vers qu'il trousse le mieux du monde et dont la licence fait battre de l'éventail aux belles dames de l'endroit. Il chante leurs charmes en épicurien qui sait trouver plaisir à leurs plus indiscrets témoignages, ainsi qu'il appert en cette « Chanson des Belles Fesses » qu'il a l'impertinence de dédier aux abbesses de Vinay et du Paraclet. Ses maîtresses lui donnent des enfants qu'il ne renie pas, et sa femme ne lui en est pas sévère. Celle-ci dit son chapelet pour lui, « ce dont elle s'acquitte très bien », écrit-il à l'abbé Bignon, ce confrère qui deviendra son « frère », et il ajoute : « Si vous le souhaitez, elle vous débarrassera de votre bréviaire, car vous n'avez pas toujours le temps de le dire : cela ne lui coûtera rien, elle le sait par cœur. » Donc il est voltairien comme le veut déjà l'esprit du siècle. Il semble bien le prototype de ces magistrats de province qui ont de la culture, rêvent de Paris, de ses académies et de ses joies, enjolivent leurs ennuis en fêtant Bacchus et les plaideuses coquettes, et auxquels la Franc-Maçonnerie offre avec gravité le plus aimable divertissement. Nous lui devions à lui — et au lecteur — cette présentation car, comme il est un personnage important c'est à lui que les francs-maçons font leurs confidences dont nous profitons aujourd'hui. D'abord, après la mauvaise aventure, il reçoit l'écho de la tristesse de ses deux parrains. Nous avons déjà compati aux accents de Gonor ; De Raucourt lui, qui craint de perdre la confiance de son maître le Landgrave si ce dernier le savait dans le Secret, bat une retraite toute diplomatique :

« Vous comprendrés aisément, Monsieur, quelle a été la douleur de voir que je n'avois plus lieu d'espérer de retrouver, dans le choix que nous faisions de nos frères, cette humeur douce et agréable qui accompagne la pluspart de leurs actions. Nous voilà pour jamais désunis, à moins que nous ne voulions déplaire au Gouvernement, ce qu'aucune personne sensée ne doit faire ».

Peut-on renoncer si vite aux délices de la fraternité ? Il a eu peur, le frère de Raucourt, mais la première émotion dissipée, il reprend ses esprits — qui le ramènent vitement au giron maçonnique. Sa lettre de contrition est du 1er octobre 1737; or, Bertin du Rocheret en reçoit une autre un mois après, le 17 novembre, dont les termes démontrent que l'on peut avec honneur se soumettre sans se démettre : « Il y a icy, écrit de Raucourt, beaucoup de seigneurs qui tiennent loge chez eux, *se mettant au-dessus d'une sentence qui ne peut attaquer leur façon de penser, puisqu'ils sont trop attachés à la dignité du Gouvernement pour rien faire qui y soit contraire* (1). Plusieurs ducs se sont donnés à souper à Fontainebleau en frères ; l'on assure même que M. le duc de Villeroy, chez lequel Sa Majesté va passer deux jours en s'en revenant à Versailles, aura le plaisir de se trouver présent à une réception que le Duc fera faire chez lui. Je crois cependant la chose totalement impossible, veu que le Roy ne peut descendre dans ce détail sans y être initié. C'est ce que j'auroy soin de vous dire dès que j'en auroy appris quelque chose. » Et, après des considérations sur un écrit et sur un exquis souper au champagne, inutiles à rapporter ici, il ajoute : « Je vais écrire au frère secrétaire de la loge de Villeroy qu'il ait à me faire avertir quand le comte de Schadpky, cousin germain de la Reine tiendra loge, pour m'y rendre. » On le voit, ses bonnes — ou mauvaises — dispositions n'ont pas duré longtemps. Quand il s'est aperçu que les autres, moins dociles ou moins peureux, ne suivaient pas, il est revenu.

Pourtant le Pouvoir n'a pas désarmé, car la surveillance — et les médisances — continuent. Hérault a profité du verdict rendu contre Chapelot, pour en corser une sentence de police « qui deffend toutes sortes d'Associations, et notamment celle des freys-maçons, et à tous les traiteurs, cabaretiers et autres de les recevoir (2) ». Et cette sentence, non seulement il l'a fait lire et publier dans Paris à haute et intelligible voix

(1) C'est nous qui soulignons.
(2) Voir la Sentence (Pièces Annexées n° 1).

par Jacques Girard, huissier à cheval au Châtelet, accompagné de Louis-François Ambezar, de Jacques Hellot et Claude-Louis Ambezar, jurés trompettes qui à plein souffle ont rallié la curiosité populaire, mais il l'a aussi fait afficher « en tous lieux ordinaires et accoutumez... de façon à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance ». Et comme la sentence reproduisait la constatation policière de Delespinay rue de la Rapée, tous ces beaux messieurs décorés de peau, de soie et de signes mystérieux, le repas somptueux et les carrosses, nous devinons les propos des laquais, des badauds, des boutiquiers, et des écoliers qui, profitant de l'émoi, pinçaient les filles, et des filous aux aguets des bourses, et de tous ces claque-patins qui n'avaient d'autre occupation que de bâiller aux mouches et de muser aux baraques du Pont-Neuf. On en jasait chez les libraires des quais dont les doctes clients évoquaient l'histoire ancienne, et citaient Plutarque ; aux portes des rôtisseurs où le fumet des oies juteuses attroupait les chiens maigres et les poètes faméliques ; dans l'officine des apothicaires ; dans les échoppes des savetiers, des vendeurs de besicles et des raccommodeurs de faïence. Les garnements oubliaient l'école pour jouer au franc-maçon.

Dans le public on ne discutait point la défense faite aux francs-maçons de s'assembler. On louait Fleury de sa vigilance, mais les esprits raisonneurs trouvaient que la défense devait s'étendre aussi aux confréries religieuses qui, se réunissant dans les trois couvents de Jésuites que possédait Paris, y recevaient de ces derniers des instructions dont la teneur était aussi ignorée que le secret des francs-maçons (1).

L'abbé Camus écrit le 23 décembre 1737 à Bertin du Rocheret : « On nous suit à présent dans toutes les rues de Paris et il n'y a point de garçon de boutique qui ne nous salue, se vantant de nos signes (2) ». Quelle abomination, et une abomination que Bertin du Rocheret constate aussi

(1) Archives de la Bastille. Extraits des gazetins de la police secrète, 1740. Ms 19 et 20 : « On dit aussi qu'on ne sçauroit trop approuver les deffences que le Roy a fait aux frimassons de s'assembler, parce que ces sortes d'assemblées ne peuvent qu'estre suspectes : que, si ceux qui avoient coutume de s'assembler sous la dénomination de frimassons, le faisoient sans conséquence, quant a présent, si les dites assemblées eussent esté tolérées, elles eussent pu, par la suite, dégénérer en assemblée tumultueuse, et, par conséquent, estre tres dangereuses à l'Etat, ce qui fait dire à dautre que, puisque l'on sçay qu'aucune assemblée ne soit permise dans le Royaume, on devroit pareillement détruire toutes les congrégations ou confrairies qui se font dans les trois couvents de Jésuites à Paris, dans lesquels il y a dit-on, plus de trente mil personnes d'enrollé, qui vont aux instructions alternativement tous les dimanches, qui se font par les Jésuites... » In *Revue Rétrospective, Paris*, 7e semestre, juillet-décembre, 1887, p. 128 et 129).

(2) Bib. Nat. Ms français 15.176, fo 27.

dans sa bonne ville d'Epernay — et avec quel lyrisme indigné. « Quel scandale! Quelle horreur !... Les frères sont sifflez, huéz, chansonnez... La même fureur jalouse a gagné la province, notre ville est inondée de copies de la relation (1) ! Le peuple, se prenant la main en portant le pouce aux jointures, ne se salue plus que par cette formule : Bonjour, monsieur Jackin, serviteur M. Bouasse. Une dame vient de batiser de ces deux noms un chien et une chienne qui lui sont nez (2). » Mais toutes ces insultes toucheraient peu le Lieutenant criminel au Baillage si elles ne témoignaient de coupables indiscrétions.

Qu'on ait surpris les francs-maçons, passe encore, mais leurs secrets — le Secret ! qui donc l'a révélé ? Et les suppositions vont leur train. Les hommes qui connaissent leurs faiblesses cherchent tout de suite la femme. Quel est le frère qui n'a su résister aux blandices intéressées de Dalila ? Ne serait-ce pas M. Le Noir de Cintray ? Il est militaire, a gagné quelque renom aux armées et pour ce Cid la Carton a les yeux de Chimène. La Carton ? une actrice de l'Opéra. Elle est du dernier bien avec M. Le Noir de Cintray après avoir blanchi les nuits du duc de Kingston ; et on l'accusera d'être au mieux aussi avec le lieutenant de police — non plus comme amante mais comme indicatrice. On parle aussi d'un Anglais qui aurait échangé le secret de l'Ordre contre le secret de ses charmes. Mensonge ou vérité ? On ne sait et on ne saura jamais. Nous verrons tout à l'heure, quand nous aurons à parler des espions dont se servira la police, que si la comédienne n'était peut-être pas coupable d'avoir réhabilité le péché de la chair en le commettant pour le service du roi, la suspicion dont l'entourait l'ombrageuse humeur des francs-maçons pouvait n'être pas téméraire. Elle avait du talent — et de la tenue, et de la tenue à en remontrer aux dames de la Cour. Il y a sur ce point une anecdote qui ne manque pas de saveur. Le 14 avril 1743, qui était le jour de Pâques, le Père Renaud de l'Oratoire demeura en panne au beau milieu de son prêche, et comme ses supérieurs ne manquèrent pas de lui en faire reproche, il prétendit que c'étaient Mme de Vernouillet et ses amies qui s'étaient ingéniées à le troubler. Elles l'avaient regardé en souriant avec une troublante obstination, avaient tiré leurs boîtes à mouches et « ajusté leur tour de gorge ». Une chasteté obligatoire résiste mal à de telles agaceries. Et ce qui prouve que le sermonnaire n'était tout de même pas assez péné-

(1) *De la sentence de police* de Hérault.
(2) Bib. de Châlons, ms 125, p. 366. *Œuvres de Bertin du Rocheret.*

tré par la sainteté de son sujet pour ne pas remarquer la grâce de ses auditrices, c'est que, pour se défendre et charger la conscience des dames qui avaient diverti son éloquence, il opposa à leur attitude impudique celle de la Carton et de la Delonge « dont la décence, la modestie et l'attention auraient pu servir de modèle à des religieuses mêmes ». A des religieuses même ! Que voilà donc un certificat de bonne conduite qui doit nous faire douter du péché d'indiscrétion dont les francs-maçons l'accusèrent, à moins qu'au contraire les âmes pieuses ne voient dans cette indiscrétion même un nouveau témoignage de sa parfaite dévotion. Comme quoi la morale peut avoir un double visage. Grimm parle aussi de sa tenue (1). Il dit : « c'étoit une fille mais de bonne compagnie pour les hommes, distinguée par son esprit et ses saillies ». Et il nous apprend qu'au temps où elle ravissait les loisirs du maréchal de Saxe, celui-ci l'avait emmenée avec lui au camp de Mühlberg en Saxe, et que là, en 1730, elle avait su mériter la gloire de souper avec le roi Auguste II de Pologne, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume et les princes leurs fils. Ainsi elle avait pu, avant Voltaire, contribuer à faire apprécier de celui qui sera le grand Frédéric la mesure de la grâce française.

Sous ce maintien décent, Mlle Carton cachait une indécence de mœurs assez notable. Mais si son humeur légère désespérait ses amants, son corps voluptueux excellait à les consoler. Ses mots d'esprit faisaient florès, comme ceux de Mme Cornuel que l'on citait hier, ou de Sophie Arnoult dont demain se divertira. Un de ces petits poètes dont la verve s'alimentait surtout des potins des coulisses, dit d'elle :

Célèbre de nos jours par ses galanteries,
Plus encore par mille saillies (2).

Barbier même rapporte un bon mot qu'elle prononça le jour où Mlle Dazincourt vint lui soumettre un cas où son devoir ne lui apparaissait point avec netteté. La Carton remplissait, à la satisfaction de toutes ses collègues, cet office de directrice de conscience, étant au dire de la police, « la conseillère née de ce tripot (l'Opéra) » (3). Mlle Dazincourt (4)

(1) *Correspondance littéraire, philosophique et critique... Paris*, 1813, in-8°, T. VI, p. 429.
(2) *Recueil Clairambault-Maurepas*, in-8°, 1882, T. VI, p. 284.
(3) Rapport de police du 26 décembre 1750. Cf. *Paris sous Louis XV* ; rapports publiés par Camille Piton. *Paris*, 1912, in-16, T. IV, p. 297.
(4) « L'une des plus jolies filles qu'on eut vues à l'Opéra, laquelle mourut, en 1748, de la vérole que le Président [des Rieux] lui donna. » Rapport du 5 décembre 1753. *Paris sous Louis XV, loc. cit.*, p. 192.

avait vendu son « pucelage » à un noble étranger contre des espèces sonnantes et des diamants. Elle avait exigé d'avance cette fastueuse rançon de son innocence, en quoi elle s'était montrée fort avisée, car le nigaud n'ayant « pas trouvé à cette jeune fille ce qu'on lui avait promis » voulut qu'on lui rendît ses louis et ses gemmes. Problème délicat que Mlle Carton, rompue aux usages du théâtre, résolut par ce verdict : « Quand la toile est levée, on ne rend plus l'argent. »

Ce n'est point par humeur galante que nous nous sommes étendu sur cette aimable personne, mais parce qu'on la retrouve plus tard encore mêlée au jeu maçonnique, ou plus justement à un jeu paramaçonnique. Car cet *Ordre de la Félicité* où le lieutenant de police la signalera comme jouant sa partie parmi les adeptes de cette confrérie « dont le secret consiste en trois choses : bien boire, bien manger, *etc.* » (laissons à la perspicacité du lecteur le soin de déterminer cet *etc.*) se créera vers 1744 « à l'instar de la Franc-Maçonnerie », ce qui nous porte à croire que l'exemple de son amant, M. Le Noir de Cintray avait orienté son alerte curiosité vers les mystères de la Chambre du Milieu.

Que la Carton ait connu le secret, cela ne semble pas faire de doute. Trop de contemporains l'affirment pour que le fait ne soit pas exact. Telle que nous la connaissons d'après les bavardages des anecdotiers, il est tout à fait vraisemblable qu'elle ait mis son honneur de jolie femme à obtenir, contre espèces rondelettes, le trésor des signes et des mots mystérieux. Il semble même, d'après une note de la pièce *Les Fri-Maçons* de Clément de Genève qu'elle s'estima volée. Il y a en effet dans cet « hyperdrame » une scène où, comme dans la plupart des pièces de théâtre du temps dont les épreuves maçonniques forment le thème, une jeune fille désireuse également de connaître le secret et qui, commençant par feindre une indifférence méprisante, affirme au Grand-Maître que ce secret est peu de chose.

— « Si peu de chose, Monsieur, que la personne qui l'a acheté, s'en est dégoûtée tout aussitôt, et n'a jamais pu s'en défaire au prix coûtant ».

Ici, pour l'intelligence de ce passage et prévoyant la curiosité des commentateurs futurs, l'auteur a écrit au bas de la page :

« On sçait à quel prix une Actrice de l'Opéra avoit acheté le prétendu secret qu'on a publié, et ce qu'elle répondit à une personne respectable qui vouloit l'engager à le lui aprendre. »

« On sçait » ? Si les contemporains savaient, nous, hélas ! nous ne savons plus. Nous en sommes réduits à une supposition folâtre qui nous

oblige à accorder au traître les circonstances les plus atténuantes. Et quel plus vif ennui encore d'ignorer son avis sur le résultat de son sacrifice, la « personne respectable » à qui elle l'a confié ayant commis la coupable négligence de ne le point transcrire pour la postérité. C'est en 1740 que Clément de Genève fait allusion à cette indiscrète entreprise, et c'est la proximité de la date qui nous fait y ajouter foi. En 1741, monsieur De la Barre de Beaumarchais (le nom de l'auteur est sur son livre ainsi indiqué) réédite l'histoire dans ses *Amusemens littéraires* — et avec des détails qui témoignent de l'émoi que suscitait parmi les gouvernements l'Institution maçonnique et, par surcroît, de la charmante opinion que s'en faisait l'écrivain. Voici le passage :

« Le secret des francs-maçons a été religieusement gardé jusqu'ici, et peut-être rien n'a-t-il contribué davantage à recommander leur Société. Le Gouvernement d'Angleterre, celui de France, celui d'Hollande, l'Inquisition de Rome, le feu Grand Duc de Toscane, quelques Princes d'Allemagne ont cru qu'il leur importoit de savoir quel étoit l'objet de cette mystérieuse association, et de tant de Puissances respectables, aucune n'a pu réussir. La fameuse Carton de l'Opéra en est venuë à bout. Il y a un an que la fantaisie lui étoit venuë de découvrir ce secret à quelque prix que ce fût. Il se présenta fort à propos pour elle un franc-maçon, qui lui demanda ses bonnes grâces. Elle lui demanda à son tour en quoi consistoient les mystères de son Ordre. Il se défendit long-tems de la satisfaire sur ce point là, elle se défendit de même de le satisfaire sur l'autre. Le pauvre Amant se trouvoit ainsi dans le cas de Samson, il a cédé de même. La victorieuse Carton a communiqué sa découverte à Monsieur Hérault, Lieutenant Général de Police, et elle se vante aujourd'hui d'avoir plus fait que la reine Elisabeth, qui ne put jamais obtenir une pareille confidence du Comte d'Essex.

Il est remarquable qu'une affaire d'amour éventa de même le secret des Bacchanales, que des étrangers avoient établies à Rome vers l'an cinq cent soixante de sa fondation. Mais ces impures et barbares orgies alloient directement à la ruine de l'Etat, et les Loges des francs-maçons au contraire semblent n'avoir pour objet que l'intérêt général du Genre Humain. » (1)

Maintenant devons-nous admettre la corrélation que ces auteurs établissent entre la relation policière et la curiosité de Mlle Carton ? De ce que celle-ci ait réussi à soutirer d'un amant — si nous pouvons ainsi parler — l'impardonnable confidence, et qu'elle s'en soit enorgueillie, s'ensuit-il forcément qu'elle ait été la rapporter à Hérault ? N'y aurait-il

(1) M. de la Barre de Beaumarchais : *Amusemens littéraires* ou Correspondance Politique, Historique, Philosophique, Critique ou Galante, *La Haye*, 1741, T. I, p. 6 et 7. — La Haye n'est pas ici une indication fallacieuse. Antoine La Barre de Beaumarchais, ancien chanoine de l'abbaye de Saint-Victor, passé du canonicat à la littérature, publia la plupart de ses ouvrages dans cette ville où il habita longtemps.

pas là plutôt coïncidence, car enfin il y a dans la relation des détails nombreux, dont certains de trop petite importance, qui nous obligeraient à croire que, contre toute vraisemblance, l'actrice aurait plutôt fait office de greffier que d'amante et qu'elle aurait été douée d'une mémoire exceptionnelle. Pourquoi ne pas croire — déjà — à un espionnage plus direct ?

Bref, que la Carton ait été innocente ou non, une certitude demeure : la relation des faits et gestes des francs-maçons a été faite à Hérault, puisque copie de cette relation nous est conservée. Les Lieutenants de police disposent de tant de ressources pour provoquer les indiscrétions ! Les suppositions continuent d'aller leur train. Pour l'Histoire ou mieux pour la petite histoire c'est l'actrice qui porte devant la postérité tout le poids du péché, mais les contemporains cependant n'en sont pas convaincus. Après M. Le Noir de Cintray qui s'en est défendu, on soupçonne le frère Paris de la Montagne « qui a révélé ce qu'il savait de notre société ». Le frère Camus qui nous révèle le nom du nouveau coupable supposé ne se porte point garant du renseignement. Joignant à sa vertu de franc-maçon une sage bienveillance d'ecclésiastique — car il est aumônier des gardes du corps dans la compagnie du duc de Villeroy — il dit « il y a apparence », car, ajoute-t-il, « on ne doit pas condamner sur de simples soupçons... Je ne prends que le titre d'écho qui répète ce qu'il entend, et serois au désespoir de m'ériger en juge ny en censeur de qui que ce soit, et vous savez qu'à Paris plus que dans tout autre endroit du monde, on débite des nouvelles à la toise qui n'ont de fondement que dans les cervelles échauffées ou l'envie de parler, ou celle de calomnier. » (1)

Bref on a toute raison de se tenir sur ses gardes.

La maçonnerie, telle que la conçoivent et la pratiquent Bertin du Rocheret et ses amis, se rapproche beaucoup de ces sociétés similaires telles que *l'Ordre de la Félicité* (2) qui se créèrent à Paris à partir de 1740. Elle

(1) Bibliothèque d'Epernay, ms f. 7, T. 124, p. 19 (Recueil Bertin du Rocheret).

(2) A la vérité,nous croyons que le jugement de Feydeau de Marville que l'on a pu lire plus haut à propos de M[lle] Carton, sur l'*Ordre de la Félicité* est injustement sévère. De très honnêtes gens, aimant certes le plaisir, mais sans licence excessive, en firent partie. Et le président Bertin du Rocheret qui fut « chef d'escadre » dans l'*Ordre de la Félicité* célèbrera la « pureté de mœurs et la candeur de ceux qui eurent l'honneur d'y être admis » (Bib. Nat. Ms français 15.175, p. 116). Cf. sur l'*Ordre de la Félicité* : *Formulaire du cérémonial en usage dans l'Ordre de la Félicité, observé dans chaque grade, lors de la réception des chevaliers et chevalières dudit Ordre, avec un dictionnaire*, etc. S. L., 1745, in-12 [Moët] : *L'Anthropophile, ou le Secret et les mystères de l'Ordre de la Félicité dévoilés pour le bonheur de tout l'univers. Arétopolis*

consistait en une récréation intellectuelle et gastronomique propice aux devis aimables et peut-être — à l'occasion — à de plus substantiels propos.

Mais à côté de ces « libertins » — dont le libertinage apparaîtrait à notre époque fort anodin — se trouvaient des rêveurs épris d'expériences magiques. N'oublions pas que ce siècle de l'incrédulité est le siècle des superstitions les plus saugrenues. Des occultistes profitent du secret des temples pour s'y livrer à la recherche de la pierre philosophale et à des pratiques kabbalistiques (1). Ce mélange d'un élément rationaliste et mystique est une des plus surprenantes particularités de la Franc-Maçonnerie, particularité qui subsiste toujours. Nous ne faisons que signaler cette tendance de nombreuses loges à poursuivre dans l'interprétation des symboles le mirage de leurs idéaux, ayant consacré plusieurs pages dans *La Franc-Maçonnerie chez Elle* au mysticisme maçonnique. C'était, pour certains esprits, la majeure séduction de l'Ordre ; et cela nous explique l'engouement qui salua plus tard les expériences de Mesmer et la raison pour laquelle ce dernier décorait ses salons « de tous les insignes de la Franc-Maçonnerie » (2).

Si nous faisons allusion ici à ces jeux, c'est pour faire observer qu'ils étaient aussi innocents que ceux qui demeuraient sur un plan plus matériel. Aussi, tous ont-ils la naïveté de croire qu'on reviendra en haut lieu sur l'animadversion dont ils sont l'objet. Ne sont-ils pas bons et loyaux sujets de Sa Majesté Très Chrétienne ? Il est même assez curieux de constater leur naïveté sur ce point. Ils ne comprennent pas que c'est l'existence même de la Franc-Maçonnerie qui contrarie le pouvoir et non la teneur de ses travaux. Ces travaux ? Il y a longtemps que le Lieutenant de police les sait peu dangereux pour la sécurité de l'Etat, mais ils contre-

[*Paris*], 1746, in-12. *Les Moyens de monter aux plus hauts grades de la marine, sans se mouiller, ou les Secrets de l'Ordre de la Félicité. A fond de cale* [*Paris*], in-12 ; *Histoire de la Félicité, Amsterdam* [*Paris*], 1751, in-12, etc.

(1) Certaines de ces pratiques étaient assez malpropres. Voir dans les *Souvenirs de Charles-Henri baron de Gleichen* (*Paris*, 1868, in-16, p. 188 et 189) l'expérience de Duchanteau qui prétendit produire la « pierre de sagesse » au bout de quarante jours de jeûne durant lesquels il ne boirait que son urine. Les frères de la loge *Les Amis Unis* à l'O∴ de Paris où se passait cette expérience, en redoutant les conséquences dangereuses pour tout le monde, l'interrompirent le 26e jour. Cf. également Frédéric Bulau : *Personnages énigmatiques...*, etc., traduction W. Duckett. *Paris*, in-16, T. I., p. 331 et 332.

(2) « En 1789, arrivée de Mesmer à Paris ; épidémies nerveuses autour des baquets, et *dans ses salons décorés de tous les insignes de la Franc-Maçonnerie*, et matelassés pour qu'on ne s'y tuât pas. C'était ce qu'on appelait alors l'enfer aux convulsions. » J. de Mirville : *Des esprits et de leurs manifestations périodiques. Paris*,1854, in-8°, p. 36.

viennent aux lois du royaume, à la volonté du monarque — et d'autre part la religion ne les tient pas en odeur de sainteté. Et ce dernier argument n'est point sans valeur pour Hérault.

* * *

René Hérault faisait du zèle. Il avait dû de succéder à Ravot d'Ombreval dans la lieutenance générale de police vraisemblablement à la protection du prince de Conti dont il avait été le secrétaire intime et l'historiographe. Quand cette charge lui est octroyée — le 29 août 1725 — il n'a que trente-cinq ans environ, de l'ambition, un incontestable désir de bien faire qui se traduit par des défenses judicieuses, des réformes intelligentes et de sages innovations. Seulement il est de parti-pris. Il est extrêmement conformiste en religion, comme — cela se conçoit — en politique. En quoi il seconde honnêtement les vues du premier ministre le cardinal de Fleury qui, âgé et de naturel paisible, a une sainte horreur de toutes les intrigues ou de toutes les conceptions aussi bien d'ordre spirituel que matériel susceptibles de jeter quelque désarroi dans les esprits. Fleury n'aime pas les jansénistes. Les manifestations de leur foi offensent le cardinal et les manifestations de leur zèle gênent le ministre. Il en veut aux convulsionnaires qui, sur la tombe du diacre Pâris, se livrent à des contorsions qui impressionnent la foule. Ici encore il y a des miracles hétérodoxes qui blessent le prélat et qui, d'autre part, créent dans Paris une agitation préjudiciable à la tranquillité du public... et de l'Etat. Donc Hérault sévira — et durement — contre les convulsionnaires et ne ratera aucune occasion de poursuivre les assemblées de religionnaires et de tempérer l'ardeur janséniste — ce qui lui vaudra des pamphlets dont le *Journal* de Barbier et les chansonniers du temps nous permettent d'apprécier l'âpre et cruelle virulence :

Ton Dieu fut ce vieux cardinal,
Qui doit tomber en pourriture ;
Suppôt du ministre infernal,
Ton Dieu fut ce vieux cardinal,
L'un et l'autre nés pour le mal,
Tous deux l'horreur de la nature. (1)

(1) *Recueil Clairambault-Maurepas, loc. cit.*, T. VI, p. 3 (Les exploits de M. Hérault)

Le recueil Clairambault-Maurepas foisonne de couplets satiriques dont il est le disgracieux sujet :

Pour contenter des furieux
Tu fouilles jusque dans les lieux,
Les caves, les puits, les gouttières
Ton tribunal est constamment
Le tribunal de l'injustice (1)

et comme toujours à l'époque chez les faiseurs de petits vers, dont la clientèle aimait la verve licencieuse, on attaque les mœurs de l'homme (on lui prête une maladie dite honteuse) et celles de sa femme, née Marie-Hélène Moreau de Séchelles, chez laquelle le duc de Boufflers et le duc de Durfort passent pour avoir fait à leur tour une perquisition non autorisée par la police et encore moins, en l'espèce, par le lieutenant général (2).

Les réunions des francs-maçons avaient ajouté à ses occupations, ou mieux à ses préoccupations. Ici il semble qu'il ait mis un certain plaisir à suivre et peut-être à dépasser un peu les instructions du cardinal-ministre. Ce dernier ne semble pas nourrir une animosité particulière contre les francs-maçons. Il veut empêcher leur extension, comme il avait déjà fait fermer le *Club de l'Entresol* fondé quelques années auparavant par l'abbé Alary et où se réunissaient quelques hommes cultivés — nous dirions aujourd'hui des intellectuels — sous le prétexte « qu'on s'y occupait de politique », et cette interdiction n'ayant pas suscité de révolte de la part de ses membres, il pouvait croire que la Franc-Maçonnerie obéirait à son injonction avec la même facilité. Il ne s'indigne pas contre son Grand Orateur Ramsay qui, pour lui prouver le loyalisme et le but hautement humanitaire de l'Ordre, tient à lui communiquer le discours — resté fameux — qu'il entend prononcer devant ses frères ; il se contente, sans le blâmer autrement, se retranchant derrière la volonté du roi, de lui en interdire le débit (3). Il doit s'étonner de cette obstination à ne pas vouloir mourir, et c'est à se demander — et c'est une question que se

(1) *Idem.*, T. VI, p. 4 et 5.

(2) *Journal de Barbier*, T. V, p. 193. Détail anecdotique méritant d'être rapporté pour la singularité du fait : Mme de Polignac, l'amie de Marie-Antoinette, était la petite-fille d'Hérault dont la fille avait épousé, en 1746, le comte de Polastron, et le mariage d'un de ses fils le fit également le grand-père du célèbre conventionnel Hérault de Séchelles.

(3) Sur le discours de Ramsay et sur ses relations avec Fleury au sujet de la F∴ M∴ cf. mon *Rite Eccossais ancien et accepté*, *loc. cit.*, p. 17 à 43.

pose aussi M. A. de Boislisle (1) — si la persécution dont la Franc-Maçonnerie fut la victime récalcitrante n'aida pas à son développement (2). Car Hérault met quelque acharnement à la poursuivre. Nous avons dit plus haut qu'il était de parti-pris, entendons par là qu'il est sans indulgence pour ceux qu'il considère, à tort ou à raison, comme des esprits forts ou d'un catholicisme suspect. Ses prévenances, et parfois son indulgence vont aux Jésuites auxquels appartient son frère. C'est peut-être pour cela que le marquis d'Argenson qui ne l'aimait pas, l'appelle « vil atome de Loyola » et que Voltaire, après avoir sollicité tant de fois sa protection et dans les termes les plus agenouillés, le juge dans une de ses lettres (du 28 juillet 1739) un être « patelin et fourbe ». Ceci dit, ne doutons pas qu'en poursuivant aussi sévèrement les francs-maçons il ait obéi non seulement aux directives du pouvoir mais aussi à son propre sentiment. Il sied de ne pas oublier en effet que dès la naissance de l'Institution, les Jésuites ne cessèrent de la bafouer, et qu'aucun d'eux ne consentit à s'y affilier, alors que maints religieux d'autres ordres participaient aux travaux des loges. Il se peut donc que dans ce cas comme dans celui des colporteurs d'écrits contre la bulle *Unigenitus* qu'il punissait de la peine du carcan, Hérault ait mérité l'apostrophe du pamphlétaire anonyme :

Hérault, ministre exécuteur
Du manège jésuitique... (3)

Les attributions du lieutenant général de police étaient considérables, et conséquemment ses pouvoirs. « Il a une influence secrète et prodigieuse. Il sait tant de choses, qu'il peut faire beaucoup de mal ou beaucoup de bien, parce qu'il a en main une multitude de fils qu'il peut embrouiller ou débrouiller à son gré. Il frappe ou il sauve, il répand la lumière ou les ténèbres. Son autorité est aussi délicate qu'étendue. » Ce jugement de Sébastien Mercier (4) est aussi exact pour son temps où Paris est sous la férule de Lenoir que pour l'époque où opère Hérault. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'éloge funèbre de d'Argenson fait par Fontenelle en 1721 à l'Académie des Sciences où il établit le mérite, les responsabilités et... les possibilités de la charge. Et parmi ces possibi-

(1) *Lettres de M. de Marville au ministre Maurepas. Paris*, 1896, in-8°, p. XLII (note).
(2) Il y a 4 loges à Paris en 1736 ; six ans après on en compte 22.
(3) *Recueil Clairambault-Maurepas, loc. cit.*, T. V, p. 123.
(4) *Tableau de Paris, Paris.* édit., 1783, in-8°, T. I, p. 201.

lités celle-ci qui n'a pas cessé d'exister même de nos jours : « pénétrer par des conduits souterrains dans l'intérieur des familles et leur garder les secrets qu'elles n'ont pas confiés, *tant qu'il n'est pas nécessaire d'en faire usage* ». Ce pouvoir s'était beaucoup étendu sous Louis XIV qui, pour mieux tenir sa Ville, avait chargé ce personnage de tout ce qui concernait la sécurité publique (et ce domaine était, comme on le conçoit, illimité), en y joignant même maintes attributions jusqu'alors (1700) réservées au prévôt des marchands, au Parlement, aux chevaliers du guet, à l'intendance, au lieutenant civil et aux lieutenants criminels. Saint-Simon nous en donne la raison (1) : « Le feu roi avait fait du lieutenant de police une espèce de ministre secret et confident, une sorte d'inquisiteur ! » Car Louis XIV, comme il le dit à un autre endroit (2) était « plus avide de savoir ce qui se passoit et plus curieux de rapports qu'on ne le pouvoit croire, quoiqu'on le crût beaucoup ». Tous les rapports des 48 commissaires de quartier et des inspecteurs de police étaient contre-visés chaque jour à la lieutenance générale.

Ne nous étonnons pas de voir le Lieutenant Général punir les délinquants de sa propre autorité. S'il s'était agi de crimes ou de faits graves intéressant la sûreté de l'Etat, il eût été incompétent pour en juger. Mais il avait droit de juridiction pour toutes les affaires de médiocre importance, comme par exemple celles qui sont aujourd'hui du ressort de la justice de paix ou des tribunaux correctionnels et de simple police. Et comme les francs-maçons n'étaient inculpés que de désobéissance à un arrêté et que les dénonciations n'avaient jamais été jusqu'à les faire soupçonner de libertinage — autrement dit d'irrespect envers le régime et les institutions — il appartenait à Hérault — comme plus tard à M. de Marville — de peser leur impertinence.

* * *

Donc les francs-maçons attendent l'accalmie et même le calme définitif. « Ce sont des nuées qui nous promettent de plus beaux jours » écrit l'abbé Camus. C'est là l'opinion générale, opinion par quoi s'excuse cette désobéissance larvée qui fait que les réunions continuent avec de prudentes intermittences. Ils vont jusqu'à considérer cette prudence

(1) *Mémoires. Paris*, 1873, in-16, T. XIII, p. 178.
(2) *Idem.*, même tome, p. 151.

même comme une espèce de soumission ; et après avoir témoigné en termes contrits de son respect « pour les ordres qui semblent venir de la Cour », cet excellent abbé, rompu aux subtilités de la conscience et qui a une façon à lui d'interpréter ce respect, écrit « le 25 octobre on a cependant (ce *cependant* semble une concession à ses remords) reçû à huis-clos et bourgeoisement huict personnes distinguées par leur naissance et leur mérite, après quoi il a été décidé par plusieurs que ces chambres de vacation pourroient encore devenir suspectes et qu'il étoit plus prudent de refuser toute audience, quoique le prince de Monaco la sollicite ». Huit jours auparavant le f.·. Castagnet avait annoncé à Bertin du Rocheret que lui, avec le marquis de Tavannes, les frères de Roblastre, Gonor et d'autres venaient de faire une grande réception, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter « nous attendons vostre retour, pour partager avec vos frères les persécutions dont ils gémissent au fond des cavernes ; rien ne nous rebute et nous souffrons sans nous plaindre » (1). Tranquillisons-nous : cette souffrance était toute morale. Pour l'autre, nous avons toute raison d'en douter. Car la persécution dont on gémissait au fond des cavernes ne faisait pas que dans ces cavernes on ne fît honneur aux repas — et au vin. On s'étend même avec complaisance sur ce dernier chapitre, à propos de cette « grande réception ». On y a bu un vin confortable, et « nous espérons, malgré les curieux, en boire copieusement cet hyvert ». Et pourquoi ce Castagnet et bien d'autres correspondants francs-maçons insisteront-ils si souvent auprès de leur correspondant, sur la qualité du vin ? C'est parce que le fournisseur est tout simplement Bertin du Rocheret. « Vous êtes invité, mon très cher frère, lui écrit le premier, à renouveler vos soins pour le bon vin » (2). Quand on habite Epernay, et qu'on y possède des vignobles dont il faut bien écouler le produit, il est d'un bon maçon d'en faire profiter ses frères. Et d'en profiter soi-même, car enfin la consommation qu'ils en font est trop considérable pour qu'il n'en soit point demandé paiement. Ce Castagnet qui se promettait d'en boire copieusement cet hiver, a tenu parole. Il rend compte en novembre de nouvelles « assemblées » où on a noyé dans des santés multipliées le chagrin de la « mésaventure » : « Il s'est beaucoup bu de vin de Champagne, et si j'en avois eu une centaine de bouteilles elles auraient au moins disparu. » C'est un placement fraternel, sinon de père de famille,

(1) Bibl. d'Epernay. Man. T. 24, p. 19.
(2) Bib. Nat. Man. fonds français 15-176 f° 19.

au prix de 20 sols la bouteille environ ; quelquefois le prix en varie un peu, cela doit dépendre du caprice que met chaque année le Grand Architecte à dorer et à murir les pampres. Ce Bertin du Rocheret, vigneron, reçoit d'innombrables commandes, pressantes et flatteuses

De ce petit vin délicieux
Qui mousse et brille dans le verre,
Dont les mortels ne boivent guerre,
Et qu'on ne sert jamais qu'à la table des dieux (1).

Ce sont là madrigaux qui enchantent à la fois le propriétaire-marchand et l'honnête homme, dont les muses frivoles charment aussi les loisirs. Et non seulement les muses frivoles, mais Clio qui préside à l'Histoire et Calliope qu'invoque l'Eloquence ! Elles inspirent à Bertin du Rocheret un dithyrambe en l'honneur des francs-maçons ou mieux une Apologie « qui puisse désabuser le public » de toutes les méchancetés dont on salit « la profession ». Encore une fois les frères espèrent qu'une justification les blanchira tout à fait dans l'esprit du roi, du ministre et de leur trop intraitable serviteur, le Lieutenant de police. A cette époque des écrivains s'exercent déjà à cette pieuse mission. Ils ont la modestie de ne pas signer leurs œuvres et l'éditeur de son côté, désireux d'éviter d'importunes visites, ne s'en fait point réclame. Comme sur les feuillets le censeur de la librairie appliquerait certainement le grincement de sa plume d'oie, et que le garde des sceaux refuserait l'*imprimatur* ; puisque le premier corrigerait le manuscrit et le second les auteurs, mieux valait même que la bonne ville de Paris n'apparût point mêlée à ces panégyriques ; et ceux-ci portaient des firmes fallacieuses qui les faisaient naître sous les cieux plus cléments de La Haye, d'Amsterdam, de Londres et même de Jérusalem.

La défense imaginée par Bertin du Rocheret peut n'être pas inutile. Elle n'amènera aucune modification dans l'ordonnance qui les vise, mais les effets coercitifs de cette ordonnance s'en pourraient trouver atténués. Le fait s'était produit à l'étranger, dans le canton de Berne ; et, étant donné les communications qui s'établissaient entre les frères, ceux de Paris pouvaient ne pas l'ignorer. Le grand Conseil et le petit Conseil de la République de Berne avaient par sentence du 3 mars 1745 défendu l'exercice de la Franc-Maçonnerie, en punissant les contrevenants d'une

(1) Bib. Nat. Man. français 15-176, f° 19.

amende de cent cinq blancs et, en certains cas, de la privation de leurs charges, bénéfices et emplois (1). Les francs-maçons de cet Orient avaient riposté en faisant imprimer à Francfort et à Leipzig un exposé respectueux de leur doctrine et de leurs rites, exposé assez court — 42 pages — mais tellement persuasif que la population en fut émue, et les magistrats ébranlés. Ceux-ci durent revenir sur leur décision en laissant vivre les ateliers, interdisant seulement aux fonctionnaires d'assister à leurs travaux « sur les terres de la domination bernoise » (2).

Seulement le cas contraire peut se produire. Une apologie risque de provoquer une réplique. Des adversaires de l'Ordre, écrivains inspirés soit par les dérèglements de leur imagination, soit par un sentiment sincère ou par le désir intéressé de profiter de l'engouement public pour le sujet maçonnique, lancent des livres qui, satisfaisant au goût de scandale et de mystère de la foule, rencontrent un succès assez vif pour dissiper l'encens que s'administrent les francs-maçons.

On les accuse des pires forfaits et entre autres de celui qui peut le plus indisposer le pouvoir, « de tromper les rois » et de « trahir leurs bienfaits », en les menaçant d'encourir la vindicte de ces rois quand ceux-ci verront clair dans leurs agissements. « Prédiction qui s'accomplit à la lettre dans plusieurs royaumes — dit l'auteur des *Francs-maçons écrasés* (3) — par la persécution que la Franc-Maçonnerie y souffre. » Et plus loin il insiste encore sur les mesures (d'ailleurs exactes) que l'étranger a prises contre la Franc-Maçonnerie, afin qu'elles puissent servir d'exemple à Sa Majesté Très Chrétienne.

« On ne leur impute pas moins que des projets de détruire la Religion, et de changer le Gouvernement. En conséquence, on les a même persécutés très souvent ; en Italie le Pape les a frappés des foudres de l'excommunication ; le Sénat de Venise et le roi de Sardaigne les ont aussi bannis de leurs Etats ; il y a quelques années que la Reine de Hongrie les a poursuivis à Vienne en Autriche ; les Etats de Hollande ont fait défendre leurs Assemblées par des placards affichés aux coins des rues.

On a pris des précautions pour les empêcher de s'étendre dans l'Empire de Russie. A Berne, en Suisse, on les a forcés à renoncer par un serment prêté entre les mains des magistrats, aux engagements qu'ils avoient pris en entrant dans l'Ordre ; et ils ont été proscrits dans plusieurs autres endroits. » (4)

(1) [Thory] : O.·. ou *Histoire de la fondation du Grand Orient de France. Paris*, 1812, in-8°, p. 323-326.
(2) [Thory] : *Acta Latomorum. Paris*, 1815, in-8°, T. I, p. 59.
(3) [Larudan] : *Les francs-maçons écrasés*, suite du livre intitulé : *L'Ordre des francs-maçons trahi*. Traduit du latin. *Amsterdam*, 1746, in-8°, p. 63.
(4) *Ibidem*, p. 102.

Un nommé Travenol surtout, qui aura plus tard avec Voltaire des démêlés assez retentissants pour s'être permis d'égratigner l'orgueil du grand homme, n'a pas cessé depuis 1740 de poursuivre les francs-maçons de son épineuse causticité. Bien entendu il s'est affublé d'un pseudonyme et même de plusieurs pseudonymes, d'abord pour éviter la correction que ses victimes lui pourraient infliger, ensuite pour n'être pas inquiété par la police qui se méfie des auxiliaires bénévoles. Bien que paraissant à Tyr et à Jérusalem (du moins la page de titre l'indique, et cet éloignement le devait beaucoup gêner pour la correction des épreuves !), ses ouvrages se répandent dans Paris avec une étonnante facilité (1). Son *Catéchisme des francs-maçons* (2) a eu un tel succès qu'en 1749 il lui donne une suite. Et comme le profit ne doit pas être méprisable, d'autres écrivaillons exploitent l'engouement public.

Le Secret des Francs-Maçons de l'abbé Pérau en 1742 aura jusqu'à sept éditions (3). Marville en parle dans son journal à la date du 10 février 1744, en nous renseignant sur l'effet qu'il a produit : « La brochure du Secret des fri-maçons, dit-il, fait du bruit et a du débit. Les zélés de l'Ordre disent que tout ce qu'on y avance est faux, et que ce livre a été composé de l'ordre du gouvernement, pour les décrier et les détruire ».

Ce livre « fait du bruit et a du débit », surtout parce que pour la première fois il met en scène les francs-maçons dans leurs exercices. Jusqu'alors le ministre de la Chambre du Roi et le Lieutenant de police savaient, par leurs espions, à quoi s'en tenir sur ces cérémonies, mais le public les ignorait. On apprenait tout à coup les épreuves par lesquelles devait passer le récipiendaire, les serments de lui exigés, le ritualisme des trois grades, les mots de reconnaissance et même la discipline qui se devait observer durant les banquets.

Les francs-maçons sont consternés — les maçons anglais furieux. Car si le Secret de la Franc-Maçonnerie a, pour gagner la France, passé le détroit, sa divulgation peut suivre la route inverse et s'ébruiter parmi les

(1) *Lettre critique de M. le Chevalier XXX* à l'auteur du *Catéchisme des francs-maçons. Tyr* (*Paris*), 1740, in-8°. Le chevalier XXX et l'auteur du *Catéchisme* était une même personne.

(2) *Catéchisme des francs-maçons*, par Léonard Gabanon. *Jérusalem* (*Paris*), l'an 1740, in-16.

(3) [Pérau (Gabriel, Louis Calabre)] : *Le Secret des francs-maçons. Genève*, 1742, petit in-8°. Les livres antimaçonniques au XVIII[e] siècle furent nombreux et nous ne pouvons les énumérer ici. On en trouvera une analyse succincte aux intelligents commentaires dans un petit ouvrage récent : Lionel Vibert : *Divulgations des secrets maçonniques au XVIII[e] siècle*, traduction Ed. E. Plantagenet. *Paris*, 1932, in-12.

profanes de la Grande-Bretagne. L'Ordre risquerait de ce fait, sinon une déconsidération, un discrédit au sens exact du mot. On pense à en modifier toute l'armature ; c'est encore Marville qui nous donne ce curieux renseignement par sa note à Maurepas du 9 février 1744 : « Les Anglois sont furieux, dit-il, de ce que le Secret des fri-maçons est divulgué. On assure qu'il a été arrêté à Londres qu'on allait établir d'autres mystères et que les fri-maçons anglois commenceront par dégrader tous les Français et les exclure pour jamais de leur société. On ajoute qu'on n'épargnera rien pour apprendre les noms de ceux qui ont révélé les secrets, et qu'on en fera périr autant qu'il s'en découvrira. »

Ces prétendues « révélations », où une fiction nombreuse enrubanne la vérité, ne font qu'aviver les curiosités. Les imprécations papales ajoutent au désarroi des esprits. Et il en est parmi ces esprits, qui chavirent jusqu'à redouter les francs-maçons comme les moineaux se méfient des épouvantails. Un ecclésiastique napolitain, un de ces dévoyés de l'Eglise comme en comptait l'Italie, qui devait vivoter de la pitié des fidèles beaucoup plus que de leur piété, avait trouvé une recette miraculeuse pour débarrasser la terre de cette effroyable calamité qu'était la Franc-Maçonnerie. Malheureusement comme tous les inventeurs qui ne peuvent exploiter eux-mêmes leur découverte, il chercha l'homme qui fut assez puissant pour la pouvoir exécuter. Le roi de France lui parut tout désigné pour cette besogne salutaire, et épistolairement il lui exposa son projet.

Cet incident ne nous apprend pas grand' chose sur les francs-maçons eux-mêmes, mais il vaut par la saveur de l'anecdote. En vérité ce prêtre a parlé un siècle et demi trop tôt. Aujourd'hui il eut collaboré avec succès à des feuilles bien pensantes, et son fanatisme ne l'eut point desservi auprès d'électeurs obsédés par le « péril maçonnique ». Ce Nicolas François Genty semble avoir eu la cervelle un peu détraquée par la lecture des bulles pontificales. Il voit les francs-maçons partout, même, horreur ! parmi ses confesseurs — en quoi il peut n'avoir pas tort, car on sait ou on saura le grand nombre d'abbés tant du clergé régulier que séculier qui peuplaient les « ateliers ». Et il écrit — vraiment ce prêtre s'affirme de plus en plus un précurseur dont se pourraient prévaloir certains adversaires modernes de la Franc-Maçonnerie — que « cette société est la secte du Diable ». Ce sont là ses propres termes, comme on le verra dans les rapports qu'il suscita. Ces rapports sont nombreux — car son entêtement à parler au roi et à ne vouloir dire « son prétendu secret à personne » a compliqué sa situation, et a vraisemblablement précipité ses jours. Le

dossier de l'Arsenal qui le concerne renferme les suppliques qu'il adressa au roi, en un latin nébuleux et prolixe où, parmi d'innombrables citations de Pères de l'Eglise, il fait allusion à l'hydre à sept têtes que le fils d'Alcmène sut trancher. Nul doute que cette hydre ne représentât la Franc-Maçonnerie, et que le rôle d'Hercule ne fut dans sa pensée dévolu à Louis XV dont le caractère, constatons-le, se prêtait plutôt mal à la comparaison. Ces suppliques sont adressées par le « Sacerdote Nicolas Francisco Gentile ex Regno Neapoli à Sacra Realis Majestati Ludovici XV Galliarum et Navarre Regis Christianissimi ». Si le style en paraît d'une exaltation déraisonnable, l'écriture assez nette, aux lettres bien formées, n'est pas d'un fol. Pourtant on ne tarda pas à le juger tel. On l'avait d'abord pris au sérieux... en s'assurant de sa personne. Nous sommes alors en 1757, en décembre. Le comte de Saint-Florentin, qui avait remplacé Maurepas exilé de sa charge et de Paris pour avoir composé sur une affection trop physique de Mme de Pompadour un madrigal impertinent, avait, dès la réception de sa missive, adressé une lettre de cachet au Sieur Le Breton commandant la maréchaussée de Sèvres, pour arrêter et conduire le signataire à la Bastille. C'était un mode de convocation qu'Hérault, vingt ans auparavant, dans son ardeur contre la secte, n'eut pas employé envers un prêtre, mais les temps avaient changé. On jugea que le promoteur d'une intention aussi homicide méritait d'abord d'être retiré de la circulation. La lettre de cachet permettait de procéder sans bruit et sans autre forme de procès à cette opération. Le roi n'apposait son nom que sur les lettres patentes ; les lettres de cachet étaient signées par le ministre de la Chambre qui le plus souvent se déchargeait de ce soin sur le lieutenant de police lequel à son tour laissait son secrétaire user de cette prérogative (1). C'était un moyen

(1) « Les lettres par lesquelles le Roi fait connaître sa volonté sont de deux espèces. Les unes sont faites pour devenir les lois du royaume, et elles acquièrent le caractère par l'enregistrement ; il faut que tout le monde les connaisse puisque tout le monde doit y obéir ; c'est ce qu'on appelle *lettres patentes*. Mais les lettres par lesquelles le Roi notifie ses volontés à des particuliers et même à des corps, celles qui ne contiennent d'ordres que pour ceux à qui elles sont adressées et qui ne sont pas faites pour devenir des lois, sont fermées et cachetées et on les nomme lettres closes et, plus communément, *lettres de cachet*. Elles ne diffèrent des lettres missives, par lesquelles chaque particulier donne ses ordres à ceux qui lui sont subordonnés, qu'en ce que la signature du Roi n'est pas réellement de sa main ; elle est présumée être conforme à sa volonté et cela est certifié par la signature du secrétaire d'Etat. »

Malesherbes : Mémoire manuscrit et inédit sur les lettres de cachet dans la collection de M. Alfred Bégis, cité par M. Funck-Brenfano dans son ouvrage : *Les Lettres de Cachet à Paris*, p. x et xi.

On a été dans ces derniers temps jusqu'à vouloir réhabiliter les lettres de cachet, en prétendant qu'elles avaient sauvé l'honneur de maintes familles en empêchant

commode d'arrêter les gens gênants sans avoir à les condamner. Maints écrivains à la plume imprudente avaient ainsi goûté les douceurs de la Bastille. Grâce à cette méthode, les familles bien en Cour se pouvaient débarrasser pour un temps plus ou moins long de parents encombrants, les maris de leur femme si celle-ci avait quelque propension à la bagatelle ou faisait preuve d'une importune jalousie, et les pères de famille de l'inconduite de leurs enfants. Il arrivait même des cas — beaucoup plus rares — où des femmes, ayant à se plaindre des sévices de leurs époux, en obtenaient l'incarcération. Cette incarcération durait aussi longtemps que le voulaient les demandeurs. Il y eut parfois des exceptions à cette règle, entre autres celle que rapporte le 6 septembre 1742 le lieutenant de police Taschereau de Baudry et que voici, car elle est assez amusante pour mériter d'être rapportée : « Michel Arny demande à rester à l'Hôpital (Bicêtre) le restant de ses jours, assurant qu'il y sera plus heureux qu'avec sa femme. » Celle-ci eut beau protester, son veuvage volontaire devint un veuvage forcé. On obtempéra au désir de l'homme. Il était savetier. C'était là une profession trop estimable pour qu'on le rendît malgré lui au foyer conjugal. On le garda.

Pour en revenir au sieur Gentil, exécuteur en chambre des francs-maçons, il ne fait pas honneur au Château du roi où on a eu la gracieuseté de le conduire. Le major Chevalier qui gouverne ce château et qui le gouvernera trente années avec un zèle ininterrompu n'est pas fier de ce détenu dont l'accoutrement ne ressemble guère à celui des pensionnaires qu'il a coutume de recevoir. Il écrit au ministre :

A la Bastille, le 10 *décembre* 1757.

MONSIEUR,

Vous trouveres cy joint la lettre de M. Dabadie, au sujet de la reception de M. Nicolas François Gentil, prestre napolitain, entré ce soir au Chateau (à 8res et demy). Ce prisonnier n'avoit aucun effet sur lui, qu'un petit bréviaire latin, qu'il demande avec beaucoup dempressement. Ce prisonnier me paroit avoir la teste dérangée. Le motif de sa detention, à ce que m'a dit

---

les tribunaux de divulguer les méfaits commis par certains de leurs membres. Mais à quel abus une telle pratique n'aboutissait-elle pas ? Nous rappelons à M. Louis Dimier qui, dans *Les Préjugés ennemis de l'histoire de France* (*Paris*, 1917, in-8°) a fait l'apologie des lettres de cachet, le tout petit fait suivant, si pertinent, que rapporte Dangeau dans son *Journal* à la date du 19 novembre 1702 : « Le Roi donna l'ordre, ces jours-ci, qu'on donnât la liberté au jeune Perthuis, *qui était depuis neuf ans prisonnier à Valenciennes, pour prétendu duel* ; le Roi, qui ne se relâche point sur la sévérité de son édit qui sauve tant de nobles dans son royaume, l'avait tenu si longtemps en prison, parce qu'il y avait de grands indices contre lui, *mais il n'y avait pas de preuves* ».

le Sr Le Breton, Lieut[t] de la marechaussée de L'isle de France, qui me la remis entre les mains, est que *cet homme veut absolument parler* au Roy, et *qu'il ne veut dire son pretendu secret à personne, et qu'il est soupçonné de fanatisme.* Il ne parle point françois ou feint de ne pas entendre notre langue. Il n'a aucuns vestiges d'ecclésiastique sur son corps ; toutes les hardes qu'il porte, depuis les pieds jusù'à la teste, ne vallent pas la peine d'estre ramassé de terre. Il ressemble à un chenapan de l'ordre. Ce prisonnier est logé à la Bazinière.

J'ai l'honneur dêtre avec un profond respect monsieur,

Votre trés humble et très obéissant serviteur.

CHEVALIER.

Alors on délègue le commissaire de Rochebrune pour interviewer le prisonnier. Peine perdue. Le prêtre ne veut être interrogé qu'en latin ; Chevalier en informe le lieutenant de police : « M. de Rochebrune a eu beau lüy dire que c'estoit deffendu par les lois du Royaume, il n'a pas esté possible de lüy persuader, enfin lassé de lui représenter, M. de Rochebrune s'est retiré. » Sur le rapport nous lisons la menaçante apostille du lieutenant de police : « Quand un prisonnier fait le rétif et ne veut pas se soumettre à la loy, ni aux usages, on le met au cachot, sans cela il ferait la loy. » Le cachot n'amende point Nicolas François Gentil. Il fait la grève de la faim — déjà ! Au bout de quatre jours de jeûne, durant lesquels il n'a touché « ny à pain, ny à viande, ny à poisson, ou à légumes, ny à son vin », le major Charpentier, que le bonhomme exaspère, en rend compte : « Nous le veillons de fort près pour éviter quelques scènes tragiques. » Et ce qui témoigne du scrupule si contraire aux légendes qui ont circulé sur la désinvolture avec laquelle l'ancien régime traitait les prisonniers — le Lieutenant de police délègue le médecin Boyer à la Bastille pour examiner Genty, le soigner s'il y a lieu et tenter de le faire revenir sur sa décision. La Faculté se montre aussi impuissante que la police. On renvoie le commissaire à la Bastille pour, gentiment, amener le récalcitrant à composition. Rochebrune rend compte de la vanité de ses visites :

Paris, ce 22 *décembre* 1757.

MONSIEUR,

Je me transportai suivant vos ordres mardi dernier à la Bastille pour proposer au S. Gentil que je l'interrogerois avec un interprète qui lui expliqueroit en italien les demandes que je ferois et qui me les rendroit en françois afin de les écrire dans cette dernière langue suivant les loix du Royaume. Le S. Gentil, au lieu d'accepter la proposition, m'a dit avec beaucoup de chaleur que le parti ne lui convenoit point et sur les représentations que je

lui fis qu'il meritoit d'estre puni pour son entestement, il insista à dire qu'il ne s'en embarrassoit point et qu'il n'en demordroit point.

J'ai l'honneur d'estre avec le respect le plus profond...

Signé : De Rochebrune.

Alors le Lieutenant Général se fâche. Il expose le cas à son ministre : « C'est une espèce de fou qui a des scrupules et se croit obsédé, qui croit que tous les confesseurs sont des francs-maçons (ce qu'il appelle la secte *del muratori* (1)) et que cette Société est la secte du Diable. » Déduction logique « c'est un fou et un entêté ». Résultat : « Dans ces circonstances je pense qu'on doit le transférer de la Bastille à Bicêtre. Si M. le comte de Saint-Florentin le juge ainsi, il est supplié de faire expédier les ordres nécessaires à cet effet. » Le ministre n'hésite pas. Et on transfère à Bicêtre le latiniste irréductible. Le malheureux perdait au change. De toutes les prisons celle de Bicêtre, qu'on appelait l'Hôpital, était la plus rigoureuse. A la Bastille on était traité avec une aménité qui adoucissait la rigueur de la claustration, et on y était fort bien nourri. Nous nous sommes étendu sur ce point dans notre ouvrage sur les *Lettres Philosophiques de Voltaire* (2), notre personnage, Voltaire, ayant dû subir lui aussi la gracieuse hospitalité du roi. Seulement à Bicêtre ce n'était plus ce dernier qui faisait les frais. La pension devait être payée par les prisonniers eux-mêmes ou par leurs proches, sinon ils étaient voués au pain et à l'eau, et, comme couche, à la paille infecte des cabanons. Ces cabanons étaient affreux. On y enfermait surtout les mendiants qui avaient une détestable façon de provoquer la générosité des passants attardés, les voleurs de nuit et les mauvais sujets qui, dans les futaies des jardins publics, se cachaient pour mettre au masculin ce qui revient au féminin. En une telle compagnie le caractère de notre héros pouvait encore s'altérer. Il s'altéra — et son esprit déjà malade, et son corps qui le devint. Et cinq mois après le prêtre napolitain s'en fut à Dieu le père confesser son secret (3).

Les francs-maçons l'avaient échappé belle !

(1) Ces parenthèses dans le texte sont du Lieutenant Général.
(2) Albert Lantoine : *Les Lettres Philosophiques de Voltaire. Paris*, Collection des Grands Evénements littéraires, 1931, in-16.
(3) Transféré à Bicêtre, le 11 janvier 1758, sur ordre signé Saint-Florentin, il y mourut le 12 juin de la même année.

* * *

Pour en revenir à Bertin du Rocheret, ce frère si zélé n'a pas dû faire imprimer son morceau d'architecture à la gloire des architectes « spéculatifs ». Entre parenthèses, cet auteur trop léger dans ses vers et trop lourd dans sa prose n'a jamais pu trouver éditeur pour convier le public à ses studieux ou folâtres exercices ; ces exercices il nous les faut découvrir à Châlons et surtout dans la ville où ses talents multiples lui valurent considération, Epernay où ses travaux furent honnêtement gardés. Pourquoi les frères n'ont-ils pas entrepris cette publication ? Sans nous perdre dans des suppositions qui seraient pour le moment incontrôlables donc inutiles, constatons simplement que sa prose pro-maçonnique demeura manuscrite. C'est la bibliothèque municipale de Châlons qui la possède (1). Elle est intitulée *Apologie de l'Ancienne, Noble et Vénérable Société des francs-maçons, envers le beau sexe.* Ces derniers mots tiennent à son premier souci, qui était de dissiper l'inquiétude des dames touchant le secret des francs-maçons. L'inquiétude et les calomnies, car ses amies Mmes de la Vieuville et D'Allée lui ont écrit de Paris, huit jours après la publication de la sentence de police, pour lui traduire leurs sentiments qui applaudissent au coup de théâtre d'Hérault. On leur avait dit que « l'unique statut de l'Ordre était un mépris décidé pour le beau sexe ». Entendons par là qu'on leur prêtait cet égarement des sens, dont les Jésuites étaient surtout accusés, et qui, au cours des âges défunts, avait été méchamment prêté aux Templiers et à toutes les associations fermées où les femmes n'étaient pas admises. Une des premières poésies hostiles que suscita la Franc-Maçonnerie s'en était déjà fait l'écho. Nous la trouvons dans le recueil si précieux que nous a laissé le ministre Maurepas, bien placé pour collectionner les libelles et les pièces licencieuses que lui apportait la police. Elle date de décembre 1737, ce qui prouve que la Franc-Maçonnerie a eu tout de suite le gracieux privilège d'intéresser les muses. L'auteur passe en revue tous les personnages marquants de l'époque, dont Hérault (ministre d'injustice, rampant avec fierté — furieux par caprice — dans son autorité), et les filles et les princesses allant, à l'occasion de la Noël, demander audience et cadeaux à l'Enfant-Dieu :

(1) Man. 125. 5-11, p. 244 et suiv.

De toute République
Chassé honteusement, (1)
Vint un corps socratique
Tumultueusement.
Le poupon s'écria : Quelle est donc cette troupe ?
Ce sont les francs-maçons,
Don don,
Qui, si nous n'étions là,
La la
Vous tâteraient la croupe (2).

Bertin du Rocheret s'indigne contre le « soupçon odieux ». Lui, pécheur rémissible qui ne s'écarte pas des voies cythéréennes tracées par le Seigneur et qui fait « profession authentique d'aimer le beau sexe et de le servir jour et nuit », et qui voudrait, en maçon trop ambitieux, remplir ses « engagements à cet égard par trois fois trois », fournit à ces dames les preuves les plus convaincantes de l'orthodoxie érotique de ses frères.

Bref, c'est la réponse qu'il leur fait qui sera communiquée aux loges de Paris, principalement à celles de lord Derwenwater, du duc d'Aumont et du duc de Villeroy, et aux ateliers de Lyon et de Lunéville (3). Nous ne nous y arrêterons pas, parce que c'est le fait même, plus que la substance de l'écrit, qui nous doit intéresser. Nous n'en retirerons qu'une phrase, celle où il définit la Franc-Maçonnerie telle qu'il la conçoit et telle que devaient la concevoir les francs-maçons de sa classe : « Une considération d'honnêtes gens distinguez dans tous les Etats, qui ne cherchent qu'à se divertir philosophiquement dans le commerce des beaux sentiments, des belles lettres et des beaux arts de toute espèce, en forme le nœud. » Voilà qui est bien dit et enchante les frères qui lui en adressent compliment. Ce morceau contient de considérables erreurs historiques, mais cela fait partie de la légende où les frères eux-mêmes se complaisent. La Société Secrète date de sept siècles, c'est Guillaume le Bâtard qui l'a instituée en Angleterre lorsqu'il conquit ce royaume en

(1) Allusion aux Républiques de Suisse et aux Etats qui avaient proscrit les francs-maçons.

(2) *Recueil Clairambault-Maurepas, loc. cit.*, T. VI, p. 205.

(3) Cette loge de Lunéville était importante. Et, pour « tourner » l'Ordonnance de police, le marquis de Brissac qui en était le Grand-Maître « avait projeté d'établir une société similaire sous le titre de *L'Ordre de la Vérité* »,dont la croix à huit pointes doit être chargée en émail d'un phénix renaissant de ses cendres, d'un côté, et d'un autre, d'un équilatéral enflammé, qui est le premier emblème de la Vérité ».

1066, et d'autres fables, auxquelles des commentateurs d'une pareille ingéniosité, en ajouteront d'aussi éclatantes et de plus absurdes encore.

Le malheur pour les francs-maçons est qu'après la retraite d'Hérault on donna la place à son gendre M. de Marville. Il avait épousé le 23 juillet 1738 Louise-Adélaïde Hérault, alors âgée de douze ans. Travaillant chaque jour avec son beau-père, il avait, si l'on peut dire, « pris le pli », et comme il en partageait les préventions et les dilections, il n'y avait guère d'espoir pour les francs-maçons de voir la police se relâcher de sa surveillance. D'ailleurs Fleury était là pour ne point permettre une déviation de sa politique. Il est vrai que « ce vieux singe imbécile » comme l'appelle d'Argenson (1), qui, pour ses nombreux ennemis, dépassait les limites permises de la longévité (il avait 88 ans) finirait bien par rendre à Dieu son âme pusillanime. Son successeur se montrerait-il plus accommodant ?

---

(1) *Journal et Mémoires*, T. IV, p. 84, août 1743.

SOUS LE MINISTRE MAUREPAS

Nous allons maintenant être encore plus au courant des gestes contradictoires de la Franc-Maçonnerie et de la police, grâce aux rapports du lieutenant général de police au ministre Maurepas, qui ont été publiés, en 1896, par M. A. de Boislisle et aux dossiers des affaires maçonniques conservés à la bibliothèque de l'Arsenal. C'est un mine de renseignements fort précieuse. Marville met son ministre au courant de tout, d'incidents auxquels la presse de notre époque ne consacrerait qu'un entrefilet dédaigneux, et des accidents graves, des potins de coulisses comme des assassinats, des galantes aventures des seigneurs et des filles arrêtées comme de la vente des blés, des propos du populaire, des exploits des filous, des incendies, des incartades de Voltaire, de la calèche de Mlle Duthé, des impertinences des laquais et de mille autres faits grands et petits où le tragique au comique se mêle, mais que la rédaction administrative n'apprécie pas.

A la mort de Fleury, Louis XV n'ayant pas voulu le remplacer à la charge de premier ministre, ce fut Maurepas, alors ministre de la maison du Roi (qu'il cumulait avec le département de la marine) qui devint le chef direct du Lieutenant général — après bien entendu le roi qui, désireux de se renseigner sans intermédiaire inutile sur certaines affaires qui piquaient sa curiosité, recevait Marville tous les lundis en audience privée. Donc ne nous étonnons point que pour répondre à une telle confiance, ce dernier ait tenu à honneur de partager les méfiances ou les animosités de son seigneur. D'où sa rigueur extrême contre les jansénistes et les convulsionnaires. Et pour les francs-maçons ? Il semble que pour ces derniers

---

(1) *Lettres de M. de Marville lieutenant général de police du ministre Maurepas* (1742-1747), publiées d'après les originaux par A. de Boislisle. *Paris*, 1896, 3 vol. gd in-8°.

il y ait eu quelque modération dans leur châtiment, sinon dans la recherche de leurs assemblées. Cherchons l'explication.

Ce Maurepas est l'antithèse de Fleury, comme caractère. Brillant causeur, très galant avec les femmes tout en passant pour les satisfaire malaisément, il traite les affaires sérieuses « avec un air frivole et léger, qui lui aurait fait grand tort il y a longtemps, s'il n'avait pas eu en même temps les qualités véritablement essentielles à un ministre » (1). Montesquieu dans une lettre au chevalier d'Aydie que nous trouvons citée dans l'ouvrage de M. de Boislisle (2) (d'après une édition des *Mémoires de Luynes*), dit de lui : « Il a une gaieté et une fécondité qui n'a point de pareille. Il voit tout, il lit tout, il rit de tout, il est content de tout, il s'occupe de tout. C'est l'homme du monde que j'envie davantage ; il a un caractère unique. » Ce fut cette légèreté d'esprit — ce mot légèreté pris dans un sens nullement péjoratif — qui, devant plaire au monarque, lui permit de rester trente ans au pouvoir, de conquérir l'estime et même l'amitié de la reine, et d'évoluer parmi la capricieuse humeur des favorites — ce dernier point jusqu'au jour où cette légèreté, tournant cette fois à l'impertinence, lui coûta sa place et le fit exiler. Elle lui avait inspiré sur Mme de Pompadour un quatrain d'une grâce épineuse dont cette femme de goût apprécia peut-être le tour enjoué, mais que la courtisane ne pardonna point (3). Il n'est pas du tout étonnant qu'avec ce caractère enjoué qui décelait quelque propension à un libertinage discret, le ministre ait été soupçonné d'appartenir à la Franc-Maçonnerie. C'est d'Argenson qui nous l'apprend en écrivant dans ses *Mémoires* : « On prétend que M. de Maurepas est de cette confrérie. »

Même si Maurepas ne fait pas partie de la « confrérie », le fait qu'on l'en soupçonne prouve déjà son indulgence. Le devoir ordonne néanmoins de sévir, d'autant plus que les commissaires font leurs rapports qu'on ne peut décemment étouffer. Et quand six francs-maçons, dont deux Anglais, se font surprendre et prendre le 21 avril 1740 par Vanneroux, exempt de robe courte assisté de l'inspecteur de police Souffot, on envoie les quatre

(1) *Mémoires du duc de Luynes. Paris*, in-16, T. X, p. 609.
(2) *Lettres de M. de Marville, loc. cit.*, p. LXIII.
(3) Voici les petits vers qui coururent tout Paris, et dont le maréchal de Richelieu, ennemi de Maurepas, dénonça l'auteur à Mme de Pompadour :

La marquise a bien des appas ;
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas,
Mais ce sont des fleurs blanches.

Français au Fort-L'Evêque et on sépare les deux Anglais dont l'un est conduit au Petit Châtelet et l'autre au Grand Châtelet (1).

On n'a pas même fait exception pour le haut fonctionnaire Barré qui est directeur des postes à l'armée d'Italie. Il y a parmi les délinquants un franc-maçon célèbre, ou du moins qui mérite aujourd'hui ce qualificatif, car c'est à lui que nous devons le premier recueil de vers à la gloire de l'Institution — recueil que possèdent ou recherchent tous les collectionneurs d'ouvrages maçonniques, dont plusieurs éditions consacrèrent le succès, et où les trois grades de la « Confrairie » sont glorifiés à la mode du temps, dans des couplets d'une agréable facture (2).

Il est probable qu'après les avoir interrogés, on relâcha assez vite les six francs-maçons en les invitant, selon la coutume, à abjurer la foi maçonnique. Ce qu'ils durent faire, à n'en pas douter. Le moyen d'agir autrement ? Pour la police l'arrestation importe beaucoup plus que la punition.

Si Fleury, répondant ou faisant répondre au chevalier de Ramsay que « le roy ne veut pas qu'on s'assemble » a vraiment exprimé la volonté de Louis XV, il convient de témoigner d'un zèle louable en y satisfaisant. Seulement il peut y avoir avec ce zèle des accommodements, accommodements d'autant plus excusables que Marville ne tient pas trop à mécontenter les Grands. Il n'hésite pas à se montrer sévère pour les gens de peu, mais se mettre à dos des courtisans comme le duc de Pecquigny qui approchent le monarque, et peuvent, par quelque médisance délicatement tournée, compromettre sa faveur, serait d'une tactique maladroite. D'Argenson écrit dans ses *Mémoires* à la date du 21 février 1849 : « On recommence de plus belle les cérémonies des francs-maçons et le grand hospice se tient chez M. le comte de Mailly, *chez qui la police n'ose pas fouiller.* » Il en est même parmi les seigneurs qui sont assez puissants par eux-mêmes pour qu'on puisse craindre de les mécontenter, entre autres le Grand-Maître des francs-maçons. Et ce Grand-Maître est un

---

(1) Voici la fiche de la police (Bibliothèque de l'Arsenal ms 11455 f° Broomets). « Le Ne Broomets,ébéniste,anglois détenu au petit Châtelet, Le ne Balphe anglois, détenu au Grand Châtelet, le Ne Boisseau, détenu au fort L'Evêque, Le Ne Kimp, détenu au fort L'Evêque, le ne Naudot, détenu au fort L'Evêque, Le Ne Barré, directeur des Postes à l'armée d'Italie, détenu au Fort L'Evêque le 2 avril 1740 pour s'être trouvés dans les assemblées de fremaçons. »

(2) *Chansons notées de la très vénérable Confrérie des maçons libres.* Précédées de quelques pièces de Poésies convenables au sujet... le tout recueilli et mis en ordre par le F.·. Naudot, S. L.[*Paris*], 1737, in-12. — Plusieurs éditions suivirent, très augmentées.

personnage d'importance : Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, prince du Sang !

Ceci prouve que la Franc-Maçonnerie a une composition fort aristocratique, car comment croire qu'un prince du sang aurait consenti à accorder sa protection, et mieux que sa protection le patronage de son nom et de son autorité à une société sans prestige ? Ce patronage ne va pas sans gêner Marville. Comme ce dernier a eu en 1743 l'imprudence de faire surveiller et de surprendre l'avocat Petit d'Aine en train de porter des planches (1) à ses frères pour les convoquer à l'hôtel de Bussy, rue de Bussy, le comte de Clermont ne manque pas de l'avertir qu'il honore de sa considération ce secrétaire d'une loge maçonnique (2).

On est bien obligé cependant de donner suite aux dénonciations, surtout quand ces dénonciations proviennent d'habitants qui pourraient s'étonner de n'en point constater le résultat. Comme toujours, quand il s'agit d'une société secrète, les soupçons s'allument facilement, et la police, alertée par des imaginations en délire, a dû faire à l'époque quelques expéditions infructueuses. Par exemple nous ne savons rien de l'enquête qui fut provoquée par cette note que le 7 décembre 1743 un espion fait parvenir à Marville : « Il se tient presque tous les jours des loges de francs-maçons chez le sieur Colinze maître de loges, et peintre sur le quay de la féraille — une autre loge rue de Bussy chez un traiteur. » Pourtant les quelques mots écrits par Marville au coin de cette note « voulant absolument empêcher les assemblées de frimaçons » ordonnent cette enquête. Il arrive aussi que pour nuire à un ennemi, un particulier le signale comme franc-maçon. Et même si le fait est reconnu faux, le quidam n'en est pas moins troublé dans ses habitudes ou dans son commerce. Il faut remarquer en effet et admirer la conscience avec laquelle le Lieutenant de police exerce ses fonctions, nous pourrions dire son ministère. Ses subordonnés, commissaires, exempts et autres, semblent mériter le même éloge, si l'on en juge par leurs rapports d'une précision si méticuleuse et d'une rédaction toute objective. Nous en avons une preuve, parmi tant d'autres, dans des pièces conservées à l'Arsenal, et relatives à une visite faite au château de Charonne sur l'ordre de M. de Marville. Le curé

(1) Dans le vocabulaire maçonnique le mot « planche » se dit pour une lettre et surtout pour une convocation. Comme au XVIIIe siècle les convocations étaient toujours ornées d'une gravure, il est à supposer que cette « planche gravée » est à l'origine de ce terme.
(2) Dossier Bastille 10024.

du village, un nommé Grégoire, lui avait écrit que des francs-maçons s'y réunissaient sous le premier maillet (1) d'un frère Bardin.

La plainte d'un ecclésiastique ! La profession du signataire voulait qu'on y prêtât attention. Disons-nous qu'à cette époque les curés avaient un droit de surveillance presque officiel et que leurs doléances étaient souvent écoutées. Ils régentaient leur paroisse et sollicitaient l'incarcération des personnes dont la moralité leur paraissait suspecte ; et si une jeune fille portait ses dévotions à Vénus plutôt qu'à la Vierge Marie, ils ne se faisaient pas faute de solliciter pour elle, même contre la volonté des parents, une grave pénitence. En voici un exemple. Un curé écrit au Lieutenant de police au sujet d'une de ses ouailles qui s'était écartée du droit chemin : « J'espère que vous aurez la bonté, monsieur, de la faire arrêter et mettre à Saint-Martin où elle se convertirait, puis je la mettrai dans un couvent. » Tout simplement. Nous ne savons si le ministre a eu la bonté » d'exaucer le désir du prêtre, — en l'espèce c'était le ministre qui, au nom du roi, signait l'ordre d'incarcération —, mais M. Funck-Brentano, qui nous fait connaître cette lettre, ajoute : « Il faut noter que Saint-Martin était la plus rude prison pour femmes qu'il y eût à Paris. » C'est pour éviter de telles punitions que les jeunes pécheresses, qui se faisaient prendre mais dont les amants avaient quelque influence, intriguaient pour se faire admettre, même dans l'emploi le plus subalterne, dans un des théâtres du Roi (Opéra — Comédie Française — Comédie Italienne). Si elles étaient jolies, elles réussissaient généralement, et là, ni la police ni même leurs parents ne les pouvaient poursuivre. Elles ne dépendaient plus que de la discipline imposée aux spectacles par ceux qui en avaient la responsabilité, c'est-à-dire les premiers gentilshommes de la Chambre. Le duc d'Aumont — ceci dit en passant — qui fut longtemps Maître de Loge, était un des possesseurs de cette charge.

Ces détails ne sont point inutiles pour faire comprendre l'intérêt que Feydeau de Marville attacha à la dénonciation et pourquoi des carrosses furent réquisitionnés pour conduire à Charonne un des commissaires les plus exercés, M. de Rochebrune, conseiller du roi, fonctionnaire de haute confiance, assisté des exempts Réville et Gastaignalde. Or le curé était en propres termes un farceur. N'en déduisons pas qu'il était un bon vivant se livrant après libation à des plaisanteries déplacées, ceci serait mal-

(1) Le Vénérable et les surveillants ont des maillets dont ils s'aident pour ordonner les travaux et veiller à la discipline de la tenue. On dit d'un frère qui occupe la présidence qu'il « tient le premier maillet ».

séant, mais non déshonorant. Tandis qu'il semble bien que « le charitable pasteur », comme l'appelle ironiquement le commissaire, étant au plus mal avec son voisin, avait trouvé moyen de le charger d'un acte réprouvé par l'Etat. Et le rapport précise « que la vengeance seule l'avait porté à lui jouer cette pièce » (1).

On va bientôt fournir à M. Miché de Rochebrune une occasion plus brillante d'exercer ses talents. Le 1er mars 1744 lui parvient l'ordre suivant :

« Sa Majesté étant informée qu'il doit se tenir une assemblée de frimaçons, convoquée par les principaux de ceux qui la composent sous le titre de *loge*, en l'appartement qu'occupe le nommé Mornet, à Paris, près la barrière de la rue de Lourcine, et jugeant à propos de faire cesser de pareilles assemblées, S. M. a ordonné et ordonne au sieur de Rochebrune, commissaire au Châtelet de Paris, accompagné de quelques officiers de police, de se transporter incessamment dans l'appartement ci-dessus désigné, à l'effet d'en faire une exacte perquisition, saisir et enlever ce qui pourroit s'y trouver de contraire à ses ordonnances, arrêter et faire conduire en prison, de l'ordre de S. M. ceux qui s'y seroient assemblés ; dont du tout sera dressé procès-verbal pour en être rendu compte au sieur de Marville, lieutenant général de police. » (2)

Le commissaire De Rochebrune, accompagné des exempts Framboisier, Doussol et La Janière, ne fait pas une chasse miraculeuse, du moins quant aux personnes, car les documents saisis seront d'importance. On ne prend au nid, en l'espèce rue de l'Oursine chez la veuve Breton (chez qui habitait vraisemblablement le nommé Mornet précisé par l'ordre de perquisition) que quatre francs-maçons : d'abord le susdit Nicolas Mornay, ainsi orthographié sur la fiche policière (3), qui est marchand joaillier lapidaire à Paris, deux employés sur le carreau de la volaille qui sont Bénigne Froment et Quentin Joseph Potel et enfin Louis Alet qui est jardinier. Le rapport qu'en fait le jour même un des exempts nous renseigne sur l'opération. Le voici :

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous informer, qù'en conséquence des ordres du Roy, nous nous sommes transportés, le Sieur Framboisier, Doussol et moy, avec

(1) Pour la curiosité du fait et pour montrer avec quel scrupule les agents de la police remplissaient leur mission, nous donnons aux pièces annexes (n° 2) les procès-verbaux de l'expédition faite par le commissaire de Rochebrune et,d'autre part,par les exempts qui, en semblable affaire, devaient, comme le commissaire, consigner le résultat de leur enquête.

(2) Arch. Nat. O1 88.

(3) Arsenal ms Cote 11556. Même référence pour les pièces suivantes toutes réunies sous le f° Potel.

monsieur le Commissaire de Rochebrune, chez le nommé Mornet Lapidaire, dans sa maison proche la barière de la rue de Loursine ;qu'étant entré, nous avons trouvé dans une salle donnant sur le jardin de la d^te^ maison, les trois premiers officiers et un frère servant de la loge dont j'ay eu l'honneur de vous parler ; monsieur le Commissaire les a fait arrêter, on a trouvé sur le frère servant nommé Louis jardinier et concierge de cette maison, un écrit de convocation, pour tenir loge chez Briand, marchand de vin rue Gallande, la d^te^ convocation signée de sept freemassons, au nombre desquels sont les trois officiers arrêtés, un se nommant Potel, commis sur la Vallée, maître de la loge, l'autre Froment, aussy employé à la Vallèe, surveillant de la loge, et le troisième Mornet, trésorier dans la d^te^ loge ; monsieur le Commissaire de Rochebrune s'est nanti du d^t^ écrit, avec plusieurs autres papiers desquels sans doute il ne manquera pas de vous rendre compte. Nous avons conduit ces quatre particuliers dans différentes prisons où nous les avons écroués de l'ordre du Roy, et mis au secret, en attendant que vous en ayez ordonné, séparés des uns des autres, sçavoir Louis Alay au petit Chatelet, Froment au grand Chatelet et Potel avec Mornet au fort l'Evêque.

(Signé) Delajanière.

Ce 1 mars 1744.

Quant aux pièces confisquées, au nombre de trois, elles valent également d'être reproduites dans ce texte même, parce qu'elles nous fournissent des indications d'ordre général sur la qualité, le mode de convocation et la discrète et insuffisante prudence des francs-maçons. La première est la liste des membres de l'atelier, la seconde l'ordre de se tenir prêt à recevoir les frères, et la troisième, la plus importante, une convocation assez précise pour ne laisser aucun doute sur la culpabilité des assistants.

3 Pièces.

Papiers trouvez dans les poches et l'armoire de Louis Allée (1), jardinier le 1 mars 1744.

f. Desrues, rue de Montagne Ste Geneviève.
f. Lefebvre md tapissier rue de la Verrerie aux Barbedos.
f. Angilbert, rue de la Lanterne près la rue St Bon.
f. Milon Delammont, porte St Michel.
f. Troubet, place Dauphine.
f. Dufourneau, rue Ste Avoye chez Me Chretiennot, notaire.
f. Lefebvre J. chez Me Bertin, procureur au Chlet, rue des Coquilles.

(1) Il ne faut pas s'étonner de voir le nom de ce jardinier orthographié tantôt Alet, puis Alay, puis Allé. A l'époque on mettait autant de fantaisie dans l'orthographe des noms propres que dans celle des noms communs, ce qui est parfois pour l'historien une cause d'inextricables confusions. M. Funck-Brentano a raconté dans l'Avant-propos de son livre (*Les Lettres de Cachet à Paris... Paris*, 1903, in-4°) les incessants embarras rencontrés par lui pour l'identification de nombreux prisonniers, dont les noms, sous la plume des scribes successifs ayant eu à les citer, avaient subi d'invraisemblables altérations.

f. Bechu chez M. Joupiré, même maison.
f. Foucault, aux Capucins du Marais.
f. Dauvilliers, rue de Bièvre.
f. Dupré, rue des Orphèvres au Duc de Bourgogne.
f. Yver, rue St Louis chez M. le Commis[re] Le Clerc.
f. Guillotte, rue de Jouy.
f. Fayet, rue de l'Arbre Sec.
f. Touteau, place Dauphine.

(Au dos de cette pièce) : Première paraphée par Quentin Joseph Potel, et nous Commis[re] soussigné au dossier de son interrogatoire de ce jourdhuy 4 mars 1744.

(Signé) Miché de Rochebrune-Potel.

(2e pièce)

frère Louis,

Vous ne manquerais point de vous trouver aujourd'huy sammedy 21 du présent mois en onze heure ou midy auplu tard dans le même androit ou vous vous ette trouvés dimanche dernier de la par de Messieur Mornay Mainbout Rousseaux et Chauin, le 21 7bre 1743.

(Signé) Mornay.

(3e pièce).

Nos tres chers frères,

Nous vous donnons avis que nous avons obtenu du Très Respectable Grand Maître des Loges de france une permission de nous assembler en Loge pour nous choisir un maître de Loge, qui se choisira deux surveillans, pour apres cette élection nous mettre en état d'être constitués.

Ne pouvant faire trop de diligence pour parvenir à la distinction que l'on nous fait esperer, nous vous prions de vous trouver le mardy trois du present mois à cinq heures précises après midy chez le frère Briand rue Galande vis à vis la rue du fouare.

Comme c'est en quelque façon une nouvelle Loge que nous allons former sous les auspices du Très Respectable Grand Maître, on ne reconnoitra pour frères de cette Loge que ceux qui se presenteront mardy pour signer le procès-verbal d'élection ; il ne nous sera même pas possible d'y en ajouter, ce procès-verbal devant être remis au secrètaire général de l'ordre, ainsi vous voyez qu'il vous est d'une conséquence de vous y trouver.

Pour que l'on puisse constater sur le nombre vous êtes priés de marquer icy si vous viendrez ou non, et au cas que vous vouliez venir, vous consignerez 3 l. entre les mains du frère Louis le porteur du present.

Je viendrai (Signé) Marnier Reçu 3. Je m'y rendray (Signé) Hallez Reçu 3. Potel viendra Reçu 3 (Signé) Froment-3 Mornay 3. (Signé) Cervenon 3 Meyboom (?) R. 3 (Signé) Brossier payé 3.

(Paraphe comme à la première pièce).

A ces trois documents est jointe la « planche » suivante du f.·. Baur, député Grand-Maître (autrement dit substitut du comte de Clermont)

qui se rapporte au projet de loge envisagé dans la pièce nº 3. Comme on le verra, l'indiscrétion d'un des inculpés a permis à la police d'aller la quérir là où elle se trouvait, et elle mérite assez l'attention du Lieutenant de police pour que ce dernier l'envoie à son archiviste et premier secrétaire Duval avec cette note : « Joindre au dossier des derniers fr-maçons arrêtés *et garder ce papier avec soin* ».

Nous Député

Grand Maître des Loges de France, Vu la requête à nous présentée par nombre de nos frères membres de la Loge de la Cité, tendante à obtenir notre permission de s'assembler et de former une nouvelle loge sous le titre de Luxembourg, Permettons à nos dits frères de s'assembler avec toute la régularité et décence convenables à l'Ordre, pour se choisir entr'eux dans la forme prescrite par les reglemens un Maître, lequel Maître ainsy choisy nommera ses officiers, dont et de quoy Nos dits freres dresseront procès-verbal, pour sur ledit procès-verbal à Nous raporté avec la présente permission être ordonné ce que nous jugerons convenable.

En foy de quoy nous avons signé ces présentes et fait contresigner par le Grand Secrétaire et à icelles fait aposer le scel de l'Architecture et de l'Ordre. A Paris ce vingt huit février mil sept cent quarante quatre.

(Signé) Baur
Député G. M.

(Ici un cachet rouge parfaitement conservé portant les trois fleurs de lys au dessus d'emblèmes maç∴ (1).)

Par mandement du T. R. Député
Grand Maître
(Signé) : f. Perret
Grand secrétaire.

Les papiers laissés étaient trop compromettants pour que l'on ne cherchât pas à en éclaircir plus encore les révélations. Et les inculpés ayant été conduits en différentes prisons, ainsi qu'on l'a vu dans le rapport de l'exempt, Agnan Philippe Miché de Rochebrune, personnage assez considérable qui joignait à ses fonctions de Commissaire au Châtelet de Paris celles de Conseiller du Roy et d'avocat au Parlement, entreprit dès le jour même et le lendemain de les interroger. Nous donnons aux pièces annexes (2) les procès-verbaux de ces interrogatoires, parce qu'ils constituent un document intéressant sur le scrupule que les agents de la police

(1) L'interrogatoire du Sr Potel nous apprend que ce sont les armes de M. le Comte de Clermont « avec les attributs de l'architecture ».
(2) Pièces annexes nº III.

mettaient à remplir leur mission et sur la façon adroite dont ils excellaient à provoquer les confessions. Ne disons pas les « délations » parce qu'il était difficile à l'époque de se retrancher dans une courageuse mais dangereuse discrétion. Evidemment on n'eut pas mis à la torture ces honnêtes citoyens et bons catholiques qui ne s'étaient rendus coupables que de désobéissance, mais il est d'autres moyens pour délier les langues, entre autres l'envoi devant les tribunaux qui, eux, n'ont point la faculté de pardonner à des coupables. Tandis que le ministre ou le Lieutenant de police générale peuvent, si bon leur semble, arrêter l'affaire si l'on a la gentillesse d'approvisionner suffisamment leur curiosité pour qu'ils puissent en haut lieu — en Très Haut Lieu — témoigner de leur subtile vigilance.

Et ma foi ! les inculpés vont à confesse bien sagement. Ils battent leur coulpe avec sincérité — on peut le croire — puisque la police elle-même le croira, — surtout le jardinier Alet, servant de la loge et qui ne peut contresigner le procès-verbal du commissaire parce qu'il ne sait ni lire ni écrire. Ne voyons pas contradiction entre cette affirmation du servant et la « planche » trouvée dans sa poche par laquelle on lui traçait son service, il est des amis complaisants. Peut-être s'est-il fait traduire par un profane les lettres sybillines ! Serait-ce l'origine des « fuites » — comme on dirait aujourd'hui — qui orientèrent le quatuor policier vers la rue de l'Oursine ? Nous l'ignorerons toujours. Tout à l'heure pour une perquisition qui suivra nous prendrons par les oreilles le loup qui s'est introduit subrepticement dans la bergerie maçonnique, mais cette fois... Donc, après Louis Alet, ce sont Potel, Mornay et Froment qui se laissent aller aux pires confidences. Non seulement Alet donne le « signe d'apprentif » et le mot de passe — ce qui est péché véniel car il y a longtemps que la Lieutenance de police, depuis Hérault, est au courant des moyens de reconnaissance — mais il livre les noms des complices, qui sont, comme aujourd'hui, de professions bien différentes : orfèvre, notaire, huissier priseur, bourgeois de Paris, de nombreux clercs de notaire, et ce qui est conforme au métier : trois maîtres d'œuvre et un architecte. Et avec ces laïcs : le père Foucauld qui est capucin du Marais et qui a « été reçu franc-maçon le neuf décembre dernier dans le cabaret du nommé Bryant ».

Par ces dépositions nous savons aussi que les ateliers — et pour cause — avaient l'humeur voyageuse et que leurs membres n'aimaient pas « travailler » deux fois au même endroit. Potel Quentin Joseph est le Maître de la loge — nous disons aujourd'hui le vénérable — malgré son

jeune âge maçonnique : cinq mois — et nonobstant son emploi honorable mais peu honoré (mettons pour l'époque) d'employé à la volaille. Entre parenthèses ceci nous prouve (et la remarque est d'importance) que déjà la coutume existe en maçonnerie de ne se préoccuper point de la qualité sociale d'un frère s'il a les aptitudes que requiert une fonction. Donc ce Potel précise qu'il n'a tenu que trois fois loge « sçavoir une fois dans l'apartement du Sr Milon Delamon, la seconde dans le cabaret du Sr Briand m^d^ de vin rue Gallande vis à vis la rue du Fouare à l'enseigne des bons enfants, et la troisième fois chez Louis Alet jardinier rue de l'Oursine au-dessus de la barrière ». Nous savons par lui que cette dernière n'était qu'une réunion préparatoire précédant celle du lendemain qui devait se tenir rue Gallande et où devait être élu le maître de loge qui — détail également intéressant surtout pour les francs-maçons d'aujourd'hui — choisissait lui-même les deux surveillants. Et nous apprenons aussi qu'ils agissaient sur permission écrite et officielle du député du Grand-Maître des loges de France, timbrée des armes de Monseigneur le comte de Clermont « avec les attributs de l'architecture » ; et comme l'inculpé dévoile également le détenteur de cette pièce, les exempts n'eurent qu'à aller la chercher chez le frère Brossier qui, nous en avons la preuve, ne put faire autrement que de s'en dessaisir.

Potel va jusqu'à dénoncer tous les maîtres de loge qu'il connaît avec, à l'occasion, le lieu de leurs tenues ; le médecin Procope qui, si l'on en juge par les imprimés relatifs à l'Ordre qui circulent dans le public, ne s'en cache pas ; Pecquet qui est confiseur rue des Lombards, les cy-devant marchands de vin Matran et Chauvin ; Lebreton dont l'histoire a conservé le nom qui est joaillier au Pont au Change, et d'autres dont un gouverneur d'enfant, un marchand de cire d'Espagne, deux chirurgiens, un employé « au magasin de Montpellier cour du Palais », un notaire, un banquier (le sieur Baur qui est le coadjuteur du Grand-Maître) et un cy-devant gendarme « tenant loge souvent chez Fuel traiteur ». Et les autres inculpés, aussi prolixes, complètent ces renseignements, fournissent d'autres indications pareillement précieuses — si précieuses que le commissaire de Rochebrune, qui ne semble pas un méchant homme, se sent pris d'indulgence pour ces mauvais garçons. A la fin de son rapport sur le vénérable Potel, il semble croire à la « promesse sincère » que ce dernier lui fait de ne pas recommencer, estimant même que « ce fait peut mériter qu'il obtienne liberté ». Bref il va jusqu'à demander « qu'on use à son égard d'un peu d'indulgence ».

De l'indulgence — on en aura. Ils ont tellement servi le dessein de la police qu'il y aurait ingratitude à prolonger la détention de ces infortunés indicateurs qui ont en humbles pénitents sollicité la rémission de leurs péchés. Et le 10 mars — c'est-à-dire dix jours après — M. de Marville les fait élargir de sa propre autorité, et il envoie une note à Maurepas pour le supplier de faire expédier un ordre en forme du même jour. Le ministre consent bien volontiers à entériner officiellement la décision du Lieutenant de police, mais il exige qu'on réprimande les délinquants. Ce sera en somme leur punition. Quant aux personnages d'importance signataires de la patente de Constitution, le banquier Baur, Grand-Maître adj[t] et le grand secrétaire Perret, Marville ordonne qu'il leur soit écrit de « me venir parler vendredy matin. Je leur montreray leur mandement pour la convocation de la loge et leur en feray avanie ». Ce qui fut fait, car suit sur le document de l'Arsenal cette note laconique : « Je leur ai parlé ». Etait-il bien adroit de montrer ainsi aux chefs de l'Ordre les atouts que possédait la police et ne pouvait-on craindre que ceux-là ne prévinssent leurs subordonnés en les invitant à un sommeil... momentané. Ne soyons pas plus royalistes que les serviteurs du roi qui eux devaient avoir leur raison. Il n'apparaît pas que l'on ait jugé bon d'aller — du moins de régulière façon — expertiser les poches et les armoires des tenanciers de loges dénoncés par Potel et ses frères repentis. On les savait sur leurs gardes.

Avait-on la naïveté de croire que la leçon porterait ses fruits, et des fruits durables ? En tous les cas il nous faut attendre quelque temps pour assister à une nouvelle opération. Oh ! pas bien longtemps, trois mois environ. Mais déjà le 15 avril le Lieutenant général a reçu l'avertissement d'un espion. Il en fait part au ministre dans ces termes : « On m'a donné un avis sur une nouvelle loge de frimaçons. *Je n'ai point voulu donner d'ordres à cet égard que je n'eusse reçu les votres.* » (1) Il est prudent, Marville. Tout de même, comme Maurepas ne s'est pas empressé de prendre une décision, il revient à la charge le lendemain : « Il faudrait tâcher de savoir, s'il se peut, ce que c'est que cette nouvelle loge de frimaçons, qui la tient, et quelle espèce de gens s'y rassemblent. » (2) Marville a trouvé le parfait indicateur pour mener à bien son enquête. La lettre suivante le prouve — dont la teneur nous en laisse soupçonner au moins une autre

(1) *Lettres de M. de Marville, loc. cit.*, p. 61.
(2) *Lettres de M. de Marville, loc. cit.*, p. 63.

qui l'a précédée — où un nommé Vierrey met ses connaissances et son orthographe personnelle au service de la police.

Monsieur

Jey l'honneur de vous rendre comte que la Loge qui devet tenir hier se doit ce tenir de main mardy a Lhotel de Soisson et ses le n[e] Le Roy tréteur rue St Germain qui doit fere le repas, Lon ni doit resevoir M[e] Labbé de Voigny et le S[r] Thomassin comedien Gratien Lemot Dugniet. Est pour entrer à lasamblé demander le Suisse et luy dire mardy.

Le 7 juin 1745.

(Signé) Vierrey.

Dieu ! que les connaissances du signataire sont d'une impressionnante précision ! Il donne même les noms des candidats disposés à « recevoir la lumière ». Plus tard nous pénétrerons le mystère. Conséquence : le lendemain le Commissaire de la Vergée est délégué avec deux exempts à l'hôtel de Soissons, rue des deux Ecus, muni des instructions habituelles. Il prend au piège 40 francs-maçons « assemblés ensemble et tout prêts à faire une réception ».

Maurepas, bon courtisan, s'empresse d'en écrire au roi (Correspondance inédite, date du 11 juin). Et quand la sentence du Châtelet sept jours après condamnera le traiteur Leroy à 3.000 livres d'amende (1), il s'en félicitera encore auprès du monarque, en lui rendant compte cette fois — peut-être avec quelque intime satisfaction — du maigre résultat de l'entreprise : « Votre Majesté verra par la feuille même aujourd'hui, qu'on n'a pas ménagé les francs-maçons, et que leurs menaces n'ont eu aucune suite. C'étoit d'ailleurs tous gens de la vile espèce. Ce qu'il en a été pris n'étoit que des instruments, outils et autres choses connues pour servir à la réception ; mais il n'y a point de réglemens. On continuera avec la même attention à veiller sur leurs démarches. »

Gens de la plus vile espèce ? Il exagère, Maurepas, certainement à dessein, pour dissiper chez le roi l'inquiétude que lui cause la secte. Par gentillesse pour le roi ou pour la secte ? Disons même qu'il trompe son maître, car enfin la composition de la loge, qui est venue jusqu'à nous grâce au scrupuleux Duval, nous permet d'en juger. Le membre le moins reluisant — socialement parlant — est un garçon chirurgien ; les autres sont d'honnêtes négociants dont l'un est le commissionnaire du roi de Pologne, des peintres, un conseiller, et enfin — et surtout — la liste

(1) Voir aux pièces annexes IV : la sentence rendue contre le traiteur Leroy.

dénonce des frères dont la profession ou la situation valent qu'on les ménage. Il y a là des « bourgeois de Paris » rentiers probablement car ce terme se doit prendre dans son sens le plus honorable, un membre de l'université, un banquier, un architecte, un avocat, un ancien maître des Requêtes, un gentilhomme et Dibou qui est « chirurgien ordinaire du roi », et De La Croizet qui est « intéressé dans les affaires du roi », et Martinet qui est « valet de chambre du roi » — fonction enviée et qui rapporte argent et considération. Et n'oublions pas trois bénédictins qui n'avaient pas cru déroger à leur pieux ministère en allant ce mardi de la Pentecôte collaborer aux travaux et à l'agape maçonniques (1).

---

(1) LISTE DES NOMS, QUALITÉS ET DEMEURES DES FRÈRES FREMACONS TROUVÉS DANS UNE LOGE A L'HÔTEL DE SOISSONS.

Les sieurs

DARNEAU bourgeois de Paris y demeurant rüe de Cordelliers.
GAULTIER marchand à Paris y demeurant rüe des foureurs au soleil d'or.
DIBOU chirurgien ordinaire du roy demeurant à Paris rüe des fosses Mont-martre.
DUPUIS fabriquant de galon demeurant à Paris rüe Mouffetard faubourg S. Marcel à l'enseigne du Chapeau Rouge.
FROMENTIN de l'université demeurant à Paris rüe de l'Arbre Sec.
LALOUETTE marchand à Paris rue de Bussy.
DE LA MOTTE banquier à Paris y demeurant rüe Quincampoix.
DESMARETS bourgeois de Paris y demeurant rüe Saint Antoine proche le puit Saint.
LIEGEOIS peintre demeurant à Paris quay de Gêvres.
DUJARDIN ancien M^e des Requettes dem^t à Paris rue Neuve St Eustache.
LES RÉVÉRENDS PÈRES GUÉRIN bénédictin à l'abbaye de Saint Germain des préz.
François FROMENTIN religieux bénédictin à Saint Denis en France.
GRIMONT Religieux bénédictin à Longpont.
DE LA CROIZET intéressé dans les affaires du Roy dem^t rue du cimetière Saint Nicolas Deschamps à Paris.
ROGO, m^d à Paris.
MARTINET valet de chambre du Roy demeurant faubourg Saint Denis.
DUBREÜIL marchand à Orléans loge à Paris à la croix de fer rue Saint Denis.
DEPEÜIL le jeune m^d d'étoffe et de soye à Paris y demeurant rue des foureurs au soleil d'or.
VINCENT comédien du Roy de la Comédie Italienne y demeurant à Paris rüe Pavée.
DEMAZURE m^d bonnetier à Paris y demeurant rüe Bourlabbé.
BRIÈRE marchand à Paris y demeurant rüe Dauphine.
SAINT MORIN gentilhomme vieille rüe du Temple.
PINEL m^d teinturier en soye à Paris y demeurant rüe Saint Germain Lauxerrois.
DEBVICHIGE bourgeois de Paris y demeurant rüe Saint Martin.
HEBRARD m^e chirurgien à Paris y demeurant rüe et porte Saint Martin.
MULPAGE négociant à Paris y demeurant rüe du Sepulchre faubourg St Germain commissionnaire du Roy de Pologne.

NOMS DE CEUX QUI ONT ÉTÉ CONDUITS DANS L'HOSTEL DE MONSIEUR DE MARVILLE.

Les sieurs

RIBOUX DE BESANÇON demeurant rue du Bouloy hostel nostce dame.
DALENCEAU étranger de Berlin demeurant à Paris rüe bourlabbé au lion d'argent.
REGNARD avocat demeurant rüe du Boulloy à Paris.
GUILLOTTE AUBRY architecte du Roy demeurant à Paris rüe bourtibourg.

S'ils avaient été gens de la plus vile espèce, se seraient-ils permis de menacer le commissaire ? Car ils l'ont menacé. Marville y fait allusion dans son rapport à Louis XV, et les *Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques* le précisent. « Les francs-maçons sont fort intrigués de cette aventure et ont même fait des menaces à ceux qui les avaient surpris. » En outre quelle sanction a été prise contre ces impertinents ? Rien, ou presque rien : une réprimande du Lieutenant de police. Cette fois il n'y eut pas même d'emprisonnement préventif. C'est toujours la même gazette qui nous l'apprend, en même temps que nous apprenons par elle qu'à l'audience du Châtelet où fut salée la note du traiteur Leroy étaient présents « plus de deux cents francs-maçons » (nº du 20 juin 1745).

Nous venons de citer les *Nouvelles qui se débitent à Paris...*, etc. C'était une gazette qui courait sous le manteau, dont on ne put jamais découvrir le ou les auteurs et qui semble bien avoir été rédigée, surtout sous M. de Marville, avec la complicité de la police — ce qui expliquerait assez la carence de celle-ci en ses recherches. Déduisons que les renseignements y contenus avaient été puisés à bonne source. Or ces *Nouvelles*, en rendant compte en 1745 de la mauvaise aventure arrivée à l'hôtel de Soissons notent, comme on vient de le lire : « Les francs-maçons sont fort intrigués. » Devaient-ils être si surpris ? Il eut été bien extraordinaire que parmi les nombreux espions que la police avait à sa solde, il ne s'en soit pas trouvé d'assez adroits pour s'infiltrer parmi les membres de la « secte ». Ce service était d'autant mieux assuré qu'on ne lésinait pas avec eux. Et un manuscrit sur l'état des recettes et des dépenses de la Ville en 1753, que M. de Boislisle a retrouvé à la bibliothèque historique de la Ville de Paris nous renseigne parfaitement, dans un *nota* savoureux, sur les exercices de ces agents secrets. « Il y a toutes sortes de gens, y est-il écrit, de différentes extractions, même des prêtres, des moines, des vitriers, des porteurs d'eau et autres qui savent s'insinuer dans les maisons pour savoir ce qui s'y passe et en rendre compte, et beaucoup de domes-

---

Depeüil marchand de galon demeurant à Paris rüe Saint Denis vis-à-vis la rüe du petit Lion.
Fabre marchand bonnetier en gros à Paris y demeurant rüe des mauvaises paroles quartier Saint Opportune.
Antoine de Loze garçon chirurgien demeurant à Paris rüe du bout du monde à Sainte Geneviève chez Parisien.
Philiet fils demeurant à Paris rüe Saint Martin vis à vis la rüe aux ours.
Vierrey demeurant à Paris rüe du petit Lion.
Philippes André frère servant, domestique du f.·. Dupeüil l'aîné mᵈ de galon rue Saint Denis vis à vis la rüe du petit Lion et y demᵗ.

tiques », et plus loin : « Dans les régiments, dans les abbayes et couvents dans les séminaires, collèges, hôpitaux, et même chez les grands, on peut être assuré qu'il y a au moins une personne gagée pour rendre compte de tout ce qui s'y passe... » Alors pourquoi pas dans les loges maçonniques ? Ne croyons pas que les nobles eux-mêmes étaient trop « nobles » pour se prêter à ce jeu. Plusieurs d'entre eux, sachant la dilection qu'éprouvait le roi Louis XV pour les anecdotes scandaleuses, ne méprisaient point de conquérir sa faveur par des indiscrétions, assez fâcheuses pour leur propre honorabilité (1). On allait jusqu'à citer des noms, dont celui du prince de Carignan, que d'Argenson, qui n'aimait pas que l'on marchât sur ses brisées, dénonce nettement comme un indicateur *intéressé*. D'ailleurs Marville avait parmi ses « mouches » un gentilhomme appointé pour cette besogne, le chevalier de Moüy — qui semble avoir été par surcroît quelque peu chevalier d'industrie — à qui son titre ainsi que son talent d'écrivain (il a écrit quelques romans aussi défunts que leur auteur) permettaient d'approcher les milieux où se pouvaient recueillir des propos et des intrigues susceptibles d'alerter la police ou de divertir Sa Majesté.

En résumé quand, sous la Restauration, Froment écrira : « Il n'y a pas une loge dans Paris qui ne compte parmi ses frères un ou deux agents de police au moins » (2), il exprimera une vérité déjà fort ancienne.

Jadis, pour la première histoire du quai de la Rapée qui avait eu comme résultat d'arrêter pour six mois la rôtissoire du nommé Chapelot, on avait incriminé l'intempérance de langage d'un gentilhomme, mais cette fois on avait eu le sentiment d'une trahison. On parla de « mouchard » (3). Et cette fois on n'avait pas tort. Car ce Vierrey dont on a lu la lettre de dénonciation au Lieutenant de police, ce Vierrey est de la loge. Nous voyons son nom (auquel n'est accolée aucune profession) dans la liste des sieurs qui, triés parmi les assistants, « ont été conduits dans l'hôtel de M. de Marville ». Histoire de donner le change, mais qui ne « prend pas », car ses frères — par quel moyen ? — ont eu vent de sa trahison. Et ils le lui font savoir, d'une façon si peu ambiguë que le faux

(1) *Revue rétrospective. Paris*, in-16, 1re série, T. V, p. 45.
(2) Froment : *La police dévoilée depuis la Restauration. Paris*, 1829, T. I, p. 231.
(3) On n'a jamais bien su l'origine de ce terme. Séb. Mercier avance (*Tableau de Paris*, T. I, p. 184) que Mouchard fut « le nom de famille du premier espion de la cour de France ». Littré ne cite pas cette étymologie, mais nous apprend que Voltaire au chap. XX de son *Histoire du Parlement* agrée l'explication de Mézeray dans son *Règne de François II* qui y voit une altération du nom de Democharès, célèbre inquisiteur pour la foi. Croyons plus simplement et moins savamment que, la mouche pénétrant partout, on a allongé et masculinisé le mot pour signifier ceux qui jouaient le même rôle dans l'intimité des familles.

bonhomme prend peur et, racontant une mésaventure qui lui advint à la Comédie Italienne, supplie le Lieutenant général de le garantir contre les conséquences tangibles de sa félonie. Et comme Duval, le premier secrétaire de Marville, était un archiviste accompli nous devons à son zèle méticuleux de connaître aujourd'hui ce papier par quoi nous constatons l'impertinence grandissante des francs-maçons.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aujourd'huy à la Comédie Italienne tant aux loges que dans le parterre il est venu plusieurs personnes qui m'ont paru estre francs massons qui m'ont demandé si je ne connoissois pas celuy qui avoit fait prendre laLoge qui a été tenue hier à l'hotel de Soissons sous les apparences de se faire recevoir. Et qui est-ce qui tenoit hier la loge. Si ce n'etoit pas le S. Dache. J'ay repondu que je ne les avois pas vu. Et l'on m'a repondu que s'il y avoit été qu'il ne seroit pas arrivé ce qui a été fait. Néanmoins dans le parterre où j'ay entré j'ay entendu plusieurs particuliers parlant de ce sujet qui en me fixant ont dit que celuy qui avoit été le traitre s'en repentiroit tost ou tard par une volée de coups de batons ; Mr le Président Dupuis qui étoit vu de ceux qui tenoient ce propos a dit que cela m'arriveroit plus tost que 10000 l. de rente, qu'au moment de l'affaire on etoit venu le chercher et qu'il etoit pour lors à Berny chez Mr le Comte de Clermont que s'il y avoit été que personne n'auroit été amené et qu'il etoit d'autant plus surpris de pareils ordres que Marville (suivant ses termes) etoit aussi franc masson, quelqu'un l'ayant poussé à ce discouré il a repondu qu'il ne craignoit rien etant totalement indépendant de la police. Les propos ont été si vifs que j'ay été obligé de sortir du parterre attendu que le d. Sr Président me faisoit remarquer par plusieurs jeunes gens qui avoient envie de me chercher noise. Et est encore venu à la sortie du spectacle se mettre devant moy et me faire remarquer, le d. Sr Président pour indisposer davantage le public contre moy et aussy dit qu'il n'etoit pas surpris que je n'ai fait à ce qu'il prétent l'action d'un traitre et d'un misérable sachant même de mes camarades qui luy ont dit qu'ils me regardoient comme tel, Monsr le Président a dit aussy qu'il ne manqueroit pas d'en parler demain à M. le Comte de Clermont qui devoit arriver ce soir et que surement cela n'en resteroit pas là. J'ose espérer Monsieur que vous aurez asses de bonté pour prévenir les accidens qui pouroient m'arriver sur les menaces qui me sont faittes. Ce qui m'obligeroit pour ma sureté de me mettre sur mes gardes.

(Signé) VIERREY.

Ce 9 juin 1745.

Le S. Hanard, qui s'est trouvé à la Comédie a aussy entendu ces propos et a été apostrofé de mouchard.

Eh oui, impertinence ! Car on ne se cache pas « d'en être », c'est une qualité qui n'est pas mal portée, et dont on s'honore même. Ces deux cents frères qu'on nous a signalés assistant à la condamnation de Leroy, ce traiteur de la rue Saint-Germain l'Auxerrois (voisine de la rue des

5

Deux Ecus) « qui avoit accepté de servir à diner à une assemblée de frey-maçons » — motif de la condamnation — prouvent que le délit se pouvait avouer. Il importait seulement de n'être pas pris sur le fait, et encore comme on l'a vu — qu'on excuse ce bon mot qui n'est pas un beau mot — c'était le cabaretier qui trinquait. Le châtiment n'est pas exemplaire, puisque les francs-maçons eux-mêmes ne risquent pas de l'encourir.

Aussi leur activité, si elle se ralentit, ne chôme pas. On parle de 70 loges à Paris et on soupçonne la province d'en recéler une centaine. Comment les découvrir ? Les frères sont de plus en plus prudents. Ils ont pris la résolution — cette résolution d'un transitoire effet qui à chaque indiscrétion sensationnelle se renouvellera dans la suite des âges — de « veiller au recrutement ». Déjà les auteurs orthodoxes de l'Institution se sont plaint des indésirables qui s'y sont glissés.

Nous avons reproduit ailleurs (1) l'allusion que fait l'abbé Pérau, dans son *Ordre des francs-maçons trahi et le Secret des Mopses révélé*, aux personnes méprisables qui avaient trouvé le moyen de se faire recevoir dans la Vénérable Confrairie. Le comte de Clermont s'irrite de la promiscuité que lui vaut ce détestable recrutement. Déjà, au dire de Feydeau de Marville (rapport du 15 mars 1744) son prédécesseur y voulait mettre bon ordre, mais sa fin prématurée l'avait empêché de procéder à cette mesure de salubrité maçonnique. Le comte de Clermont, lui, veut « éloigner tout ce qui n'est pas gentilhomme ou bon bourgeois ». Et pour ceux qui mettent à profit leur qualité pour « exiger de l'argent des récipiendaires », pourquoi ne pas avoir recours à la police ? Ainsi celle-ci se trouvera servir à la fois et la secte et le Roi. Oui, l'épuration s'impose. Elle s'imposera à toutes les époques, car comment fouiller à fond la conscience d'un néophyte ? Un passé sans défaut ne constitue pas forcément pour l'avenir une assurance de probité. Il est dans la vie des tentations qui incitent les faibles natures à prendre des chemins de traverse, et des embûches où elles peuvent se laisser choir. Ce sera, durant toute son existence, le constant souci de la Franc-Maçonnerie. Elle établira par la suite un Code et une juridiction inspirés des méthodes basochiennes qui permettront également aux inculpés d'entraîner et d'égarer leurs poursuivants dans le maquis de la procédure. Mais au XVIIIe siècle où la Justice avait de plus sommaires procédés, la volonté d'un Prince du Sang suffisait pour faire

(1) *La Franc-Maçonnerie chez Elle, loc. cit.*, p. 65.

coffrer les frères artificieux qui procuraient à des béjaunes amoureux d'insignes, des tabliers brodés d'emblèmes cabalistiques, des titres huppés et des diplômes à festons où, près de cachets rouges, ronds comme des écus, s'épanouissaient des signatures seigneuriales, d'une noblesse apocryphe.

La prudence s'impose aux fidèles d'Hiram. Une société secrète se doit d'être discrète, et le 8 juillet 1745 Marville, que renseignent ses agents, écrit à Maurepas : « Les francs-maçons prennent de grandes précautions pour tenir loge à Paris, et, s'ils en tiennent, ils sont fort peu nombreux ; mais ils travaillent à en former dans différentes maisons à trois ou quatre lieues aux environs de Paris. »

On a pu constater que les punitions qui frappent les francs-maçons vont s'affaiblissant avec les années. On continue de châtier et assez durement les restaurateurs, c'est-à-dire les moins coupables parce qu'enfin ils ne faisaient qu'exercer leur métier qui était de donner à manger à leur clientèle. On peut même trouver abusif que l'on puisse empêcher un marchand qui, lui, paie redevance, de vendre sa marchandise à qui la désire, mais ce sont là considérations qui sont, pour ainsi parler, hors de saison (1). Les droits du sujet sont fonction du Droit, et le Droit est alors le caprice du Prince. On le subit plus ou moins vaillamment, et il est même probable, qu'à l'exception de quelques esprits vilainement teintés ou tachés de libertinage, on ne fait que s'en irriter sans le discuter.

Revenons à la mitigation des peines touchant les initiés des loges. Après l'amende pour le traiteur et l'emprisonnement — momentané — des francs-maçons arrêtés, on en est arrivé en 1744 à la réprimande pure et simple pour ces derniers. Comment pouvait-on espérer les amener à composition par un aussi débonnaire procédé ? Ils se sentent de plus en plus assurés de l'impunité.

Comme toutes ces loges n'ont d'autre lien que leur Grand-Maître commun et qu'elles ne semblent obéir qu'à des coutumes et à un ritualisme importé d'Angleterre, sans dépendre véritablement d'une organi-

(1) On pourra nous objecter qu'aujourd'hui encore une débitante de boissons n'a pas la faculté de donner à boire à un client en état d'ivresse, et que l'interdiction ou la limitation de la vente de certains alcools dans quelques pays — et même dans le nôtre — témoigne de la même immixtion de l'État dans les passions des particuliers. Il y aurait une thèse philosophique assez subtile à écrire sur ce droit que s'arroge la majorité (car ce droit est basé sur une loi) de veiller à la santé des citoyens. Pour certains êtres ces passions peuvent être des besoins. Ce droit a comme raison — ou comme prétexte — (car que de dessous cachés parfois dans certaines prohibitions !) la moralisation du public. Mais à quelles mesures pourrait conduire une telle ambition !

sation centrale administrative et législative, elles sont elles-mêmes mal renseignées sur le développement de l'Institution. Il n'y a point de « matricule » où se trouvent inscrits tous les membres de l'Ordre. D'où ces racontars dont les frères se font aussi les innocents colporteurs. D'Argenson dit que le comte de Maurepas appartenait à la « confrairie ». Et nous venons de voir, par la version du traître Vierrey, qu'un maître de loge disait tout haut en pleine Comédie Italienne que M. de Marville lui-même était maçon. Comment, avec de telles croyances, ne seraient-ils pas arrogants ? Et cette arrogance doit, malgré tout, impressionner le Lieutenant de police. Il n'est pas sans savoir que son chef direct, le ministre Maurepas, a dissimulé au roi la qualité des convives de l'hôtel de Soissons. Il a beau s'entourer des « mouches » les plus indiscrètes, il ne sait pas tout, et déjà ce qu'il sait — cette complicité des seigneurs qui imitent l'exemple du comte de Clermont — n'est pas pour l'inciter à une périlleuse sévérité. Quand on songe que dans les salons où on papote — et où bientôt le papotage va devenir causerie — on se demande « si le roi en est » !

Les sociétés secrètes, qui généralement prêtent à propos médisants, suscitent aussi de prestigieuses insinuations. C'est l'avers de la médaille. Nous en avons l'écho dans le petit roman de Meusnier de Querlon où le gentil romancier met en scène les Bâtisseurs (1). Pour bien étudier une époque dans son intimité, il est bon d'avoir recours aux auteurs d'imagination parce que nous trouvons souvent en eux la résonance des faits sur l'esprit public. En outre le roman autorise des confidences ou des aperçus sur les choses qu'un écrivain sévère ne se pourrait permettre sans risquer pour son œuvre la purification par le feu. Cela explique pourquoi les voyages imaginaires, où nous découvrons aujourd'hui tant de malicieuses — et subversives ! — prédictions, depuis la Geste de Pantagruel jusqu'aux écrits de Varasse d'Alais et de Tyssot de Patot en passant par le *Voyage dans la Lune* de Cyrano de Bergerac et les *Aventures de Télémaque*, ont pu ne pas inquiéter les ombrageuses susceptibilités des fidèles gardiens du Trône et de l'Autel. Or les Bâtisseurs, dans la délicieuse sotie de Meusnier de Querlon, ce sont les francs-maçons. Le lecteur l'aurait deviné comme le devinèrent les contemporains. Mais le moindre déguisement donne de la légèreté aux mots comme aux personnes. Ils peuvent

(1) Meusnier de Querlon : *Les Soupirs de Daphné* fait suite au conte *Psaphion* dans le volume des œuvres de cet auteur publié par Flammarion dans sa collection des « Conteurs du XVIII[e] siècle ». Sur les Bâtisseurs, cf. p. 102 et suiv.

violer la consigne avec impunité. Nous ne citerons pas ici tout le passage relatif aux exploits des francs-maçons et surtout au fameux « Secret » qui provoque pis que de la curiosité, de l'exaspération parmi les dames de la Cour. Elles vont jusqu'à se demander si, imitant Lysistrata, elles ne prendront la résolution de se refuser à leurs époux ou à leurs amants jusqu'à ce que ceux-ci leur aient dévoilé les mystères du Temple. C'est une tentative de chantage des plus caractérisées. Toutefois, elles sont trop respectueuses de la loi morale qui, depuis l'aube de la civilisation, ordonne à la femme d'obéir à son mari pour passer à l'exécution d'un projet aussi impertinent. Le projet dévie dans les caquetages. Et parmi ces caquetages on passe en revue les francs-maçons connus et ceux qui ne le sont pas — et qu'on soupçonne. Et parmi ces derniers on chuchote le nom du Prince d'Arménie. Et le Prince d'Arménie... c'est le roi, simplement.

Comment, lorsqu'une Association rencontre un tel crédit, non seulement dans le public mais chez les personnes de haut rang, dont les suppositions un peu folles ajoutent à son éclat, s'étonner de la bénignité de la répression dont on use à son endroit. Il faudrait trop sévir — et trop haut ! Le roi lui-même, malgré sa toute-puissance, ne peut pas se montrer aussi sévère qu'il le faudrait ou peut-être qu'il le voudrait. Il a bien menacé de faire mettre à la Bastille tous les seigneurs qui se trouveraient convaincus d'appartenir à l'Ordre, mais, avec les influences diverses qui s'agitent autour de lui, ne se trouverait-il pas encore acculé à un choix — comme d'ailleurs le Lieutenant de police — c'est-à-dire à une injustice ? Les francs-maçons non punis continueraient de frauder l'ordonnance. Et quel signe des temps — et des temps qui s'approchent — que cette rébellion larvée de la noblesse contre la volonté du roi ! Et l'exemple est donné par le comte de Clermont, qui est né Bourbon-Condé, donc personnage inviolable. Non pas que Louis XV ait une estime particulière pour ce seigneur bon vivant, orgueilleux avec bonne humeur, qui a abandonné l'état ecclésiastique pour le militaire et à qui il aura la malencontre de confier une de ses armées, mais on ne met pas un prince du sang à la Bastille ! La divinité du Maître doit rejaillir sur la famille, et ce serait attenter par contre-coup au prestige de la couronne que de se laisser aller à un tel exploit. Donc le comte de Clermont peut désobéir impunément. Rien que ce petit fait suffit pour évaluer l'évolution qui, depuis le début du XVIII[e] siècle, s'est produite dans l'attitude de l'aristocratie. Louis XIV aurait-il toléré un pareil affront à sa suzeraineté et un froncé-

ment de ses sourcils olympiens n'aurait-il pas suffi pour réduire à la raison le prince le plus récalcitrant ? C'est un état d'esprit que nous examinerons plus longuement lorsque nous aurons à passer en revue les causes et les prodromes de la Révolution.

La Franc-Maçonnerie, qui accueille les nobles en mal d'indépendance, n'est pas révolutionnaire en pensée. C'est un souci qu'elle ne peut nourrir, que la diversité de son recrutement l'empêche d'avoir et qui serait tout à fait contraire au principe de fidélité à l'Etat imposé par ses statuts. Cette fidélité, quoi qu'on ait pu en juger différemment, elle l'observe avec une inconsciente loyauté. Seulement, elle est révolutionnaire en fait. Elle existe sans avoir le droit d'exister. Par la force acquise, elle réalisera ce paradoxe de vivre sous tous les gouvernements en demeurant au-dessus des lois, et en refusant même le patronage officiel de l'un d'eux lorsqu'on lui offrira le bénéfice de la « reconnaissance publique » (1). C'est un des cas les plus curieux de la prérogative qu'acquiert à la longue ce qu'on est convenu d'appeler « une situation de fait ». Napoléon Ier lui-même s'inclinera devant elle et si Lui a d'autres raisons — que nous examinerons — de ménager la Franc-Maçonnerie, c'est néanmoins l'argument officiel que fera valoir son ministre Portalis pour expliquer sa politique. Et, en 1848, le préfet de police, dans un des considérants d'un arrêté qui frappera une obédience dissidente, parlera, sans susciter la moindre protestation, « des rites maçonniques, *dont le temps et les antécédents ont en quelque sorte consacré l'existence régulière* ».

C'est là la conséquence de la faiblesse montrée par le gouvernement de Louis XV à l'égard des francs-maçons. Nous ne mettons aucun blâme dans ce mot « faiblesse » ; il n'exprime ici qu'une constatation. Le philosophisme va souffler de plus en plus dans toute la deuxième moitié du siècle ; le libéralisme de la constitution anglaise fait l'objet des conversations et suscite des espoirs ; les salons passent au crible de leur critique ou de leurs saillies les actes du Parlement et des corps responsables ; les gazetiers et les poètes aux vers polissons redoublent de licence. Et comme de temps à autre la cherté de la vie ou le manque de blé provoque des mouvements populaires, le pouvoir obsédé par ces graves soucis, apporte forcément moins de zèle à la poursuite des francs-maçons. Ils sont en somme inoffensifs — on le sait par les papiers saisis et les interroga-

(1) Voir plus loin, le passage relatif à la politique pro-maçonnique de M. de Persigny sous Napoléon III.

toires, et, alors que tant de délits plus importants réclament l'attention de la police, ils ne commettent que le péché véniel de vêtir des tabliers brodés de signes « du métier », de parler un langage puérilement mystérieux et d'affecter un secret pour pouvoir avec quiétude banqueter entre eux, et chanter des couplets sentimentaux où la grivoiserie même, lorsqu'elle s'y mêle, témoigne de la pureté de leur conscience, nous dirions presque de leur candeur naïve.

Ce doit être l'opinion que peu à peu le Pouvoir prend des francs-maçons et de leurs assemblées. Et il ne se trompe pas tellement, le Pouvoir ! On joue à la fraternité, et cela concorde avec le goût de la Nature qui, par réaction toujours contre l'artificiel prisé sous le grand Roy, est en train d'enjoliver les âmes. Les Seigneurs qui font partie de l'Ordre ressentent l'emprise de son atmosphère fraternelle et le résultat en est certainement moins d'arrogance dans leurs gestes et dans leurs propos. Les préceptes de l'Ordre sont vertueux. Pourquoi avancer, par méchanceté de partisan, qu'ils étaient hypocrites et faits pour duper le profane ? Certes, il n'en faut pas déduire que tous les membres suivaient ces préceptes dans leur vie privée, — mais l'obligation où ils étaient de les révérer témoigne déjà d'une excelsion spirituelle dont les nobles du siècle précédent, infatués de leurs privilèges, n'eussent point tiré honneur. On peut dire que parmi cette époque où les mœurs sont si dissolues, la Franc-Maçonnerie offre, autant que la fréquentation de la messe (et peut-être plus car on se cache pour aller en loge alors qu'on se montre à l'église), une leçon de morale et un asile de purification aux frères qui en font partie. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, des sociétés similaires qui se sont créées à l'instar de la Franc-Maçonnerie et où le secret sert peut-être à couvrir des divertissements que réprouve la pudeur chrétienne.

M. de Marville, s'il croit les francs-maçons peu dangereux pour l'Etat, ne doit pas ainsi ratiociner sur leur bénéfique et vertueuse influence. D'abord il n'a pas le temps, ensuite il n'est pas du tout chargé de veiller sur les âmes des Parisiens ; c'est l'affaire des prêtres, non la sienne. Il lui suffit que ces Parisiens ne fassent pas parler d'eux, et encore sans exagération, car ils rendraient alors inutile la charge qui lui rapporte gros et lui vaut d'approcher le roi. Mais si lui, esclave de sa consigne, continue d'importuner les frères, son successeur — c'est l'intendant de la généralité de Poitiers, Berryer, qui sera nommé Lieutenant général de police le 21 mai 1741 — les laissera tranquilles.

On pourrait croire, si le lecteur tombait au cours d'une recherche sur

la Bibliographie Fesch-Denais-Lay (1), que Berryer poussa, au contraire, d'une façon détournée, à l'exécration des francs-maçons. Voici en effet la note dont les auteurs font suivre la référence d'un opuscule hostile à la secte : « Contient les décisions de la Sorbonne que le Lieutenant de police fit imprimer. » Autant de mots, autant d'erreurs. Ici nous allons juger, par un exemple à la fois fâcheux et amusant — extrêmement typique — de la façon dont une légende entre dans l'Histoire, par suite de l'étourderie beaucoup plus souvent que par la mauvaise foi des commentateurs. Qu'était cet opuscule ? En voici le titre que nous relevons exactement sur un exemplaire de l'original : *Lettre et Consultation de la Sorbonne sur la Société des Francs-Maçons,* M DCCC XLVIII. Aucune autre indication. On sut depuis que l'auteur était le P. Bonhomme, cordelier. Or, comme on va le voir, ce titre est fallacieux. Ne pèche point celui qui, pour la gloire de Dieu ou de notre mère l'Eglise, offense subtilement la vérité. La Sorbonne ? Eh là ! la chose est d'importance. Ainsi ces nobles messieurs, qui, généralement, ne s'émeuvent qu'à la requête du Parlement ou du Conseil ou de l'Official, auraient estimé le cas assez grave pour rendre publique une telle consultation ? Nous eûmes la naïveté, par l'entremise du professeur Max Fuchs, auteur d'ouvrages sur le théâtre au XVIIIe siècle, d'une heureuse et précise documentation (2), de faire à la Sorbonne de minutieuses investigations pour retrouver la copie authentique de la pièce. On compulsa les *Conclusiones amplissimæ Facultatis.* Résultat nul. Nous relûmes alors, ce que nous aurions dû faire plus tôt, nous l'avouons (mais se méfier de la parole d'un religieux ?), l'Introduction de la plaquette du P. Bonhomme intitulée : « Lettre d'un ecclésiastique de Paris à un Curé du diocèse de Langres », et qu'y avons-nous relevé ? Ceci : « Comme je ne vois pas clairement par où je pourrais innocenter cette association qui m'est suspecte par plusieurs articles, j'ai consulté six Docteurs en Sorbonne de ma connoissance, et les ai priés d'examiner la chose et de m'en donner leur avis. Ils l'ont fait, et je vous envoie leur Délibération. » Que nous voilà, pour employer une expression courante, loin de compte ! D'abord on ne nous donne pas les noms de ces docteurs — ce qui déjà peut faire suspecter leur existence,— ensuite il ne faut pas confondre

(1) Paul Fesch, Joseph Denais et René Lay : *Bibliographie de la Franc-Maçonnerie et des Sociétés Secrètes. Paris,* 1912, in-8°. Ouvrage inachevé qui va jusqu'au mot « Compte rendu ».

(2) M. Fuchs : *La vie théatrâle en province au XVIIIe siècle.* T. I, *Paris,* 1933, gd in-8°. M. Fuchs a également publié sur Théodore de Banville et sur la langue des Goncourt des ouvrages qui font autorité.

les théologiens « de Sorbonne » avec la Faculté. Ils n'avaient en fait aucune existence officielle et ne tenaient leur discutable autorité que de la considération qui s'attachait à leur titre. Il est même probable que si les six docteurs en question avaient réellement donné cette consultation, le Recteur et même l'Archevêché se seraient opposés à sa publication. Seulement le P. Bonhomme a bien soin de ne pas établir ce *distinguo* si important, et audacieusement il intitule « Consultation *de la Sorbonne* » son écrit, où, au sujet de la Franc-Maçonnerie, il évoque les sociétés de Catilina et de Cartouche (mais, dit-il, avec une onctueuse réticence : « je ne prétends pas presser la comparaison »). Seulement le tour est joué et bien joué. Et maints auteurs ajoutent foi à la pièce et la rééditent — tel l'*Orateur franc-maçon* où l'auteur prend la peine de réfuter, par une « réponse apologétique » bien construite, l'argumentation faussement sorbonienne (1). Travenol l'insère dans la 3e édition du *Nouveau Catéchisme des Francs-Maçons* (2). Les historiens, même favorables à l'Ordre, emboîtent le pas, imprudemment, sans prendre le temps ou le scrupule de se documenter. Avec une impardonnable négligence, ils se trompent même sur la date de la publication. Ainsi Thory mentionne dans ses *Acta Latomorum* (3) : « Cette année *1763* on publie une consultation de MM. les docteurs en Sorbonne sur la Société des francs-maçons sur laquelle ces messieurs concluent qu'on ne doit si s'aggreger ni demeurer ».

Suivons maintenant la marche de la fable. Thory dit « on publie une consultation ». Il affirme la publication, ce qui, sauf la date, est exact. Mais Ragon qui le copie, et mal, et qui, lui, place le fait en *1765*, écrit : « La Sorbonne donne une consultation par laquelle elle cherche à démontrer qu'on ne peut être franc-maçon sans encourir les peines éternelles » (4).

Et voilà ! Et comme, par surcroît, le petit livre du P. Bonhomme porte à la fin l'Approbation ordinaire et obligatoire du censeur de la librairie commençant par les mots rituels : « J'ai lu par ordre de M. le Lieutenant général de la police un Ecrit intitulé : *Lettre et Consultation de la Sorbonne sur la Société des Francs-Maçons* — et que, selon la coutume toujours, le

(1) Jarrhetti : *L'orateur franc-maçon. Berlin*, imprimé cette année [1766] ; d'après Thory, le nom de l'auteur serait un nom d'emprunt. Voir la Consultation aux p. 55 à 67.

(2) *A Jérusalem* (*Paris*), 1740, *Depuis le Déluge*, in-16, p. 65 et suiv. de la 2e partie portant comme titre : *Lettres mêlées pour servir à l'histoire de la maçonnerie*.

(3) *Acta Latomorum, loc. cit.*, T. I, p. 82.

(4) Ragon : *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, édition sacrée ; *Nancy*, 1842, in-16, p. 72.

Lieutenant de police donne « Vu l'approbation, Permis d'imprimer », c'est Berryer, d'après la note de la *Bibliographie de la Franc-Maçonnerie* plus haut citée, qui a pris l'initiative de l'impression !

Même M. Daniel Mornet, esprit pourtant consciencieux (mais qui, à moins de s'attacher particulièrement à un sujet, a le temps ou la possibilité d'en vérifier chaque détail ?) écrit, doublement trompé par Thory : « La Sorbonne condamna la Franc-Maçonnerie en 1763 ; condamnation obscure à une époque où déjà plus personne ne se soucie des foudres sorbonniques » (1).

Ainsi, de par le manque de conscience, de savoir, ou d'esprit critique de ses commentateurs, une dizaine de pages d'un ecclésiastique astucieux ont suffi pour faire entrer dans l'Histoire une petite histoire sans fondement.

Si la Police, l'Eglise et la Sorbonne s'étaient pareillement liguées contre les francs-maçons, ceux-ci auraient-ils acquis ce droit de cité que, peu à peu, l'Etat ne leur dispute plus ? Ils finissent même par en appeler à cet Etat, dont ils ont transgressé la loi, s'ils estiment avoir à se plaindre de méchants procédés. C'est ainsi qu'en 1770, — et Louis XV régnant toujours — nous les voyons assigner devant les tribunaux un curé de Lunéville du nom de Jadot et l'évêque de Toul. L'histoire, si elle est authentique, et son extrême précision nous fait y ajouter foi, est une preuve amusante de la divergence d'opinions qui régnait alors dans le clergé au sujet des francs-maçons (2). De quoi se plaignaient donc les francs-maçons ? Du refus qu'avait opposé le susdit curé à la célébration d'une messe pour l'âme d'un maçon défunt, et l'évêque devant qui le cas avait été porté, avait approuvé son ministre. Et quel était ce maçon défunt ? Un curé ! Le curé de Couvas qui était membre de la loge de Plombières. Cette anecdote prouve aussi le désarroi qui existait alors dans les consciences religieuses touchant certains points de doctrine, les unes tenant que la parole du pape est parole d'évangile, les autres qu'elle est faillible et même inexistante si le Parlement ne lui accorde pas son agrément. Bref, on porte le différend devant les juges. Ceux-ci ordonnent à l'évêque et aux francs-maçons de cesser toute querelle... et au curé Jadot de célébrer le service funèbre pour le repos posthume du frère en Hiram qui fut aussi son frère en Jésus-Christ.

(1) Daniel Mornet : *Les origines intellectuelles de la Révolution Française* (1725-1787) ; *Paris*, 1933, in-8°, p. 361.

(2) Enoch : *Le vrai franc-maçon*, etc. *Liège*, aux dépens de la Compagnie, 1773, p. 73. — Voir également Thory : *Acta Latomorum*, T. I, p. 96.

II

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LOUIS XVI

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LOUIS XVI



Cette aventure d'un évêque qui refuse le concours de l'Eglise à la piété de francs-maçons, nous la voyons se reproduire tout au début du règne de Louis XVI. A cette époque, la Franc-Maçonnerie a partie gagnée. Elle a bien encore des ennemis parmi les dévots qui ne jurent que par le pape, mais leur voix se perd dans le désert. On peut jouir en paix des joies de la fraternité. Ces joies vont pourtant être troublées par des querelles intestines.

Il y eut dans la Grande Loge de France des partis opposés qui créèrent dans l'Ordre un si tumultueux gâchis que, en juin 1767, le gouvernement ordonna la cessation des travaux. Ceci, au dire du f∴ de La Chaussée, sur les « viles et trompeuses déclarations d'un nommé Boucher de Lénoncourt qui faisait son noviciat pour la charge d'inspecteur de police » (1). Quelques mois auparavant, le 1er décembre 1766, on avait déjà arrêté, emprisonné, puis exilé à Blois (le 26 du même mois) un sieur Labady « comme un escroc intrigant, tenant chez lui des assemblées illicites sous prétexte d'assemblées de francs-maçons (2) ». Ce Labady jouera bientôt un rôle important dans la création du Grand Orient. Nous ne signalons la peine encourue par lui que pour le rapport qu'elle a avec notre sujet, sans pour cela reconnaître pour vraie l'inculpation — celle-ci, rapportée par

(1) *Mémoire justificatif* du f∴ De La Chaussée, *Paris*, pièce in-4°.
(2) *Ibidem.*

son plus irréductible ennemi, pouvant être d'une exactitude douteuse.

L'Institution vécut alors des jours très agités. Malgré le « sommeil » imposé, l'administration subsistait, la correspondance continuait avec la province où de nouvelles loges se créaient, — loges auxquelles on accordait, signées par le substitut général Chaillou de Jonville, les Constitutions officielles. Cette suspension de travaux dura jusqu'en 1771. La création du Grand Orient, sous la protection du duc de Luxembourg, acheva de tranquilliser le gouvernement. Mais ce dernier eut cependant encore à intervenir dans le conflit qui s'éleva entre cette puissance maçonnique et les frères qui estimaient devoir rester fidèles à l'organisation existante de la Grande Loge de France. Seulement il ne le fit pas *proprio motu*. Le Grand Orient avait à sa tête des personnages trop bien en Cour pour ne point user de leur autorité, et en l'espèce de leur influence sur le Lieutenant de police. Et celui-ci, en 1773, fait arrêter le Grand Garde des Sceaux et plusieurs membres de la Grande Loge « dans l'espérance d'obtenir de l'un d'eux les archives de l'Ordre ».

Mais en vérité ce sont là, de la part de la police, des mesures qui, si elles prouvent tout de même l'ingérence de l'Etat dans les affaires de la Franc-Maçonnerie, ne sont plus du tout inspirées par le désir de s'opposer à ses réunions et de nuire à son expansion.

* * *

Ainsi nous avons pu suivre le long du XVIIIe siècle ce développement de la Franc-Maçonnerie qui, malgré et vents et marées persévère et qui en arrive à vivre avec la complicité de l'Etat qui, légalement, la voulait détruire ! Et cet Etat, on l'a vu déjà, va jusqu'à donner tort au clergé lorsque celui-ci, obéissant à la bulle du pape, — qui, quoi qu'en pense le Parlement, est indiscutablement son chef spirituel — refuse de recevoir des excommuniés dans son église. Le conflit se renouvelle maintes fois, et comme nous venons de le dire, il va se reproduire avec une acuité assez vive en 1774, alors que Louis XVI ne compte encore que deux ans de règne.

La scène se passe en Vendée, pays déjà réputé pour son inexpugnable dévotion. Pourtant des francs-maçons y tiennent loge, dans la ville quiète des Sables d'Olonne ; et comme ils sont à la fois bons frères et bons chrétiens, ils veulent fêter pieusement leur installation. Une messe pour de tels mécréants ! Le curé n'en croit pas ses oreilles. Que penseraient

d'une telle abomination l'évêque, et le Saint Père le Pape et même le bon Dieu qui lui enlèverait *ad æternum* sa part de Paradis ? Les francs-maçons en appellent à l'évêque du diocèse qui occupe à Luçon le siège épiscopal qu'en son jeune âge illustra le séant du cardinal de Richelieu. Il est prudent, l'évêque ; il demande à Paris des instructions, car il n'ignore pas que la Franc-Maçonnerie encore mal vue à la Cour — et cela ne durera guère — jouit auprès des gouvernants d'une dangereuse considération (1). Les termes de sa lettre le prouvent, en même temps qu'ils nous renseignent : « Je sais que cette association nécessairement suspecte par le secret qu'elle affecte a été poursuivie par l'Eglise, mais je vois à Paris et dans les plus grandes villes du Royaume des loges qui se tiennent publiquement *sans réclamation de la part des magistrats* » (2). Mais, en attendant de connaître « l'opignion du gouvernement » lui, l'évêque donne la sienne qui est de ne pouvoir « regarder comme une chose indifférente une association dont le lien est un serment terrible, dont les cérémonies sont un mélange criminel des choses saintes avec les plus prophanes, c'est du moins l'opignion que le public s'en est formée et quand elle ne seroit pas fondée, le refus que font les francs-maçons de se faire connoître les rend toujours coupables du scandale qu'ils occasionnent et à ce titre seul ils sont criminels ».

Devant un tel réquisitoire on doit sentir au ministère combien donner tort à l'évêque risquerait d'aggraver la situation. En ce pays de bigoterie, cette messe obligatoire tournerait en concert infernal. Et le procureur du roy de Fontenay-le-Comte fut prié de « prendre les mesures les plus sages et en même temps les plus propres à éviter tout éclat, pour que ce projet ne soit exécuté ». Les frères n'insistent pas. Ils s'installeront tout de même « dans un lieu sûr et couvert où règnent la Paix, la Concorde et la Charité », et, consolés par le festin rituel, communieront dans l'amour de la Franc-Maçonnerie, sous les espèces du pain et du vin... auxquels s'ajouteront quelques plats. Au dire de l'évêque, ils avaient bien prétendu « qu'un pareil acte de religion est d'usage dans toutes les loges, que si les prêtres s'y refusent ils ont des moyens pour leur faire contrainte », mais aux Sables d'Olonne c'étaient là propos de jactance qui sauvaient l'honneur froissé sans engager aux actes. Mais voilà que l'année suivante recommence le duel de l'Evêché et de la Loge. On voudrait en Vendée

(1) Bib. Nat. Section des mss 1044 f° 314 à 320 pour cette lettre et les documents cités ci-après concernant cette affaire.
(2) C'est nous qui soulignons.

fêter comme à Paris le rétablissement du duc de Chartres, le Grand-Maître dont la santé avait été un moment assez gravement altérée. Or il n'est point plus décent témoignage, et plus respectueux, de cette allégresse qu'une consécration religieuse. On espère cette fois que — vu le motif — l'évêque se laissera fléchir. Il ne daigne même pas répondre. Alors à leur tour les francs-maçons prennent la résolution d'en appeler à Paris, et l'un d'eux le baron de Loynes de Boisbaudron adresse à Joly de Fleury (?) (1) la protestation suivante. Les détails sur la superstition vendéenne concernant les francs-maçons en font un document d'ordre psychologique instructif et divertissant.

Sables d'Ollone.

MONSEIGNEUR,

Voilà deux démarches que je me suis cru obligé de faire. On vous a écrit sur l'une on peut encore vous écrire sur l'autre : je crois donc devoir moi-même me hâter de vous prévenir.

Je suis un citoyen honnête dont le nom n'est point étranger à l'illustre Parlement de Paris. Mon 13e ou 14e Ayeul fut un des chefs de la Comission qui jugea le célèbre Conétable de Bourbon. J'habite les Sables d'Olonne, il s'y est formé une société de francs-maçons. Je l'étais, je m'y suis réuni et cela avec d'autant plus de joye que j'ai vu pour la seconde fois un Prince du Sang de nos Rois en devenir le Chef. Il y a un an, ou à peu près, que je fus chargé de solliciter Mr l'Evêque de Luçon de permettre que nous célébrassions par un acte public de Religion la première de nos assemblées. Il me demanda du temps pour me répondre, il vous consulta, Monseigneur, et votre lettre reçue, il me dit que vous aviez donné des ordres précis pour que ceux *qui se disaient maçons s'abstinssent de faire dire aucune messe*. Nous obéimes à vos ordres sans murmure et sans réplique. Jamais nous n'eussions songé à les enfreindre sans un évènement qui seul pouvait nous donner à croire que le Prélat à qui vous aviez écrit avait poussé trop loin le sens de votre réponse.

Cet évènement, Monseigneur, a été la maladie de S. A. S. Mgr le Duc de Chartres Chef connu de la Société des Frères Maçons. Quelque joye que nous ait causé le rétablissement de sa santé, nous nous serions tû, et nous aurions renfermé dans nos cœurs notre allégresse et nos respects. Mais quand nous avons vu que publiquement, à Paris, sous vos yeux, Monseigneur, la Loge des Neuf Sœurs avait rendu à l'Etre-Suprême des actions publiques de sa reconnaissance par une Messe et un Te Deum solennels ; quand nous avons vû les papiers publics authorisés par le Gouvernement donner encore de la célébrité à cet évènement ; nous avons cru que ce n'était point être coupables que de partager le joye pieuse des Maçons de Paris. J'ai renouvellé auprès de Monsieur de Luçon la demande d'une messe, elle m'a été refusée. Je ne m'en plains point parce que Mr de Luçon est maître en son diocèse, mais,

(1) Le nom du destinataire n'est pas indiqué sur la pièce.

Monseigneur, j'ose vous demander si c'est par votre ordre qu'il nous refuse ; si c'est par votre ordre qu'il inflige une tache sur une société qui n'est conue que par la bienfaisance. C'est ce motif qui a causé mon obstination à demander cette messe. Le Peuple de cette Ville, quand nous lui distribuons des aumones, a porté le fanatisme non seulement jusqu'à refuser de manger le pain que nous lui donions, mais encore le jeter aux chiens : d'autres l'ont porté dans nos Eglises et n'ont cru pouvoir le manger que lavé et arrosé d'eau bénite. Les malades à qui nous envoyons des charités, des bouillons, du vin, de la viande, etc les refusent parce qu'ils le croyent un don de gens réprouvés de Dieu et de l'Eglise. Il ne tiendrait qu'à nous de retirer nos bienfaits. Nous préfèrons les donner sous des noms supposés : mais cela seul en gêne le cours. L'Acte public que nous demandions aurait levé cette dificulté. Je ne crains pas de m'adresser à vous, Vous, Monseigneur, qui par votre place ètes de droit le Père des Pauvres. Si vous croyez que ce que je vous demande soit juste, daignez parler. Si vous le croyez inutile ne regardez ma prière que comme un acte indiférent.

Je suis avec le plus profond respect
Monseigneur
Votre très humble et très
obéissant serviteur

DE LOYNES Bon DE BOISBAUDRON.

Sables d'Ollonne, le 27 8bre 1777.

Quelle fut la fin de l'histoire ? Les francs-maçons ont-ils fini par avoir raison des résistances de l'évêque ? Le dossier ne nous l'apprend pas ; il ne contient *in fine* qu'une note anonyme écrite probablement par le ministre au Lieutenant de police et que voici :

« On prétend *qu'il y a un an* il vous a été écrit par M. L'Evêque de Luçon au sujet d'une messe que demandent à faire célébrer la société des francs-maçons établie aux Sables. Et comme on prétend que M. l'Evêque de Luçon persévère dans son refus soy disant d'après votre lettre on demande s'il est vray que vous ayez refusé votre consentement à cet effet. »

Si elle ne nous renseigne pas sur la solution définitive donnée à l'affaire, cette note prouve cependant que l'évêque aurait pu n'être pas approuvé. Dans un cas comme celui-ci le gouvernement blâme à part soi cette intransigeance du clergé — d'autant plus qu'elle n'est pas générale, comme nous l'indique déjà l'allusion que fait le frère de Loynes de Boisbaudron au *Te Deum* chanté à Paris sur la demande de la loge des *Neuf Sœurs*. De tels incidents ont l'inconvénient de soulever toujours l'irritante question des rapports du temporel et du spirituel — et c'est une question sur laquelle les ministres, la Cour et le Parlement ne s'entendent pas parfaitement. Alors, sauf le parti dévôt, qui, en France, a toujours existé et

qui, déjà sous Louis XIV, sous les espèces de la Compagnie du Saint Sacrement de l'Autel (1), irritait Colbert par ses indiscrètes interventions, tout le monde — et le public comme l'Etat — déplorait cette mésentente de la Franc-Maçonnerie et de l'Eglise.

Il est à noter cependant — et la note est d'importance ! — que certains prélats ne s'effarouchaient point de l'existence des loges. En 1776, Mgr Conan de Saint-Luc, évêque de Quimper, se permet de mal parler de la Franc-Maçonnerie du haut de la chaire de la Cathédrale. Les membres du Présidial de la région s'en montrent courroucés. Plusieurs, dont le Lieutenant-Criminel et le Procureur, sont francs-maçons. Et la Justice interrogea le prélat qui eut mille ennuis de par son prêche malencontreux — ennuis que relate longuement avec des considérants indignés un adversaire de la secte, M. Louis Dasté, dans son livre *Marie-Antoinette et le Complot maçonnique* (2). Le côté le plus drôle de l'histoire — ou le plus triste, cela dépend des points de vue — est que cet évêque, dans sa croisade antimaçonnique, est loin d'être approuvé par son archevêque ! Mgr Conan de Saint-Luc veut empêcher le P. Etienne de passer Provincial des Franciscains sous le prétexte qu'il est franc-maçon. Or l'archevêque de Tours ne voit pas qu'il y ait incompatibilité entre ces deux qualités. Il semble s'amuser fort du sectarisme de son subordonné, et il écrit à son frère en Jésus-Christ l'archevêque de Toulouse : « Il m'a paru plaisant que le grand reproche du seigneur Saint-Luc contre ce Religieux est qu'il est franc-maçon. Suivant lui, Franc-Maçonnerie et impiété sont une même chose (3). »

* * *

Les loges, sous l'impulsion des directeurs du Grand Orient, se multiplient — sans compter celles de l'ancienne Grande Loge de France qui, assez nombreuses encore, ayant refusé de s'agréger à la puissance nouvelle, continuent leurs « tenues ». Ajoutons au prestige qu'acquiert de plus en plus l'Institution par la qualité de son recrutement, le titre et le nom de son Grand-Maître, le duc de Chartres (plus tard Philippe-Egalité),

(1) Sur cette Compagnie qui fut, elle aussi, une société secrète, cf. Francis Baumal : *Molière et les Dévots. Paris*, 1918, in-12 et *Tartuffe et ses avatars*, 1925, petit in-8°, ainsi que les ouvrages, si documentés sur la question, de M. Raoul Allier.
(2) *Paris*, in-16, pages 24 et suiv.
(3) Charles Gérin : *Les Francs-Maçons et la Magistrature française au XVIIIe siècle*. In *Revue des questions historiques. Paris*, in-8°, octobre 1875.

celui que lui procure la participation des femmes aux travaux de ses ateliers. Participation qui ne les met pourtant pas avec les frères sur un pied d'égalité ; leurs loges dites d'adoption ont un ritualisme différent et les Sœurs reçoivent une initiation particulière, dans laquelle ne leur sont pas révélés les mots et les signes de reconnaissance masculins.

Cet accès des femmes dans la Franc-Maçonnerie — dont le duc de Luxembourg a eu l'idée et que son obédience, le Grand Orient de France, a réalisée — a été pour ainsi parler un coup de maître. Dans cette société française, d'une politesse raffinée, aux mœurs plus discrètes depuis que Louis XV, par ses maîtresses nombreuses au passé parfois impur, ne donnait plus le mauvais exemple, avoir avec soi la plus influente partie de l'humanité était le moyen le plus sûr d'acquérir fortune et considération. Qu'auraient pu le roi, les ministres de l'Etat et les ministres des Cultes contre une société ayant à sa tête non seulement le richissime parent de Louis XVI, le duc de Chartres, mais sa belle-sœur la duchesse de Bourbon qui est grande maîtresse des loges d'adoption — où resplendissent encore, parmi tout un concours de hautes et nobles dames, sa sœur la duchesse d'Orléans, sa maîtresse Mme de Genlis qui est aussi une maîtresse femme, et la surintendante de la maison de la reine, la princesse de Lamballe ? Le clergé ne manifeste sa circonspecte réprobation que dans de rares occasions, par exemple lorsque la princesse de Lamballe, un peu étourdie, a projeté de tenir loge un jour de fête religieuse. On en touche un mot au roi qui, délicatement, fait avertir l'intéressée, laquelle, bien entendu, cède et s'excuse. Résister serait fronder l'Eglise et on n'y songe pas. Ce serait d'ailleurs, dans cette aristocratique compagnie, de mauvais ton. On n'est guère libertin en pensée, beaucoup moins que dans le début du siècle et même que sous le règne de Louis XIV — dans le Monde s'entend. Toutes ces dames et ces beaux messieurs qui se divertissent aux travaux des ateliers remplissent congrûment leurs devoirs religieux.

Les petites pièces maçonniques du temps — et elles sont si nombreuses ! — sont révélatrices de cet état d'esprit. Elles en sont presque attendrissantes. Certes les frères chantent le bon vin — la « poudre » forte ! pas la poudre faible ! (1) — et les dames, mais aussi les vertus les plus louables :

(1) La poudre faible ou poudre blanche était l'eau. Quand, au cours de la loge de table, un frère, ayant absorbé un peu trop de poudre rouge (vin), y jetait une note discordante, le Vénérable le condamnait à avaler un certain nombre de verres d'eau. Respectueux de la discipline, il « chargeait » lui-même, il emplissait son verre, et disait : *« Mes frères, je tire ce canon de poudre blanche pour faute commise. »*

C'est l'Amitié, dont l'influence
Fait notre bonheur ;
Chez nous le rang, ni la naissance
N'ont nulle faveur.
Etre zélé pour nos mystères,
Aimer la Vertu par raison,
C'est là l'Ambition des Frères ;
C'est le plaisir d'un Franc-Maçon.

Et ce couplet donne le ton général. On ne peut tout de même pas croire que tous ces trousseurs de petits vers se donnaient le mot pour tromper le public. Mettons, si l'on veut être méchant, qu'ils jouaient à la fraternité ; l'intérêt qu'ils prenaient à ce jeu témoigne néanmoins en leur faveur. Cette innocence de sentiments prouve leur innocence de fait. Elle fait comprendre aussi la sincérité et nous dirions même la naïveté de leur défense.

Certes l'esprit philosophique, sous l'impulsion des encyclopédistes, a fait en France de considérables progrès, et d'autre part les connaissances scientifiques ont agrandi le champ du savoir. La croyance pure s'est forcément adultérée dans les âmes, sous l'emprise d'une culture qui, avec la montée de la bourgeoisie, se généralise parmi les classes qui comptent, et dont le peuple lui-même se trouve indirectement profiter. Cette loge des *Neuf Sœurs*, dont il a été plus haut incidemment parlé, groupe des artistes et des intellectuels — poètes, écrivains, et savants, dont la réputation illustre, même au delà des frontières, la gloire et la galanterie françaises. Cette loge, qui a suscité tant d'études qui nous dispensent ici d'en rappeler les membres et d'en célébrer le mérite, a l'insigne honneur de recevoir Voltaire au déclin de sa tumultueuse et radieuse existence. Mais, et c'est ici que nous voulons en venir, il n'en faut pas déduire que ce fameux esprit philosophique ait tellement influencé les travaux des ateliers. Nous n'ignorons pas que nous allons — tant aux francs-maçons qu'à leurs adversaires — paraître un historien paradoxal en niant le caractère subversif de la Franc-Maçonnerie à cette époque. Mais notre conviction bien nette est que celle-ci fut, contrairement à ce que l'on croit, le refuge des hommes qui venaient chercher, dans l'atmosphère tranquille des loges et le gracieux échange de la fraternité, un délassement à leurs occupations profanes. Même ces membres des *Neuf Sœurs*, où on s'est plu à glaner quelques très rares noms qui feront éclat pendant la période

révolutionnaire, que sont-ils pour la majeure partie ? Des musiciens, des sculpteurs, des avocats et surtout des poètes qui excellent beaucoup plus — comme Florian, Delille, Cubières, Roucher et d'autres — dans le lyrisme de petits airs bucoliques que de grands sentiments. Pourquoi croire que nous sommes, sur l'état d'esprit de l'Ordre, mieux renseignés que les contemporains comme le frère du roi, le comte d'Artois (plus tard Charles X) qui se fait initier et même que le roi qui laisse les gentilshommes de son entourage, et ceux du comte d'Artois et ceux de Monsieur (futur Louis XVIII) créer une loge, sous ses yeux pour ainsi dire, à Versailles, à « l'Orient de la Cour ».

M. Paul Vogt d'Hunolstein reproduit une lettre de Marie-Antoinette où se trouve ce passage dans lequel elle calme les appréhensions de sa sœur Marie-Christine (mariée au duc de Saxe-Teschen) au sujet des francs-maçons :

« Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la franc-maçonnerie pour ce qui regarde la France ; elle est loin d'avoir icy l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe par la raison que tout le monde en est ; on sait ainsi tout ce qui s'y passe ; où donc est le danger ? On auroit raison de s'en alarmer si c'étoit une société secrète de politique ; l'art du gouvernement est au contraire de la laisser s'étendre, et ce n'est plus que ce que c'est en réalité : une société de bienfaisance et de plaisir ; on y mange beaucoup et l'on y parle et l'on y chante, *ce qui fait dire au roy que les gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas...* » (1).

Des savants ont prouvé que M. le Comte d'Hunolstein avait été trompé par des apocryphes, et qu'il s'agit ici d'un texte faux. Faux, nous le croyons, parce que les preuves données sont convaincantes, mais fallacieux ? Il nous donne, selon nous, de l'optique du moment sur les francs-maçons une opinion assez exacte. Le faussaire qui a imaginé ces lignes n'a pas été si mal inspiré, et il n'est pas étonnant du tout que M. Vogt d'Hunolstein et les conservateurs des archives autrichiennes, où cette lettre a été découverte, aient cru à son authenticité. L'anecdotier qui nous apprend que Louis XVI a plaisanté son jeune frère sur son affiliation à la Franc-Maçonnerie témoigne aussi, même si le fait a été imaginé, de l'innocuité politique où l'on tenait ses travaux. L'auteur qui, sous le pseudonyme de « Député de Jérusalem », a écrit ce livre d'une donnée originale intitulé : *Considérations filosofiques sur la Franc-Maçonnerie* et où

(1) *Correspondance inédite de Marie-Antoinette*, publiée sur les documents originaux par le comte Paul Vogt d'Hunolstein, 3e édition. *Paris*, 1864, in-8°, p. 113 et 114.

par demandes et réponses un franc-maçon et un contradicteur passent en revue les qualités et les défauts de l'Institution, en se félicitant de la tranquillité dont elle jouit alors, évoque avec indignation les temps douloureux où elle était traquée par le pouvoir :

« On y a vu des tems critiques, des tems de trouble pour les assemblées des F. Maçons ; on les a vues poursuivies et persécutées, comme toutes les sociétés du monde, avec intérêt et chaleur : patrouille, guet à pié, guet à cheval, comissaire de quartier et tous les arcs-boutans de police ; tous ferrés, armés, cuirassés, bayonnette au bout du fusil marchaient, trotaient, galopaient, et suivaient les Loges maçones à la piste ; y descendaient avec toute leur artillerie, envahissaient martialement, come d'autres Assiriens, ces Temples dédiés à la Paix et à la vertu, faisaient mainbasse sur les ateliers, se saisissaient nerveusement des ouvriers, et les conduisaient en lieu de sûreté dans un château proche de Paris. M. Hérault, Lieutenant de police d'alors, fit même mûrer, en 1735, une hotellerie au faubourg St Antoine, où les maçons s'assemblaient. » (1)

Et plus loin, dans le dialogue, le franc-maçon, qui affirme que ses frères sont de bons et loyaux sujets respectueux de l'Eglise comme de l'Etat, mais qui avec une loyale modestie n'entend pas les doter de vertus exceptionnelles, répond à son interlocuteur qui lui pose cette question ironique : « Tous les membres (de la Franc-Maçonnerie) n'exhalent pas plus l'odeur de sainteté que le reste des hommes ? »

— D'accord ; mais pourvu qu'ils ne soient pas pires que ceux-ci, qu'avés vous à blâmer ? Un catolique, malgré la pureté de la morale, est-il plus doux, plus humain, plus pieux, plus obligeant, moins vindicatif qu'un Chinois ? » (2)

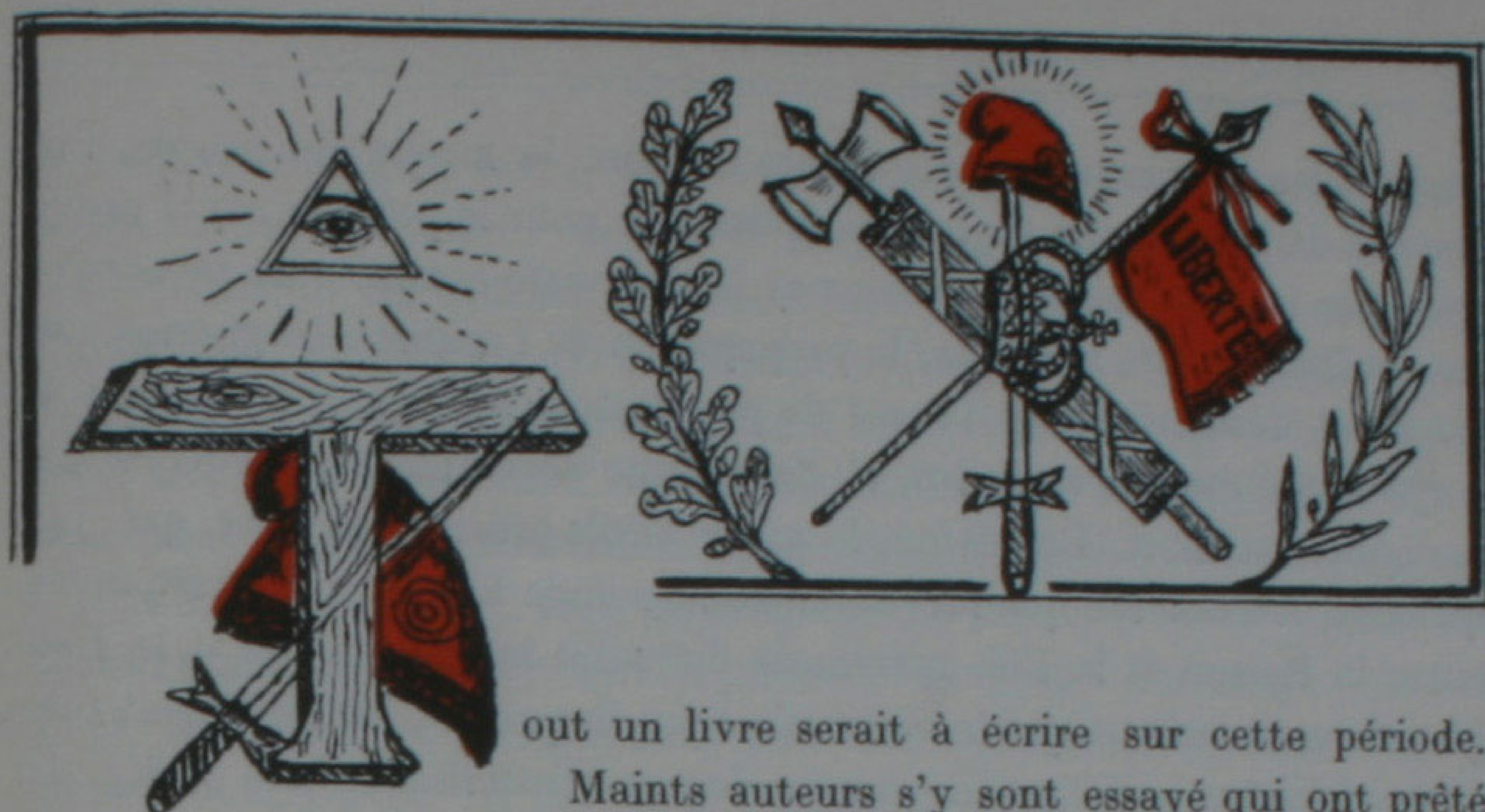
Cette phrase nous semble parfaitement résumer l'opinion de la Cour et de la Ville. On ne croit pas du tout que, malgré la parole rituelle du néophyte qui vient en loge « creuser des cachots pour le vice et des asiles pour la vertu », les francs-maçons soient plus dignes d'estime que le commun des mortels. On les juge de bons citoyens n'ayant d'autre objectif en leurs « tenues » que de se livrer à d'honnêtes, mystérieuses et un peu ridicules récréations.

(1) *Considérations filosofiques* sur la Franc-Maçonnerie. Dédié à tous les Oriens en France, par un Député de Jérusalem. A Hambourg, de l'Imp. d'Arbas, au Temple de la Vérité..., etc., 1776, in-8°. Cet ouvrage, dont l'auteur n'a jamais pu être identifié, est en orthographe simplifiée.
(2) *Considérations, loc. cit.*, p. 5.



III

LA FRANC-MAÇONNERIE
ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



Tout un livre serait à écrire sur cette période. Maints auteurs s'y sont essayé qui ont prêté à la Franc-Maçonnerie, selon les impératifs de leurs passions, un rôle prépondérant tant dans la préparation des esprits que dans la marche même des événements qui marquèrent les étapes principales de la Révolution française. Dans un cas comme celui-là on est forcément enclin à s'évader des bornes strictes que le sujet impose. Qu'il est difficile de résister à la tentation ! Depuis des années les notes se sont accumulées, qui forment un dossier opulent, dont on voudrait se servir pour témoigner du scrupule dépensé à se créer une opinion loyale. Il faut cependant se résoudre à n'en tirer que l'essentiel, de quoi baser cette opinion, longuement réfléchie, qui aura la disgrâce peut-être de ne plaire ni aux maçons ni à leurs adversaires.

L'erreur de la plupart des écrivains qui se plaisent à l'examen d'un fait est souvent non de s'appliquer exclusivement au fait même (tous les érudits conviendront que cela leur serait impossible), mais de n'en considérer que les abords immédiats. Ce fut surtout là l'erreur des adversaires de la Franc-Maçonnerie, qui, acharnés à soutenir une thèse, trouvaient forcément une argumentation pour l'appuyer. Tous ont tort et raison, parce que les causes multiples par quoi fut engendrée la Révolution permettent de faire valoir, « de monter en épingle », une de ces raisons en lui accordant systématiquement ou sincèrement, la primordialité. C'est pourquoi il ne convient pas de rejeter en bloc leurs déductions, mais de se méfier de leurs exagérations intéressées. Il est puéril d'avancer qu'un des facteurs qui déterminèrent le mouvement de 1789 a été assez fort pour entraîner les autres. L'esprit frondeur de l'aristocratie n'eut pas suffi, pas plus que le désarroi des finances, pas plus que les sociétés de pensée, l'émancipation de l'Amérique, la corruption des mœurs, les fautes du gouvernement, l'avidité des Fermiers Généraux, la propagande des philo-

sophes, les conventicules des francs-maçons, la misère du peuple, l'influence du libéralisme anglais, la mésestime pour le pouvoir royal provoquée par le despotisme capricieux et la mauvaise conduite du monarque, les conflits d'ordre religieux, la propagation de l'impiété, les guerres coûteuses et désastreuses et l'excès de population (1). Toutes les parties du corps social étaient atteintes, et c'est d'une décomposition générale que le régime est mort. En réalité, le XVIIIe siècle précisa une lutte, qui, jusqu'alors, n'avait été que larvée, entre la pensée libre et la pensée serve, entre la Raison et la Foi, autrement dit entre la Philosophie et la Religion. L'une, sachant que la vérité n'est pas immuable, est forcément tolérante. L'autre, qui s'appuie sur un dogme cristallisant cette vérité, est intolérante et ne peut être qu'intolérante. Vouloir que l'Eglise compose avec son infaillibilité, c'est ne pas comprendre son caractère essentiel. Elle se doit de lutter de toutes ses forces et par tous les moyens contre l'esprit d'erreur.

Quand un mouvement comme celui de la Révolution, d'abord d'ordre économique puis idéologique, arrive à être accaparé par des mystiques, il acquiert la vitalité despotique d'une croyance. La Terreur est cruelle comme l'Inquisition parce que, pour ses serviteurs, la Liberté et l'Egalité ne sont plus des entités rationnelles mais des déesses dont le culte exige une aveugle soumission. « Je demande, s'écriera Robespierre, que le Tribunal révolutionnaire punisse ceux qui ont blasphémé contre la République. » (2)

Aussi quand, après avoir tenté de prouver que la Franc-Maçonnerie avait « préparé » la Révolution française, ses adversaires la considèrent également comme l'inspiratrice des excès de 1793, leur jugement — nous entendons s'il est sincère — témoigne d'un manque d'esprit critique. En effet, comment, même avec la plus mauvaise volonté du monde, apparier la doctrine maçonnique, d'un éclectisme plus sentimental encore que philosophique, avec la dévotion sectaire de la Montagne ? Celle-ci est si loin de la conception humanitaire des loges ! Et comme on comprend que les francs-maçons aient été par la suite non seulement indignés, mais stupéfaits d'avoir été accusés par les Proyart et Barruel d'avoir « voulu ça ».

La Terreur, ce n'est pas seulement la Révolution qui terrorise mais la Révolution qui a peur. La cruauté, chez un despote comme chez un

(1) Curieux argument fourni par Montjoye dans son *Eloge historique et funèbre de Louis* XVIe *du nom*, roi de France et de Navarre. *Neuchatel*, 1796, in-8°.
(2) Cité par Thiers : *Histoire de la Révolution française. Paris*, 1865, T. IV, p. 397.

peuple, prouve qu'il craint pour sa sécurité. Quand la Raison s'est imposée par la force, c'est l'instinct de ses propagandistes qui s'éveille pour la défendre. Et cet instinct, une fois lâché, ne connaît plus de servitude. Voyez une foule affamée qui assaille les boulangeries, elle est logique dans ce besoin de prendre et qui s'impose à son existence. Mais si elle réussit dans son exploit, ce seront les maisons voisines qui seront pillées, et non seulement les autres marchandises, denrées ou objets utiles (ce qui pourrait encore se justifier), mais les magasins de luxe qu'elle dévastera pour le seul plaisir de détruire. Qui l'a poussée ? Personne. En temps d'émeute déjà, des citoyens, généralement paisibles, en arrivent à commettre des actes abominables. Ils tueront un malheureux garde municipal pour le fait seul qu'il est garde municipal, troueront le ventre de son cheval, incendieront le kiosque d'une pauvre femme parce que ce kiosque est un obstacle à leur ruée. Il y a dans le bouleversement d'un régime — nous ne disons pas d'un Etat — un enchaînement et un déchaînement fatals. Après la Douma et Kerensky, le bolchevisme et Lénine. Entre les deux : du sang. Après la Gironde, la Montagne. « Dans toute Révolution, a écrit Renan, les créateurs sont absorbés et supprimés par ceux qui leur succèdent. » Les premiers disciples de saint François d'Assise furent brûlés comme hérétiques par les dévôts outranciers de sa doctrine. Il y a des heures où une espèce de fièvre collective s'empare des individus, les met hors d'eux-mêmes, les rejette de l'humanité. Ce fut la folie des Florentins, peuple si artiste pourtant, brisant les œuvres d'art sous l'inspiration de Savonarole ; des Hollandais dont le calme habituel se mua en sauvagerie pour châtier les frères de Witt ; des fanatiques auteurs des Vêpres Siciliennes. Tarde a admirablement analysé cet état d'âme :

« Une foule est un phénomène étrange ; c'est un ramassis d'éléments hétérogènes, inconnus les uns aux autres ; pourtant, dès qu'une étincelle de passion jaillit de l'un d'eux, électrise ce pêle-mêle, il s'y produit une sorte d'organisation subite, de génération spontanée. Cette incohérence devient cohésion, ce bruit devient voix et ces milliers d'hommes pressés ne forment bientôt plus qu'une seule et unique bête fauve, innommée et monstrueuse, qui marche à son but avec une finalité irrésistible. La majorité était venue là par pure curiosité, mais la fièvre de quelques-uns a rapidement gagné le cœur de tous, et chez tous s'élève un délire. Tel qui était accouru précisément pour s'opposer au meurtre d'un innocent, est, des premiers, saisi par la contagion homicide et, qui plus est, n'a pas l'idée de s'en étonner (1). »

(1) *Philosophie Pénale. Paris*, 1890, in-16.

Folie que les victimes partagent parfois avec leurs bourreaux : folie des premiers chrétiens allant au martyre en extasiés comme les condamnés de 93 attendant sans murmure le déclic de l'échafaud. Folie de l'esprit religieux (et la Révolution fut pour ses serviteurs une religion) qui corrobore cet autre jugement de Renan : « On meurt pour des opinions, non pour des certitudes, *pour ce qu'on croit* et non pour ce qu'on sait. » (1)

Et encore faut-il donner à ce mot « opinion » dans la phrase de Renan le sens de sentiment, c'est-à-dire d'une faculté de sentir et non de comprendre. Elle est provoquée par des « causes dynamogènes », selon l'expression de Lombroso, comme les fétiches chez les primitifs et les drapeaux chez les civilisés. Les chants aident à son effervescence : l'*Internationale* pour les révolutionnaires, la *Marseillaise* et l'*Hymne de Garibaldi*, le *God save the Queen*, le *Deutschland über alles* ont sur les masses, dont les airs et les paroles exaltent le patriotisme, la même action propulsive que le *Scolion* chanté par le peuple athénien en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton. Ils ne versent pas l'héroïsme au cœur des citoyens, selon une parole célèbre, mais une mystique qui, de leur cerveau déracine tout jugement. Dans un mouvement révolutionnaire, l'idée est vite dépassée par la foi, et le convaincu est mis à mort par le croyant. Aussi quand on veut examiner ces actes à la lueur de la froide raison, quand un conseil de guerre juge des soldats que fouetta la panique, quand on prétend charger la Franc-Maçonnerie ou les philosophes ou toute une autre organisation ou classe d'avoir préparé ou voulu les excès de 1793, il est d'une honnête philosophie de reconnaître que les responsabilités particulières (même si elles étaient prouvées) ne compteraient pas, en pareille occurrence, devant la culpabilité collective.

En 1790, il eut fallu un homme et une armée pour arrêter l'insurrection ; il n'y avait qu'un roi balourd et des troupes mal tenues par leurs chefs. Et la Convention manquait trop d'expérience politique pour dominer les événements. On ne pouvait pas plus retenir le peuple insurgé contre sa misère (plutôt que contre le régime) qu'on ne peut museler un tigre évadé de sa cage. La Révolution a été sanguinaire par impossibilité d'être raisonnable, et ses exactions commises au nom de l'orthodoxie républicaine s'apparentent aux excès cruels des religions. Comme ces religions, elle a voulu imposer sur le monde l'inexorable despotisme de la

(1) Ernest Renan : *L'Eglise chrétienne. Paris*, 1879 : in-8°, p. 122.

Vertu. Elle envoie au baiser de « Louisette » ceux ou celles qu'elle veut perdre sous l'inculpation d'avoir « dépravé les mœurs ». C'est pour replonger « le vice dans le néant » qu'elle bâtit un autel à l'Etre Suprême. L'adultère est honni, les unions illégales proscrites. L'instituteur de Provins se voit conduire en prison sur la plainte de la Société populaire de l'endroit pour « avoir trop tardivement régularisé sa situation ». Maximilien Robespierre, qui a fait chasser du Palais-Royal les joueurs et les filles, dit à Robert Lindet : « Nous voulons fonder Salente. » Et l'aube de cette Salente, il ne la conçoit qu'à la lueur de la guillotine, comme l'Inquisition trempait le glaive de l'ange exterminateur à la flamme de ses bûchers. L'incivisme était une offense au nouveau Dieu. Et Legot, envoyé par le représentant Maignet à Bédoin, petit village de Vaucluse où l'arbre de la Liberté avait été abattu, en chassa les habitants après en avoir livré 63 à la fusillade et à l'échafaud. La foi est impérieuse comme une dictature. Et comme elle est d'essence sentimentale, les foules sanctifient ceux qui meurent ou qui souffrent pour elle et n'accordent pas la même mémoire pitoyable aux penseurs dont le bourreau étrangla le génie.

S'il y eut un moment dans l'Histoire où la philosophie et la Franc-Maçonnerie furent déconsidérées, ce fut bien à l'époque de la Révolution. Il suffit pour s'en convaincre de lire la diatribe de Robespierre contre les philosophes, et la vigilance que met le Pouvoir à empêcher les réunions de francs-maçons... jusqu'au jour où certains conventionnels en mission les interdiront comme suspectes et où d'ailleurs le tumulte des passions et des actes leur rendra l'existence impossible.

Il n'est point dans notre programme de passer en revue les multiples prodromes de la Révolution et de déterminer pour chacun le degré de son action dissolvante. Ce travail a été fait par des écrivains nombreux qui se sont particulièrement attachés à l'examen de la question, et d'autre part il nécessiterait tant et tant de pages que notre sujet s'y trouverait noyé.

Or ce sujet n'est autre que celui-ci : la Franc-Maçonnerie a-t-elle eu sa part de responsabilité dans la chute de la royauté et dans l'avènement de la République Une et Indivisible ?

* * *

Il nous faut d'abord constater une situation paradoxale, par quoi notre sentiment se trouvera contrarier également les deux partis : les francs-

maçons et les anti-maçons ont réussi à se mettre d'accord sur cette responsabilité. Les premiers s'en enorgueillissent parce que, leur Ordre étant aujourd'hui nettement démocratique, ils entendent prêter à leurs aïeux un rôle proéminent qui rehausse l'importance de cet Ordre ; les seconds affirment et flétrissent cette responsabilité parce que leur rang social discrédité, l'ecclésiastique écarté de l'Etat, l'abaissement de la morale, leur font considérer à la fois leurs propres déboires et les maux dont souffre la société comme le résultat de la Révolution. Ce sont donc, de part et d'autre, des opinions nettement partisanes qui, tout en étant convergentes, partent de points de vue diamétralement opposés.

Il n'en fut pas toujours ainsi. La conversion de la Franc-Maçonnerie à la thèse de la Franc-Maçonnerie provoquant l'explosion de 1789 — et même de 1793 ! — est relativement récente ou du moins fort postérieure aux événements.

En 1801 un écrivain, l'ex-conventionnel J. J. Mounier s'élève contre les affirmations de Barruel. C'est vraiment un livre de bon sens que *De l'influence attribuée aux Philosophes, aux Francs-Maçons et aux Illuminés sur la Révolution de France* (1), non point parce que son opinion s'accorde avec celle que nous allons défendre, mais en raison de son ton pondéré, de son honnêteté à ne point faire « parler les textes ». Il a été le témoin des débuts de la Révolution et un acteur dans les événements qui l'ont suivie, mais un acteur dont le tempérament était hostile à toute démagogie. Nous n'allons pas résumer les arguments par lesquels il met hors de cause les Illuminés et les philosophes — pour ne recommander que le chapitre où il traite de la Franc-Maçonnerie. Combien concluant, ce chapitre pour un lecteur impartial ! Et il n'est pas orfèvre en la matière, Mounier, car, comme il le déclare nettement, la Franc-Maçonnerie ne l'a jamais compté parmi ses membres.

Les francs-maçons applaudissent à sa démonstration. Avec quelle ardeur ils se défendront d'avoir aidé à la Révolution ! Le calme est à peine revenu qu'ils s'insurgent contre la légende. En 1802, Abraham dans son *Miroir de la Vérité* combat dans les termes emphatiques du temps les conclusions de l'abbé Barruel qui « a endossé la tunique rouge et dégoûtante de la calomnie, lors même qu'il croyait s'approprier les ailes bleues de la renommée ». Il explique en quoi consistait l'égalité et la liberté prêchées dans les loges en montrant que ces entités n'avaient, dans l'esprit

(1) *Tübingen*, 1801, in-8°. Nouvelle édition. *Paris*, 1822, in-8°.

des frères, aucun caractère subversif à l'égard des gouvernements.

« Ils sont plongés dans une bien grande erreur ceux qui sont persuadés que la Révolution française est l'œuvre des francs-maçons. » (1) Et il est sincère, Abraham, indiscutablement sincère comme le fut le profane Mounier. Qu'on n'objecte pas que la Révolution ayant laissé d'affreux souvenirs, les frères tentent de se disculper de l'avoir faite ou préparée. Non. Ils se disent innocents parce qu'ils se savent innocents. Les « morceaux d'architecture » des Loges le précisent avec insistance. Il faut lire sur ce point le discours que prononce le chevalier Rose-Croix Raoul au chapitre de la *Constance éprouvée* en 1803 (2), discours que le Grand Orient reproduit *in extenso* dans son *Etat* officiel (3). D'ailleurs, à cette date, le Grand Orient a bien soin de n'y pas rappeler sa circulaire dans laquelle il revendiquait la gloire d'avoir été un des inspirateurs de la Révolution. Cette Révolution, il la renie... délicatement, avec des phrases qui ne plairaient guère à ses membres actuels. « La religion, cette auguste consolatrice, a vu ses autels se rétablir... les partis anéantis se confondent, et la tendre fraternité si longtemps outragée, reprend ses droits. » (4) Plus loin, on parle de « l'intervalle douloureux qui aura interrompu le cours des prospérités de la Maçonnerie française » (5). Et plus loin encore : « Espérons qu'il en sera de notre infortunée patrie comme des êtres privilégiés échappés au déluge universel, auquel le G.·. A.·. [Grand-Architecte] annonça que les hommes n'avaient plus à redouter une si terrible calamité. » (6)

Thory s'indigne « avec pitié » contre les écrits qui salissent une société paisible, dont le but est de pratiquer les vertus sociales, et qui, *dans tous les temps, a donné les preuves du plus entier dévouement aux souverains et aux gouvernements* (7).

Même en 1847, Simon Boubée, qui est un maçon célèbre, fort admiré de ses frères, publie une *Epopée de la Révolution française* (8) en 10 chants

(1) Abraham : *Miroir de la Vérité*, dédié à tous les maçons. *Paris*, 1802, in-8°, T. III, p. 10.

(2) Raoul : *Discours au S... Ch... de la Constance Eprouvée* en son 4e ordre, 1803, pièce in-8°.

(3) *Etat du G.·. O.·. de France*, tome premier de la reprise ; première partie de l'an 1804. *Paris*, 1804, in-8°, p. 251 et suivantes.

(4) *Ibidem*, p. 4.

(5) *Ibidem*. p. 148.

(6) *Ibidem*, p. 175.

(7) [Thory] : *O.·.* ou *Histoire de la Fondation du Grand Orient de France... Paris*, 1812, in-8°, p. 72, note.

(8) *Paris*, 1847, in-8°.

qui n'est qu'une flétrissure en vers (assez mauvais du reste) des actes de la Révolution et une apologie du roi martyr :

Et cinq coupables voix
Condamnent le plus juste et le meilleur des rois.

Jusqu'en 1848 les frères s'offenseront de cette réclame gênante, non point tant parce qu'ils craignent l'animadversion du Pouvoir qui, sous l'influence du Clergé si puissant sous la Restauration, pourrait arguer de ce renom compromettant pour supprimer l'Institution, mais surtout parce qu'ils la considèrent comme calomnieuse. Avant de devenir un excès d'honneur la collaboration à l'action jacobine est encore une indignité qu'il convient hautement de réprouver. Il n'y a point dans leurs propos un reniement du passé — ce qui serait un moyen de faire leur cour à l'Autorité en confessant la faute. Ce passé ne leur appartient pas. En 1830, alors que les frères peuvent justement se glorifier d'avoir collaboré à la victoire des Trois Glorieuses, nous ne les voyons pas établir un pont spirituel entre leur attitude et celle de leurs aînés. La Révolution a laissé dans les esprits un souvenir trop sanglant, et depuis la Restauration les partis au pouvoir ont tellement contribué à la déconsidérer en renchérissant sur ses excès qu'aucun parti n'ose la célébrer et s'en recommander Les Carbonari même, si plusieurs s'affirment républicains, évitent d'évoquer la grande Epoque. Cette grande Epoque n'apparaît encore que sous son aspect tragique ; elle ne projette sur les ans trop rapprochés que le reflet de sa guillotine.

Aussi les francs-maçons ne sont-ils pas contents quand, pour les mieux salir vis-à-vis des Puissants, les journaux bien pensants rééditent contre eux les accusations de l'abbé Barruel (1).

Ces accusations, ainsi que celles de Robison dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin, qui établissent, sur des preuves nombreuses et qui paraissent irréfutables, la participation effective de l'Institution au bouleversement de l'ancien ordre de choses, ont eu un considérable retentissement. Louis XVIII, malgré le peu de crédit que son scepticisme attachait aux manœuvres cléricales, s'en montrera ému. Quant aux pays étrangers, ils avaient aggravé leurs mesures contre les francs-maçons ; l'ancien admirateur de la pensée française, Frédéric II de Prusse, ne leur

(1) Barruel (abbé Augustin) : *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme Londres*, 1797-1798, 4 vol. in-8°. *Hambourg*, 1798-1799, 5 vol. in-8°. Principales éditions suivantes : *Hambourg*, 1803, 5 vol. et *Lyon*, 1818, 4 vol.

accordait plus qu'une protection dédaigneuse seulement destinée à les tenir sous une plus étroite surveillance ; et Catherine II de Russie, cette ex-amie de Diderot et de D'Alembert, que la lecture de Voltaire enthousiasmait, faisait fermer les loges et montrait à l'égard des gens de sa Cour inféodés à la « secte » une méfiance blessante ou une attitude disgracieuse (1).

Les Juifs eux-mêmes subissent le contre-coup de son irritation. Leur émancipation par l'Assemblée Constituante le 27 septembre 1791 leur valut en Russie d'être retranchés de la communauté nationale. A la campagne le travail agricole leur est interdit, et dans les villes des quartiers spéciaux leur sont assignés. Ce qui a fait écrire si justement à M. Maurice Paléologue :

> « Par un contre-coup ironique du destin, l'initiative généreuse de la Révolution française ouvrit, à l'autre bout de l'Europe, une ère de persécutions qui comptera parmi les plus tragiques et les plus pénibles qu'Israël ait connu à travers les âges. » (2)

Le roi de Sardaigne Victor-Amédée supprimera les loges de ses Etats. François II d'Allemagne publiera un édit dans le même sens, qu'il rééditera le 23 avril 1801 en menaçant de la perte de leur emploi les fonctionnaires civils, militaires ou ecclésiastiques qui contreviendraient à cet édit. Même l'Angleterre ne restera pas insensible aux révélations de Robison et de Barruel, et son Parlement le 12 juillet 1799, tout en faisant exception pour la Franc-Maçonnerie dans son décret interdisant les sociétés secrètes, s'opposera à la création de nouvelles loges, et obligera les ateliers existants à une déclaration, faite sous serment, devant être soumise à l'examen des sessions judiciaires.

Joseph II d'Autriche, le frère de Marie-Antoinette, malgré les réformes libérales et pas toujours cohérentes apportées par lui dans le gouvernement de ses Etats, n'avait pas attendu tout à fait l'explosion de la Révolution française pour s'inquiéter des réunions maçonniques dont il avait voulu limiter le devoir. En 1789, il fait fermer les ateliers, et « enjoint à tous les anciens fonctionnaires civils et militaires de s'en séparer sous peine de suppression, et aux nouveaux de prêter serment de ne jamais faire partie d'aucune réunion secrète, à peine de destitution et de puni-

(1) Sur l'attitude de Catherine II envers la Franc-Maçonnerie, consulter particulièrement l'ouvrage russe de M. N. Longuinof : *Novikov, Moskovskié martinisty* (Novikov et les Martinistes de Moscou). *Moscou*, 1867, in-8°.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1921.

tion exemplaire » (1). En 1792, c'est la reine de Portugal Elisabeth qui ordonne au gouverneur de Madère d'arrêter les francs-maçons et de les livrer à l'Inquisition, ce qui détermina leur émigration en Amérique où les loges de New-York leur firent une réception réconfortante. Tous ces monarques (sauf Elisabeth), qu'avait séduits le « philosophisme » et qui traitaient de pair à égal avec le patriarche de Ferney s'empressent de faire machine en arrière. Ils craignent pour leur peuple la contagion de l'exemple. Le règne de la Bourgeoisie leur a été comme une révélation. Ils réagissent contre la menace du Tiers Etat comme nous avons vu après la Révolution russe, l'Espagne, l'Italie et même la France (qui rétablit son ambassade au Vatican) et on pourrait même dire l'Europe armant la presse et l'image (le couteau entre les dents) contre les novateurs et prenant des mesures de préservation capitaliste contre les empiètements possibles du Quatrième Etat.

Oui, elle fit florès, la fable de Barruel. Ceux qui n'avaient rien compris au bouleversement parce que trop détachés des contingences et ceux qui, ayant trop compris, ne voulaient pas convenir des fautes commises par la monarchie — et particulièrement par le monarque Louis XV — firent tout de suite à son réquisitoire un accueil enthousiaste. Jourde publia en 1797 — anonymement — *Les véritables auteurs de la Révolution de France* où il voit également la Franc-Maçonnerie à la tête de la conspiration (2).

« Ce fut par les francs-maçons que se répandit, au mois de juillet 1789, le même jour, à la même heure, dans tout le royaume, l'alarme des prétendus brigands ; ce fut par les francs-maçons que s'établirent une correspondance générale, et les levées des deniers nécessaires au parti. Ces levées servirent à alimenter la révolution de France. »

et plus loin :

« La Franc-Maçonnerie engendra la Propagande, dont la devise gravée sur un des cachets de M. de Menou était : *ennemi du culte et des Rois* ; et cette propagande embrassa et empoisonna toutes les nations de l'Europe, qui, d'elles-mêmes, sans le savoir, fournirent des fonds à la Révolution française. »

Fable, le livre de Barruel ? Oui et non. Une fable dont les détails sont souvent vrais ; c'est la coordination de ses détails qui constitue la fable. Expliquons-nous.

Qu'était Barruel ? Un ancien Jésuite qui, après avoir habité la Bohème

(1) Thory : *Acta Latomorum, loc. cit.*, T. I, p. 182.
(2) [Jourde] : *Les véritables auteurs de la Révolution de France de* 1789. *Neufchâtel*, 1797, in-8°, p. 452.

et l'Autriche, par suite de l'expulsion de son Ordre du Royaume, était rentré en 1774 à Paris où la princesse de Conti l'agréa comme aumônier. Il y mena une guerre acharnée contre les philosophes, dans sa collaboration à l'*Année Littéraire* de Fréron et au *Journal Ecclésiastique*, ainsi que dans son gros ouvrage en cinq volumes in-8o paru en 1788 *Les Helviennes* ou Lettres provinciales philosophiques. Lors de la Révolution l'abbé Barruel se réfugie en Angleterre. C'est à Londres qu'il publie son célèbre ouvrage *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, en 1798. Il sied d'admirer, sinon le travail, le travailleur. Depuis longtemps il avait amassé ses matériaux contre le « philosophisme ». Toutes les œuvres des encyclopédistes, il les avait épluchées soigneusement, réunissant avec la patience d'un joueur de puzzle toutes les pièces susceptibles de confirmer sa thèse. Sa thèse ? L'incrédulité — donc la décadence de l'esprit religieux en France — était due à la propagande de Voltaire, de Diderot, de D'Alembert et de tous les habitués, d'un athéisme plus ou moins sournois, des salons d'Holbach ou de Mme Helvétius. En quoi il n'avait pas tout à fait tort, même dans sa déduction tendant à affirmer que le décri de l'Eglise conduirait fatalement au mépris du « monarchisme ». Où il se trompe, volontairement ou non, c'est lorsqu'il prétend que les philosophes poursuivaient ce double but.

Eux vouloir détruire la royauté ! Ils avaient bien trop d'intérêt à conserver leur situation d'hommes privilégiés, choyés du Pouvoir, des Grands et des monarques étrangers (malgré la peine de la Bastille, si douce ! qui, en châtiant leurs incartades de plume, leur donnait un retentissement dont leur renom profitait). Robespierre ne s'y est pas trompé qui les vilipende dans son fameux discours du 18 floréal an II — discours fameux, dont le début contient cette phrase qui corrobore l'opinion de Mme de Staël et de tant d'autres : « La raison humaine marche depuis longtemps contre les trônes, à pas lents et par des routes détournées, mais sûres. » Le but des philosophes ? Débarrasser les rois de l'emprise catholique. Ils estiment sincèrement cette influence néfaste pour la couronne ; ils lui attribuent (et ont-ils tort ?) des mesures qui ont mécontenté le public et compromis le respect pour la royauté. Et Voltaire ne croit pas tromper autrui et se tromper lorsqu'il écrit dans *Le Siècle de Louis XIV* (1) : « Cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les

(1) Voltaire : *Le siècle de Louis XIV*, édition de 1854-1865, in-12, T. IV.

droits des souverains. » D'autre part, la République apparaissait aux penseurs, même les plus hardis ou les plus utopistes, comme un régime inconcevable. Voltaire ne l'estime possible que dans un état de médiocre importance. Croire qu'un grand peuple comme le peuple français, où la classe des ruraux et des artisans était alors intellectuellement si peu évoluée (et que, selon la conception de Voltaire et de ses complices, il était nécessaire de laisser dans l'ignorance), serait un jour capable de défendre et de gérer ses propres intérêts, leur paraissait tout simplement démentiel. Comme les faits venaient de prouver à Barruel et au monde étonné que cette folle prétention était néanmoins réalisable, l'écrivain obéit à la tentation compréhensible de donner aux textes colligés une interprétation plus subtile et tendancieuse. Ouvertement, les philosophes ne s'en prenaient qu'à la Religion, en affectant même de ne blâmer que son empire sur l'Etat, clandestinement ils s'apprêtaient à détruire tous les fondements du régime : l'aristocratie, l'église et la royauté même.

Nous le répétons : c'est une grande erreur de croire que les philosophes sapaient volontairement le trône. L'Eglise n'est pas mal avisée en tentant de la répandre. En n'apparaissant point comme la seule victime de leur campagne, elle se trouve confondre sa cause avec celle de la monarchie. Ainsi ce n'est plus alors la pensée libre qui s'insurge contre sa dictature, mais une pensée anarchique dont le dessein vise au bouleversement de la société. Une propagande idéologique devient une ambition intéressée. Ce que les philosophes critiquent, ce qu'ils n'admettent pas, c'est le droit divin qui permet au roi d'asservir les peuples au nom d'un principe supérieur. C'est ainsi qu'il faut interpréter le mot acide de Jean-Jacques Rousseau dans *Emile* : « Si l'autorité vient de Dieu, c'est comme les maladies et les fléaux du genre humain », et même celui d'Helvétius : « La *vraie* monarchie n'est qu'une constitution imaginée pour corrompre les mœurs des peuples et pour les asservir (1). » Ce qu'ils voulaient, Condorcet l'exprime clairement dans une lettre au marquis d'Aranda : « Armer les rois d'une sage Constitution qui, en les rendant les premiers serviteurs du peuple, les remettra à la place qu'ils doivent occuper pour leur bonheur et pour le nôtre. »

On a mal interprété — systématiquement ou non — la phrase de ce même Condorcet dans sa biographie de Voltaire (2) : « S'il n'eût pas brisé

(1) Helvétius : *De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation. Paris*, 1772-1786, in-8°, T. II, note sur la section IX.
(2) Condorcet : *Vie de Voltaire. Paris*, nouv. édit., 1822, in-12.

le joug des prêtres, écrit-il, jamais on n'eût brisé celui des tyrans. L'un et l'autre pesaient ensemble sur nos têtes et se tenaient si étroitement que le premier une fois secoué, *le second devait l'être bientôt* après. » Le raisonnement ne souffre point de réplique. La question est autre : Voltaire — et ses confrères — avaient-ils envisagé cette conséquence ? Oh ! ils ne devaient point se faire faute, en ce salon du baron d'Holbach où tant d'intelligences se rencontraient, de critiquer les actes du Pouvoir, mais de là à vouloir détruire l'essence même de ce Pouvoir, il y a un pas considérable qu'ils ne franchissaient pas. Horace Walpole dit le contraire, et nous ne l'ignorons pas. Sa lettre au feld-maréchal Convay, le 28 octobre 1765, est sur ce point caractéristique :

« Savez-vous ce que c'est que les philosophes, ou bien ce que ce mot veut dire : d'abord il désigne ici *presque tout le monde* ; en second lieu, il signifie les hommes qui, sous prétexte de guerre qu'ils font au catholicisme, tendent, les uns à la subversion de toute religion, les autres, en plus grand nombre, à la destruction du pouvoir monarchique. »

Elle est caractéristique, cette lettre — mais concluante, point. Lord Walpole est un Anglais — et un Anglais fort content de son sort, que toute innovation ou toute idée neuve trouble dans sa quiétude de privilégié et qui est disposé à considérer des réformateurs comme des révolutionnaires. Il sied, d'autre part, d'interpréter sa phrase dernière comme l'eut fait un contemporain et comme l'a certainement comprise son correspondant. Aujourd'hui où tant de changements se sont passés, il nous apparaît que la destruction du pouvoir monarchique signifie la destruction de la monarchie. C'était, à cette époque, de l'inconcevable. Si l'on ne fait pas abstraction du temps où l'on vit lorsqu'on se trouve devant une opinion ou un événement lointains, on choit presque toujours dans des commentaires erronés. Le pouvoir monarchique était discuté et était devenu odieux — et cette lettre de Walpole est encore une preuve que vingt-quatre ans avant la Révolution les Français « en grand nombre » n'étaient plus disposés à le supporter. Avec le progrès des lumières et la misère du peuple grandissante, ses abus apparaissaient aux yeux de tous. L'exemple de la Constitution anglaise montrait qu'une nation pouvait avoir un roi à sa tête sans agréer la fameuse formule : « Cy veult le Roi, cy veult la Loi (1). » Il s'agissait de transposer les deux éléments de cette formule — ce que traduira brutalement Mirabeau criant au roi :

(1) La théorie faisant du roi le représentant de Dieu rendait sa volonté sacrée. C'est cette théorie, si longtemps admise, que défend le célèbre jurisconsulte Pas-

« Vous ne lui avez pas arraché... l'exercice de ses droits [au peuple], car il était le plus fort avant qu'il vous eût créé le dépositaire de sa force. Vous êtes, en un mot, *son premier salarié*, et vous n'êtes que cela. » (1)

En vérité, les plus audacieux rêvaient d'une monarchie constitutionnelle, à laquelle le Clergé lui-même n'était pas opposé. Nous nous sommes étendu sur ce point essentiel parce qu'il détruit toute l'argumentation de Barruel et de ceux qui lui ont emboîté le pas. Si les philosophes ne visaient pas la destruction de la monarchie mais du « pouvoir monarchique », ils ne sont coupables — si culpabilité il y a, — comme les francs-maçons à qui on les a associés et même « comme tout le monde », que d'avoir souhaité une évolution et non une révolution.

Que les philosophes aient attaqué l'Eglise, le fait n'est pas niable. Que par répercussion, ces attaques aient atteint la royauté, telle qu'elle apparaissait sous les espèces d'un monarque négligent et sensuel, nous voulons bien en convenir. Mais quelle part la Franc-Maçonnerie prend-elle dans ce combat ? Aucune. Albert Mathiez a écrit dans les *Annales historiques de la Révolution française* (2) : « Les loges d'avant 1789, loin d'être des sociétés de pensée, étaient au contraire des sociétés de ripaille et d'amusement. Ces Loges appartenaient, d'ailleurs, à des rites, c'est-à-dire à des systèmes différents. Elles n'avaient de commun que leur recrutement uniforme dans les classes riches. Elles fournirent à l'émigration son contingent le plus important. Leur rôle politique fut à peu près inexistant. Supposer qu'elles avaient un programme et qu'elles dirigeaient l'opinion est une chose absolument arbitraire. »

A. Mathiez se trompe dans certains détails, toujours comme un écrivain qui, dans un sujet trop vaste, ne *peut* pas connaître à fond toutes les parties, mais combien juste sa conclusion, et aussi son allusion à tous ces rites qui composaient alors la Franc-Maçonnerie. Il semble, à lire les commentateurs, qu'elle ait été *une*, du moins dans son esprit. Rien n'est plus inexact. Il y a une incroyable diversité dans les opinions et même dans les cérémonies de ces obédiences multiples dont nous avons tenté dans *La Franc-Maçonnerie chez Elle* de reconstituer l'existence. Si l'esprit de synthèse est une vertu lorsque l'on examine de haut une Institution, il

---

quier, l'élève de Cujas et de Socin, dans ses *Recherches de la France* (*Paris*, 1560, in-f°) : « Les Rois ne sont pas nés pour les peuples, mais leurs peuples sont nés pour eux qui est la cause pour laquelle les sujets simples et innocens se trouvent avoir été punis de mort pour un péché de leur prince. » (p. 953).

(1) Mirabeau : *Essai sur le despotisme*, 1775, in-8°.

(2) *Paris*, in-8°, mars-avril 1925, p. 178-180.

tombe à faux si cette Institution n'est qu'un agglomérat, sous un même nom, de volontés et de mentalités dissemblables. Cela a permis à certains comme Bode et Bonneville, constatant dans une obédience le spiritualisme chrétien de certain grade, de crier à l'infiltration jésuitique dans toute la Franc-Maçonnerie, comme d'autres l'ont voulue révolutionnaire parce qu'ils avaient découvert dans la matricule de la loge *Les Amis Réunis* ou celle des *Neuf Sœurs* les noms de quelques révolutionnaires. Il en sera de même à toutes les époques de sa vie. Ceux qui font du bruit ou qui se singularisent par une originalité ou par quelque imprudence sont à dessein considérés par les interprètes tendancieux comme les hommes représentatifs de leur société.

L'ennui pour les anti-maçons est que si l'on retranche la Franc-Maçonnerie de l'exécution de la doctrine régicide, la thèse ne tient plus. L'intervention de la secte est nécessaire au premier chef. Car où les philosophes préparaient-ils leur labeur démoniaque ? Dans les loges. Le fameux secret maçonnique permettait de tout expliquer. Le livre de Robison (1), paru en même temps que les insinuations de Burke, avaient fait travailler et conquis les imaginations. Les Anglais y ajoutaient leur crédulité ; ils n'avaient pas pu suivre cette lente désagrégation qui, depuis plus d'un siècle, lézardait l'armature française. Lui-même, Barruel, absorbé par son labeur de cabinet, d'une humeur trop combative pour mettre du recul dans son observation, avait été saisi par la brutalité des événements sans en avoir compris la lente gestation. Certes, comme tous ses contemporains, il s'attendait à une modification dans cette armature. Pour employer une expression vulgaire, « ça ne pouvait plus durer ». C'était l'impression générale. Mais qui aurait prévu que l'évolution attendue, espérée même par tous (même par Barruel peut-être), tournerait à une telle Révolution — à une Révolution qui ne se contenterait pas de faire table rase du passé, mais effarerait le vieux monde en lui montrant à quel excès peut se porter et à quelle lumière peut accéder une ambition déchaînée ?

Après la victoire il importe d'en consolider les effets et d'empêcher les vaincus de relever la tête. La Révolution la leur a tranchée pour aller plus vite. Car en pareil cas il s'agit toujours d'aller vite. Le « salut public » l'exige. C'est au nom de ce salut public qu'ont agi et agiront les domina-

---

(1) Robison (John) : *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*, ourdies dans les assemblées secrètes des Illuminés, des francs-maçons et des Sociétés de lecture, recueillies de bons auteurs. Traduit de l'anglois d'après la troisième édition. *Londres, Edimbourg*, 1799, 2 vol. in-16.

teurs. C'est le prétexte invoqué par Torquemada faisant brûler les hérétiques, la royauté exterminant l'Ordre du Temple, le catholicisme poussant à la persécution ou à la conversion des huguenots, les sans-culottes voulant mettre à la lanterne les aristocrates, les Turcs massacrant les Arméniens, Hitler pourchassant les Juifs, et le bolchevisme consolidant son empire naissant avec la poutre des gibets. C'est ainsi, c'est toujours ainsi. Entre tous les partis les anathèmes se croisent. Une victime délivrée devient facilement bourreau. C'est dans l'ordre. Tout être est plus cruel dans sa défense que dans l'attaque. Les rigueurs de la Justice à travers les âges dépassent en atrocité les exploits des criminels.

Si des hommes ont aidé les événements à s'accomplir, une fois ces événements en marche, ils ne sont plus les maîtres de leur destinée. Aussi est-ce chez eux une grande présomption et une sottise d'en revendiquer ou d'en rejeter sur autrui la responsabilité. Ces événements dépassent leur volonté. Un choc inattendu les détermine comme il fait crever un abcès depuis des jours mûri. Quelles en seront les suites ? La plaie se cicatrisera-t-elle avec des soins heureux ou s'envenimera-t-elle ? Qui le sait ? Personne. On dit : ce sont les mauvais médecins qui n'ont pas su guérir le mal ou des rebouteux maladroits qui l'ont aggravé. Nous nous évertuons à rechercher la naissance de ce mal, autour de nous souvent, en nous quelquefois ; et comme nous ne faisons pas la part de nos instincts, nous cherchons à des causes trop humaines des raisons surhumaines. Au lieu de considérer le phénomène comme un fait acquis, dont il nous est certes permis d'analyser les prodromes et les conséquences, nous n'y voyons qu'un prétexte à l'expectoration de nos rancunes et à l'assouvissement de nos haines.

* * *

Voilà la Révolution française. Après avoir, patiemment et depuis tant et tant d'années, étudié ce passionnant problème, nous sommes arrivé à cette conviction que, de tous les facteurs qui déterminèrent son explosion, un des plus importants fut le duel des confessions. Comme nous l'expliquerons plus longuement au sujet de la chute de Charles X, les hommes sont obscurément opposés à toute violation de leur conscience. Ils veulent bien croire, ils sont tout disposés à croire, ils ont besoin de croire. Mais si vous les faites juges de leur croyance, si, par la force des choses, vous les mêlez à des conflits religieux, si vous les forcez à prendre parti, vous suscitez parmi eux des révoltes que leur misère physique seule

n'aurait peut-être pas provoquées. Les querelles entre catholiques et protestants, la rivalité sous Louis XIV et Louis XV des jansénistes et des jésuites furent à l'origine des divergences d'opinions sur la politique de l'Etat. Si Rome fut grande parmi les nations et si son triomphe sur les peuples s'accusa durant des siècles, c'est parce qu'elle sut respecter leurs superstitions. L'intolérance du clergé non seulement fit naître la dialectique des philosophes mais irrita le peuple. Il faut lire dans ce témoin impartial que fut l'avocat Barbier l'émotion considérable que soulevaient parmi les Parisiens les mesures prises contre les dissidents du Catholicisme qui n'avaient d'autre tort que de ne pas accepter les conclusions de la bulle *Unigenitus*, et auxquels les prêtres, obéissant au sectarisme de l'archevêque de Paris, refusaient la confession ou les derniers Sacrements. Le clergé était devenu tellement odieux « qu'on n'ose plus, écrit D'Argenson, parler pour lui dans les bonnes compagnies ; on est honni comme des familiers de l'Inquisition ». Et comme la Royauté soutenait l'Eglise non seulement pour consolider son propre pouvoir mais pour en obtenir des subsides (qu'on n'osait lui réclamer ; les biens de l'Eglise, servant au service de Dieu, étaient intangibles), elle supportait les conséquences de cette impopularité.

Certes nous ne sommes pas le seul à relever le manque de civisme dont témoigne le clergé durant le siècle dix-huitième (et même tout le long des âges) — attitude qu'un roi sans volonté ne sut fléchir et qui, en faisant que le poids des impôts tombait plus fortement sur les classes inférieures, provoquait l'irritation de celles-ci. Même des écrivains comme M. Louis Madelin, qui a pourtant pour l'Eglise une sympathie marquée, est obligé d'en convenir : « Les deux premiers Ordres, écrit-il, loin de vouloir abdiquer leurs immunités, se montraient prêts à les défendre âprement, *fussent-elles l'obstacle absolu au rétablissement des finances et au salut de l'Etat* », et il ajoute plus loin ces lignes singulièrement accusatrices, par lesquelles il commente le refus opposé par l'Assemblée du Clergé à l'édit du contrôleur général Machault imposant l'impôt à toutes les classes de la nation :

« Toute une partie de la grande Révolution qui se préparait tint peut-être aux décisions prises en 1751, dans cette salle des Augustins. Que le clergé cédât, *et la Révolution se faisait pacifiquement sous les auspices du Roi et sans hostilité à l'Eglise.* » (1)

(1) Louis Madelin : *Le premier son de la cloche de la Révolution* in *Revue des Deux-Mondes. Paris*, n° du 15 janvier 1924. Les passages soulignés l'ont été par nous. On

Donc pour cet historien, et il y revient plusieurs fois, c'est le refus de l'égalité devant l'impôt qui précipita les événements. Et Taine, évaluant à 3 milliards la fortune du Clergé à l'époque, synthétisera l'attitude de ce clergé dans ce mot : « L'Eglise ne doit au roi que des prières. »

« On se retranchait, dit Gallard, sur l'honneur qui commandait de se soustraire à la tâche honteuse de l'impôt. Un noble n'avait à offrir à l'Etat que son épée et son panache ; un prélat ne pouvait servir la patrie que par la crosse et la mitre ; un magistrat ne devait au bien public que des arrêts et des remontrances. » (1)

Comme il nous serait facile d'étayer notre opinion sur des bases aussi vraisemblables et, nous l'avouons, aussi discutables que celles qui servent d'appui à l'argumentation antimaçonnique ! Rappelons-nous la théorie du P. Mariana, justifiant l'assassinat de Henri IV sur le droit qu'avait le peuple de se soulever contre un tyran qui pèche contre les lois de la Justice et de la Religion (2) — théorie qui excita la verve de Pascal s'écriant dans sa *XIVe Provinciale* : « Sont-ce là les mystères révélés par l'Agneau à ceux de sa société ! » Ne voyons-nous pas les Jésuites en 1753 — notons encore la date — publier des libelles contre la monarchie et proposer la convocation d'une assemblée nationale pour juger le roi et examiner sa conduite (3). En Bretagne les curés excitent le peuple. « Le clergé alors, écrivait d'Argenson, de toutes parts poussait au trouble et à la révolte. » Et auparavant, le 1er mai 1751 : « Le passage à ces nouveaux arrangements par une révolution en est le difficile et le fâcheux, car cela ne peut arriver que par des révoltes *où entreraient le clergé* et peut-être deux de nos princes du sang... »

Eh bien ! faut-il déduire de cette constatation que le clergé est responsable de la Révolution et devons-nous selon nos tendances respectives lui tresser des couronnes ou lui dédier de furieuses diatribes ? Non.

A quoi cela servirait-il ? Ce clergé pouvait-il agir autrement ? Si les forts n'abusaient pas de leur force, ils seraient des surhommes et les faibles ne songeraient point à la rébellion. Les observateurs à courte vue

---

peut se rendre compte, dans les correspondances et les Mémoires du temps, de l'émoi que suscita l'impôt du vingtième, frappant toutes les fortunes, que le 7 mai 1749, le ministre des finances Machault fit signer à Louis XV. Attentat à la richesse ? Pis ! attentat à un privilège ! L'Edit dut être rapporté.

(1) [Gallard] : *Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles en France* sous les soixante-huit rois de la monarchie. *Paris*, 1818, in-8°, T. II, p. 307-308.

(2) *De rege et regis institutione, De ponderibus et mensuris. Tolède*, 1599, in 4°, lib. 1, c. 5-9.

(3) A. Giraud-Teulon : *Double péril social. L'Eglise et le Socialisme. Paris*, Bibliothèque des sciences morales et politiques, 1895, in-16, p. 34.

ne comprennent pas que les excès de cette rébellion sont fonction des excès de la Puissance.

Si nous nous sommes quelque peu arrêté à celle-ci, plutôt qu'aux exactions des Fermiers Généraux, à la misère du peuple ou à la propagande philosophique, c'est parce que ce sont les catholiques qui se montrent les plus acharnés à dénoncer la Franc-Maçonnerie comme l'instigatrice du mouvement de 1789. Combien médiocre et même inexistante apparaît la responsabilité de l'Ordre maçonnique au regard de celle de l'Ordre ecclésiastique. Cette constatation faite même par des auteurs, bien pensants mais acculés à la vérité par leur probité d'historiens, modifiera-t-elle le jugement que porte l'Eglise sur la Révolution et sur la Franc-Maçonnerie ? Il ne faut pas l'espérer. Les gens suivent les directives intéressées de leur milieu. Ils sont inconsciemment injustes parce qu'ils ne savent pas. Pour savoir il faut avoir tellement appris ! Si nous disons à un prêtre que l'attitude de l'Eglise, ses procédés intolérants et la défense étroite de ses privilèges, rurent les déterminantes de la Révolution, il nous rira au nez. Il croira à un paradoxe, sincèrement. Si, d'autre part, nous affirmons à un franc-maçon que ses frères de l'ancien temps se plaisaient moins aux propos subversifs qu'aux divertissements de la table et aux jeux de l'esprit, il s'en formalisera et lui aussi criera au paradoxe. Encore une fois comment l'un et l'autre sauraient-ils ? Ils pourraient se taire ? Impossible. Depuis que la politique est devenue la grande passion des civilisés, cette passion obnubile leur jugement — malgré eux. Elle est la directrice de leurs opinions. Récemment on a élevé un monument à Robespierre dans sa ville natale, et les cléricaux de l'endroit ont essayé de saboter la manifestation, dans l'ignorance où ils étaient du secours considérable que le mystique Incorruptible avait apporté à la Religion alors en péril. Qu'une Commission d'Enquête soit nommée par la Chambre, que la Haute-Cour siège au Sénat pour juger d'un fait intéressant l'Etat, les partis pourront être mélangés pour l'examen du fait, ils ne se mélangeront jamais pour le verdict.

Moralité : malgré ce livre « de bonne foy » d'un écrivain insoucieux de plaire ou de déplaire et qui, autant par esthétique que par vertu, se refuse à sanctionner le mensonge — les francs-maçons et leurs adversaires continueront à pavoiser de louanges ou à couvrir d'opprobre une Institution — qui ne mérite « ni cet excès d'honneur ni cette indignité ».

La ferveur révolutionnaire de la Gironde aboutissant au fanatisme iconoclaste de la Montagne — voilà ce que les contemporains, qui ne vivent

pas ces événements, ne peuvent comprendre. Ils y voient la réalisation d'un plan diabolique, conçu depuis longtemps et poursuivi avec une inexorable méthode. Pour eux déjà la Révolution est un bloc, non pas par ses actes et ses conséquences ainsi que l'entendait l'auteur de ce mot historique, Georges Clemenceau, mais dans ses prémices mêmes. C'est ainsi que M. Gustave Gautherot a pu écrire, de la meilleure foi du monde, nous le craignons, cette phrase : « Affirmer que le mouvement de 1789 s'est créé et soutenu tout seul, sans plan préconçu, serait aussi naïf que d'affirmer que Napoléon aurait pu conquérir l'Europe sans son génie et sans l'admirable discipline de ses armées. » (1) Comment comparer le chaotique enchaînement des actes révolutionnaires à la tactique raisonnée des batailles napoléoniennes ! Mais ne nous étonnons pas de ce jugement. Du moment que, rejetant la conception de Tolstoï, on ne veut pas voir que dans les circonstances pathétiques ce ne sont pas les hommes qui dirigent les événements mais qu'ils en sont les jouets inconscients, on se trouve obligé de rechercher un facteur non seulement déterminant (ce qui serait peut-être excusable) mais suivant logiquement la courbe de son destin. Et comme le but cherché n'apparaît pas nettement dans les émeutes populaires ou même dans les écrits philosophiques, on l'attribue aux sectes secrètes, ou, selon la thèse d'Augustin Cochin, aux sociétés de pensée — qui, elles, pouvaient, à l'insu de l'Autorité, dresser un plan de campagne. Peut-être ces auteurs ne savaient-ils pas ce que la victoire par étapes du Quatrième Etat en Russie nous a aidé à comprendre, que toute révolte dépasse toujours la volonté des premiers excitateurs, et qu'une digue une fois brisée, il est impossible de canaliser le flot libéré et de savoir où s'arrêtera sa fougue dévastatrice et fertilisante. Durant un temps plus ou moins long les hommes n'apercevront que les ravages de cette dévastation, elle aura fait oublier la féconde émulation des précurseurs et la sincérité de leur apostolat. Quant aux résultats heureux, il faudra de la part des maîtres des réactions maladroites et de la part des sujets un besoin sans cesse accru de bien-être et de justice sociale pour qu'ils apparaissent à l'immense majorité des citoyens. Ainsi s'explique la répugnance des francs-maçons à accepter une responsabilité jugée d'abord abominable, et l'ardeur qu'ils mettront plus tard à assumer cette responsabilité.

(1) Gustave Gautherot, professeur d'histoire de la Révolution française à l'Institut catholique de Paris : *L'Assemblée Constituante. Paris*, 1914, in-8°, p. 30.

En faisant entrer les loges dans sa partie, l'abbé Barruel semble éclairer tout le mystère. Pour lui elles furent le point de convergence où aboutirent les efforts des philosophes, des Illuminés d'Allemagne et des théoriciens révolutionnaires. C'est dans le secret de leurs « tenues » que prit corps la « conjuration des sophistes ». Et il faut voir, et presque admirer, avec quelle adresse il noue les fils de cette conjuration. Pour lui la qualité maçonnique des encyclopédistes ne fait pas de doute ; si un texte ne permet pas de l'affirmer pour certains, il souligne dans leur correspondance ou dans leurs œuvres des mots censément à double entente, pouvant offrir quelque ressemblance avec le vocabulaire des Loges, qui font au moins d'eux des francs-maçons *in partibus* (1). Diderot et d'Alembert ne furent jamais initiés, et quand Voltaire le fut, vraisemblablement sur les instances de *Belle et Bonne*, sa fille adoptive, et du marquis de Villette tenant à associer la Franc-Maçonnerie à l'immense tribut d'hommages dont toutes les sociétés couronnaient leur hôte revenu de Ferney, il était à l'extrême limite de son existence. Ce sont là, pour l'écrivain polémiste, des détails sans importance. Helvétius fut maçon, donc toute la queue d'Helvétius fut maçonne.

Il agira de même avec les théoriciens révolutionnaires. Il cite d'abord ceux qui, indiscutablement, « connurent l'acacia », et il fait défiler à leur suite, par un procédé que selon son sentiment le lecteur appréciera, les plus marquants parmi les acteurs du Drame dont l'Histoire inscrira les noms sur ses fastes et que les clercs ecclésiastiques, fidèles à leur mission religieuse — mais infidèles à leur mission professorale — dresseront dans le passé comme des épouvantails sanglants.

Et alors il se produira ceci — qui est bien la chose la plus amusante du monde — ce Barruel que l'on a bafoué, dont les francs-maçons de toute la première partie du XIXe siècle ont rejeté avec horreur la démonstration et les conclusions, devient l'interprète parfait de l'ambitieuse conception des francs-maçons modernes. Oh ! on ne se réclamera pas de lui, ouvertement. Autrement dit on ne s'enorgueillit pas de l'avoir pour porte-paroles. D'abord parce qu'il est un abbé qui ne cèle point son

(1) Combien d'autres affirmeront la qualité mâçonnique des encyclopédistes' avec une ignorance complète du peu d'enthousiasme qu'ils manifestèrent pour l'Institution. Un manuel *ad usum delphini* (nous le verrons plus loin) la confirmera aux élèves des écoles chrétiennes. En 1822, l'abbé Wendel-Wurtz dira : « La philosophie juge qu'il est prudent de donner des leçons dans l'ombre de la nuit, dans le secret des ténèbres. De là l'origine des sociétés secrètes connues sous le nom de la Franc-Maçonnerie » (*Les Précurseurs de l'Antéchrist*... ou la Révolution française prédite par saint Jean l'Evangéliste. *Lyon*, 1822, in-8°, p. 172).

hostilité pour la secte, ensuite parce qu'il flétrit ce qu'il convient d'admirer. Mais toute son argumentation tendancieuse, on l'adopte volontiers puisqu'elle tend à prouver que la Franc-Maçonnerie fut la principale ouvrière de la Révolution française. Ces encyclopédistes qu'il a fait entrer de force dans les ateliers, on les reçoit avec enthousiasme. Les discoureurs et les conférenciers de ces ateliers, parlant avec une verve audacieuse du « siècle des lumières », donnent de « notre très cher frère » à Diderot, au baron d'Holbach, voire à ce sévère d'Alembert que l'on voit mal se prêtant aux épreuves initiatiques. Barruel est presque dépassé dans ses insinuations aventureuses.

Mieux, il deviendra une référence autorisée. Ces philosophes, c'est déjà un recrutement de choix, mais combien plus précieux encore, pour la consolidation de la thèse, l'appoint des leaders de la Révolution ! Par eux le sujet s'anime, prend corps. Le verbe devient chair. Bonneville, l'abbé Fauchet, voire Guillotin, comparse en somme s'il n'avait pas immortalisé son nom par son déclic humanitaire, renouvelé de la *mannaja* que connut l'Allemagne du XVIe siècle (1), et Brissot qui avouera, on le verra plus loin, n'avoir rien compris au travail maçonnique, Lafayette qui fut en somme un tiède — on les accepte, c'est entendu, et avec une émotion reconnaissante. Mais pouvoir compter parmi les élus : Robespierre, Rabaut-Saint-Etienne, Pétion, Danton, Saint-Just, Camille Desmoulins, les grands premiers rôles de la tragédie, quelle aubaine ! Et cette aubaine, à qui la doit-on ? A Barruel. A lui seul. Aucun autre texte ne les désigne comme francs-maçons, et si d'autres polémistes les ont cités, c'est chez Barruel que leur documentation s'est alimentée. Eh bien ! cette source impure, il suffira que les francs-maçons s'y abreuvent pour qu'elle devienne délectable (2). Ce Barruel, ceux-ci l'accaparent avec joie : on l'adopte, sinon lui (malgré l'histoire de sa réception à laquelle on ne croit pas), du moins son livre et toute cette affabulation où les clubs se mélangent aux loges. On ramifie au Grand Orient le *Club de la Propagande*, celui des *Amis des Noirs* fondé par Sieyès, Condorcet et La Rochefoucauld, et auxquels adhérèrent plusieurs conventionnels, et le *Comité Régulateur* qui, au dire de Barruel, pour avoir « le nombre prodigieux de

(1) Cf. Achille Bocchi : *Symbolica questiones de universa genere*, 1555, in-4°.

(2) Même des francs-maçons de haute valeur comme M. Oswald Wirth se prendront au piège. Ce dernier ira, dans son *Livre de l'Apprenti* jusqu'à faire assister Danton (qui alors a à peine dix-neuf ans) à l'initiation de Voltaire, et il lui associera (ô danger de l'imagination quand elle s'exerce sur le domaine historique !) Camille Desmoulins, Pétion et Rabaut-Saint-Etienne !

bras dont ils avaient besoin », établit une correspondance avec les loges maçonniques répandues dès lors en grand nombre dans toute la France.

On l'accueille avec des sarcasmes, mais on l'accueille. Un chevalier Rose-Croix du nom de Charles Blanc qui fait une conférence le 4 mai 1889, à la Fête d'Ordre du Souv.·. Chap.·. *Travail et Perfection* à la Vallée d'Angers sous ce titre ambitieux *La Franc-Maçonnerie et la Révolution française* (hélas ! adopté par bien d'autres), avoue qu'il a puisé toute son argumentation dans un seul ouvrage, celui de Barruel. Tout de suite il en prévient les auditeurs par cet aveu déconcertant : « Ne trouveriez-vous pas un charme piquant, une satisfaction particulière, à voir la plume enfiellée d'un Basile, la haine inconsciente d'un scribe du « Gesu » édifier, sans le savoir, le plus indiscutable monument à la gloire de l'Ordre maçonnique. » (1) Certainement les auditeurs ont goûté le « charme piquant », ont trouvé très drôle d'accepter comme vraie la parole d'un adversaire puisque cet adversaire répondait à leurs désirs. Leur enthousiasme est tel qu'on vote l'impression de la conférence et son envoi à toutes les loges. Le discoureur fait sienne, sans la discuter — au contraire ! — la prétendue « fusion » des adeptes de l'Encyclopédie et des loges maçonniques » qui ont « confondu leur programme social et philosophique ». C'est dans la « sécurité » des ateliers que tous ont préparé « ardemment le grand œuvre de régénération sociale du peuple et la reconstitution sociale du vieux monde ». Et il cite cette parole définitive du f.·. Janin de Rouen par quoi s'exalte la croyance des fidèles : « La Révolution a surgi de toutes pièces du sein de la Maçonnerie, comme Minerve du cerveau de Jupiter. » Et lui aussi adopte toute la kyrielle des francs-maçons supposés : Desmoulins et Garat, et Danton, et le f.·. Necker et le f.·. Sieyès. De même qu'Arsène Houssaye a composé le 41e fauteuil de l'Académie française, quelle loge magnifique on pourrait établir avec tous ceux que les francs-maçons ont accaparés ou dont on les a généreusement gratifiés, à commencer par Louis XVI et Napoléon !

Nous nous sommes étendu un peu sur ce discours parce qu'il résume toute l'argumentation qui inspirera d'autres conférences aussi dithyrambiques et aussi dépourvues d'esprit critique. « Qu'est-ce que cette devise, *Liberté, Egalité, Fraternité* — s'écrie encore M. Charles Blanc — adoptée

(1) Vall.·. d'Angers. *Discours* prononcé à la Fête d'Ordre du Souv.·. Chap.·. *Travail et Perfection* le 4 mai 1889, E.·. V · ar le F.·. Charles Blanc, 18e, *La Flèche*, 1889, pièce in-8o, p. 4.

par l'Assemblée Nationale et placée par elle au frontispice de la Convention, sinon le mot d'ordre séculaire, le véritable mot sacré de la maçonnerie universelle. » Mot d'ordre séculaire ? Mot sacré de la maçonnerie universelle ?

La légende est tellement devenue vivace qu'elle est acceptée par d'excellentes gens qui ne font profession ni de maçonnisme ni d'antimaçonnisme. C'est certainement sans parti pris que M. Charpentier, écrit dans la revue *La Révolution française* des lignes comme celles-ci :

« La Franc-Maçonnerie qui devait donner à la Révolution la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité* pratiquait dans ses temples les vertus républicaines et recevait sans distinction d'ordre ni de castes ceux qui venaient chez elle chercher le progrès, les pensées libres et la mutualité. » (1)

Sauf pour la « mutualité », il y a dans cette phrase presque autant d'erreurs que de mots, alors que ces mots apparaissent au lecteur non prévenu comme l'expression toute simple de la vérité. Les vertus républicaines ?... mon Dieu ! les francs-maçons ignoraient totalement ce que cela pouvait représenter. Pour le savoir il eut fallu deviner cette ère *religieuse* où l'austérité révolutionnaire a rejoint le renoncement catholique. Ils sont honnêtes hommes... tout simplement, avec ce qu'à l'époque l'épithète admettait d'accommodement avec l'amabilité des mœurs. Et quant à la Franc-Maçonnerie dotant la Révolution du fameux ternaire « Liberté, Egalité, Fraternité » légende encore ! Légende toujours ! Où a-t-on jamais vu que la Franc-Maçonnerie du XVIIIe siècle avait fait sienne cette formule, dont l'adoption par les loges est tout à fait récente et doit dater des premières années de la 3e République ? La Révolution n'avait pas besoin d'être inspirée par la Franc-Maçonnerie pour inscrire sur son drapeau les mots de Liberté et d'Egalité qui constituaient l'essence même de son programme, plus brièvement dit : sa raison d'être. Et quant à la Fraternité, les maçons ne la concevaient nullement dans le sens humanitaire que nous lui donnons aujourd'hui. Ils s'appelaient frères comme les membres des ordres religieux s'appelaient frères, parce qu'ils appartenaient à la même confrérie : *frères prêcheurs, frères de la Miséricorde, frères blancs* et tant d'autres parmi lesquels les *frères pontifes* qui, au moyen âge, se consacraient à la construction des ponts. Le terme impliquait une communauté de métier ou même de pensée et non une soli-

(1) E. Charpentier : *La loge maçonnique de Montreuil-sur-Mer* (1761-1809). In *La Révolution française*, revue. *Paris*, in-8°, n° du 14 décembre 1894.

darité affective. Les maçons l'avaient adopté comme Voltaire l'emploie dans ses lettres en parlant de ceux qui partagent ses vues, ses « frères » qui comme lui veulent « écraser l'infâme ». C'est même ce mot qui a fourni un mauvais argument de plus à Barruel pour prouver le lien qui unissait les encyclopédistes aux francs-maçons. Quand Bonneville exhorte ses « frères » dans ses homélies au *Cercle Social*, il ne les pousse pas à s'embrasser, mais à épouser la même cause. M. Ferdinand Brunot, après avoir fait cette juste remarque que si « le mouvement révolutionnaire était issu d'une conspiration » de la Franc-Maçonnerie, « le langage en porterait trace », et constaté que sur ce point ses recherches furent vaines, écrit : « L'adresse « Frères et Amis » se rencontre dans un mémoire... sur la culture du sainfoin, de beaucoup antérieur à 1789 et sans rapport aucun avec la Révolution. Dans la plupart des sociétés d'agriculture on se traitait ainsi. » (1)

D'ailleurs si les mots Liberté et Egalité resplendissent sur les cartouches de la Révolution, mêlés à ceux de « La Loi » ou « Vive la Nation », et sur les insignes et objets où s'impriment ses revendications, nous n'y voyons guère figurer la Fraternité. Bien que croyant à l'influence du symbolisme maçonnique et surtout compagnonnique sur la figuration emblématique de la Révolution, Champfleury, qui a décrit la plupart des assiettes parues à l'époque, en a trouvé portant l'inscription : *Liberté, Egalité, Union*, mais non avec le mot *Fraternité* (2). Il en est une pourtant de 1793 où l'on trouve : « aimons-nous tous comme frères », ce qui n'implique nullement l'adoption officielle de la fameuse devise. Lorsque Louis Blanc la voit dans le « ternaire sacré », auquel fait allusion Saint-Martin dans son livre *Des Erreurs et de la Vérité* (3) publié en 1775, il interprète avec une bonne foi qui s'illusionne une formule mystique, probablement en l'honneur du nombre 3, qui n'avait certainement aucun sens précis dans l'esprit fumeux du célèbre « Philosophe Inconnu ».

Il faut toutefois remarquer que ce mot « frères » est employé avec sa

(1) Ferdinand Brunot : *Le mysticisme dans le langage de la Révolution* ; in *Les Cahiers Rationalistes. Paris*, in-8°, n° 38, fév. 1933.

(2) Champfleury : *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution. Paris*, 1875, in-16. Cf. 1re partie, ch. XXV, *La Franc-Maçonnerie sous la Révolution*. Ce chapitre contient quelques erreurs, malheureusement accréditées par d'autres écrivains n'ayant pas pris la peine de les contrôler. C'est ainsi que, sous la plume de Champfleury, le journal fameux de Bonneville et de l'abbé Fauchet devient la loge *La Bouche de fer*.

(3) ... ou les hommes rappelés au principe universel de la Science. Par un Ph... Inc... *Salomopolis*, chez Androphile, à la Colonne inébranlable, in-8°.

pure acception sentimentale dans la seule pièce de vers datant de la Révolution (1790) où il soit fait allusion aux francs-maçons (1).

Même en maçonnerie — et ceci va bien étonner nos contemporains — il faut arriver à 1848 pour trouver le mot Fraternité usité avec la signification qu'il a acquise de nos jours, et il met même plusieurs années pour s'y acclimater définitivement. Un savant russe, très versé dans ce que nous pourrions appeler l'exégèse de la Franc-Maçonnerie, M. Paul Bourychkine, a pertinemment éclairé ce point particulier dans un travail de sûre documentation encore inédit dont il nous a été donné de prendre connaissance (2).

On a voulu voir aussi une influence de la Franc-Maçonnerie dans les emblèmes révolutionnaires, et M. Otto Karmin a publié en avril-juin 1910 dans la *Revue historique de la Révolution française* une étude savante mais tendancieuse dans laquelle il prétend que les signes du niveau, du triangle équilatéral, de l'équerre et du compas, ont été empruntés au symbolisme maçonnique (3). Nous n'en sommes pas convaincu. En tous les cas le peuple et même les meneurs du mouvement l'ignoraient, ce qui enlève toute importance à la suggestion, même si elle se trouvait exacte. Il se peut que le peintre David, par exemple, qui était maçon, se soit rappelé la décoration des loges et des grades lorsqu'il eut à dessiner le costume des élèves de Mars, les sabres des représentants du peuple et les épées des membres du Directoire. Quand nous voyons sur la poignée de ces épées un pélican qui se déchire le foie pour nourrir ses petits, nous pensons inévitablement au symbole rosicrucien. Mais ce symbole, sont-ce bien les maçons qui l'ont inventé, et n'était-il pas déjà considéré comme l'image classique de l'idée de sacrifice ? La question se pose — comme elle se posera pour la voûte d'acier. Cette propension à croire que les signes maçonniques appartiennent exclusivement à l'Ordre a déjà occasionné bien des suppositions aussi aventurées qu'ingénieuses. Qu'une statue — même celle d'un Saint dans une église — fasse ou semble faire le « geste de reconnaissance », et des imaginatifs se trouvent toujours pour en déduire que le sculpteur ou le modèle était franc-maçon. La symbolique est une langue artificieuse qui permet trop facilement d'établir des concordances. Ce sont même ces concordances qui ont fait attribuer

(1) Voir ces couplets aux *Pièces Annexes*, V.
(2) Paul Bourychkine : *L'idée de fraternité dans la Franc-Maçonnerie*. Ms.
(3) Otto Karmin : *L'Influence du symbolisme maçonnique sur le symbolisme révolutionnaire*. A été également publié à part : *Le Puy*, 1910, pièce in-8°.

à l'Institution une origine extrêmement lointaine et de la ramifier aux mystères de l'antiquité.

C'est par un système aussi spécieux qu'on apparente la Révolution à la Franc-Maçonnerie. Pour Ragon c'est même celle-ci qui a fourni à la première les couleurs de son drapeau : « La Maçonnerie, dit-il, peut aussi revendiquer l'idée de ces trois couleurs : les grades symboliques ont fourni le bleu (couleur du cordon de maître) ; les grades chapitraux le rouge (couleur du cordon de Rose-Croix), et les grades philosophiques le blanc (couleur de l'écharpe du grand inspecteur, 33e degré) (1). »

Comment, après de telles assertions, pouvoir nier la « préparation » de la Révolution par l'Ordre, lorsque nous voyons cet Ordre s'appliquer méticuleusement à apparier les couleurs de ses degrés pour en composer l'étendard de la République future ? Comme Ragon oublie à dessein la couleur noire du chevalier Kadosch, qui viendrait troubler sa démonstration, rien n'empêche un autre commentateur d'avancer avec la même impudence ingénue que c'est à la Franc-Maçonnerie que les anarchistes ont demandé leur drapeau.

* * *

A mesure que les années passent, la présomption acquiert la solidité d'une preuve. L'absurde allégation des adversaires est agréée comme une certitude. Sous l'Empire on s'appuie sur la rédaction de Louis Blanc, on l'accepte comme une page de vérité devenue indiscutable même aux yeux des Puissants qui ne peuvent plus s'en offenser. En décembre 1859, Jouaust en confirme la teneur dans un article du *Monde Maçonnique* (2) avant de la rééditer quelques années plus tard dans son *Histoire du Grand Orient de France* (3). On n'ose pas trop alors s'enorgueillir ouvertement du prestigieux passé, mais la 3e République une fois proclamée, on revendique hautement pour les aïeux l'orgueil d'avoir illustré ce passé de leur savoir et de leur vaillance. Le franc-maçon Charles Bernardin écrira : « Ce sont les francs-maçons qui ont fait la Révolution » (4), et l'antimaçon Gustave Bord : « L'esprit maçonnique enfanta l'esprit

(1) J. M. Ragon : *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes. Paris*, 1841, in-8°, p. 254.
(2) *La Maçonnerie à Rennes jusqu'en* 1789. In *Le Monde maçonnique. Paris*, in-8°, déc. 1859.
(3) *Histoire du Grand Orient de France. Rennes-Paris*, 1865, in-16, publiée anonymement.
(4) Charles Bernardin : *Notes pour servir à l'histoire de la Franc-Maçonnerie à Nancy jusqu'en* 1805. *Nancy*, 1910, T. I, p. 47.

révolutionnaire (1). » Rien désormais n'arrêtera plus la légende. Les passions et les intérêts coalisés la font entrer dans l'Histoire. Et — ne nous illusionnons pas sur notre pouvoir — il est encore trop tôt pour la déloger.

Et les racontars vont leur train. En 1889 le Grand Orient célèbre le centenaire de la Révolution, et Colfavru (2), alors député de Seine-et-Oise, fait à ce Congrès international (car on y avait convié les obédiences étrangères) un discours d'une composition audacieuse où, devant les frères exaltés, il évoque la mission libératrice annoncée et accomplie dans le monde profane par les apôtres de la Franc-Maçonnerie. Plus tard, renchérissant sur ces premières données pourtant déjà assez significatives pour un auditoire de croyants, il donnera, comme tout auteur qui perfectionne son œuvre, des précisions nouvelles, allant jusqu'à assurer que Mirabeau, un des chefs de la conspiration maçonnique, disposait de 700 loges (3).

Et, justifiant le proverbe « Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre », le Grand Orient finit par affirmer que *La Déclaration des droits de l'Homme* est uniquement l'œuvre de la Franc-Maçonnerie, entendons par là du seul Grand Orient de France (4).

Si dans les temps futurs le 4e Etat parvient à s'imposer à l'Europe, on oubliera peu à peu les exactions du Bolchevisme naissant, et un jour viendra où ceux qui ont vitupéré ce régime revendiqueront l'honneur d'avoir aidé à son éclosion.

* * *

Excellent abbé ! Dire qu'il aura contribué à rendre la « secte » plus orgueilleuse ! Lui non plus n'avait pas voulu cela. Il croyait que le fait de lui avoir attribué une action destructrice qui serait en exécration parmi l'humanité future la rendrait odieuse à tous les honnêtes gens et consommerait sa ruine. Et voilà que les francs-maçons se servent de ses heureuses trouvailles pour exalter l'héroïsme et la vertu civique de leurs aïeux ! Car ce Saint-Just, ce Camille Desmoulins, ce Danton et les Mon-

(1) Gustave Bord : *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815. Paris*, 1890, p. IX.

(2) J. C. Colfavru : *Le Grand Orient de France au XIXe siècle*. In *La Franc-Maçonnerie en France depuis* 1725, discours prononcés le 16 juillet 1889 en séance du congrès maçonnique international par les FF∴ Louis Amiable et J. C. Colfavru. *Paris*, 1890, gd in-8°.

(3) *Bulletin du G∴ O∴ de France*, nov.-déc. 1885, p. 739.

(4) *Compte rendu G∴ O∴*, 1er juillet-31 août 1897, p. 19.

tagnards dont la foi s'exacerba jusqu'au fanatisme, Louis Amiable les classe à son tour dans son palmarès. C'est dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* qu'il avouera naïvement avoir puisé sa documentation. Il relève d'abord les noms des conventionnels dont la qualité maçonnique est certaine, mais il ne lâche pas les autres ! Lâcher Danton « le géant de la Révolution », et Pétion, et Sieyès « le penseur de la Révolution », et Chénier (Amiable hésite entre Marie-Joseph et André parce que Barruel n'a pas précisé le prénom), et Camille Desmoulins, etc., etc ! Ils font trop bien dans le tableau pour qu'on ne tente pas de les accaparer par un tour de phrase qui est un tour de passe-passe : « On peut admettre qu'il y a pour les vingt-deux autres, sinon certitude absolue, du moins grande probabilité qu'ils ont été adeptes des *Neuf Sœurs* (1). » A remarquer que l'on possède non seulement la liste officielle des membres de ce célèbre atelier en 1778 (Lalande Vén.·.), de 1783 (comte de Milly Vén.·.), de 1784 (Dupaty Vén.·.), mais encore celle que publia Th. Juge en 1831 à la suite du Procès-Verbal de la réouverture des *Neuf Sœurs* où sont rappelés les noms des frères depuis sa fondation. Aucun de ceux que nous venons de citer n'y figure. Louis Amiable, historiographe décidé à l'admiration qui ne conçoit son sujet que sous son aspect le plus flatteur, part de cette idée, acquise à la fréquentation des loges, que la Révolution est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. Il le croit, et comme l'esprit critique lui fait absolument défaut, il supplée par son imagination à la carence des archives qu'il a opiniâtrement et vainement consultées. Ce dût être un très brave homme, cet Amiable — et c'est même la sincérité qu'il mettra à défendre son point de vue qui trompera de véritables historiens comme Aulard, écrivain beaucoup plus sentimental qu'on ne croit. Et M. Gaston Martin s'efforcera de nos jours de confirmer, d'une façon plus raisonnée et aussi déraisonnable, la légende rouge devenue une légende dorée. Nous avons rarement lu une thèse d'une trame aussi fragile que son ouvrage sur *La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution* (2). On sent que M. Gaston Martin a fait ce livre comme un rhétoricien traite un sujet imposé. Par exemple : « Expliquer en quoi la guerre civile est plus odieuse que la guerre étrangère. » Le rhétoricien accepte nécessairement la donnée du concours. Il sait bien que s'il démontre au contraire que la guerre étrangère est encore moins admissible que la

(1) Louis Amiable : Une loge maçonnique d'avant 1789. *La R.·. L.·. des Neuf Sœurs. Paris,* 1897, in-8°, p. 248.
(2) Préface de M. Philippe Sagnac. *Paris,* 1925, in-16.

guerre civile, il ira à un échec certain, quel que soit le talent qu'il aura dépensé à défendre son point de vue. Il n'y pensera même pas. Que M. Gaston Martin ait cédé à une question d'intérêt, cela nous semble inadmissible, un historien de sa valeur ne prostitue pas son savoir pour un misérable profit. Non. Membre du Grand Orient, il a subi l'emprise de son atmosphère. Nous n'avançons pas non plus qu'il eût peur, en concluant différemment, de l'impopularité qu'il aurait rencontrée parmi ses frères. Où serait le mérite d'un historien et en quoi serait-il utile s'il n'osait exprimer ce qu'il croit vrai ? Le milieu a agi sur son intelligence. A entendre tous ces discours où on glorifie les aïeux — et où on se glorifie par surcroît — d'avoir « préparé la Révolution », le franc-maçon chez M. Gaston Martin a fini par croire que « c'était arrivé », et de là à le prouver la chose n'était pas très difficile quand on connaît, avec l'art d'écrire, celui d'interpréter les documents ou, selon le mot de Paul Meyer, « de solliciter les textes ». Ainsi a fait, mais dans un tout autre esprit, M. Augustin Cochin lorsqu'il montre, ou croit démontrer, dans son ouvrage *Les Sociétés de pensée* la collusion de toutes ces sociétés pour l'effondrement du régime et la substitution de l'idée républicaine à l'idée monarchiste.

Maints auteurs depuis longtemps n'avaient pas hésité à soutenir la connivence des francs-maçons et des philosophes, et avec un succès d'autant plus assuré qu'ils écrivaient « pour leur public ». Eux aussi avaient obéi presque innocemment à leur émoi de partisan. Comme eux M. Georges Martin a œuvré « pour son public ». Le seul ennui est qu'il s'est rencontré précisément avec des adversaires dont il importerait de discréditer l'enseignement. Chercher une autre voie que la leur, comme c'est difficile quand on a l'intention d'arriver au même but ! Il semble *a priori* qu'il suffise de louanger comme un bien ce que les autres considèrent comme un mal. Les philosophes sont injustement vilipendés, ils ont libéré la pensée française, donc les francs-maçons, en les imitant, etc. ; on voit d'ici le développement. Ouais ! mais c'est là le raisonnement de Barruel, et des autres, de tous ceux qui veulent salir la « secte ». Que voici donc une mauvaise compagnie dont on se passerait bien, et compromettante. Si compromettante ! Lorsque M. Philippe Sagnac écrit dans la préface du livre de M. Gaston Martin : « Aucun historien n'a mieux précisé le rôle de la Maçonnerie française. Personne n'en a montré aussi bien l'influence qui fut grande », il ne croit pas flatter son confrère. Malgré sa compétence en histoire il n'a pas forcément étudié à fond toutes les parties

de cette histoire et lorsqu'on lui présente des faits dont l'enchaînement est heureusement construit, il accepte les conséquences que l'auteur en tire — surtout si cet auteur a déjà donné des preuves de son savoir. Il n'a aucune raison de se méfier. Est-ce que notre opinion à tous, autant que nous sommes, sur maints personnages, sur des peuples ou sur des actes perdus dans les brumes du passé n'a pas été déterminée par la lecture d'un ouvrage *savamment* écrit ? Il nous est impossible— à moins de connaître parfaitement le sujet, ce qui ne peut être qu'exceptionnel — de l'apprécier au point de vue critique. Le mal est que nous revenons difficilement sur une idée ainsi acquise. Admettons que le hasard ait mis dans les mains d'un lecteur le livre de M. Augustin Cochin sur les sociétés de pensée. Comme c'est un livre bien fait, il apparaîtra décisif dans ses déductions, et — effet du misonéisme que tout être porte en lui — ce lecteur n'accueillera désormais qu'avec méfiance toute donnée contraire. Corriger une erreur est bien plus difficile que de la créer. D'autant plus que l'erreur est souvent plus séduisante que la vérité, et quand elle répond à des passions, ce n'est plus à un esprit trompé, tout de même amendable, que se heurte celui qui la veut détruire, mais à un parti pris.

Le mal de cette erreur se trouve limité lorsqu'on a affaire à des écrivains partisans comme Augustin Cochin et comme, en l'espèce, M. Gaston Martin. L'un et l'autre obéissent, avec un point de vue différent, à une idée préconçue. L'adhésion d'Aulard à leur système, malgré les réticences dont il a cru devoir l'accompagner, est infiniment plus grave, parce que ses ouvrages font autorité, même et surtout dans la gent estudiantine. Il a cru naïvement que le Grand Orient recélait des archives secrètes, inaccessibles à la curiosité profane, dont les révélations étaient irrécusables, et sur la foi des racontars d'Amiable qu'il savait un des dignitaires de l'Ordre, lui, historien qui n'aurait dû se fier qu'à son propre contrôle, a accepté et accrédité la légende de Louis XVI, de Monsieur et du comte d'Artois francs-maçons.

Voyons en passant sur quelles bases — si fragiles ! — s'appuie Aulard pour justifier son opinion.

Louis XVI, reçu à l'Hôtel de Ville par Bailly maire de Paris et Lafayette grand chef de la Garde Nationale, en monte les marches sous les épées entrecroisées des gentilshommes. Ce geste est usité en Franc-Maçonnerie et se dénomme « la voûte d'acier ». Personne n'ignore que les frères l'accomplissent lorsqu'ils accueillent dans leur loge un dignitaire ou même un visiteur notoire qu'ils veulent particulièrement honorer. La plu-

part des mémorialistes de l'époque qui ont relaté le fait du 15 juillet 1789 ne l'ont pas autrement commenté. Les uns signalent que le roi en parut étonné, voire un peu inquiet lorsque les lames sortirent de leur fourreau, mais il aurait fallu que l'observateur fût placé aux « premières loges » pour saisir cette fugace émotion dont il nous est permis de douter. Tout de même, comme l'anecdote ne manque pas de brillant, les historiens s'en sont emparés, et les illustrateurs, et les peintres (voir le tableau de Jean-Paul Laurens dans un salon de l'Hôtel de Ville de Paris, qui représente la scène) — et ainsi elle a pris une importance qu'elle n'a pas.

On en a déduit que Louis XVI était maçon — Aulard à la suite d'Amiable — et cette fois encore l'histoire s'est trouvée pervertie par la légende. Nous n'allons pas ici prouver la fausseté de cette assertion, ce sera l'objet d'une autre dissertation si le temps nous est donné de mener jusqu'à son achèvement une étude projetée sur les Bourbons francs-maçons. Ce qui doit nous intéresser pour le moment, c'est de connaître si la voûte d'acier sous laquelle passa Louis XVI, venant recueillir le serment de fidélité de ses concitoyens (et non plus de ses sujets), fut en l'espèce un acte inspiré par les loges, acte qui impliquerait, par une conséquence logique, la qualité maçonnique de ceux qui l'accomplirent.

Pour nous ce fut tout simplement un geste de chevalerie, bien antérieur à l'usage qu'en fit l'Institution, et qu'explique le symbolisme de l'épée. Emblème de force, de vaillance et de supériorité, elle était, par cela même, un témoignage d'honneur. On la tirait encore, en les duels, pour défendre cet honneur, mais la dresser par-dessus la tête d'un seigneur glorieux ou d'un personnage important était un hommage rendu à sa valeur ou à son prestige. « J'ai passé sous la voûte d'acier de plus de dix mille sabres », dit Chabot le 29 octobre 1792 (1). La cérémonie qui accompagne encore aujourd'hui l'octroi des décorations est une survivance de cette coutume. Le privilège de porter l'épée était une faveur qu'accordaient les monarques, une distinction nobiliaire qui récompensait les bons serviteurs de l'Etat, et dont Louis XIV avait même gratifié les riches armateurs qui allaient outre-mer accroître la renommée et la fortune françaises. Que plusieurs de ces gentilshommes, qui, sur les degrés de l'Autel du Peuple devenu déjà souverain, protégèrent et glorifièrent de leurs lames dressées le premier de ses serviteurs, aient inspiré cet insigne accueil, il se peut — mais tirer de cet accueil une preuve de l'immixtion de la Franc-Maçon-

(1) Mot cité par M. Ferdinand Brunot : *Le Mysticisme dans le langage, loc. cit.*, p. 41.

nerie dans l'ordonnance des premières manifestations révolutionnaires est un paralogisme qu'aucun contemporain (et pourtant, malgré le « secret », les pratiques de l'Ordre n'étaient pas tellement ignorées !) n'a osé émettre.

Cette erreur d'Aulard est vénielle, et ne touche guère au fond du problème, et nous n'aurions même pas songé à la lui reprocher — du moins dans cet ouvrage — si par un certain côté elle ne semblait confirmer une opinion plus fâcheuse. Oh ! Aulard s'est trop spécialisé dans l'étude de la Révolution pour ajouter foi à une conspiration maçonnique. Sans s'être élevé, avec la vigueur qu'y a mise Albert Mathiez, contre la dialectique de M. Gaston Martin, il l'a trouvée excessive dans ses conclusions. Cependant il prête à la Franc-Maçonnerie des intentions émancipatrices qu'elle n'eût jamais. Il écrit : « Il est évident qu'elle fut une des écoles où les hommes de la Révolution se formèrent *pratiquement* — une école de citoyens, et non un antre de conspirateurs (1). » Il n'est pas du tout « évident qu'elle fut une école », c'est-à-dire une réunion d'hommes recevant et échangeant des leçons de civisme. Que la discipline des loges, en obligeant ces hommes à écouter, leur ait appris à coordonner leurs idées, c'est une chose possible sur laquelle nous reviendrons, mais aucune visée prétentieuse n'animait ces idées.

Cette opinion, que la Franc-Maçonnerie était non dans son vouloir mais par essence subversive, Frédéric Schlegel l'exprime aussi, avec une malveillance que peut à la rigueur excuser sa conversion récente au catholicisme. Pour lui une association, aussi spirituelle soit-elle, si elle est fondée « sur un esprit ésotérique, ne saurait avoir professé le christianisme dans toute sa pureté », et conséquemment est un dissolvant de ce christianisme. Et après avoir, ainsi que Barruel dont il s'est beaucoup inspiré, mélangé les Francs-maçons, les Illuminés, les Philosophes et les Jacobins auxquels il ajoute les Carbonari, il déduit que ces hétérodoxes « ne manquent pas de devenir bientôt un directoire occulte de tous les mouvements, de tous les changements intérieurs de l'Etat ». En somme ce n'est là qu'un truisme. Il est évident que les modifications qui s'opèrent dans le système gouvernemental sont toujours le fait des penseurs libres qui ne s'accommodent pas du *statu quo*. Il a seulement tort d'employer ce mot de « directoire » qui implique l'idée d'une coalition voulue — coalition à

---

(1) Aulard : *La Révolution Française fut-elle le résultat d'un complot maçonnique ?* in *Le Quotidien*, nº du 25 août 1925.

laquelle, imbu des préjugés du milieu dans lequel il venait d'entrer, il apporte une foi aveugle (1).

Ainsi dans tous les milieux, même dans le milieu universitaire, la fable s'est enroulée comme un lierre sur l'Arbre révolutionnaire de la Liberté. Albert Mathiez a réagi là contre. Son républicanisme aussi ardent que celui de M. Aulard n'a pas sur ce point obscurci sa vision. Il a fini, auprès des esprits indépendants, par conquérir une estime qui dépasse et dépassera de plus en plus celle qu'avait acquise son glorieux confrère, mais rétablir une vérité faussée est bien plus difficile que de l'établir. Et puis, elle est si précieuse, cette fable ! Par la mise en valeur de son mystère elle a aidé les contemporains de l'époque et leurs successeurs immédiats à s'expliquer ce qui leur paraissait inexplicable. Et pour ceux qui sont venus après, les Louis Blanc et les Henri Martin, ils n'ont pas hésité à l'accepter, d'abord parce qu'en raison des idées libérales reconnues de leur temps à l'Institution, elle répondait à leur sympathie pour cette Institution, ensuite parce qu'elle ajoutait — peu d'écrivains sont insensibles à ce facteur de succès — à la séduction de leurs écrits.

(1) F. Schlegel : *Philosophie de l'Histoire*, traduction de l'abbé Lechat. *Paris*, 1841, in-8°, T. II, p. 304 et 305. Cet ouvrage se compose des cours qu'il professa à Vienne au début du XIXe siècle (cette date importe pour l'intelligence de sa pensée) et dont le recueil, en allemand, était paru en 1828.

LES BASES DE LA LÉGENDE

Nous allons examiner maintenant sur quelles données les uns et les autres se sont appuyés pour légitimer leur conviction. Inutile de se reporter à l'abbé Barruel, il se perd dans d'innombrables détails où on risquerait de s'égarer. Lui-même l'a compris d'ailleurs, qui a publié ensuite un *Abrégé* qui, comme le gros ouvrage en quatre ou cinq tomes, a rencontré auprès des catholiques le plus vif succès (1). Le substratum de son ouvrage, nous allons le retrouver dans ses continuateurs qui n'ont fait que reprendre ses arguments, sans rien y ajouter d'autre que leurs réflexions personnelles traduisant leur animosité pour la « Secte ». L'originalité de Barruel et de Robison, et avant eux de l'abbé Lefranc et même du marquis de Luchet (celui-ci avec trop d'incohérence) fut d'avoir établi, à travers les âges, une filiation entre toutes les sociétés qui leur semblèrent attenter aux lois de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi les hérésies des religieux séparatistes se trouvaient rejoindre le dessein destructeur des sociétés secrètes. Robison, précurseur d'Augustin Cochin, y ajoute déjà les « sociétés de lecture ». Condorcet, dans son *Esquisse d'un tableau de l'esprit humain* (2), avait assimilé les Templiers aux Manichéens ; et il avait écrit cette phrase qui, quoique provenant d'un impie, sera parole d'évangile pour les adversaires « bien pensants » :

« Nous examinerons si, dans un temps où le prosélytisme philosophique eût été dangereux, il ne se forma point des sociétés secrètes destinées à perpétuer, à répandre sourdement et sans danger, parmi quelques adeptes, un petit nombre de vérités simples, comme de sûrs préservatifs contre les préjugés dominateurs.

---

(1) Abbé Augustin Barruel : *Abrégé des mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme. Londres*, 1798, in-8° — l'année même où parut l'ouvrage complet. D'autres éditions parurent en 1799, 1800, 1817, 1828, 1829.

(2) Ouvrage posthume. *Paris*, an III, in-8°. Nouvelle édition, suivie de réflexions sur l'esclavage des nègres. *Paris*, 1822, in-8°.

« Nous chercherons si l'on ne doit point placer au nombre de ces Sociétés cet Ordre célèbre, contre lequel les papes et les rois conspirèrent avec tant de bassesse, et qu'ils traitèrent avec tant de barbarie. » (1)

Tous les antimaçons, soucieux de vêtir leur haine d'un manteau d'érudition, se sont avec joie emparé de ce passage du livre de Condorcet. Barruel le reprend à son compte ; et les modernes, tels le père Deschamps (2) et Baron (3) le développeront avec des considérants plus accusés et plus accusateurs encore. Ici nous voyons les Templiers placés dans le même état spirituel où se trouveront les francs-maçons. Pour eux, l'Enfer ou le Paradis : le purgatoire n'est point leur habitat posthume. Ils sont en odeur de sainteté... laïque, ou ils sentent abominablement le soufre. Condorcet fait partie de cette école philosophique du XVIII[e] siècle qui a délibérément réhabilité l'Ordre du Temple. Cette réhabilitation permettait d'atteindre la papauté, qui n'avait pourtant pas été l'instigatrice de l'opération, mais prudemment on n'appuyait pas trop sur la responsabilité de la royauté. Alors s'est produit le même phénomène que nous avons constaté au sujet de la participation de la Franc-Maçonnerie à la Révolution française. Du moment que les Templiers étaient considérés comme des victimes, les maçons écossais se réclamèrent de leur prétendu libéralisme et les adoptèrent pour leurs précurseurs. Tout le symbolisme de leurs hauts grades s'inspira de cette ancestralité. Et l'exécution des Chevaliers du Moyen âge concourut à l'élaboration du rituel de Kadosch où les prêtres et les rois sont voués à l'exécration des fidèles en raison du martyre subi par le Grand-Maître de leur Ordre, Jacques de Molay. Les frères du début du XIX[e] siècle avaient rejeté les conclusions de Nicolaï (4), leurs successeurs les adoptent. Il faut voir dans la *Bibliographie* Dessubré (5) le nombre considérable d'auteurs maçonniques qui s'efforcent de justifier cette imputation dont ils se font un titre de gloire.

(1) Edition de 1822. Septième époque, p. 126.

(2) R. P. Nicolas Deschamps, de la Compagnie de Jésus : *Les Sociétés secrètes et la Société*, ou Philosophie de l'histoire contemporaine, par l'auteur du *Monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois. Avignon*, 1874-1876, 3 vol. in-8°. Le tome III est la mise au point des manuscrits sur la question laissés après sa mort par le P. Deschamps, faite par Claudio Jannet. Autres éditions en 1880, 1881, 1882, 1883, ces fois avec le nom de l'auteur. Cf. T. II, chap. VII : *Des Templiers maçons et de quelques pratiques des loges* et surtout T. III, chap. IX, p. 68 : *Les Templiers, quatrième source de la Franc-Maçonnerie.*

(3) André Baron, pseudonyme de Louis Dasté : *Les Sociétés secrètes. Leurs crimes. Depuis les Initiés d'Isis jusqu'aux francs-maçons modernes. Paris*, 1906, in-8°.

(4) Nicolaï (Friedrich) : *Essai sur les accusations intentées aux Templiers et sur le secret de cet Ordre*, avec une dissertation sur l'origine de la Franc-Maçonnerie. Ouvrage traduit de l'allemand. *Amsterdam*, 1788, in-12.

(5) Dessubré (M.) : *Bibliographie de l'Ordre des Templiers* (imprimés et manuscrits). *Paris*, 1928, in-8°.

D'autre part pour ceux qui tenaient cet Ordre templier comme coupable des forfaits, dont quelques-uns d'une folle invraisemblance, qui lui furent imputés, il était tout naturel qu'ils acceptassent avec la même satisfaction sa parenté avec l'Ordre maçonnique. Ainsi les deux partis, n'obéissant qu'à leurs passions, réalisaient déjà ce paradoxe d'être d'accord.

Nous n'allons pas passer en revue les analogies qui permirent aux commentateurs de l'un ou l'autre bord, de confirmer cette parenté. Il nous a fallu les analyser et en déterminer la pauvre valeur critique lorsque l'étude de « La Franc-Maçonnerie chez Elle » nous obligea à cet examen. A quels rapprochements un auteur ingénieux ne pourrait-il se livrer ?

Nous percevons l'intérêt de la filière si nous voulons ajouter foi à la prétendue indiscipline de ces chevaliers mi-moines et mi-soldats qui durent à l'aventure des Croisades leur fortune, et à la Raison d'Etat leur infortune. Ils poursuivaient l'abolition du Trône et de l'Autel, et comme leur doctrine secrète, de par l'imagination des pêcheurs de lune que furent les Néo-Templiers, était parvenue aux francs-maçons, ceux-ci se devaient de continuer leur œuvre de désagrégation monarchiste et religieuse. Ainsi, en se mêlant à la Révolution, ils ne faisaient pas qu'obéir à leurs propres sentiments, ils accomplissaient le devoir à eux tracé par les Albigeois, les Schwedingues, les Gnostiques, les Manichéens, les Templiers qui n'étaient tous que les chaînons d'une conspiration, par quoi serait accompli un jour le grand rêve libérateur. Nous verrons tout à l'heure dans le chapitre consacré à la « Responsabilité des Hauts Grades » combien cette ascendance templière, acceptée et *inventée* par les francs-maçons eux-mêmes, a aidé à la naissance et à la consolidation de la thèse tendant à attribuer à leur Ordre la chute de la Royauté et l'établissement du régime républicain.

Mais tout ceci, ces similitudes dans les actes et dans les paroles, cette filiation entre toutes ces organisations hérétiques ne composaient qu'une argumentation de principe. Encore fallait-il prouver par les faits sa justesse, principalement en ce qui concernait l'attitude, cette fois vérifiable, des francs-maçons. Si, comme Barruel, on les fait complices des philosophes du XVIII[e] siècle, il est évident que l'on peut trouver dans les écrits de ces derniers, surtout si, les lisant entre les lignes on prolonge les intentions de leur impiété, de quoi alimenter la thèse. Mais cette fois encore c'est une opinion tendancieuse et qui du moins doit apparaître telle à tout esprit sur ses gardes qui n'accepte pas la morale du loup : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. »

L'autre preuve ou prétendue preuve : la présence à la Constituante et à la Convention de francs-maçons notoires est véritablement trop faible. Les loges abritaient maintes intelligences, et nombre de professions libérales y échangeaient leur culture. Dans ces conditions il eût été bien extraordinaire que leur instruction et leur influence dans leurs milieux n'aient pas désigné certains frères au suffrage de leurs contemporains. Si on se plaît à dénombrer ceux qui participèrent au Mouvement, dont la prise de la Bastille marqua la première explosion, on oublie de faire allusion aux membres des obédiences, et non des moindres, qui, comme le chef effectif du Grand Orient, le duc de Luxembourg, jugèrent prudent de gagner l'étranger, ou à ceux que la prison hébergea, comme Florian malgré sa palinodie, ou qui, ainsi que Roucher et d'autres témoignèrent, par leur mort sur l'échafaud, de la faillite de la fraternité maçonnique.

Que les conventionnels francs-maçons, habitués à la dialectique des « tenues », aient aidé à ordonner (et encore... on en peut douter par le fiasco de Lafayette) l'indiscipline des mécontents, la rédaction des Droits de l'Homme et la législation révolutionnaire, cela se peut, bien que cette influence soit encore à démontrer. Mais, en admettant la chose, c'est la conception personnelle de leur devoir et leur adaptation aux événements, bien plus que l'exécution obligatoire d'une consigne, qui déterminèrent leur conduite. S'ils ne renient pas ouvertement leur qualité maçonnique, comme le Grand-Maître le duc de Chartres devenu Philippe-Egalité, ils sont loin d'en tirer orgueil. La Franc-Maçonnerie est devenue suspecte. Les sans-culottes la considèrent beaucoup plus comme un nid d'aristocrates que comme une société qui leur a préparé les voies. Et ils n'ont pas tout à fait tort. Ces frères qui se réunissaient en cachette, et qui n'admettaient pas les hommes du peuple dans leurs conciliabules, étaient des privilégiés, ayant les préjugés de leur classe ou de leur fortune, et peu disposés à faire table rase de leurs privilèges. Ils étaient indiscutablement pour la communion des peuples, mais leur souci de liberté, d'égalité s'étendait surtout aux membres de l'Ordre et n'avait guère pour objet l'émancipation totale du genre humain. Certes ils n'étaient point rétifs à cette ambition démesurée, mais ce n'était là que matière à la phraséologie rousseautiste dont ils abusaient sans en vouloir user.

Même dans leurs débordements oratoires, si leur langage est ampoulé à la mode du temps, les conventionnels ne cèdent pas à la lyrique inspiration des loges. Il n'est que l'abbé Fauchet et Bonneville qui, dans leur

Bouche de Fer (1), emploient cette phraséologie à laquelle nous venons de faire allusion. Eux sont bien possédés de la mystique maçonnique ; ils croient à l'influence magicienne de la Bonté, à un âge d'or futur réalisé par la concorde de tous les humains, et s'ils emploient souvent le mot de « frères » au lieu de citoyens, c'est parce qu'ils ne voient pas seulement dans la Révolution l'aboutissement de revendications intéressées mais le prélude d'une confédération universelle. Il y a dans toute Eglise des fidèles qui veulent bien ne pas douter de son enseignement (tout en ne le suivant pas) et les dévôts qui n'en doutent pas. Ceux-ci sont infiniment moins nombreux que ceux-là. Fauchet et Bonneville, seuls, se montrent, durant la Révolution, les dévôts de l'Eglise maçonnique. Leur conception humanitaire était trop haute, dépassait trop les contingences auxquelles s'attachaient les appétits des foules, pour qu'elle ne fut point taxée de « modérantisme ». Et Fauchet, cet abbé ancien précepteur de Louis XVI, qui avait pourtant, au début de sa carrière révolutionnaire, prononcé contre la monarchie le réquisitoire le plus fulgurant, expia ses illusions sous le couperet de la guillotine, pendant que son ami et frère et confrère Nicolas Bonneville trouvait un lieu d'asile — où l'attendait la misère (2).

Mais de ces utopistes « ivres d'un rêve héroïque » la chronique scandaleuse des antimaçons n'en parle pas — ou si peu ! Ce sont dans la pièce des acteurs de second ordre, presque des figurants, et, nonobstant les écarts de plume ou de parole où les entraîna leur ferveur, des révolutionnaires sympathiques. Ils aideraient peu à corser la thèse. D'où le besoin qui

---

(1) *La Bouche de Fer*, par l'abbé Fauchet et Bonneville. *Paris*, de l'imprimerie du « Cercle Social ». 121 numéros du 1er janvier à juin 1790, et d'octobre 1790 à juillet 1791. Le Cercle Social qui surveille et dirige *La Bouche de Fer*, journal patriotique et fraternel, a pour objet, dans cet ouvrage, *la confédération universelle des amis de la vérité*.

(2) M. Philippe Le Harivel a consacré à Bonneville une thèse de scrupuleuse érudition : *Nicolas de Bonneville*, Pré-Romantique et Révolutionnaire, 1760-1824. *Strasbourg*, 1921, in-8°, mais peu documentée sur l'activité maçonnique du personnage. Il eut pu citer le passage du chap. XV des *Mémoires* de Brissot où ce dernier a longuement parlé de Bonneville et dont nous détachons ces lignes : « Original, bizarre, si l'on veut, dans son style et ses idées, son esprit enthousiaste l'a porté dans la mysticité maçonnique, et il en discourt comme un illuminé ; il a même publié un long ouvrage sur ce sujet, que je lui demande pardon de n'avoir jamais pu lire ; mais ardent apôtre de la révolution, et digne de la servir comme elle doit être servie, il employa tous ses talents à seconder son essor. » L'ouvrage de Bonneville auquel fait allusion Brissot est en deux parties portant chacune un titre particulier : *La Maçonnerie écossoise comparée avec les trois professions et le Secret des Templiers du XIVe siècle*, et : *Mêmeté des quatre vœux de la Compagnie de Saint Ignace et de quatre grades de la Maçonnerie de Saint Jean* ; *Notes et Preuves*. *Londres*, 1788, in-8°. Dans ce livre, au texte aussi sybillin que les titres, Bonneville défend cette thèse originale que ce furent les Jésuites, entrés sournoisement dans la Franc-Maçonnerie, qui poussèrent celle-ci à se ramifier à l'Ordre du Temple.

s'imposait d'accaparer les vedettes. Si Barruel s'y essaie alors avec quelque réticence ses successeurs changeront en certitude ses insinuations.

* * *

Maintenant lorsque nous voyons les partis de réaction accuser la Franc-Maçonnerie, ne croyons pas qu'ils ne soient inspirés que par leur horreur pour la folie sanguinaire qui détermina la mort de victimes intéressantes, ni même par le besoin de décharger les nobles imprudents de toute responsabilité, ni encore par la perte irrémédiable de leur prestige. Certes ce sont déjà de suffisantes raisons, mais il en est une autre : celle de réhabiliter le régime monarchique. Si celui-ci ne s'est pas perdu par ses propres fautes, s'il fut la victime de la coalition des mécontents acharnés à sa ruine, il demeure un état recommandable dont il n'est pas indécent de souhaiter le retour. La mort de Louis XVI fait passer les erreurs de sa vie. Il est facile d'exhausser un martyr à la sublimité d'un saint. Les cheveux blancs de Marie-Antoinette, durant les tragiques veillées, ont aidé à enjoliver sa mémoire des plus limpides vertus. Le despotisme inouï de Louis XIV, la vie déréglée de Louis XV, la médiocrité de Louis XVI — tout cela s'efface devant le pathétisme de l'expiation.

On joue de cette expiation non seulement pour grandir la victime mais pour réhabiliter sa fonction. Et comme l'attentat prémédité contre Louis XVI réduirait l'immense espoir du peuple à la perpétration d'un simple assassinat, des auteurs ont poussé leur haine fanatique de la Franc-Maçonnerie jusqu'à faire cette dernière l'inspiratrice de la condamnation. Elle aurait dans un convent secret — et avant même le premier assaut de l'insurrection — ordonné la mort du « tyran » ! Il serait peu honnête pour un historien de relever de telles inculpations, il aurait la partie trop belle et paraîtrait se récréer à de trop faciles objections.

Seulement, si on ne discute pas l'accusation, il faut du moins en chercher les raisons. On ne voit pas pourquoi les francs-maçons auraient condamné Louis XVI qui ne leur fut jamais hostile, étant donné d'autre part que la monarchie apparaissait encore à tous comme le seul régime possible dans un grand pays comme le nôtre. Pour mettre à sa place celui qui sera plus tard Philippe-Egalité ? C'est croire à une trahison invraisemblable du duc de Luxembourg qui dirige tout le Grand Orient, et prêter à ce dernier — qui est loin encore de représenter la maçonnerie française — une bien grande importance. Une Institution comme celle-là pourrait

à la rigueur — et encore pas à cette époque — s'émouvoir pour le triomphe d'une idée, mais non pour le triomphe d'un homme. Cet homme lui aurait-il, mieux que Louis XVI, assuré une existence paisible ? On dira encore : ce sont les arrière-loges qui poursuivaient ce dessein, mais encore faudrait-il nous prouver qu'elles l'aient insufflé à leurs sujets, à ces pauvres dupes qui obéissent sans comprendre. Or les partisans du prince ne sont pas tellement nombreux, et il n'apparaît pas que la Convention, issue de la Franc-Maçonnerie prétend-on, ait secondé une pareille ambition. Non. Le mobile de l'accusation permettait de salir davantage encore la « Secte » et de réhabiliter les rois en les faisant les victimes de vengeances depuis longtemps préméditées. Toujours le mot d'ordre venu des Templiers. De Louis XVI on remontait à la décapitation de Charles I d'Angleterre et au meurtre de Gustave III de Suède, à l'écroulement des trônes d'Italie, d'Espagne, de Hollande. Cromwell était sacré franc-maçon, et Axeltromm, en tuant le roi de Suède, n'avait été que l'exécuteur de la volonté des loges de son pays. Pour ce dernier, Artaud de Montor l'avait affirmé (1). La société, d'une idéologie condamnable, se doublait d'un tribunal occulte décidant la mort de tous ceux qui pouvaient s'opposer à la réussite pratique de cette idéologie ou des maladroits dont les indiscrétions et la curiosité la pouvaient compromettre. On évoquait les menées ténébreuses de la Sainte-Vehme, les Francs-Juges, les pratiques du Conseil des Dix, les opérations magiciennes du moyen âge, et toutes les histoires abracadabrantes de verdicts impitoyables rendus par des associations secrètes imaginées par des feuilletonistes inventifs. Tous ces bons bourgeois amis de la bonne chère, ces magistrats amoureux des Muses aussi charnues que légères, ces seigneurs se divertissant au jeu dangereux de l'Egalité devenaient soit des conspirateurs masqués, soit les acteurs inconscients d'une horrible tragédie.

Il n'est pas pour une société de plus redoutable motif de suspicion que le mystère de ses assemblées. Ce fut celui qui, dans la Rome antique, provoqua l'hostilité des citoyens à l'égard des initiés des Catacombes. Il y a même quelque ironie à constater que le pape, incriminant le secret des francs-maçons, ne fait que rééditer l'accusation de Cœcilius contre les premiers Chrétiens : « Pourquoi cachent-ils avec tant de soin ce qu'ils font et ce qu'ils adorent ? L'honnêteté ne veut que le grand jour, le crime seul cherche les ténèbres. »

(1) [Artaud de Montor] : *Histoire de l'assassinat de Gustave III, roi de Suède*, par un officier polonais, témoin oculaire. *Paris*, an X-1802, in-8°.

C'est encore le secret des délibérations de la fameuse Compagnie du Saint Sacrement au XVIIe siècle qui fut la principale cause de son abolition par le ministre Colbert.

Puisque la Franc-Maçonnerie fait trucider les rois, pourquoi ne s'attaquerait-elle pas aussi à de moindres personnages ? Et c'est ainsi qu'au cours des siècles on lui a attribué tous les crimes dont les exécuteurs demeurèrent introuvables. M. Paul Dudon, lui-même, malgré son admiration excessive pour Barruel, veut bien admettre que sur la condamnation maçonnique de Louis XVI son auteur favori se soit trompé, et il ajoute : « ce cas mis à part, je ne sais si quelqu'un a réussi à prendre Barruel en faute » (1). Mais il ne sied pas de passer si délibérément sur ce cas. Ce cas est très grave. Il prouve du moins que le célèbre abbé fait de l'imagination, et quand, au sujet de sa réception dans une loge, il nous fait un récit pathétique de ce qu'il a découvert (et qui, à nos yeux, n'a qu'une importance bien secondaire) nous avons le droit de nous demander s'il n'a pas interprété à sa façon des jeux assez innocents. D'autre part, admettons même que les textes sur lesquels Barruel appuie sa thèse soient exacts, cela ne prouverait pas encore la justesse de cette thèse. Ici encore il faudrait rééditer notre observation sur la confiance limitée qu'il convient d'apporter à tout travail de ce genre où des faits choisis avec art peuvent confirmer toute superstition. Quand au XVIIIe siècle des bonnes gens venaient sur la tombe du diacre Pâris chercher la guérison de leurs maux, quand des empiriques inventeurs de ceintures magiques guérissent toutes les maladies, quand Lourdes nous offre le palmarès de ses miraculeuses guérisons, quelles objections pouvons-nous apporter aux effets de ce charlatanisme ? Ici encore les faits sont là. Allez donc dire à tous ceux qui s'en sont bien trouvé qu'ils se sont trompés ou ont été trompés. Tous les gens sensés, dont la passion partisane n'a pas oblitéré le jugement, non seulement rougiraient de faire état de cette prétendue condamnation de Louis XVI, mais ils déplorent vraisemblablement cette déshonorante méthode de combat (2). Toutefois nous nous

(1) Paul Dudon : *De l'action politique des loges au XVIIIe siècle*. In revue *Etudes*. *Paris*, in-8°, numéro du 20 octobre 1926.

(2) Allusion à M. Gustave Bord qui, malgré son aversion pour la Franc-Maçonnerie dont il voit aussi la main dans l'agitation révolutionnaire, a écrit ceci : « La Franc-Maçonnerie, telle qu'elle était organisée à la fin du XVIIIe siècle, n'avait pas besoin de donner des ordres positifs *qu'elle n'aurait pas pu faire exécuter*. A ne compter que ses principaux rites, il y en avait en France au moins quatre qui se toléraient à peine et qui n'obéissaient pas au même mot d'ordre. Comment supposer raisonnablement que, plusieurs années avant leur réalisation, on ait décidé la mort de deux souverains, sans que les verdicts aient été connus des intéressés. » Cité dans *Le Symbolisme*, T. I, p. 127.

devions de la signaler, ne serait-ce que pour montrer jusqu'où va le rôle attribué à la Franc-Maçonnerie dans toutes les phases de la Révolution française.

Que l'Illuminisme ait tenté d'influencer les loges, c'est une assertion qui se peut soutenir. Le secret et la discipline du travail maçonnique créaient une atmosphère qui devait lui paraître — ainsi que plus tard au Carbonarisme — favorable à l'exécution ou mieux à la préparation de ses projets. D'autre part des aigris ou des têtes chaudes comme Mirabeau pouvaient se dire qu'avec une société aussi bien ordonnée et où la discrétion était de rigueur, on pourrait organiser tout un plan de campagne tendant à l'amélioration du régime existant. Mais les uns et les autres durent se heurter, et se heurtèrent, nous le verrons, à l'opposition des dirigeants du Rite et surtout à l'indifférence et à l'incompréhension de l'immense majorité des frères. Exiger de ceux-ci un labeur sévère alors qu'ils ne venaient en loge que pour se distraire, goûter ce plaisir un peu frondeur qu'éprouvent des hommes à se trouver ensemble hors la présence des femmes — c'était leur faire un honneur qu'ils ne méritaient pas et qu'ils ne se souciaient guère de mériter.

C'est chez les auteurs catholiques une obsession de voir la main de la Franc-Maçonnerie non seulement dans l'avènement de la Révolution mais dans son organisation et, si ce mot peut ici s'employer, dans son ritualisme. L'abbé Lefranc dans son *Voile levé pour les Curieux* (1) est nettement affirmatif. Pour lui toutes les créations d'ordre administratif ou judiciaire de l'Assemblée Nationale sont d'inspiration maçonnique. Il consacre de nombreuses pages à sa démonstration : « Pour s'en convaincre, qu'on examine, dit-il, la division qu'elle a faite du royaume, elle est absolument la même que celle de la maçonnerie, non seulement quant au mode, mais quant au nom même. » Suivent des lignes où il entend montrer que l'organisation des municipalités et des justices de paix a été calquée sur celle des loges — que les procureurs-syndics, les procureurs des districts et les procureurs des communes « font les fonctions de l'orateur de chaque loge ». Pourquoi ? « Parce que ce sont eux qui veillent à l'observation des lois et des statuts, qui en pressent l'exécution, qui portent plainte contre les réfractaires », etc... On se dira que c'est là un rapprochement bien fantaisiste, comme nous pourrions en faire beaucoup sur tous les domaines. Il pousse plus loin la comparaison :

(1) ... ou *Histoire de la Franc-Maçonnerie depuis son origine jusqu'à nos jours. Liège*, 1826, in-8°, p. 34 et 35.

« L'ordre que la Maçonnerie a établi entre ses grades, dans ses loges et dans ses tribunaux, est le même que l'Assemblée a adopté entre les officiers auxquels elle a confié une portion de son autorité. Les gardes nationaux sont subordonnés à l'autorité municipale comme les apprentis, compagnons et maîtres maçons le sont à l'autorité des dignitaires et des officiers d'une loge. »

Mon Dieu! M. Gaston Martin n'est pas loin d'abonder dans le sens de l'abbé Lefranc. M. Gaston Martin affirme bien que les loges ne voulaient pas la destruction du Trône et de l'Autel — cela c'est l'évidence même, — mais où il nous est impossible de le suivre, c'est quand il voit la Franc-Maçonnerie inspirant les Cahiers, se mêlant des élections, dictant leur conduite aux élus, et, par certains clubs parisiens et provinciaux qui sont sous sa dépendance, par la voix de ses orateurs en mission, fécondant et colportant par tout le pays son programme d'émancipation sociale !

Qu'un Mirabeau ait songé à faire de la Franc-Maçonnerie une société idéologique poursuivant le but politique et humanitaire d'abolir le servage et les corvées, de favoriser l'instruction, d'introduire en France la liberté de tous les cultes, le fait n'est pas niable puisque le Mémoire que publia Lucas de Montigny le prouve (1), mais que prouve ce projet ? Rien. C'est par ailleurs un de ces rêves comme en font tous les maçons — même aujourd'hui — désireux de donner à l'Ordre une orientation conforme à leurs aspirations, mais à la réalisation duquel s'opposent l'armature et la tradition maçonniques. Les loges du XVIIIe siècle s'amusent et ne pensent pas... ou si peu !

Ces buveurs de champagne, ces caillettes au grand nom et à la cervelle peu nourrie, ces abbés de Cour, ces faiseurs de petits vers, voire ces écrivains à la Florian ou à la Delille tout férus de leur succès mondains, et ces artistes souvent choyés par l'Etat (voir le recrutement des *Neuf Sœurs*), et ces bourgeois attachés à leur rente se seraient, de gaieté de cœur, associés à un bouleversement de leur fortune et de leurs habitudes ? Ce Savalette de Langes qui est officier de la maison du roi et qui dirige la loge si incriminée des *Amis Réunis*, et le prince de Broglie et tous ces nobles de la loge *La Candeur* qui ont nom les princes Sapieha, Kawanski,

(1) *Mémoire concernant une association intime à établir dans l'Ordre des F.·. M.·. pour le ramener à ses vrais principes,et le faire tendre véritablement au bien de l'humanité*, rédigé par le Fr.·.-Mi nommé présentement Arcésilas, en 1776. D'ailleurs ce plan d'organisation maçonnique ne fut pas divulgué par Mirabeau, ce fut son fils adoptif qui le trouva dans ses papiers et qui le plaça dans la compilation en huit volumes publiée en 1824 sous le titre : *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau.* Le texte en a été intégralement reproduit dans la revue *La Révolution Française* (octobre 1882).

d'Aremberg, le duc de Luynes, les marquis de Saint-Simon, de Cailas, de la Tour du Pin, d'Arcambal, de Lusignan, de Turpin, du Hautoy, de Saisseval (qui en est le Vénérable), de Saint-Hermine, d'Havrincourt, les comtes de Balbi, Alexandre de Strogonof, Choiseul-Gouffier, les vicomtes Le Veneur et d'Espinchal, le baron de Ros, les comtesses de Polignac, de Choiseul, la vicomtesse de Fondoas, les marquises de Saint-Simon, de Genlis, de Courtebonne, de Persan, de Bousols, etc., etc., toute cette aristocratie aurait poussé l'idée de sacrifice jusqu'à vouloir démolir de fond en comble le régime existant ? Oh ! nous n'ignorons pas que les antimaçons ont réponse à ces arguments. Tous ceux-ci étaient des dupes que menaient les arrière-loges, les fameuses arrière-loges dont parle Barruel, où siégeaient des personnages inconnus poursuivant, à l'insu de la gent maçonnique complice sans le savoir, la diabolique destruction de l'ancien monde. C'est toujours le même procédé. Devant de l'inexplicable on invoque le mystère. Cela fait tout comprendre, sans la nécessité d'une preuve. Du moment que nous nous trouvons devant un secret, et que ce secret a été bien gardé, comment exiger que ce secret nous soit dévoilé puisqu'il est par sa nature même impénétrable ? Il suffit de l'inventer pour qu'il existe. Et toujours, comme il serait difficile d'incriminer des hommes de valeur ou d'un rang social élevé, incapables par intérêt ou par principe de s'associer à une œuvre jugée néfaste, on classe les francs-maçons en bons et en mauvais. C'est la tactique employée par tous ceux qui ont envisagé la question sous un angle d'hostilité. Et bien entendu ce sont les mauvais qui ont entraîné et compromis les bons. Ces mauvais étaient les acteurs cachés qui mijotaient leurs abominables desseins dans des conciliabules ignorés des pauvres inconscients des trois premiers degrés. Cette assertion ne résiste pas à l'examen. C'est toujours la situation d'un inculpé qui doit prouver son innocence, alors que le juge n'a qu'une faible présomption de sa culpabilité. Mais comment prouver une innocence quand, par la force des circonstances, on a été — sinon l'acteur — le témoin de l'action reprochée ? Et d'autre part — ici nous faisons appel au bon sens du lecteur à quelque parti qu'il appartienne — à qui fera-t-on croire que des projets d'une telle importance soient demeurés inconnus des contemporains ? C'est se faire de la discrétion des hommes une opinion vraiment trop flatteuse. Qu'un seul individu perpètre un crime, il a quelque chance d'échapper à la justice; s'il a un complice cette chance est déjà moins grande ; s'il en a deux, il est perdu. Et même, sans aller chercher un

exemple comme celui-là, bien qu'il soit assez probant, les conseillers d'une affaire ou d'une société peuvent-ils se réunir « à couvert » sans que ne transpire au dehors l'essentiel de leurs délibérations ? Ils ont beau avoir fait le serment de ne rien dire. Les hommes ne sont pas des surhommes. Tous ont un ami fidèle ou une amie infidèle d'une discrétion à toute épreuve et à laquelle on peut absolument se fier. Ou bien ils prennent des notes ou ils écrivent aux complices des lettres que ceux-ci doivent prudemment brûler — notes et lettres que le hasard fait découvrir et qui font que le secret juré devient le secret de polichinelle.

Or, pour appuyer ces accusations contre ces Hauts Grades mystérieux qui ont dicté aux *minores* la volonté de la Franc-Maçonnerie (car, n'oubliez pas qu'eux seuls sont les détenteurs de la puissance et les meneurs de ses ambitions) quelles preuves nous a-t-on apportées ? Aucune. Des présomptions déduites de paroles et de faits ingénieusement rapprochés, des raccordements de dates, d'écrits et d'actes comme il s'en trouve pour établir la parenté des templiers et des francs-maçons — et qui ont même permis à des écrivains paradoxaux ou humoristes de prouver, avec une impressionnante correction, que Shakespeare, Jeanne d'Arc ou Napoléon n'avaient jamais existé. Nous reviendrons d'ailleurs sur la valeur de ces présomptions, en raison de l'appoint considérable qu'elles ont apporté à la démonstration de Barruel et de ses confrères en antimaçonnisme.

Les Hauts Grades coupables de machinations machiavéliques ? Mais sait-on qu'ils apparaissaient à certains maçons comme les plus rétrogrades ? Weishaupt, le fondateur de la secte des Illuminés, irrité de leur répugnance à adopter ses vues, les accusera d'être inféodés aux Jésuites. Bode, qu'inquiètent la multiplicité de ces rites à pennons chevaleresques et tous ces grades aux appellations orgueilleuses, reprendra cette accusation que le capitaine Smith en Angleterre avait déjà appuyée sur des textes artistement et astucieusement agencés (1). Adolf Frh. von Knigge en 1781, avait déjà poussé ce cri de détresse, qu'il répètera cinq ans après dans un nouvel ouvrage (2). En France, Nicolas de Bonneville (3) et Mirabeau (4) s'en feront l'écho. Même dans les temps beaucoup plus

(1) Smith : *The use and Abuse of the Masonry. Londres*, 1783.
(2) Ces deux ouvrages avaient été publiés anonymement : *Beytrag zue neuesten Geschicle der Freymaurerordens in neue Gesprachen. Berlin* (*Francfort-sur-le-Mein*), 1783, in-8°, p. 53 et suiv. et *Ueber Jesuiten, Freymaurer und deutsche Rosencreutzer, Leipzig* (*Francfort*), 1781, in-8°.
(3) *La Maçonnerie écossoise comparée avec les trois professions..., loc. cit.*
(4) *La monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, T. V, liv. VII, chap. « Religion, Instruction, Gouvernement », p. 70 et suiv.

rapprochés nous voyons des écrivains sérieux comme Rebold non seulement y ajouter foi, mais aller jusqu'à voir la main des Jésuites dans l'institution des 25 degrés des *Empereurs d'Orient et d'Occident* — d'où découlent en somme les 33 degrés de l'Ecossisme actuel. Et si nous notons que cette inculpation se réédite plusieurs fois entre 1780 et 1788, c'est-à-dire jusqu'à l'aube de la Révolution, nous avons peine à croire que ceux qui en étaient l'objet visaient à la destruction de l'aristocratie, de ses titres et de ses privilèges.

Qu'il y ait eu des loges « plus avancées » que d'autres, c'est bien possible. Cela tenait à leur recrutement, de même que nous verrons sous la Restauration des ateliers dont les travaux échappent au contrôle de leur obédience. Mais encore quelle restriction ne mettons-nous pas dans cette hypothèse ! Ces obédiences sont si pusillanimes, ont une telle peur des « histoires » ! Ne voyons-nous pas le Grand Orient sévir contre *Les Neuf Sœurs* pour un péché bien véniel. Il n'a point une estime particulière pour cette loge, dont il tirera plus tard tant d'honneur. Elle est surtout composée d'intellectuels, c'est-à-dire de membres dont l'esprit d'indépendance doit plaire médiocrement aux chefs de l'Institution qui, en général, tiennent leur poste beaucoup moins de leur savoir que de leur active ambition. Que certains de ces intellectuels aient apporté dans les Clubs même leur méthode de travail, cela est admissible, mais c'est leur intelligence et les circonstances qui les ont inspirés, et nullement un mot d'ordre venu d'un antre mystérieux ou un enseignement préalable reçu dans les ateliers. Qui est-ce qui a permis d'édifier ce pont entre les organisations révolutionnaires et l'organisation maçonnique ? Le fait que maints Jacobins sont maçons. C'est là une preuve d'autant plus fragile que la plupart d'entre eux sont des maçons *supposés*. Pourquoi ne pas croire qu'ils furent guidés par leur propre sentiment ? Est-ce que Condorcet a besoin de la Franc-Maçonnerie pour acquérir dans la mathématique un savoir réputé, et comment concevoir qu'un homme de cette valeur ait obéi à une idéologie imposée ? Et Sieyès — que l'on s'obstine à appeler le f∴ Sieyès pour pouvoir rejeter sur la « secte » dont il ne fit pas partie la responsabilité de ses actes ? Et Mirabeau, et Lafayette et Brissot et tous les autres, maçons réels ou maçons apocryphes, comme ils riraient si comme Plutarque nous les voulions imaginer dans le royaume des morts, en entendant cette supposition ! Il est probable que la plupart d'entre eux, en raison de leur culture, ont beaucoup plus donné à la Franc-Maçonnerie qu'ils n'en ont reçu, et qu'ils ne s'y sont

agrégés que pour l'occasion qu'elle leur offrait de discuter paisiblement, en lieu clos, entre gens de bonne compagnie, pour cet intime plaisir qu'éprouvent les hommes à se trouver entre eux.

* * *

Si maintenant nous voulons, acceptant comme une hypothèse l'affirmation d'Augustin Cochin et de ses prédécesseurs comme Jourde, Level, etc., la considérer au seul point de vue philosophique, nous n'y trouverons pas matière pour incriminer les initiateurs. Admettons que ces initiateurs aient vraiment entraîné cette masse amorphe des gens qui ne pensent pas et qui suivent, en quoi seraient-ils répréhensibles ? On voudra bien convenir qu'ils ne prévoyaient pas et ne pouvaient concevoir à quels actes de cruelle intolérance se porteraient les Montagnards et à quel point s'exaspéreraient les passions. Ils voulaient rendre constitutionnelle la royauté, abolir les privilèges des Grands, mettre au pas ce Clergé qui ne voulait pas subvenir aux charges de l'Etat (ne parlons pas d'abolir les croyances comme on l'a sottement insinué, car, s'ils étaient intelligents, comme on l'affirme, ils ne pouvaient ignorer la vanité de cette ambition). Eh bien après ? N'étaient-ce pas là des opinions permises ? Ce qu'il faudrait d'abord prouver, c'est le tort qu'ils eurent d'avoir ces opinions. Alors que toutes les classes s'accordaient pour souhaiter le changement du régime (et non du règne, pour l'immense majorité des sujets), pourquoi n'auraient-ils pas tenté d'éclairer le public sur leurs conceptions ? Aujourd'hui, sous les gouvernements à forme capitaliste, les admirateurs du bolchevisme sont-ils *moralement* blâmables ? Ils nous déplaisent parce qu'ils contrarient notre misonéisme, et que l'individualisme français répugne à l'enregimentement, mais sommes-nous fondés à voir en eux des criminels et, si leurs espoirs se réalisaient un jour, aurait-on le droit alors de suspecter leur sincérité et de ne les montrer que comme des hommes uniquement inspirés du souci diabolique de faire le mal ?

* * *

Quand Emile Faguet prétend, dans ses *Questions politiques*, que les philosophes du XVIIIe siècle n'ont pas « fait » la Révolution et s'élève contre cette opinion généralement répandue, il a à la fois tort et raison. Raison parce que leur pensée fut loin d'être l'instigatrice du mouvement,

tort parce que cette pensée n'y fut tout de même pas étrangère. C'est le besoin que nous avons toujours de chercher à toute action un principal responsable qui fait, selon notre tournure d'esprit, accuser ou féliciter telle individualité ou telle association. La vérité est infiniment plus complexe. Et quand des événements de cette envergure se produisent, disons-nous qu'ils ont été déterminés par un ensemble de causes qu'il est presque impossible de classer par ordre d'importance. C'est pourquoi il est puéril de blâmer ou de louer la Révolution française, il faut l'accepter comme un fait qui était devenu inéluctable, et toutes les polémiques qui s'élèvent à ce sujet entre les partis sont au regard de l'historien d'une parfaite inutilité.

Nous ne voudrions tout de même pas considérer comme un polémiste M. Roustan qui a soutenu avec un talent remarquable la thèse de la philosophie préparant l'explosion de 1789 (1), il l'a fait dans un esprit objectif auquel il sied de rendre hommage, mais combien arbitraire est parfois son argumentation ! Pour lui, si la Révolution ne s'est pas faite en 1753, alors que le peuple « exténué par la misère » provoquait des émeutes sur maints points du territoire, c'est parce que la philosophie ne lui avait pas encore appris à bien comprendre ses droits et à organiser sa rébellion. Et, pour justifier sa pensée, il écrit : « En 1789, le roi ne sera pas plus avili, les grands plus méprisés, le peuple plus affamé. » Il revient plus loin sur cette dernière idée : « mourir de faim ? Mais le peuple n'avait jamais fait autre chose, mais cela faisait partie de la tradition nationale, mais le contraire eût été une bizarrerie ! Le peuple mourait de faim normalement, régulièrement ; il ne mourait pas plus de faim en 1789, qu'en 1709, qu'en 1753... Il n'y avait pas de raison pour que cela ne continuât pas, après 1789 ». C'est ne pas se rendre compte de l'incubation que toute idée de révolte subit dans les cerveaux, et qu'un moment arrive fatalement où cette révolte éclate. Un peuple ou un individu peut être longtemps tenu en tutelle par ceux qui l'oppriment ou se sont arrogé le droit de le diriger, mais du jour où ces derniers ne sont plus de force pour maintenir leur domination (que ce soit même pour des causes indépendantes de leur volonté, pour des causes économiques, par exemple), inévitablement les sujets jugent leurs maîtres. En pareil cas les juger, c'est les condamner. Il n'est pas besoin pour opérer ce revirement d'une in-

(1) M. Roustan : *Les philosophes et la société française au XVIIIe siècle.* Paris, 1913, in-16, p. 7 et 9.

fluence étrangère, ou mieux d'une influence idéologique. Les faits parlent plus haut que le verbe des philosophes.

Ajoutons à cela que les mentalités varient avec les générations. Est-ce que les Jeunes de notre temps par exemple n'ont pas sur la vie une optique différente de celle de leurs aînés ? Les hommes de 1789 ne sont plus ceux de 1753. Ils sont moins soumis devant la souffrance. Pourquoi ? Parce que les philosophes les ont endoctrinés ? Mais non. Est-ce qu'ils connaissent leurs œuvres, voire leurs noms ? Ils participent à l'émoi *général*. En somme, les encyclopédistes n'ont rien inventé ; ils ont répondu à l'esprit de leur temps, ils ne l'ont pas créé. Ecrivains, ils ont exprimé dans leurs livres les idées ambiantes ; les mœurs du temps faisaient déjà vivre ces idées. Le peuple n'avait pas besoin des philosophes pour savoir que le clergé et l'aristocratie ne payaient pas d'impôts, alors qu'il était lui, invraisemblablement spolié par le fisc. « Le peuple succombait sous le faix de la taille », dit M. Louis Madelin. Et comme ces classes s'étaient montrées de moins en moins dignes de son respect, il avait pris conscience de l'injustice de son inégalité. La discipline du Roy-Soleil ne soudait plus les classes privilégiées ; le Parlement, l'Aristocratie, le Clergé faisaient le public témoin de leurs dissensions, et la Cour lui offrait le spectacle trop éclatant de ses débauches. C'est pourquoi ses revendications furent surtout — et avant tout — d'ordre économique.

Quand M. Gaston Martin fait gloire à la Franc-Maçonnerie d'avoir aidé à la rédaction des Cahiers, il tend à faire croire que ces Cahiers décelaient une idéologie novatrice. Avant lui M. E. Charpentier avait écrit : « Il serait facile d'y retrouver [dans les Cahiers] les inspirations communes que les électeurs ou les rédacteurs des cahiers puisaient dans leurs réunions maçonniques (1). » Allons donc ! Ils n'exigent, ces Cahiers, ou même ils ne demandent qu'une plus équitable répartition des charges fiscales et ne se soucient guère d'une égalité sentimentale. Certes, on pourrait en citer quelques-uns qu'ont inspirés les idées philosophiques, mais comme il serait possible de leur en opposer d'autres, plus nombreux, témoignant d'un respect obstiné de la hiérarchie sociale et allant jusqu'à proposer la reconnaissance par l'Etat de la seule Eglise catholique ! Comme le dit excellemment Faguet dans ses *Questions politiques* : « Ceux qui ont rédigé les Cahiers mouraient tout simplement de faim et désiraient cesser de mourir. »

(1) *La loge maçonnique de Montreuil-sur-Mer* (1761-1809). In revue *La Révolution Française. Paris*, in-8°, n° du 14 décembre 1894.

Seulement, voilà ! en cherchant bien, en pointant avec une attention tout à fait méticuleuse, on arrive à trouver par-ci par-là quelques rédacteurs de Cahiers qui sont frères. On use du procédé qui a servi à charger ou à féliciter les quelques conventionnels francs-maçons des décrets et des actes de la Convention tout entière. Si des rédacteurs sont francs-maçons les Cahiers sont forcément d'inspiration maçonnique. Et pour cela on interprète les textes avec une partialité peut-être inconsciente. M. E. Charpentier ajoute à la phrase de son étude que nous avons citée plus haut :

« Sur les quatre commissaires rédacteurs du cahier du clergé (de Montreuil), l'un est Playoult, curé d'Ecuires, le secrétaire de la loge ; les deux autres, J. B. Havet, curé de Saint-Wallois et Ch. A. N. Poultier, curé de Saint-Jacques de Montreuil ont leurs frères ou cousins francs-maçons et prêteront serment à la constitution civile du clergé.

« Sur les dix commissaires du Tiers-Etat, il y en a quatre habitant la ville de Montreuil. Nous trouvons encore parmi eux deux francs-maçons... »

Remarquons qu'il ne s'agit là que d'une région, laquelle a pu avoir une rédaction exceptionnelle pour ordonner ses aspirations. Néanmoins, pour nous rendre compte de la façon dont on peut arranger les faits en trompe-l'œil, relisons soigneusement les lignes ci-dessus, et alors qu'à première vue nous avons cru discerner parmi les commissaires une majorité de francs-maçons, il se trouve à la seconde lecture que sur les quatorze qui opèrent, ils sont exactement trois.

Montrer les francs-maçons s'occupant d'économie politique est nettement contraire à la conception qu'ils nous ont laissée de leurs travaux. Travaux où un ritualisme d'apparat s'alliait à la bonne chère, et d'une phraséologie sentimentale que les questions d'ordre concret n'embarrassaient guère. Les voyons-nous, par exemple, se préoccuper de cette effroyable misère du peuple et faire des propositions tendant à la diminuer ? Ils dotent des filles méritantes et font l'aumône aux « pauvres honteux ». C'est tout. Lisons tous les procès-verbaux qui nous sont restés de l'époque prérévolutionnaire, jamais nous n'y trouvons exprimé le vœu d'un bien-être meilleur pour la classe des travailleurs. Pousser ceux-ci à la revendication de leurs droits ? Pour la Société d'alors le prolétariat n'a pas de « droits ». Les en accuser, c'est leur faire un honneur immérité. Ils accomplissent des actes de bienfaisance, c'est entendu, mais disons-nous que la charité n'est encore chez eux qu'un témoignage de bonté et non de solidarité.

Les Cahiers ? Il semble à entendre ceux qui en attribuent la rédaction

aux francs-maçons que ces Cahiers contenaient des suggestions terriblement subversives. Quelle erreur ! Et surtout au point de vue religieux — car en somme c'est là le principal grief fait à la Franc-Maçonnerie d'avoir visé à la destruction de l'Autel — les Cahiers sont, nous le répétons, en immense majorité, favorables au maintien et à l'entretien du Culte. Il est un écrivain qui a examiné en savant qui sait « lire » un texte (ce qui n'est pas si commun !) cette question des Cahiers : M. Edme Champion. Qu'en a-t-il déduit : « l'attachement très sincère, très profond » de l'immense majorité des Français pour la religion catholique (1). A Paris même — Paris ! — que demande le Tiers-Etat ? « Que tout citoyen doit jouir de la liberté particulière de sa conscience. » Voici un vœu qui est certes louable et dont on pourrait dénoncer l'inspiration philosophique s'il n'était suivi des lignes suivantes qui en modifient singulièrement le caractère : « *mais que l'ordre public ne souffre qu'une religion dominante* » et quoi encore ? que soit pieusement observé le repos dominical. La banlieue de Paris, elle, va beaucoup plus loin. *Quantum mutatus* ! Elle souhaite « la remise en vigueur des lois contre le blasphème » ! M. Victor Giraud a parfaitement résumé cet état d'esprit, si contraire à la croyance généralement répandue, en écrivant :

« Rien de moins révolutionnaire que les déclarations des deux ordres laïcs, rien de plus respectueux à l'égard de la religion traditionnelle. »

Et il ajoute :

« C'est presque tout le Tiers qui veut conserver au catholicisme son caractère de religion d'état *et qui entend bien limiter les droits*, pourtant assez restreints, que l'on vient de concéder aux protestants. Les réformes qu'il réclame portent uniquement sur les abus criants, sur les privilèges injustifiés de l'institution ecclésiastique, mais non pas sur l'institution elle-même. » (2)

Pourquoi voudrait-on que les masses aient témoigné de quelque libre-pensée dans leurs revendications ? Mais c'était pour elles de l'inconcevable ! Ces masses sont pieuses et n'ont nullement envie de se passer du culte. C'est même parce que le Directoire ira trop loin dans son anticléricalisme qu'il suscitera la méfiance populaire. Comme l'a écrit si justement Albert Mathiez « la laïcité est une chose toute récente » et dont on n'a pas, dont on ne peut pas avoir l'idée à la fin du XVIII[e] siècle.

---

(1) Edme Champion : *La France d'après les Cahiers de* 1789. *Paris*, 1897, in-16, p. 177-178.

(2) Victor Giraud : *Les Etapes du XVIII[e] siècle* : « La Révolution française et les idées religieuses » ; In *Revue des Deux-Mondes*, décembre 1924, p. 81.

Emile Faguet synthétise bien l'inspiration loyaliste des *Cahiers*, en écrivant dans ses *Questions politiques* :

« Il n'y a pas un écho de Montesquieu, de Diderot, de Voltaire et de Rousseau dans les Cahiers de 1789. C'est bien pour cela que Taine leur a accordé si peu d'importance. »

En somme que de temps perdu par les polémistes pour établir des responsabilités — que ces responsabilités soient flatteuses ou déshonorantes. Et la vérité n'est-elle pas dans ce mot de M. de Viel-Castel : « La Révolution française est la conséquence directe et à peu près nécessaire de la situation où les régimes précédents avaient placé la France. » (1)

Il y a même chez les écrivains antimaçons une telle candeur dans leur attitude qu'ils consultent uniquement la documentation qui répond à leur idée préconçue. Voyez les références maladroitement énumérées à la fin de leurs livres. Tous les ouvrages cités sont tendancieux, et d'une même tendance. Comment sur maints autres sujets le public pourrait-il se faire une opinion raisonnée, puisque pour les « partisans » la méthode historique ne sert qu'à masquer un but de réclame ou de propagande ? les Cahiers, où les provinces furent conviées à exposer leurs desiderata et leurs points de vue, sont analysés pour aider à la défense d'une cause. Ces auteurs avancent qu'ils ont été inspirés par la Franc-Maçonnerie parce qu'ils se sont plu à relever parmi eux les textes les plus « avancés » ; et M. Gaston Martin abonde dans ce sens exactement pour la même raison.

Il sied de remarquer — et nous insistons sur ce point — que nous ne procédons d'aucun parti pris. Nous ne tenons pas à imiter nos prédécesseurs dont le jugement sur les francs-maçons est fonction de leur sentiment sur les bienfaits ou les méfaits de la Révolution française. En soi, la Révolution française ne nous intéresse pas, du moins en tant qu'historien de la Franc-Maçonnerie. Elle a eu du bon et du mauvais comme la plupart des actions humaines. Départager l'ivraie du bon grain n'est pas du tout notre fait, et l'acharnement que mettent des adversaires irréductibles à justifier leur haine ou leur amour nous semble un exercice dérisoire qui ne satisfera jamais que les sectaires. Que nous font les répercussions morales de cette étude ? Un chimiste qui analyse un produit n'a pas à se soucier de l'usage qui sera fait de ce produit. Quels sont les élé-

(1) Louis de Viel-Castel : *Histoire de la Restauration. Paris*, 1860, in-8°, T. I, chap. « La France en 1789 ».

ments de sa composition, cela seul lui importe. Et en l'espèce la Franc-Maçonnerie fut-elle un « élément » de la Révolution française ? Voilà ce que nous avons à rechercher sans nous soucier si nos conclusions l'abaissent ou la relèvent aux yeux de ses thuriféraires ou de ses détracteurs.

* * *

Un écrivain est, qui a étudié la Révolution avec une sévérité de savant qui ne se préoccupe pas des conséquences de ses recherches : Taine. On a pu critiquer certains de ses dires, et cela est d'autant moins étonnant que maintes archives ont décelé des documents inédits aux chercheurs qui lui ont succédé. Mais vraiment, si la Franc-Maçonnerie avait eu l'action qu'on lui prête, ne l'aurait-il pas rencontrée au cours de ses travaux, et, étant donné le scrupule qu'a mis cet auteur à étudier son sujet, n'aurait-il pas au moins mentionné son influence ? Or, Taine n'y fait pas la moindre allusion ! Nous savons bien : il y a un mot qui expliquerait ce silence, mot que lui a prêté Edouard Drumont dans un article (ou un livre ?) que nous avons lu jadis et dont il nous a été jusqu'ici impossible de retrouver la référence. Drumont demandant un jour au célèbre historien pourquoi il n'avait pas parlé du rôle de la Franc-Maçonnerie, celui-ci lui aurait répondu : « Je n'ai pas osé ! » Il faut avoir de son lecteur un mépris souverain ou être atteint du délire de la persécution pour imaginer un tel propos. Taine n'aurait pas osé ! Un érudit de cette valeur aurait craint la représaille de la « Secte » — elle que tous les jours ses si nombreux ennemis bafouent impunément. Nous comprenons que l'on ait tenté d'expliquer ce mutisme de l'historien de la Révolution, mais en être réduit à une pareille interprétation !

Quel besoin de mystère fait mêler la Franc-Maçonnerie à ces diverses manifestations de l'activité révolutionnaire ? Si la Révolution n'avait pas été prévue de longue date, si elle avait été l'effet d'une révolte inopinée, nous pourrions à la rigueur ajouter foi à une conspiration, et considérer ses meneurs comme des conjurés. Si, d'autre part, ces conjurés avaient été en très grande majorité francs-maçons, le soupçon ne manquerait point de consistance. Mais tout le monde, nous le répétons, prévoyait et souhaitait un changement dans l'Etat ; et alors pourquoi s'étonner que les hommes intelligents aient examiné les modalités de ce changement ? Relier les organisations jacobines à la Franc-Maçonnerie, ce n'est pas bien difficile si on fait intervenir le fameux « Secret »,

mais constatons que c'est là une conception purement imaginaire qui ne s'appuie sur aucune base solide. Alors de cette fameuse correspondance établie entre le *Comité Régulateur* et les trois cents loges françaises (chiffre approximatif donné par Barruel), aucune trace ne demeurerait ? Et c'est, toujours d'après le même auteur, ce Comité régulateur qui aurait poussé le Grand Orient à recevoir les prolétaires, ce qui aurait porté à plus de 500.000 le nombre de ses membres « tous prêts à se lever au premier signal d'insurrection et par la violence d'une première impulsion, capables d'entraîner avec eux la plus grande partie du peuple ». Cinq cent mille initiés ! Et dire que P. Dudon dans la revue *Etudes* affirmera que, sauf sur la mort préméditée de Louis XVI, Barruel n'a avancé que des faits exacts ! Admettons même — bien que pour nous cette supposition soit tout à fait erronée — que la loge *Les Amis Réunis* et même *Les Neuf Sœurs* aient envisagé la ruine de la royauté de droit divin et le système gouvernemental qu'il conviendrait de lui substituer, en quoi cette initiative permettrait-elle d'inculper la Franc-Maçonnerie ? Généraliser est presque toujours une injustice. C'est ainsi que l'on accusera l'Institution d'avoir prêté son concours à la Commune de Paris parce que cinq ou six cents illuminés ont été avec leurs insignes manifester en faveur de la cessation de la guerre civile. Aujourd'hui encore une ou deux loges de Paris ne manquent pas chaque année d'aller se promener au Père-Lachaise pour commémorer le geste de leurs aînés. Leurs obédiences sont loin de les approuver, mais quoi ? Qui connaît ce désaveu ? Les intéressés. Le public, lui, voit défiler dans un cortège une cinquantaine de frères à la poitrine barrée de cordons de maître, et il dit, et les journaux rapportent : la Franc-Maçonnerie s'était fait représenter à la commémoration rituelle de la Commune. Nier ? Envoyer aux quotidiens une rectification de l'erreur ? A quoi bon ? Pour les faits actuels comme pour les faits passés ce n'est pas la raison qui juge, mais les passions qui applaudissent ou qui condamnent.

LES ANNONCIATEURS DE LA RÉVOLUTION

Avant d'expliquer en quoi la Franc-Maçonnerie a pu, pour une petite part, servir la Révolution, il est bon, précisément pour évaluer cette part, de montrer combien les prodromes de la Révolution apparaissaient depuis longtemps aux esprits avertis. Et ce, sans remonter au chapitre « Sur les Esprits forts », dans les *Caractères* de La Bruyère qui prévoit qu'avant de mourir Louis XIV sentira « le libertinage installé tout autour de lui ».

Encore une fois il ne s'agit pas ici d'en énumérer les causes multiples, ce serait sortir du cadre de cette étude. Notre ambition plus modeste est de prouver qu'elle était attendue — et même espérée — par ceux qui voyaient de près la déchéance de la monarchie ainsi que par les observateurs faisant profession de penser. Certes, cette opinion ne se fait pas jour dans leurs écrits — du moins dans les écrits publiés de leur vivant. Mais quelle source nous offrent, sur ce sujet, les correspondances et les Mémoires du temps ! Ils s'échelonnent, pour ainsi dire, tout le long du XVIII[e] siècle, et, sans prendre la peine de suivre leur ordre chronologique pas plus que celui de leurs auteurs, nous y glanerons les passages essentiels, dont l'ensemble suffira, sans le secours de commentaires, à détruire le roman d'une conspiration.

Le hasard d'une lecture récente — dans laquelle nous ne voulions trouver qu'une distraction a de sévères travaux — nous fait d'abord noter cette réflexion du chevalier d'Aydie, ce parfait honnête homme au sens à la fois où le comprenait l'époque et où l'entend la nôtre : « Sans le respect inconscient et inné des croyances qui ont appuyé la suprématie de la noblesse sur le peuple et du roi sur la noblesse, l'ordre ancien ne peut subsister. » Il fait cette remarque en 1760 à son ami le bailli de Froulay dont Voltaire appréciait tant le commerce. On objectera que cette remar-

que peut viser la propagande des philosophes et ne fait que confirmer la thèse de Barruel ; mais en 1761 le chevalier, s'adressant au même correspondant, après avoir constaté l'irrespect où sont tombées, par leur faute, la majesté royale et la gestion de ses serviteurs écrira : « Avec une pareille administration, diront les esprits affranchis, il faut que le pays se refonde ou périsse. » (1)

Ce chevalier d'Aydie n'a pas laissé dans l'histoire une place marquée, et n'étaient ses célèbres amours avec Mlle Aïssé, la Circassienne dont la belle âme resplendit parmi ses entours comme un lys dans un marécage, personne n'eut pris souci de nous faire connaître sa pensée. Cette pensée n'en est pas moins révélatrice de l'inquiétude ressentie même par ceux qui, comme lui, s'étaient retirés du monde.

On sait la misère du peuple, les dilapidations des intendants, les excessives dépenses de la Cour, et on peut presque dire la faillite du roi. C'est dans les Mémoires du temps que M. Gaston Maugras a puisé pour nous donner cette page presque douloureuse :

« Tout le monde vole en effet dans le service de la maison royale, et du haut en bas de l'échelle. Quelques chiffres peuvent donner une idée de cet effroyable pillage : Le Roi boit par an pour deux cent mille livres de café, orgeat et chocolat ; Mesdames brûlent pour deux cent quinze mille livres de bougie ; Madame Elisabeth à elle seule consomme pour soixante-dix mille livres de viande, trente mille livres de poisson, etc., le reste à l'avenant.

Toutes ces dépenses accumulées arrivent à des chiffres si formidables que le Roi ne peut payer, qu'il fait attendre ses fournisseurs plusieurs années et que les gens de sa maison, qui ne touchent jamais leurs gages, en sont réduits à un état d'embarras et de misère qui ne peut se décrire. Le curé de Saint-Louis de Versailles, paroisse du château, venait un jour solliciter le Roi pour ses pauvres : « Comment en avez-vous tant ? dit le monarque. — Sire, répondit le prêtre, c'est qu'il y a jusqu'à des valets de pied de votre maison qui me demandent la charité. — Je le crois bien, on ne les paye pas, répliqua Louis XV froidement. » (2)

Les gazettes qui, à partir de 1760, s'étaient partout répandues, en racontant les événements, provoquaient les commentaires.

Mais plus on approche de la date fatale, plus aux yeux des esprits avertis les conséquences de l'événement apparaissent redoutables. L'*Espion anglais* reproduit une lettre écrite à un président de Paris datée du 24 février 1777 où l'épistolier annonce une révolution prête à éclater

(1) Claude Ferval : *Mademoiselle Aïssé et son tendre chevalier. Paris*, 1920, in-16, p. 255.

(2) Gaston Maugras : *La fin d'une société. Le Duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV. Paris*, 1893, in-8°.

par une éruption dont les suites pourraient être irréparables (1).

Les historiens qui ont étudié l'évolution de la société française voient les prodromes de la Révolution même avant le siècle dix-huitième. Et ils s'étonnent qu'elle n'ait pas éclaté plus tôt. « Sept ans après la mort de Fleury, dit M. Louis Madelin, une révolution paraîtra presque imminente, elle n'éclatera qu'en 1750, et cela paraîtra miracle à certains observateurs. » Et ailleurs : « Une réaction était fatale contre ce régime sans nom : l'absolutisme sans la grandeur, le despotisme sans l'autorité (2). »

Quand l'abbé Fiard s'étonne que Cagliostro ait prédit en 1788 la démolition de la Bastille (3) il n'y a guère là de divination maléfique ni révélation d'un projet maçonnique, car fut-il si prophète, Cagliostro ?

Cette Bastille, sans être cruelle pour les prisonniers comme des ignorants l'ont prétendu, symbolisait surtout aux yeux du peuple et des étrangers le pouvoir absolu du monarque. C'est pourquoi Linguet dans ses *Mémoires sur la Bastille* (4) l'appelle « ce monument du despotisme ». Et la preuve qu'elle était particulièrement l'objet de l'aversion populaire, nous la trouvons dans les *Mémoires Secrets de la République des Lettres* nous apprenant que le 12 mai 1775 le général de Biron avait dû prendre des mesures pour empêcher une émeute de s'emparer de la Bastille et de l'Arsenal. En 1788, à l'Académie française l'abbé Maury donne lecture de l'*Eloge de Louis XII*, qu'a composé un autre abbé, l'abbé Noël, qui est professeur à l'Université de Paris. Et quel est, au dire de Grimm, le passage de cet écrit qui fut le plus applaudi ? Celui-ci :

« Ils tomberont peut-être un jour *à la voix de la philosophie et de l'humanité*, ces donjons menaçans, ces murs inaccessibles qui ont vu tant de *victimes innocentes* se consumer lentement dans les angoisses du désespoir, ou n'être rendues au monde que pour s'y trouver isolées comme dans un désert, et for-

(1) *L'Espion anglais. Londres*, 1780-1784, in-12, T. V, p. 321-322.
(2) Louis Madelin : *Le premier son de cloche de la Révolution, loc. cit.*
(3) Abbé Fiard : *La France trompée par les magiciens et démonolâtres du XVIII[e] siècle... Paris*, « l'an dernier du XVIII[e] siècle, imprimé l'an 3 du XIX[e] », in-8°. Ne condamne pas en bloc les francs-maçons, mais considère « le plus grand nombre d'entre eux » comme vendus au diable, p. 188 et 189. Et encore cette prédiction de Cagliostro est bien vague : « je retournerois en France, dit-il, pourvu que la Bastille soit devenue une *promenade publique*. Dieu le veuille ! » (*Lettre écrite par M. le Comte de Cagliostro à M...*, le 20 juin 1786, plus connue sous le titre *Lettre au Peuple français* et publiée aussi sous le titre : *Traduction d'une lettre du comte de Cagliostro à M. M... trouvée dans les décombres de la Bastille. Paris*. S. D. Un manuscrit de la lettre se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, 12457, n[os] 21 et suiv. Sous la plume de l'abbé Lecanu (*Revue du monde catholique*, T. XI, p. 251) ce souhait de Cagliostro acquiert la valeur d'une certitude : « La Bastille tomba, au jour et à l'heure fixés par les loges, et que Cagliostro avait annoncés sous forme de prophétie ».
(4) *Londres*, 1783, in-8°.

cées d'implorer à titre de grâce l'horreur même de leur prison. *Ils tomberont...* »

Cette même année toujours, Sylvain Maréchal ose publier son *Almanach des honnêtes gens* où il substitue aux noms des Saints ceux des personnages célèbres de tous les temps. On enferme l'auteur à Saint-Lazare et on exile le censeur qui avait autorisé la publication ; mais quelle anticipation symptomatique ! Et, nonobstant cette ire de l'Autorité, le procureur général du Châtelet en novembre 1788, parle de « la *liberté désirable de la Presse* » ! Ce qui suggère à Grimm cette réflexion :

« C'est ainsi qu'aujourd'hui l'on parle au Châtelet, dans ce tribunal que l'on vit, il y a quelques années, tout prêt de condamner aux galères le pauvre M. Delille, pour avoir fait un livre presque aussi moral qu'ennuyeux, intitulé *La Philosophie de la Nature.* »

Même si nous voulons donner à la phrase de Cagliostro la valeur d'un pressentiment, ce pressentiment ne ferait qu'en corroborer d'autres, bien antérieurs et aussi sensationnels.

En 1743, le 30 juillet, d'Argenson écrit : « La Révolution est certaine en cet état-ci ». Le marquis de Mirabeau affirme quelques années plus tard : « l'Etat est très voisin de sa ruine », et Mme de Tencin déclare : « A moins que Dieu n'y mette la main, il est impossible que l'Etat ne culbute (1). » Et pourtant à cette époque la production philosophique est bien faible encore. Ce n'est même qu'à partir de ces dates qu'elle commencera à se propager. Il y avait bien eu auparavant les *Lettres Philosophiques* de Voltaire, qui avaient orienté les esprits vers le libéralisme de la Constitution anglaise — ce qui est, nous le concédons, un fait d'une énorme importance, mais les impiétés politiques et religieuses étaient noyées parmi tant de considérations d'ordre littéraire que leur influence malgré le jugement qui condamna le livre au feu, s'en trouvait fort amortie. Ce n'est qu'en 1748 que paraît l'*Esprit des Lois* de Montesquieu et en 1749 *La Lettre sur les Aveugles* de Diderot. Quant à l'*Encyclopédie* son premier tome ne sera lancé qu'en 1751. Seulement pour un historien bien pensant (dans le sens que l'on est convenu d'ajouter à cette épithète) ce n'est pas un argument susceptible de diminuer la responsabilité des philosophes. Au contraire, M. Louis Madelin avoue que « la Révolution n'éclata pas pour diverses raisons qui ne pouvaient d'ailleurs qu'en ajourner l'explosion » et, après l'avoir ainsi considérée comme inévitable, il en

(1) Citations de M. Louis Madelin.

charge, comme M. Roustan, la conscience des philosophes. Ils ont pour lui apporté l'idée : « Sans l'intervention de la philosophie, elle ne se pouvait consommer. » C'est une erreur de croire que les hommes se soulèvent pour une idée. Ils se soulèvent quand ils ont le ventre creux, et l'idée n'apparaît ensuite que pour justifier leur révolte. Puis cette idée devient un drapeau pour les mystiques, qui vont parfois dans leur ferveur jusqu'à lui sacrifier leur vie. Mais elle serait *par elle seule* incapable d'émouvoir la multitude. Si par une opération magique comme il s'en rencontre dans les contes de Fées, Louis XVI, Marie-Antoinette et le Dauphin appelés par la foule crédule « le boulanger, la boulangère et le petit mitron » avaient pu lui donner du pain, la République serait restée dans les limbes de longues années encore.

C'est encore le marquis d'Argenson qui va nous en fournir la preuve. Tout son *Journal* n'est qu'un cri d'alarme devant le décri qui assaille la royauté et le mécontentement, de plus en plus flagrant, de la nation tout entière : « Les provinces périssent, écrit-il le 4 novembre 1747, nulle agriculture, nul commerce... *Qu'est-ce que cela deviendra dans quelques années* ! Qu'est-ce que cela est déjà. » Il se plaint des « délices » de la Cour en évoquant les descriptions de Pétrone « tandis que les affaires politiques demandent le plus grand sérieux ». On vilipende le roi dans des libelles, on s'en moque dans les chansons, on le caricature dans des estampes. On lui prédit dans une prophétie en vers « *que ses sujets se révolteront* » (1er mars 1749). La famine s'accroît, la misère fait fermenter la colère du peuple, et cependant à Versailles on continue à dépenser et à s'amuser. « L'illumination est augmentée chez la reine » (6 fév. 1748). La Pompadour est si contente de la chaise percée que lui a faite Migeon, ébéniste du faubourg Saint-Antoine, qu'elle obtient pour lui une pension de 3.000 livres ; et le sellier Fontaine en reçoit une de 4.000 pour lui avoir livré une « belle berline » (12 mai 1749). On ne paie plus les gages des domestiques, ni même les fournisseurs. « Les palefreniers du roi demandent l'aumône », mais pour les ballets de la Cour on donne des habits neufs aux acteurs. « *Le Devin du Village* a coûté au roi plus de 50.000 écus » (10 nov. 1752). « Chaque voyage aux maisons de campagne du roi, même celui de Trianon, coûte cent mille livres... *cette maison royale est un abîme pour la nation* » (11 fév. 1752).

Ecoutons ce qu'il écrit à la date du 7 septembre 1752 :

« La mauvaise issue de notre gouvernement monarchique absolu achève de persuader en France, et par toute l'Europe, que c'est la plus mauvaise de

toutes les espèces de gouvernement... Nous voyons ici dans un grand jour sous le régime actuel : un prince doux, mais de nulle activité, laissant aller les choses *dont les abus, commencés par l'orgueil de Louis XIV, vont nécessairement à la perte du royaume* ; nulle réformation, quand elle est nécessaire ; nulle amélioration ; des choix sans lumières, des préjugés du temps sans examen ; *par là tout va de plus en plus à la perte nationale*, tout tombe par morceaux, et *les passions particulières cheminent sous terre pour nous miner et nous détruire*...

« L'opinion chemine, monte, grandit, *ce qui pourrait commencer une* RÉVOLUTION NATIONALE. »

Suivons encore d'Argenson. Il y a dans son *Journal* des accents tellement prophétiques que la nécessité d'un complot pour expliquer la Révolution apparaît comme une dérision. « On ne parle, écrit-il, le 1er mai 1751, que de la nécessité d'une prochaine révolution par le mauvais état où est le gouvernement du dedans... *Peut-être demandera-t-on un conseil ou même les Etats Généraux de la nation.* » Tout le monde espère la « Révolution ». En 1751 ! « On ne parle que de cela, et jusqu'aux bourgeois tout en est imbu. » Les villages sont en ruines. Le pain augmente. On chasse les pauvres des hôpitaux « faute de pouvoir les nourrir ». Et en même temps « on bâtit à Versailles, proche de l'hôtel de la marquise de Pompadour, un vaste théâtre d'Opéra où il pourra, dit-on, tenir jusqu'à 4.000 personnes ». On va tirer à Versailles un feu d'artifice dont une seule bombe coûtera 2.000 écus et une seule fusée 800 livres. « La fête coûtera plus de deux millions. » « La Cour est le tombeau de la nation. » Et d'Argenson prévoit une « totale révolution *où l'on élirait de véritables tribuns du peuple, des comices, des communes*, et où le roi et les ministres seraient privés de leur *excessif* pouvoir de nuire ». La Bretagne se révolte, la Normandie se révolte, l'Auvergne se révolte, le Dauphiné se révolte. Et dans ces deux dernières provinces « la noblesse s'en est mêlée et s'est malheureusement montrée à la tête des séditieux ». On étouffe ces révoltes. On arrête, on emprisonne, on tue. Mais quel levain qui fera un jour déborder la haine et la colère des victimes ou des parents de ces victimes !

Le 2 juin 1752 d'Argenson pousse ce cri d'indignation : « Enfants opprimés sous des précepteurs injustes et stupides, voilà les peuples d'une monarchie absolue. »

Le 29 août 1753 cette définition de la Cour : « une terrible école de crimes et de noirceurs même dans les familles ». A cette époque il y a huit mois qu'on ne paie plus la marine, ni les officiers, ni les matelots, mais « on a mis à part deux millions pour donner des fêtes pendant le voyage de Fontainebleau ».

Que pense le roi de tout cela ? « Il ne pense rien, dit d'Argenson, *il vit au jour le jour*... L'abbé Chauvelin, dans une de ses harangues, a dit en propres termes que « c'étaient les derniers soupirs de la royauté mourante ».

Le peuple chansonne Louis XV — et dans quels termes ! Des placards injurieux, souhaitant sa mort, sont accrochés aux grilles du château : « Tu vas à Choisy, que ne vas-tu à Saint-Denis. » Et M. de Sartine, le lieutenant général de police, répond à ceux qui s'en indignent : « Si je voulais faire arrêter pour des propos, il faudrait que je fasse arrêter tout Paris. »

Qu'arrivera-t-il ? s'écrie le marquis d'Argenson. « Les Parisiens sont en grande combustion intérieure. » « *Une Révolution est plus à craindre que jamais* » (20 juin 1754). Et cinq jours après il écrit :

> « Les opinions nationales prévalent et peuvent mener loin. L'on observe que jamais l'on n'avait répété les noms de *Nation* et d'*Etat* comme aujourd'hui ; ces deux noms ne se prononçaient jamais sous Louis XIV, et l'on n'en avait seulement pas l'idée. L'on n'a jamais été si instruit qu'aujourd'hui des droits de la nation et de la liberté. Moi-même, qui ai toujours médité et puisé des matériaux dans l'étude de ces matières, j'avais ma conviction et ma conscience autrement tournées qu'aujourd'hui. »

On n'eut pas prononcé sous le grand roy les deux mots prophétiques, certes ! « on n'en avait pas seulement l'idée ».

De même que le Christianisme a divisé en deux espèces les êtres qui occupent la terre : l'homme et les animaux, accordant l'intelligence au premier et ne concédant que l'instinct aux seconds, il semble à toute la France d'alors — aux pauvres comme aux riches — que l'humanité se divise *justement* en deux classes, celle qui doit commander et jouir de la vie et celle qui doit peiner et obéir. L'idée qu'un jour viendrait où ces deux classes se pourraient confondre ne paraît alors réalisable que dans le domaine de la Fable. C'est avec l'ingénuité la moins dépourvue d'artifices que Mme de Sévigné écrit : « On remercie Dieu qu'il y ait des hommes qui, pour douze sols, veuillent bien faire ce que d'autres ne feraient pas pour cent mille écus. » Ces ouvriers et ces « bêtes de somme » que sont les paysans sont aussi nécessaires dans leur humilité à l'équilibre social que la domination des Puissants. Un tel ordre est considéré comme d'origine divine. Et lorsque Massillon fait reproche au Roy du haut de la chaire de sa conduite un peu libre à l'égard de la morale religieuse, il ne manque pas (ce qui atténue délicieusement la sévérité de ses propos) de lui faire remarquer que Dieu a placé les Grands à la tête des autres hommes pour

qu'ils puissent leur servir d'exemple. C'est la théorie du servage mise en pratique par la féodalité qui continue de s'affirmer dans la France unifiée jusqu'à l'époque de la Révolution. Sur ce point l'avis est presque unanime. Les accès de révolte qui, à certaines époques, ensanglantent l'Histoire sont des rébellions d'esclaves contre les excès de la servitude, non contre la servitude même.

On a tendance à croire que la philosophie a poursuivi la libération de l'*individu*. C'est tomber dans la même erreur qui nous fait attribuer au Christianisme la destruction de l'esclavage dans le monde antique ; il n'y a jamais pensé et n'y pouvait penser tant cet esclavage paraissait inhérent à l'existence même de toute société. Le Christianisme a seulement préconisé l'adoucissement des traitements envers les humbles, — et ce sont les mêmes paroles de pitié, et non de justice, que nous retrouvons chez ceux qui, au XVIII[e] siècle, préparent eux aussi, et sans s'en douter, la transformation du statut millénaire. On ne songe pas plus à la déchéance des Grands qu'à l'exaltation des petits. L'ilotisme semble aussi indestructible que la royauté. Pour d'Alembert la liberté « est un bien qui n'est pas fait pour le peuple, car le peuple est un enfant terrible qui tombe et se brise dès qu'on le laisse marcher seul et qui ne se relève que pour battre sa gouvernante ». La philosophie de Diderot se tient « au-dessus de la mêlée ». Pour Voltaire « la multitude est ignorante et hébétée, elle est faite pour servir et doit être laissée en servitude ». Et que d'autres phrases du même auteur on pourrait citer, que synthétisent bien ces mots d'une lettre à Damilaville (1[er] avril 1766) : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. » Même Mably, dont se réclame Marat et dont Babeuf et Buonarotti projettent de réaliser les idées, Mably qui avait été un des premiers à proclamer que « les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois », comment dans *Les Droits et les Devoirs du citoyen* conçoit-il ces droits et ces devoirs ?

« Admirez avec moi, écrit-il, l'auteur de la nature, qui semble avoir destiné ou plutôt qui a réellement destiné cette lie de l'humanité à ne servir, si je puis ainsi parler, que de lest au vaisseau de la société, par la pesanteur d'âme qui l'empêche de penser. »

De même que Platon, Mably attribue « l'avilissement » et la ruine de la République athénienne à l'emprise démocratique. L'ouvrier ne doit avoir aucune part à la souveraineté : « On ne doit admettre au gouvernement de l'Etat que les hommes qui ont un héritage parce que le travail manuel avilit l'âme des autres. *Eux seuls ont une patrie.* »

Tous sont prêts à corroborer la pensée de Pascal exprimant l'obligation où se trouvent les maîtres de tromper le peuple puisqu'il ne peut reconnaître la vérité. Ce peuple « doit obéir aux supérieurs non parce qu'ils sont justes mais parce qu'ils sont supérieurs ».

Et la bourgeoisie, une fois victorieuse des deux autres Ordres, adoptera ce concept bien longtemps encore. Rappelons-nous l'opposition de Thiers à l'instruction obligatoire pour tous, cette instruction pouvant déterminer « un commencement d'aisance, et l'aisance n'est pas réservée à tous ».

En 1754, l'abbé Coyer, comparant la situation du peuple français à celle du peuple romain, écrivait dans ses *Bagatelles morales* « nous ririons bien si on disoit : *la majesté du peuple français.* » (1)

Quand en 1796 Montjoye s'écrie : « Peut-on bien, sans rire, dire le citoyen Samson, le citoyen Santerre » (2), il traduit, lui, contempteur du nouvel état de choses et qui n'en revient pas, le sentiment partagé par tous les Français même aux premières heures de la Révolution.

Cependant qui oserait affirmer que, dans une vague prescience de l'avenir, l'âme de certains esclaves n'abritait pas ce rêve ?

* * *

Nous ne faisons pas ici allusion au courant d'idées qui, le long des âges, se sont répandues en Europe. Que Thiers fasse remonter la Révolution à la Réforme de Luther, Louis Blanc à la propagande de Jean Huss et de Jérôme de Prague et Buchez à la prédication de l'Evangile — ce sont là des anticipations que l'on pourrait multiplier et qui n'ont avec notre sujet qu'un rapport lointain. La question est de savoir si les actes de la Royauté au XVIIIe siècle n'ont pas aidé à changer en révolte des esprits cette rébellion larvée des corps.

« On ne sait quel esprit de vertige s'est emparé de ces malheureux (les gens de la campagne) — écrit Pidansat de Mairobert en 1775 — mais on en entend qui semblent désirer une révolution, qui parlent de guerre civile et n'attendent que par là un changement de sort. » (3)

Et Jean-Jacques écrit en 1780 :

« Nous approchons de l'état de crise et de l'ère des révolutions. » (4)

(1) *Paris*, 1754, in-16, T. I, p. 294.
(2) *Eloge historique et funèbre de Louis XVIe du nom, roi de France et de Navarre*, *loc. cit.*, note p. 116.
(3) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, T. XXX, p. 360.
(4) *Emile*. *Genève*, 1780, in-12, T. II, p. 99.

Combien de fois a-t-on cité aussi le passage de cette lettre que le 1er mars 1764 Voltaire écrit au marquis de Chauvelin, alors ambassadeur de France à La Haye :

« Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'elle éclatera à la première occasion ; et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. » (1)

En 1771 paraît une épigramme sur le mot « royalement ». Pidansat de Mairobert la signale dans ses *Mémoires Secrets* (2) le 3 juin, et le lendemain il n'hésite pas à en reproduire cet extrait — dix-huit ans avant la Révolution française :

Le mot *Royalement* jadis était louange ;
Tout ce qu'on faisait bien était fait comme un roi.
On disait comme un Dieu, comme un Roi, comme un Ange ;
Mais aujourd'hui ce mot est d'un tout autre aloi.
Juger *royalement*, c'est dire n'y voir goutte,
Et n'écouter jamais qu'un gueux de chancelier ;
Payer *royalement*, c'est faire banqueroute,
Vivre royalement, c'est être putassier.

Le comte de Tilly, l'auteur du fameux distique sur Louis XVI, d'ailleurs d'une inspiration discutable :

Il ne sut que mourir, aimer et pardonner ;
S'il avait su punir, il aurait su régner,

a laissé des *Mémoires* sur la fin du XVIIIe où nous glanons cette curieuse prédiction que lui fit vers 1785 M. de Nocé un jour où il chassait dans ses terres en Normandie :

« Monsieur, me disait-il, ouvrez nos fastes, nous sommes une nation à tragédies, depuis longtemps nous n'en avons que sur nos théâtres. La Fronde, les guerres de religion, la Saint-Barthélémy même, *tout cela est pâle à côté de ce qui nous attend.* Vous m'en direz des nouvelles de l'autre côté de la tombe, si l'on s'y revoit. La reine est détestée, le roi est faible ; le ministre inhabile et corrompu ; les finances, ce prétexte de toute révolte, sont épuisées... La France périra, monsieur, et de votre temps ; *c'est un fer vieilli qu'il faut retremper dans le feu, dont il faut rajeunir la dégradation dans le sang.* » (3)

(1) Cette lettre fut révélée pour la première fois au public dans l'*Almanach littéraire* ou Etrennes d'Apollon, par M. d'Aquin de Château. *Lyon*, Grimm en parle dans sa *Correspondance* en janvier 1790.

(2) *... pour servir à l'histoire de la République des Lettres...* dits *Mémoires de Bachaumont*. Voir plus loin la référence complète.

(3) Tilly (Comte de) : *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle*. *Londres*, 1828, in-8°, T. II, p. 94.

Mais même au XVII[e] siècle il n'est pas que les libertins pour trouver que la royauté est malade.

Dans son Histoire de la Vie de Fénelon (1), le chevalier de Ramsay attribue au célèbre prélat les paroles suivantes :

« Quand les souverains s'accoutument à ne reconnaître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent les fondements de leur Puissance. Il *viendra une Révolution soudaine et violente qui, loin de modérer leur autorité excessive, l'abolira sans ressource.* »

Si on veut douter que ces paroles aient été prononcées par Fénelon, le fait qu'elles se trouvent rapportées dans un ouvrage publié en 1723 n'est-il pas déjà assez significatif ?

Vauban lui-même ne prévoyait-il pas le cataclysme lorsqu'en 1701 — toujours sous Louis XIV — dans son *Mémoire sur la dîme royale et sur l'édit de Nantes* où il flétrit sous le nom de *harpies* tous les collecteurs d'impôts et gens de finance, il écrivait ces lignes pathétiques :

« Les villes, les grands chemins sont pleins de mendiants chassés de chez eux par la faim ; la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement ; sur les autres neuf dixièmes, cinq ne peuvent faire l'aumône, et, sur les quatre qui restent, trois sont fort mal aisés. »

Quelques années après, Locke fait un voyage en France. Voici un passage de sa relation :

« 15 septembre. Bordeaux. Grave. — C'est du coteau qui porte ce nom que vient l'excellent vin de Grave. J'ai causé longtemps avec un paysan qui m'a dit qu'il avait trois enfants en bas âge, et que pour nourrir sa femme, lui-même et ses enfants, il gagnait sept sous par jour. Là-dessus, il fallait payer la taille, le loyer de la cabane et vivre, non seulement pendant les jours ouvrables, mais les dimanches et jours fériés, jours où l'on ne travaillait pas. La maison de ce malheureux, ou plutôt la hutte misérable où sa famille était entassée, ne se composait que d'une seule chambre à une seule porte, sans fenêtres ni cheminée, découverte par le haut, et de l'aspect le plus affreux. Il louait ce taudis douze écus par an, plus quatre livres pour la taille. Quelques jours auparavant, le collecteur avait enlevé les ustensiles du ménage, la poêle à frire et la marmite. Pour nourriture ordinaire, ces pauvres gens n'ont que du pain de seigle et d'avoine et de l'eau, rarement de la viande. En Saintonge et dans le pays d'Aunis, leur misère est encore plus déplorable. » (2)

---

(1) *Histoire de la Vie de Mgr François de Salignac de la Motte-Fénelon, Archevêque duc de Cambray. La Haye*, 1723, in-12.

(2) Reproduit par Philarète Chasles : *L'Angleterre politique. Paris*, 1878, in-16, p. 188.

Auguste Nicaise étudiant le Journal des Etats qui se sont tenus à Vitry-le-François en 1744 — notons toujours la date — écrit : « On y sent déjà à quarante-cinq années de distance, ce souffle égalitaire qui passa sur la France de 89. » (1)

Et que d'autres pronostications aussi émouvantes pourrait-on recueillir au cours du siècle jusqu'au cri d'alarme poussé par Restif de la Bretonne une année avant la prise de la Bastille : « De tous nos gens de lettres, je suis le seul qui connaisse le peuple. *Prenez garde, magistrats, une révolution se prépare.* » (2)

* * *

Et pour finir, ces citations que nous empruntons exprès à des écrivains qui, par leur situation sociale, par leur profession ecclésiastique ou leurs convictions politiques, sont loin d'être favorables au « jacobinisme ». Il serait trop facile d'aller chercher des références chez leurs adversaires, admirateurs de la Révolution, bien que le fait d'attribuer celle-ci aux fautes des Grands plus qu'au courage et à l'habileté de leurs aïeux ne leur causerait probablement aucun plaisir.

D'abord Mme de Staël :

« Il faut attribuer la Révolution à tout et à rien ; chaque année du siècle y conduisait par toutes les routes. » (3)

Sénac de Meilhan :

« L'éclat de la Cour ayant diminué, et celui des Grands s'étant éteint entièrement, on s'est familiarisé avec des idées d'égalité, indifférentes d'abord aux Peuples, *mais précieuses aux riches, qui croyaient n'avoir qu'à gagner dans l'établissement d'un régime républicain.* » (4)

M. Albert Sorel :

« Ce n'est pas la Révolution à proprement parler qui détruit le gouvernement, c'est parce que le gouvernement est détruit que la Révolution triomphe. » (5)

(1) Auguste Nicaise : *Journal des Etats tenus à Vitry-le-François en* 1744, rédigé par Bertin du Rocheret... Documents curieux et complètement inédits sur l'histoire et la noblesse de Champagne, etc. *Châlons-sur-Marne*, 1864, in-12.

(2) *Memento* de Restif, publié par P. Cottin à la suite de *Mes Inscripcions*, p. 304, Référence donnée par André Beaunier dans sa *Jeunesse de Joseph Joubert. Paris.* in-16.

(3) Mme de Staël : *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française. Paris*, 1818, T. I, p. 88.

(4) Sénac de Meilhan : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution*, avec les caractères des principaux personnages du règne de Louis XVI. *Paris*, 1814, in-8°.

(5) Albert Sorel : *L'Europe et la Révolution, loc. cit.*, T. II, p. 3.

Il faut lire les pages d'une argumentation si décisive où Caro, cet écrivain aux opinions politiques pourtant bien modérées, monte la lente poussée de l'esprit d'opposition à une époque bien antérieure à la propagande philosophique — poussée provoquée par tant de causes dont la responsabilité incombe uniquement aux fautes du régime et à Louis XV « coupable d'avoir trompé si cruellement l'amour obstiné et le long espoir de son peuple ».

« Ce qu'il faut bien comprendre, écrit-il, c'est que contrairement à la créance commune, la matière du vaste incendie qui devait éclater plus tard avait été préparée par d'autres mains que celles des philosophes ; il couvait déjà dans les âmes, la philosophie n'en fut que l'explosion. » (1)

Ailleurs, en parlant de la convocation des Etats Généraux :

« C'était déjà le châtiment, en attendant le coup de foudre qui va bientôt disperser toutes ces grâces flétries et jeter à bas ces ruines fardées. »

Et plus loin, rendant compte de l'ouvrage *Le Secret du Roi* où le duc de Broglie reproduit la correspondance, ignorée du ministère, qu'il entretint avec Louis XV, Caro aboutit à cette loyale conclusion :

« Que la Révolution se soit bien faite, c'est une autre question à discuter. *Qu'elle fut nécessaire*, c'est ce qui ressort avec évidence de chaque page de ce livre. C'en est la leçon suprême et l'inexorable moralité. » (2)

Des royalistes comme Horace de Viel-Castel sont acculés à cette triste constatation :

« En réalité, royauté et société étaient mortes, leurs cadavres restaient debout, mais l'esprit ne les animait plus ; chacun avait contribué à cette mort : royauté, clergé, magistrature, noblesse et peuple. » (3)

Et il sied de remarquer l'ordre que suit l'écrivain pour établir les responsabilités.

M. l'abbé Lecanu, *parlant du début du XVIIIe siècle*, écrit :

« Le désordre était dans toutes les têtes ; l'amour de la nouveauté, l'esprit d'opposition, *le besoin vague et indéfini d'un changement de situation, d'une transformation que chacun envisageait à son point de vue* et dans des intérêts de rang, de bénéfices et d'honneur, en opposition avec tous les autres intérêts, mettaient en fermentation les imaginations ; tout était désordre, indo-

(1) E. Caro : *La fin du XVIIIe siècle. Paris*, 1880, in-16, T. I, p. 4.
(2) *Ibidem*, p. 104.
(3) Horace de Viel-Castel : *Marie-Antoinette et la Révolution française. Paris*, 1859, in-16, p. 19-21.

cilité ; la boussole était affolée, les mains qui tenaient le gouvernail étaient fatiguées de la manœuvre et ne devaient plus résister au flot ni surmonter la vague. » (1)

Même Mgr Gaume dans le gros livre qu'il a consacré à la Révolution où il stigmatise à la fois la Renaissance, le Protestantisme et la Libre-Pensée, avoue que « le despotisme de Louis XIV et les orgies de la Régence rendirent nécessaire une rénovation sociale (2) ».

Enfin — car nous pourrions multiplier les exemples — cette page de M. Ernest Daudet, qui ne passe pourtant pas pour un écrivain favorable aux « rouges » — page où se résument les craintes ou les espoirs de tous les auteurs ou mémorialistes que nous avons cités :

« En fait le règne de Louis XV avait rendu la Révolution inévitable. Le fruit n'était pas mûr ; mais à la mort de ce prince, il apparaissait déjà. Personne n'aurait pu l'empêcher de mûrir. La question qui se posait était celle de savoir s'il serait pacifiquement détaché de l'arbre, à son jour et à son heure, par les mains royales et offert aux sujets, ou violemment arraché par les mains populaires. La monarchie de droit divin avait fait son temps ; le peuple se préparait à entrer en scène. Le moment approchait où il faudrait, par des réformes spontanées, devancer ses exigences, à moins de s'exposer à le voir les formuler sous une forme irritée et à être contraint d'y céder ou de les noyer dans le sang. » (3)

* * *

La raison pour laquelle la Révolution n'est pas venue plus tôt, ce n'est ni parce que la Franc-Maçonnerie n'était pas assez influente, ni parce que la philosophie n'avait pas encore suffisamment éclairé les esprits, mais simplement parce que le Français est par nature hostile à un changement, qu'ayant le mal il appréhende toujours le pire. Et M. H. Carré a excellemment résumé cet état d'âme en écrivant :

« La Royauté a largement profité de la terreur instinctive qui saisit les masses en présence de l'inconnu. » (4)

---

(1) Abbé Lecenu : *Sociétés secrètes : Franc-Maçonnerie, Charbonnerie, Jacobinisme Rose-Croix...* In *Revue du monde catholique. Paris*, in-8°, T. XI, n° 66.
(2) *La Révolution. Lyon, Paris*, in-8°, T. VIII, p. 260-261.
(3) Ernest Daudet : *A travers trois siècles*, in-16. *Paris*, Hachette, 1915, p. 77.
(4) H. Carré : *La France sous Louis XV. Paris*, in-8°, p. 239.

LA RESPONSABILITÉ DES HAUTS GRADES

L'innocence ou mieux la non-culpabilité de la Franc-Maçonnerie (on verra plus loin pourquoi nous établissons ce *distinguo*) est tellement évidente pour qui sait la façon dont elle était composée, qu'il nous faut rechercher comment a pu s'accréditer la fable de sa participation effective à la Révolution française. Il n'eût pas suffi des ouvrages de Robison, des abbés Lefranc, Barruel et Proyart, du chevalier de Malet, de Forgame, de Pouget de Saint-André et de tous ceux qui, comme M. Léon de Poncins de nos jours, suivirent la même inspiration pour la faire triompher, si les auteurs n'avaient pu la justifier par un faisceau de présomptions — présomptions équivalant, pour le public non averti, à des preuves. Pour les prêtres hostiles à l'Ordre le fait que la Papauté avait excommunié les francs-maçons leur donnait envers ceux-ci un sujet de méfiance — et comme cette Papauté, cherchant toujours par une adroite tactique à mettre le Temporel dans son jeu, avait insinué que les *liberi muratori* poursuivaient le ténébreux projet de détruire non seulement la religion mais la monarchie, toute une littérature, dès la naissance de la Franc-Maçonnerie, avait propagé l'inculpation. La Royauté, qui, en somme, savait à quoi s'en tenir sur cet illusoire danger, n'avait guère prêté une oreille complaisante au cri d'alarme du Vatican, et, comme on l'a vu, sa rigueur contre la « Vénérable Confrairie » ne s'était manifestée que par des amendes pour les traiteurs et des remontrances inefficaces pour les délinquants eux-mêmes. Il n'en est pas moins vrai que la campagne des adversaires s'était continuée durant tout le XVIII[e] siècle ; et les thuriféraires même, en en dénonçant la fausseté, en avaient imprudemment propagé la teneur. Les libelles contre la Secte parus avant 1789 sont assez nombreux, mais leur effet fut demeuré inopérant si les circonstances n'étaient venues leur donner un semblant de véracité. Les socié-

tés secrètes, en cas d'événements inattendus ou inexplicables pour certaines intelligences, sont toujours là pour donner au problème une facile solution. Les Chrétiens des Catacombes et les Jésuites au cours des siècles avaient été ainsi les victimes expiatoires des forfaits qu'ils n'avaient pas commis.

L'accusation portée sur la Franc-Maçonnerie par Barruel ne faisait que continuer la campagne engagée par l'Eglise de Rome contre l'Ordre naissant. On a pu voir au cours de ce livre la suspicion que ses adversaires jetèrent sur ses travaux et les mesures de rigueur qu'ils provoquèrent de la part de certains gouvernements, inquiets du mystère de ces travaux. N'accusait-on pas déjà les francs-maçons de vouloir saper le trône et l'autel ? Or le jour où cet autel s'est trouvé ébranlé et le trône en ruines, n'était-il pas fatal que les catholiques militants nourris de la casuistique de leurs aînés — et héritiers de leurs ressentiments — et même que des érudits un peu mystiques tels que Robison et Nicolaï, pour qui les événements les plus logiques se compliquent de sortilège, ne vissent dans ce prodigieux renversement de valeurs que sanctionna la Révolution le résultat enfin atteint de la lointaine prédiction ? Nous voyons là se produire le phénomène, incompréhensible pour qui ne l'étudie pas à ses sources, du cheminement que peut suivre, à travers les âges et les esprits, une calomnie ou une interprétation tendancieuse. Que de malheurs ou de maladies ont paru justifier les vaticinations de pessimistes, alors que ces maux ont eu une toute autre cause que celle qu'ils avaient prévue ! Quel passionnant motif d'observation pour le philosophe détaché de tout parti pris que le duel de la logique imaginative et de la logique raisonnée !

Toutefois ce n'étaient là que des propos romanesques dont la portée eut été tout de même médiocre si une documentation n'avait paru les corroborer. Or cette documentation, le ritualisme de certaines obédiences de degrés supérieurs la fournissait — et parmi ces degrés, singulièrement celui de Kadosch. Le Kadosch, en effet, jurait haine aux prêtres et aux rois. Comment ce grade avait-il pu être adopté par les adeptes de la *Stricte Observance*, par le *Rite Primitif*, par le *Système suédois* et probablement par plusieurs de ces Puissances maçonniques qui, sous prétexte de créer une sélection parmi les initiés, suivaient des rites nombreux aux multiples appellations ? Ici un rappel d'ordre historique est nécessaire. La réédition du livre de Dupuy sur la condamnation des Templiers avait suscité parmi l'élite pensante un assez vif émoi. On se rappelait le mot

de Bossuet : « On ne sait s'il n'y eût pas plus d'avarice et de vengeance que de justice dans cette exécution. » (1)

Ce mot au XVIIe siècle avait fait réfléchir ; cent ans après, cette réflexion évolue vers une ardente commisération. Bossuet pose un point d'interrogation : « On ne sait. » Voltaire et les encyclopédistes suppriment ce point d'interrogation. Pour eux « on sait ». Bien entendu ces derniers sont assez prudents pour ne point charger d'opprobre Philippe le Bel, en vérité le principal artisan de la destruction de l'Ordre — Bertrand de Got n'ayant pu qu'obéir à la volonté du monarque auquel il devait la tiare. Mais attaquer Philippe le Bel c'était par ricochet atteindre la royauté. Aussi ne chargent-ils de leur exécration que le pape Clément V. C'est une critique qu'on se peut permettre. Le Vatican n'est pas du dernier bien avec la Cour de France, et cela depuis le temps lointain où celle-ci s'était révoltée contre le droit de regard que le Souverain Pontife prétendait avoir sur la gestion des royaumes. Le Gallicanisme, c'est-à-dire l'Eglise catholique, apostolique et *française*, était né de ce conflit. Aussi Voltaire pouvait-il écrire que « cette Saint-Barthélemy de chevaliers... condamnés par un pape et par les cardinaux, est la plus abominable cruauté qui ait été exercée au nom de la Justice » (2). Et dans un autre ouvrage il va jusqu'à innocenter complètement Philippe le Bel : « Le roi, dit-il, ne participa ni à l'iniquité des supplices ni à l'activité des procédures sacerdotales ; il ne se mêla que de la translation des biens d'un Ordre à un autre. » (3) Voltaire sacrifie à la courtisanerie le devoir de probité qui est la vertu primordiale de l'historien, car les adversaires et les partisans de la réhabilitation du Temple sont unanimes pour attribuer à Philippe le Bel la responsabilité de l'abolition de l'Ordre.

Mais — ici nous rentrons dans notre sujet — cette discrimination entre l'acte du roi et l'acte du pape, ceux qui n'ont pas à extérioriser leur pensée ne la font pas. Pour eux, les deux pouvoirs, temporel et spirituel, sont complices, et si flétrissure il y a, l'un et l'autre la méritent également.

Après la défaite de Culloden qui brisa pour toujours les espoirs du pré-

(1) Bossuet : *Abrégé de l'histoire de France*. In *Œuvres complètes*, T. XII. *Bar-le-Duc*, 1863, in-8°.

(2) Voltaire : *Annales de l'Empire depuis Charlemagne*, par l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. *Bâle*, 1753, 2 vol. in-12. Chap. « Henri VII de la maison de Luxembourg » : Templiers.

(3) Voltaire : *Histoire du Parlement de Paris*, par M. l'Abbé Big (un des nombreux pseudonymes dont se servit Voltaire pour la 1re édition de plusieurs de ses ouvrages). *Amsterdam*, 1769, 2 vol., in-12 ; Cf. le chap. IV. Pour les autres passages de son œuvre où Voltaire parle des Templiers, cf. M. Dessubré : *Bibliographie de l'Ordre des Templiers*. *Paris*, 1928, gd in-8°, p. 273, 274.

tendant Charles-Edouard, les Ecossais, qui ont défendu en France la cause stuardiste, se dispersent parmi les loges orthodoxes (entendons par là obéissant aux *Constitutions d'Anderson*) ; seulement ils se trouvent là dans un milieu aux tendances égalitaires qui convient mal à leur aristocratisme.

C'est alors que l'on voit fleurir en France — et plus tard à l'étranger — les Puissances nombreuses, auxquelles nous avons fait allusion plus haut, qui ont des grades multiples et un ritualisme différent de celui des loges des trois premiers degrés ou loges bleues.

Ce Ritualisme, il faut l'imaginer de façon que les adeptes demeurent les servants d'une ambition chevaleresque. Or quelle plus noble ambition que de défendre la mémoire des Templiers si injustement martyrisés et spoliés ? Nous voyons peu à peu se former en maçonnerie ce qu'on a appelé la légende templière. On crée des grades où s'évoque leur tragique aventure. Les frères haut titrés s'affublent de vêtements signés de la croix rouge et brandissent des rapières. Ils sont non seulement les vengeurs mais les continuateurs de l'Ordre. Des récits circulent qui racontent l'exode des Chevaliers. Ceux-ci, dispersés par l'ordre du pape, ont échoué en Ecosse. Là ils ont mystérieusement continué leur mission de libération des peuples hors de l'emprise de tout despotisme — et les francs-maçons écossais se doivent de poursuivre cet apostolat. C'est un apostolat héroïquement démentiel parce qu'aucun document ne permet d'attribuer un concept aussi pathétique à ces chevaliers mi-moines et mi-soldats, qui, incultes et brutaux comme on l'était à leur époque (à l'exception de quelques penseurs isolés), étaient plus soucieux d'accroître leurs biens matériels que leur intelligence ou leur spiritualité. Ils avaient une Règle comme tout ordre religieux — mais à part cette Règle, leur participation aux Croisades et leurs opérations financières, rien ne subsistait ni de leurs actes ni de leurs propos. Ce mystère permettait et permit toutes les suppositions. Il en fut d'eux comme de cette *terra incognita* dénommée l'*Atlantide* dont Platon nous a laissé une description de conte de fées et sur laquelle des rêveurs peuvent exercer abondamment, et sans crainte d'être démentis, la fertilité de leur imagination. Du moment qu'on ne savait rien ou à peu près rien sur les Templiers, on pouvait les décorer de toutes les vertus — et conséquence obligatoire — charger de tous les vices leurs persécuteurs.

Le danger est qu'un rituel généralise. Forcément. Il ne peut être rapetissé à la médiocrité d'une anecdote. Ce n'est pas le crime de Philippe le

Bel ou de Clément V qu'il convient de représenter, mais, au-dessus de leurs personnes, le pouvoir qu'ils ont incarné. Ils ont pu le commettre ce crime, parce que l'un était roi et l'autre était pape. Ainsi la vengeance atteint la hauteur d'un symbole. Ce sont la papauté et la royauté qui sont coupables. Ce sont elles dont on poursuivra la destruction. Pour leur substituer quoi ? On l'ignore. On joue à la Chevalerie. Et pour aider à la figuration on se masque de surnoms à panaches et d'alphabets hiéroglyphiques. La *Stricte Observance*, sur laquelle nous nous sommes étendu dans *La Franc-Maçonnerie chez Elle*, s'octroie des Supérieurs Inconnus, d'autant plus inconnus que ceux qui en parlent ne les connaissent pas eux-mêmes.

Ce sont là des jeux sans importance, des divertissements d'oisifs qui jouent au Don Quichotte. La preuve en est que les gouvernements, toujours aux aguets des conciliabules qui leur pourraient nuire et qui savent et peuvent se renseigner, n'en prennent aucun ombrage. Qu'on ne dise pas que le secret de ces conciliabules était si bien gardé qu'il ne pouvait transpirer au dehors. Hum ! A qui fera-t-on croire que des traîtres ou des maladroits ne se seraient pas trouvés pour dénoncer la conspiration, si cette conspiration avait valu d'être prise au sérieux. N'y a-t-il pas encore aujourd'hui des royaumes — nous précisons des royaumes — où ce grade de Kadosch, qui a subsisté dans le ritualisme des Suprêmes Conseils, est toujours pratiqué ? Qui nous permet de croire qu'il avait à la fin du XVIIIe siècle une importance plus grande que celle qu'il a aujourd'hui ? Importance si dérisoire que les obédiences en font imprimer le Rituel — et l'expérience nous a depuis longtemps prouvé qu'il est impossible de limiter la diffusion d'un écrit, surtout s'il est tiré à plusieurs exemplaires.

Ces paroles comminatoires furent et demeurent d'une maladresse insigne, et de nos jours le vénérable d'une loge du Rite Ecossais, M. Ubaldo Triaca, en a judicieusement dénoncé la fâcheuse inspiration (1). On les a conservées pour ne pas rompre la chaîne avec les anciens Hauts Grades, mais si la lettre demeure, l'esprit continue d'en être absent. Seulement ces paroles avec lesquelles se gargarisent d'inoffensifs bourgeois, aussi peu disposés que leurs ancêtres à passer du rêve à l'action, acquièrent une valeur de document pour ceux qui, de mauvaise foi ou refusant de voir là la survivance d'une tradition purement verbale, les considèrent

(1) Ubaldo Triaca : *Des Réformes nécessaires dans les Rituels des plus hauts Grades en Franc-Maçonnerie. Paris*, 1935, pièce petit in-8°. Hors commerce.

comme l'expression d'une volonté, comme un programme réfléchi.

Lorsque Montjoye dans son *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans* représente son héros passant les épreuves de chevalier Kadosch et enfonçant un poignard dans un mannequin couronné, il attribue probablement au prince un geste qu'il n'a jamais accompli (parce que nous n'avons aucune preuve que ce Grand-Maître du Grand Orient ait appartenu à une obédience où ces grades d'une inspiration vengeresse étaient pratiqués) — mais le fond de l'histoire est vrai. Il cite les termes de la doctrine enseignée et un fragment du Rituel :

D. — Que prononcez-vous en venant de la grotte ?
R. — *Nekom* (en note : mot hébreu qui signifie : *je l'ai retranché du nombre des vivants*).
D. — Qu'avez-vous en main ?
R. — La tête du traître qui a assassiné notre père, et un poignard.
D. — Comment nomme-t-on les ouvriers qui s'unirent pour la construction du nouveau temple ?
R. — *Paul-Kal, Pharas-Kal* (en note : mots hébreux qui signifient : *ceux qui mettent à mort les profanes*) (1).

Or ceci est écrit en 1796. L'auteur n'a pas inventé ce texte sur lequel se sont encore étendus d'autres auteurs. Ce texte existait. Encore une fois nous ne suivons pas Montjoye lorsqu'il le met sur les lèvres de Philippe-Egalité, car nous croyons plutôt avec Rouzet de Folmont que ce prince « se faisait un jeu de la Franc-Maçonnerie » (2), mais sa thèse, auprès de ceux qui, comme lui, sont anti-révolutionnaires, acquiert de la vraisemblance en raison de l'authenticité du rituel.

---

(1) [Ventre de Latourouve Gallard de Montjoye (Christophe, Félix, Louis)] : *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*. Par l'auteur de l'*Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre*. *Paris*, 1796, in-8°, T. I, livre second, p. 49 et suiv. Réimprimé en 1832 sous ce titre : *Vie politique de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans-Egalité*, in-8°. Bien que cet écrivain se montre peu tendre pour les ennemis de la royauté, il convient dans un autre de ses ouvrages de l'impasse où s'était mise cette royauté et de l'impossibilité où elle se trouvait d'en sortir : « A son avènement au trône [Louis XVI], il trouve les départements de chaque ministre grevés d'une dette considérable, d'une dette exigible, et depuis longtemps arriérée ; il trouve une somme de plus de soixante et dix-huit millions dévorée d'avance sur les revenus de l'Etat. Il trouve enfin un excédent de plus de vingt-deux millions de la dépense sur la recette ; les ressources de l'Etat semblaient épuisées ; les anciens services étaient oubliés et sans récompense. Les rentiers tremblaient pour leurs capitaux ; le découragement régnait partout, au sein des villes comme à la campagne. *Voilà ce qu'on oublie trop...* » (*Eloge historique et funèbre de Louis XVI*e du nom; roi de France et de Navarre. *Neuchatel*, 1796, in-8°.) Un auteur anonyme a résumé l'ouvrage plus haut cité de Montjoye sous le titre de *Conjuration de L. Philippe d'Orléans d'après l'histoire de Montjoye*. *Paris*, décembre 1831, in-8°.

(2) [Rouzet de Folmont] : *Explication de l'énigme du roman intitulé : Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans* ; *Veredishtad* [*Paris*], S. D. [1814], in-8°.

Il ne faut pas éviter les difficultés lorsqu'on a à examiner un fait comme celui-là. C'est sur ce fait que s'appuie Barruel pour incriminer les Hauts Grades, et qui confortera les accusations de tous ceux qui affirmeront après lui que les francs-maçons des premiers degrés furent les dupes et les agents inconscients des Arrière-Loges. C'est un leit-motif qui revient dans tous les écrits des adversaires de l'Institution. Ce sont les Hauts Grades qui ont préparé la Révolution et qui furent même les instigateurs des atrocités qui marquèrent le règne de la Terreur. L'abbé Proyart ne fait que reprendre l'opinion de Barruel lorsqu'il écrit :

« C'étoit parmi ces exercices atroces que se formoient, sous les noms d'*Elu*, de *Rose-Croix*, de *Chevalier-Cadosch*, de *Frère Illuminé*, etc., tous ces êtres farouches et ces buveurs de sang, que l'on devoit voir, vingt-cinq ans après, désoler la France et épouvanter la terre. C'étoit à l'ombre de ces cavernes que pulluloit la scélérate engeance des jacobins. » (1)

L'anglais Robison qui est un zélé maçon, au cours d'un voyage en France, assiste aux exercices d'un atelier supérieur. Il retourne dans son pays, effaré de ce qu'il a vu et entendu. Et quand la Révolution éclate, il croit avoir trouvé le mot de l'énigme. Il est un des premiers à propager la légende (2). Il s'est inspiré de Nicolaï (3) qui avait déjà dévoilé la similitude des initiations templières et des épreuves maçonniques, comme il a peut-être inspiré Barruel. Des Kabbalistes, pour illustrer leurs visions, raconteront la fable à leurs dévôts ; et Stanislas de Guaita dira que les francs-maçons, en provoquant la Révolution, ont été les exécuteurs fidèles de la vengeance des Templiers. Comme on comprend la détestation des Hauts Grades qu'affichent tous les écrivains maçonniques de la première moitié du XIX[e] siècle ! Ils les accusent d'avoir, par leurs jeux à la fois puérils et dangereux, accrédité une fausse légende qui — alors ! — fait le plus grand tort à l'Institution.

Déjà la Grande Loge s'était émue de ce ritualisme des Ateliers Supé-

(1) Abbé Proyart : *Louis XVI détrôné avant d'être roi*. Nouvelle édition. *Paris*, 1819, in-8°, p. 100 et 101.

(2) Robison (John) : *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*, ourdies dans les assemblées secrètes des illuminés, des francs-maçons et des Sociétés de lecture, recueillies des bons auteurs. Traduit de l'anglois d'après la troisième édition. *Londres-Edimbourg*, 1799, 2 vol. in-16. La première édition était parue à Edimbourg en 1797. L'ouvrage de Barruel publié à Londres porte la même date (du moins pour les premiers tomes) ce qui fait que nous ne pouvons affirmer nettement l'influence de Robison sur Barruel.

(3) Nicolaï (Friedrich) : *Essai sur les accusations intentées aux Templiers et sur le secret de cet Ordre*, avec une dissertation sur l'origine de la Franc-Maçonnerie. Ouvrage traduit de l'allemand. *Amsterdam*, 1773, in-12. L'édition allemande avait paru à Berlin l'année précédente.

rieurs et avait mis ses membres en garde contre certains de ses « degrés », qui, s'écartant des pures traditions de l'Ordre, pouvaient faire douter de la loyauté de son labeur. Et le Grand Orient, dans sa circulaire du 3 octobre 1777 où il annonce qu'il ne « reconnaît » que les trois premiers grades, parle avec méfiance de « cette multiplicité de grades... dont le but échappe continuellement à la pénétration du maçon le plus éclairé ». Même des obédiences de Hauts Grades rejettent la filiation templière que Joseph de Maistre, alors maçon, trouve ridicule : *Les Chevaliers d'Orient* de Paris, les *Elus de la Vérité* de Rennes, le *Rite Ecossais Philosophique* du Dr Boileau en 1777, voire le Convent des Gaules en 1778. Le Convent de Willemsbad en 1782 la répudie aussi, mais n'en déduisons pas comme d'autres commentateurs que c'est pour en renier l'esprit. Au contraire ! Ce n'est plus sur une fable que l'on entend étayer les travaux mais sur une doctrine vivante, celle de l'*Union Eclectique*, dont le but, nettement avoué, était l'abolition de tout despotisme tant spirituel que temporel. Ainsi une certaine maçonnerie se trouve répondre dans ses postulats à l'espoir démesuré des Illuminés de Bavière.

Ici s'impose un court exposé du but poursuivi par cette dernière société secrète : En 1771 s'était créée en Bavière la Secte des *Illuminés*, sous l'inspiration d'un professeur de droit canon à Ingolstadt nommé Weishaupt. Ses études l'avaient conduit à cette dangereuse conclusion que, la nature ayant donné à tous les hommes la liberté et l'égalité, il était du devoir de ceux-ci de les reconquérir. Par quoi avait été perdue la primitive liberté ? Par l'institution des sociétés politiques et des gouvernements. Qui avait détruit l'égalité ? la propriété. Il convenait donc, pour récupérer ces biens spoliés par les maîtres, d'abolir toutes les lois civiles et religieuses sur lesquelles s'appuyait leur domination. Alors l'Europe entière retournerait à l'âge d'or. C'était de l'Anarchie avant la lettre. En Allemagne maints cerveaux s'enthousiasmèrent pour cette utopie. La secte eut de multiples ramifications, par la ferveur de ses « frères insinuants », parmi lesquels se distinguaient de très hauts personnages. L'organisation secrète comptait plusieurs degrés d'initiation auxquels on accédait par des épreuves sévères. Chacun des affiliés avait un nom d'emprunt. Weishaupt dit Spartacus prit à charge d'évangéliser le midi de l'Allemagne, pendant que le baron de Knigge, son principal lieutenant, allait, sous le nom de Philon, porter dans le Nord la bonne parole. Ce serait sortir du thème de ce travail que de rappeler les aventures et les avatars de cette mystérieuse institution. M. Le Forestier, dans un ouvrage admi-

rablement documenté s'est acquitté de cette besogne (1). Ce qu'il nous importe de savoir, c'est si elle est parvenue à faire partager son rêve, sa tactique et ses espoirs à la Franc-Maçonnerie. Nous concluons par la négative, partageant sur ce point l'opinion de M. Le Forestier.

Les Français, par tempérament, ne sont pas prêts à adopter d'aussi étranges pensées. Un illuminé, au sens un peu méprisant du mot, peut se rencontrer qui accepte cet Illuminisme, mais comme on sent que le caractère national y répugne ! Il est, de par tout un atavisme si lointain, assoupli aux disciplines (ne lui opposons pas les actes révolutionnaires auxquels le poussèrent les événements postérieurs) et de nature conservatrice. N'oublions pas, d'autre part, que la plupart des maçons sont en grande majorité des hommes que les lois avantagent plus qu'elles ne les oppriment. Quant aux rêveurs de Lyon, aux disciples de Saint-Martin ou de Willermoz, l'Ordre bavarois se plaçait sur un plan trop terrestre pour répondre à leurs surhumaines rêveries. D'ailleurs nous avons un témoignage de la faillite de la tentative de Weishaupt pour faire triompher en France son projet à la fois concret et nébuleux, c'est celui de Knigge le grand commis-voyageur de l'Illuminisme. Alors que Robison, anglais naïf, reçu Maître Ecossais dans une loge française, a attaché de l'importance aux paroles rituelles qu'il a entendues, Knigge sent bien qu'elles ne cachent aucun but, aucun désir de réalisation précise. Oh ! ce Knigge-Philon a tout fait, après avoir activé la désagrégation de la *Stricte Observance*, pour essayer de reconstituer une association maçonnique susceptible de seconder ses vues — mais, après maintes péripéties que conte M. Le Forestier, il dut convenir de son échec. La Franc-Maçonnerie, du moins en France, était bien peu disposée à greffer un système politique sur un ritualisme construit sur des données imaginaires.

C'était en 1789, Jean-Pierre Louis de la Roche du Maine, marquis de Luchet qui avait attaché le grelot. Son livre *Essai sur la Secte des Illuminés* (2), publié anonymement à Paris en 1789, ne mérite vraiment aucune considération. Il enchaîne toutes les sociétés secrètes dans un même délire destructif avec une ignorance parfaite de leurs particularités et une hardiesse imaginative qui inspirera plus tard (faut-il s'en étonner ?) le romancier Alexandre Dumas dans sa préface des *Mémoires de Gari-*

(1) R. Le Forestier : *Les Illuminés de Bavière et la Franc-Maçonnerie allemande. Paris*, 1925, gd in-8°.
(2) In-8°. En 1789 on trouve également cet ouvrage formant le Tome III d'une édition de l'*Histoire de la Cour de Berlin* de Mirabeau (lequel Mirabeau par ses écrits aida également à la confusion).

baldi (1). Puis une année après, en 1790, alors que la Révolution n'est pas encore assez forte pour interdire à ses détracteurs d'élever la voix, paraît une brochure devenue rarissime, sans nom d'auteur (lequel auteur pourrait bien être encore le marquis de Luchet) intitulée *La Loge Rouge* (2). Stanislas de Guaita la juge « prophétique » dans la note manuscrite dont il avait orné son exemplaire. N'attachons pas à cette épithète le sens mystérieux et voulu que lui prêtait S. de Guaita, visionnaire toujours disposé à interpréter l'Histoire à travers le mirage de ses songes. Cet écrit s'est trouvé être prophétique parce que l'exécution de Louis XVI, trois ans après, paraît en corroborer la teneur. Mais de ce que la théorie des Illuminés visait à la destruction de toute autorité, il ne s'ensuit pas forcément que la mort du roi de France faisait partie du plan de réalisation. D'ailleurs à cette époque l'Illuminisme bavarois a cessé de vivre.

Après Luchet ce sont les Allemands qui, n'ayant pu, de même que les Anglais, suivre dans la vie de la nation française la lente désagrégation du régime absolutiste, reprennent le thème. En 1792, c'est Brandes avec son livre *Ueber einige bisherige Folgen der französischen Révolution, in Fücksicht auf Deutschland* (3), puis en 1794 l'auteur inconnu de *Denunziation einer neuen Monarchien Stürmenden Freimaurerei in Frankreich ; zur Warnung der Fürsten und Volker* (4). En 1797 paraît une autre brochure allemande, anonyme, qui eut du succès car deux éditions en furent publiées la même année, dont M. Otto Karmin a publié la traduction dans la *Revue historique de la Révolution française* (5), et dont voici le titre en français : *Démonstration irréfutable que les Francs-Maçons sont des Jacobins et qu'ils sont fautifs de tous les malheurs dans le monde avec des projets philanthropiques.*

Mais la destruction par l'Autorité de l'Illuminisme bavarois ne constitue pas un argument décisif. Les francs-maçons des arrières-loges ont continué son œuvre ! Comment le nieraient-ils ? Barruel le prouve ! Et il faut reconnaître par quels subtiles recoupements il arrive à établir cette

(1) Alexandre Dumas : *Mémoires de Garibaldi*. Traduits sur le manuscrit original. *Paris*, 1866, 2 vol. in-16. Dans sa préface, le romancier n'oublie pas de signaler « la part qu'avait eue la maçonnerie à la *catastrophe* de 1793 ».

(2) *La Loge rouge dévoilée à toutes les têtes couronnées*, S. L. [*Paris*], juillet 1790, pièce in-8°, 18 p. M. Armand Granel en a reproduit le texte — incomplètement — avec commentaires et notes dans un opuscule paru sous le même titre à Toulouse en 1910, pièce gd in-8°.

(3) *Hannover*, 1792, in-8°.

(4) *Regensburg* [*Augsbourg*], 1794, pièce in-8°.

(5) *Paris*, in-8°, T. X, n° de janvier-février 1919.

La brochure originale en allemand portait comme références de lieu et de date : « Au Caire, imprimé sous les Pyramides, 1797. »

connivence, grâce à la documentation nouvelle que lui fournit le libelle du f.·. Starck, déserteur de la *Stricte Observance* (1).

A la même époque cette thèse est également défendue en France par Cadet-Gassicourt, et dans son *Tombeau de Jacques Molay* (2) et dans *Les Francs-Maçons ou les Jacobins démasqués* (3).

Ce dernier y témoigne d'une imagination un peu folle qui prend avec l'Histoire des libertés amusantes : « C'est par la prise de la Bastille, dit-il, que commença la Révolution, et les Initiés la désignèrent aux coups du peuple parce qu'elle avait été la prison de Jacobus Molay. » Jacques Molay, le Grand-Maître des Templiers avait été brûlé en 1314, et la première pierre de la Bastille (qui ne se composa d'abord que de deux tours) n'avait été posée que plus d'un demi-siècle plus tard — exactement le 22 avril 1369 — par le Prévôt des marchands Hugues Aubryot. Ailleurs Cadet-Gassicourt avance encore que les Templiers avaient projeté d'exterminer la race des Bourbons. Et comme la maison des Bourbons ne succéda à celle des Valois sur le trône de France qu'à la fin du XVIe siècle, il nous est tout de même impossible d'admettre que l'Ordre du Temple voulait détruire une dynastie qui n'existait pas encore. A quelles aberrations peut porter l'esprit de polémique ! Cet esprit ne s'embarrasse point de tels détails. D'ailleurs il les ignore, et qui, dans le public, s'apercevra de ces anachronismes ?

Tout le long du XIXe siècle la fable est encore reprise et aggravée par l'abbé Proyart, Ch. L. de Haller, le chevalier de Malet, Eckert, Lombard de Langres, l'abbé Gyr, Forgame, Le Couteulx de Canteleu, le père Deschamps et bien d'autres. Que vaut-elle ? Déjà quand elle prit naissance, Mounier — qui n'était pas franc-maçon — l'avait réfutée avec une impressionnante modération. Et M. Le Forestier partage complètement l'opinion de Mounier. Nous la croyons juste, mais peut-être conviendrait-il d'y ajouter quelques réserves. Selon nous il n'est pas niable que Weishaupt ait songé à accaparer l'Ordre des francs-maçons. C'était là une société toute faite, ayant une organisation secrète, avec un recrutement déjà sélectionné, et pouvant offrir à sa propagande un terrain propice. La *Stricte Observance* qu'avait fondée en Allemagne Charles Gotthelf de

(1) [Starck] : *Der Triumph der Philosophie im achtzehnten Jahrundert* ; *Germantown* [*Francfort*], 1803, in-8°.
(2) [Cadet-Gassicourt] : *Le tombeau de Jacques Molay* ou le secret des conspirateurs... *Paris*, l'an 4e de l'Ere française [1796], pièce in-8°.
(3) [Cadet-Gassicourt] : *Les Francs-Maçons* ou les Jacobins démasqués, fragment pour l'histoire. *Paris*, s. d. [1797], pièce in-8°.

Hund n'était probablement pas hostile à cette propagande — et comme cette obédience, divisée dans l'Europe entière en neuf provinces, avait des cellules en France (la 2e : Auvergne et la 3e, Occitanie), on voit le parti que des adversaires de la franc-maçonnerie ont tiré de cette constatation.

* * *

Bien entendu, les princes, même ceux qui étaient affiliés à l'Ordre, ne voyaient rien de ce qui se tramait. Ils étaient les dupes des meneurs qui leur cachaient le véritable sens de l'Initiation. On les maintenait dans les grades inférieurs, sans leur révéler le tragique secret des Arrière-Loges. Ainsi, alors que tous les maçons n'ignoraient pas l'existence des obédiences de hauts grades, eux n'auraient pas eu la curiosité soit de s'y faire affilier, soit de se renseigner sur leurs agissements. C'est là les faire passer pour de bien faibles sires. Ne croyons pas chez eux à un tel béjaunisme. C'est pourtant ainsi que nous les présentent les plus fervents serviteurs du Trône. Et ils ont eu pour complice — aussi invraisemblable que cela apparaisse de nos jours où la critique des faits est plus méticuleuse et laisse moins de part à l'imagination — un historien républicain, qui, pour faire honneur à la Franc-Maconnerie d'avoir préparé la Révolution, a tracé un tableau romantique de cette préparation. Cet historien est Louis Blanc. Ecoutons-le :

« Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la *truelle*, et de ceindre le *tablier* : pourquoi non ? *L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la franc-maçonnerie ce qu'on en pouvait montrer sans péril.*

« Ils n'avaient point à s'en occuper, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs, où ils ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire ; en un mot, qu'une COMÉDIE de l'égalité. Mais en ces matières, *la comédie touche au drame*, et les princes et les nobles furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence, *les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.* » (1)

et à un autre endroit :

« Comme les trois grades de la Maçonnerie ordinaire (apprenti, compagnon, maître) comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multi-

(1) Louis Blanc : *Histoire de la Révolution. Paris*, S. D. Docks de la librairie, in-4°, livre I, chap. III : « Les Révolutionnaires mystiques ».

plièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir ; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes ; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du Soleil*, de la *Stricte observance*, de *Kadosch* ou homme régénéré : sanctuaire ténébreux, dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur !

Ceci se trouve dans son *Histoire de la Révolution française*. Et il récidivera dans son *Histoire de Dix ans* (1), écrivant à propos de la Franc-Maçonnerie : « Il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors, *sous les trônes, sous les autels*, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes ». Comment s'étonner qu'emboîtant le pas, Henri Martin, poussé par la même inspiration et d'autre part n'ayant pas le temps de se documenter à fond sur toutes les parties de cette formidable entreprise que constitue une *Histoire de France* (2), ait avancé : « *La Maçonnerie est le laboratoire de la Révolution* ». Et Félix Pyat appellera la Franc-Maçonnerie « l'Eglise de la Révolution » (3).

Cette opinion de Louis Blanc aura eu une influence détestable parce qu'elle aura servi à renforcer la thèse des antimaçons qui chargent la « Secte » des « méfaits » de la Révolution française. Comment nier encore cette participation quand un historien, favorable à l'Ordre, la confirme d'une façon aussi précise ? S'il eût émis un avis contraire il est certain que l'enthousiasme qui a accueilli ces pages d'une écriture romantique aurait fait place à un jugement méprisant. C'est sur lui que s'appuieront désormais les adversaires de la Franc-Maçonnerie pour justifier leur opinion, tel M. de Lescure qui montrera l'héroïne de son livre, la princesse de Lamballe, trompée « par les apparences de fraternité universelle et de philanthropie sous lesquelles les chefs de l'Ordre dissimulaient leurs desseins secrets et leurs ambitions coupables » (4). Pour lui, toute l'affaire du Collier a même été « machinée » par Cagliostro agissant sous les inspirations de la Franc-Maçonnerie. Pour Mgr Dupanloup les souverains furent des dupes auxquels on cacha « le fin mot ». Avec quelle joie M. Max Doumic reproduit aussi les phrases de Louis Blanc ! Et, bien

(1) Louis Blanc : *Histoire de Dix ans* (1830-1840). *Paris*, 1841-1844, in-8°.
(2) Henri Martin : *Histoire de France*. Quatrième édition. *Paris*, 1860, in-8°, T. XVI, p. 595.
(3) *Le Rappel*, cité par *Le Monde Maçonnique*, mai 1870.
(4) M. de Lescure : *La Princesse de Lamballe*, Marie-Thérèse Louise de Savoie-Carignan. Sa vie. Sa Mort (1749-1792), d'après des documents inédits. *Paris*, 1864, in-8°.

entendu, il y ajoute des commentaires de son cru : « Le bonnet rouge dont, le 19 juin, on coiffa Louis XVI, c'est l'épopte des Illuminés. (1) » M. Jacques de la Faye écrira : « Toutes les digues s'effondraient sous le marteau maçonnique, livrant passage au torrent dévastateur. » (2) La légende a gagné l'étranger. Récemment encore une Américaine, Mrs Nesta H. Websyer, a encore affirmé la collusion de l'Illuminisme et de la Franc-Maçonnerie dans son ouvrage : *La Révolution du monde* (3). Et d'autres, tant d'autres se réfèrent à cette *Histoire de la Révolution française* ! Tous, d'ailleurs, tous ceux qui ont intérêt à y ajouter foi. Même ceux qui n'ont pas cet intérêt, pourquoi se montreraient-ils incrédules ? C'est pourquoi il est si difficile de redresser cette formidable erreur. Et ce, d'autant plus que les francs-maçons eux-mêmes, avec la même émotion partisane, considèrent Louis Blanc comme un historien qui a rendu à leurs ancêtres le juste hommage dû à leurs mérites et à leur clairvoyance. Oui ! quelle tâche difficile ! Pourtant cette tâche, d'autres auteurs l'ont tentée — entre autres, après Albert Mathiez, MM. François Vermale, A. Britsch, Henri d'Almeras, G. Huard, Ferdinand Brunot. M. Henri Sée, en érudit consciencieux, s'est élevé maintes fois et dans ses ouvrages et dans ses articles contre « la légende du complot maçonnique », — bien qu'il ait encore, selon nous, beaucoup trop concédé à l'argumentation de M. Gaston Martin en disant que « les ateliers ont pris pour tâche de donner une adaptation *pratique* aux idées philosophiques, de formuler le programme que l'on retrouvera énoncé dans les Cahiers de 1789 et dans la Déclaration des Droits de l'Homme » (4). C'est encore là prêter à la Franc-Maçonnerie un rôle ambitieux que, vu la diversité de ses membres et de ses ateliers, elle était dans l'impossibilité d'assumer.

M. Emile Lesueur, dans son magnifique ouvrage sur la Franc-Maçonnerie en Artois, fait cette remarque judicieuse que si les nobles avaient suspecté « la Franc-Maçonnerie d'avoir préparé les voies à la Révolution, ils ne se seraient pas empressés, aussitôt cette Révolution éteinte, de rentrer dans les loges et d'y occuper les premières dignités ». « La Maçonnerie, écrit-il, a compté bien peu dans la préparation de l'œuvre révolu-

(1) Max Doumic : *Le Secret de la Franc-Maçonnerie* ; nouvelle édition. *Paris*, 1910, in-16.
(2) Jacques de la Faye : *Amitiés de Reine*. *Paris*, 1910, in-8°, p. 463.
(3) *New-York*, 1925, in-8°.
(4) Henri Sée : *La Légende du complot maçonnique et la Révolution française*. In *Le Progrès civique*, n° 635, du 5 mai 1926. C'est surtout dans son ouvrage : *Science et philosophie de l'Histoire*. *Paris*, 1928, in-16, que l'auteur a traité avec maîtrise cette question de la participation de la Franc-Maçonnerie à la Révolution française.

tionnaire. Si elle a appris à ses adeptes ces principes de liberté et d'égalité, qui vont soulever l'enthousiasme général ; si elle a préparé certains de ses membres à jouer un rôle de premier plan dans les événements qui suivront, *son influence sur l'opinion publique a été nulle* » (1). Il est même des ecclésiastiques qui pensent comme les nobles revenus s'asseoir sur les « colonnes » du Temple, et qui sont loin de partager les idées de Barruel sur les responsabilités de la Secte. En 1803, les frères de la loge *La Fidélité* d'Hesdin veulent reconstituer leur loge que la tourmente a dispersée. Où vont-ils se loger ? Il y a bien une aile de l'ancien « Gouvernement » qui est libre, mais elle appartient au curé de Capelle qui est un village voisin. Et celui-ci, Antoine-Marie Saligot, ne fait aucune difficulté pour la leur louer — moyennant 160 livres par an.

« Voilà donc, dit M. Emile Lesueur, les francs-maçons installés dans l'immeuble d'un digne ecclésiastique, cela surprendra ceux qui ignorent à quel point est injustifiée la légende de leur esprit sectaire et de leur anticléricalisme farouche. »

Et il ajoute :

« Les relations du prêtre et de ses locataires sont empreintes de la plus franche cordialité. » (2)

M. Alfred Rambaud également ne prête qu'une importance minime à l'action maçonnique. « A part les idées libérales et humanitaires, écrit-il, la Franc-Maçonnerie ne présentait pas alors un corps de doctrines, et il est probable que son rôle dans la préparation de la Révolution a été singulièrement exagéré par certains écrivains » (3).

Et enfin, c'est peut-être M. Daniel Mornet — malgré des erreurs de détails, inévitables pour qui ne s'est pas spécialisé dans la question — qui, dans son chapitre consacré à la Franc-Maçonnerie, a le plus subtilement analysé et résolu le problème. Sa conclusion, que voici, exprime selon nous une vérité définitive : « L'histoire du complot secret poussant dans l'ombre une masse ignorante et docile n'est que l'histoire d'une légende. » (4) Ainsi M. Daniel Mornet, plus averti, corrige ce qu'avait eu de trop décisif l'observation faite dans un livre précédent :

---

(1) Emile Lesueur : *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle*. Paris, 1914, gd in-8°, p. 265.
(2) Emile Lesueur : *Livres d'architecture de la Loge « La Fidélité », O∴ d'Hesdin*, Paris, 1914, in-8°, p. 11.
(3) Alfred Rambaud : *Histoire de la Civilisation française*. Paris, 1889, in-16, T. II, p. 57.
(4) *Les origines intellectuelles de la Révolution...*, *loc. cit.*, p. 387.

La Pensée française au XVIIIe siècle : « Les loges sont des fissures par lesquelles un certain esprit révolutionnaire se répandra rapidement à travers toute la France. » (1)

Et dire que tous ces écrivains auraient pu appuyer leur opinion sur celle d'un ecclésiastique ! Et quel ecclésiastique ! Mgr Gaume. Oh ! que les consciences catholiques se tranquillisent. Mgr Gaume n'est pas tendre pour la Révolution qu'il a longuement étudiée. Pour lui elle synthétise *Le Mal*. Mais sa genèse lui apparaît comme bien antérieure à la Révolution, étant due surtout à l'influence des études gréco-latines :

« Avant la Révolution, écrit-il, la plupart des jeunes gens, nobles et bourgeois, sortaient des collèges avec des aspirations républicaines et démocratiques très marquées. Or, à ce moment, ils n'étaient pas affiliés aux sociétés maçonniques. Est-il bien établi que postérieurement la plupart en aient fait partie ? En a-t-on la preuve incontestable ? Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre, parmi les plus célèbres, n'ont fait qu'un pas du collège à la tribune révolutionnaire.

« Il n'est pas moins constant qu'aujourd'hui encore, un trop grand nombre de jeunes gens emportent des collèges les mêmes dispositions. Pas plus que leurs devanciers, ils ne les doivent aux sociétés secrètes, mais uniquement à leurs études classiques. *C'est donc vouloir prendre ou donner le change, que de faire sortir la Révolutton des antres du Jacobinisme.* » (2)

Seulement ces écrivains, soit qu'ils n'aient pas attaché d'importance au ritualisme des Hauts Grades, soit qu'ils en aient ignoré l'origine et les répercussions, n'ont pas assez tenu compte de cette intempérance de langage des Hauts Grades qui a tellement alimenté et fortifié, avouons-le, la dialectique de Barruel. Et puis, qui lit leurs ouvrages ? Des savants, des érudits qui en discutent mais dont la voix n'atteint que l'élite et encore l'élite que la question intéresse. Les auteurs d'imagination ont bien plus de chances de toucher le public, et on ne peut concevoir un romancier qui se priverait de cet élément de mystère et de succès s'il place son action à l'époque de la Révolution. Même M. Jules Romains, un des rares écrivains de notre temps qui tente d'analyser les problèmes d'ordre sociologique avec un esprit libéré de toute tendance, s'est laissé captiver par le charme de la légende.

« Quant à la Révolution elle-même, écrit-il, elle ne s'expliquait que par le long travail préparatoire des sociétés secrètes, héritières de l'idéal de la Renaissance, mais dont l'audace de vues n'avait cessé de grandir, et qui

(1) Daniel Mornet : *La Pensée française au XVIIIe siècle. Paris*, 1924, in-16, p. 196.
(2) Mgr Gaume : *La Révolution. Paris*, 1856, in-8°, T. II, p. 191.

depuis un siècle s'étaient assigné délibérément la tâche de faire surgir un monde nouveau en provoquant au moment choisi l'écroulement brusque de l'ancien. » (1)

« Au moment choisi ! » Comme on comprend que devant un tel certificat d'intelligence et de labeur réfléchi les francs-maçons soient fiers de leurs aïeux (quelle que soit la valeur d'ordre moral qu'on attribue à ce labeur) !

On nous dira : Pourquoi après de telles constatations continuez-vous à nier encore l'influence de la Franc-Maçonnerie sur les événements qui précipitèrent la chute de l'ancien régime ? Parce que sincèrement nous ne croyons pas que ces conciliabules secrets aient eu une efficacité bien grande. Le rêve de ces chevaliers de pacotille s'appariait aux espérances de toute la nation pensante qui sentait confusément que « ça ne pouvait plus durer ». Rappelons-nous ce mot de Mme de Tencin, cette grande amie de Montesquieu, prononcé en 1743 (notons la date !) : « A moins que Dieu n'y mette visiblement la main, il est physiquement impossible que l'Etat ne culbute. » (2) Ces maçons disent tout haut dans leurs loges ce que l'élite pense et ce que le public sent. En sont-ils plus dangereux ? Peut-être, mais dans une mesure si restreinte ! Car que peuvent-ils, en somme ? On les croit capables d'avoir établi un plan de rénovation sociale. C'est un bien grand honneur qu'on leur fait. Leur projet se perd dans cette phraséologie hyperbolique dont l'Institution est si friande. Car quels hommes composent ces Assemblées ? Des révolutionnaires ? Allons donc ! Des rêveurs. M. Albert Sorel, dans son bel ouvrage : *L'Europe et la Révolution française* (3), oppose la conception des Rose-Croix à celle de ces faux maçons aux idées subversives. A tort, selon nous, parce que ni les uns ni les autres ne prenaient leur rôle au sérieux, et, gens de « condition » pour la très grande majorité, ils eussent été bien fâchés et bien embarrassés de jouer au naturel ce jeu dangereux. Les uns cherchaient la pierre philosophale, les autres la façon la plus originale de légitimer leur travestissement. En vérité, la même mystique puérile les animait, mystique qui, d'ailleurs, à cette époque où l'incrédulité était plutôt faite de superstition que de libre-pensée, imprégnait les

(1) Jules Romains : *Les hommes de bonne volonté*, VII. *Recherches d'une Eglise*, roman. *Paris*, in-16.

(2) Rapporté par M. de Lescure : *Les Femmes philosophes. Paris*, in-12, 1881, p. 75.

(3) Albert Sorel : *L'Europe et la Revolution française. Paris*,1885, in-8°,T. I: « Les mœurs politiques et les traditions », p. 180 et 181.

cerveaux, et par laquelle s'explique le prestige d'un Cagliostro et le succès que rencontre Mesmer auprès de la Société. Mystique qui contamine même la Science. Ainsi que Descartes, dont le rationalisme si pertinent dans sa *Dioptrique, Les météores* et surtout sa *Géométrie* se trouve contredit par le spiritualisme qui imprègne sa philosophie, les savants se laissent séduire par la médecine empirique des charlatans. Des fictions enchantent l'Histoire, et la fantaisie fait bon ménage avec l'érudition. Entre 1785 et 1787, Bailly publie son *Histoire de l'Astronomie* et ses *Lettres sur l'Atlantide.* Entre parenthèses, c'est même au XVIII[e] siècle qu'on donne une forme concrète aussi flatteuse au rêve platonicien. Tout le monde y croit, le naturaliste Buffon, comme ce pacifiste internationaliste avant la lettre qui a nom l'abbé de Saint-Pierre, comme le franc-maçon Savalette de Lange. *Le Monde primitif* de Court de Gebelin accrédite la fable merveilleuse. On songe à reconstruire la langue primitive qui, étant « analogue à la Nature », deviendrait le langage universel ; le président Des Brosses projette de dépenser ses loisirs à cette besogne humanitaire. Même Joseph de Maistre ajoute foi à la science évanouie des hommes de la Préhistoire. C'est sur cette féerie du Passé qu'on ambitionne de modeler l'avenir. Le délire est contagieux. Comment s'étonner après cela de la vertueuse folie de la Révolution ? Condorcet relèvera cet état d'esprit avec la plus charmante indulgence dans l'Eloge funèbre du comte de Milly — chimiste qui s'adonnait à l'alchimie — prononcé à l'Académie Royale des Sciences le 12 novembre 1785. C'est même au cours de cet éloge qu'il se livra, selon les expressions de Moufle d'Angerville, « à une digression intéressante sur cet Ordre innocent, qu'il a vengé des calomnies du fanatisme et des persécutions de l'Autorité alarmée mal à propos » (1). Et cette digression ici n'en sera pas une. Elle rentre trop dans nos vues touchant le caractère inoffensif de la Franc-Maçonnerie à l'époque pour que nous ne la reproduisions pas :

« M. le Comte de Milly, avide de connaissances, et prompt à embrasser tous les moyens d'en acquérir, avait voulu être admis dans toutes les sociétés où il pouvait espérer de trouver quelques lumières, et surtout dans celles qui, faisant profession d'avoir une doctrine secrète, excitent une curiosité plus vive. Il croyait d'ailleurs ces associations utiles en général pour réunir entre eux les hommes qui ont secoué le joug des préjugés populaires, et qui, s'ils

(1) *Mémoires Secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France...,* plus connus sous le nom de *Mémoires de Bachaumont* qui en fut le fondateur et qui eut comme continuateurs Pidansat de Mairobert et Moufle d'Angerville. *Londres,* 1777-1789, in-12. Voir à la date du 12 novembre 1785.

manquent d'un point de réunion, sont exposés à se trouver sans force contre les troupes plus ou moins nombreuses que l'erreur rassemble sous cent drapeaux différents.

Il s'était attaché particulièrement à cette société, dont l'origine est inconnue, ou du moins obscurcie par des fables, qui, répandue dans l'Europe depuis plusieurs siècles, tantôt ignorée et tantôt l'objet d'une curiosité inquiète, a essuyé souvent des persécutions sans avoir jamais mérité de reproches ; qui, en cherchant à cacher le véritable esprit de son institution sous un langage bizarre, et sous une foule de cérémonies burlesques, a cependant toujours compté des sages parmi ses membres ; qui, enfin, ne se faisant connaître au dehors que par des actions de bienfaisance, eut mérité peut-être que la calomnie respectât ses mystères. S'il arrive un jour qu'ils soient dévoilés, on n'y trouvera sans doute que les précautions nécessaires, dans les siècles d'ignorance, à des hommes réunis par le besoin d'exercer librement leur raison. Eh ! qui pourrait encore soupçonner l'innocence de ces mystères, lorsqu'on voit parmi les noms qu'unissait cette confraternité, celui de ce jeune prince, le seul qui, depuis les temps historiques, ait sacrifié sa vie pour l'humanité, tandis que tant d'autres ne l'ont immolée qu'à l'ambition ou à la gloire. » (1)

Ce n'est pas l'Illuminisme d'Allemagne qui charmait ces ateliers des degrés supérieurs, mais plutôt cet illuminisme des Rose-Croix lyonnais, de ces visionnaires, pêcheurs de lune, qui s'appelaient Claude de Saint-Martin, Willermoz, Martinez de Pasqually et autres. Le baron de Hund, chef de la *Stricte Observance*, avait de plus précises ambitions, c'est possible, mais pour de si lointaines réalisations qu'elles se trouvaient perdues dans le verbalisme des ateliers. Quand Albert Mathiez voit l'influence des Illuminés de Bavière dans les propos nuageux de Nicolas Bonneville ou dans les discours ampoulés de l'abbé Fauchet (2) — qui, tous deux, fondateurs du *Cercle Social*, emplissaient d'une prose confuse, aujourd'hui illisible leur fameux journal *La Bouche de Fer* (3), il va chercher bien loin les sources de leur inspiration. Ils parlent tout simplement la langue des mystagogues qui, dans certains ateliers français aux grades mirifiques, se nourrissaient de rêveries et de la viande creuse des mots.

C'est contre cette littérature mystico-révolutionnaire que s'élève André Chénier. Si, à notre avis, il a tort de prêter à cette littérature une

(1) Condorcet : *Eloge des Académiciens*, 1773-1779. *Paris*, in-12.

(2) *Les Annales historiques de la Révolution française*, in-8°, n° de mai-juin 1928. Voir également dans la même revue les articles que Mathiez a consacrés aux livres de M. Le Harivel sur *Nicolas de Bonneville*, et de M. Le Forestier sur les *Illuminés de Bavière*.

(3) *La Bouche de Fer*, *loc. cit.* Voir sur ce journal la *Correspondance littéraire* de La Harpe (lettre 293) où le mordant critique juge plaisamment ces deux « fous qui se sont avisés... de joindre les mystères de la Maçonnerie aux principes de la Constitution ».

importance particulière (car elle était non la cause, mais la résultante de l'esprit de l'époque), il voit très bien que sa nocivité, si nocivité il y a, n'est pas dans la précision d'un programme emprunté rationnellement aux Illuminés d'Allemagne, mais au contraire dans son caractère utopique. Le morceau vaut d'être rapporté, étant extrait des *Réflexions sur l'esprit de parti* qui vaudront à l'auteur l'hostilité des « montagnards » et seront une des causes de sa condamnation à mort :

« J'aurais voulu trouver l'occasion de dire aussi un mot de ces politiques illuminés, de ces Rose-Croix patriotes, qui, suivant l'éternel usage de leurs pareils, adaptant toujours aux idées de leur siècle tous ces amas d'antiques superstitions qui ont toujours infesté la terre, prêchent la liberté et l'égalité, comme les mystères d'Eleusis ou d'Ephèse ; traduisent la déclaration des droits de l'homme en doctrine occulte et en jargon mythologique, et changent les législateurs en obscurs hiérophantes. Ceux-là pourraient n'être que ridicules ; si pourtant il n'était pas toujours prudent de se méfier de ces gens à qui la franche et simple vérité ne suffit pas ; à qui la raison ne saurait plaire si elle n'emprunte les habits du mensonge ; et qui ont plus de plaisir à voir une agrégation d'initiés fanatiques, qu'une vaste société d'hommes *libres*, tranquilles et sages. » (1)

D'ailleurs — nous faisons appel au bon sens de tous les érudits qui ont étudié la mentalité du siècle dix-huitième — à quoi pouvait rimer parmi la maçonnerie dite noire cette explosion de haine — si factice ! — contre la monarchie et la papauté ? Par quoi aurait-elle eu l'ambition de les remplacer ? Passe encore pour la papauté qui n'avait pas une très bonne presse près des gouvernements, et dont l'existence pouvait ne point paraître indispensable. Mais la royauté ? Même les esprits les plus évolués de l'époque ne croient pas à la possibilité d'une République, non pas qu'ils la méprisent en soi, mais ils la considèrent comme inapplicable. Nous savons déjà sur ce point l'opinion de Montesquieu et de Voltaire — qui est l'opinion générale — et la plupart de ceux qui seront aux heures les plus vivantes de la Révolution les promoteurs et les défenseurs du nouveau régime sont encore, en 1789, de l'aveu de tous les historiens, de fervents royalistes. Ce sont les événements qui modifieront leur sentiment. « Les francs-maçons, écrit Aulard, d'après ce que nous savons d'authentique sur leurs idées politiques, étaient monarchistes, franchement monarchistes. Ils voulaient réformer la monarchie, non la détruire. » (2) Et pour tout lecteur impartial, Aulard a indiscutablement raison.

(1) André Chénier : *Réflexions sur l'esprit de parti* : S. L. N. D., pièce in-8°, p. 22 et 23.
(2) Aulard : *Histoire politique de la Révolution française... Paris*, 1901, in-8°, p. 3.

Il nous faudrait dépenser des pages et des pages si nous voulions passer en revue tous les commentateurs anti-maçons qui ont interprété les exercices des Hauts Grades pour montrer le bien-fondé de leur inculpation. Ils sont si nombreux ! Il faut l'avouer : les frères des Hauts Grades, sans se douter du retentissement qu'aurait dans l'avenir leur puéril souci de jouer au paladin, ont contribué à doter la véritable Franc-Maçonnerie d'un caractère d'insubordination qu'elle n'avait nullement. Ils ont fourni aux adversaires de celle-ci le fondement d'une thèse que des historiens partisans (d'un côté comme de l'autre de la barricade) ont accueillie avec d'autant plus de facilité qu'elle avait le dangereux attrait d'être vraisemblable. Toutefois, comme il était difficile d'attribuer de noirs desseins à nombre de ces francs-maçons du Grand Orient ou de la Grande Loge de France connus pour leurs qualités morales et sociales, on a dressé un pont imaginaire entre les loges des trois premiers degrés et les ateliers supérieurs en faisant de ces derniers les inspirateurs sournois des apprentis, des compagnons et des maîtres. Ceux-ci auraient « marché », pour employer une expression vulgaire, sans voir le but vers lequel on orientait leurs travaux.

En tous les cas, même malgré l'innocence dont nous les décorons, on a eu le tort de confondre les membres des ateliers supérieurs avec les francs-maçons issus de la propagande de la Grande Loge d'Angleterre et qui constituaient ce que les auteurs du temps appellent « la Vénérable Confrairie ». Toute l'erreur des commentateurs vient de cette confusion. Voilà ce que même des historiens comme Albert Mathiez et Aulard n'ont pas suffisamment compris. Le premier a nié justement l'influence des loges sur le mouvement de 1789. Bien ! Mais encore fallait-il, avant de la rejeter en bloc, considérer ce que la théorie contraire pouvait avoir de raisonné, sinon de raisonnable. Il ne nous est pas apparu qu'il convenait d'en faire litière, en la repoussant systématiquement. Ce n'est qu'après l'avoir examinée, durant des lustres d'un labeur réfléchi et détaché de toute influence partisane, que nous en affirmons l'inanité. Ceux qui considèrent les révélations de Montjoye et des autres comme des preuves auront beau jeu de dire que nous voulons innocenter les francs-maçons. Et pour quel profit ? Les francs-maçons eux-mêmes nous en voudront de détruire la légende qui les sacre les plus notables artisans de la Révolution française !

LA FRANC-MAÇONNERIE VICTIME DE LA RÉVOLUTION

Si la Révolution est l'œuvre des francs-maçons, elle se montra bien ingrate à leur égard — car durant son règne, elle ne cessa guère de les pourchasser. Non pas en raison des tendances aristocratiques qu'on peut prêter à l'Ordre, mais parce qu'elle a la méfiance de toutes les sociétés particulières. Elle partage à cet égard l'optique de tout pouvoir dictatorial : des hommes qui s'assemblent, même pour un but défini, peuvent, par la communauté de leurs vues, mettre obstacle à la politique du gouvernement. C'est aussi une offense au principe d'égalité. Toutes les Académies, toutes les Assemblées au recrutement limité sont suspectes. Rappelons-nous la loi fameuse du 14 juin 1791, rapportée par Chapelier à la Constituante, supprimant les Associations, y compris les Assemblées d'Arts-et-Métiers dans lesquelles « il pourrait être nommés des présidents, des secrétaires et des syndics ».

N'oublions pas que c'est le peuple qui a fait la Révolution. Ce sont peut-être les classes privilégiées qui l'ont aidée à naître, mais elles se trouvent vite dépassées par le déchaînement des passions prolétariennes. Les Jacobins n'aiment pas ces sociétés qui ont « la coutume de se tenir isolées et cachées ». En 1794, la Convention estime que « c'est dans les grandes réunions populaires et non dans de petits rassemblements qu'est le peuple, qu'est la doctrine républicaine, qu'est l'énergie révolutionnaire ». Barrère est officiellement chargé d'une enquête sur le danger que peut présenter la Franc-Maçonnerie. Nous ne savons s'il rédigea ce rapport qui, en tous les cas, ne fut jamais discuté.

A Bayonne, le club de l'endroit dénonce les membres de la loge *L'Amitié*, gens paisibles ne se livrant qu'aux joies de la fraternité autour d'une table alors assez maigrement servie. « Les mots, les signes, les attouchements — dit M. Audiger — semblaient aux Jacobins autant de moyens

avec lesquels les maçons conspiraient contre la République. » (1) Le Comité révolutionnaire n'hésita pas à partager la méfiance des patriotes. On mit les scellés sur le local et sur les archives, et on emprisonna les frères que leurs grades maçonniques semblaient désigner comme les plus dangereux. Sans le coup de force de Thermidor qui annula l'effet du procès-verbal, une vingtaine d'habitants auraient peut-être payé de leur vie leur fidélité à l'Ordre maçonnique.

Voici un extrait de la correspondance reçue par le bureau de police du Comité de Salut public à la date du 18 thermidor an II :

« Bordeaux, le 24 messidor. Le représentant de Xantes (pour Saintes. Il s'agit du conventionnel Garnier qui était en mission à Bordeaux) a pris un arrêté tendant à détruire toute association secrette (*sic*) et *nommément celles dites maçonniques* qu'il regarde comme les foyers du modérantisme et de gens chassés des sociétés populaires. » (2)

Dans le Dauphiné, la loge *La Paix* de Montélimar doit cesser ses travaux en raison du « dangé même qu'il y avait de s'assembler par raport au peuple, dont toute assemblée lui ont été suspecte » (3). Les « brigands » pénètrent dans le local de la Mère Loge du Rite Ecossais Philosophique *Le Contrat Social* et en pillent les « collections précieuses » (4). En Bretagne et en Normandie le représentant du peuple Le Carpentier fait fermer les loges et prend le 7 floréal an II un arrêté spécial ordonnant la dissolution de *La Tendre Fraternité* à l'Orient de Dinan (5). A Toulouse, en 1792, malgré la large contribution des quatre loges, encore existantes, aux œuvres « patriotiques », les sociétés populaires les voient d'un mauvais œil et obtiennent leur suppression. A Strasbourg, les frères n'osent plus se montrer. Et à Mons, après l'invasion française, un des premiers soucis de la populace fut d'envahir le temple de *La Parfaite Union* et celui de *La Vraie et Parfaite Harmonie*. « Les maçons, surpris dans leur établissement, virent leurs archives et leurs matériaux livrés au pillage. » (6) Même après thermidor, l'Institution est mal vue. Les représentants en mission, dont aucune loi sur ce point ne règle la conduite, prennent des arrêtés contre la Franc-Maçonnerie selon leur humeur ou

(1) Audiger : *Souvenirs et anecdotes sur les comités révolutionnaires. Paris*, 1831, in-8°.
(2) Arch. Nat. F. 7. 3822.
(3) *Revue historique de la Révolution française*, T. III, p. 242.
(4) [Thory] : *Acta Latomorum*, T. I, p. 180.
(5) *Revue historique de la Révolution*, T. I, p. 346.
(6) A. Cordier : *Histoire de l'Ordre maçonnique en Belgique. Mons*, 1854, in-8°, p. 549.

l'importance qu'ils attachent aux dénonciations des Patriotes. Il n'y a plus guère de loges qui travaillent. Comment pourraient-elles encore observer cette vertu de la Tolérance sur laquelle l'Ordre s'est établi ? Seulement la Franc-Maçonnerie a trop fait parler d'elle pour qu'on ne la voie pas dans la moindre assemblée de particuliers. On vit — comme en temps de guerre — dans une atmosphère de suspicion qui dérègle les imaginations. La Société populaire de la Haute-Garonne demande qu'on détruise la Franc-Maçonnerie qui admet des distinctions aristocratiques et « pour la même raison tous les compagnonnages ». Et, douze jours après, le représentant du peuple Mallarmé acquiesce à ce vœu. Il rend un décret qui « assure la destruction entière de tous les monuments du fanatisme et de ses pratiques, ainsi que la dissolution de toutes les réunions ou assemblées qui ne seraient point autorisées par la loi, et *nommément les Sociétés maçonniques* ».

Albert Mathiez, dans les *Annales historiques de la Révolution française*, a montré que les accusations portées contre les loges d'être des foyers anti-révolutionnaires pouvaient être justifiées, les loges offrant un asile secret à ceux qui voulaient conspirer contre l'Etat. Et il cite les deux documents suivants, extraits de journaux du temps (1) :

« Messieurs Willot (2) et Pichegru, qui ne veulent point *des réunions publiques et constitutionnelles des républicains*, ont été, par une conséquence toute naturelle, reçus hier à une loge secrette de francs-maçons. Depuis que la liberté est établie et que son culte est ou doit être public, c'est une très bonne institution pour la renverser que la multiplication des soi-disant maçonneries » (*Journal des Hommes libres* du 27 thermidor an V).

L'on écrit de Laval qu'une loge maçonnique vient de s'y rouvrir avec un scandaleux éclat : cette loge établit des correspondances et recueille de préférence les fonctionnaires destitués de fructidor, les parents d'émigrés, les chouans rentrés, les affiliés du fameux club de Clichy et ceux qui ont arboré la cocarde blanche, enfin les juges bourreaux et tous les voleurs comptables des deniers publics.

La réouverture de cette société monstrueuse est du plus sinistre augure pour les républicains et ils ne voient pas sans une certaine surprise redoubler l'activité de ces éternels conspirateurs, de ceux-là même qui ont royalisé les dernières élections. Tous se demandent quelles heureuses nouvelles ont ranimé leur courage abattu » (*Journal des Hommes libres* du 29 pluviôse an VI).

---

(1) N° 31, janvier-février 1929.

(2) Le général Willot avait favorisé les crimes des compagnons du Soleil pendant son commandement à Marseille. Les royalistes l'avaient récompensé en le nommant député aux élections de germinal an V. Il sera déporté comme Pichegru par la Cour d'Etat le 18 fructidor (Note de A. Mathiez). Nous aurons l'occasion de reparler du général Willot que nous retrouverons mêlé à l'action antirévolutionnaire de la Restauration.

Pourquoi et comment la Franc-Maçonnerie aurait-elle pu vivre à l'époque ? Les nobles ont quitté les loges, forcément ! Les bourgeois se taisent ou se terrent, et quant aux frères qui jouent un rôle dans la Révolution, ils sont emportés par le courant, bien loin de l'atmosphère pacifique des ateliers. Ce qui nous permet d'affirmer avec M. Emile Lesueur que la Franc-Maçonnerie non seulement ne fut pas appelée à appliquer les doctrines révolutionnaires, mais qu'elle « en fut en quelque sorte la victime ».

DANS QUELLE MESURE LA FRANC-MAÇONNERIE CONTRIBUA A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

De toutes ces dépositions que nous faut-il déduire ? Ceci : La Franc-Maçonnerie, groupement où se rencontraient des hommes venus de milieux différents, et dont l'observation conséquemment se pouvait exercer dans un monde divers, ne pouvait ignorer un état de fièvre, que tout le pays aspirait à voir cesser. Tous ses membres, qu'ils appartinssent à l'aristocratie, au clergé ou à la bourgeoisie, partageaient cette impatience. Mais — et la question est là et uniquement là — ont-ils consciemment, en tant que corps constitué, contribué à avancer l'événement ? L'étude consciencieuse de la question oblige à répondre par la négative.

Toutefois, si elle n'accomplit aucun acte et ne prononça aucune parole susceptible de lui prêter un rôle effectif, il faut convenir que, sans le vouloir et par l'influence même de son statut, la Franc-Maçonnerie aida, pour ainsi parler, au rassemblement des esprits. Substituer à la hiérarchie des classes et des fonctions l'égalité des capacités, c'était saper les fondements d'un régime qui ne devait et n'avait dû son équilibre qu'à la rigoureuse observation de cette hiérarchie. Quand le duc d'Antin en 1738 appelait « mon frère » un simple chevalier ou même un apothicaire, il donnait déjà au Tiers-Etat futur le droit de s'égaler à la noblesse. Il est indiscutable que la Franc-Maçonnerie a aidé au rapprochement des classes, à la destruction ou, plus justement, à l'atténuation des préjugés qui compartimentaient ces classes. Des hommes de culture, de naissance et de professions fort différentes, aussi bien manuelles que libérales, apprenaient, en se rapprochant dans l'intimité des loges, à se connaître et à s'apprécier. Cette fraternité consentie comportait tout de même une innovation subversive en ce sens que l'Etat et la Monarchie avaient intérêt à ne pas laisser fraterniser les trois Ordres. Cette alliance, sur les « colonnes » d'un atelier, de membres de l'aristocratie, du clergé et de la bourgeoisie, c'était

une démocratisation avant la lettre, du « républicanisme » en puissance. Déjà cette bourgeoisie, assez instruite dans certains de ses éléments, prenait souvent le pas sur les représentants des autres castes qui mettaient une orgueilleuse humilité à s'incliner devant sa supériorité. Quand en 1744 — comme nous l'avons constaté dans le procès-verbal policier de la rue de Lourcine — nous voyons un employé des Halles régenter des notaires, des architectes, des religieux et des rentiers, nous avons déjà la notion exacte de cette vertu que les initiés appellent « l'esprit maçonnique » et qui constitue leur singularité et leur force. Cette désagrégation du régime qui leur est imputée par ceux qui s'étonnèrent de la rapidité de cette désagrégation ne fut pas due à un effort concerté par des humeurs révolutionnaires mais à la collusion d'intelligences curieuses faisant l'apprentissage d'une société nouvelle. Ils réalisent dans la sérénité de leurs cellules l'espoir qui est en germe dans la lassitude des Grands, le mécontentement d'une grande partie du clergé, le besoin non plus seulement de croire mais de savoir de certains ordres religieux et les révoltes populaires. C'est autant qu'un état d'esprit un état d'âme.

Comme le dit si justement M. Daniel Mornet : « Dans leur immense majorité, ils n'étaient pas révolutionnaires de cœur, mais ils l'étaient obscurément de bouche en s'habituant à des formules sous lesquelles la Révolution allait mettre des réalités. » (1)

Cette fraternisation des classes (mêlée au souci de concorde universelle) que réalisait la Franc-Maçonnerie, donnait à ses membres, selon l'exacte remarque de M. Gaston Martin « l'habitude de l'unité » (2). Ce ne sont pas seulement les divergences d'ordre social qui se fondent dans l'atmosphère des ateliers, mais les particularismes régionaux : « Il n'y a en loges ni nobles, ni bourgeois, mais il n'y a non plus ni Bretons, ni Dauphinois. » Nous ne croyons pas qu'à l'époque il y ait eu dans chacune de ces loges un nombre appréciable de maçons étrangers à l' « orient » même, mais le fait qu'elles recevaient « en frère » un visiteur venu de n'importe quelle contrée, contribuait certainement à dissiper les préventions locales et à favoriser l'intercompréhension des provinces. Ici, encore, malheureusement, M. Gaston Martin, obsédé par son désir de rapporter à la seule Franc-Maçonnerie l'originalité par quoi se distingua l'esprit des novateurs, tire de cette constatation une conséquence trop

(1) *Les origines intellectuelles de la Révolution française, loc. cit.*, p. 375.
(2) Gaston Martin : *La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution.* Préface de M. Philippe Sagnac, édit., *Paris*, S. D., in-16, p. 21.

flatteuse pour l'Ordre. « L'unité si frappante au début dans l'Assemblée de 1789 est, elle aussi, une conquête des loges. » Non, n'allons pas jusque-là. Ces députés, venus de toutes les parties de la France, étaient tout disposés à marier leurs rancœurs et leurs espoirs, et c'est cette alliance de leurs sentiments qui créa l'unité de leur action. Il sied cependant de concéder que les ateliers, dans leur modeste influence, avaient pu aider à leur intelligence.

Si les loges jouent « à l'égalité », c'est parce que le monde profane tend à cette égalité, du moins à l'égalité des classes privilégiées. La démarcation qui existait dans les siècles antérieurs entre la noblesse, le clergé, la magistrature, la bourgeoisie (celle-ci composée des financiers et des gens de lettres) s'était effritée par la force des choses. On n'était plus aux temps où la guerre « payait », et conséquemment la noblesse, sentant son inutilité, abdiquait peu à peu sa morgue de jadis pour se rapprocher de ceux dont la puissance sociale s'affirmait de jour en jour. Le règne du capital commençait ; l'or des financiers arbitre la situation ; le clergé est obligé de composer avec la liberté d'allures que favorisent la débauche royale et la mauvaise tenue de la Cour, ainsi qu'avec la liberté de pensée qui en est la conséquence. Car si la voix des philosophes peut s'élever, c'est parce que toute l'armature lézardée du régime lui fait écho. Quand Sieyès écrira plus tard : « Qu'est le Tiers Etat ? Rien. Que doit-il être ? Tout », il exagère pour donner plus de force à sa dialectique. En réalité le Tiers Etat était déjà presque tout à l'orée de la Révolution. Quand Louis XIV avait mis à la tête des affaires de grands bourgeois comme Louvois et Colbert, il laissait prévoir l'ascension de ce Tiers Etat. Donc, quand la Franc-Maçonnerie rassemble les membres de ces classes sur les « colonnes » de ses temples, elle symbolise pour ainsi dire un état de fait. Dire que c'est Elle qui a fait valoir et propagé le concept d'égalité témoigne d'une choquante méconnaissance de l'époque. Ce n'est pas parce quelques centaines de francs-maçons auraient résolu de faire triompher un dessein de cette envergure, que ce dessein aurait réussi si l'atmosphère déjà n'avait aidé à son éclosion.

On prétendra que cette égalité était souvent circonscrite aux limites du Temple, et que, même en loge, elle n'excluait pas toujours les distances sociales. Quand nous voyons dans le recueil de Tschoudy (1) que

(1) [Tschoudy (Théodore-Hanri de, chevalier de Lussay, plus connu sous de nom de)] : *L'Etoile flamboyante* ou la Société des francs-maçons considérée sous tous les aspects. *Francfort*, et se trouve à *Paris*, 1766, 2 vol. in-16.

l'orateur de l'atelier avait un modèle d'éloquence différent pour la réception d'un gentilhomme et pour celle d'un homme du commun, cela ne nous incite pas à mettre quelque atténuation dans la moralité de notre constatation. Outre que Tschoudy faisait partie d'une de ces obédiences si nombreuses qui s'efforçaient de réagir contre la médiocrité du recrutement, il était admissible que l'on ne s'adressât pas de même façon à un seigneur et à un petit bourgeois dont les mentalités étaient tout de même différentes. Il n'en est pas moins patent que le fait même procédait d'un principe exactement révolutionnaire. L'idée, jusqu'alors dispersée dans des cerveaux fumeux que le libéralisme anglais avait nourris et mal nourris, requérait une discipline. Réalisée, elle aura, dans les heures à venir, de singuliers avatars — mais durant sa gestation, elle est ce qu'on peut appeler une Idée-Force. L'Aristocratie ne fera que la consolider, en se prêtant au jeu maçonnique, à la fois par un besoin de distraction avoué, et par le désir inavoué — et inconscient chez nombre de ses membres — de trouver dans la popularité un point d'appui pour le jour où la monarchie, déjà malade, ne lui serait plus un suffisant soutien.

Ce fut donc en soi, par son essence même, que la Franc-Maçonnerie fut subversive, et nullement par ses agissements. Pourquoi aurait-elle voulu abolir la Royauté ? Elle vivait heureusement sous cette royauté qui, nous l'avons vu, avait même fini non seulement par l'accepter mais par la protéger. Elle n'y pensait pas plus qu'elle ne pense aujourd'hui à renverser la constitution républicaine. Au contraire elle devait estimer, comme elle l'estime encore, que tout changement de régime (ce qui ne veut pas dire toute amélioration dans le régime existant) ne pourrait lui être que préjudiciable. Même pour l'amélioration désirée, elle se trouve tout de suite dès 1789 dépassée par les réformateurs qui, eux, ne sont pas empêtrés dans des traditions, par ces clubs et ces sociétés de jacobins dont la pensée ne demeure pas, comme dans les loges, sur le plan sentimental. Elle était exactement dans la position où nous la voyons aujourd'hui, en marge ou plutôt en arrière de ces groupements politiques et humanitaires qui surveillent et activent les progrès de la démocratie. Elle devait avoir devant les ambitions révolutionnaires la méfiance qu'elle ressent de nos jours devant le communisme. Eprise de sécurité, elle a obscurément la peur de l'inconnu, et cela expliquerait aussi — outre la Lettre de sa Constitution — sa soumission à tous les gouvernements.

Pourtant, si dans l'avenir le Communisme s'imposait dans ce pays, un Barruel ne manquerait pas, s'appuyant sur son anticléricalisme et des

motions parfois maladroites tendancieusement interprétées, de l'accuser de lui avoir préparé les voies.

* * *

Ici il nous faut parler de la thèse de M. Augustin Cochin (1) à laquelle nous avons fait allusion dans le chapitre « les propagateurs de la légende », d'abord parce qu'elle corrobore — un peu ! — notre opinion sur le caractère libertin de la Franc-Maçonnerie, ensuite parce que cet écrivain, d'un réel talent, fait autorité dans certains milieux. Taine, ayant écrit pour expliquer la naissance et le débordement de la Révolution, « c'est que, sous le régime ancien, l'incendie couvait portes closes ; subitement la grande porte s'ouvre, l'air pénètre, et aussitôt la flamme jaillit », M. Augustin Cochin refuse — et il le dit — « de se contenter de cette explication ». Et, dans son ouvrage sur la Révolution (2) il s'efforce d'en montrer la faiblesse, en exposant quels ont été selon lui les facteurs, ou mieux les artisans volontaires du grand drame. Bien que la préface de son livre contienne un jugement assez sévère et peut-être juste sur les procédés « patriotes » de M. Aulard et des restrictions dans l'éloge de la méthode « sincère » de Taine, M. Cochin est loin d'être exempt de tout parti pris. En vérité il réédite Barruel, avec plus de savoir certainement mais avec la même ingénuité. Nous avons tort peut-être d'employer le mot « parti pris ». Lui aussi a subi inconsciemment l'influence de son milieu. Il voit avec des yeux de catholique et l'affliction compréhensible qu'il éprouve de la décadence — méritée ou non — de son parti a troublé sa vision. Il semble mépriser « l'explication psychologique » des faits, alors que nous la croyons supérieure à toute autre et nous dirons même la seule intéressante et valable. Il nous dit qu'il « a fouillé les archives des moindres villes » pour accumuler les faits en faveur de sa thèse — et bien entendu il en a réuni un tel faisceau que la preuve d'une conspiration savamment ourdie par des meneurs lui est apparue sous un jour éclatant. Oh ! il ne prétend pas que ce fut une directive voulue ou mieux intelligente — sur ce point sa dialectique a une toute autre portée que celle de Barruel — mais pour lui les « sociétés de pensée » furent des agents extrêmement efficaces de dissociation. Il ne s'illusionne pas sur le peu de

(1) Augustin Cochin et Charles Charpentier : *La Campagne électorale en 1789 en Bourgogne. Paris*, in-8°.

(2) *La Révolution et la Libre-Pensée*. La Socialisation de la Pensée (1750-1789). La Socialisation de la personne (1789-1792). La Socialisation des Biens (1793-1794). *Paris*, 1924, in-16.

solidité des idées libérales en honneur dans les loges de la fin du XVIII[e] — puisqu'il appelle le Grand Orient « la capitale du monde des nuées », mais le labeur que l'on accomplit dans les ateliers est précisément destructif parce que, ne tenant pas compte des contingences, il se contente de saper l'édifice et de nier les qualités de sa structure.

Il y a sur le travail de désagrégation des sociétés de pensée — et non de la pensée (l'auteur insiste sur cette différence) — des pages extrêmement senties, nous dirons même profondes. Par lui se trouve magistralement expliquée l'influence de tous les groupements, dont la foule subit, sans le savoir, l'orientation. Il est évident que dès que des hommes se rassemblent, ils ont une tendance inévitable à *raisonner*, et raisonner c'est toujours saper l'ordre établi.

Il sied de constater d'ailleurs la multitude de sociétés de toutes espèces que vit naître la Révolution. Elles naissent et se reproduisent — comme les feuilles publiques — aussitôt que l'atmosphère devient plus respirable. Sur ce point tous les groupements que vit naître le XVIII[e] siècle furent nocifs pour le régime. Mais pourquoi la Franc-Maçonnerie plus que tout autre ? Parce qu'elle était une société secrète ? Secrète !

Quand ce bluff formidable cessera-t-il d'être pris pour une vérité ? Secret, l'Ordre des francs-maçons au point de tramer des complots contre la sûreté de l'Etat et contre la religion ! Avouons que si cela avait été, le très catholique roi Louis XV et ses astucieux ministres auraient été bien imprudents en tolérant son existence. Quelle faute impardonnable à l'actif de la monarchie ! Ce serait le cas de rééditer le mot de Proudhon : « Après les bourreaux je ne connais rien de plus haïssable que les victimes. » Car enfin, malgré ces descentes de police dans les cabarets où gîtent les loges qui sont dans l'histoire du règne et de la Franc-Maçonnerie des épisodes plutôt amusants, malgré ces arrestations de frères que « cuisinaient » si habilement les commissaires de police — on use à leur égard de procédés bien peu sévères. La Cour ignora-t-elle que le duc d'Antin fut leur Grand-Maître, puis le comte de Clermont, puis le duc de Chartres, prince du sang ? Et si ceux-ci avaient eu vent de quelques mauvais desseins, se seraient-ils prêtés à leur perpétration ?

Ne revenons pas sur une démonstration déjà faite. Mais loyalement nous devons reconnaître que, tendancieuse dans son esprit et dans son développement, la thèse de M. Augustin Cochin n'est pas fausse dans son principe.

La Franc-Maçonnerie fut subversive par son existence même. Des hommes qui s'assemblent, même pour un innocent motif, échangent leurs opinions. Rien ne les dispose à penser comme la confrontation de ces opinions. Le mot de Bossuet assimilant un homme qui pense à un hérétique traduit aussi bien l'alarme du pouvoir spirituel que du pouvoir temporel. Les fameux « libertins », que surveillait la police de Louis XIV, ne mettaient aucun ressentiment dans leurs propos ; c'étaient au contraire pour la plupart de joyeux vivants plus prédisposés à rire de leurs chausses rapiécées et de leur pourpoint « troué par le coude » qu'à braver les seigneurs dont les carrosses les éclaboussaient. Seulement ils se réunissaient au cabaret, et leurs devis, si plaisants qu'ils fussent, et peut-être même parce qu'ils étaient plaisants, égratignaient les puissants et surtout faisaient réfléchir. Nous le verrons, sous la Restauration et la monarchie de juillet seront interdites les associations de plus de vingt personnes, et encore celles-ci devront-elles solliciter une autorisation qui ne leur sera pas toujours accordée. Des convives limitent difficilement le champ de leurs propos. Les mots les plus banals peuvent faire naître, sans qu'on s'en rende compte, les idées les plus imprévues. Le phénomène de la maïeutique socratique s'opère parmi les causeurs excités à se répondre, et comme les intérêts de chacun sont toujours d'un intérêt brûlant, il se trouve qu'en les discutant on arrive à juger des actes de l'Etat. Ne cherchons pas une autre cause aux interdictions dont furent frappées toutes les réunions. Il n'y a pas bien longtemps que dans notre pays une conférence ou un banquet ne pouvait s'organiser sans l'autorisation du préfet de police. En Russie, sous l'ancien Régime, Le Petit Père était tellement soucieux de la bonne entente de ses « enfants » qu'il s'inquiétait — ou qu'on s'inquiétait pour lui — si cinq d'entre eux seulement s'avisaient d'un entretien particulier. C'est là, pour tout despotisme, de la prudence la plus élémentaire. C'est à ce sentiment de prudence qu'obéit le cardinal Fleury lorsqu'il tente de détruire la Franc-Maçonnerie dès son établissement en France. Elle ne s'occupe et ne s'occupera pas de politique, on le lui affirme et il le croit peut-être. Mais la politique... c'est un mot bien élastique. On peut en faire, consciemment ou même sans s'en douter, en parlant d'autre chose. Pendant l'affaire Dreyfus, il nous fut souvent donné d'assister chez des amis à des dîners où, pour ne point amener de contestation parmi ses convives, notre hôte nous faisait délicatement promettre de *n'en* pas parler. Avec honnêteté nous obéissions à la consigne. On s'entretenait de médecine, d'art, de littérature et

quibusdam aliis — mais à la fin du repas nous savions exactement l'opinion de chacun sur le passionnant sujet.

Ces courtisans qui, sous le règne de Louis XV, avaient à se plaindre des jalousies de Cour ou des préférences de la favorite du moment ; ces ecclésiastiques qui voyaient accorder des abbayes ou des prieurés à des cadets « qui ne s'étaient donné que la peine de naître » ; ces bourgeois, petits et grands dont les exigences du fisc molestaient le commerce, devaient nécessairement dans la chaleur communicative des « agapes rituelles », exhaler leurs rancœurs. Ces rancœurs n'aboutissaient pas à une coalition, mais à une sympathie selon la signification étymologique du terme. Les espoirs d'un temps plus amène ne se concertaient pas, mais ils prenaient, à s'extérioriser et à s'échanger, une consistance plus nette — une stabilité.

C'est pourquoi il ne faut pas affirmer que la Franc-Maçonnerie fut complètement innocente dans le mouvement des esprits qui provoqua l'émeute populaire de 1789. Mais sa responsabilité inconsciente ne dépasse pas celle de « la Société », des salons et chambres de lecture (1). Elle est bien moins grande que celle des corps constitués — comme le Parlement — qui, depuis la mort de Louis XIV, n'avaient guère cessé de fronder le Pouvoir.

* * *

Cette influence toute morale et non préméditée qu'eut la Franc-Maçonnerie, nous la trouvons assez heureusement exprimée par un révolutionnaire, et ce en pleine Révolution. C'est une des rares allusions que l'on puisse trouver sur la Franc-Maçonnerie dans des harangues ou les feuilles officielles — et encore n'y figure-t-elle pas nommément. Mais les propos sont assez clairs pour ne point prêter à confusion. Ces propos sont tenus par un ancien membre de la loge *Les Neuf Sœurs* : Claude-Antoine Guyot (ci-devant Desherbiers) et un de ses frères du même atelier, le président Pastoret. Cet avocat, alors âgé de 25 ans, nommé juge suppléant de l'un des tribunaux des six arrondissements de Paris, fit un discours au président lorsque le vendredi 24 décembre 1790 il fut reçu à la séance de l'Assemblée électorale du Département. Et voici un fragment de la réponse de Pastoret :

---

(1) On appelait *chambres* ou *cabinets de lecture* les endroits où, moyennant une faible rétribution, on pouvait lire les grands journaux de Paris, *le Journal des Savans*, *le Mercure de France*, *le Journal encyclopédique* et les gazettes de l'étranger. Il en existait non seulement à Paris mais dans de nombreuses villes de France.

« Monsieur. Il y a longtemps que vos vertus me sont chères ; vous aviez le sentiment et le besoin de la liberté, quand l'espérance d'en jouir paraissait n'être encore qu'une chimère. On répondait alors aux philosophes par l'exil ou la prison, et vous n'en défendiez pas avec moins de courage l'empire de la philosophie, alors aussi obligée de se cacher sous des formes mystérieuses. *La fraternité, qui devrait lier tous les hommes se voyait exilée dans quelques demeures écartées, justement sans doute nommées des temples, puisque c'étaient les seuls lieux où il restât des traces de l'égalité primitive, où on pût, au sein de l'amitié, se consoler de l'aristocratie des rangs et du despotisme du pouvoir.* » (1)

* * *

Les francs-maçons ont aidé en effet à répandre l'idée de fraternité. Pour avoir dans un cercle restreint réalisé cette idée chrétienne, ils la rendent plus familière aux esprits. Ce n'est plus comme un devoir spirituel qu'elle apparaît, mais comme le postulatum d'une humanité, lasse des guerres, qui aspire à une concorde universelle. Sur ce point leur propagande n'a jamais varié. Ils n'ont pas envisagé, comme on le croit, l'abolition des classes — idée incompatible avec le siècle, ils ont seulement prêché la paix entre les nations. Comme nous l'avons déjà montré dans ce livre, ce concept humanitaire ne déplaît pas aux dirigeants. Si le cardinal de Fleury ne s'offense nullement de la « République universelle » préconisée par le premier grand orateur de l'Ordre, le chevalier de Ramsay, les ministres qui lui succèderont ne mettront pas d'obstacle à cette illusoire ambition. En 1780 on représente deux fois devant Leurs Majestés l'*Irruption de l'Océan dans la partie du globe appelée aujourd'hui la Méditerranée* (2). C'est un poème lyrique dû à la plume d'un franc-maçon des *Neuf Sœurs* et vénérable de la loge *Le Patriotisme* à l'orient de Versailles : Félix Nogaret. Giroult, le surintendant de la chapelle du roi, en a composé la musique. Le thème est l'éloge de la navigation, elle est née du besoin qu'éprouvaient les hommes de se voir et de se rapprocher, et l'Europe, l'Asie et l'Afrique « se félicitent de la chute de la barrière qui ouvre une porte à toutes les nations du monde » : Et le chœur des peuples entonne :

Aimons-nous, aimons-nous : tous les peuples sont frères.

(1) *Assemblée électorale de Paris*, 18 *novembre* 1790-15 *juin* 1791. Procès-verbaux.. publiés par Etienne Charavay. *Paris*, 1890, gd in-8°, p. 277 et 278.

(2) *Le Retour à la Sagesse ou la rentrée des hommes dans le temple et des femmes dans le jardin*, par le f.·. Félix Nogaret, de l'Académie des Sciences et Beaux-Arts de Marseille, de l'ancienne L.·. des *Neuf-Sœurs* ; ex-v.·. de la R.·. L.·. du *Patriotisme* à l'O.·. de Versailles, nouvelle édition. *Paris*, Caillot, in-16, 1807.

* * *

Le Rite Ecossais le 20 novembre 1790 se réjouit de la Révolution, mais avec quelle pondération il fait confiance au pouvoir, en lui indiquant sur quelles données humanitaires il convient d'établir le bonheur des sujets :

« Nous sommes les amis du genre humain, mais notre amour pour lui ne dégénère jamais en fanatisme... Nous voulons régénérer la terre, mais ce n'est pas dans un déluge de sang : nous voulons que tous les hommes soient libres, mais nous ne croyons pas que ce soit avec le fer qu'il faille limer leurs chaînes. »

Tout le morceau serait à citer pour l'élévation des sentiments qui s'y trouvent exprimés. Un des passages les plus curieux est celui où le rédacteur du manifeste adressé aux francs-maçons écossais, croyant lui aussi à la sincérité des mots, voit la Maçonnerie, grâce à la Révolution, jouir désormais « de cette liberté extérieure dont nous semblions privés, et nos assemblées protégées par la loi publique » (1).

Hélas !

Le Grand Orient exulte aussi. Le 25 juillet 1789, à Rennes, après un discours d' « actions de grâces au Grand Architecte de l'univers », pour « le règne de la justice et de la charité », enfin arrivé, le frère orateur couvre de fleurs de rhétorique la Franc-Maçonnerie qui a aidé à cet avènement !

« Le triomphe de la liberté et du patriotisme, s'écrie-t-il, est le triomphe le plus complet du véritable maçon. *C'est de nos temples* et de ceux élevés à la saine philosophie *que sont parties les premières étincelles du feu sacré* qui, s'étendant rapidement de l'orient à l'occident, et du septentrion au midi de la France, a embrasé le cœur de tous les citoyens. »

Et A. G. Jouaust qui rapporte ces paroles dans son étude sur *La Maçonnerie à Rennes jusqu'en* 1789 (2) les commente en ces termes :

« En effet, nous ne saurions trop revendiquer pour la Maçonnerie en général, et pour le nôtre en particulier, la gloire d'avoir conduit le mouvement de 89 à son début. »

Quant au Grand Orient même — nous entendons le Pouvoir central — il adresse en 1791 une circulaire à ses ateliers où il célèbre sa mission :

(1) *La Loge de Saint Jean d'Ecosse du Central Social mère Loge du Rit Ecossois en France, à toutes les loges régulières et à tous les maçons dignes de ce nom.* Publié, d'après le ms original, par le *Bulletin mensuel des Ateliers supérieurs* (Rite Ecossais), 1934, in-8°, p. 6 et suiv.

(2) In *Le Monde Maçonnique. Paris*, T. II, mai 1859-avril 1860, p. 476 et 477.

« Jamais les fastes de la Maçonnerie ne furent marqués par une époque plus mémorable ; jamais notre société ne put se promettre d'obtenir plus de lustre et de consistance, qu'au moment où *elle a concouru à faire rendre à l'homme ses droits usurpés, ceux qu'il tient de la nature : l'Egalité.* » (1) Il se vante, le Grand Orient. Il n'apparaît pas en effet qu'avant 1789 il se soit montré particulièrement libéral. D'ailleurs, comment cela lui aurait-il été possible, en ayant le duc de Luxembourg comme maître de son destin ? Certainement ce dernier n'est pas hostile au mouvement philosophique : il doit comme tous, comme le Grand-Maître *in partibus* le duc de Chartres, souhaiter certaines améliorations dans l'Etat, mais il se garderait bien d'en conseiller l'étude aux ateliers. Pour rendre plus respectable aux yeux du monde, « de la Société », l'Ordre qu'il a pris sous sa direction, il donne asile aux préjugés de cette société. Ainsi agit-il à l'égard des comédiens. Une idée généralement répandue est que ceux-ci étaient réputés indignes de faire partie de la Franc-Maçonnerie ; en vérité c'est le Grand Orient qui en a pris la décision officielle. Jusqu'à sa naissance on rencontre dans maints ateliers des artistes dramatiques — ce qui était d'ailleurs conforme à l'esprit de l'Institution, qui n'avait pas à tenir compte de l'hypocrisie des grandes dames recevant les acteurs dans leurs alcôves et ne leur accordant pas l'accès de leurs salons. Dans sa circulaire du 24 avril 1776 envoyée à toutes ses loges, il leur annonce, entre autres choses, qu'il refusera *tous certificats qui seraient demandés pour les comédiens* ; et le 3 juillet 1777 le Grand Orateur de l'obédience, Bacon de la Chevalerie, dans son rapport au Grand-Maître des travaux du Grand Orient fait connaître la décision suivante :

« Les gens destinés aux théâtres publics ne sont point reconnus par le G.·. O.·. non à cause de la dégradation de mœurs que l'on attribue à leur profession, il en est qui peuvent avoir assez de courage pour conserver des mœurs irréprochables ; mais parce que cet état les met dans une telle dépendance des caprices du public, que souvent nous serions exposés à de dures épreuves et ne pourrions exercer cette partie précieuse de nos engagements de secourir nos FF.·. lorsqu'ils sont injustement humiliés.

L'on n'a point étendu la proscription sur l'harmonie... Pouvoit-on ne pas respecter ce flatteur et sublime accord de l'art avec la nature, qui, par son charme mélodieux et puissant, anime et soutient le courage, suspend et console la douleur, entretient ou fait naître le désir de plaire et le besoin d'aimer, premiers moteurs de la formation des sociétés. » (2)

---

(1) Circulaire du 30 juin 1791. Voir [Jouaust] : *Histoire du Grand Orient, loc. cit.*, p. 244.
(2) *Etat du G.·. O.·. de France. Paris*, 1777, in-8°, T. I. IVe partie, p. 18 et 19.

Si le libéralisme dont il se targue avait existé, le Grand Orient aurait pu ne pas prendre une telle résolution, étant donné la belle campagne en faveur de la réhabilitation des comédiens que Voltaire avait menée en maints de ses ouvrages (à commencer par ses *Lettres philosophiques* en 1734), avec le concours de plusieurs de ses confrères et de grands artistes comme la tenace et impétueuse Mlle Clairon — campagne que d'ailleurs la Révolution fera aboutir. A mesure que les années se rapprochent de cette Révolution, nous ne voyons pas sur ce point le Grand Orient s'amender. Au contraire ! en janvier 1786 la loge *Saint-Jean de Jérusalem* de Nancy, qui était en sommeil, reprend ses travaux, avec 29 membres dont plusieurs sont comédiens. On les a sur la liste désignés comme artistes musiciens (la proscription, comme on l'a vu, ne s'étendant pas à l'harmonie « ce sublime accord de l'art avec la nature »). Seulement le Grand Orient se méfie. Il charge les deux autres ateliers, existant déjà au même Orient — *Saint-Louis Saint-Philippe de la Gloire* et l'*Auguste Fidélité* — d'enquêter sur la condition civile des postulants. Saint-Louis « mange le morceau », et l'obédience refuse d'entériner la demande (1). Nous ignorons si ce fut cet incident qui provoqua un nouvel arrêté rendu le 9 juillet 1787 par la Grande Loge de son Conseil. Ce qu'il faut remarquer c'est que les termes en sont encore plus offensants pour les comédiens que la circulaire antérieure :

« Comment des maçons qui par leur état civil *n'auraient jamais dû recevoir la lumière ou pour lesquels elle aurait dû s'éteindre sitôt qu'ils exercèrent une profession qui les rendait vils aux yeux même des profanes* ; comment de pareils maçons ont-ils pu se flatter que le G.·. O.·. les préférerait à d'anciens maçons aussi distingués par le rang qu'ils occupent dans la société civile que par leurs talents et leur vertus maç.·. ».

Oh ! nous n'ignorons pas que certaines loges, avant la création du Grand Orient, refusaient d'admettre les gens de théâtre. La résolution dépendait de la volonté des membres, mais non d'un arrêté de l'obédience. Si le 2 août 1746 la *Loge anglaise* de Bordeaux refuse d'initier trois « joueurs d'instruments à la Comédie », par contre nous trouvons non seulement maints musiciens d'orchestre dans les ateliers, mais des acteurs et qui y occupent même des postes importants. A La Haye, en 1761, existe une loge *L'Egalité des Frères* que composent les comédiens de la

---

(1) Charles Bernardin : *Notes pour servir à l'histoire de la Franc-Maçonnerie à Nancy* jusqu'en 1805. *Nancy*, 1910, in-8°, T. II, p. 9 et suiv.

troupe française (1). Et on a pu remarquer, au cours de cet ouvrage, la présence d'un acteur du nom de Thomassin signalée en 1744 à la loge de l'Hôtel de Soissons, et parmi les frères arrêtés un nommé Vincent qui appartient à la Comédie Italienne.

Et que dire aussi de l'attitude du Grand Orient envers la classe ouvrière ? Il écarte délibérément les hommes « mercenaires » et « les gens de condition servile dans l'état civil », auxquels on n'accorde que le droit d'être « servants » dans les loges (2). Le peuple est encore socialement trop disgrâcié pour qu'on lui fasse une place parmi les favorisés de la naissance et de la fortune — bien que, nous l'avons vu dans le chapitre relatif aux perquisitions policières, il ait été fait parfois exception à cet ostracisme. Une loge s'était créée à Paris sous la dénomination *Les Arts Réunis*. Elle comptait quelques religieux bénédictins, mais surtout des vitriers, des charpentiers, plâtriers, serruriers, couvreurs. On ne l'agrée pas. « A Nancy, dit M. Daniel Mornet, la loge de *La Vertu* se voit refuser des Constitutions, parce que ses membres sont de trop petite bourgeoisie, chapelier, perruquier, tailleur, tapissier, boulanger, etc., etc. (3). Ce sont là, pour l'obédience, des « vilains » indignes de porter le tablier qui, pourtant, symbolise le travail. Et une autre circulaire parut en 1779 décidant qu'ils « n'ont pas l'indépendance que requiert la Maçonnerie... Ils peuvent tomber dans le besoin et conséquemment se trouver dans l'impossibilité de prendre part aux œuvres de philanthropie qui sont l'objet de l'Ordre ». Comme on sent la faiblesse du prétexte qui ne sert qu'à masquer le désir que l'on éprouve de mériter la considération du beau monde !

En tirerons-nous quelque blâme pour le Grand Orient ? Nullement. Il est probable que l'ancienne Grande Loge de France, composée des ateliers qui n'ont pas accepté la tutelle de la nouvelle puissance créée en 1773, agit pareillement. Le Grand Orient est de son temps — mais, et c'est ce qu'il importe de démontrer, il n'est pas du tout en avant de son temps. Et s'il témoigne d'une naïve présomption en affirmant qu'il a été un agent de l'affranchissement des classes, ses adversaires se montrent bien peu avertis en lui attribuant des visées républicaines qu'il était bien incapable de nourrir.

Cette profession de libéralisme du Grand Orient, jointe à la réception

(1) Fransen : *Les Comédiens français en Hollande aux XVIIe et au XVIIIe siècles*. *Paris*, 1925 (Renseignement fourni par M. Max Fuchs).
(2) *Etat du G∴ O∴*, *loc. cit.*, 1777, 4e partie, p. 17.
(3) *Les Origines intellectuelles de la Révolution*, *loc. cit.*, p. 379.

de Voltaire qui avait jeté sur l'Institution un éclat que les onze ans écoulés n'avaient pas éteint, a-t-elle contribué à effacer les préventions des caractères indépendants (entre autres des Encyclopédistes — et ce fut la raison de leur abstention) (1) auxquels la Franc-Maçonnerie n'était jamais apparue que comme une aimable récréation ? Il n'apparaît pas que ceux qui cédèrent alors à sa séduction y trouvèrent de quoi satisfaire à leurs aspirations. On ne réagit pas si facilement contre la tradition et une discipline affermies par une existence déjà longue. Sur ce point nous avons le témoignage de Brissot dont le ton paisible a la sincérité d'une confession :

« Il (Le comte Schmetau) avait même contribué à me faire recevoir dans une loge allemande de franc-maçonnerie. Je m'étais toujours moqué du secret de cette institution, qui ne me paraissait utile que pour le plaisir. Schmetau entreprit de me convertir. Pouvez-vous m'assurer, lui dis-je, que cette association ait un but utile à l'humanité, tel que celui de perfectionner les sciences ou le bonheur de l'homme, ou le délivrer de ses tyrans ? Si cela est, je me fais demain franc-maçon. Il me répondit que ses serments l'empêchaient de trahir le secret de cette société, mais que je ne serais pas trompé dans l'objet de mes vœux si je voulais y entrer.

« Sur ce mot je consentis : je passai par toutes les épreuves, je fis d'horribles serments ; mais, soit que je n'aie pas été assez avancé dans les grades, soit qu'au fond ce ne fût que pure niaiserie, mon attente a été frustrée. Mon ami Bonneville et Thomas Payne, à qui je racontai cette anecdote, et qui se piquent de posséder tous les secrets de l'Ordre, m'ont depuis assuré que je l'avais fort mal jugé. » (2)

Malgré ces concessions intéressées faites par le Grand Orient aux préjugés de classe qui existaient alors, il faut néanmoins convenir que le coup d'état maçonnique qui présida à sa création avait donné à l'Ordre une orientation démocratique. Abattre le privilège des Vénérables qui considéraient leur loge comme une propriété et qui s'éternisaient à leur poste, et d'autre part appeler les députés des ateliers de province et de Paris à l'établissement des lois qui devaient régir l'obédience — étaient des mesures révélatrices de l'état d'esprit général. C'était déjà en Maçonnerie une Constituante où les Trois Ordres avaient voix au chapitre.

(1) « Aujourd'hui même encore nos pauvres francs-maçons jurent de ne point parler de leurs mystères. Ces mystères sont bien plats, mais on ne se parjure presque jamais. » Voltaire : *Dictionnaire philosophique*. Art. *Initiation*. Ce qui n'empêche pas les auteurs de manuels classiques pour séminaires ou pensions catholiques d'affirmer la participation des encyclopédistes aux travaux des loges, et dans quels termes ! « Les philosophes fournirent surtout à la secte : Leur enthousiasme pour elle tenait de la folie » (*Nouveau cours simultané d'études primaires*. Cours supérieur. *Paris*, A. Hatier, S. D., in-16).

(2) Brissot : *Mémoires sur les contemporains et la Révolution française*, publiés par son fils avec des notes et des éclaircissements historiques, par F. de Montrol. *Paris*, 1830, 4 vol. in-8°, chap. XV.

Mais — cette remarque a son importance, et la présence à la tête du G.·. O.·. du duc de Luxembourg suffirait à la justifier — il n'apparaît pas que l'ambition des organisateurs fut de favoriser particulièrement le Tiers Etat au détriment des deux autres.

Pourtant l'élan était donné. Nous croyons même que la province fut plus précise dans la démonstration de ses sentiments.

Le 24 mars 1791 la loge de Verdun *Les Frères* émet le vœu « que désormais le Grand Orient exige de toutes les loges régulières un tableau des frères qui auront, comme maçons, prêté le serment civique » et que cette obligation soit, sous peine de refus d'initiation, imposée aux candidats. Les visiteurs pour être reçus dans un atelier, devront préalablement fournir la pièce attestant qu'ils ont souscrit à cette impérieuse formalité (1).

Les dignitaires des sociétés, comme les ministres des Etats, ayant plus de responsabilité donc disposés à n'agir qu'avec circonspection, ont tendance à modérer le zèle de leurs administrés directs. On les a vus et on les verra au cours des régimes qui se succèdent en France, empêcher de la part des loges — autant que faire se peut — toute manifestation politique susceptible de compromettre l'Ordre aux yeux du Pouvoir. Puisque la Liberté, « la liberté chérie » délivre toutes les servitudes, pourquoi la Franc-Maçonnerie qui n'a plus de raison de se cacher, se contenterait-elle de mêler sa voix au concert de louanges qui s'élève de toutes parts ? Ne conviendrait-il pas qu'elle prenne des initiatives pour aider à l'heureuse rénovation française ? A Montauban où l'activité maçonnique est grande on en juge ainsi. Il y a dans cet orient trois ateliers, dont la composition témoigne bien de l'éclectisme qui régnait dans le recrutement maçonnique : *La Bonne Foy* où les royalistes sont en grande majorité, *La Concorde* que composent des grands bourgeois et des magistrats professant le libéralisme discret du siècle et de leur profession et *La Parfaite Union* où travaillent, en majeure partie, des protestants et des adeptes fervents des idées nouvelles. Cette dernière, aussitôt après l'abdication du pouvoir royal au bénéfice de la nation, exactement le 22 juillet 1789, organise dans le couvent des Carmes un meeting où sont conviés tous les Montalbanais. Plus d'un millier accourent qui, avec une enthousiaste émotion, votent les résolutions suivantes :

(1) *La loge de Verdun et le serment civique en mars* 1791, pièce ms publiée par Otto Karmin dans la *Revue historique de la Révolution Française et de l'Empire. Paris*, in-8°, n° 19, juillet-sept. 1914.

1° de faire le serment solennel et inviolable de garder à jamais fidélité et obéissance au roi Louis XVI, dont Dieu daigne protéger la carrière ainsi qu'aux illustres descendants de la maison de Bourbon.

2° de soutenir de toute leur force et par le sacrifice de leurs biens et de leurs vies, si le malheur des temps l'exige, les intérêts et la gloire de l'illustre monarque qui gouverne actuellement la France, comme adopter, consacrer et défendre par les mêmes efforts et les mêmes sacrifices les principes, délibérations, arrêtés, décrets et généralement tous actes émanés ou à émaner de l'Assemblée Nationale.

3° de travailler avec la plus vive ardeur au maintien de toute police et de l'ordre public autant qu'il sera en eux et de donner constamment l'exemple de l'union, de la concorde, de la paix et de l'assistance aux lois.

Il fut ensuite décidé que ce serment arrêté et juré par les assistants (environ 1.150) serait adressé à la Constituante (1).

Nous avons cité cet ordre du jour de Montauban provoqué par une loge de cet « orient », parce qu'il montre bien l'attitude de la Franc-Maçonnerie aux premières heures de la Révolution — une attitude loyaliste envers le Roi et envers la Constitution. Elle n'ira pas plus loin, entendons par là que nous ne la verrons pas approuver la suite des événements. Ces seigneurs, ces magistrats et ces bourgeois, ces ecclésiastiques qui composent les ateliers sont des esprits avancés, mais pour leur époque. Ils paraîtraient à la nôtre extrêmement réactionnaires. Bientôt ils apparaissent tels aux contemporains, aux artisans de la société nouvelle. On pourrait citer maints exemples de loges contrecarrant en province l'influence des « patriotes ». Les maçons désirent, comme tous les gens en place, des réformes mais nullement un bouleversement du régime susceptible d'entraîner la ruine de leurs privilèges. M. Marcel Henriot, qui se trompe dans ses considérations sur la qualité du recrutement de la Franc-Maçonnerie au XVIIIe siècle en avançant que celle-ci n'acceptait dans ses rangs « que des gens haut placés dans l'échelle sociale ou tout au moins d'une richesse bien assise », nous fournit cependant un renseignement irréfutable, parce qu'inspiré par des documents du temps, sur l'état d'esprit des maçons de la Côte-d'Or (2). Et cet état d'esprit est général. Il se conçoit si bien ! Ah, si la Franc-Maçonnerie avait accueilli dans son sein ceux que la Révolution appellera des prolétaires (car c'est elle qui a créé le mot), l'accusation dont elle est l'objet aurait au moins de

---

(1) Edmond Forestié : *La Grande Peur de* 1789. *Montauban*, 1910, in-8°. Pour l'auteur la « Grande Peur » fut semée par les loges maçonniques.

(2) Marcel Henriot : *La loge maçonnique de Semain-en-Auxois à la veille de la Révolution*. In *Annales de Bourgogne. Dijon*, 1934, fascicule I, in-8°.

la vraisemblance ; mais précisément son « aristocratisme » la rendait foncièrement hostile à une transformation totale de l'Etat. A noter que si la Franc-Maçonnerie condamna la défection de son Grand-Maître Philippe-Egalité, elle ne réprouva jamais la conduite des frères qui avaient émigré, ou même de ceux qui s'étaient montrés assez hostiles aux actes révolutionnaires pour combattre les armées de la République. Nous dirons plus : les maçons demeurés en France devaient également, en grande majorité, déplorer ces actes. En 1904, M. Lafferre ayant affirmé, en réponse à l'interpellation de M. Prache sur l'existence illégale de la Franc-Maçonnerie, que Lazare Carnot « n'était sorti de la Loge que pour organiser les armées de la République », M. Carnot, fils aîné du président assassiné, lui écrivait :

« A ma connaissance deux personnes seulement dans ma famille ont été affiliées à la Franc-Maçonnerie. L'une était un chanoine du chapitre de Nuits, au temps où le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, prenait le titre de grand-maître des loges de la province : temps éloigné où la maçonnerie, société de fraternité philosophique, se recrutait dans la partie la plus éclairée et la plus généreuse de la nation. L'autre personne fut mon grand-père Hippolyte Carnot, qui, avec quelques fervents idéalistes de son époque, prit part à la rénovation de l'Ordre du Temple et appartint successivement à la loge de Saint-Jean, puis au groupe Saint-Simonien. »

Suivait une petite remarque d'ordre historique qui n'était pas sans ironie :

« Je ne puis quitter le paragraphe de votre discours que vous voulez bien consacrer à ma famille, sans vous signaler l'intérêt historique que présentent les anciennes archives du Grand Orient. *Vous aurez la surprise d'y retrouver, sur les listes des loges régimentaires de l'armée royale avant* 1789, *les noms d'un très grand nombre de ces émigrés de l'armée de Condé que mon bisaïeul eut à combattre.* » (1)

Cette remarque, Rouzet de Folmont, homme d'affaires et confident de Madame d'Orléans, dans sa Réfutation de *l'Histoire de la Conjuration de Philippe d'Orléans* (2) l'avait déjà faite au début du XIX[e] siècle, en racontant que presque toute la loge du prince émigra et, qu'à l'exception de Biron, aucun de ses membres ne figura dans la Révolution.

M. Emile Lesueur dans son livre *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIII[e] siècle* (3) attire également notre attention sur le nombre de frères

(1) *L'Acacia*, revue d'études maç.·. *Paris*, in-8°, 1[er] semestre 1904, p. 478.
(2) *Explication de l'énigme du roman intitulé : Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, loc. cit.*
(3) *Loc. cit.* M. Lesueur a établi sur d'irréfutables documents, que dans la maçonnerie artésienne, dix frères furent guillotinés, et près de cent emprisonnés.

qu'emprisonna, condamna et exécuta la Terreur, et de ceux qui, émigrés, devinrent les meilleurs soldats de l'armée de Coblentz.

Et bien avant ces auteurs — en 1802 ! — l'ancien prêtre Bonnet écrivait dans son *Essai sur l'Art de rendre les révolutions utiles* (1) : « Il est sûr que dans cette société, il y avait plus de frères qui se sont trouvés dans l'opposition que de ceux qui sont devenus révolutionnaires. »

Quand, en novembre 1796, le Grand Orient — qui n'a plus dans toute la France que dix-huit ateliers en activité (2) — tente heureusement de reprendre « force et vigueur », un de ses premiers soucis sera de nommer une commission « chargée de présenter un mode pour les honneurs funèbres à rendre à la mémoire des frères de l'Ordre qui avaient péri sous la hache révolutionnaire » (3).

C'est d'ailleurs ce « modérantisme », deviné par les purs révolutionnaires, qui rend suspecte la Franc-Maçonnerie. Ce n'est pas seulement, comme pour l'Académie Française, l'hostilité dont on témoigne envers tous les privilégiés qui provoque sa suppression, mais ses tendances conservatrices.

De sorte que l'Ordre aura eu cette singulière fortune de passer pour réactionnaire devant les acteurs et les témoins du drame, et pour révolutionnaire aux yeux des commentateurs de ce drame.

Certes ici encore, il y aura eu des exceptions : des loges entrèrent, pour ainsi dire, dans le mouvement et après s'être montrées aussi royalistes que le roi, affichèrent des sentiments républicains. Ainsi, après avoir dans sa fête du 6 juillet 1790 porté la santé du « bon et sensible monarque digne père des Français » et de sa famille, la *loge anglaise* 204 de l'Orient de Bordeaux, à partir du 30 octobre 1792, donne du « citoyen » aux profanes et date ses procès-verbaux de comité de l'An I de la République. Une année après, séduite probablement par un illustre et fâcheux exemple, elle décide de changer son nom en celui d'*Egalité*, et les membres de la loge l'*Egalité* se rendent auprès du représentant du peuple Ysabeau qui est frère, pour l'inviter à une tenue. On va jusqu'à républicaniser les écussons décoratifs qu'on recouvre de rubans tricolores, ainsi que les cordons des officiers qui sont aussi aux trois couleurs. Et pour légitimer mieux encore le choix du nouveau titre, le tutoiement entre frères de-

(1) *Paris*, 1802, in-8°.
(2) Trois à Paris, deux à Perpignan, sept à Rouen, quatre au Havre, un à Melun et un à La Rochelle (Compte rendu du f.·. Bacon de la Chevalerie. In *Etat du G.·. O.·. de France*, tome premier de la reprise, 1re partie de l'an 5804, p. 151).
(3) [Thory] : *Acta, loc. cit.*, T. I, p. 197.

vient obligatoire (1). Après... on se tait. Forcément. Il faudrait donner de tels gages de civisme pour être au diapason des exaltés, qu'on y renonce — d'autant plus que ceux-ci les pourraient encore trouver d'une coupable tiédeur.

Mais pour convaincre la Franc-Maçonnerie de tendances révolutionnaires, que prouvent de telles manifestations ? Rien. Des francs-maçons ont accepté et applaudi la République ? Reportons-nous à l'époque. S'ils voulaient continuer leurs travaux pouvaient-ils agir autrement ? Opportunisme ? Lâcheté ? C'est bientôt dit. Et d'autre part pourquoi, comme tant d'autres avant la Terreur, n'auraient-ils pas applaudi au labeur chaotique mais fécond de la Convention Nationale ? Subir les événements ne signifie pas du tout qu'on les a préparés — et c'est cela qu'il importe de démontrer.

L'ambitieuse Déclaration du Grand Orient ne prouve rien là contre. En la faisant le Grand Orient ne fait pas qu'obéir à la tactique des francs-maçons pour lesquels un gouvernement nouveau est toujours le bienvenu, il traduit l'opinion générale. L'Aristocratie aurait pu en dire autant si, au lieu de former une caste, elle avait constitué un groupement, et la Bourgeoisie, et l'immense majorité du bas Clergé, — voire même l'Académie Française.

Eh oui ! l'Académie Française ! Que les temps sont changés ! Elle aussi était depuis plusieurs années si conquise par l'esprit nouveau que le Pouvoir s'en montrait indigné — et avec raison !

Cette Académie couronnait les pièces de vers dont les allusions aux maux dont souffrait le royaume étaient les plus apparentes. Et en juillet 1787 une « espèce d'enthousiasme séditieux » (2) avait accueilli tel passage de l'Ode qui avait obtenu le prix de poésie :

Cessez donc de penser, dieux mortels de la terre,
Que vous ne devez rien à l'humble tributaire,
A la foule sans nom des villes, des hameaux.
Fleuves majestueux, dans votre auguste course
N'oubliez pas la source
Dont l'urne intarissable alimente vos eaux.

Quel était l'auteur de ces vers ? Terrasse-Desmareilles, *officier de la chambre de la Reine.* On accorde des *accessit* à deux autres poètes, et on

(1) Renou : *Historique de la Loge anglaise n° 204 de Bordeaux*, Ms.
(2) Grimm : *Correspondance...*, juillet 1787.

donne lecture de leurs œuvres, mais — Grimm *dixit* — on en élimine les « strophes consacrées à l'éloge de Monseigneur le Comte d'Artois ». Et ce n'est pas la première fois que des « gens » attachés à la Cour (quel signe de la décadence où était tombée la monarchie !) se permettaient de telles impertinences envers le régime auquel ils devaient pourtant leur situation. *Un gentilhomme ordinaire du roi*, Doigny du Ponceau, avait fait jouer quelques mois auparavant une tragédie en cinq actes intitulée : *Antigone ou la Pitié fraternelle.* Et les « messieurs du parterre avaient applaudi avec une affectation indécente », les vers suivants :

CRÉON.

Les grands l'ont approuvé, pourrait-il vous déplaire ?
Vous avez vu le peuple obéir et se taire.

HÉMON.

La voix du courtisan soutient d'injustes lois ;
Quand le peuple se tait, il condamne ses rois (1).

L'abbé Barruel considérait même l'Académie Française comme la plus dangereuse des Sociétés de pensée :

« L'Académie Française seule, métamorphosée en club d'impiété, servit mieux la conjuration des sophistes contre le christianisme que n'auroit pu le faire toute la colonie de Voltaire. Elle infecta les gens de lettres, et les gens de lettres infectèrent l'opinion publique. » (2)

Vient l'époque où la convocation des Etats Généraux paraît imminente. Tout le monde en parle. Elle forme le thème d'innombrables brochures. Cerutti dans le « discours à la mémoire auguste de feu monsieur le Dauphin père du roi » qui précède la seconde édition de son *Mémoire pour le peuple français* fait un réquisitoire, « d'une audace terrible dans sa tranquillité » contre la noblesse, le clergé et la magistrature. Et l'avocat Target, *membre de l'Académie Française,* dans son travail sur les Etats Généraux commence, au dire de Grimm, « par rappeler tous les présages de l'*heureuse révolution* qui se prépare » (3). Résultat : les acadé-

(1) Grimm : *Correspondance*, juillet 1787.
(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme, loc. cit.*, chap. VIII.
(3) Grimm : *Correspondance*, nov. 1788.

miciens, au dire de leur historiographe Gaston Boissier, « étaient regardés dans un certain milieu comme de dangereux révolutionnaires » (1). Il écrit :

« Il y règne un esprit d'indépendance, presque de révolte, auquel les têtes les plus sages et qui semblent à l'abri de toutes les témérités, ne résistent pas. Marmontel, un timide, qui manqua mourir de peur à la Révolution, se laisse aller à écrire le quinzième chapitre de *Bélisaire*, qui le met aux prises avec la Sorbonne ; Thomas, le plus doux des hommes, élève pieux d'un Séminaire trouve dans son Eloge de Sully, des accents révolutionnaires pour attaquer les gabelles, les corvées, la taille, tout le système financier du passé, et se fait applaudir d'un public enthousiaste. Les choses allèrent si loin qu'à la fin l'autorité se fâcha, et que le chancelier Maupeou, qui ne répugnait pas aux coups de force, fut, dit-on, sur le point de supprimer l'Académie, qu'il trouvait trop républicaine. Elle ne tint pas compte de ces menaces, que le sort des parlements rendait redoutables, et ne devint pas plus réservée... Cette popularité est à son apopée en 1782, à la réception de Condorcet. La philosophie à ce moment est maîtresse de l'opinion, et le discours de Condorcet n'est qu'un hymne à sa gloire. « Nous pouvons nous écrier, dit-il d'un ton d'inspiré : La vérité a vaincu ; le genre humain est sauvé ! « Et le public qui l'applaudit avec transport, n'oublie pas que l'Académie a pris une part importante à cette victoire, et semble disposé à lui en témoigner sa reconnaissance. » (2)

Et à l'Assemblée Nationale, lors de la première discussion relative à la suppression de l'Institut qui eut lieu le 16 août 1790, Lebrun, qui sera plus tard un des consuls de la République, dans l'énoncé de son rapport sur le budget de l'Instruction publique, dira en parlant de l'Académie française : « Elle s'est acquis des droits à la reconnaissance publique. On n'oubliera pas que plusieurs de ses membres ont été des apôtres de la liberté. »

Tout le monde, sauf les profiteurs repliés dans leurs bénéfices, était content. Une espérance nombreuse agitait tous les cœurs. Le peuple, au dire de Taine, ayant, aux portes des salons, recueilli les propos des philosophes et des grands seigneurs, les interprétait à sa manière. A quoi bon cette explication ? Le peuple n'avait eu qu'à écouter ses peines pour marier les espoirs de sa misère vivante aux revendications des théoriciens (3).

On parlait de la Constitution comme d'une panacée qui allait ragaillardir l'Etat ; et la délicieuse princesse de Lamballe elle-même, surinten-

(1) Gaston Boissier : *L'Académie Française sous l'Ancien Régime. Paris*, in-16, p. 99.
(2) Gaston Boissier, *loc. cit.*, p. 87-89.
(3) Les exactions des Fermiers Généraux, « ces sangsues qui ont sucé le sang sur le corps du peuple », comme Carra les dénoncera à la barre de la Convention

dante de la Maison de la Reine, s'en entretenait d'un ton enjoué avec son original docteur Sieffert et s'ingéniait, avec ce mot magique, à calmer les appréhensions de sa maîtresse.

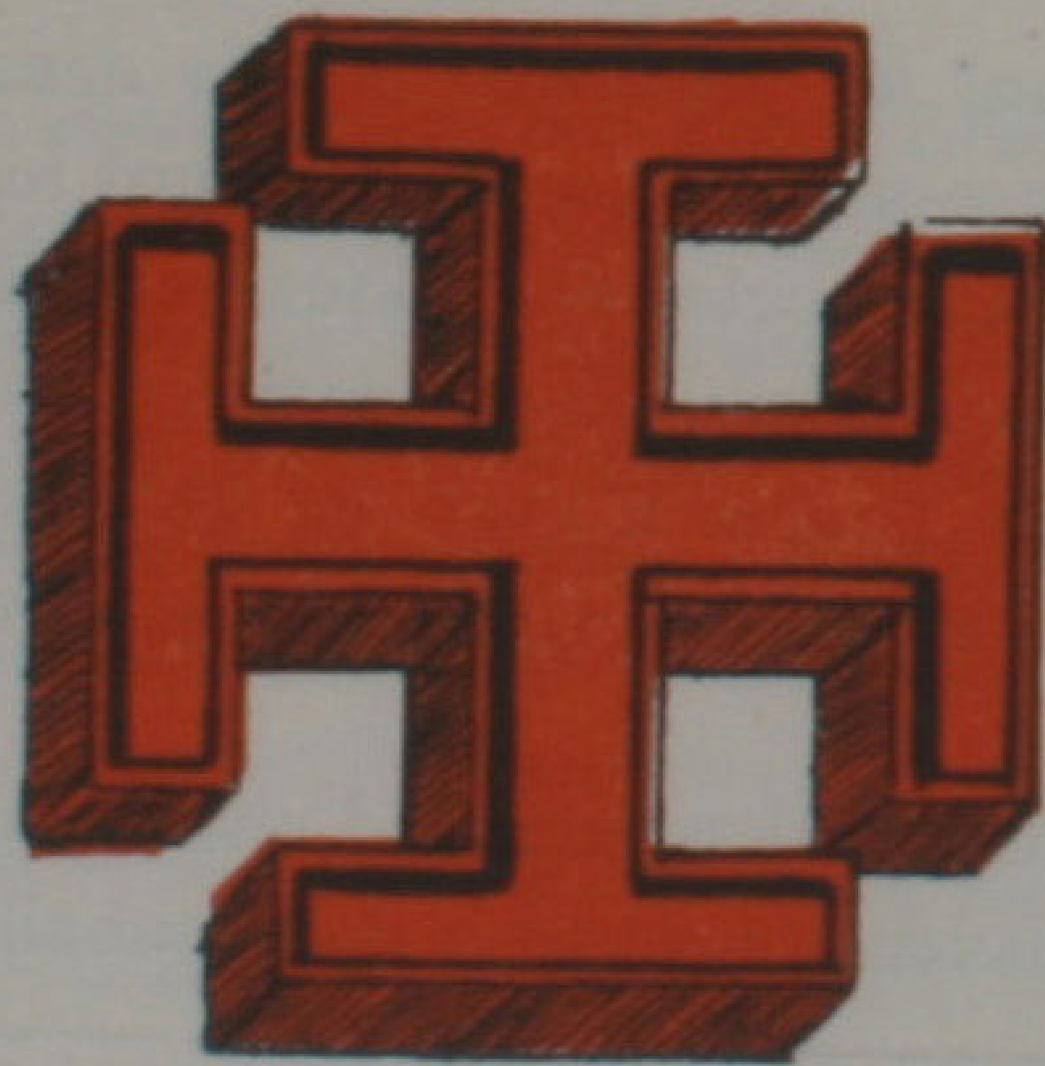
On s'embrasse. On crie « Vive le Roi » et « Vive la Nation » avec une ardeur égale. On les associe dans des transports d'amour et de fidélité. Les manifestants croient en Dieu, sont en immense majorité de bons catholiques, font célébrer des messes pour fêter l'aurore de la Liberté comme ils en feront dire bientôt pour le repos de l'âme de Mirabeau. Les plus cultivés jurent par J.-J. Rousseau beaucoup plus que par Diderot qu'ils n'ont jamais lu. Personne n'est républicain.

Plus tard...

Mais que viendrait faire la Franc-Maçonnerie dans ce « Plus tard » puisque, suspecte, elle est réduite au silence, engourdie — presque morte ?

---

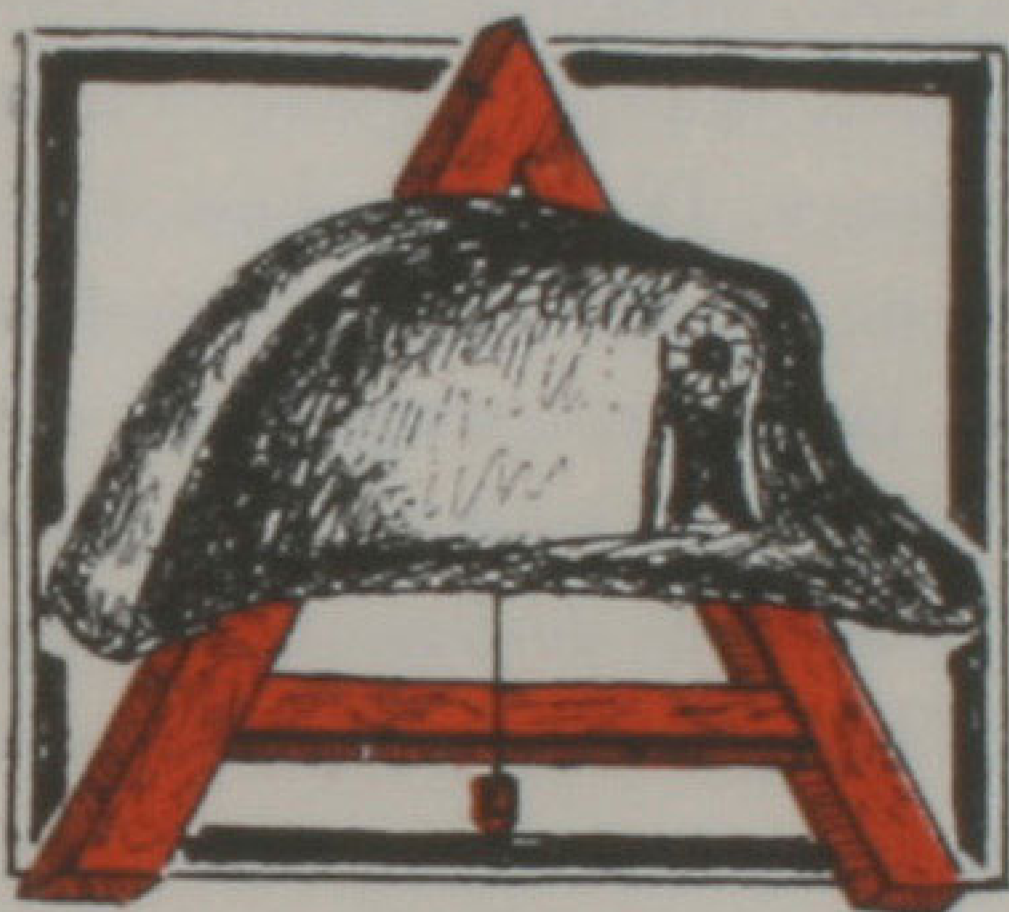
dans le langage emphatique du temps, furent la cause principale de la colère du peuple, surtout dans les départements. Leur puissance datait de Colbert qui leur avait affermé les droits de traite (c'est-à-dire de douane et de circulation), les droits de gabelle, d'aides et de domaines —auxquels s'était ajoutée en 1730 la perception de l'impôt sur le tabac. Cette compagnie, qui constituait un véritable état dans l'Etat, avait des tribunaux spéciaux où les témoignages des gâpions ou gabelous avaient force de vérité, faisaient envoyer les délinquants ou les prétendus délinquants aux galères ou même à la roue. Il y aurait lieu de citer aussi ce fragment d'un roman de Ch. Dickens, plus saisissant peut-être que toute documentation officielle : « Il tourna les yeux vers le groupe de paysans, et vit, sans la reconnaître, l'œuvre sûre et lente de la faim, qui a rendu la maigreur des Français proverbiale en Angleterre, où elle est restée à l'état de préjugé plus d'un demi-siècle après avoir cessé d'être réelle (*Paris et Londres en* 1793. *Paris*, in-16, p. 103 et 107).



IV

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS NAPOLÉON Ier

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS NAPOLÉON Ier



nticipant sur les événements, nous allons donner tout de suite quelques renseignements d'ordre exclusivement maçonnique avant d'entrer dans le détail des rapports de l'Etat avec l'Institution.

Quand Bonaparte, en novembre 1799, devient Consul, il n'y a pas bien longtemps que, sous l'impulsion d'un animateur de premier ordre qui avait nom Rœttiers de Montaleau, le Grand Orient, que la suite des événements avait contraint au sommeil, s'est réveillé. Son ex-Grand-Maître, l'ancien duc de Chartres, devenu duc d'Orléans par la mort de son père et Philippe-Egalité par esprit démagogique, n'est plus à sa tête, non parce qu'il a été guillotiné (ce pourrait être une raison péremptoire!) mais en raison de la démission qu'il avait donnée, antérieurement à son exécution. Le réveil du Grand Orient a la ferveur et l'éclat d'une renaissance. Tant en province qu'à Paris les loges se multiplient. Et, comble de bonheur pour cette obédience, l'ancienne Grande Loge de France, composée des ateliers qui avaient refusé de répondre à l'appel du duc de Luxembourg, consent à s'y agréger. Elle n'avait pas, elle, trouvé dans son sein le chef assez ardent pour lui insuffler « force et vigueur », et, préférant la reddition à la mort, avait accepté l'offre de fusion que le « Grand Vénérable » R. de Montaleau lui avait faite. La fête sigillant cet accord fut célébrée en décembre 1799. Ainsi le Premier Consul trouva donc à son arrivée au

pouvoir une Franc-Maçonnerie unifiée. Il y a bien encore, à Paris, et par-ci, par-là, disséminées en province, de petites cellules du rite écossais qui sont demeurées intraitables, mais elles semblent si peu importantes et elles font si peu de bruit que le Grand Orient a presque le droit de se dire alors le seul représentant de l'Ordre maçonnique en France.

Certes, Bonaparte n'a pas attendu d'être premier consul pour se documenter sur l'Institution. Il est déjà au courant du travail des loges, et il les devine alors trop désireuses de retrouver le repos, après la tempête qui les a assaillies, pour risquer par des menées ou des propos intempestifs, de s'attirer les foudres du Pouvoir. D'autant plus que le général — il l'a prouvé — ne badine pas avec ceux qui lui font opposition, et l'homme qui n'a pas hésité à faire un coup d'État, hésiterait encore moins à frapper une société particulière, si cette société marquait quelque insolence ou simplement se targuait d'indépendance. D'ailleurs, loin de se targuer d'indépendance, elle assure le maître de sa loyauté, en attendant que plus tard elle l'entoure de son adulation. Bonaparte, avons-nous dit, devait savoir à quoi s'en tenir sur l'innocuité de l'Ordre ; jeune sous-lieutenant ou capitaine il avait dû approcher nombre de francs-maçons ; son compagnon d'armes de la campagne d'Egypte Kléber passe pour avoir créé au Caire un atelier, et, même si ces frères ont observé la discrétion obligatoire, son esprit curieux et singulièrement perspicace a facilement deviné ce qu'on ne lui disait pas. S'il tient à être mis au courant des faits et gestes des francs-maçons, nous ne le voyons pas s'en préoccuper.

En 1804 il est empereur. Malgré son humeur belliqueuse qui va lui faire conquérir tant de lauriers, il porte un œil sévère sur toutes les institutions du pays, réglant le statut des comédiens comme celui du Conseil d'Etat. Il voit tout et il sait tout parce que sa police est bien faite. Il a dû choisir les hommes susceptibles d'approcher tous les milieux et de le bien renseigner. Cette Franc-Maçonnerie n'est pas pour lui une société secrète car, par ses agents, il n'ignore rien de ce qui s'y passe. Deux solutions se présentent à lui, la domestiquer ou la détruire. Il l'asservit. Un homme de sa trempe ne néglige aucun moyen d'affermir sa domination, et cette Institution si bien organisée, dont la discipline doit lui plaire, peut lui être utile pour la réalisation de son rêve d'hégémonie. Il met à sa tête son frère Joseph, et comme celui-ci, roi de Naples dès 1806, a de plus graves soucis, on ajoute au prestige de son nom l'activité, cette fois réelle, de

l'Archi-Grand Chancelier Cambacérès. Fouché, son préfet de police et des généraux, dont plusieurs, tel Masséna, avaient subi l'initiation alors qu'ils n'étaient encore comme lui que des militaires sans orgueil, occupent des offices du Grand Orient. Ils participent, quand ils sont là, à la direction et à l'administration de l'obédience. Donc rien à craindre de ce côté.

Napoléon ne fronce les sourcils que lorsque, s'appuyant sur les petites loges écossaises qui étaient demeurées dissidentes, se crée à Paris le Suprême Conseil de France. Il voudrait que, comme cela s'est produit pour la Grande Loge de France à l'aube de son consulat, cette puissance nouvelle fusionne avec le Grand Orient. On essaie de lui obéir. Nous avons expliqué longuement ailleurs dans notre ouvrage sur le Rite Ecossais les raisons multiples qui s'opposaient à la réalisation de cet accord. L'échec de la combinaison ne l'irrite pas trop, Cambacérès choisi aussi comme Souverain Grand Commandeur de ce Suprême Conseil, donc l'ayant sous son entière surveillance, l'avait assuré de sa parfaite correction et même de l'excellence de ses membres. Ceux-ci, en effet, appartiennent pour beaucoup à l'ancienne noblesse, et comme on flirte avec elle, on ne tient pas trop à la contrarier pour une affaire qui est, en somme, de médiocre importance. En outre, il est souvent dangereux et inutile de contrarier les Grands. Ce sont toujours eux qui sèment les bruits factieux et suscitent les mauvais pensers. Ce fut la raison principale de la tolérance relative dont la Franc-Maçonnerie avait joui au XVIIIe siècle et ne doutons pas qu'elle n'ait été pour beaucoup dans l'attitude du premier consul (nous ne disons pas de l'empereur) à son endroit.

* * *

Pour bien comprendre cette attitude il convient maintenant de revenir en arrière et d'examiner la situation où l'Ordre se trouvait lorsque le coup d'Etat du 18 brumaire a fait de Bonaparte le maître de la France.

Après la chute de Robespierre et avec l'avènement du Directoire, la Franc-Maçonnerie s'est réveillée. Comme les écrits des Barruel et consorts lui ont porté un grave préjudice moral en la dénonçant comme l'inspiratrice de la Révolution, elle va se défendre — et se défendre de plus en plus (jusqu'en 1848) — contre cette accusation. On ose s'avouer franc-maçon. La première preuve que nous en ayons nous est donnée par une

réplique adressée au *Messager du Soir* qui, le 16 frimaire 1796 (6 décembre), avait publié la note suivante datée du 11 :

« Les Sociétés de francs-maçons se reproduisent et se multiplient même de manière à inquiéter de bons citoyens qui, las de révolutions, en redoutent tous les instruments. » (1)

C'est un nommé Fustier qui répond, et sa lettre, reproduite par *Le Messager* dans son numéro du 25 frimaire (19 décembre) contient sur l'état de la maçonnerie à cette époque un très précieux renseignement. On en jugera par le texte intégral que voici :

« Au rédacteur,

On vous a trompé, citoyen, en vous engageant à insérer, dans votre feuille du 16 courant, que les sociétés de francs-maçons se multipliaient de manière à inquiéter les bons citoyens, etc... D'abord, sur plus de quatre vingts loges régulières qui existaient à Paris avant la Révolution, il n'y en a que deux en activité, et nous en comptons fort peu dans les provinces. Secondement ces sortes de réunions ne peuvent, par l'essence même de leur institution, être de nature à inquiéter personne. Sous l'ancien régime, la majorité absolue de la noblesse et de ce qu'on appelle la bonne bourgeoisie composait les sociétés maçonniques ; ces deux classes de citoyens les composent également aujourd'hui chez les puissances étrangères telles que la Russie, l'Allemagne, la Suisse et l'Angleterre, où le même esprit les anime sans se connaître et souvent sans se correspondre, je veux dire le respect le plus profond pour les lois, pour les cultes religieux et la bienfaisante fraternité. Si en France à l'époque de la Révolution, quelques intrigants se sont ligués avec le duc d'Orléans pour bouleverser l'ordre établi, un esprit sain n'attribuera pas plus au corps des maçons, surtout tel qu'il existait alors, les écarts de quelques-uns de ses membres, qu'il n'aurait le droit d'imputer à tous les français les forfaits révolutionnaires qui ont souillé notre malheureux pays. Je prends ici l'engagement, citoyen, de développer la justesse de ce principe, en réponse à une foule d'impertinences qu'ont débitées sur les francs-maçons quelques folliculaires.

En attendant rassurez les bons citoyens sur l'esprit de la maçonnerie, dont les autorités constituées sont pour la plupart membres. Soyez même convaincu que la reproduction des loges est un des pronostics des plus certains du retour, peut-être plus prochain qu'on ne pense, de la paix, de l'aisance et la gaieté dans notre patrie, et, si la force de mes raisonnements échoue contre vos préjugés, le seul moyen que je connaisse pour les détruire totalement, c'est de demander à être admis. Depuis le sage Plutarque, qui fut initié au mystère d'Isis, le prototype de toutes les institutions maçonniques, bien des curieux ont pris le même parti, et aucun n'a eu lieu de s'en repentir.

(1) *Le Messager du Soir* ou Gazette générale de l'Europe. *Paris*, in-4°. Ce journal, dirigé par Lunier et Isidore Langlois, était la suite du *Postillon de la Guerre* créé le 26 avril 1792. Il ne faut pas s'étonner de l'opinion exprimée plus haut sur la Franc-Maçonnerie, ce journal s'étant fait l'interprète (assez courageusement d'ailleurs) du parti modéré de la Convention.

Votre dévoué concitoyen *Fustier*, secrétaire de l'une des deux loges en activité. »

Elle présage une résurrection — cette lettre — une résurrection qui sera lente mais continue. Le pouvoir ne s'en émeut pas, mais surveille les ateliers qui, comme des convalescents qui reprennent goût à la vie, n'osent pas trop se manifester. Le commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de la Seine, L. Dupin, les signale au ministre de l'Intérieur, mais avec des commentaires plutôt favorables constatant « que les bons sentiments qui les animent ne doivent pas les laisser suspecter » (1). Il ajoute deux mois après : « dans les cantons ruraux il y a quelques associations maçonniques qui ne préjudicent en rien à l'ordre public », et il constate qu'à Paris « elles se multiplient » (2).

Un des premiers actes du Consulat avait été de remettre la police sous la dépendance directe du Pouvoir (Loi du 28 pluviôse an VIII). Pendant la Révolution c'étaient les Autorités communales et départementales qui la dirigeaient ; les trois membres du Bureau central de Paris dépendaient de l'administration de la Seine et étaient nommés par elle. Bonaparte rétablissait en réalité l'organisation telle qu'elle avait existé sous la monarchie, en changeant simplement le titre de celui qui allait en assumer la responsabilité. Le Lieutenant de police de l'ancien régime devenait le Préfet de police.

Le préfet, nommé par arrêté du 17 ventôse, fut Dubois, un des trois membres du Bureau Central — bureau qui se trouvait disparaître par suite de la nouvelle institution. Et trois jours après, on nomma son secrétaire général : l'ex-chevalier de Piis, autrefois petit auteur de petites comédies, dont les crises poétiques avaient aussi alimenté les almanachs et les tendres recueils — lequel, ayant abdiqué sa médiocre noblesse vu l'inclémence des temps, ne s'appelait plus que le citoyen Piis. Ses sentiments d'ailleurs avaient évolué avec sa chevalerie ; et lui, qui avait été secrétaire interprète de Mgr le comte d'Artois, s'était plus tard exercé à défendre les vrais principes républicains dans une société « poétique et littéraire » baptisée *Le Portique*. Originalité ou rancune d'un déboire subi ? l'accès en était interdit à tout membre de l'Institut.

---

(1) *Tableau analytique de la situation politique du département de la Seine pendant le mois de Nivôse an VII*. Arch. Nat. F_{I}^{e} III, Seine 20.
(2) *Ibid.*, pendant le mois de floréal.

Ces détails ne sont point superflus. Dubois était franc-maçon (il appartenait au Grand Orient) et Piis le deviendra. M. de Lanzac de Laborie voit ce dernier fréquentant déjà la loge *Les Neuf Sœurs* à l'époque de sa nomination au secrétariat de la police. Le tableau des membres de ce célèbre atelier et la note que Bésuchet consacre à l'ex-chevalier dans le tome II de son ouvrage sembleraient prouver que M. de Lanzac de Laborie anticipe sur cet événement — d'un intérêt du reste trop limité pour que nous mettions en jeu les textes et les références. Que Piis ait été, lors de son entrée en fonctions, apprenti en exercice ou apprenti en herbe, peu nous chault ; l'important pour nous est de savoir que lui et son chef direct sont loin d'être hostiles à l'Institution. Ils n'auront pas, tel le Campeador, à choisir entre l'Amour et le Devoir. Hostiles, en bons maçons, à toute ingérence des loges dans la politique, ils se trouveront servir à la fois l'Ordre et le gouvernement en dénonçant les entorses faites à la Tradition. Entre temps, des détails anodins, témoignant tout de même de leur zèle, alimentent les rapports fournis à l'Intérieur. Ainsi nous savons par eux que le « citoyen Abraham, aide garde-magasin du casernement général de la 17e division militaire, a l'intention d'ouvrir dans l'appartement qu'il occupe rue Neuve Saint-Gilles, no 121 une loge de francs-maçons, où seront seulement admis les membres de ladite loge, qui portera le nom de la Loge des *Elèves de la Nature* » (1). Cet Abraham par la suite fera assez de bruit en méritant les excommunications conjuguées du Suprême Conseil et du Grand Orient pour que ce détail puisse être cueilli au hasard des notes de police — notes qui seront quelque temps assez amènes. Quelque temps, mais pas toujours. Et — observation qui va bien étonner les francs-maçons modernes — on va accuser certaines loges de conspiration... royaliste. Le tableau de la situation de Paris du 4 prairial an VIII (24 mai 1800) contient sur ce point des lignes sensationnelles :

« Les sociétés de Francs-maçons sont devenues depuis quelque temps les points de réunion des factieux de tous les partis. Au Pont-aux-Choux, il existe une loge d'exclusifs prononcés, et qui n'admettent parmi eux que des hommes à toute épreuve. Rue du Vieux-Colombier, une autre loge, composée de royalistes, entretient la plus active correspondance dans les départements. L'un d'eux disait même que tout allait bien et que l'espérance d'un prochain retour à l'ancien ordre de choses se consolidait entièrement. » (2)

(1) Arch. Nat. A. F. IV, 1535. Cf. également F. 7 3701 qui contient plusieurs pièces sur la question.
(2) Arch. Nat. A. F. IV, 1329.

Et, presque exactement un mois après, le 3 thermidor an VIII (le 12 juin 1800), le rapporteur, après avoir attiré l'attention du ministre sur les agissements subversifs des prêtres et des Carmes des missions étrangères qui sont « des plus fanatiques et des plus grands ennemis du gouvernement », écrit :

« Il existe au boulevard Poissonnière une réunion de royalistes prononcés qui se couvre du manteau de la Franc-Maçonnerie. On y est admis avec infiniment de précaution et de mesure. La surveillance la plus active est dirigée sur cette assemblée et l'on rendra compte du résultat. » (1)

Et le 15 août 1800 (27 messidor an VII) nous arrive un renseignement, qui renverserait toutes nos idées sur le mépris affiché par le Grand Orient ressuscité sur la défection de son ex-Grand-Maître, si la loge incriminée ne nous apparaissait comme une dissidence aux visées royalistes, sinon légitimistes :

« Une loge s'est reformée ; ses assemblées se tiennent hors la barrière du Combat et à peu de distance. On n'y reçoit que les sociétaires dont le moral est éprouvé. La mémoire du Grand Maître (duc d'Orléans) y est vénérée. Ses armes sont sur les patentes avec cette inscription : *Il fut maçon, il fut digne de l'être*. Ses héritiers, l'aîné surtout, ont des partisans dans cette société. Mais quel que soit leur espoir, il est d'autant plus chimérique, que cette branche est actuellement unie et associée à la première. » (2)

Cette phrase « ses héritiers, l'aîné surtout, ont des partisans dans cette société » prend une valeur singulière et acquerra pour nous un sens prophétique lorsqu'en 1830 nous verrons la Franc-Maçonnerie aider ce fils aîné (Louis-Philippe) à ravir le trône à son cousin Charles X. A cette époque la branche des d'Orléans ne sera plus considérée comme « unie et associée » à la branche des Bourbons.

Les émigrés maçons auxquels on a permis de rentrer reprennent le chemin des ateliers. Nombre d'entre eux, et probablement des profanes séduits par le secret des travaux, se font recevoir à la loge *La Réunion des Etrangers*. Ils n'ont rien abdiqué de leurs rancunes et de leurs espoirs, car le mouchard rend compte que « les propos de ces royalistes sont toujours à peu près les mêmes » (3). Loyalement n'en tirons pas argument pour affirmer que la Franc-Maçonnerie demeurait fidèle à l'ancien régime et témoignait d'une sournoise rébellion contre l'Ordre établi. Toute l'his-

(1) Arch. Nat. A. F. IV 1329.
(2) Arch. Nat. F.7 3701.
(3) Rapport de la préfecture de police du 25 vendémiaire an XI (7 octobre 1801).

toire des relations de l'Ordre avec l'Empire le dément d'une façon péremptoire. Mais il est incontestable que les ennemis de l'Empire, « les exclusifs » et le parti dévôt, essayèrent, sous le couvert du ritualisme et du secret maçonnique, de s'associer pour des fins subversives. Et on sent — et on en aura la preuve plus loin — que le Pouvoir ne s'y trompe pas et les regarde plutôt comme des faux-frères, entendons par là comme des frères qui cherchent à s'infiltrer dans l'Institution non pour la servir sans arrière-pensée, mais pour s'en servir. Il est même bien tolérant le gouvernement ! et cette remarque a une importance qu'on comprendra par la suite, car enfin il lui suffirait — *Napoleone regnante* ! — d'interdire toute réunion maçonnique pour enlever aux conspirateurs cette facile façon de s'assembler « à couvert ». Et d'autant plus que les conjurés opèrent maçonniquement non seulement à Paris mais en province — dans le midi surtout :

« Un nommé Evrat, chirurgien accoucheur, très répandu dans le monde, répéta à différentes personnes qu'il existe par toute la France une confédération secrète dont le but est le rétablissement de la monarchie, que les loges de francs-maçons répandues dans les départements aident singulièrement les hommes de ce parti ; que ce sont pour la plupart les commis-voyageurs des négociants qui se chargent de la correspondance ; qu'on cherche à gagner quelques généraux et, que si l'on parvient, le coup pourrait éclater bientôt ; il ajoute que les affaires vont très bien dans le Midi, et que les partisans de Willot (1) y sont très nombreux. » (2)

En somme ce n'est pas la qualité maçonnique des suspects qui inquiète le Gouvernement, il les a à l'œil parce que royalistes ou chouans. Ces derniers surtout témoignent d'un antipatriotisme qui les fait traiter « d'enragés » par la préfecture de police. Ils souhaitent la défaite de la France dans sa lutte avec l'Angleterre, et parmi eux se distingue par son emportement un abbé Barruel qui n'a peut-être d'autre rapport que son homonymie avec le célèbre polémiste :

---

(1) Ce général Willot, qui devint comte et gouverneur de la Corse sous la Restauration, avait eu une vie militaire fort agitée. Commandant une division durant les guerres de Vendée, il avait été chassé de l'armée comme suspect par le général en chef Hoche. Sa participation au complot du 18 fructidor lui avait valu d'être déporté à la Guyane d'où il était parvenu à s'échapper avec ses complices Ramel, Pichegrus, Barthélemy et quelques autres. L'allusion faite dans la note de police à ses partisans dans le midi se rapporte aux souvenirs qu'il y avait laissés quand, rappelé au service par le Directoire comme commandant militaire de Marseille (ville dont il devint ensuite le député) il y avait réprimé avec une énergie excessive une émeute jacobine.

(2) Rapport de la Préf. de police 11 brumaire an XI (2 nov. 1802). Arch. Nat F 7. 3831.

« Un certain abbé Barruel demeurant rue Saint-Jacques, n° 31, très dévoué au parti, se fait remarquer par les mauvaises nouvelles qu'il répand et surtout par le ton d'assurance avec lequel il parle des succès que les Anglais selon lui ne peuvent manquer d'obtenir dans la guerre qui commence. » (1)

Nous avons dit que ces royalistes entrés dans les loges étaient des faux-frères parce qu'ils faisaient servir l'Ordre à un but intéressé, à des ambitions partisanes ; mais, maçonniquement, ils n'en étaient pas moins « réguliers » et membres d'ateliers agrégés soit au Grand Orient soit au rite écossais. « La loge *Mars et Thémis* du G.·. O.·. est composée d'hommes d'opinions exagérées, et l'on y voit assez souvent des exclusifs marquants. » (2) La loge *Pythagore* est l'objet d'une surveillance particulière. « Celles des *Amis de la Paix*, des *Amis Indivisibles* et des *Etrangers* sont peuplées d'individus connus pour ne point aimer le gouvernement, et ce sont ceux-là qui portent le trouble partout. » (3) Quant à la loge de l'Hôtel d'Aligre rue d'Orléans Saint-Honoré elle « est une de celles qui tiennent le plus souvent des séances. Elle est composée de tous individus attachés à l'ancien ordre de choses et de royalistes les plus encroûtés. Avant et après les travaux maçonniques on s'y permet beaucoup de propos » (4).

Les révoltés italiens — qu'on appelle les Illuminés — tentent aussi d'accaparer la Franc-Maçonnerie afin d'y trouver un asile sûr pour leur rébellion larvée. Mais les vrais maçons s'inquiètent, protestant contre cette invasion qui les compromet, et la police le sait : « Les maçons tranquilles et qui ne s'occupent véritablement que de maçonnerie cherchent dans ce moment-ci à réorganiser le Grand Orient et à faire tomber les loges suspectes et surtout celles qui observent le Rite Ecossais parce que leur correspondance s'étend chez l'Etranger et que d'ailleurs elles ne sont pas toujours très tranquilles. » (5) Et le résultat est que l'on constate bientôt que « l'esprit de la Franc-Maçonnerie à l'instar de l'esprit public s'est bien amélioré ; le résultat des observations les plus exactes à cet égard est bien satisfaisant. La plupart des loges ont célébré leur fête de la Saint-Jean et l'on y a exprimé en général beaucoup d'attachement au gouvernement » (6).

(1) Arch. Nat. F. 7. 3831. Rapport du 4 thermidor (1803 ?)
(2) Arch. Nat. F. 7. 3832. Rapport de la Préf. de police du 17 nivôse an XII (8 janv. 1804).
(3) Arch. Nat. F. 7. 3832. Rapport du 20 pluviôse an XII (20 février 1804).
(4) F. 7. 3631. Rapport du 30 nivôse an XII (21 janv. 1804).
(5) Arch. Nat. F. 7. 3831. Rapport du 19 thermidor an II (7 août 1803).
(6) Arch. Nat. F. 7. 3832. Rapport du 24 messidor an 12 (13 juillet 1804).

Entre temps les journaux avaient rendu compte, avec une satisfaction évidente, des fêtes organisées par les loges en l'honneur de l'Empereur et de la Paix. Le *Citoyen français* (1) écrit : « A Dijon, un banquet simple et frugal donné dans le charmant local de la loge des *Arts réunis*, a offert, au milieu de la joie la plus franche, les toasts portés au gouvernement français, *pacificateur de l'Europe* (2), à tous les braves qui ont concouru à la paix et aux puissances alliées. » La fête s'est « terminée par la plantation d'un arbre de la Liberté ». Et des lignes enthousiastes suivent sur la loge *La Parfaite Union* de Montauban qui a mêmement glorifié le Maître dans un banquet « très brillant, auquel plus de trois mille citoyens de la ville, de tout sexe et de tout âge assistèrent ».

Le *Journal de Paris* avait rendu compte de la cérémonie du 20 germinal où le Grand Orient avait célébré la Paix avec un grand concours d'artistes. « Les toasts ont été portés à la prospérité du gouvernement et à la gloire du nom français. » (3)

Donc on avait laissé la presse exalter les gestes et les bienfaits des loges — ce qui prouve qu'on ne rendait pas l'Ordre tout entier responsable de l'humeur subversive de certains de ses membres.

Les rapports de police d'ailleurs signalent de moins en moins de propos délictueux. Au contraire, on constate leur loyalisme envers l'Empire qui s'affirme par les toasts les plus fervents à la gloire de Sa Majesté l'Empereur et Roi dont on couronne le buste. On y manifeste « le plus ardent amour pour sa personne ».

On suit aussi avec attention tous les différends qui s'élèvent dans l'Ordre et qui concernent surtout la rivalité du Rite Ecossais et du Grand Orient (4). Il y a bien à ce sujet quelques erreurs commises, mais dans cet

---

(1) *Le Citoyen français*, journal politique, commercial, littéraire..., par Lemaire, *Paris*, in-4°, n° du 19 frimaire (10 décembre 1801).

(2) C'est nous qui soulignons. On verra pourquoi plus loin.

(3) *Le Journal de Paris* (qui fut fondé le 1er janvier 1777, le premier journal français quotidien). *Paris*, in-4°, n° du 24 germinal (11 avril 1802).

(4) Nous ne voulons pas faire entrer ces notes de police dans le corps du texte parce qu'elles ne rentrent pas dans le cadre de la *Franc-Maçonnerie dans l'Etat*, mais nous les reproduisons ci-après, comme complément important à notre ouvrage précédent : *La Franc-Maçonnerie chez Elle*.

Arch. Nat. F. 7. 3833. *Police générale de l'Empire. Préfecture de Police. Paris, ce 24 brumaire an* 13 (15 novembre 1804). *Rapport Franc-Maçonnerie* : « Il y a un violent schisme parmi les francs-maçons ; ceux qui suivent le rit Ecossais font scission avec le Grand Orient ; et il paraît que les premiers sont en grande majorité. Le Grand Orient pour se soutenir se prépare à offrir la place de Grand Maître de toutes les Loges à une des premières personnes de l'Empire. Les têtes s'échauffent des deux côtés, et c'est à qui fera ses efforts pour l'emporter sur l'autre. »

F. 7. 3833. *Paris, ce 9 brumaire an* 14 (31 octobre 1804). *Rapport* : « Les francs-maçons disent que S. A. I. le prince Louis doit être reçu incessamment Grand-Maître

imbroglio qui, même à l'époque, pouvait démêler la vérité ? Il y a même des notes qui relatent des faits amusants, ainsi celui-ci qui s'est passé à un banquet de loge qui eut lieu en mars 1805. « On a remarqué qu'au dessert le traiteur avait placé devant le second surveillant une chaumière, devant le premier un château, à l'orient un temple. Ces allégories se rapportent à Sa Majesté l'Empereur et Roi.La chaumière of-

de la Loge Ecossaise, que l'on fait déjà les préparatifs pour cette réception ; ils ajoutent que beaucoup de Dignitaires de l'Empire et de Grands Fonctionnaires publics se disposent à se faire recevoir, et qu'enfin cet Ordre va recevoir un nouveau lustre et un nouveau éclat. »

F. 7. 3833. *Paris, ce* 6 *frimaire an* 13 (27 novembre 1804). *Rapport* : « On assure que les Ambassadeurs Etrangers, avant de quitter leurs Cours, ont fait la promesse de ne visiter aucune Loge de francs-maçons. M. de Cobentzel va néanmoins quelquefois à la loge de *Thémis*. Plusieurs francs-maçons assurent qu'il est décidé que S. A. I. le prince Joseph sera Grand-Maître du Rit moderne et S. A. I. le Prince Louis Grand Maître du rit Ecossais. »

F. 7. 3833. *Paris, le* 15 *frimaire an* 13 (6 décembre 1804). *Rapport Franc-Maçonnerie* : « Le schisme qui régnait dans la Franc-Maçonnerie n'existe plus et les deux rits sont réunis. Il y a eu loge au Grand Orient. S. A. le Prince Joseph est nommé Grand-Maître. S. A. I. le Prince Louis adjoint. MM. les Maréchaux Murat, Soult, Masséna, Lannes, le sénateur Bacciochi, Leurs AA. II. l'archichancelier et l'architrésorier, S. Ex. le Ministre de la Police générale, Choiseul-Praslin sont Grands-Dignitaires. On a prononcé plusieurs discours qui ont été applaudis. Il doit y avoir dans chaque ressort de Tribunal d'Appel une Loge Métropolitaine qui aura l'inspection de toutes celles du Département et correspondra avec le Grand Orient. On doit également en établir dans la République Italienne, comme un nouveau moyen d'union entre cette République et la France.

F. 7. 3833. *Paris, ce* 6 *pluviôse an* 13 (24 janvier 1805). *Rapport Franc-Maçonnerie* : « Le calme qui s'était rétabli dans la Franc-Maçonnerie n'a pas été de longue durée. Les Ecossais veulent se reconstituer à part et briser avec le Grand Orient. On croit que celui-ci succombera dans la lutte ; plusieurs maçons assurent qu'il y a au Grand Orient quelques frères qui trouvent fort commode de se partager environ 60.000 livres qu'on prélève tous les ans sur les autres loges. Les Ecossais créent une loge dans ce moment et doivent lui donner le titre distinctif de l'*Impératrice Joséphine*. On dit que M. le Maréchal gouverneur doit être un des grands dignitaires et il doit y avoir demain une conférence à ce sujet. »

F. 7. 3833. *Paris, ce* 19 *pluviôse an* 13 (8 février 1805). *Rapport Franc-Maçonnerie* : « Les troubles agitent plus que jamais la Franc-Maçonnerie. Les partisans du rit Ecossais ne tarderont pas, dit-on, à succomber. Ils sont dénoncés au Grand Orient comme des Intrus. On prétend qu'un sieur Mathew demeurant à Rouen est le seul qui puisse constituer des Loges Ecossaises. On lui a dépêché un frère. Il a déclaré n'en avoir constitué aucune à Paris et autorisé le courrier à faire part de sa déclaration au Grand Orient. »

A. F. IV 1493. *Bulletin Paris, le* 4 *germinal an* 13 (25 mars 1805). *Francs-maçons* : « La séance du Grand Orient a été si nombreuse que la salle n'a pu contenir toutes les personnes qui se sont présentées. Le Représentant du Grand Maître de la Loge Ecossaise a été introduit avec les honneurs dus à son rang. On a été surpris de le voir entrer le chapeau sur la tête. On a crié : « A bas le Chapeau ». Il s'est justifié et a prouvé que tel était l'usage de son grade. M. Challan a lu un long discours sur la réunion des deux rites. Il a été approuvé en toutes ses parties à l'exception d'un passage par lequel il a rappelé ce qui s'était passé en Angleterre sous Charles I par la sédition du Rite Ecossais ; il a paru insinuer que ce Rit pouvait inspirer en France la crainte d'un événement pareil. Ce rapprochement a généralement déplu. — Un membre du Grand Orient a entrepris d'en accuser un du Rit Ecossais, d'avoir fait diverses dénonciations civiles, dans le cours de la Révolution. Il a été interrompu et on lui a observé qu'en loge on devait s'interdire toutes discussions sur les affaires civiles et politiques. — Un autre s'est élevé contre la nomination du Représentant du Grand Maître du Rit Ecossais. On a calmé la querelle que cette aggression faisait naitre. Mais les observateurs en ont conclu que la réconciliation n'était pas sincère et ne serait pas de longue durée. »

frait l'idée d'une vie privée ; le château l'élévation au Consulat ; le temple l'avènement au trône. » Et l'agent de la police ajoute : « Le traiteur n'a pas paru avoir des mauvaises intentions. »

La Maçonnerie reprend chaque mois une activité plus vive ; l'Archi-Grand Chancelier Cambacérès est à la tête des deux obédiences (avec le titre de Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil et comme Grand-Maître Adjoint du Grand Orient, dont le Grand-Maître titulaire Joseph-Bonaparte n'apparaît guère). Maintes illustrations garnissent les « colonnes ». Napoléon a laissé ses généraux occuper les principaux postes du Grand Orient, et l'ancienne noblesse décore somptueusement l'annuaire des dignitaires du Rit Ecossais. Cela vaut à l'Ordre une considération qui attire les profanes, voire même des dames haut titrées qu'accueillent les loges d'adoption ressuscitées. La loge *Sainte-Caroline* se fait remarquer par l'élégance de ses tenues. Le Bulletin de la police générale de l'Empire informe le 12 mars 1806 (1) « qu'il y a eu la nuit dernière rue Grange-Batelière loge d'adoption et bal à la société des francs-maçons dite *Sainte-Caroline*. Les billets d'invitation portaient que la princesse de Vaudemont présiderait... Le bal était presque entièrement composé de nobles. On a reçu la princesse de Carignan... on a remarqué Mme de Luynes ». Cette loge *Sainte-Caroline* est la loge loyaliste par excellence, où les assistants le 21 janvier 1807 « font le serment solennel de mourir fidèles à Sa Majesté » (2) et les émigrés soumis ou conquis y assistent. Le 9 février suivant on y signale la présence des princes de Wurtemberg et de Hohenlohe. « On a vu là réunis tous les anciens noms. On a remarqué qu'il n'y avait point de Montmorency, toute cette famille étant absente pour le mariage de M. Thibault de Montmorency. »

On va même jusqu'à poursuivre des écrivains qui attaquent la Franc-Maçonnerie. Non pas précisément, il faut le dire, parce qu'ils sont ses adversaires, mais parce qu'ils se trouvent être aussi les adversaires du Pouvoir. On l'a vu déjà par le jugement porté sur l'abbé Barruel. Tous ces prêtres, en somme, ont fulminé contre l'Ordre parce qu'ils l'accusaient d'avoir précipité la fin de l'ancien régime qu'ils regrettent amèrement. La Révolution, en incarcérant l'abbé Lefranc dans la prison des Carmes où il avait été victime des massacreurs de septembre, s'était préoccupée, non de châtier ses attaques contre les philosophes et les francs-maçons,

(1) Le calendrier républicain avait été supprimé le 1er janvier 1806.
(2) Bulletin du 28 janvier 1807.

mais ses insultes aux Jacobins et ses menées contre-révolutionnaires (1). L'abbé Proyart, dont le *Louis XVI détrôné avant d'être roi* n'avait pas suscité trop d'émotion, avait eu le tort de récidiver dans un ouvrage beaucoup plus important, que l'Empire cette fois ne laissa pas passer. La note du 12 février 1808 qui le concerne vaut d'être rapportée :

« L'Abbé Proyart,

Le ministre a fait arrêter, hier à Saint-Germain, l'abbé Proyart, auteur d'un ouvrage en cinq volumes qui vient de paraître sous ce titre : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*. L'esprit fanatique de cet ouvrage et quelques minutes de lettres trouvées dans les papiers de l'auteur, dénotent un cerveau très mal réglé et brouillé de rêveries. Le même abbé Proyart a publié il y a dix ans en Allemagne, un ouvrage intitulé *Louis XVI détrôné avant d'être Roi* dont les trois dernières pages offrent un tissu de calomnies atroces contre la personne de S. M. A la suite l'abbé Proyart a déclaré, dans son interrogatoire, avoir changé d'opinion à cet égard depuis la publication de son ouvrage et sa rentrée en France. Le ministre a ordonné que le sieur Proyart soit déposé à l'infirmerie de Bicêtre. » (2)

Il ne faut pas que les ecclésiastiques, croyant bien faire, s'avisent de jeter le discrédit sur l'Institution. Comme aux temps de Louis XV et de Louis XVI, voilà qu'un évêque commet la maladresse de mettre le gouvernement dans l'embarras en excitant l'opinion contre les réunions maçonniques ! Presque autant que les intéressés, le gouvernement ne tient pas à éveiller l'attention publique sur le secret des ateliers. Ce secret, ne le connaît-il pas ? Mieux que les francs-maçons peut-être. C'est l'évêque de Liège qui, secondé par ses prêtres, lève ce lièvre qu'il convenait de laisser au gîte. Les militaires français « qui fréquentent les loges dont il s'agit » regimbent. Ils protestent auprès de Monseigneur sur un ton si décidé que celui-ci estime prudent d'en référer à Paris au ministre de la police. Et Portalis de répondre à Mgr de Liège « que les ministres du culte doivent présumer le bien quand le mal n'est pas prouvé ». Il lui donne une leçon de charité chrétienne d'un charme pi-

(1) L'abbé Lefranc, supérieur des Eudistes à Caen jusqu'en 1789, était imprudemment venu à Paris où il avait publié en pleine révolution (1792) deux ouvrages in-8° dans lesquels, avant Barruel, il entend établir une parenté entre les francs-maçons, les philosophes et les jacobins : *Le voile levé pour les curieux* ou le secret de la Révolution révélé à l'aide de la Maçonnerie, et *Conjuration contre la religion catholique et les souverains* ; dont le projet fut conçu en France pour être exécuté dans l'univers : Ouvrage qui achève de démasquer les franc-maçons (*sic*) et de confondre les Philosophes et les sectaires de tous les temps.

(2) Le premier livre de l'abbé Proyart ne datait pas de dix ans, mais de huit ans. Il avait été publié à Londres et à Hambourg sous ce titre : *Louis XVI détrôné avant d'être roi* ou Tableau des causes nécessitantes de la Révolution française et de l'ébranlement de tous les trônes, in-8°.

quant — que le destinataire a même dû trouver trop piquant — en lui faisant remarquer qu'il n'est pas d'une prudence évangélique de condamner ce qu'on ne connaît pas, qu'on s'expose à troubler les consciences et la paix entre les citoyens « en déclamant contre des réunions que la police connaît et *qu'elle ne condamne pas* ». Le ministre envoie à Napoléon la teneur de sa douce mercuriale : « Je lui ai fait observer que des personnes distinguées par leur place et par leur dévouement à la chose publique fréquentent les loges. J'ai fini par lui dire que, en général, les ministres de la Religion ne sauraient être trop circonspects dans leur censure, surtout quand il s'agit d'objets qui ne sont pas ignorés du gouvernement et sur lesquels ils ne pourraient prendre d'initiative sans quelque imprudence. »

On n'est plus au temps où l'Eglise régente les rois. L'évêque, touché de repentir, se le tient pour dit. Il ne demande qu'à entrer dans les voies du Seigneur, autrement dit de l'Empereur. Nous n'avons pas la réponse du prélat mais nous savons qu'il a battu sa coulpe par le renseignement qui suit :

« M. l'évêque de Liège est un homme sage et bien intentionné qui ne demandait qu'à connaître les principes de conduite qu'il était dans le cas de suivre. » (1)

Moralité : les francs-maçons ne donnent plus de soucis au pouvoir. Un auteur contemporain le confirme :

« Ils n'occupent nullement le gouvernement ; on n'y parle jamais de religion, ni d'affaires d'Etat. Les Francs-Maçons lisent des vers et de la prose, font de la musique, tiennent un ou deux banquets par mois ; on fait une quête dans chaque assemblée, et le produit est envoyé au comité de bienfaisance, ou distribué à des familles indigentes. »

Et l'auteur ajoute ce renseignement qui, bien que semblant hors de notre sujet, prouve peut-être que les maçons de province étaient moins réservés :

« Les Francs-Maçons des départements trouvent une grande différence entre les assemblées maçonniques qui se tiennent à Paris et les leurs ; ils regardent tous les Francs-Maçons de Paris comme des profanes qui s'occupent de futilités. » (2)

---

(1) *Lettre de Portalis à Napoléon* le 27 janvier 1807. Arch. Nat. A. F. IV. 1046.
(2) L. Prudhomme : *Miroir historique, politique et critique de l'ancien et du nouveau Paris, et du département de la Seine... Paris*, 1807, in-12, T. I, p. 296.

* * *

Les francs-maçons, venons-nous d'écrire, ne donnent plus de soucis au Pouvoir. Mais ils lui en avaient tout de même donné. Pourquoi les a-t-il supportés, ce Pouvoir dont la volonté était omnipotente ? C'est que ces soucis ne comptaient guère à côté des avantages envisagés. Impossible de raisonner autrement. Nous avons fait allusion au début de ce chapitre à l'intérêt que pouvait avoir l'Empereur à laisser l'Ordre subsister. Il ne voulait pas contrarier une société affermie par les ans et qui comptait d'influents personnages ? C'est là la version officielle que résume parfaitement le préfet de police Portalis écrivant à Napoléon le 27 novembre 1807 :

« Il serait impossible en France de détruire les Réunions d'hommes et de femmes connues par le nom général des Loges maçonniques. En les traitant comme des Réunions suspectes on ne réussirait qu'à les rendre dangereuses. A certaines époques, dans certains pays elles étaient plutôt formées par la Politique que par le Plaisir. Chez les français, toujours disposés à faire gaiement les choses sérieuses et à traiter serieusement les choses frivoles, l'amour du plaisir a eu plus d'influence que la Politique sur des établissements qui peuvent occuper l'oisive opulence et satisfaire les petites ambitions de coterie et de société. Aussi, pendant la Révolution, toutes les loges de francs-maçons avaient disparu, elles avaient été remplacées par les sociétés populaires. Avec le retour du calme on a vu renaître ces Loges. Il a été infiniment sage de les diriger, puisqu'on ne pouvait les prescrire. Le vrai moyen de les empecher de dégénérer en assemblées illicites et funestes a été de leur accorder une protection tacite, en les laissant présider par les Iers dignitaires de l'Etat.

Votre Majesté, dont le génie embrasse tout a donné par là à ces établissements une impulsion invisible, qui était seule capable de prévenir tous les dangers et tous les abus. » (1)

« Il serait impossible, en France, de détruire les loges maçonniques. » Hum ! Sous une dictature comme celle que Napoléon avait imposée à la France cette affirmation semble bien aventurée, et ce mot « impossible » aurait même été susceptible de l'indisposer, s'il n'avait pas caché — même à son ministre — les véritables raisons de sa tolérance. Mais ces raisons, il ne les exposera jamais ; il nous les faut deviner. Au contraire on dirait que par ses propos à ce sujet il ait pris plaisir à dejouer d'avance la curiosité des historiens.

Arnauld dans ses *Souvenirs d'un Sexagénaire* (2) nous rappelle son

(1) Arch. Nat. A. F. IV. 1046.
(2) *Paris*, in-16, T. I, p. 150.

mot sur les francs-maçons : « Ce sont des enfants qui s'amusent, laissez-les faire et surveillez-les. » Seulement à cette époque le maître de l'heure n'est encore que premier consul. Plus tard, interrogé par son médecin O'Méara qui a consigné le propos dans la Relation de son séjour à Sainte-Hélène, sur le mobile auquel il avait obéi en protégeant les membres de l'Ordre, il aurait répondu « parce qu'ils combattaient le pape » (1). Boutade certainement, car on ne voit guère l'immixtion de la Franc-Maçonnerie dans les démêlés qui troublèrent les relations de l'Empire et du Vatican. Il y a bien une anecdote citée par M. Bourgin dans un article de *La Révolution française* (2) et reprise par M. L. de Lanzac de Laborie dans son livre substantiel *La Religion* (3) qui justifierait jusqu'à un certain point le mot de Napoléon. C'est celle du général Radet présidant sa loge *Marie-Louise* le 23 juin 1810 dans le palais désaffecté de la Propagande et, après des réflexions pas trop flatteuses pour la papauté (c'était lui qui avait jadis enlevé Pie VII du Quirinal) s'écriant « Je proclame dans cette fête l'empereur comme protecteur de la Maçonnerie, et j'ajoute ce nouveau titre de gloire à tous ceux que lui ont déjà décernés tous les hommes dont il a fait le bonheur. » Comme on le voit, c'est un fait sans importance et dont Napoléon avait certainement perdu le souvenir, si tant est qu'il l'ait jamais connu. Et quant à ce titre de protecteur de la Maçonnerie que lui octroie Radet, il y a longtemps que les loges françaises le lui ont donné. Il suffit de se reporter aux fêtes solennelles célébrées aussi bien par les ateliers du Grand Orient ou du Suprême Conseil Ecossais que par ces puissances mêmes pour s'en convaincre. Des orateurs dans le feu de leur exaltation célèbrent même le « frère » Napo-

---

(1) Relation reproduite dans la *Correspondance de Napoléon*, T. XXXII, p. 394.

(2) In 8°, 1905; T. I, p. 427.

(3) *Paris sous Napoléon*, T. IV : *La Religion. Paris*, 1907, petit in-8°, p. 376 et 377. Livre bien documenté où l'auteur témoigne — et si inutilement — de ses sentiments hostiles envers la Franc-Maçonnerie par des épithètes malheureuses et discourtoises incompatibles avec la sérénité exigible chez tout historien. Exemples de ce parti pris : « Bouilly qui joignait à ses autres ridicules celui d'être franc-maçon et de s'en glorifier » (p. 382) (entre parenthèses combien cette malveillance à l'égard du f.·. Bouilly est injuste. Il faut lire, pour s'en convaincre, les lignes si élogieuses et si émues que lui consacre un auteur d'une impartialité indiscutable, Ernest Legouvé au T. I de ses *Soixante ans de Souvenirs*). « Le Sénateur flamand Herwyn figurait dans le *Calendrier maçonnique* avec la qualification saugrenue de Grand Hospitalier de la Grande Loge Symbolique » (p. 386). Pourquoi saugrenue ? L'hospitalier est en maçonnerie celui qui reçoit et distribue les aumônes, l'aumônier dans le sens primitif du mot et s'il est ici appelé « grand » c'est parce qu'il est l'hospitalier de l'Obédience, et non d'un atelier. Ce mot « grand » ajouté au titre sert à différencier les officiers du Pouvoir Central des officiers des loges. C'est ainsi que Grand Maître, Grand Orateur, Grand Trésorier, etc., etc., s'emploient pour désigner des fonctions occupées dans la *Grande Loge*, et non dans une loge.

léon, mais ce sont des maçons qui ont pris leur désir pour la réalité. Leurs discours retrouvés par des chercheurs trop peu méfiants ont même fait croire à l'initiation de Napoléon. Et Clavel dans son *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, où les gravures sont encore plus pittoresques que le texte (et ce n'est pas peu dire), a ajouté à la légende en nous dépeignant Napoléon accompagné d'un aide de camp visitant une loge du boulevard Saint-Marcel.

Quand Besuchet écrit : « Il passe pour constant que Napoléon, allant prendre le commandement de l'armée d'Egypte, fut admis à l'initiation maçonnique lors de son séjour momentané à Malte » (1), il emploie un mode d'information que l'on excuserait chez un journaliste qui, pressé de servir le public, ne prend pas la peine de se documenter, mais qui est peu admissible de la part d'un historien. « Il passe pour constant ». Le danger d'un tel procédé est que l'étranger le prend comme l'expression d'une certitude et que nous voyons un écrivain de la valeur de Gould croire, sur la foi de Besuchet, à l'initiation de Bonaparte.

On va même jusqu'à avancer que ce sont les francs-maçons « qui l'ont fait consul et empereur ». Et Cartier, l'auteur chez qui nous avons relevé cette phrase, ajoute : « On ne comprendra jamais Napoléon, son élévation, sa politique, son règne et sa chute, si on ne tient pas compte de ses doctrines et de ses relations maçonniques. » (2) Que répondre à cela ? Que répondre ! Le lecteur sans défense, sous les yeux de qui tombent de pareilles lignes, colporte la fable sans y voir malice, et c'est ainsi que se propagent tant de légendes, que se répandent de malfaisants ragots. Donc écartons délibérément cette histoire dont nous montrerons peut-être un jour — avec des documents irréfutables à l'appui — l'inexactitude. Si nous y ajoutions foi, elle serait un motif de plus de la faveur de l'empereur, et à ce titre elle rentrerait dans le cadre de ce travail uniquement consacré aux relations de la Franc-Maçonnerie et du Pouvoir. Mais comme nous n'en faisons pas état et que nous doutons d'autre part de l'argument fourni par Portalis, il convient de chercher ailleurs une plausible explication.

(1) *Précis historique de l'ordre de la Franc-Maçonnerie* depuis son introduction en France jusqu'en 1829... par J. C. B. *Paris*, 1829, in-8°, T. II, p. 213.
(2) E. Cartier : *Lumière et Ténèbres*. Lettres à un franc-maçon. *Paris*, 1888, in-16, p. 183 et 184.

* * *

Ici il nous faut revenir sur une opinion trop généralement acceptée et que maints auteurs de talent qui ont tenté d'analyser l'ambition napoléonienne — tel le russe Dmitry Merejkowsky (1) — ont réussi à accréditer. Cette ambition embrassait toute la terre ? C'est possible, mais *sous un angle français*.

Quand la troisième classe de l'Institut, chargée de proposer les inscriptions à graver sur l'Arc de Triomphe, le voulut appeler *Auguste* et *Germanicus*, Napoléon protesta avec une vivacité dans les termes qui durent calmer le prurit d'adulation des académiciens. Il ne veut d'autre titre que celui d'*Empereur des Français*. Et notre opinion se trouve surtout corroborée par ces lignes qui terminent la note : « Quant à la langue dans laquelle les inscriptions doivent être rédigées, *c'est la langue française*. Les Romains se servaient quelquefois de la langue grecque dans leurs inscriptions ; mais c'était un reste de l'influence des Grecs sur les arts et les sciences à Rome. La langue française est la plus cultivée des langues modernes : elle est plus définie, plus répandue que les langues mortes. On ne veut donc point d'autre langue pour les inscriptions que la langue française (2). » A remarquer que Napoléon est à Schœnbrunn menant sa campagne d'Allemagne lorsqu'il dicte ces volontés à son grand maréchal du palais Duroc.

On tente de nous faire croire qu'il ne travaillait que pour lui-même parce qu'il confiait le gouvernement des régions conquises aux seuls membres de sa famille. Tenir les exécuteurs de sa pensée par les liens du sang était plus prudent que de les tenir par les liens plus lâches de la reconnaissance. Empereur, il garde une âme républicaine (la seule faute qui en ferait douter, son mariage, politiquement inutile, avec Marie-Louise). On objectera le plagiat presque indécent qu'il fait des coutumes de l'ancienne Cour, la distribution à ses généraux des mêmes titres nobiliaires, la cérémonie du couronnement — cérémonie à laquelle, selon le fameux mot d'Augereau « il ne manquait pour compléter la pompe que le demi-million d'hommes qui était mort pour mettre fin à tout

(1) Dmitry Merejkowsky : *Napoléon, l'homme*. Traduction Dumesnil de Gramont. *Paris*, 1929, in-16.

(2) La pièce, entièrement de la main de Duroc (Arch. Nat. carton 02-6) se trouve intégralement reproduite dans A. Champollion-Figeac : *Chroniques dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution*, seconde période historique. *Vienne*, 1881, in-8°, p. 330-331.

cela ». C'est ne pas comprendre la psychologie de l'Homme, cet instinct d'ex-petit noble qu'a ébloui et qu'éblouit encore le prestige de la grande noblesse — qui sent que la grandeur a besoin de panache pour être élue et adoptée par la foule.

Car c'est de la foule dont il a besoin, beaucoup plus que de l'élite qui, au fond, le dévisage avec une aménité restrictive. C'est sur elle qu'il compte pour exaucer son rêve, qu'il joue de son irrésistible séduction qui la mènera jusqu'au fanatisme. Par de tels gestes il prouve qu'il est « peuple » et qu'il est l'homme du peuple. Il envahit l'Europe non point pour la dominer mais pour la faire Une. Napoléon châtie les rois, mais protège les nations. Nous ne le voyons pas encourager le pillage chez ses armées, mais au contraire traiter les prisonniers ou les régions *soumises* (1) non seulement comme des vaincus qui ont droit à sa pitié, mais comme des sujets qui réclament sa justice. A ses yeux ils ne sont point asservis, ils se trouvent libérés. Il ne se contente pas d'être l'organisateur de la victoire, il est aussi l'organisateur de la conquête. A peine a-t-il cessé de frapper qu'il songe à réparer, par de minutieuses mesures administratives, le mal inévitable qu'ont causé ses exploits. Dans Moscou, dont l'incendie va éclairer sa funèbre retraite, il songe à établir le statut des Comédiens français ; dans Paris, avant de partir, il a dû songer aux réformes qu'il apporterait là-bas à la servitude cosaque. Ses soldats tracent le sillon où cet ancien capitaine de la Révolution française jette la semence des Droits de l'Homme. Il a muselé cette Révolution, mais, imprégné qu'il demeure de sa charitable folie, il n'est pas mécontent que ses troupes apportent un air libre dans les plis de leur drapeau. Et les peuples ne s'y trompent pas tellement. Constatons avec quelle facilité l'Allemagne et l'Autriche acceptent sa dictature. Elles ne le haïssent pas et lui donnent des recrues qui ne l'abandonnent qu'avec sa fortune. Les monarques qui s'opposent à ses invasions songent plus à sauver leur propre puissance que l'intégrité de leur territoire. Général d'une nation qui a osé décapiter la Royauté, il est moins dangereux par la force de ses armes que par la propagande de ses armées. Waterloo ne marque pas seulement la débâcle de l'Empire mais le recul de la pensée française. Quand les Alliés ramènent au pouvoir Louis XVIII, ce qu'ils veulent surtout, c'est, en sabrant de notre Histoire toute la période qui va de 1789 à leur victoire, diviniser

(1) Nous disons *soumises* et non *conquises*, car il s'est souvent montré implacable pour les révoltes des autochtones.

à nouveau la personne royale et la hiérarchie des castes. Prétention dont les avatars et l'échec de la Restauration ont accusé la démence. Cela est si vrai que, lorsqu'en 1830 les Trois Glorieuses font monter sur le trône Philippe d'Orléans, on craint tout de suite en haut lieu (bien que le mouvement ne menace nullement l'étranger) que le czar Alexandre I n'intervienne de nouveau dans les affaires du pays et n'impose à celui-ci son impérieuse volonté (Voir la lettre que dès son avènement lui adressa Louis-Philippe).

Or si nous admettons que Napoléon cachait derrière son appétit de conquêtes un désir d'unifier le monde en brisant, au profit du seul mérite, le droit périmé de la naissance, il est à croire qu'il n'a rien négligé pour convaincre les peuples de sa mission libératrice. Remarquons en passant qu'il ne dédaigne pas d'être appelé Le Pacificateur. Au contraire. Même quand la guerre bat son plein, la France glorifie la Paix en même temps que ses triomphes. Dans *Hiram au Jardin des Oliviers* (1) nous avons rappelé les fêtes célébrées par les loges, où les banderoles des temples et les cartouches des murs portaient à côté du « Vive l'Empereur » ces lettres nullement ironiques « Vive la Paix ». La Maçonnerie se fait l'interprète du sentiment général, y compris celui de l'Empereur. Un conquérant qui n'est pas un barbare est toujours un pacificateur. Comme le but dépasse ses possibilités, il demeure au stade belliqueux de son épopée, et l'histoire rapetisse le héros au rang inférieur d'un guerrier. C'est le cas de rappeler ces lignes de Thomas Carlyle dont l'œuvre, qui ne tient pas assez compte de l'*imperium* des réalités, est, par cela même peut-être, toute éblouie de vérités :

« Tout Grand Homme est par sa nature un fils de l'Ordre, non du désordre. C'est une position tragique pour un vrai homme de travailler en révolutions. Il semble un anarchiste ; et en vérité un douloureux élément d'anarchie l'entrave à chaque pas, — lui à l'âme entière de qui l'anarchie est hostile, odieuse... Il est ici pour faire que ce qui était désordonné, chaotique, se change en une chose réglée, régulière. Il est le missionnaire de l'ordre. » (2)

Et plus loin, précisément en parlant de Napoléon :

« Par sa nature, renforcée aussi par son métier militaire, il savait que la Démocratie, si elle était le moins du monde une vraie chose, ne pouvait être une anarchie : l'homme avait une haine de cœur pour l'anarchie. » (3)

---

(1) Albert Lantoine : *Hiram au Jardin des oliviers. Paris*, 1928, pièce in-8°.
(2) Thomas Carlyle : *Les Héros*. Le culte des Héros et l'héroïque dans l'Histoire. Traduction Jean Izoulet. Deuxième édition. *Paris*, 1908, in-16, p. 320.
(3) *Ibidem*, p. 375.

Taine, lui-même, derrière le chef n'a pas su voir l'illuminé. Cette illumination est une utopie qui coûte cher, mais qui porte ses fruits. Les guerres napoléoniennes ont labouré l'Europe comme la charrue déchire le sol.

A cet homme que hante l'espoir d'une harmonieuse domination œcuménique, ne pouvait déplaire la Franc-Maçonnerie avec son esprit international, autrement dit son postulat de fraternité universelle. Ce postulat, nous le trouvons exprimé il y a presque deux siècles (1737) par son premier Grand Orateur, le chevalier de Ramsay : « Les sujets de tous les Royaumes, dit-il, peuvent apprendre à se chérir mutuellement, sans renoncer à leur patrie... Le monde entier n'est qu'une grande République, dont chaque Nation est une famille et chaque particulier un enfant. » Et il définit la Franc-Maçonnerie « un établissement dont l'unique but est la réunion des esprits et des cœurs, pour les rendre meilleurs, et former, par la suite des temps, une Nation toute spirituelle, où sans déroger aux divers devoirs que la différence des états exige, on créera un Peuple nouveau qui, étant composé de plusieurs nations, les cimentera toutes en quelque sorte par le lien de la vertu et de la science ».

Ainsi, dès l'origine de l'Ordre, se trouve établie sa tradition spirituelle, — tradition à laquelle il n'a jamais cessé de demeurer fidèle, quelle que soit l'obédience à laquelle ont appartenu ou appartiennent ses membres. Le chevalier de Ramsay exprime alors les aspirations généreuses non seulement d'une élite intellectuelle mais aussi — ce qui peut sembler paradoxal — des plus grands du Royaume. Quand le premier ministre, le cardinal de Fleury, témoigne de quelque hostilité envers la « secte » naissante, c'est parce qu'il craint son ingérence dans les affaires politiques, mais non pour cette idée d'un Super-Etat, que lui et ses contemporains approuvent pleinement. Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne, l'avait déjà exposée à son royal élève. N'a-t-il pas écrit : « J'aime mieux ma famille que moi-même, j'aime mieux ma patrie que ma famille, mais *j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie* », et dans son *Télémaque* (1-9) : « Tout le genre humain n'est qu'une famille dispersée sur la face de toute la terre. Tous les peuples sont frères et doivent s'aimer comme tels. » Le duc de Richmond et d'Aubigny offre ses vœux au cardinal-ministre Fleury comme « citoyen de l'univers » (1). Quand l'abbé

(1) Voir sa lettre reproduite en fac-simile dans notre ouvrage *Le Rite Ecossais, loc. cit.*, p. 16.

de Saint-Pierre soumet au roi son Projet de Paix basé sur l'entente des nations, il ne fait que répondre au désir sincère de la société française. Le marquis d'Argenson admire ce Projet, comme il croit à la Paix Universelle (1). Le XVIII[e] siècle fut « humain », entendons par là qu'il eut la conscience de ce que M. Julien Benda appelle « l'Universel ». A cette époque, être serviteur de la Patrie, c'est être serviteur de l'Humanité. La Révolution, en donnant cette signification au mot « patriote », ne fera que corroborer l'opinion de Diderot « identifiant la personnalité nationale avec l'antipatriotisme » (2). Elle va pousser cet esprit jusqu'à l'apostolat. Si elle veut exterminer les despotes c'est pour libérer les peuples et magnifier le Peuple. « Tous les peuples sont frères. » Et chez Napoléon, empereur et conquistador, ce concept demeure dans sa pureté originelle.

Or la Franc-Maçonnerie française, non seulement prêche parmi ses membres cette idée généreuse, mais elle la propage parmi maintes de ces obédiences répandues sur le globe qui sont comme elle désireuses de voir réaliser leur rêve. Ce que Kléber a tenté d'accomplir en Egypte, les officiers francs-maçons le font dans les pays conquis. En Russie, en Pologne, en Hollande, en Italie, partout où l'Etoile Flamboyante éclaire les serviteurs de l'Art Royal, les loges militaires sont là pour, selon la parole rituelle, « vaincre les passions et soumettre les volontés ».

Le terrain était déjà préparé. L'influence de la Révolution avait débordé les frontières. L'humanitarisme dont elle était animée triomphait à l'étranger de l'idée de patrie. Lessing dans son *Ernst und Falk Gespräche für Freimaurer* (1778), dont une partie a été traduite en français la même année sous le titre de *Modeste et Faucon*, écrit :

« Je crois qu'il serait très fort à désirer que dans tous les états il y eut des hommes assez au-dessus des préjugés du vulgaire pour être en état de fixer exactement ce point critique où le patriotisme cesse d'être une vertu. » (3)

Et plus loin :

« Les actions particulières et définitives des maçons dénotent que c'est un de leurs objets de rallier les hommes, et de resserrer les liens naturels que l'établissement des états dissout par une nécessité absolue. » (4)

(1) Argenson (marquis d') : *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France. Paris*, in-16. Ce livre, qu'admirèrent Voltaire et J.-J. Rousseau, avait été écrit vers 1737.
(2) Auguste Le Flamanc : *Les Utopies prérévolutionnaires et la philosophie du XVIII[e] siècle. Paris*, 1934, gd in-8°.
(3) [Lessing] : *Modeste et Faucon*. Dialogues à l'intelligence des maçons. *Magdebourg*, 1778, in-16, p. 52, 53.
(4) *Ibidem*, p. 67.

Le concept de la République universelle affirmé en 1737 par Ramsay, premier orateur de l'Ordre, constitue l'idéologie de la plupart des ateliers européens. Des penseurs s'y rallient, sans se croire pour cela félons envers leurs pays. Des étrangers, comme Thomas Payne, Campe, Anacharsis Clootz, Cramer, ne font pas figure de traîtres ni devant eux-mêmes ni devant leurs compatriotes en se faisant naturaliser français. A leurs yeux cet acte les fait citoyens du monde. En quoi ils se trouvent réaliser la pensée de Lessing qui voit les nations — comme l'ont fait les religions — abdiquer leur particularisme au profit et dans le sein de la Franc-Maçonnerie universelle. Et le franc-maçon, le philosophe Fichte, corroborant Lessing, dira :

« Il importe que nous nous dépouillions des sentiments étroits de notre condition particulière *et de la société civile* à laquelle nous sommes liés ; que nous mettions devant les yeux et dans le cœur, la fin de l'humanité, *qui est l'unification des hommes dans une forme commune d'organisation*, que nous en fassions notre but, à nous, que nous le propagions comme tel, que nous travaillions de toutes nos forces, et à l'aide de mille moyens, pour la réaliser et *que nous élevions la forme que nous avons à la hauteur d'une pure forme humanitaire*. Ou ce but est celui de la Franc-Maçonnerie ou elle n'en a aucun. » (1)

Conséquence : Les francs-maçons d'outre-Rhin sont disposés à fraterniser avec les francs-maçons des armées françaises qui viennent, sur les décombres des nationalités, instaurer les assises d'une humanité fraternelle. Un célèbre historien allemand, malgré certains jugements erronés que son zèle de catholique néo-converti lui inspire sur la Franc-Maçonnerie, a vu clair dans cette tactique de Napoléon encourageant de son silence complice cette propagande sentimentale. C'est Frédéric Schlegel écrivant dans sa *Philosophie de l'Histoire* :

« Est-il quelqu'un qui ignore ou qui ait oublié avec quelle adresse l'homme qui dans ces derniers temps régnait sur le monde, se servit dans tous les pays conquis, de ce véhicule et l'employa comme un organe prêt à fourvoyer et à nourrir de fausses espérances l'opinion publique ? C'est pour cela qu'il fut appelé l'homme du siècle, et qu'il fut du moins, en effet, le serviteur de l'espoir du siècle. » (2)

F. T. B. Clavel nous semble bien avoir compris cette intention prêtée à l'Empereur lorsqu'en 1845, reprochant au maréchal Soult, ministre de

(1) [Fichte] : *Philosophie der Maurerei.* Briefe an Konstant *in Eleusinien des Neunzehnten Jahrhunderst. Berlin,* 1802-1803, T. I, p. 1 et 45, T. II, p. 1 à 60.
(2) F. Schlegel : *La Philosophie de l'Histoire,* professée en dix-huit leçons publiques à Vienne, ouvrage traduit de l'allemand par l'abbé Lechat. *Paris,* 1841, 2 vol. in-8°, T. II, p. 365.

la guerre, l'interdiction faite aux militaires d'appartenir à la Franc-Maçonnerie, il écrit les lignes suivantes :

L'homme d'état formé à l'école impériale, à qui l'on attribuait la circulaire pouvait-il avoir oublié tout le parti qu'avait tiré Napoléon des ateliers régimentaires ? Il sait bien qu'à peine nos soldats s'établissaient-ils dans une ville soumise à nos armes, chaque régiment s'empressait de tenir loge, convoquait à ses assemblées les maçons de la localité, multipliait autant qu'il le pouvait les initiations, instituait des loges ; et, à la faveur des relations intimes qu'il liait ainsi avec les adeptes, asseyait d'une manière stable et puissante l'influence du vainqueur sur le vaincu ». (1)

Il y a quelque exagération dans cette façon qu'a Clavel de raconter cette pénétration pacifico-maçonnique, mais le fond, selon nous, demeure exact. Il y a même lieu d'ajouter que souvent s'établissaient ensuite dans les villes conquises des loges civiles qui demandaient leur reconnaissance au Grand Orient de France — voici même des obédiences sollicitant leur investiture de la même puissance, comme en 1806 le *Grand Orient de Bade* et en 1811 à Cassel le *Grand Orient de Westphalie* qui avait appelé à la Grande Maîtrise le roi Jérome Napoléon. A remarquer également dans le rapport de police du 15 frimaire an XIII (6 décembre 1804) cette phrase : « On doit également établir une loge dans la République italienne, comme un nouveau moyen d'union entre cette République et la France. » (2) Projet qu'on exécute, et bientôt Milan frappe une médaille portant en exergue : « Union des francs-maçons d'Italie et de France » (3).

Certes, une fois le colosse blessé à mort, il y eut partout dans les pays délivrés de son emprise, un furibond réveil de l'esprit national auquel, obéissant les premières à cette volte-face, les loges allemandes coopérèrent avec ardeur. Puisque le Grand-Œuvre de pacification universelle avortait, la tactique s'imposait de se replier sur les anciennes positions. Le rêve sublime aboutissait à un cauchemar. Son écroulement ne laissait plus voir que les ruines qu'il avait laissées. Et les patries étroites et querelleuses, comme après la faillite d'Alexandre, de Jules César et de Charlemagne, rebâtissaient leur égoïsme sur la débâcle de la grande Patrie humaine. Seulement la solidarité des frères ne sombrait pas dans le naufrage de la Fraternité. La fameuse loge *La Croix de Fer*, que fonderont les officiers russes et prussiens en pleine campagne de Silésie, prendra

(1) *L'Orient*, revue universelle de la Franc-Maçonnerie. *Paris*, 1844-1845, gd in-8°, p. 224.
(2) Voir la note de la page 207.
(3) *Médailles de Napoléon* (première partie). Catalogue J. Dillon. *Bruxelles*, 1935, pièce in-8°, p. 26.

l'engagement de protéger « les sociétés maçonniques et les maçons qui se feront connaître » (1).

Mais ceci n'efface pas ce qui fut : la collaboration des loges étrangères à la chimérique tentative de l'Imperator. Plus tard, des écrivains — suivant Schlegel — dénonceront comme un crime cette fraternisation des francs-maçons allemands avec les francs-maçons français. Eckert par exemple, n'y verra qu'un mot d'ordre venu « des chefs suprêmes de la Franc-Maçonnerie », sans vouloir comprendre qu'il y avait eu préalablement dans son pays une infiltration des idées révolutionnaires qui avait préparé les voies à cette fraternisation et qui lui enlevait, d'un côté comme de l'autre, tout caractère de trahison. On ne servait pas les intérêts de la France — ce qui eût légitimé cette réprobation — mais les intérêts de la République mondiale :

« L'entrée des loges allemandes, dit Eckert, était toujours ouverte aux maçons militaires, ce qui était un puissant moyen de surveillance et de propagande. Parfois les frères visiteurs importunaient par leur présence, récitaient des éloges pompeux ; ou corrompaient des frères, au grand détriment de la patrie. En Espagne et en Portugal, où on l'avait introduite, la Maçonnerie déploya la plus grande activité pour créer un parti impérial. Elle se flattait partout de l'espoir qu'avec et par la dictature napoléonienne *elle réunirait tous les peuples dans un seul royaume de frères* ET RÉALISERAIT AINSI TOUS LES BUTS DE L'ORDRE. Qui ne se rappelle avec étonnement l'enthousiasme subit que montra pour l'empereur français certaine classe de la société... Les défections dont à cette époque se rendirent coupables plusieurs commandants de place prussiens eurent-elles toutes le même fondement ? Je n'oserais l'affirmer. Mais il est certain que plusieurs faits ne peuvent s'expliquer autrement d'une manière plausible, et c'est ainsi que s'explique l'entrée si facile des révolutionnaires en Belgique, en Savoie, à Mayence, à Trèves, à Spire, à Worms et à Francfort.

L'Allemagne donna alors un spectacle étrange, inexplicable. Ses troupes aguerries, qui naguère encore avaient donné la preuve de leur bravoure, semblent tout à coup frappées d'impuissance, et ses généraux aveuglés. Dans toutes les rencontres avec les troupes républicaines et plus tard avec les troupes impériales, elles se montrent indignes de leur antique renommée. Les garnisons dans les forteresses mettent bas les armes, sans coup férir ; les renseignements reçus par les chefs sont faux ; les décisions arrêtées dans les conseils de guerre sont aussitôt communiquées à l'ennemi ; les ordres ne sont pas donnés ou mal exécutés ; les renforts n'arrivent pas à temps opportun ; les munitions font défaut ; la fidélité des officiers est suspecte ; le découragement est répandu dans l'armée par des bruits sinistres. Comment expliquer ces faits étranges ? ... Ils ne sont dus qu'à la trahison des officiers allemands, sur l'ordre des chefs suprêmes de la Maçonnerie. » (2)

(1) [Thory] : *Acta, loc. cit.*, T. I, p. 257.
(2) Eckert : *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification* ou son organi-

Lui aussi Eckert exagère pour diminuer la valeur des troupes napoléoniennes.

Mais de tous ces faits se dégage une certitude : La Franc-Maçonnerie obéissait à sa tradition en servant l'Empire.

Et l'Empereur obéissait à sa mission en protégeant la Franc-Maçonnerie. (1)

sation, son but et son histoire. Traduit de l'allemand, disposé dans un nouvel ordre... par l'abbé Gyr. *Liége*, 1854, in-8°.

(1) Le livre de Thory *O.·. ou Histoire de la fondation du Grand Orient de France* (*Paris*, 1812, in-8°) contient en hors texte un tableau « des loges attachées aux corps militaires français à l'époque de 1812 ». Il en existe dans tous les corps (Infanterie de ligne ou de bataille — Infanterie légère — Gardes nationales d'élite — Artillerie — Sapeurs — Cuirassiers — Dragons — Chasseurs — voire dans la Garde Impériale qui n'a qu'un atelier portant le titre distinctif : *Les Chevaliers de Saint Napoléon.*) Thory a indiqué à la suite les loges créées par l'infanterie légère *italienne*, les hussards *italiens*, l'infanterie *suisse*, et le Régiment d'*Isenbourg*.

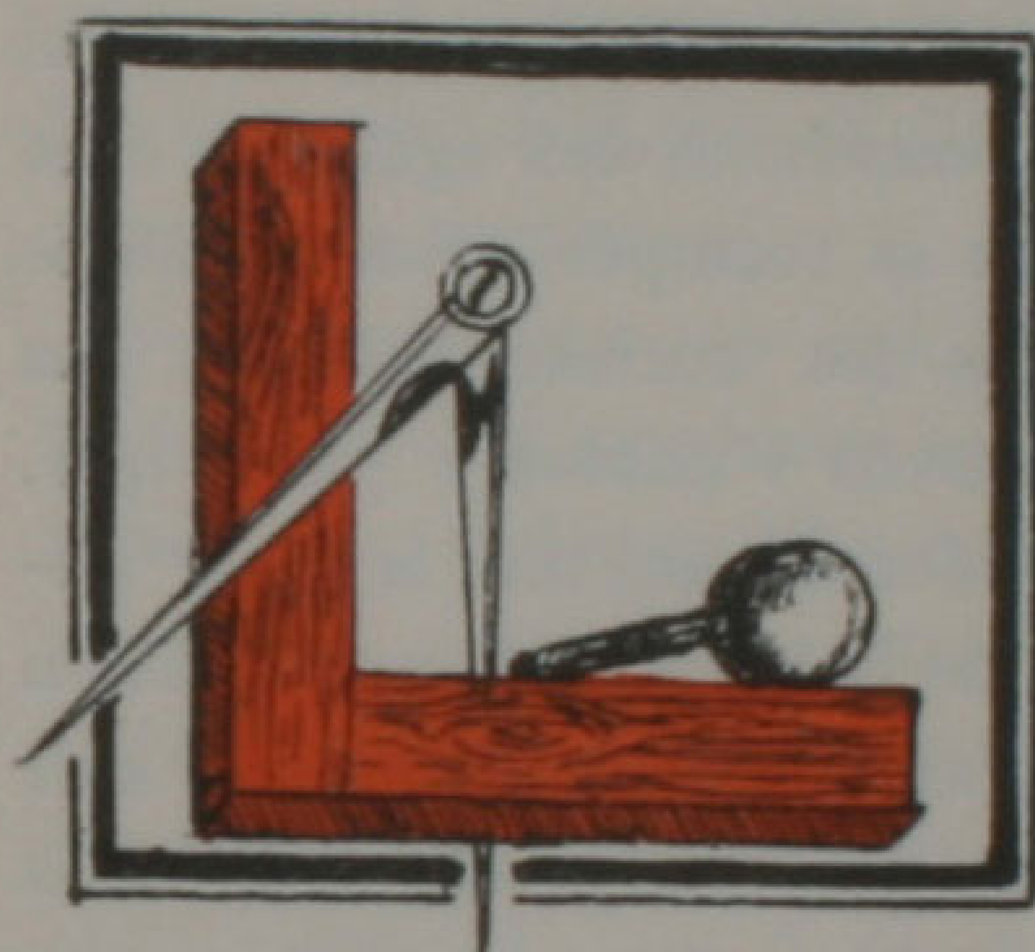


V

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LOUIS XVIII



LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LOUIS XVIII



La Franc-Maçonnerie acclame le nouveau régime. A-t-elle souffert du précédent ? Non. Jamais elle n'a eu, comme sous Napoléon, la liberté de croître et la grâce d'une exceptionnelle prospérité. Seulement elle est prudente, très prudente. Ses adversaires 'diront trop prudente et incrimineront cette servilité qui se témoigne à l'égard de tous les maîtres de l'heure. Les francs-maçons de notre temps la reprochent aussi à leurs aînés, sans se rendre compte suffisamment de la nécessité où ceux-ci se trouvaient de garantir l'Institution contre les hostilités possibles. Nous n'avons pas ici à prendre la défense de l'Ordre dans ses manifestations, et il nous faudra même au contraire, non pas en critique mais en historien qui observe les faits, regretter plus tard — implicitement — son attitude sous la Troisième République. Mais en s'adaptant à toutes les formes de gouvernement il ne faisait qu'obéir à la règle établie dès son origine. Cette soumission concordait avec l'interdiction qui lui était faite de s'occuper de politique. Religion humaine, placée au-dessus des partis comme des peuples, il ne pouvait sur ce point que suivre l'exemple des religions cultuelles. Qu'une monarchie succède à une République ou réciproquement, et immédiatement l'invocation liturgique de l'Eglise subit le correctif de docilité. « Que Dieu protège le Roi ! » aujourd'hui, devient demain « Que Dieu sauve la République ! » La Franc-Maçonnerie ne pouvait et ne peut donc être blâmée d'agir semblablement. Seulement elle nous semble avoir dépassé la note lorsqu'après avoir adulé Napoléon,

au point d'avoir donné son nom (en le sanctifiant même : *Saint* Napoléon) et celui de l'impératrice à plusieurs de ses ateliers tant à Paris qu'en province et dans les contrées soumises, elle va jusqu'à renier son ancien protecteur pour éviter les représailles dont usent les Bourbons à l'égard de ceux qui ont donné à l'empereur des gages trop certains de leur attachement. Tous ces discours dans lesquels elle s'agenouille devant « le successeur auguste de nos augustes rois » nous donnent, quand nous les lisons, un sentiment pénible. C'est une optique de notre temps, favorisée par l'immunité dont jouit aujourd'hui l'Institution. Réfléchissons qu'elle est alors à la merci de l'humeur inquiète des dirigeants qui la peuvent légalement supprimer. Il n'y aurait même pas un excès de pouvoir dans cette suppression. Elle est bien forcée, pour l'éviter, de témoigner de sa fidélité avec des transports évidemment excessifs. A cet égard on met en doute sa sincérité. Ne risque-t-on pas de se tromper ? Ses membres ne sont en somme que des hommes comme les autres. Elle n'a pas encore de propension à la révolte. Nous disons « encore » parce que, par la suite, sa mentalité se modifiera. Elle a vécu durant tout le XVIIIe siècle en se divertissant aux jeux de l'esprit et de la table, et sous Napoléon elle n'a, dans la métropole, guère pu faire autre chose. Alors elle suit la foule pour ainsi dire, cette foule versatile qui change de sentiments avec une inconsciente facilité. Inconsciente mais logique cependant. De même qu'elle avait applaudi en 1715 à la disparition du Roy au hautain despotisme, dont la longévité l'exaspérait, cette foule était lasse de cet empereur qui, après l'avoir enorgueillie du succès de ses armes, la laissait appauvrie et blessée. La Franc-Maçonnerie, elle aussi, dans ses tenues solennelles et ses fêtes solsticiales avait célébré les victoires de Napoléon-le-Grand, mais on peut constater, par les procès-verbaux qui nous en sont restés, qu'elles se terminaient *toujours* par la glorification de la Paix. Remarque qui a son importance et qui concorde avec l'ambition que nous avons prêtée à Napoléon : on pouvait non seulement parler de la Paix alors que la France faisait la guerre mais l'exalter et la souhaiter. Cet amour de la Paix n'était pas encore assimilé à du défaitisme. Or ces Bourbons qui reviennent apportent avec eux le repos et la sécurité.

« Le retour des Bourbons, écrit Louis de Viel-Castel, était aux yeux de tous le symbole de la paix, de l'allègement des impôts, de la renaissance du commerce. » (1) Aux yeux de tous ? C'est beaucoup dire. Il ne faudrait

(1) Louis de Viel-Castel : *Histoire de la Restauration*. *Paris*, 1860, in-8°, T. I, p. 349.

pas croire en effet que le peuple était enchanté de l'événement. Les Bourbons revenaient en France sous la protection humiliante de l'Etranger. Or, malgré les sacrifices que l'Empire lui avait imposés, ce peuple demeurait fier d'avoir longtemps dicté à cet Etranger la volonté française. Mais si l'ouvrier et le paysan, se rappelant l'arrogance des seigneurs de l'ancienne Cour, gardaient une attitude hostile ou réservée ; si l'Armée hésitait en grande partie à se rallier au nouveau régime — par contre la classe moyenne exultait : « Dans le monde de la politique, de la finance, des lettres, du barreau, dans la bourgeoisie, dans l'état-major général de l'armée, *parmi les dignitaires des loges maçonniques*, tout le monde, à quelques exceptions près, était pour le roi. » (1) Selon nous il n'y avait pas alors que les dignitaires des loges maçonniques qui se réjouissaient de l'avènement de Louis XVIII, la grande majorité de leurs membres partageait ce sentiment.

Non seulement par une tradition spirituelle mais par un besoin compréhensible de retrouver la quiétude propice à ses travaux aimables ou mystiques, la Franc-Maçonnerie était pacifiste. Or c'était la paix retrouvée, nous le répétons, que l'on acclamait dans la rentrée des Bourbons.

Donc les francs-maçons paraissent contents — comme les autres, comme toute la bourgeoisie, et comme tous ces aristocrates de l'ancien régime réfugiés sous l'orgueilleux emblème de l'aigle à deux têtes qu'arbore le Rite Ecossais, dont la soumission au régime impérial n'avait pas été sans cacher quelque rancœur. Quant à la noblesse d'empire, ces généraux et ces diplomates que leur valeur militaire ou leurs qualités administratives avaient faits princes, ducs ou barons, ils sont à la retraite d'office, ou offrent leurs services au roi. Les intraitables, eux, disparaîtront de la scène politique sinon de l'arène maçonnique (2). Le Grand Orient, peu désireux de se compromettre, les jugera lui-même indésirables, à commencer par l'ex-Archi-Grand Chancelier Cambacérès. Ce dernier reste toutefois à la tête du Rite Ecossais qui risque moins de s'attirer l'animosité du Pouvoir et pour une raison péremptoire : le duc

(1) Henry Houssaye : 1815. *Paris*, 1906, in-16, p. 5.

(2) Thory dans ses *Acta Latomorum*, T. I, p. 260 rapporte le fait suivant : « 21 nov. 1814. On communique à l'Assemblée (du Sup.·. Cons.·. du 33e degré), une lettre de Bordeaux, dans laquelle on fait part au Conseil que des f.·. m.·. de cette ville s'étant réunis en banquet le 1er nov., M. B..., cap. au 19e des chasseurs à cheval, avait chanté une cantate dont le refrain était *Vive l'empereur* ; que le fait ayant été présenté au maire de Bordeaux sous des couleurs fausses, celui-ci avait dénoncé la loge au préfet, lequel avait fait apposer, le 10 novembre, les scellés sur la porte de la salle d'assemblée, s'était saisi des papiers et les avait envoyés à Paris à M. le directeur de la police générale. »

Decazes, membre du Sup.·. Conseil de ce rite, est préfet de police !

Ce duc Decazes mérite qu'on lui consacre quelques lignes biographiques. Associé de bonne heure à la fortune de l'Empire — il était secrétaire des commandements de Madame Mère — il s'était rallié aux Bourbons sans trop de remords. Il a 35 ans quand il est nommé à la préfecture de police — et son zèle et son entregent lui valent, deux mois après, de passer ministre de l'Intérieur en remplacement du célèbre Fouché. Il garde ainsi la haute main sur la police, où le comte Anglès le remplace dans son ancienne charge. Ne croyons pas que ce franc-maçon, futur Grand Commandeur du Rite Ecossais, témoigne de l'hostilité ou même de quelque méfiance envers le Clergé. Il est bien trop politique pour cela. Il le comble au contraire de prévenances et les « gauches » lui reprocheront l'empiètement considérable qu'il lui laisse prendre dans le domaine de l'Instruction (1).

Il eut à son actif de louables initiatives, par exemple celle d'encourager les arts industriels pour lesquels il avait créé un enseignement public et gratuit au Conservatoire des Arts et Métiers. Par là il témoignait d'une intelligence intuitive de l'importance que devait prendre un jour cette branche de l'activité française. Cette initiative fut particulièrement courageuse parce qu'elle lui valut parfois des reproches que notre ère démocratique ne comprend plus. Quand il résolut de réunir dans une même exposition au palais du Louvre les productions des Arts Industriels et les œuvres des Beaux-Arts, la presse d'opposition s'indigna « de voir la noble peinture et sa non moins noble sœur, la sculpture, séparées par la troupe roturière des arts industriels ». En ces termes le *Journal des Débats* nous fournit le thème essentiel de la critique.

Le ministre a dans son jeu un maître atout : la confiance absolue du roi Louis XVIII. Bien que maintes ordonnances dont il fut l'auteur ou l'inspirateur paraîtraient de nos jours singulièrement réactionnaires (2), il passe pour libéral parce qu'il se contente d'être parmi les Purs. Il a contre lui les Ultra-Purs que la Terreur Blanche n'a pas contentés et qui voudraient ramener la France à cette ère d'intolérance où l'avait jadis tenue le bigotisme de Mme de Maintenon. Le « parti prêtre » est fort puis-

(1) Cf. J. Peuchet, archiviste de la police : *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. *Paris*, 1834, 6 vol. in-8°.

(2) « Dans le discours de la Loi sur la presse, M. Decazes avait présenté comme un acte punissable le fait d'appeler Jésus-Christ un imposteur. » Louis de Viel Castel : *Histoire de la Restauration, loc. cit.*, p. 45.

sant — non pas tout-puissant cependant. Il a comme adversaires non seulement les républicains qui n'osent se manifester, mais ceux qu'on appelle les « voltairiens de la droite » ou les « hérésiarques de la légitimité » dont l'organe *Le Constitutionnel* s'oppose à ses excessifs empiètements.

La Franc-Maçonnerie doit donc se tenir bien sage pour ne pas susciter trop d'attaques de la part de ces ennemis. Elle en suscite néanmoins parce qu'à cette époque la volonté du pape a force de loi. Non seulement l'excommunication vaticane, mais les accusations dont elle a été l'objet de la part de l'abbé Barruel et des écrivains qui ont repris sa thèse sur la participation effective de l'Ordre à la Révolution française ont déterminé une méfiance et une haine dont cet Ordre sent le danger. Les journaux catholiques l'attaquent avec acharnement, et les préfets bien pensants font du zèle. Ils surveillent la naissance des ateliers en province et en rendent compte dans des rapports dont la tendance trahit l'animosité. Et ce, surtout après la chute du duc Decazes. Ce dernier avait bien lancé le 11 octobre 1818 une circulaire dans laquelle il déclarait que la Franc-Maçonnerie ne devait pas être considérée comme une société « secrète », mais l'assassinat du duc de Berry dont on rendait le ministre responsable l'avait précipité du pouvoir et avait permis au comte Villèle de prendre sa place. Et ce comte Villèle ne partageait pas pour l'Institution les sentiments favorables de son prédécesseur. D'un catholicisme intransigeant, partisan des méthodes sévères qui lui firent réprimer les incartades les plus bénignes de la presse, il ne regardait pas d'un bon œil la Franc-Maçonnerie contre laquelle il n'osait pas trop sévir mais qu'il eût tenu à compromettre. Aussi incitait-il ses subordonnés à le tenir au courant des réunions des loges et, si possible, de ce qui s'y tramait.

Des opinions adverses troublent parfois les travaux de ces loges. Le 24 juin 1820, au banquet de la loge *Saint-Jean des Arts* de Perpignan, la santé du roi est unanimement acclamée, mais non celle de la Charte qui suscite des protestations, voire des pugilats parmi les assistants. On fait tant de bruit que les voisins portent plainte à l'Autorité. Le Préfet des Pyrénées-Orientales en réfère au Garde des Sceaux qui avise à son tour le Directeur général de l'Administration départementale de la Police, lequel, le 3 août suivant, ordonne la fermeture de l'atelier (1). Il est, par contre, des rapports qui sont plus rassurants. En octobre 1820, le

(1) Arch. Nat. B. B. 17*a* 5.

parquet d'Aix tranquillise tout à fait le gouvernement au sujet de la Franc-Maçonnerie dans la région. Cette activité est nulle, le procureur d'Aix le constate, mais avec des considérations qui ne sont peut-être pas des plus flatteuses pour les Provençaux :

« ... Il n'existe plus de Sociétés maçonniques dans le Ressort, du moins celles qui avaient été établies partout en 1800, 1801, 1802 ont cessé depuis longtemps de s'assembler.

« Le provençal est inconstant dans les choses de peu d'importance et d'autres objets sont venus le distraire des loges maçonniques, dans lesquelles il s'était porté d'abord avec enthousiasme. Les cercles pour la première société, les confréries des Pénitents pour la classe inférieure, ont remplacé la Maçonnerie et depuis, les missions qui ont lieu en Provence, les Congrégations dont un des statuts est l'exclusion des sociétés secrètes ont encore fourni un objet de piété et de distraction habituelle aux personnes qui éprouvent le besoin de se réunir. » (1)

Seize jours après, il rectifiera le premier point de son rapport. Le Parquet a tout de même découvert deux loges dans les trois départements de son ressort, une à Marseille et une à Manosque dans les Basses-Alpes. Celle de Marseille « est composée de gens honnêtes et tranquilles » et, quant à celle de Manosque « qui se réunit très rarement..., les individus qui la composent n'ont pour but dans leurs assemblées que des amusements honnêtes et licites ». Contrairement à sa réputation, le Midi ne bouge pas.

Hélas ! il n'en est pas de même partout, à Paris surtout.

Nous avons dit plus haut que les républicains ne se pouvaient manifester, nous aurions dû ajouter ostensiblement, car ils réfugient leurs rancœurs et leurs espérances dans les « ventes » des Carbonari, cette société importée de la Péninsule qui, s'inspirant de l'ambition de Machiavel, caressait le magnifique espoir de constituer l'unité italienne. Son objet le plus immédiat était l'abolition de tout pouvoir aristocratique et clérical. En France ces Carbonari conspiraient contre la royauté ? Oui, si l'on veut. Contre les Bourbons surtout, depuis que leur retour au pouvoir avait provoqué cette Terreur Blanche (dont les exactions avaient presque égalé les horreurs de la Terreur Rouge). N'affirmons donc pas que tous ces Carbonari étaient républicains, ils étaient et se disaient « libéraux ». La preuve est que lorsque leur président — le Grand Chef de la Vente Suprême Lafayette — aura en 1830 la possibilité de créer

(1) A. F. B. B.^{30} 237, doc. II.

une République, il aidera de son autorité et de son prestige à l'excelsion au trône du duc d'Orléans Louis-Philippe. Le Carbonarisme, lui, constitue véritablement une société secrète, et une société qui a des ramifications sur tous les points du territoire. On le traque partout, autant qu'on peut, mais les recherches ne sont pas faciles, parce qu'il se cache bien. Il s'essaie surtout à trouver des affiliés dans l'armée parce qu'il importe surtout de neutraliser ou d'avoir avec soi cette force de répression. Le gouvernement sent autour de lui cette menace, et forcément sa méfiance s'étend à la Franc-Maçonnerie. Il a à la fois tort et raison de suspecter cette dernière. Tort parce que les organisations existantes, le Suprême Conseil du Rite Ecossais et le Grand Orient, ne sont pas assez déraisonnables et ont trop le souci de leur tranquillité pour laisser douter de leur loyalisme et prêter le flanc à de légitimes persécutions ; raison parce que les Carbonari s'infiltrent insensiblement dans les loges maçonniques. Le ritualisme des travaux ne déplaît pas à l'esprit romantique de ces conspirateurs épris de mystère. On y prête aussi un serment de ne rien révéler de ce qui s'y passe. Il y a entre les deux sociétés un lien assez ténu, mais qui existe tout de même et que des imprudences révèlent.

Eugène de Mirecourt dans sa biographie de *Mazzini* (1) cite les instructions suivantes données à la Vente piémontaise :

« Les Loges sont un *lieu de dépôt*, une *espèce de haras*, un centre par lequel il faut passer avant d'arriver à nous. C'est sur ces loges que nous comptons pour *doubler nos rangs*; elles forment à leur insu notre *noviciat préparatoire*. Elles discourent sans fin sur les dangers du fanatisme, sur le bonheur de l'égalité sociale et sur les grands principes de liberté religieuse. Elles ont, entre deux festins, des anathèmes foudroyants contre l'intolérance et la persécution. C'est plus qu'il n'en faut pour nous *faire des adeptes*. Un homme imbu de ces belles choses n'est pas éloigné de nous, il ne reste plus qu'à l'*enrégimenter*. »

Lafayette est carbonaro et il est franc-maçon. Son exemple est suivi, et lorsqu'on instruira le procès des Quatre Sergents de la Rochelle, à qui leur affiliation au carbonarisme coûtera la vie, on s'apercevra que deux d'entre eux appartiennent également à des ateliers maçonniques. Le procureur général, dans son réquisitoire, n'en tirera pas argument pour établir la communauté de vues des deux sociétés, affectant au contraire, assez dédaigneusement, de considérer la Franc-Maçonnerie comme une

(1) *Paris*, 1867, in-24, p. 46 et 47.

institution aux jeux puérils. Mais pour notre démonstration le fait même nous doit intéresser, parce qu'il prouve que si la Franc-Maçonnerie n'a pas tenu du tout à pratiquer le carbonarisme, celui-ci s'est servi d'elle — en plusieurs occasions — pour intensifier sa propagande. Nous en avons la preuve dans les rapports des fonctionnaires et des agents de l'espionnage conservés à la préfecture de police.

Le 13 juin 1821, le ministre d'Etat, préfet de police Anglès, dans une lettre écrite au ministre de l'Intérieur, lui signale la création d'un atelier dénommé *Les Amis de la Vérité*, de 90 à 100 membres, « exclusivement composé d'étudiants en droit ou en médecine ou d'individus exerçant des professions analogues », et il ajoute : « Suivant quelques avis particuliers, l'établissement de la loge n'aurait été qu'un prétexte pour masquer des réunions où l'on s'occupe des affaires politiques dans un sens contraire au gouvernement. » A noter cette phrase importante dans la même lettre : « Elle n'a pas encore de jour fixe pour ses réunions, *et on prétend même que le Grand Orient a refusé de la reconnaître.* » Nous avons aussi une missive du marquis de Puivert à Franchet d'Espérey qui nous montre que les militaires, depuis Napoléon, n'ont pas oublié le chemin des ateliers ; et précisément en ce temps où le carbonarisme tente de les séduire, cette fréquentation ne dit rien qui vaille à leurs supérieurs.

« Une circonstance heureuse m'a fait connaître, cher ami, une loge de francs-maçons fréquentée par nos sous-officiers. C'est la loge de *La Persévérance de l'Union Parfaite*, rue Saint-Honoré, nº 219 *bis*... Puisque nos sous-officiers s'y rendent, je puis présumer que ceux des autres corps y sont également appelés, et j'ai cru devoir vous donner cet avis, qui peut vous être déjà parvenu par M. d'Arbelly qui tient cette communication d'un de nos officiers supérieurs. Unissons nos efforts pour détruire cette peste et disons aujourd'hui avec raison et en changeant l'acception : « Ecrasons l'infâme ! »

Cette loge, la police l'a aussi à l'œil. Un rapport de police du 7 octobre 1822 confirme qu'elle « est composée de 90 individus *presque tous militaires*, tant en activité qu'en non-activité de service ». A quoi s'ajoutent ces lignes : « Je prendrai des mesures pour qu'un de mes agents s'introduise dans la première réunion qui aura lieu. » Et comme on le verra plus loin, la police a des espions assez rusés non seulement pour se faire admettre dans les loges, mais pour gagner leur confiance au point d'y remplir d'importants offices. Le 23 octobre nouveaux détails : « Le nom

du vénérable est Bégui, il demeure rue de Tracy, nº 14... Cet homme tient un magasin de brosses, il a la réputation d'être un révolutionnaire exalté, et il est attaché au journal *Le Constitutionnel*. Cette dernière circonstance ne peut qu'ajouter au soupçon déjà conçu que cette loge maçonnique n'a d'autre but que de corrompre les militaires qui y sont admis. » Et au bas du rapport le ministre a écrit : « Savoir autant que possible quels sont les militaires qui s'y rendent. »

Une autre note fournie par un mouchard bénévole du nom de Randot qui, désireux d'obtenir un emploi à la direction générale, fournissait à celle-ci des renseignements utiles pouvant témoigner de ses aptitudes policières, nous montre à la fois, par une curieuse anecdote, et les sentiments de l'armée dans ses éléments subalternes et l'orientation anti-loyaliste que prenait la Franc-Maçonnerie. Ce mouchard a aiguillé la police sur une loge portant le nom *Les Laboureurs de la Veuve* qui, dans ses agapes se sert d'assiettes portant cette inscription : « Si vous êtes royalistes fuyez ces lieux ou craignez la mort. » Voilà un détail qui n'est pas sans émouvoir le préfet. Il sied d'en vérifier l'exactitude. Un faux frère se chargera de visiter l'atelier qui « se réunit secrètement chez le frère Thiébault, que l'on dit être le neveu du général Custine et oncle d'un des gardes du corps du roi ». Et il enverra le résultat de son enquête au préfet de police qui, à son tour, le transmettra au ministre : « On a cherché à s'assurer si, comme votre Excellence l'a demandé dans sa lettre du 18 octobre dernier, la vaisselle qui servait aux repas des frères maçons portait ces mots : « *Si vous êtes royalistes fuyez ces lieux ou craignez la mort.* » Plusieurs assiettes ont effectivement cette inscription. Mais il est aisé de reconnaître que ces caractères ont été tracés avec un instrument aigu et non empreints lorsque ces assiettes ont été confectionnées, et Chailloux (le restaurateur) a soutenu aux personnes qui s'en étaient aperçues (*sic*) que c'étaient des soldats de la garde royale, dernièrement en garnison à Courbevoie, qui les avaient écrits lorsqu'ils venaient faire chez lui leurs orgies accoutumées. » Les francs-maçons ne sont donc pas coupables du fait même, mais s'ils n'ont pas fait fabriquer ces assiettes, il est assez inquiétant qu'ils consentissent à s'en servir. D'autre part que penser de ces soldats qui, faisant partie de la garde royale, témoignent pour la royauté d'une aussi violente hostilité ? Plus tard un autre rapport nous apprendra que ces *Laboureurs de la Veuve* ou mieux du *Champ de la Veuve* (rectification du policier, plus logique et plus convenable) ont commandé à un coutelier 300 poignards. Et, au ministre, ces poi-

gnards ne semblent pas, comme les glaives mouchetés des cérémonies rituelles, devoir servir à l'exercice de la fraternité (1).

Sans prêter une importance excessive à ces témoignages tendancieux — que d'autres rapports, plus explicites, auxquels nous nous référerons plus loin confirmeront, force nous est de constater l'orientation nouvelle que prend la Franc-Maçonnerie. Les partis politiques d'opposition vont insensiblement la pénétrer.

* * *

Nous qui avons montré notre incrédulité au sujet du caractère subversif de la Franc-Maçonnerie au XVIIIe siècle, nous la croyons moins innocente après le retour des Bourbons. Certes son action antigouvernementale ne fut pas voulue, surtout par ses chefs. Comme nous l'avons dit et cela se conçoit facilement, ceux-ci avaient intérêt à préserver l'Institution du péril qui la pouvait menacer. Seulement, les événements sont plus forts que la volonté des maîtres. Cette Institution fréquentée jadis par la noblesse et par une partie du clergé se trouvait sous Louis XVIII peu à peu envahie par des éléments moins représentatifs et plus turbulents. Le Roi, au lieu de s'opposer comme le grand ancêtre aux empiètements du pape, s'en remettait à Sa Sainteté pour consolider son pouvoir. On gardait

(1) Dans le procès des Quatre Sergents de la Rochelle nous verrons un des accusés affirmer que ces poignards sont en usage dans la Franc-Maçonnerie. On a trouvé de telles armes dans le lit du sergent Goubin et le président l'interroge : « Goubin, expliquez-vous sur le fait des poignards ». *Réponse* : « C'est moi qui suis l'auteur de cette invention ; je n'avais d'autre but que de donner quelque chose de mystique à notre association. Les maçons... ». Le Président, interrompant l'accusé : « Les maçons n'ont pas de poignard ». Lefèvre, autre accusé : « Je suis maçon, monsieur le Président, et j'affirme que les maçons ont des poignards ». L'avocat général de Marchangy, dans son réquisitoire dira : « Cette arme de la vengeance était destinée à lier les affiliés à un pacte infernal, à frapper leurs imaginations par un appareil dramatique et mystérieux. Ce poignard, c'est le diplôme de l'affiliation à la secte des Carbonari ». Dans la suite de l'audience cette histoire des poignards suscita un incident assez curieux, et c'est pourquoi nous le rapportons ici. Me Chaix d'Est-Ange, défenseur de l'un des accusés, a affirmé que les francs-maçons avaient des poignards, et par dérision pour les paroles trop pathétiques prononcées à ce sujet par l'avocat général, il en sortit un de sous sa robe en disant de cette « lame tragique » : « Je vous assure qu'elle n'a jamais troublé mon sommeil, ni mon cœur ». Or, après sa plaidoirie, le Président interpelle le jeune avocat : « Je dois vous rappeler que l'art. 314 du Code pénal punit d'une amende de 16 fr. à 200 fr. le port d'armes prohibées. Or, vous venez de vous avouer possesseur d'un poignard ; je vous invite à le déposer sur mon bureau ». Me Chaix : « Je vais, Monsieur le Président, vous donner une explication bien simple. Mon père était franc-maçon ; je le suis moi-même ». Le Président : « Nous pensons bien que vous ne faites pas un usage habituel de cette arme ». Me Chaix : « oh ! non. Je ne l'ai apportée que pour les besoins de la cause. Les francs-maçons ont des poignards, et j'ai seulement voulu prouver ce fait parce qu'il a été contesté par M. le Président qui peut-être n'est pas franc-maçon. » Le Président : « Je vous invite cependant à n'en faire usage que dans l'intérieur de la loge. »

comme le cauchemar de la Révolution française, et dans la peur de voir revenir une telle calamité, les Ultras poussaient au triomphe de l'Eglise, conservatrice intéressée des traditions de discipline et d'obéissance. Certes l'homme chez Louis XVIII n'était guère dévot, ayant gardé le scepticisme du temps où, n'étant encore que Monsieur, il partageait sur la Religion les sentiments de la jeune aristocratie. Mais le roi, comprenant que c'était la mésintelligence ou mieux le manque d'entente entre le spirituel et le temporel, poursuivi par les philosophes et applaudi étourdiment par les hautes classes, qui avait facilité la propagande révolutionnaire, ressoudait entre la France et l'Autel la chaîne des temps médiévaux. La noblesse, consciente de l'ancienne erreur commise, suivait la même politique. Et comme les catholiques, pour qui les bulles d'excommunication contre les francs-maçons étaient devenues une lettre vivante, témoignaient envers les loges d'une pieuse horreur, celles-ci se sont trouvées ne plus pouvoir compter que sur une certaine bourgeoisie demeurée foncièrement voltairienne, ainsi que sur les officiers subalternes, et les sous-officiers d'une Armée ayant la nostalgie de sa grandeur passée.

Il y a encore de grands noms parmi les dignitaires des obédiences. La tradition d'une direction aristocratique durait depuis trop longtemps pour se trouver brutalement interrompue. Ils appartenaient, pour la plupart, ces grands noms, à ces légitimistes demeurés voltairiens — comme Viennet par exemple, le futur académicien, alors secrétaire du Suprême Conseil de France (Rite Ecossais), que groupe le *Constitutionnel*. Ils sont exaspérants pour le pouvoir, mais ils sont trop loyaux et trop hauts, socialement parlant, pour être inquiétés. Mais ces seigneurs demeurés fidèles à la Franc-Maçonnerie doivent paraître à leurs fils bien démodés ou bien imprudents. Comme on sent que ceux-ci, plus pratiques et plus glorieux de leur blason (à mesure que s'éteint l'éclat de ce blason) ne suivront pas leur exemple !

* * *

Il nous faut parler ici de l'affaire de Misraïm qui suscita à l'époque un vif émoi parmi les francs-maçons. Trois juifs, les frères Bédarride, venus paraît-il d'Italie, estimant que les trente-trois grades pratiqués par l'Ecossisme ne suffisaient pas pour contenir toute la science maçonnique, avaient entrepris de bâtir un temple symbolique de 90 degrés. Ceci se passait en 1815, et l'invention avait séduit des frères du Grand Orient de France et du Suprême Conseil, heureux de vêtir leur orgueil de titres miri-

fiques, ainsi que des profanes désireux d'être admis à d'apocalyptiques révélations. Ce monde vivait en paix sous le ritualisme du Rite de Misraïm (ainsi s'appelait la nouvelle obédience), lorsqu'en 1822 une perquisition chez son chef, suivie de la suppression de l'Ordre, vint tout bouleverser. Qui avait provoqué la méfiance du pouvoir à l'égard de ce rite et et conséquemment cette mesure draconienne ? Le Grand Orient de France. Est-ce la jalousie envers une puissance rivale ou le désir de s'assurer les bonnes grâces du gouvernement qui détermina chez le Grand Orient ce geste peu fraternel ? Ne cherchons pas et ne jugeons pas. Quels que soient les sentiments qui ont guidé le Grand Orient, il nous faut reconnaître que la dénonciation touchant le caractère subversif de l'obédience atteinte ne fut pas tout à fait calomnieuse. Une autre question est de savoir si le Grand Orient était exempt du péché qu'on reprochera à Misraïm et qui lui coûtera — provisoirement — l'existence. On verra que non, mais il pouvait, lui, plaider l'innocence, dans l'impossibilité où il était de connaître ou d'empêcher les écarts de conduite de ses loges, tandis que les Bédarride, pour ainsi dire, opéraient eux-mêmes.

Michel Bédarride va porter sa mauvaise parole dans toutes les régions où il pense pouvoir récolter des adhérents... et des subsides. Le parquet de Metz le 8 février 1822 signale sa présence à Sedan où il s'abouche avec un nommé Julien Couterat « dont les opinions sont celles d'un véritable démagogue ». Tous deux arrivent à constituer une loge avec huit individus qui « passent tous pour révolutionnaires très avancés ». Et alors, ce détail qui inciterait un esprit malveillant à douter de la sainteté de l'apostolat : « Des sommes d'argent ont été remises par divers habitants de Sedan à Bédarride qui les a emportées. Il a quitté Sedan le 1er janvier, annonçant qu'il se rendait à Valenciennes. Il s'est dirigé néanmoins sur Verdun. » (1) Et des complices font comme lui ; ils se déguisent en commis-voyageurs et on a tout lieu de croire que le produit qu'ils vont représenter à Strasbourg, à Mulhouse, à Belfort, à Metz et à Verdun est le poison maçonnique — que le détestable Bédarride distille à Paris dans son officine pharmaceutique. Ce qu'il y a d'outrageant pour le gouvernement et les bonnes mœurs c'est que ces « huit individus » ne sont pas socialement méprisables. Il est parmi eux deux docteurs médecins et « deux négociants et propriétaires ».

Et voilà la ville de Besançon également contaminée ! Le 22 août 1822

(1) Arch. Nat. dossier BB 30 241.

le préfet du Doubs est averti par le Directeur de la Police qu'un atelier misraïmite y brille d'une lumière sourde ! « C'est un sieur Bédarride se qualifiant tantôt négociant tantôt commis-voyageur qui paraît l'avoir porté à Besançon. » (1) C'était vrai. On avait dû cueillir le renseignement parmi les archives saisies. Une année s'était même écoulée depuis que le zélé propagandiste y avait été, le 25 juillet 1821, grouper les bonnes et mauvaises volontés — bonnes pour sa cause mais mauvaises pour celle du gouvernement. Le préfet ne s'en était pas ému d'autant plus que les affiliés loin de se cacher avaient été jusqu'à faire imprimer l'annuaire de leur loge. Mais le cri d'alarme poussé par Paris lui dicte son devoir. « Cette puissance est absolument étrangère au Grand Orient — lui est-il écrit — (donc) sa tendance est évidemment révolutionnaire. »

Ce « donc » n'est pas de nous. C'est M. Fernand Chapuis qui tire cette déduction dans la brochure où il a suivi, grâce à des documents officiels, les avatars de Misraïm dans cette région (2). Nous ne pouvons, ces avatars, les raconter ici ; il serait fastidieux de détailler toutes les persécutions locales subies par le Rite et les réactions des persécutés. Le résultat forcé de l'alerte est qu'à Besançon on perquisitionne et qu'on ferme la loge. Mais, ce qu'il faut noter, c'est que le préfet ne croit pas à sa malfaisance, et il le dit. Les citoyens qui la composent ont, en majorité, une excellente réputation. Quant au procureur du roi qui a examiné les pièces, il estime qu'elles ne contiennent « rien, absolument rien de répréhensible... rien de contraire aux mœurs et au gouvernement... rien de séditieux ». Et il termine, en ne voyant dans la dénonciation, que l'effet d'une rivalité entre deux obédiences — ce qui est aussi l'avis du préfet :

« Toutefois, il paraît que le Rit de Misraïm est la seule institution maçonnique que le gouvernement fasse poursuivre. Le Rit dit le Grand Orient n'est pas sous le poids de la même défaveur, et le gouvernement lui accorde sa tolérance. Il semble pourtant que le Rit de Misraïm n'est guère qu'une branche de l'arbre dont le Grand Orient forme le tronc, et le tronc n'a désavoué sa branche, ou si l'on veut, la métropole ne s'est brouillée avec sa colonie, que parce que celle-ci a voulu devenir trop indépendante et prendre l'allure comme le nom de Puissance. »

Ces Autorités ont-elles vu clair ? Pour leur région, oui — il n'en faut pas douter. Seulement méfions-nous de généraliser comme l'auteur de

(1) Arch. du Doubs, 16, M. 31.
(2) Fernand Chapuis : *Une loge de Misraïm à Besançon en 1822. Paris*, 1935, pièce in-8°.

l'étude *Une loge de Misraïm à Besançon en* 1822 qui, lui, sur la foi de ces appréciations officielles, n'hésite pas à innocenter Misraïm. Bien entendu, Bédarride n'a pas glané partout que des esprits ouvertement indépendants, d'abord parce que la chose n'est pas toujours possible, ensuite parce qu'il est de bonne tactique d'adapter une méthode aux circonstances — de lieux et de personnes. Mais, ne peut-on compter sur l'atmosphère du milieu pour, peu à peu, muer un libéral en révolutionnaire ?

Il nous semblait aussi, jadis, en lisant les écrits de Simon Boubée (1) et en constatant le philosophisme nuageux qui imprégna le ritualisme des 90 degrés, que cette société nouvelle n'avait d'autre souci que de satisfaire aux curiosités mystiques de ses adeptes. Il nous faut aujourd'hui quelque peu déchanter. Nous n'ignorons pas encore une fois qu'il convient de n'accepter qu'avec réserve les rapports de policiers dont le zèle imaginatif corse facilement les faits ou supplée à leur imprécision, mais ceux qui visent les réunions misraïmites fournissent des détails trop précis pour que nous puissions douter de leur exactitude. Or, rendant compte de la tenue du 5 octobre 1822, le faux frère Viennen, qui faisait fonction d'officier — les autres « plateaux » principaux étant occupés par les frères Astier, Morisson de Greenfield et Bédarride sous la présidence du vénérable Gilbert — rapporte les propos du frère Morisson. Et ceux-ci, on va s'en convaincre, n'étaient point pour dissiper les soupçons du gouvernement. Qu'a-t-il dit ? Ceci : « que les despotes faisaient bien de prendre des mesures, qu'il y allait non seulement de leur état mais de leur vie. Il a parlé des jésuites en les signalant comme une espèce de Franc-Maçonnerie instituée au profit de l'Etat et surtout à leur propre profit et comme étant très nuisible en général aux nouvelles institutions ». Cette réunion avait lieu deux jours avant la perquisition qui avait enlevé les papiers de l'obédience — opération dont les frères Bédarride, toujours aux dires du mouchard, ne paraissaient point trop affectés, comme s'ils avaient su mettre préalablement en lieu sûr les « objets plus importants ». Ensuite le rite misraïmite demeure « dans la plus complète inaction ». Il attend les événements. Il a foi dans la protection du Rite Ecossais qui, contrairement au Grand Orient, lui fut toujours favorable, et dont les dignitaires ont dans le monde profane une haute autorité morale. Le

(1) *Misraïm* ou les francs-maçons, poème en quatre époques et en quatre chants. *Paris*, 1847, in-8°.

frère Morisson songe à passer avec armes et bagages « sous les auspices du Suprême Conseil ». « Cette Société, dit-il, s'élèvera au-dessus de toutes les poursuites », et il montre ingénument au traître « une liste imprimée des principaux chefs, parmi lesquels se trouvaient Cambacérès Grand-Maître, Decazes (l'ancien chef de la police et ministre du roi Louis XVIII qui, malgré l'obligation où il s'est trouvé de le renvoyer, lui a gardé toute son affection) grand Commandeur ; et, pour la France et pour l'Amérique, le comte Muraire, le baron de Tinan, le comte de Fauchecour, etc. » (1). Entre temps, il continue d'épancher sa bile en des vaticinations lourdes de menaces : « M. Morisson, en parlant des affaires d'Espagne, a dit avoir appris que quelques régiments de l'armée d'observation avaient reçu des proclamations des Cortés qui auraient produit l'effet que s'en étaient promis les libéraux ; en ajoutant de son côté que la guerre était inévitable, *qu'un grand nombre de soldats étaient carbonisés* (2) et qu'il ne fallait qu'un bon chef pour être à la tête de 20.000 hommes... *comme ils viendraient alors à Paris.* » Mais voici qui est plus grave : « Il me semble, disait-il ensuite avec affectation, que tous les matins, en me levant, *je dois apprendre qu'une explosion de la nuit a tout englouti, les rois et les prêtres. Aucun Bourbon ne doit échapper si nous voulons être tranquilles, pas de prisonniers. Et les prêtres, dont la haine se fait ressentir cent ans après leur mort, doivent être également anéantis* » (3).

En Misraïm persistent doléances et récriminations. « En général les membres de Misraïm accusent le Grand Orient d'avoir attiré l'attention du gouvernement sur leur rite et d'avoir provoqué toutes les persécutions dont ils ont eu à se plaindre ». A cette occasion Michel Bédarride a ajouté que « s'il ne craignait pas de compromettre sa dignité il perdrait le Grand Orient. Il parle beaucoup de lancer un mémoire contre cette puissance maçonnique, par rapport à Misraïm seulement. » L'indiscrétion se précise : « Le 11 du courant il y a eu un comité secret chez les frères Bédarride (société de Misraïm) rue des Jeuneurs n° 20. Il était composé de

---

(1) Dès la réception du rapport policier, le ministre lui-même s'est procuré la liste de ces chefs. Il l'envoie à son tour au préfet de police. Ce sont les frères J. H. B. de la Hogue, le baron de Fernig, le vice-amiral comte Allemand, le lieutenant général comte Belliard, le duc de Saint-Aignan, le maréchal duc de Reggio, le lieutenant général comte Guilleminot, le chevalier Combes. Suit la liste des Grands Inspecteurs Généraux du 33e degré où rutilent d'autres noms aux particules et aux titres impressionnants. De quoi faire réfléchir le ministre.

(2) Entendons par ce néologisme (dans ce sens) qu'ils appartenaient à la Charbonnerie ou Carbonarisme.

(3) Ces lignes se trouvent soulignées également dans la lettre « confidentielle » adressée au ministre par le préfet de police Delavau.

MM. le baron François Antoine Teste, lieutenant général, Charles Teste, ancien administrateur, le comte Louis de Fauchecour, colonel d'artillerie, et Ratheny. L'objet principal ou du moins le prétexte de la délibération était la réponse qui doit être faite au discours du G.·. O.·. qui s'est élevé contre le rite misraïmite. Votre Excellence peut se souvenir que c'est le Grand Orient qui, le premier, en effet, a fait sentir le danger des Sociétés de Misraïm et qui les a signalées comme contraires à l'esprit du gouvernement. Charles Teste a été chargé de rédiger la réponse de ce discours. » Le renseignement est exact. Le mémoire annoncé parut. Ce ne fut pas Charles Teste qui le rédigea mais Vernhes, un frère qui avait du style, des connaissances et de la verve (1). Ce Vernhes, misraïmite ardent, n'était pas un inconnu pour la police. Des notes de commissaires de province avaient déjà signalé à Paris ses menées antiroyalistes à Montpellier et à Lyon où — lourd grief ! — il fréquentait des officiers à demi-solde. « Les officiers à demi-solde, écrit Peuchet, ont été longtemps l'épouvantail chimérique du gouvernement et le pain quotidien des dénonciateurs et espions de police. M. Delavau en voyait partout. » (2)

C'est un véritable réquisitoire que Vernhes dresse contre le Grand Orient. Il rappelle les témoignages de son hostilité, son « arrêté » en sept articles du 17 décembre 1816, par lequel il mettait ses ateliers en garde contre la propagande du rite nouveau, dont les grades très nombreux risquaient d'inquiéter le pouvoir, le discours de son Grand Orateur Richard qui, en 1822 (peu de temps avant l'intervention de la police), affecte de considérer la puissance misraïmite comme dangereuse pour la sûreté de l'Etat. Lui, Vernhes, prête une autre raison à cette hostilité. Misraïm s'était refusé à toute fusion avec le Grand Orient malgré l'invite indirecte qui lui en avait été faite. « Les propositions verbales qui furent faites à quelques-uns d'entre eux (les Misraïmites) furent repoussées avec indignation et Misraïm resta dans sa pureté. » Mais que le frère Richard ne se réjouisse pas d'avoir « par ses calomnies et diffamations éveillé l'attention de l'autorité civile », car sa joie ne sera qu'éphémère. On rendra justice à Misraïm. Ses papiers que l'on est en train d'examiner dans le temple de la Justice prouveront son antiquité, la régularité de ses tra-

(1) Il a publié, outre sa *Défense de Misraïm. Paris*, 1822, pièce in-8°, *Le Parfait maçon*, ou répertoire complet de la maçonnerie symbolique. *Montpellier*, 1820, in-8° et *Essai sur l'histoire générale de la Franche-Maçonnerie depuis son établissement jusqu'à nos jours. Paris*, S. D., in-16.

(2) J. Peuchet, archiviste de police : *Mémoires tirés des archives de la police de Paris*... depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. *Paris*, 1838, T. V, p. 368 note.

vaux, son « dévouement aux lois et au gouvernement paternel qui nous régit ». Par sa fin, ce réquisitoire vigoureux est en même temps une adroite plaidoirie. On l'a certainement envoyé au ministre et à ceux qui, par devoir professionnel, étaient intéressés à la question. Et, soit que l'argumentation de Vernhes ait porté ou que les documents saisis parussent vraiment peu compromettants, la justice se montra relativement clémente. Pourtant les propos de Morisson, ce Morisson qui a blasphémé contre le roi et ses fidèles soutiens les Jésuites ? Peut-être n'a-t-on vu là que rodomontades d'exalté comme en comptent toutes les organisations ? Ou, comme l'espéraient les Misraïmites, le Suprême Conseil a-t-il plaidé en leur faveur ? On ne sait pas. Pour nous les papiers des frères Bédarride durent paraître aux inquisiteurs plus démentiels que subversifs. Ces réminiscences égyptiennes exposées dans un style fumeux, ce père Adam considéré comme le fondateur de la Franc-Maçonnerie et nommant Grand Conservateur de l'Ordre son fils Caïn malgré sa façon particulière de comprendre la fraternité (mais, au dire de Marc Bédarride bien renseigné, Caïn s'était, paraît-il, repenti (1)), et ces cartes aux signes hiéroglyphiques, « caractères sacrés de l'Ordre, qu'il n'appartient qu'aux vrais élus de connaître », et dont les dignitaires du Rite Ecossais, si épris de symbolisme, ne parlaient qu'avec respect depuis que le Grand Hiérophante, chef suprême, les avait découverts à leurs yeux éblouis, tous ces palimpsestes parsemés de cœurs en branche avaient dû avoir raison de la méfiance des juges. On dut juger innocents, au double sens du mot, ces gens d'âge qui se récréaient avec de tels mirages, et indignes d'être considérés comme conspirateurs. Mais, pour l'exemple, on leur appliqua les articles 291 et 292 du Code pénal, articles anodins qui visent les réunions de plus de vingt personnes. Et pour y avoir désobéi, Bédarride aîné, le 18 janvier 1823, fut condamné à 16 francs d'amende. L'espionnage avait dû coûter plus cher, et, comme on dit, l'Etat n'avait pas dû faire ses frais. Entre parenthèses, les Bédarride avaient-ils été animés « des plus louables intentions » en créant leur Rite ? Simon Boubée l'affirme,

(1) Marc Bédarride : *De l'ordre maçonnique de Misraïm*, depuis sa création, jusqu'à nos jours, de son antiquité, de ses luttes et de ses progrès. An. 5848. *Paris*, 1845, 2 vol. in-8°, T. I, p. 22. Caïn « élu grand conservateur, l'an du monde 250, l'ordre de Misraïm fleurit avec éclat sous son obédience, et ses descendants furent de bien dignes maçons ». Marc Bédarride fait suivre son nom de ses titres qui sont pompeux : « Premier grand conservateur de l'ordre maçonnique de Misraïm pour la France, grand dignitaire des puissances suprêmes dudit ordre dans divers royaumes étrangers, puissant grand commandeur des chevaliers défenseurs de la maçonnerie et *possédant tous les rits.* »

tout en s'élevant contre un étrange abus commis par eux : « Cet abus consiste en ce que les importateurs du rite se sont constitués créanciers de l'Ordre qu'ils venaient d'établir, d'une somme qu'ils portèrent d'abord à 120.000 fr., mais qu'ils réduisirent ensuite à 80.000, et ce, en paiement des sacrifices qu'ils disaient avoir faits, soit pour se procurer les tableaux, cartes, cahiers et autres documents du rite importé, soit pour frais de chancellerie. » (1) De sorte que le montant des cotisations de toute nature aboutissait aux poches des Bédarride. Ils nous semblent, à nous, avoir eu de la probité une conception trop originale.

Leur Ordre, qui survivra aux événements, ne fera pas plus tard un travail méprisable ; il y a dans toute organisation maçonnique une atmosphère de recueillement dont peuvent profiter les affiliés et qui — malgré les procédés blâmables de certains profiteurs — le maintient dans la pureté de ses traditions. Seulement le charlatanisme des fondateurs nous choque. Ces degrés innombrables, pour parvenir à la perfection, nous semblent d'une invention indigne d'intérêt... sauf peut-être pour ceux qui les ont imaginés. L'anecdote suivante prouvera que les Bédarride distribuaient leurs diplômes avec une coupable légèreté :

A l'époque napoléonienne, ils avaient brillé dans l'état militaire, Marc comme officier d'Etat-major, Michel comme inspecteur des services réunis des Armées. La Restauration ayant dédaigné de se les attacher ou eux-mêmes ayant dédaigné de s'attacher à la Restauration (nous ne savons pas), il leur avait fallu trouver un moyen d'existence, et ils s'étaient établis parfumeurs rue du faubourg Saint-Martin. Or, un jour on leur délégua un agent rusé qui témoigna d'un ardent désir de se faire initier dans cet Ordre mirifique — et incontinent, contre la somme de cent francs, on le bombarda d'un seul coup apprenti, compagnon et maître. Ce n'était pas cher, mais la police, estimant peut-être que pour monter plus haut dans l'échelle des grades — jusqu'au 91e — il lui faudrait, à ce tarif, dépenser une somme trop élevée, préféra s'aboucher avec la bonne amie de Marc Bédarride. On peut être, selon l'obligation maçonnique, « libre et de bonnes mœurs » et aliéner ses sens et son âme au service d'une jolie fille. Pour être franc-maçon on n'en est pas moins homme. Cette jolie fille, dont la police a dédaigné de nous faire connaître le nom pour ne nous apprendre que son prénom : Louise, habitait rue des Petits-

(1) J. S. Boubée : *Etudes historiques et philosophiques sur la Franc-Maçonnerie ancienne et moderne, sur les hauts grades et sur les loges d'adoption*. Paris, 1854, in-8°, p. 164 et 165.

Carreaux. Louise fut accueillante à un policier avantageux et généreux. Lui dédia-t-elle ses charmes ? l'histoire ne le dit pas, mais au dire de Froment, « elle livra les secrets de son amant ». Le pis — l'infâme ! — c'est qu'elle ne se borna pas à dévoiler les secrets du franc-maçon — qu'elle dut, n'en doutons pas, pimenter de détails joliment fantaisistes — elle vendit les secrets du parfumeur ! Ainsi le séducteur apprit, avec le jeu des épreuves, le jeu des éprouvettes. Et la police connut la recette infaillible pour fabriquer le rouge végétal, l'eau de beauté, la pâte à la reine — et le lait virginal.

Pourtant cet espionnage ne cesse pas, et le préfet Delavau continue de renseigner le ministre et sur les Bédarride et sur leur Ordre. Les Bédarride ont fait des effets de commerce avec Bernard-Lafosse et ils doivent 300 francs à un marchand de volailles. Leur Ordre est dissous ? Ouais ! Le jugement du tribunal de police a bien prononcé la dissolution, mais comment empêcher des hommes de se fréquenter, ne serait-ce que pour la joie de se trouver ensemble ? Ils n'ont pas le droit d'être plus de vingt ? Eh bien, ils feront en sorte que la réunion soit moins nombreuse, voilà tout. Marc Bédarride est bien libre de recevoir ses amis. Il les reçoit. Il a beau les trier, on sait tout de même l'objet de leur conversation : « Le Rite de Misraïm emploie la plus grande activité pour établir la correspondance avec Marseille, Lyon et Bordeaux. » Maintenant, cette correspondance prenant la voie postale, c'est peut-être au cabinet noir que la police doit ce renseignement. L'ennui pour celle-ci est que les francs-maçons se méfient de plus en plus. Les mouchards le constatent avec amertume. Les loges se réunissent prudemment « en tenue de famille », ce qui est une façon d'écarter les visiteurs.

* * *

L'époque devenait moins bonne pour les agents provocateurs. Decazes déjà s en était servi pour faire valoir ses services, et le préfet Delavau les considérait comme ses plus utiles serviteurs. Le poste d'ailleurs n'allait pas sans quelques aléas. En loge leur zèle à provoquer les « ordres du jour » les plus compromettants avaient éveillé des soupçons. Dans le monde profane ils étaient parfois les héros d'aventures qui ne tournaient point à leur honneur, et conséquemment à l'honneur du préfet de police. Celui-ci, dont la curiosité s'étendait à tous les personnages considérés comme les adversaires du régime, allait jusqu'à les faire surveiller dans leur domicile même. Ainsi fit-il, à son dam, à l'égard de Lafayette. Celui-

ci devait partir en Amérique pour aller visiter le tombeau de Washington, répondant à tout un peuple désireux de témoigner à son âge mûr la reconnaissance gardée de l'héroïsme du jeune homme. C'est à cette occasion — disons-le en passant — que la Franc-Maçonnerie américaine devait lui décerner le grade le plus élevé de l'Ordre, celui de Grand Inspecteur général. Seulement ce voyage paraissait à la police cacher de subversives visées. Qu'allait faire Lafayette aux Etats-Unis ? Un pèlerinage à la tombe de son ancien compagnon d'armes ? Raison insuffisante, donc suspecte. Si on pouvait s'introduire dans son hôtel et assister aux préparatifs de son voyage ? On camoufle un policier en militaire. On l'a muni d'une liste de souscripteurs où figurent les noms des députés de l'opposition, Ternaux, Lafitte, Benjamin Constant, etc. (car la police alors ne répugnait même pas à établir des faux pour arriver à ses fins) — lesquels souscripteurs attiraient la commisération du général sur cet ancien officier que le pouvoir avait cassé en raison de ses opinions politiques. Levasseur, le secrétaire de Lafayette, reçoit le quidam, prête une oreille complaisante au roman policier et lui dit de repasser pour voir le général en personne. Le faux militaire se retire, et ne se doutant pas que Levasseur l'a fait suivre par un domestique, s'en va chez un marchand de vins rejoindre d'autres agents. Quand, sans méfiance, il s'en revient à l'hôtel de Lafayette, on le conduit avec la plus parfaite urbanité devant le général. Celui-ci le reçoit, sonne ses domestiques, le fait garrotter et ordonne qu'on l'enferme dans sa chaise de poste. « Faites le conduire dans mes terres, et qu'on le brûle ! »

On ne brûla pas l'homme à qui la peur faisait rendre ses galons avec une pitoyable rapidité. Mais le policier, lui, était « brûlé ». On le réexpédia au préfet avec une lettre de Lafayette que M. Delavau, peut-être amateur d'autographes, oublia de verser aux archives de la police.

* * *

Le préfet signale au ministre le 21 janvier 1823 : « La crainte que paraissent avoir les loges maçonniques d'appeler sur elles l'attention de l'autorité rend leur surveillance un peu plus difficile et dans cette circonstance on ne peut guère s'arrêter qu'aux diverses conversations des principaux membres de ces sociétés. » Heureusement que, parmi ses membres, il y a encore ce Morisson de Greenfeld dont la verve continue d'alimenter la chronique policière. Il verse complaisamment dans l'oreille du mou-

chard ses espoirs révolutionnaires. Un provocateur, ce Morisson ? Nous serions tentés de le croire ; à tort, car un fait prouve le contraire : la surveillance dont il ne cessera d'être l'objet. Quand quelques mois plus tard il partira pour Lyon voir un de ses parents malades, le ministre ne verra dans ce voyage qu'un prétexte pour remplir là-bas une mission secrète, et les autorités de Lyon seront alertées. Or ce fils de Misraïm exhale ses téméraires vaticinations : « Le repos ne convient pas à l'armée qui, dans cet état, sent tout le poids de la subordination et de la contrainte ; c'est une heureuse circonstance pour les chatouiller avec les mots *d'indépendance et de liberté*. Plus le gouvernement recule et plus il s'approche du précipice. » Et il ajoute « que le gouvernement anglais soutenait fortement les libéraux d'Espagne, qu'il voulait que les peuples fussent libres et qu'il était l'ennemi de tous les despotes et surtout des prêtres » (1). Il n'est pas plus réservé lorsqu'il parle de la famille des Bourbons, et lorsqu'on lui conseille de modérer ses expressions, il répond qu'il « ne doit plus se gêner lorsqu'il n'a point à craindre quelque satellite de l'autorité ». Imprudent ! Morisson manifeste aussi l'intention de faire une brochure en anglais contre le Grand Orient. On lui offrait la voie des journaux pour lui donner plus de publicité. « Il faut bien s'en garder, dit-il, si par malheur le public se mêlait à nos disputes et qu'il en fût témoin, la maçonnerie en France serait bientôt perdue. » Suit cette réflexion par laquelle la police exprime sa satisfaction de la discorde qui règne parmi les obédiences : « Quoi qu'il en soit, il doit paraître assez curieux que les diverses sociétés secrètes se fassent la guerre entre elles. Il doit résulter, ce semble, de cette division une force nouvelle pour le gouvernement qui voudrait les détruire toutes. »

Qui voudrait les détruire toutes ! Voici un membre de phrase qui, adressé par un préfet de police à son chef le ministre, prouve bien que si l'Etat n'avait pas à ménager certaines notabilités encore puissantes, il n'hésiterait pas à supprimer « ces foyers d'infection » que sont les loges — toutes les loges. Et le préfet de police revient le 10 décembre sur la joie qu'éprouve la police de ces dissensions, et ce au sujet de la brochure du

(1) Le despotisme de Ferdinand VII d'Espagne avait d'abord indigné l'Europe, au point que Louis XVIII lui-même avait refusé de lui livrer le conspirateur Mina réfugié en France, mais quand ce roi dut céder aux justes revendications de ses sujets prêts à se révolter, il y eut chez les autres souverains de l'Europe — Angleterre exceptée — une terrible crainte de la contagion des idées libérales, et une armée française aida Ferdinand VII à rétablir son pouvoir absolu. Ceci expliqué pour faire comprendre certains passages des rapports policiers.

frère Vernhes contre le Grand Orient : « Le gouvernement doit tout espérer d'une aussi heureuse circonstance. C'est un brandon de discorde jeté dans le camp de la maçonnerie. Chacun voudra faire valoir le mérite de la secte en proclamant avec orgueil les noms des grands personnages qui la composent, et de ce choc de principes et d'opinions jaillira la vérité qui mettra au jour les infâmes projets qu'ils ont aujourd'hui et que, peut-être, ils se flattent de réaliser. » *Nil novi sub sole.* En somme, le ministre (car le préfet ne fait évidemment qu'exprimer l'opinion de son chef) au lieu d'être reconnaissant au Grand Orient d'avoir aidé par sa dénonciation à abolir le rite de Misraïm, ne serait pas fâché au fond de lui faire subir le même sort.

* * *

Ces loges du Grand Orient, le gouvernement les fait aussi surveiller — et activement ! On ne doute peut-être pas de la bonne volonté de cette obédience à s'opposer de la part de ses membres à toute menée politique, mais elle ne peut pas envoyer chaque fois un de ses dignitaires aux tenues de ses ateliers, et ceux-ci travaillent en réalité comme ils l'entendent. Et ce travail peut n'être pas d'une correction tranquillisante. Jugeons-en par ce passage d'une lettre au ministre du 13 novembre 1822 : « Ce n'est pas sans quelque difficulté que mon agent a pénétré dans la loge des *Amis de la Vérité* qui est sous la puissance du Grand Orient et qui ne laissait pas de me donner des inquiétudes. Avant d'assister à une séance de cette Société les frères visiteurs sont soumis à un examen très rigoureux. Leur diplôme et bref sont présentés au vénérable, qui demande également leur signature pour établir une confrontation. Après une infinité de questions qui leur sont faites sur le rite auquel ils appartiennent, ils sont encore obligés à répéter le mot de semestre. L'oubli de cette condition suffit pour faire rejeter le visiteur de la société. » L'agent a assisté à trois initiations ou du moins aux épreuves préparatoires subies par les candidats, épreuves toutes morales, la loge jugeant superflues les épreuves physiques (détail qui n'est pas sans importance car il prouve que le symbolisme de l'Ordre n'est plus comme au XVIIIe siècle une de ses majeures séductions). Or il a remarqué que sur les quatre questions rituelles posées aux postulants : « Que doit l'homme à Dieu ? Que doit-il à lui-même ? Que doit-il à ses semblables ? Que doit-il à la patrie ? » la réponse à cette dernière seule semblait passionner l'auditoire. Et tous ne manquaient de confondre la patrie avec la liberté en disant qu'ils donne-

raient leur sang pour elle, et l'un d'eux avait nettement exprimé cette conception indirectement séditieuse en affirmant que « pour la patrie *et la liberté* il fallait tout sacrifier et tout faire, et qu'il était l'ennemi de tous les tyrans du monde ». Puis une histoire de brigands pour corser le tout. Parmi ces récipiendaires qui ont l'audace de vouloir identifier la patrie et la liberté (car ils seront reçus) il y en a un qui a « fait l'horrible aveu d'avoir blessé son chien d'un coup de fusil à la place de sa femme, qu'il avait eu l'intention de tuer, et qu'il avait manquée ». Eh bien, il fut agréé tout de même ! La « mouche » n'a pas précisé si ce fut par acclamations.

Ensuite ce sont les loges *Les Amis de la Sagesse* (qui vient de fusionner avec le *Bouclier français*), les *Amis de l'Armorique* à laquelle s'est jointe celle des *Amis de la Vérité* qui accueillent, sans le savoir, deux espions dont la curiosité, si fâcheuse pour l'époque, est aujourd'hui pour l'historien d'un utile secours. Revers heureux des malfaisances. « Les discussions qui ont lieu dans ces deux loges roulent assez ouvertement sur la politique, et souvent pour être plus libres, ils feignent de se réunir en famille, ce qui éloigne de ce comité toute espèce de visiteurs. »

Par ces rapports policiers nous savons les noms des candidats, les discussions parfois violentes que provoque leur réception, la révélation que fait le 19 novembre 1822 un visiteur appartenant au Grand Orient de Naples : « Il a déclaré qu'à Naples les francs-maçons étaient en très grand nombre et qu'ils travaillaient avec un zèle infatigable, en ajoutant cependant que depuis la dernière rentrée du roi, les maçons réunis ou tenant séance étaient condamnés aux galères et les carbonari à être fusillés. Il a avancé qu'à Rome il y avait des francs-maçons même parmi les cardinaux. » Ce visiteur, qui voudrait gagner Londres et qui n'a pas un rouge liard pour faire le voyage, nous semble, par des anecdotes plus sensationnelles que vraies, avoir voulu provoquer l'aide de ses frères. Le lendemain nous le voyons assister à la tenue de la loge *Emeth* que préside le frère Bègue-Clavel, et cette fois, après hésitation, il confesse qu'il est *charbonnier* (carbonaro) en « assurant que cette société était issue de celle de Misraïm, et qu'elle n'en avait adopté que les deux grades d'apprenti et de maître, avec les mêmes signes et batteries ». Cette loge *Emeth* est une loge écossaise, donc sous le contrôle du Suprême Conseil dont le duc Decazes est un des plus hauts dignitaires. Ce rite est, bien entendu, également surveillé, mais vu le petit nombre de ses ateliers dont le recrutement peut être plus sélectionné, il fournit peu de copie aux agents de la

police. D'un rapport fait sur la tenue du 6 septembre 1822 de la loge *La Rose du Parfait Silence,* il n'est à glaner que ces lignes dont la teneur, pour le sujet qui nous occupe, n'est point négligeable. « M. le comte Muraire n'a pas dissimulé les dangers auxquels était exposé l'Ordre. Soyons toujours unis, a-t-il dit, et nous serons forts, soyons constants et nous triompherons. » Le duc Decazes n'est plus en haut lieu *persona grata* depuis que ses ennemis sont parvenus à le chasser du pouvoir. Cet ancien ministre de la police qui fut aussi ministre de l'intérieur peut d'autant moins protéger son rite que lui-même est passé à l'opposition. « Quand il se vit condamné, lui que Louis XVIII appelait son fils, à rester aux yeux de la France le fils d'un obscur plébéien, l'allié d'une famille bonapartiste, un favori du roi désavoué par la Cour, il accepta la position qui lui était faite, et se jeta dans les rangs jusqu'alors ennemis, par les brèches que l'énergie des mesures qu'il avait prises y avait ouvertes. » (1)

Pour en revenir au Grand Orient, des profanes, camouflés en maçons, continuent d'inspecter ses ateliers. Le 22 décembre 1822 c'est la loge *Les Frères Unis* qui donne une grande fête dans laquelle on reçoit avec le cérémonial habituel la délégation du Conseil directeur. Un orateur s'y fait remarquer et « couvrir d'applaudissements par son discours d'une inspiration violemment démocratique où se trouvaient flétris les sots courtisans et les lâches adulateurs qui ne cessent d'encenser les idoles du jour... Jamais diatribe plus violente contre la noblesse n'avait été prononcée dans de semblables réunions ».

Toutes ces révélations paraissent inquiéter vraiment le gouvernement. Peut-être le préfet de police exagère-t-il le danger pour que son zèle apparaisse plus méritoire ? De leur côté « toutes ces sociétés secrètes, écrit Delavau le 10 décembre, pressentent quelque coup violent de la part du gouvernement ». Et il constate qu' « elles facilitent aux jeunes gens tous les moyens de se faire initier... il suffit aujourd'hui de se déclarer partisan de la liberté, libéral, pour échapper aux épreuves morales ». Et à ces jeunes gens, il sera facile d'inspirer des actes dangereux, car « l'exaltation ne réfléchit point ».

Le ministre de son côté doit avoir ses agents secrets, car c'est lui qui fait savoir au préfet de police que le 3 janvier 1823 il s'est tenu à la loge *L'Union* une grande réunion et que « les discours des orateurs étaient

(1) Alfred Nettement : *Souvenirs de la Restauration. Paris*, 1818, in-8°, p. 277.

tous plus ou moins révolutionnaires et que le repas s'est terminé par des chansons tout à fait séditieuses ». Donc une loge à surveiller. Ça n'étonne pas le préfet. « Cette loge est une des plus mal composées de Paris. Entendons par là qu'elle a un mauvais esprit et votre Excellence peut être convaincue que toutes les fois qu'elle s'assemblera on y prononcera les discours les plus démagogiques. » Le Vénérable qui la préside est un sieur Laresche, horloger au Palais-Royal, « connu par l'exaltation de ses principes et dont le nom figurait dans le journal trouvé sur le colonel Alix lors de son arrestation à Nantes ». Et comme le préfet se pique au jeu, ennuyé peut-être d'avoir été prévenu par son supérieur, il assure celui-ci de son zèle renouvelé : « Je prendrai des mesures pour y introduire un agent intelligent. »

* * *

Comme nous l'avons dit plus haut, les Carbonari et tous ceux qui voudraient la chute du régime se sont infiltrés dans les loges. Le secret de leurs travaux offrait trop de commodité pour les conciliabules en commun, loin de toute oreille profane (hélas !) pour qu'ils n'en profitassent pas. Et ce d'autant plus que, pour des raisons complexes, la Franc-Maçonnerie semblait et était — le fait le prouve — au-dessus des atteintes du Pouvoir. Ce dernier la suit dans ses exercices, mais la suit-il partout ? Et pour quelques ateliers où on peut pénétrer, que d'autres probablement dont les membres plus circonspects ou plus honnêtes n'offrent aucune prise à la délation ! Les obédiences, du moins leurs conseils directeurs, voudraient bien que les ateliers se montrassent plus loyalistes, car ils redoutent la catastrophe. Mieux vaut le sommeil que la mort. On se réveillerait plus tard, quand les temps orageux seraient passés. Mais ces conseils sont dépassés par les événements et par la volonté des loges elles-mêmes. Elles initient qui elles veulent, et du moment que, selon la formule, les néophytes sont « libres et de bonnes mœurs », le Grand Orient est bien obligé de les inscrire sur ses contrôles. Les refuser sous le prétexte que leurs sentiments politiques ne sont pas orthodoxes, ce serait provoquer pour ainsi dire une révolution de palais. Le dilemme est là : contrarier les ateliers qui assurent son existence ou contrarier le gouvernement qui menace cette existence. Problème difficile à résoudre.

En attendant, les frères continuent à se distinguer par leurs agissements et leurs devis. Il y a parmi eux des fonctionnaires — et c'est surtout ce qui indigne le ministre qui n'ose les révoquer, car quelle raison

donner puisque la société elle-même jouit de l'immunité ? Plusieurs sont vénérables, et celui des *Amis de la Sagesse*, un nommé Cubli, est un employé au ministère des finances qui a comme principaux adjuvants dans ses fonctions maçonniques le père et le fils Riquier et Carry de Lyon. Et Riquier père a un fâcheux passé et Carry aussi. Le premier a été accusateur public au tribunal révolutionnaire de Marseille, et Carry agent du comité révolutionnaire de Lyon. Cette loge prudente a beau se réunir en tenue de famille ; si on ne sait pas exactement ce qui s'y passe, on en perçoit l'écho. « La discussion a été très vive, tous les pouvoirs ont été méconnus. » Il y a dans cette loge un colonel Boyer de Maupertuis qui réside habituellement à Perpignan où son régiment, le 18e de ligne, tient garnison. Ce ne sont donc pas seulement les sous-officiers qui sont gangrenés, l'armée compte des francs-maçons parmi ses chefs ! Que de tracas pour le gouvernement ! Le ministre de l'intérieur confie l'histoire à son collègue de la guerre. Celui-ci convoque l'officier à Paris. On ne lui fait pas grief d'appartenir à la Franc-Maçonnerie, ce serait maladroit. Il nierait, comme il nie avoir assisté à des réunions républicaines à Perpignan. Il confiera sottement à l'agent qui semble compatir à son sort : « On m'a bien sondé là-dessus, mais j'ai toujours répondu non. » Il est forcé d'avouer cependant qu'il a crossé et appelé en duel un autre colonel, « un ancien émigré qui s'était avisé de dire à la table du général que j'étais, non pas un libéral, mais un forcené jacobin ». Il ne semble pas qu'il ait été cassé, mais son dossier, s'il existe encore dans les archives de la guerre, doit contenir de bien singulières notes. Gageons qu'il ne passa jamais général. Ce colonel révolutionnaire, après sa visite obligatoire au ministre et en avoir reçu certainement une semonce des plus sévères, ne s'amende pas pour cela. Il se dépêche d'aller trouver « le brave Manuel ». Manuel est le député le plus « à gauche » de la Chambre, celui en qui les adversaires du régime mettent tout leur espoir. « Nous avons parlé de mon affaire en vrais républicains. » Si dans un régiment un bataillon seulement avait le courage d'arborer le drapeau tricolore, ça marcherait tout seul. On commencerait à Paris par massacrer les gendarmes. Manuel a versé l'héroïsme dans son cœur de citoyen, sinon de colonel ; « n'importe, lui a-t-il dit, quoi qu'il en soit, nous arriverons ». Pour comble de grâce — ou de disgrâce — ce Boyer de Maupertuis a un oncle, Boyer de Saint-Maximin, qui est le beau-frère de Lucien Bonaparte, et lui-même a des relations d'amitié avec ce Lucien Bonaparte. Si l'armée est une grande muette, on ne s'en douterait guère à entendre le colonel qui confesse ainsi

ses relations avec les républicains et avec les bonapartistes. Il est surtout antibourbonien.

Voilà bien des raisons pour sévir contre la Franc-Maçonnerie. Impossible ! Cela ferait un tapage épouvantable et en outre cela risquerait de jeter dans le camp adverse des éléments importants, d'une haute condition sociale, dont l'influence modératrice empêche tout de même que les choses n'aillent trop loin. Ce Grand Orient, on le hait certainement en haut lieu comme on hait le Suprême Conseil (rite écossais), mais ils n'encouragent pas l'agitation de leurs loges. Au contraire. Le Grand Orient a témoigné de son loyalisme en dénonçant Misraïm. Il avait peut-être été inspiré par un moins pur souci ? Ce sont là raisons d'ordre intérieur que le Pouvoir peut ignorer. Et puis, si le Rite Ecossais a des dignitaires qui comptent dans le royaume, le Grand Orient a des attaches gouvernementales officielles. Comme l'avait fait Napoléon, Louis XVIII a mis à sa tête — d'autorité comme l'Autre — un de ses plus loyaux partisans : le maréchal Macdonald, duc de Tarente. Celui-ci se porte garant des sentiments de soumission de son obédience. Il est en titre Grand-Maître adjoint, en fait Grand-Maître effectif, et c'est un rôle dont il ostente quelque fierté (1). Ce titre s'ajoutera dans l'histoire à celui que lui a valu sa bravoure ; Joseph II ne l'a point dédaigné, ni Cambacérès qui vit encore et demeure le Grand Commandeur du Rite Ecossais. C'étaient là des suppôts de l'empire exécré ? Qu'importe ! Jadis il y a eu aussi à la tête de l'Ordre un duc et deux princes de sang royal. Succéder à cette aristocratie de vieille souche n'est pas déchoir pour un noble dont les quartiers trop neufs peuvent se compter. Le gouvernement est donc dans l'obligation de le ménager. Lorsque le préfet de police pousse à la suppression de la loge des Néo-Templiers, *Les Chevaliers de la Croix*, que son prédécesseur Pasquier a autorisée le 18 décembre 1811 et qui elle aussi s'est laissé gagner par « une tendance subversive à toute autorité spirituelle et temporelle », on n'obéira pas tout de suite à sa suggestion. On sent que la police est surtout vexée parce que cet atelier supérieur auquel appartiennent de hauts personnages comme le duc de Choiseul ne se laisse pas aisément pénétrer. « Il résulte de cette tendance des Templiers à s'environner du plus ténébreux mystère que l'autorité ne peut surveiller leurs réunions et qu'elle ignore entièrement ce qui s'y passe. » Donc « il semble indispensable de dissoudre ce club d'anarchistes ».

(1) La Grande Maîtrise n'avait pas de titulaire, comme si le poste devait être réservé à un haut — très haut — personnage.

Le ministre de l'Intérieur consent. Mais à la condition que cet atelier ne soit pas « en communication avec le Grand Orient » et il donne l'ordre de s'informer auprès du maréchal duc de Tarente. Et le directeur de la police, tout en dénonçant au Grand-Maître par une phrase insidieuse « le mauvais esprit » des membres de la loge *Les Chevaliers de la Croix*, lui demande respectueusement de lui faire savoir d'urgence « si cette loge est en communication avec le Grand Orient, et si elle est reconnue par lui ». Nous ne possédons pas la réponse du duc de Tarente ; mais il est certain toutefois qu'en raison des personnages considérables qui en font partie, il a couvert de son autorité la loge en question ou mieux de l'autorité du Grand Orient, car ce dernier lui avait officiellement accordé des Constitutions le 23 décembre 1805. Ces Néo-Templiers avaient fait par la suite bande à part. Ils avaient une organisation tout à fait particulière, ne faisant pas d'initiations et n'accueillant parmi leurs membres que les maçons pourvus de hauts grades dans leurs obédiences respectives. Toutefois comme ils n'avaient jamais rompu avec le Grand Orient, celui-ci ne pouvait, en la circonstance, leur refuser sa protection.

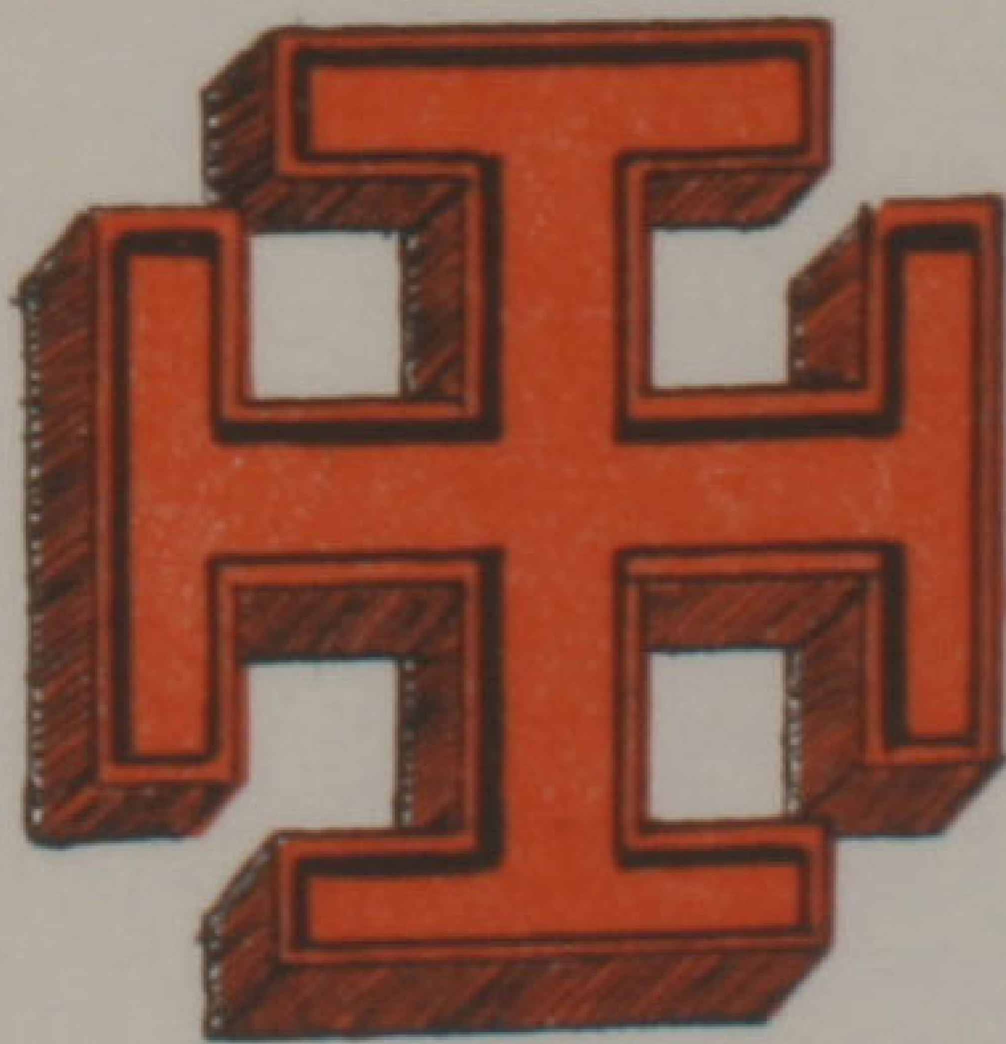
Anarchistes, ces braves gens qui se déguisent en templiers, vêtent le mantelet signé de la croix rouge, se pavoisent de plumets et brandissent en leurs mystérieuses cérémonies des armures de fer blanc ? Anarchistes ? Le mot est gros. M. le préfet de police, par métier, a le goût de l'hyperbole, mais révolutionnaires ne serait pas, pour l'époque, un terme excessif. Nous avons parlé avec quelque irrévérence de ces *Chevaliers de la Croix* lorsqu'il nous a fallu étudier leurs travaux au point de vue strictement maçonnique (1). Leur pèlerinage annuel à la place Dauphine, lieu présumé du bûcher où fut brûlé Jacques de Molay — le Grand-Maître de cet ordre du Temple d'où ils prétendent descendre *directement* — nous l'avons interprété comme une exhibition carnavalesque destinée à l'esbaudissement des badauds. En effet, considérés avec notre optique d'aujourd'hui où les esprits mécontents mettent moins de mysticisme dans l'expression de leurs idées, les exercices des Néo-Templiers nous semblent ridicules. Sous Louis XVIII on ne les juge pas pareillement, et on n'a pas tort. Ils ne travaillent, ces frères, qu'au grade de Kadosch — logiquement. Ce grade, par quoi ressuscite le martyre des victimes de Philippe le Bel et du pape Clément V, voue les coupables à l'exécration des hommes. Mais

(1) Sur les Néo-Templiers, voir le chapitre spécial qui leur est consacré dans mon *Histoire de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie chez Elle, loc. cit.*

derrière les coupables, Philippe le Bel et Clément V, ce sont les pouvoirs qu'ils incarnaient qui sont honnis. Le serment rituel ne stigmatise pas nommément le roi et le pape, mais la Royauté et l'Eglise. Point de fureur, même point de colère rentrée dans l'âme de ces braves bourgeois qui jouent aux vengeurs de l'Ordre. Ils s'amusent, mais c'est un amusement dangereux. Nous sommes encore en un temps où le sentiment plus que l'intérêt suscite les mouvements populaires. Il y a du romantisme dans leurs gestes comme il y en aura dans l'insurrection des Trois Glorieuses et quelques années plus tard parmi les barricades de ces insurgés à la barbe belliqueuse que l'on appelle aujourd'hui avec quelque dérision « les Quarantehuitards ». L'autorité, en se méfiant de ces sentimentaux qui trucident d'un poignard inflexible le mannequin de paille qu'affublent le manteau fleurdelysé et la couronne en carton, montre qu'elle sait aussi interpréter les symboles.

En résumé tout un esprit nouveau imprègne le labeur des loges — même des loges écossaises qui en paraissent moins pénétrées en raison de leur stricte fidélité aux antiques traditions, mais que « l'air du siècle » contamine comme les autres. Cet air du siècle demeure chargé des effluves de la Révolution. Son souffle en porte les graines toujours vivantes. Ces graines cherchent le sol où vivre et prospérer. Ce sol ? Les sociétés secrètes. Le Carbonarisme apporte le terreau pour activer leur croissance. La Franc-Maçonnerie officielle ne fait rien pour les accueillir, vraiment rien, sincèrement rien.

Mais le terrain est bon. Elles s'y acclimateront.



VI

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS CHARLES X

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS CHARLES X



our le règne de Charles X les rapports policiers nous seront encore d'un précieux enseignement. Par eux nous verrons l'orientation de plus en plus libérale que va suivre la Franc-Maçonnerie. C'est une constatation capitale dans son histoire que cette immixtion cachée dans les affaires de l'Etat. Elle ne cherche pas encore à imposer ses directives, cela viendra avec le temps, mais elle essaie, surtout par sa propagande dans l'armée, d'en saboter les rouages. Les obédiences même, en tant que pouvoirs directeurs, sont certainement innocentes de ce chef, mais cette innocence est, en l'espèce, une vertu négative. Si, malgré les ordres contraires d'un général, une troupe en campagne pille un pays, les habitants de ce pays se trouvent néanmoins victimes de cette désobéissance. Le général a beau n'être pas responsable du méfait, le méfait existe. Après ces enquêtes policières et ministérielles révélant la qualité et les noms des membres des loges, leur connivence avec les partis républicain ou impérialiste, force nous est de reconnaître que le mouvement séditieux dépasse la volonté des dirigeants. Ceux-ci ne manquent jamais dans les fêtes solsticiales officielles, dont la teneur se trouve rapportée dans de belles publications envoyées probablement « à qui de droit », de célébrer les douceurs du régime et la magnanimité du roi considéré aussi comme « grand protecteur », de couronner son buste de palmes vertes, de couplets louangeurs et de discours dithyrambiques. Cela, c'est de l'eau bénite de cour — qui contente la Cour... sans l'endormir.

Ce Charles X qui monte sur le trône, il faut qu'à son tour il soit bien persuadé de l'attachement de la Franc-Maçonnerie. Et sans tarder elle brûle l'encens devant son image. On n'ose pas trop, à ce nouveau roi, lui rappeler son passé, ce temps trop lointain — si lointain ! — où, suivant l'exemple de son cousin le duc de Chartres, il avait lui aussi joué au franc-maçon. Les espiègleries du comte d'Artois sont un souvenir qu'il serait indécent d'évoquer. Il est tellement changé ! Où le temps de ses « noces » plutôt scandaleuses, de ses amours affichées avec tant de grandes dames et d'actrices dont M[lle] Duthé, cette dernière relation n'ayant même pas été interrompue par son mariage avec Adélaïde de Savoie, ce qui faisait dire aux Parisiens, le rencontrant au cours de ses équipées, qu'après avoir goûté du biscuit de Savoie le prince s'en revenait prendre du thé à Paris. Où tout cela ? Et les escapades avec Marie-Antoinette, honnêtes quoi qu'en aient dit les colporteurs de méchantes nouvelles, mais bruyantes et qui avaient fait jaser ? Combien défunt ce passé ! Le franc-maçon de jadis est devenu vieux. Il est confit en dévotion. Au temps de l'émigration, il était encore toute ardeur et toute fringance. M[me] de Polastron, sa maîtresse, avait à le défendre et à se défendre contre les entreprises de toutes ces marquises et comtesses et duchesses qui mettaient en lui tout leur espoir d'un retour triomphal dans ce Paris qui finirait bien par chasser « l'usurpateur ». Il était encore svelte, incarnait beaucoup plus l'aventure que Monsieur, l'héritier présomptif, plus spirituel et intelligent que l'infortuné Louis XVI, mais, de corpulence, aussi balourd que lui. Aujourd'hui Charles X a totalement renié le comte d'Artois. Sa jeunesse est tellement évanouie qu'on ne songe plus à l'évoquer. Les francs-maçons savent-ils seulement qu'il fut des leurs ? En tous les cas, s'ils le savent, ils se gardent bien de lui rappeler. Il sied de n'avoir pas la mémoire intempestive. Les prêtres « possèdent » Charles X. Ils le ceinturent de leurs prévenances — de leur autorité qui flanque la sienne et la consolide. Sans eux que serait-il ? Un roi livré aux intrigues des factieux, aux égarements de la multitude. Le spectre de l'auguste victime à la tête coupée hante les Tuileries. Louis XVIII n'a pas assez fait machine en arrière. Pourtant dans ses dernières années, sous la pression des événements et des courtisaneries intéressées, il s'était laissé aller à une sévérité, contraire à son caractère, mais qu'on lui avait fait envisager comme utile à la consolidation du trône. Car ce trône, depuis le début de son règne, trop de conspirateurs avaient tenté de l'ébranler, trop de ces sociétés clandestines dont les

titres même trahissaient l'inspiration : *L'Epingle noire, Les Patriotes européens reformés, La Régénération universelle, Les Patriotes de* 1816, *Les Vautours de Bonaparte,* et d'autres peut-être que l'adresse ou la maladresse de la police ne sut découvrir. Elles légitimaient la pensée de l'avocat général Marchangy au procès des Quatre Sergents de la Rochelle : « On ne peut se le dissimuler, la France est infectée de principes délétères et incessamment travaillée par des machinations perfides ». Précisément cette aventure des Quatre Sergents, complétant la série des complots avortés de Saumur, de Nantes, de Belfort, de Thouars, de Brest, de Saint-Malo, de Toulon, de Strasbourg, avait prouvé à quel point l'armée, dans ses cadres inférieurs et même chez quelques officiers, avait été minée par l'inlassable propagande des Carbonari. Succédant à l'assassinat du duc de Berry qui avait provoqué déjà une recrudescence de mesures coercitives contre tous ceux dont les actes ou les paroles pouvaient légitimer une action judiciaire, les révélations du fameux procès avaient permis de renforcer la Loi d'articles destinés à frapper les mécontents à la plus légère incartade. Charles X doit être plus vigilant encore, plus intraitable. Le peuple jouit encore de trop de libertés, s'il n'a pas la Liberté. Des courtisans à qui les horreurs du passé font redouter les heures futures en persuadent le nouveau roi. La Charte de 1814 que le roi Louis XVIII avait promulguée lors de son avènement au pouvoir, bien qu'enlevant toute initiative — même en matière législative — aux « sujets », n'avait pas osé toucher à certaines conquêtes de la Révolution, telles que l'égalité devant la loi, l'admissibilité aux emplois de tous les Français, etc.

Trop empreinte d'indulgence et de libéralisme, cette Charte ! Ce sont cette indulgence et ce libéralisme qui ont favorisé les rébellions larvées et provoqué l'assassinat du duc de Berry et les complots contre l'Etat. Elles sont la cause des soucis du gouvernement et compromettent la solidité du trône. Il sied de faire machine arrière, de revenir aux procédés dictatoriaux du Roy Soleil, de museler la Presse, de châtier les propos subversifs et de punir avec une sévérité plus grande le délit d'association.

Le parti prêtre triomphe. Il a déjà obtenu que les évêques siègent au Conseil d'Etat et que le sacrilège soit sévèrement puni. Il va jusqu'à oser demander que le mariage religieux, célébré avant le mariage civil, soit la condition indispensable de la validité de l'union. S'il pouvait obtenir l'abolition de la Franc-Maçonnerie ? Cette mesure n'est point si facile à

exécuter parce qu'il sied de ménager aussi les royalistes qui n'ont pour l'Eglise qu'une estime limitée. Et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit. *Le Constitutionnel*, ce journal frondeur vit toujours. Il est frondeur, mais non révolutionnaire. Ses rédacteurs sont mal vus à la Cour, certes. Du moins on les fait mal voir. Leur insubordination toutefois n'est pas de la révolte. Ils sont anticléricaux, mais, avec ce correctif qui paraît à notre époque paradoxal, légitimistes. Donc des mauvaises têtes qu'on n'aime pas, qu'on redoute — et dont le dévouement, pour n'être pas conformiste, est sincère.

* * *

Puisque la Franc-Maçonnerie, ou du moins maintes de ses loges donnent au Pouvoir toute raison de se méfier de leurs agissements, ne pourrait-on profiter de ce changement de règne pour en finir enfin avec cette Institution qui, en vérité est illégale ? Non seulement on ne lui applique pas l'article du Code qui punit les réunions de plus de vingt personnes, sauf comme on l'a vu pour des organisations dissidentes comme le Rite de Misraïm, mais dès qu'un atelier nouvellement né se peut réclamer de l'investiture du Grand Orient ou du Suprême Conseil, il lui suffit d'en avertir l'Autorité pour que l'autorisation d'exister lui soit immédiatement accordée. (1) Ne pourrait-on cesser enfin de la faire bénéficier d'un tel régime de faveur ?

Malgré ces dispositions à sévir contre toute indépendance d'esprit, à tenir en suspicion tout sujet dont le royalisme n'a pas bon teint, on se

---

(1) Voici un modèle de demande d'autorisation adressée par la loge l'*Amitié fraternelle* à l'orient de Bourg :

AIN

Bourg — A M. le Maire de la ville de Bourg.
Amitié fraternelle
1829

Nous soussignés, *Duclos*, pharmacien ; *Briquel*, propriétaire ; *Jècre*, pâtissier-confiseur ; *Chossat*, fabricant ; *Sailland*, pensionné, et *Hugon* coiffeurs, fondateurs de la loge maçonnique de Bourg sous le titre distinctif de l'*Amitié fraternelle*, avons l'honneur de vous exposer que nous avons l'intention de nous réunir pour travailler d'après les statuts et règlements du sénat maçonnique en France connu sous le nom de Grand Orient, qui nous a déjà accordé nos chartes constitutionnelles. Le local de nos séances est situé maison Piquet, place du Greffe, au deuxième étage. D'après cet exposé et conformément aux articles 291 et suivants, section VII, titre I, livre III du Code pénal, nous avons l'honneur de vous prier de nous accorder votre autorisation pour donner suite à nos réunions et afin de ne pas être inquiétés dans le cours de nos paisibles travaux, attendu que le nombre de notre société peut bientôt dépasser 20.

Nous avons, etc...

Le 7 Mars 1829.

trouve néanmoins toujours obligé de ménager la Franc-Maçonnerie. Comme sous Louis XV, sous Louis XVI, sous Napoléon, elle compte toujours trop de personnages importants — et influents — pour qu'on la puisse assimiler à ces sociétés secrètes interdites rigoureusement par la loi. Par un phénomène unique dans l'histoire, elle est au-dessus de la loi, ou plutôt, pour enlever à cette expression ce qu'elle peut avoir de présomptueux, elle est à côté de la loi. C'est une tradition — une Coutume — contre laquelle, pas plus que ses prédécesseurs, Charles X ne peut s'insurger. Il se contentera comme son frère de mettre un gentilhomme de confiance à la tête du Grand Orient. Le Suprême Conseil, organe régulateur (et modérateur par la qualité de ses chefs) du rite écossais, n'a pas encore un développement tel qu'il y ait à craindre une émancipation trop vive de la part de ses loges. Les préfets de police se contenteront de continuer leur surveillance avec une constance ininterrompue. Delavau est d'ailleurs trop entraîné à ce sport pour l'abandonner sans regret. Il en veut surtout à la loge *Les Amis de la Vérité.* Trop d'étudiants la composent. Cette jeunesse active, toute bouillonnante d'ambitions confuses, nourrie des souvenirs de la Révolution et de l'Empire, qui rêve de gloire et de liberté, exalte son romantisme dans ces réunions mystérieuses. On sent bien que c'est sur elle et sur la désagrégation de l'armée que comptent les chefs de l'opposition comme Lafitte, Manuel et Lafayette malgré son éloignement de Paris, pour changer dans le sens libéral l'état de choses existant. « La loge *Les Amis de la Vérité*, est-il écrit au ministre le 23 avril 1824, est généralement composée de révolutionnaires fougueux, et c'est de son sein que sortirent, à diverses époques, les émissaires qui se sont rendus dans diverses provinces pour y exciter les mouvements séditieux qui ont été successivement comprimés ». Nombre de ses membres se sont à la suite de ces événements rendus à l'étranger où ils continuent leur besogne d'excitation contre les rois et les prêtres. Ils tiennent leur loge au courant, par des affidés de confiance, de la marche de leur campagne et de la réussite de leurs exploits. « Baradère convient et se fait gloire auprès de ses frères maçons d'avoir contribué à l'incendie de l'église de Spiritu Santo ». Un autre a trouvé un emploi dans l'administration des vivres en Espagne où il collabore là-bas aux menées révolutionnaires ; « cet emploi lui a été accordé sur la recommandation de M. Jacques Lafitte ». Un autre s'est fait prendre à Barcelone « les armes à la main ». Et leur correspondance s'établit par l'entremise d'un sieur Bordenave « un des principaux commis de

M. Lafitte et celui de ses agents qu'il emploie avec le plus de confiance dans les intrigues politiques auxquelles il ne cesse de prendre part ». Les ports et les villes frontière sont cependant surveillés, mais les vilains trouvent le moyen de passer à travers les mailles. Quand ils ne sont pas mis dans le cas d'être arrêtés, on les signale aux autorités. L'Intérieur prévient la police et la Marine que l'étudiant Ernest de Venture, étudiant de Reims, part pour la Guadeloupe et l'étudiant en médecine Révérend (Prosper) pour la Jamaïque. Ainsi ils sont « brûlés » avant d'arriver à destination.

Mais ce qui exaspère le plus le préfet de police, c'est que cette loge *Les Amis de la Vérité* fait aussi de la propagande par les écrits subversifs que la censure a condamnés. On ne peut se figurer le nombre d'ouvrages alors interdits, qui nous semblent aujourd'hui si innocents, nous dirions même lénitifs. Il n'est pas de preuve plus convaincante de « l'atmosphère » du régime royaliste à cette époque. C'était, comme sous Louis XIV (car il faut au moins remonter à ce règne pour établir une similitude), l'ecclésiastique qui veillait sur la conscience des fidèles et déterminait le choix de leurs lectures.

On ne peut plus vendre *L'Origine de tous les Cultes* de Dupuis, ce formidable ouvrage de pure documentation, qui avait valu à l'auteur, en fructidor an III, les éloges de la Convention et sa réception à l'Institut. *L'Abrégé* republié en 1823 par Adolphe Chasseriau avait fait l'objet d'une poursuite devant le tribunal correctionnel de la Seine dont l'arrêt — confirmé par la Cour Royale de Paris — avait ordonné la saisie de tous les exemplaires. En 1826 le libraire Furcy Devaux, convaincu d'y avoir désobéi, en mettant le livre en circulation en même temps que *Jacques le Fataliste*, la *Guerre des Dieux* d'Evariste Parny, et les *Chansons de Béranger* (également considérés comme séditieux !), fut envoyé en prison purger son repentir durant un mois. Et cette fois ce ne fut pas seulement la saisie qui fut ordonnée, mais la destruction de ces ouvrages « corrupteurs de la morale publique et religieuse ». Interdiction de mettre en circulation les œuvres philosophiques du siècle précédent ! *Le Système de la Nature et des Lois du monde physique et moral*, par le baron d'Holbach, vaut à l'éditeur, Paul Domère, six mois de prison et mille francs d'amende ; et le libraire Niogret, pour avoir vendu *Le Système social* du même auteur est poursuivi et sévèrement condamné sous l'inculpation suivante : « Délits d'outrage à la religion de l'Etat et d'attaque contre la dignité royale, les droits que le Roi tient de sa naissance, ceux en

vertu desquels il a donné la Charte, son autorité constitutionnelle et l'inviolabilité de sa personne ». (1) Bien entendu les exemplaires sont confisqués et détruits, comme le seront ceux de l'ouvrage de Lamennais : *De la Religion considérée dans ses rapports*, etc., jugé par le tribunal correctionnel de Paris, en date du 22 avril 1826, comme constituant « une provocation à la désobéissance aux lois » (2). Et que d'autres exemples on pourrait citer ! Ceux-ci suffisent pour révéler l'état d'esprit qui régnait alors dans les sphères gouvernementales. Il faut lire dans Froment les procédés canailles (mais peut-on accoler cette épithète à des actes qui ont pour objet de défendre l'Etat ? En ce cas, comme en temps de guerre la ruse n'est-elle point une arme permise et presque... honorable ?) qu'employa la police pour découvrir l'auteur d'une gravure représentant l'apothéose de Napoléon. On ne parvint à saisir que le vendeur, un sieur Perrotin qui tenait aussi à la disposition de sa vilaine clientèle des encriers en bronze ayant comme ornement le chapeau — le petit chapeau ! Bien entendu la marchandise du dit Perrotin se trouva de ce fait trop promptement écoulée — ainsi que les exemplaires d'un buste en plâtre de l'empereur confisqués à un pauvre diable de concierge de la petite rue Taranne qui passa en correctionnelle pour avoir employé ce moyen scandaleux de remédier à son impécuniosité.

Cette Napoléonite se manifeste de cent façons, non seulement à Paris, mais en de nombreuses villes de province. Dans les cabarets on demande « l'Elixir de Sainte-Hélène » qu'a lancé un liquoriste astucieux ; à la messe, pendant l'offrande, des « Chevaliers de la Liberté » piquent la cocarde séditieuse dans les brioches bénites ; au bal les fleurs des bouquets sont nouées de rubans tricolores ; sur les murs des mairies des affiches — que les agents ne lacèrent pas assez vite — annoncent la délivrance et le retour imminent de l'Empereur.

La foi en cette évasion habite l'âme fidèle des demi-solde. Une grande partie du public la partage ; et le Cabinet de Paris doit intriguer auprès de celui de Londres pour que les mailles du filet, que tient le geôlier Hudson Love, se resserrent plus étroitement autour de l'Aigle capturé. Que ne doit-on pas redouter de Celui qui, une première fois, avec sa phalange héroïque, a osé, par la seule sorcellerie de son prestige, reconquérir la France et dans le cœur des rois rallumer l'épouvante ?

---

(1) *Moniteur* du 26 mars 1825.
(2) *Moniteur* du 31 mai 1826.

Au dire d'un écrivain, M. Maurice Soulié, la Franc-Maçonnerie ou — soyons à la fois plus circonspect et plus précis — une « Société Maçonnique » aurait groupé plus d'un million d'adeptes pour le « rétablissement d'un régime bonapartiste constitutionnel gouvernant les Etats-Unis d'Europe ». Ainsi, si l'on se reporte à ce que nous avons dit dans le chapitre consacré à l'Ordre et à Napoléon, on retrouve dans cette ambition — nonobstant ce correctif de « régime constitutionnel » que le Maître eut difficilement admis — la survivance de sa pensée. « Cette organisation puissante, dit M. Maurice Soulié, dont dépendaient en France la société des « Amis de la Liberté » et celle des « Amis Européens »... relevait, au point de vue maçonnique, de la loge appelée *La Puissance de Misraïm.* » Et des précisions suivent sur les ramifications de cette société en Angleterre, sur ses banquiers à Lyon, à Genève, à Rome. Précisions qui nous laissent rêveur, autrement dit sceptique. A quelles sources s'est abreuvé le savoir de l'auteur ? Celui-ci ne nous donne aucune référence, et nous le regrettons d'autant plus que sur d'autres points ses renseignements paraissent exacts. Et toujours ce rite de Misraïm qui se trouve mêlé à l'aventure ! Ce Misraïm jugé au fond si inoffensif par la justice du roi qu'on n'avait condamné son animateur qu'à une amende dérisoire ! Comment croire que la police n'aurait pas eu vent de cette formidable conspiration européenne et n'y aurait fait aucune allusion dans ces si nombreux rapports qu'il nous fut donné de compulser ? Et d'impressionnants détails suivent :

« Parmi les membres, en France, on note avec étonnement les noms du duc Decazes et du baron Teste, ce qui accréditerait le bruit qui a couru de la complicité du duc Decazes dans l'assassinat du duc de Berry. Molé, Manuel, le général Foy étaient des maîtres de la Loge de Misraïm et de l'Association Fraternelle Européenne. La Fayette et Benjamin Constant en faisaient aussi partie. Le général Lallemand en était un des « Sublimes Maîtres. » (1)

Cela nous semble un épisode de roman-feuilleton. Mais ces petites histoires, si elles ne sont pas de l'Histoire, aident à reconstituer l'atmosphère d'inquiétude et de suspicion dans laquelle se débattait ce régime des Bourbons, revenu trop tard dans un monde rénové.

Pour rentrer dans le domaine des faits contrôlables, force nous est de constater que la Franc-Maçonnerie — la vraie, la Franc-Maçonnerie dite régulière — témoigne aussi, du moins dans certains de ses ateliers,

(1) Maurice Soulié : *Autour de l'Aigle enchaîné. Paris*, S. D. (1932 ?), in 16, p. 112.

de sentiments bonapartistes. Car que fait la loge *Les Amis de la Vérité* ? Elle a eu l'adresse — et l'audace — de se procurer cette *Apothéose de Napoléon*, image par quoi se trouvent exaltées les victoires de l'Empire. Et elle la distribue à ses membres avec *L'Histoire abrégée de l'Inquisition* de Léonard Gallois. Delavau qui, bien entendu, apprend la chose, la signale au ministre dans son rapport du 25 juin 1821 : « Le débit de lithographies séditieuses et cette distribution d'ouvrages composés dans le plus mauvais esprit doivent fixer l'autorité sur les membres d'une loge depuis longtemps connue pour être une espèce d'assemblées de conspirateurs. »

Le préfet de police en profite pour viser l'Ordre tout entier. « Il est à craindre que les loges maçonniques soient bientôt érigées en autant de boutiques de libraires » et qu'on y débite « les écrits les plus hostiles contre la religion et le gouvernement ». On sent même une animosité trop accusée dans les rapports de Delavau, et son désir de prendre en faute les frères paraît, à qui juge sans parti pris, excessif. Il relate des interrogatoires de néophytes où de nos jours un critique mal intentionné trouverait difficilement à redire. En voici un exemple. Nous ne retrancherons pas un mot de la lettre « confidentielle » de Delavau au ministre — ou du moins de toute la partie relative aux épreuves morales subies par un candidat :

« Quoique le Vénérable, en procédant à la réception de plusieurs récipiendaires, eût averti l'assemblée que, tolérants par principes et par devoir, ils ne demanderaient compte aux adeptes ni de leur croyance religieuse ni de leur opinion politique, ils n'ont pas moins fourni l'occasion de discourir sur les matières les plus délicates. Le sieur Baudar, un des postulants, interrogé sur ces questions : « Qu'est-ce que l'âme ? Où placez-vous son siège ? » a répondu « L'âme est un souffle de la divinité, il me semble qu'on ne peut la placer autrement que dans le cerveau ou dans le cœur ». Il a ensuite disserté pendant quelque temps sur l'instinct des animaux comparé avec la raison et l'intelligence de l'homme et a reproduit tous les systèmes de Condillac et de Locke. On lui a demandé ensuite quelle était son opinion sur les religions. Le récipiendaire, n'ayant pas suivi la question, a répondu qu'il professait la religion naturelle. Le vénérable, oubliant sa promesse, lui a fait encore ces questions : « Combien y a-t-il de dieux ? » — « Un seul » — « Comment considérez-vous certains hommes (les prêtres) qui se disent les mandarins du ciel ? » — « On peut en rencontrer de bonne foi dans la doctrine qu'ils enseignent. » — « Quel est le livre qui vous a le plus frappé dans votre enfance et dans lequel vous avez trouvé le plus de morale et de vérité ? » — « Dans les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre *Paul et Virginie*. »

Or quelle déduction tire immédiatement le préfet de ces réponses ? Que « les loges maçonniques (et comme on le voit, fidèle à son système

il généralise toujours) sont des chaires clandestines de religion, de morale, de métaphysique et de politique où la philosophie oppose ses enseignements à ceux de nos écoles ». C'est à se demander à quoi des hommes qui précisément se réunissent pour penser en commun pourraient bien s'occuper, si l'enseignement scolaire doit limiter leurs spéculations. Même en morale et en métaphysique (ne parlons même pas de politique et de religion) toute discussion est hérétique, Delavau a raison : il faut fermer les loges, elles n'ont aucune raison d'exister. Il y a même de la mauvaise foi à prétendre que le vénérable, en interrogeant le profane sur ses idées touchant la religion, contrevient à sa promesse de ne pas « demander compte aux adeptes de leur croyance religieuse ». Il est évident qu'il faut entendre par cette affirmation qu'il ne leur sera pas fait grief de la modalité de cette croyance, mais de là à ne pas s'inquiéter de cette croyance ? La Franc-Maçonnerie est, selon ses propres termes, une famille, et elle ne peut tout de même pas admettre dans cette famille des membres dont elle ne connaîtrait pas les tendances et le caractère. Et ce non pas pour critiquer, mais pour apprécier la mentalité du néophyte et l'apport de connaissances qu'on en peut attendre. Nous en jugeons ainsi aujourd'hui, impartialement. Mais notre appréciation ne tient peut-être suffisamment compte de la pensée officielle de l'époque. La religion du candidat ? Pourquoi lui poser une semblable question ? Il n'est qu'une seule religion d'Etat qui s'impose comme cet Etat et qui est la Religion catholique, apostolique et romaine. Le fait qu'on en puisse douter est déjà un témoignage d'insubordination, et suffit à « dévoiler de nouveau les intentions secrètes des francs-maçons et le danger de leurs réunions ». Comme quoi l'historien ne doit point se laisser aller à des commentaires qui sont, au vrai sens du mot, intempestifs.

N'oublions pas que ce Delavau qui a succédé à Anglès à la préfecture de police est, ainsi que son collaborateur et complice Franchet d'Espérey qui, lui, est le directeur général des services, une créature des Ultras. Ancien membre de la Cour Royale de Paris, qu'il avait même présidée un certain temps, il s'y était fait remarquer par ses sentiments d'une religiosité agressive. Anglès, son prédécesseur, avait été le serviteur du régime, honnêtement. Delavau est surtout et avant tout le serviteur de l'Eglise militante. Froment, l'ex-chef de brigade de son cabinet particulier, écrit : « Les hommes de la congrégation devinrent les premiers agens de cette police, chaque jour plus audacieuse et plus sem-

blable au Saint-Office, dont elle fait revivre toutes les traditions. » (1)

N. C. Des Etangs qui préside *Les Trinosophes* est pourtant un frère bien inoffensif. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur l'Ordre qui prouvent son respect de la pure tradition maçonnique. Il n'y est fait aucune allusion ni à la politique ni à la religion, et les principes exposés sont d'une morale irréprochable. Mais voici. Il reçoit — peut-il faire autrement ? — une délégation de son Obédience le Grand Orient, et l'un des délégués, le frère Berville, qui est avocat, se livre dans son improvisation « faite avec talent » à un éloge excessif de la liberté « le premier besoin de l'homme ». « On est parvenu, a-t-il dit, à la comprimer, mais non pas à l'éteindre. » Propos délictueux au premier chef que suivront ceux de son frère et collègue Dupin jeune, non moins répréhensibles. Alors le leit-motif revient, insinuant, il faudrait que l'Etat prît contre toutes les loges une mesure radicale. Le préfet de police, pour étayer son sentiment non point seulement sur les faits, mais sur une argumentation — aussi philosophique que politique, — finit par envoyer au ministre des *Réflexions sur les loges maçonniques à Paris* qui sont peut-être le document le plus sensationnel sur la matière, celui qui peut nous éclairer le mieux sur le caractère de la Franc-Maçonnerie à cette époque et sur les raisons que l'Autorité pouvait avoir de la détruire... ou de la ménager. Parmi ces dernières il convient de citer celle-ci : « Son existence n'est-elle pas nécessaire pour empêcher le carbonarisme de se fortifier en France et de s'y naturaliser ? Si cette institution d'origine moderne n'avait pas de rivale dans le Grand Orient, ne serait-il pas à craindre que tous ceux qui cherchent les réunions secrètes ne se précipitassent dans les Ventes quand les loges leur seraient une fois fermées ? » Et il ajoute : « Ces considérations méritent d'être pesées. » On

(1) Froment : *La police dévoilée...*, *loc. cit.*, T. II, p. 312. Et Froment devait être bien renseigné, car au dire de l'archiviste de la police Peuchet « ce sieur Froment avait été l'agent souvent immédiat des plus odieuses mesures et des plus criminelles provocations » (*Mémoires tirés des archives de la police de Paris*, *loc. cit.*, T. 6, p. 300). Ils se trouvent d'accord pour flétrir l'administration du préfet de police. La congrégation, ajoute ce dernier, certaine de trouver en M. Delavau l'homme convenable à ses vues, le désigna impérieusement à M. de Villèle en 1821, pour la place importante de préfet de police à Paris... Entré dans le sanctuaire impur de l'administration, M. Delavau marcha de faute en faute, d'illégalités en illégalités. Il ploya sous un joug de fer tous ses subordonnés et les contraignit à une abominable hypocrisie. Pourvu qu'ils s'acquittassent puérilement de leurs devoirs religieux, il s'inquiétait peu que leur conduite privée fût en rapport avec cette cagoterie. La préfecture de police présenta alors le plus affligeant spectacle, le plus odieux mélange d'ascétisme et de débauche (p. 308). Et l'auteur va jusqu'à attribuer la chute des Bourbons à l'administration détestée de Franchet d'Espérey et de Delavau (T. 5, p. 301).

pourra d'ailleurs lire ce « morceau d'architecture » policière aux pièces annexes, le morceau étant trop long pour prendre place ici (1). On y trouvera également les rapports sur les Néo-Templiers, dont la loge, *Les Chevaliers de la Croix*, continue d'exaspérer le pouvoir (2). Le Grand-Orient la protège, mais comme les Chevaliers n'ont pas en réalité de véritables relations avec cette Puissance, on pourrait, sans provoquer de protestation, les supprimer. Car ils sont dangereux, ces chevaliers, d'autant plus dangereux qu'il est impossible d'assister à leurs travaux. C'est vexant pour la police. On sent une rancune personnelle dans ces rapports administratifs où Delavau témoigne de quelque érudition. Et si nous reproduisons cette pièce *in extenso* à la fin de ce livre, c'est précisément parce que, pour les détails d'ordre historique concernant les Néo-Templiers, sa collaboration involontaire ne nous paraît pas méprisable. Pour le moment contentons-nous d'y glaner ce renseignement. par quoi s'éclaireront les événements futurs : la réception dans la Franc-Maçonnerie d'un garde du roi. N'y a-t-il pas là de quoi pousser — en profane — le cri de détresse ? Delavau le pousse : « Le gouvernement peut-il être dans une sécurité parfaite quand il voit des hommes simples auxquels est confiée la garde du roi entre les mains des principaux agents des sociétés secrètes et susceptibles par conséquent, de recevoir, sous la direction de ces dangereux maîtres, les impressions d'un fanatisme aveugle et sanguinaire ? » Et ce Morisson de Greenfield, dont les propos ont tant de fois corsé les propos des mouchards, ce Morisson de Greenfield n'a pas été gagné par la léthargie de son ancien rite. De Misraïm il est venu porter sa parole incendiaire chez les Ecossais, à la loge *Emeth* où il est inscrit comme associé libre et dans les conventicules des *Chevaliers de la Croix*. Il est même un de leurs dignitaires, et à la grande fête de l'Ordre des Templiers dont le récit nous est également donné et que nous donnons à notre tour (3), il ouvre la marche du cortège « bannière déployée ». Il est à remarquer que, malgré ces observations du préfet, le ministre n'osera ou ne voudra pas ordonner la démolition de l'Ordre des Néo-Templiers. Nous les verrons une année après provoquer un nouveau rapport qui n'est pas, aux yeux du pouvoir, à leur louange. L'Opposition, à la Chambre des Pairs, a obtenu que les Jésuites soient expulsés de France ; et le 19 juin 1828 la loge *Les Chevaliers de la Croix* où le

(1) Voir Pièces annexes n° VI.
(2) *Ibid*, n° VII.
(3) Voir Pièces Annexes n° VIII.

frère Morisson de Greenfield assure les fonctions de premier surveillant applaudit à cette mesure. Les ordonnances rendues il y a trois jours (contre les petits séminaires) comblent de joie la plupart des francs-maçons. « Tant que le catholicisme sera la religion de l'Etat, disait un vénérable de loge, tant que cette religion sera dépendante de Rome, en un mot, jusqu'à ce que nous soyons protestants, nous n'aurons pas un gouvernement suivant nos désirs, c'est-à-dire une république. » Un autre frère assurait « que le roi s'était fait recevoir jésuite à Turin ».

Que tous ces francs-maçons sont donc impertinents ! Jusqu'aux invalides qui s'en mêlent. L'un d'eux, qui est hospitalisé à l'Hôtel et qui a cette originalité de s'appeler Joseph ne s'avise-t-il pas de prendre femme sans l'autorisation de ses chefs et de fréquenter une loge, 41, rue Saint-Médéric ? Péché de la chair et péché de l'esprit ! On le consigne, mais son temps de consigne terminé, on est bien obligé de le laisser sortir. Seulement la police, vigilante, l'a « à l'œil ». Et grâce à elle le préfet connaît les soirs où l'invalide Joseph va remplir, soit ses devoirs maçonniques, soit ses devoirs conjugaux.

* * *

En province les préfets, dont beaucoup partagent les sentiments hostiles de la police de Paris, envoient aussi au ministre de nombreuses communications concernant les ateliers qui se créent dans leurs départements. Longtemps, au début du règne précédent, alors que les nouvelles méthodes gouvernementales cherchaient leur équilibre, ils avaient demandé des instructions sur la conduite à tenir à l'égard de la Franc-Maçonnerie. Les maires eux-mêmes refusaient parfois — d'autorité — (car c'est à eux que les demandes d'autorisation sont d'abord adressées) de laisser les frères se réunir. En 1819 le maire de Belley s'oppose à la création de la loge *Les Trois Souhaits*, le sous-préfet aussi et le préfet. Le député du Grand Orient (1), le frère Pillon du Chemin (plus connu sous le nom de Chemin-Dupontés dont il a signé plusieurs ouvrages) s'en plaint au ministre par une lettre datée du 20 septembre, et immédiatement ce dernier écrit au préfet de l'Ain pour qu'il prévienne le maire de Belley de « laisser en paix la loge maçonnique », et il ajoute « il sera

(1) On appelle « député » dans une loge le frère chargé de la représenter à l'Assemblée Générale annuelle de son obédience — « Convent » — où se discutent les intérêts de l'Ordre et les modifications proposées à sa Constitution et à ses Règlements Généraux.

bon surtout de lui faire observer que les sociétés de francs-maçons ne sont point assimilées aux associations secrètes qui doivent leur existence à des intrigues politiques ». Nous citons ici ce document pour rendre plus sensible la modification qui s'opérera dans les sentiments du Pouvoir. A l'époque c'était le duc Decazes qui occupait l'Intérieur. Le préfet de l'Ain, en l'espèce, aura beau revenir à la charge pour montrer le mauvais esprit de ces francs-maçons de Belley que préside « le sieur d'Apvril, ancien prêtre marié et officier de gendarmerie en retraite » — le ministre restera sur sa favorable décision. Mais après 1820, alors que la fonction a changé de titulaire, le ton des réponses aux préfets de province change. On n'ordonne pas la fermeture des loges puisque la coutume, plus forte que la loi, ne le permet pas, mais toujours on recommande la plus étroite surveillance.

En 1824, paraît un opuscule intitulé *Prédiction de Platon* (1), signé des initiales A. P., que l'auteur avait adressé à tous les membres de la Chambre des Députés, leur demandant d'appuyer sa proposition par laquelle « Sa Majesté était humblement suppliée d'ordonner la fermeture immédiate de toutes les loges de francs-maçons dans l'étendue du Royaume... dans l'intérêt de la Religion et de la Morale et de la Légitimité ».

Quand le 25 mai 1824 le préfet de l'Aude prévient le ministre de la Guerre qu'une loge de Narbonne cherche « à associer les militaires de la garnison et principalement les sous-officiers » et que « la police les avait surpris le 15 de ce mois, dans une auberge de la ville où ils étaient réunis à un banquet au nombre de quinze, tous revêtus d'emblêmes maçonniques », le baron de Damas en informe immédiatement son collègue de l'Intérieur qui fait faire une enquête sur les sentiments politiques et religieux des membres. En 1825, le 14 janvier, c'est le préfet de l'Aisne qui annonce le réveil de la loge de Saint-Quentin qui ne compte que « des libéraux ». Le ministre veut « connaître exactement tous les membres qui composent cette loge et tout ce qui se passera dans les réunions ». Dans toutes les affaires suscitées par le Carbonarisme, au tribunal de Colmar, jugeant les inculpés de Belfort, à Saumur dont le vénérable de la loge, le lieutenant Dilon a mené le complot, à Paris dans l'histoire des Quatre Sergents de la Rochelle on trouve des francs-

(1) *Prédiction de Platon* en date de l'an de la création du monde 3621, revue, commentée et devant être accomplie l'an de grâce 1824, par M. A. P... ; *à Paris*, chez les marchands de nouveautés, décembre 1821, pièce in-8°.

maçons, surtout de la loge *Les Amis de la Vérité*. Cette collusion des loges et du Carbonarisme, le préfet d'Ille-et-Vilaine la constatera aussi, et le sous-préfet de Brest dénonce l'Institution comme « la pépinière où se recrutent les Carbonari » et signale particulièrement *Les Elus de Sully* dont « les réceptions extraordinaires... masquent quelques projets plus sérieux que la Franc-Maçonnerie ordinaire ».

Comme on le voit, il n'est pas qu'à Paris que les loges donnent du souci à l'Autorité. Les travaux des ateliers de province ne sont guère pour elle plus rassurants.

* * *

Le Suprême Conseil Ecossais a des relations internationales étendues. C'est une de ses raisons d'être. On intercepte ses lettres. Il y a une note du cabinet noir datée du 1er avril 1825 qui nous donne ce détail intéressant que le Grand-Maître de la loge de l'*Amitié* à Genève est d'opinion très libérale et que celui de la loge de l'*Espérance* à Berne est un ardent révolutionnaire. Or quelle fonction profane occupe cet ardent révolutionnaire ? « Il est secrétaire de la police ! » Comment, avec de tels atouts dans son jeu, la Franc-Maçonnerie n'arriverait-elle pas à imposer son emprise aux nations ? Probablement par le même moyen on sait aussi que le médecin en chef des armées britanniques, — le fameux Morisson de Greenfield — a été comploter à Rouen, qu'il est « carbonaro, misraïmite, templier, écossais dissident ». Et quoi encore ? « De toutes les communions. » Des communions hérétiques, forcément. Il est assez perdu, sinon de corps, de biens spirituels, pour posséder une « collection assez rare de livres maçonniques et philosophiques, c'est-à-dire (et ce « c'est-à-dire » nous prépare une définition pour le moins originale de ce genre de bibliophilie) qu'on peut trouver chez lui tout ce que l'impiété, l'anarchie et l'obscénité ont produit de plus marquant ». Il paraît que cette collection est pour le duc de Sussex dont il est le médecin. Et le duc de Sussex « est grand-maître de l'Ordre maçonnique en Angleterre ».

On rend compte de la séance du *Suprême Conseil et Grande Loge centrale du rite écossais* où le duc de Choiseul a été intronisé comme Souverain Grand Commandeur, en remplacement du comte de Ségur « démissionnaire à cause de son grand âge ». Et, ma foi, malgré les préventions que l'on a contre le Rite Ecossais dont les loges, peu nombreuses encore, et assez circonspectes, ne facilitent pas l'indiscrétion des agents,

le préfet est obligé de reconnaître que la « tenue » a été d'une correction parfaite. Le comte Muraire, ex-président de la Cour de Cassation, a fait l'éloge funèbre de Lacépède, et le duc de Choiseul s'est plu à « rendre justice au monarque dont la tolérance est un bienfait pour toutes les croyances religieuses, tolérance qui mérite toute reconnaissance et tout l'attachement des francs-maçons ». Enfin on a applaudi le « poète-citoyen » Viennet, Grand Secrétaire du Suprême Conseil (avant d'en être plus tard le Grand Commandeur), dans des vers exaltant la mort du général Foy et la cause des Grecs. Cette lecture « a électrisé l'assemblée ». Cette cause des Grecs ! Elle empoisonne le gouvernement. L'opinion publique oppose sa sentimentalité à la tradition politique de la France. Les Grecs sont opprimés par les Turcs. Le bruit des exactions dont ils sont victimes de la part de la nation suzeraine a retenti par toute l'Europe. Les poètes s'en sont mêlés. Ils voient dans les révoltés les descendants des guerriers de Xénophon et de Thucydide ; et par-dessus les âges les harangues de Démosthène rallument les enthousiasmes. Pour une fois les deux écoles poétiques sont d'accord ; les Classiques fraternisent avec les Romantiques pour flétrir l'inaction ou la neutralité où le roi entend demeurer. Il n'a pas tort, le roi. Depuis François Ier un accord avec la Porte favorise notre influence dans tout l'Orient. De cet acte de haute diplomatie qui l'a dotée là-bas d'un prestige jalousé par les autres pays, la France a retiré un bénéfice matériel et moral considérable. Fallait-il rompre avec ce passé, aller combattre ces alliés de trois siècles, s'immiscer en somme dans leurs affaires particulières, car enfin la Grèce leur appartient ? Quand la raison et le sentiment se trouvent aux prises, le sentiment l'emporte toujours. Byron, le poète, est parti là-bas avec les nouveaux preux de l'Hellade (car on les voit à travers le passé classique !), lutter et mourir. Des corps de volontaires français se forment pour aider au dénouement de l'épopée : la délivrance de la Grèce ! Des images pathétiques entretiennent la pitié et l'horreur. Cette « Affaire » qui remue l'Europe, en France accapare tous les esprits. Partout, dans la rue, dans les ateliers, dans les salons on ne parle que de voler au secours des révoltés en qui ressuscite l'héroïsme de Léonidas ! Comment, au milieu de la fièvre générale, les loges demeureraient-elles indifférentes ?

Indifférentes ! Mais elles vont jusqu'à prétendre que ce sont elles qui ont déclenché le mouvement. La loge *Les Trinosophes* le 30 août 1824 a reçu une délégation de la loge L'*Espérance* de Bruxelles. La cause des Grecs a occupé toute la tenue, et le Vén.·. Des Etangs a affirmé avec

orgueil : « Qui a poussé les premiers cris de honte, de pitié et de miséricorde, ne sont-ce pas les maçons ? » Il y a là une de ces exagérations dont se boursoufle souvent le langage maçonnique, mais il n'est point niable que, selon la constatation faite en 1842 par le rédacteur de *La Revue Maçonnique* de Lyon « presque tous les maçons d'Europe ont donné de l'argent et ont fait des démarches en faveur des Grecs ».

On ira plus tard jusqu'à émettre l'opinion que les loges françaises avaient été « suggestionnées » par les *hétairies*, qui étaient les sociétés secrètes de la Grèce d'où partit le signal de l'insurrection (1).

Delavau n'est pas content. Il trouve que les loges dépassent la note, car c'est là un prétexte pour elles d'exalter la liberté, de s'élever contre les tyrans et de flétrir « la lâche diplomatie » du gouvernement. Aux *Amis Bienfaisants*, dans la tenue du 14 avril 1824, le secrétaire de la loge qui, par antiphrase, s'appelle Lesage, va jusqu'à s'écrier : « Il n'y a plus rien de commun entre nous et ces hommes indignes du nom de Français, il n'y a plus rien de commun entre nous et les *infâmes qui nous gouvernent.* » Ce refus de communion, exprimé avec un tel mépris, indigne le préfet de police. Le trait de plume dont il souligne les derniers mots trahit le degré de cette indignation. En tire-t-il argument pour faire arrêter ce Lesage si mal nommé ? Non, ce Lesage a, selon lui, exprimé l'opinion de toute la Franc-Maçonnerie, en quoi M. Delavau n'est point un strict serviteur de la Justice. Il sait bien que sa déduction est aventurée puisque les assistants se sont retirés en entendant les paroles sacrilèges, mais il n'en conclut pas moins que cette séance « achève de prouver que la maçonnerie n'est point une société de bienfaisance et de philanthropie, mais une association dont le but est tout à fait politique... » « Les cérémonies mystérieuses dont ils s'enveloppent dissimulent les formes de la conspiration. » Et précèdent ou suivent plusieurs phrases où il est affirmé, prouvé et démontré que la Franc-Maçonnerie se plaît « à agiter dans le sein de ses assemblées toutes les questions qui troublent en ce moment la société » afin d'en tirer prétexte pour manifester « contre le gouvernement et la religion ». Il y a déjà longtemps que « toutes les loges maçonniques de France sont en rapports avec le comité grec » — rapports qui « m'ont déterminé à donner une nouvelle activité à la surveillance dirigée sur celles de la capitale ».

Heureusement qu'une question d'ordre intérieur va accaparer l'atten-

(1) Louis Guimbaud : *Les Orientales de Victor Hugo. Amiens*, 1929, in-16.

tion du Grand Orient et susciter parmi ses loges des discussions si ardentes qu'on en oubliera presque les héros de Missolonghi. Le Grand Orient a l'ambition de posséder un Temple à lui, comme à Londres la Grande Loge d'Angleterre, où ses ateliers se pourraient réunir et travailler sans avoir à chercher asile dans des locaux de fortune, trop souvent provisoires et se prêtant plus ou moins bien au décor et à l'ameublement rituels. Vaste projet et difficile à réaliser, projet qui d'ailleurs n'est pas nouveau. Une Commission — comme toujours — est nommée. On jette les yeux sur l'hôtel de M. Delessert, rue Coq-Héron. Il conviendrait assez, mais il est trop loin du centre. Il coûterait environ cinq cent mille francs. Peut-être ferait-on mieux de faire bâtir ? L'estimation approximative fixe à un million et demi l'érection et la mise en état du temple. Pour couvrir la somme on mettrait en circulation parmi les frères des actions de 200 francs. « MM. Dupin, Bertier et Berryer seront les avocats choisis pour la rédaction de l'acte commanditaire. » Mais tout cela ce n'est encore que propos en l'air. Il faut que les loges, par leurs députés au pouvoir central, en discutent. Le 16 mai 1828 il y a une séance orageuse qui tourne tellement au scandale que le pouvoir s'en réjouit : « Cette affaire, dirigée avec bonheur, peut amener la destruction de la maçonnerie et de toute association illégale *si l'on parvient à maîtriser les événements qui nous entraînent avec tant de rapidité vers un abîme dont la vue n'échappe plus à personne.* » C'est nous qui soulignons cette phrase singulière. Le nouveau préfet de police, Debelleyme, ose se montrer déjà un oiseau de mauvais augure. Voici qui nous semble inquiétant pour le maître, un fonctionnaire qui ne croit pas à la solidité de sa maison. « Diriger l'affaire avec bonheur. » Qu'entend-il par là ? Vraisemblablement discréditer l'Institution par des indiscrétions de presse. Avant la destruction de l'Ordre il sied d'empêcher d'abord la construction du Temple. Ce serait là de la part de cet Ordre afficher trop ostensiblement son existence, son autorité, l'étendue de ses ressources. Avoir pignon sur rue est une réclame qui porte. Donc « les gouvernements de toutes les époques ont paru ne jamais se prêter à rendre la maçonnerie indépendante ». La *Gazette de Lyon* rend compte de la bruyante séance du 16, et *La Quotidienne* le 6 juin fait part à ses lecteurs du projet des francs-maçons. Qui les a renseignés ? Ces divulgations ont au contraire le résultat de ramener la paix au sein du Grand Orient. « L'ennemi écoute aux portes et pour peu que cet état dure, nous sommes perdus. » Il fait mieux que d'écouter aux portes, l'agent qui rapporte ces propos, il a dû proba-

blement vociférer avec les autres, ajouter à la confusion et à la discorde par une de ces motions d'ordre qui dans les assemblées ne font généralement qu'aggraver le désordre. « Pour le bien et la conservation de l'Ordre, il faut taire toute espèce de ressentiment, ne pas parler de plainte, oublier les torts respectifs et nous embrasser. » On s'embrasse, mais un baiser ? c'est une preuve d'entente bien faible, quand il n'est échangé que pour la galerie. La séance du 10 juin 1828, où n'assistent que les présidents d'ateliers et les dignitaires de l'Ordre, quoique moins tumultueuse, est aussi révélatrice des profondes divergences d'opinions suscitées par le projet d'acquisition ou d'édification d'un local. Le préfet en est enchanté : « Cet état de division est très profitable à l'autorité légitime. » Ces dissensions font dans les ateliers le plus mauvais effet. Des projets de rébellion se dessinent contre les dirigeants de l'obédience. A la loge *La Jérusalem de la Constance* le frère Astier qui rend compte de la séance à laquelle il a assisté comme vénérable se montre pessimiste. « Il pense que la maçonnerie est dans un état de fermentation tel qu'il regarde comme très éloignée l'époque où le Grand Orient pourrait être uni avec le Suprême Conseil de l'écossisme à moins toutefois que le duc de Choiseul ne soit élu un des grands-maîtres adjoints du rite français. » (1) Un autre vénérable, le frère Jarry « a manifesté l'intention d'engager les loges de la capitale à former un pacte d'union contre le Grand Orient » — ce qui ne veut pas dire qu'elles ont l'intention de quitter l'obédience, mais de s'insurger contre son Conseil ou mieux (le mot est dans le rapport du 18 juin) « contre les meneurs du Grand Orient ». Ce projet de confédération ne rencontre pas assez d'adhésions pour pouvoir être réalisé.

* * *

Devant tous ces rapports qui nous ont permis de suivre d'une façon si pertinente le processus de l'idée républicaine ou au moins libérale dans la Franc-Maçonnerie, on s'effare vraiment à constater leur inutilité. A distance, d'après les récits qui nous en ont été faits, nous voyons les règnes de Louis XVIII et surtout de Charles X comme ayant imposé à la

(1) Sur l'état des relations qui existaient alors entre le rite français et le rite écossais voir notre *Histoire de la Franc-Maçonnerie, La Franc-Maçonnerie chez Elle*. On offrait en effet au duc de Choiseul, Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil, un des postes de Grand Maître adjoint du Grand Orient, laissé vacant par la mort du maréchal de Lauriston, mais le duc de Choiseul ne l'accepta pas.

France un insupportable despotisme. Il nous faut quelque peu en rabattre. Certes la liberté n'était qu'un mot, les citoyens étaient redevenus des « sujets », épithète rétablie par la Charte qui avait produit le plus détestable effet, l'ecclésiastique opprimait les consciences. Il fallait être ou paraître bien-pensant si l'on voulait avoir ou garder un emploi, conserver ses clients si l'on était boutiquier, faire des affaires si l'on était négociant. La presse était surveillée ; et par les exploits de la censure on a pu juger de la susceptibilité de cette dernière. Cet état n'était pourtant pas pour les Français chose nouvelle. Et d'autre part on ne peut nier, que derrière cet apparat d'injustice, ne se fit jour un libéralisme assez vif, dont certains hommes de gouvernement, eux-mêmes, n'étaient pas exempts. Les excès de la Terreur Blanche dans le midi n'avaient pas été approuvés en haut lieu, et, si leurs auteurs ne furent point punis, les préfets reçurent néanmoins de précises instructions pour arrêter ces compromettants témoignages de loyalisme.

* * *

Pourquoi cependant cette période de l'histoire paraît-elle une des plus pénibles qu'ait subie la civilisation française ? Pourquoi nous semble-t-il que nous aurions préféré vivre sous Louis XV que sous Charles X, malgré la torture et les lettres de cachet qui, sous le premier, punissaient les esprits rebelles et dont le second ne pouvait plus user ? Les actes de la Terreur rouge nous horrifient, ceux de la Terreur Blanche nous répugnent. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas l'amour de la patrie qui les inspire, aussi ignominieuses qu'aient été parfois les manifestations de cet amour, mais un fanatisme religieux. Ce n'est pas tant l'esprit républicain qui est pourchassé, que l'esprit anticatholique. Les massacres de protestants dans le Midi en sont la preuve. Notre âge admet plus facilement la servitude ou l'oppression des corps que celles de la conscience. Depuis que la philosophie a revendiqué les droits de la pensée, depuis que la Tolérance — cette vertu inconnue du moyen âge et dont le mot même ne prit naissance qu'à la fin du xve siècle sous la plume de Thomas Morus, — est devenue, grâce à la Déclaration des Droits de l'Homme, un article presque obligatoire de tout statut gouvernemental, les attentats contre cette pensée et contre la libre croyance nous semblent moins pardonnables que les autres. Les guerres civiles provoquées au cours des siècles par les rivalités religieuses, nous les jugeons plus sévèrement que

la Jacquerie ou les batailles des partis politiques. Nous n'ignorons pas qu'en s'appuyant sur le tribunal de l'Inquisition les rois catholiques n'avaient d'autre ambition que de lier leurs sujets d'une même chaîne spirituelle afin de les gouverner plus facilement — préjugé auquel obéirent également les terroristes, ces dévôts laïques. Ce n'était pas la piété qui les inspirait, mais le souci de leur sécurité. Néanmoins ils nous demeurent odieux, comme nous sont odieuses les persécutions subies par les catholiques dans les pays comme l'Angleterre, au temps où Henri VIII et Marie Tudor les envoyaient au gibet ou au bûcher. Sans la révocation de l'Edit de Nantes, sans les dragonnades et les protestants assassinés ou contraints à la conversion, Louis XIV nous apparaîtrait avec la pure somptuosité de ce château de Versailles d'où rayonnaient sur l'Europe entière les feux éclatants de sa couronne. De même que dans ce Versailles nous ne voulons plus voir ces appartements aux vitres cassées et aux murs dégouttant des « morveaux » des seigneurs, ces parcs excrémentiels et les poux abrités sous la perruque des Grands et les pourpoints salis de la graisse des repas et de la bavure des chandelles, nous ne regarderions ce règne éblouissant que par le gros bout de la lorgnette. Son absolutisme a fini par lui valoir les huées du peuple parce qu'il se masquait d'hypocrisie. Sur le Roi-Soleil le bigotisme de Madame de Maintenon a jeté une ombre qui, loin de se dissiper, s'est épaissie avec les ans.

On accepte ou du moins on conçoit le despotisme réduisant ceux qui lui font obstacle. Nous avons beau nous insurger contre le droit de la Force, nous savons au fond de nous-même qu'elle règle toutes les actions humaines, les plus dignes d'amour comme les plus haïssables. Si aucun mépris ne s'attache à l'ombre de Napoléon, c'est parce qu'il ne se fit le persécuteur d'aucune église. Ses démêlés avec le pape n'altèrent point cette constatation. Si les autocraties actuelles, celles du bolchevisme russe comme du fascisme italien, tout en témoignant d'une sympathie particulière ou pour l'impiété ou pour un mode de piété, peuvent durer, malgré la colère de leurs ennemis, c'est parce qu'en vérité elles ne vont pas jusqu'à fouiller les âmes.

Les querelles entre catholiques — gallicans et ultramontains — au XVIIe et au XVIIIe siècles, la rivalité des jésuites et des jansénistes, s'extériorisant dans des écrits passionnés qui prenaient le public comme juge de la plus pure orthodoxie, ont entretenu dans le pays un état d'agitation préjudiciable à la tranquillité, et conséquemment à la sécurité du régime. Habituer le peuple à « parler religion », c'était le préparer à « par-

ler politique ». Les luttes religieuses, qui eurent une répercussion fâcheuse sur la politique du royaume, ont, bien avant et bien plus que la propagande des philosophes, préparé les esprits à la rébellion. Cela ne veut pas dire que l'Eglise a prémédité la Révolution française, ce serait folie. Mais tout penseur, soucieux de droiture, sera forcé de convenir qu'elle lui a préparé les voies.

Or, ce qui ressort le plus vivement du gouvernement des Bourbons au début du XIX[e] siècle, c'est sa tendance ecclésiastique à peser sur les consciences. Tout manquement à l'Autel est assimilé à un attentat contre le trône. Lisons toutes ces notes de police dont nous n'avons cité que les passages les plus significatifs par rapport à notre sujet, ils n'omettent jamais de préciser les paroles ou les actes attentatoires à la fois *à l'état et à la religion.* Qu'on ne s'y trompe pas. C'est cette alliance qui provoque la critique des esprits indépendants, des légitimistes que groupe le *Constitutionnel* comme l'indignation des libéraux. La Révolution a laissé en France des germes qu'aucune puissance ne peut et ne pourra extirper. Quand de nos jours une nation voisine a fait de l'antisémitisme en action, l'Europe civilisée a été frappée de stupeur. Tout de suite on a évoqué les temps médiévaux. L'anachronisme du geste a indigné, plus que sa cruauté. Sans l'Eglise inspirant sa politique, Charles X nous paraîtrait plus majestueux.

Ce qui sous son règne encourage l'adversaire, c'est que cette collaboration du catholicisme et de l'Etat gêne ce dernier dans ses mouvements. L'Eglise le protège et le compromet en même temps. L'Etat surveille les écarts de croyance, les contrarie, mais il n'ose point, comme au XVII[e] et même au XVIII[e] siècle les poursuivre. Il sera même obligé, sous la puissance de l'opinion publique, de secouer le joug clérical et de consentir à l'expulsion des Jésuites. Mesure que cette opinion juge avec raison inspirée par l'intelligence des ministres beaucoup plus que par la volonté du roi. Les sociétés secrètes qui se créent sont — quand cela se peut — réduites au silence absolu ou à l'inaction, parce que leur dessein évident est de changer la forme du gouvernement. Les francs-maçons, eux, demeurent à peu près intangibles. Il y a là un phénomène tout à fait intéressant du besoin que possède l'Etat de composer avec l'esprit demeuré de l'époque révolutionnaire, en même temps que de son désir de se montrer moins despotique que l' « ogre de Corse ». Nous ne pouvons nous déprendre de quelque étonnement en constatant que les frères, dont on nous rapporte les propos d'une insolence parfois presque invrai-

semblable, ne soient pas arrêtés et emprisonnés. Il eût fallu évidemment avouer l'espionnage, mais était-il difficile de les incriminer d'un délit imaginaire, et les magistrats étaient-ils assez peu sûrs pour ne point se plier aux suggestions du pouvoir ? On affecte — pourquoi ? — de ne pas considérer la Franc-Maçonnerie comme une institution dangereuse, malgré les cris d'alarme poussés par tous les préfets qui se succèdent à la police. Et pourtant, si les conseils directeurs protestent de leur loyalisme, nombre d'ateliers contredisent à ce loyalisme. On répondra qu'on ne pouvait faire retomber sur l'Ordre tout entier les imprudences de quelques agités. Mais ces agités ne forment pas une exception. Il n'est pas qu'un Morisson de Greenfield, dont le langage outrancier décèle une certaine exaltation d'illuminé, pour flétrir le régime, il en est d'autres, et nombreux qui, pour employer des termes moins violents, ne s'en montrent pas moins les contempteurs les plus résolus. Nous avons rapporté de leurs propos, mais ce chapitre eut pris un développement trop considérable s'il nous avait fallu les reproduire tous. C'est encore M. de Viel-Castel s'élevant dans la loge *Les Imitateurs d'Osiris* « contre le despotisme monarchiste et sacerdotal », l'avocat Beauregard du chapitre des *Amis de la Sagesse* y faisant le 17 juin 1828 « une apologie de la Révolution, une profession de foi la plus révoltante d'impiété et de démagogie »; huit jours plus tard le frère Alexandre Joseph Laterrade disant avec ironie aux *Amis Incorruptibles* que son atelier avait au moins cet avantage de ne compter dans ses rangs « ni ministre de l'Intérieur pour solder des jésuites et des prêtres, ni de ministre de la justice pour violer la Justice ». Napoléon, si la Franc-Maçonnerie de son temps s'était livrée à de telles incartades, eut-il hésité à la ramener sans douceur au culte de sa puissance ? Evidemment non. Même la République de 1848 montrera une patience moins grande que Charles X envers les loges qui auront la velléité de s'occuper de la Chose Publique. Cette patience a-t-elle servi le roi ? et à ne la point garder peut-être eût-il encore précipité les événements ? Croire au respect de l'Institution, c'était délicatement la tenir en respect. Ses ramifications s'étendaient trop loin et s'élevaient trop haut pour qu'on pût prétendre à les facilement détruire. Nous ne pouvons nous expliquer autrement la mansuétude de l'Autorité à son égard, même durant les périodes où cette Autorité se montra particulièrement ombrageuse.

La politique de la Restauration, durant les quinze années de son existence, nous semble à distance incohérente. Avouons qu'elle s'était trouvée

dans une situation difficile. Se montrer conciliante dès ses débuts ? C'était vraisemblablement la première intention de Louis XVIII, mais l'équipée des Cent Jours, ce retour inopiné du prisonnier de l'Ile d'Elbe l'obligeant derechef à un nouvel exil l'avait aigri. D'autre part ses serviteurs, tous ces émigrés qui avaient suivi sa fortune, étaient incapables de le bien conseiller. Non seulement ils demeuraient animés d'un esprit de vengeance contre ceux qui avaient profité de leur déchéance et même de leurs biens, mais leur absence avait été trop longue. Ils s'étaient tenus trop loin des événements, pour se rendre compte que ces événements avaient laissé leur trace dans l'âme et dans les habitudes de la nation. Des mœurs nouvelles s'étaient implantées dont ils ignoraient la profondeur. Renouer la chaîne avec les errements du XVIIIe siècle paraissait logique à ces légitimistes demeurés imbus des vétustes étiquettes et prérogatives du droit divin. Ces anciens usages de la monarchie étaient périmés, les ressusciter était une opération impossible. Le résultat de cette opération fut que cette monarchie, après l'emballement du début, parut ce qu'elle était — et ce qui causa sa perte — impertinente et tracassière. Elle commit des actes que Louis XVI lui-même eut désavoués. Louis de Viel-Castel raconte ce fait : « Dans une petite commune de la Provence la municipalité ayant ordonné à tous ses habitants de tendre leurs maisons le jour de la Fête-Dieu sur le passage de la procession, un protestant s'y était refusé et avait été condamné à l'amende par le juge de paix, puis par le tribunal correctionnel d'Apt (1). Et pourtant l'article de la *Charte*, signée à contre-cœur par Louis XVIII, portait : « la religion catholique est la religion de l'Etat ; *néanmoins chacun professe la sienne avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection* ».

Les décisions du suffrage universel ne pesaient pas devant l'ostracisme des passions. L'Isère nomme député l'abbé Grégoire. Les élections ont été correctes ; malgré le désir du pouvoir on n'y peut relever la moindre irrégularité. N'importe ! La Chambre n'en veut pas. Elle l'invalide. Le motif donné ? La nomination de cet évêque schismatique, qui à la Convention avait voté la mort du roi, constituait un « outrage à la royauté ».

Il y eut pourtant au cours des deux règnes, deux tentatives d'adapta-

---

(1) Louis de Viel-Castel : *Histoire de la Restauration. Paris*, 1865, in-8°, T. VIII, p. 62 et 63.

tion à un système de gouvernement relativement libéral, qui ne furent pour ainsi parler que deux accalmies très courtes précédant des temps plus orageux. En 1819, on supprime pour les journaux la censure et l'autorisation préalable. Ils doivent fournir un cautionnement, leur directeur est responsable des écarts de plume de la rédaction, écarts qui continuent d'être sévèrement punis, mais enfin la presse de toutes les opinions, à condition que ces opinions soient... paisibles, a le droit d'exister. Une année après, l'assassinat du fils du roi non seulement avait fait revenir le pouvoir sur ces nouvelles dispositions, mais des lois « de tendance » avaient aggravé les anciennes.

Dans cet ouvrier sellier qui, dans un accès de démence mégalomane, avait assassiné le duc de Berry (père de celui qui mourut prétendant au trône de France sous le nom de comte de Chambord ou de duc de Bordeaux) on avait voulu voir l'agent des complots révolutionnaires. L'époque était trop trouble, le conflit des passions politiques trop profond pour que les royalistes ne crussent pas sincèrement à un mauvais coup perpétré par leurs ennemis. Charles Nodier écrivant dans le *Journal des Débats* : « J'ai vu le manche du couteau, c'est une idée libérale », ne faisait que synthétiser en une phrase imagée l'opinion de la majeure partie de ses contemporains. Et cet autre mot de Chateaubriand sur le duc Decazes : « le pied lui a glissé dans le sang », témoignait aussi de la responsabilité que l'on attribuait au ministre dont l'indulgence envers les libéraux était interprétée comme une trahison (1). La presse se vit de nouveau muselée par le rétablissement du monopole et de la censure, mais depuis une année elle avait repris goût à cette indépendance qu'on lui avait laissé prendre, malgré les limites bien restreintes encore de cette indépendance. Une avarice indigne moins qu'une générosité qui se reprend. Le gouvernement avait eu tort de se montrer un donateur imprévoyant. Pour demeurer plus cachées, les feuilles publiques hostiles aux Bourbons ne trouvèrent dans les rigueurs dont on les frappait ou dont on les voulait frapper qu'une raison de plus de continuer leur campagne. Charles X, comme son prédécesseur, avait voulu tenter un compromis. Le ministère Villèle renvoyé par la coalition des opposants avait

(1) *Le Drapeau blanc*, le fameux journal de Martainville, qui avait pour devise « Vive le roi, quand même » s'était surtout signalé par son emportement. Il avait nettement accusé le duc Decazes d'avoir armé le bras de Louvel. Les Ultras allèrent jusqu'à déposer à la Chambre une pétition tendant à la mise en jugement du ministre.

fait place à un ministère Martignac par lequel la royauté de droit divin abandonnait au parlementarisme une partie de ses privilèges. La Censure, le Monopole et la Tendance sont de nouveau abolis. Cette fois encore comme en 1819 l'essai de conciliation ne dure qu'une année jusqu'à l'instauration du gouvernement Polignac le 9 août 1829. On savait celui-ci décidé à faire délibérément machine arrière, et le mouvement réflexe se produisit aussitôt chez les mécontents. L'antagonisme, relativement discret jusqu'alors, allait éclater au grand jour.

Les ateliers maçonniques sentent le péril et le signalent avec une violence qui témoigne nettement, et cette fois presque ouvertement, de leur hostilité au pouvoir. A Lyon l'orateur de la loge *Union et Confiance*, le f∴ Kauffmann, pousse un véritable cri de révolte :

« Ils (les hommes de la Restauration) traitent un peuple éclairé comme on traiterait des brutes ; ils refusent des lois devenues indispensables ; ils demeurent stationnaires quand tout marche autour d'eux ; ils seront brisés dans le choc, semblables à ces rouages de machines à feu qui, détachés par la chute de quelques tenons, se trouvent seuls opposés au mouvement général et sont brisés par les engrenages qu'emporte un irrésistible moteur. C'est en vain que ces hommes rêvant un pouvoir brisé et un empire théocratique tombé de vétusté, c'est en vain, dis-je, que ces hommes, intéressés à l'ignorance des peuples, voudraient empêcher les lumières de se répandre ; ils ont entrepris une tâche au-dessus de leurs forces. La raison les repousse, le bonheur du monde appelle leur défaite. L'instruction, et avec elle l'esprit de liberté ne peuvent plus rétrograder ; ils ne peuvent même plus s'arrêter ; il faut qu'ils marchent, qu'ils grandissent ; c'est un char lancé du haut d'une montagne rapide et qui descendra jusqu'au pied ; c'est un fleuve qui a monté sur ses rivages et qui roulera ses eaux jusqu'à la mer, en passant par toutes les digues qu'on lui oppose. » (1)

La suspension de la liberté de la presse surtout surexcite les esprits. Elle apparaissait d'autant plus comme une trahison que pour mieux se faire accepter et opposer leur méthode à celle de l'Empire, les Bourbons, dès la reprise de leur pouvoir, avaient proclamé cette liberté. Ils l'avaient par la suite plus ou moins comprimée, mais il est dans la vie des sociétés comme des individus un moment où on se refuse à la résignation. Déjà, en 1820, après l'attentat de Louvel, la loi suspendant les garanties de la presse avait été l'objet à la Chambre d'intrépides protestations où s'était distinguée l'éloquence de Manuel, du général Foy, de Benjamin Constant et de Lafayette. Celui-ci avait déjà prédit qu'en violant la Charte, ce

(1) Em. Rebold : *Histoire des Trois Grandes Loges de francs-maçons en France... Paris*, in-8°, p. 147 et 148.

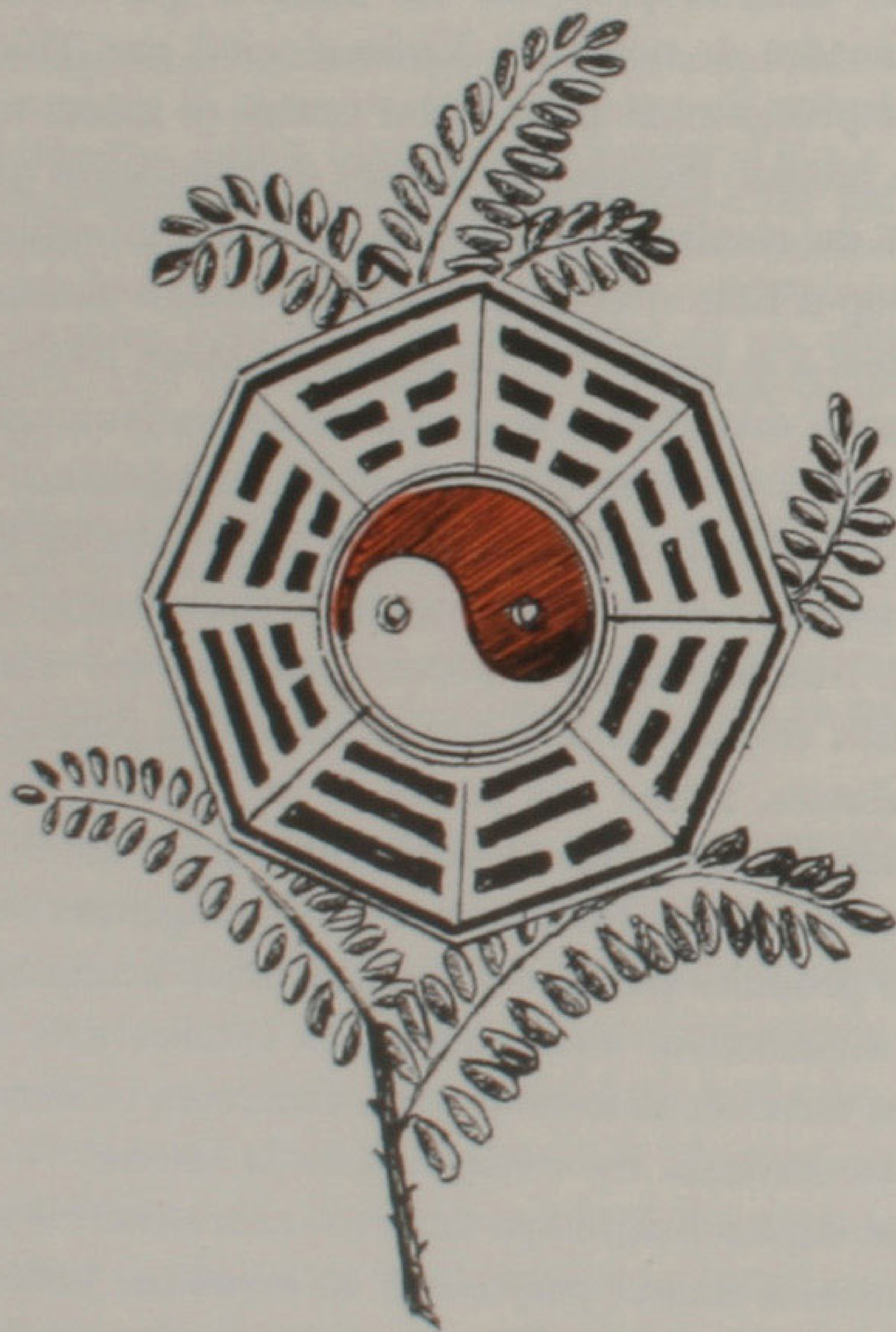
pacte d'alliance entre la nation et le gouvernement, ce dernier s'exposait à une « grande catastrophe ». Déjà la majorité n'avait pas été si triomphale, car la loi n'avait été votée qu'à 27 voix de majorité — 136 contre 109. Renouveler ce geste était donc d'une périlleuse témérité d'autant plus que la presse s'était peu à peu émancipée, sournoisement d'abord puis d'une façon plus apparente. Sévir c'était chaque fois risquer d'amener des protestations et provoquer un procès où les condamnés jouaient le rôle intéressant de victimes. Il n'était pas que *Le Constitutionnel* qui critiquât le pouvoir, il y avait le *Figaro* qui comptait parmi ses collaborateurs Nestor Roqueplan et Jules Janin et où Auguste Blanqui faisait le compte rendu des Chambres (dès l'installation du ministère Polignac, dans la prévision des mesures qui allaient s'ensuivre, il était paru encadré de noir), *Le National* créé par Thiers, Mignet et Armand Carrel précisément pour lutter contre ce même ministère dont la composition laissait présager la volonté de réaction et que l'on prévenait nettement du résultat révolutionnaire de ses intentions considérées comme « un coup d'État », et bien d'autres feuilles moins importantes, aussi peu décidées à se laisser mettre en quarantaine. Et le « coup d'Etat » fut, mais il tourna cette fois à la confusion de ses fauteurs. Le 26 juillet 1830 le *Moniteur* livra à la curiosité et à l'indignation publiques les célèbres « Ordonnances du roi relatives à la suspension de la liberté de la presse, à la dissolution de la Chambre des Députés et au nouveau mode d'élection » (1). Non seulement la presse était muselée, mais la Chambre des Députés était chassée pour laisser la place à un parlement-croupion !

Toutes les classes, même une partie de la noblesse, furent soulevées par une émotion inconcevable. Inconcevable pour notre époque, où la lutte de classes s'étant substituée aux rivalités religieuses ou idéologiques, une révolution produite par la communion de la bourgeoisie et du prolétariat peut difficilement s'envisager. Les intellectuels, les écoles, les marchands, les ouvriers marièrent leurs rancœurs et leurs espoirs. Des sociétés secrètes sortirent les « vengeurs de la liberté » — et les armes. L'armée, minée depuis longtemps dans ses cadres inférieurs, et dont les officiers supérieurs n'étaient pas tous d'un loyalisme bien résistant (peu de temps avant le préfet de police avait encore signalé à l'attention du gouvernement la loge *Les Amis de la Gloire* composée surtout de « mili-

(1) Il est si souvent parlé des fameuses Ordonnances de juillet qui causèrent la chute de Charles X que nous avons tenu à en reproduire le texte intégral. Voir Pièces Annexes n° IX.

taires de tout grade ») ne résista guère à la fureur des émeutiers. La Franc-Maçonnerie apporta aux Trois Journées son concours absolu et résolu. Et Charles X partit pour l'exil, emportant le remords d'avoir été trop sévère... (1) ou le regret d'avoir été trop faible.

(1) Rostopchine, le gouverneur de Moscou qui incendia cette ville pour arrêter l'invasion française, venu vers la fin de sa vie visiter Paris, alors que Louis XVIII occupait, selon son expression, « le trône en papier mâché de la Charte » avait déjà deviné alors le désastre auquel « aboutirait le règne de son successeur » : « Le caractère faible de Monsieur cèdera aux importunités des affidés, et il voudra reprendre l'autorité despotique, ce qui amènera la fin de son règne. » Cité par le marquis de Ségur : *Vieux dossiers, petits papiers. Paris*, S. D., in-16, p. 121.



VII

LA FRANC-MAÇONNERIE
SOUS LOUIS-PHILIPPE

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LOUIS-PHILIPPE



uelle va être l'attitude du duc d'Orléans envers les francs-maçons ? Elle ne devrait être que favorable, charmante même. Révolté sournois contre la royauté de son cousin Charles X, il a pris soin, sans se compromettre, de ne jamais prendre part au combat des partis. Donc rien à lui dire de la part de la Cour (qui s'en méfiait cependant), et tout à espérer de la part des opposants. La Franc-Maçonnerie avait déjà pensé — du moins le Grand Orient — à lui offrir la Grande-Maîtrise. C'est la police encore qui nous en apporte le témoignage — et par une note tout à fait curieuse du 5 mai 1828. La voici :

« 5 mai 1828.
Grand Orient.
Nomination d'un Grand-Maître.
Candidats : MM. Macdonald et Lauriston. Point de chances pour ce dernier. Vient ensuite M. le duc de Choiseul, qui n'aura pas la majorité.
On pourra nommer une commission pour aller sonder M. le duc d'*Orléans* qui, sans doute, n'aura pas oublié combien cette grande-maîtrise fut fatale à la France et à son père.
On présentera un cinquième candidat, M. de *Lafayette*, pour diviser les partis. »

Le préfet est bien — trop bien ! — dans le secret des dieux, car enfin si la teneur de cette note est exacte — et elle l'est selon toute vraisemblance — il est certain qu'elle trahit les préoccupations des membres du Conseil ou de ceux que Caille a appelés « les meneurs du Grand Orient ».

Les frères en grande majorité doivent ignorer ces combinaisons — un pamphlétaire moderne dirait les « combines » — qui se machinent toujours à l'insu des loges. Maintenant la police ne montre-t-elle pas une naïveté déconcertante en estimant que *sans doute* le souvenir de son père incitera le duc à refuser le grand cordon de l'Ordre ? D'ailleurs l'insinuation ou plutôt l'affirmation manque de base. En quoi la grande-maîtrise de Philippe-Egalité a-t-elle été fatale à la France et à lui-même ? C'est ajouter foi au racontar qui le montre fomentant la déchéance de son cousin Louis XVI dans les conventicules secrets du Grand Orient. D'autre part en quoi sa qualité maçonnique lui fut-elle fatale ? Quand son procès s'instruit, il y a belle lurette qu'il a rejeté cette qualité — et avec une désinvolture qui ne fut pas sans lâcheté. Sur ce point, les frères ne s'y trompèrent point qui, une fois l'Institution sortie de sa torpeur, brisèrent solennellement l'épée aux franges d'or, dont le pommeau s'ornait du triangle symbolique.

Maintenant il se peut que le « sans doute » de la police ait comporté quelque restriction. Le ministre et le préfet n'étaient peut-être pas si assurés de la répugnance du duc d'Orléans à ceindre le somptueux insigne. Des adversaires de la « secte », d'une façon détournée, exprimaient la crainte de son acceptation. Nous en avons la preuve dans une brochure qui parut en 1827 intitulée *Révélation au roi d'un affreux complot, tramé dans les repaires de la Franc-Maçonnerie, contre la religion et le trône, suivie d'un Avertissement à S. A. R. le duc d'Orléans, odieusement trompé par la profonde hypocrisie de plusieurs loges maçonniques* (1). Nous ne prendrons pas la peine de ressasser les méfaits dont on charge la Franc-Maçonnerie dans toute une partie de cet opuscule. Les rapports policiers nous ont déjà familiarisés avec cette littérature qui ne nous apprend rien de nouveau. Mais cet *Avertissement* — en grosses lettres dans le titre — prouve que l'auteur était au courant des « sondages » opérés à l'endroit du duc par « plusieurs loges maçonniques ». Et ces « sondages » devaient avoir circonvenu le duc ou du moins ne l'avoir guère indigné, car on le met en garde contre la « profonde hypocrisie à laquelle la ligue maçonnique a eu recours *pour surprendre votre religion et enchaîner ainsi en quelque sorte un Prince* dont elle abhorre les vertus et le rang social ». Voilà une phrase dont la précision étonne. Il y avait donc eu une tentative de séduction, et mieux qu'une tentative, puisque l'écrivain antimaçon emploie le verbe

(1) *Paris*, chez Hivert, 1827, pièce in-8°, 16 p.

suggestif : enchaîner ? Impossible pourtant de suspecter la valeur du renseignement. L'auteur, malgré son anonymat, ne se serait pas risqué à l'avancer, surtout dans une brochure destinée au duc, et moralement et judiciairement inattaquable en raison du loyalisme qui l'avait inspirée. Oh ! ne croyons pas qu'il englobe tous les francs-maçons dans sa réprobation. Il a l'adresse de faire des réserves — et importantes ! « Un très grand nombre d'initiés sont des sujets dévoués à l'auguste dynastie des Bourbons. Un très grand nombre de personnes d'une rare vertu et d'un mérite éminent sont affiliées à tous ou presque tous les grades, mais celles-ci sont dupes, ne servent qu'à cacher sous le manteau brodé de leur noblesse les adeptes cachés dans des loges ténébreuses. » Donc il sied de mettre en garde Son Altesse Royale « contre les tentatives *à venir* de la coalition maçonnique ». Que pouvaient être ces tentatives à venir, sinon l'offre de la Grande-Maîtrise ? Encore une fois comment se fait-il que le préfet de police (car rappelons que la brochure est de 1827) n'ait pas « confidentiellement » — selon sa coutume — confié à son ministre l'inquiétante anecdote ? Ignorance... ou prudence.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre l'enthousiasme montré par les francs-maçons dans leur accueil au duc d'Orléans, bénéficiaire des Trois Glorieuses. Le Carbonarisme qui conspire pour la République dépasse la note. D'ailleurs veut-il tellement la République ? Ce Roi-Citoyen ne doit-il pas lui donner satisfaction ? L'avocat général au procès des Quatre Sergents, en faisant l'historique du complot disait : « Il s'agissait de changer l'ordre de l'accessibilité au trône et d'exciter les citoyens à la révolte. » Combien curieux ce membre de phrase : « Il s'agissait de changer l'ordre de l'accessibilité au trône » et à quelles réflexions ne prête-t-il pas ? Y eut-il aussi dans ce procès des pièces secrètes qu'il valait mieux pour tous ne pas révéler ? Lafayette, son grand chef, a signifié symboliquement l'adhésion du Carbonarisme au nouveau régime. Il a mis son bras sous celui du Prince au balcon de l'Hôtel de Ville pour le présenter au peuple ; ce signe n'implique-t-il pas le renoncement à cette opposition qui dure depuis des lustres, en même temps que la confiance mise par ce peuple en le libéralisme futur des institutions ? La Franc-Maçonnerie exulte. C'est son triomphe, cette fuite honteuse de celui par qui s'éteindra la dynastie régnante des Bourbons et qui emporte pour jamais avec lui les errements despotiques et le fanatique orgueil de la monarchie de droit divin.

Cette fois, beaucoup plus qu'en 1789, le Grand Orient a le droit de

revendiquer une responsabilité. Ce n'est pas lui qui a agi en tant que puissance directrice, mais ses loges. Ses membres sont descendus dans la rue, et Paul Adam, ce romancier, qui s'est plu à placer des fictions dans un décor d'histoire orné de riche pacotille, n'a fait que vêtir la vérité d'arabesques littéraires lorsque, dans son roman *Au Soleil de Juillet*, il met en scène des francs-maçons s'indignant contre les Ordonnances, ayant préparé la révolte dans le secret de leurs tenues et donnant de leurs personnes aux abords des barricades. Beaucoup d'entre eux paieront de leur vie leur amour de la liberté (1). Lafayette est devenu leur idole. Deux ans auparavant ce survivant de la Grande Révolution était comme un drapeau trop apparent. On n'osait pas encore l'arborer. On a vu sur la note de police plus haut reproduite que la candidature de Lafayette à la Grande-Maîtrise était considérée comme devant « diviser les partis » au lieu de les unir. Le rapport du préfet le 12 juin 1828, examinant cette éventualité, disait : « Le nom de ce dernier (Lafayette) semble encore effrayer les plus déterminés d'entre les maçons républicains. » Et dans son rapport du 20 juin on lit ce pronostic : « M. de Lafayette n'aura que peu de voix. »

Et voilà que Lafayette est devenu l'idole ! « Il a eu du mérite. » Son républicanisme a abdiqué en faveur de la monarchie, mais d'une monarchie républicaine. Il le croit et il le dit. Le 12 août 1830, donc peu de jours après l'avènement, il écrit de Paris à un de ses correspondants :

« Les républicains, dont je suis, comme vous savez très bien, ont eu leur mérite, ils ont sacrifié leurs inclinations à l'union, à la sécurité, aux considérations étrangères. Nous avons demandé une *république royale* ; nous l'aurons, j'espère ; les améliorations seront successives. Le choix du roi est bon, je le pensais, je le pense encore depuis que je le connais, lui et sa famille. Tout n'ira pas le mieux possible ; mais la liberté aura fait de grands progrès et en fera encore. Au reste j'ai fait ce que ma conscience me dictait, et si je me suis trompé, c'était de bonne foi. » (2)

* * *

Lafayette est le héros des Trois Glorieuses. Si le duc en est le bénéficiaire, lui en est le triomphateur. L'exaltation des maçons se conçoit. Lafayette est des leurs. Il a rapporté jadis du Nouveau Monde le grade le plus rutilant de l'Ecossisme. Son titre de « Grand Inspecteur Général

(1) Voir aux Pièces Annexes n° IX une adresse au Peuple parisien de la loge *Les Amis de la Vérité* « décimée » dans les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830.
(2) *Mémoires de La Fayette*, T. VI, p. 421 et 422.

du Conseil Suprême d'Amérique » permet de rappeler son passé glorieux de compagnon de Washington et de l'appeler pompeusement « le libérateur des Deux Mondes». Les loges du rite français et du rite écossais prennent l'initiative de lui offrir « une fête maçonnique et patriotique ». Cette fête a lieu le 9 octobre 1830 « dans un temple richement décoré, où brillent de toutes parts les couleurs nationales. Elle est présidée par le Souverain Grand Commandeur du Rite Ecossais, le T.·. Ill.·. F.·. duc de Choiseul, pair de France ayant à ses côtés l'Ill.·. F.·. comte Alexandre de Laborde, membre de la Chambre des Députés et premier aide de camp de S. M. Louis-Philippe, roi des Français ». Nous ne rapporterons pas ici tous les détails de cette manifestation ; seuls nous doivent intéresser ceux qui témoignent de la part prise par la Franc-Maçonnerie au succès de la Révolution. On a fait appel, pour donner à cette fête son émotion « patriotique », à tous les frères qui ont été blessés en luttant pour la liberté. Ils sont reçus solennellement avec les honneurs maçonniques et sous la voûte d'acier ; et le président « célèbre la gloire impérissable des dignes vengeurs de la patrie et de l'humanité ». Et le duc de Choiseul ajoute : « Déjà, dans la Chambre des Pairs, j'ai payé un juste tribut d'éloges à tant de vertus, en présentant un rapport sur les récompenses nationales qui vous sont dues, et que vous décernera la patrie reconnaissante... Recevez donc, braves maçons, recevez nos hommages unanimes avec l'expression de notre admiration. » Et répondant au nom des braves blessés, le f.·. Dupin aîné, orateur du Suprême Conseil de l'Ecossisme, se félicite « de porter la parole pour ceux à qui nous devons d'être désormais membres d'un Etat libre, de vivre sous les lois d'une Charte en harmonie avec nos désirs et nos besoins, dont le premier gardien est le Roi-citoyen, que nous devons à la glorieuse révolution qui vient de nous replacer à la tête de la civilisation ! » Acclamations : « Vivent nos immortels blessés ! Vivent les sauveurs de la patrie ! Vivent les restaurateurs de notre liberté. » Et la Marseillaise « chant national » qu'une musique exécute, ajoute à l'enthousiasme général. En accueillant ensuite Lafayette, que salue une frénétique ovation, le duc de Choiseul affirme en termes plus décisifs encore la joie de la Franc-Maçonnerie tout entière :

« Les Maçons régis par leurs lois, peuple invisible au milieu d'un monde profane, soumis aux lois générales tout en conservant la scrupuleuse observance de leurs rites au milieu du mouvement universel, se reconnaissant par leurs signes, identifiés par des principes aussi antiques que le monde ; ce peuple de frères a vu avec la joie la plus pure le triomphe de la liberté, de l'égalité ; triomphe sacré qui rend à la France sa dignité, ses droits et sa

puissance. Avec quelle admiration n'a-t-il pas vu le grand acte d'héroïsme national qui a brisé le sceptre d'une royauté oppressive, et succéder au dernier combat, livré pour la liberté, l'ordre avec un gouvernement fort et constitutionnel ! Quel spectacle sublime que celui d'un peuple vainqueur offrant le trône héréditaire au Prince le plus digne, au Prince décoré de toutes les vertus civiques, au Prince qui combattit pour la liberté de la France, qui porta le premier avec orgueil nos couleurs nationales, au Prince qui ajoute encore à ses droits à la couronne, désirée par une acclamation générale, le titre si cher à tous les cœurs de Monarque-Citoyen ! »

On verra tout à l'heure pourquoi nous nous appesantissons sur cet hommage au Roi-citoyen répété — et avec quelle effusion — par les autres orateurs et que synthétisera le « feu » du banquet : « A nos institutions libérales, dont le Monarque des Français est le premier soutien. » Et la musique, qui partage l'émoi ou mieux la crédulité générale, joue : « *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.* »

De sa famille ? Eh oui, Louis-Philippe en est par l'esprit en attendant de l'être par la lettre. Dupin aîné ose dire « ce Roi-citoyen qui se glorifie d'être *l'un de nous* ». Et ce « l'un de nous » est souligné dans le texte, comme la parole dut l'appuyer. S'il se récuse, peut-être son fils consentira-t-il à accepter la Grande-Maîtrise ? C'est l'espoir des maçons, assurera le duc de Choiseul au cours de cette même fête, un « juste espoir ». Lui-même est prêt à se démettre en faveur du prince, de sa haute dignité de Grand Commandeur du Suprême Conseil. Ainsi les deux rites, français et écossais, travailleraient, peut-être pas semblablement, mais sous une direction unique :

« Peut-être un jour, ce jeune Prince élevé par la France, ce Prince qui comme Pierre le Grand, participe à tous nos travaux en devenant l'émule et l'exemple de toutes les classes de la société, ce Prince, *simple canonnier* et placé sur la première marche du trône, sera-t-il le chef de la voûte maçonnique, supportée également par deux Rites égaux, quoique distincts par leurs institutions, mais appartenant essentiellement au même Ordre qui est un et indivisible. Avec quelle joie et quel empressement ne déposerions-nous pas tous nos droits personnels sous cette nouvelle et royale égide ! Et pourrait-on hésiter à tous ces sacrifices ! Quelle vanité stupide, quels calculs honteux et puérils, pourraient s'opposer à ce grand acte d'union et de tolérance ! J'en exprime le vœu le plus sincère, et je le proclame dans cette enceinte. »

Lafayette partage cet espoir. Il va, un mois après, le confier aux membres du Grand Orient. Celui-ci, en effet, organise à son tour une fête particulière — entendons par là que les Ecossais n'y sont pas conviés — en l'honneur du Roi et des Trois Glorieuses. Elle a lieu à l'Hôtel de Ville qui, bien que réservé aux seules cérémonies publiques, a été concédé excep-

tionnellement en la circonstance par le préfet de la Seine, le f.·. Odilon Barrot. Un poste de la Garde Nationale et un piquet de tambours prêtent à la solennité un caractère presque officiel. Lafayette y célèbre « la victoire du peuple, à laquelle on doit la fuite de ses oppresseurs, et dont la conséquence serait l'établissement prochain d'institutions réellement populaires, soutenant un trône où le vœu du peuple avait placé un roi vraiment patriote lui-même, un roi-citoyen ». Et au banquet, il invite « les patriotes de tous les pays, les maçons de tous les rites à se réunir, *et ne doute pas que le mérite de rapprocher les maçons français, quels que soient leurs rites, ne soit réservé au simple canonnier* ».

Et le procès-verbal précise : « Cette nouvelle allusion au fils aîné de Louis-Philippe Ier est saisie avec transport par tous les ff.·. qui appellent de tous leurs vœux le duc d'Orléans pour Grand-Maître de l'Ordre, et dont les acclamations échappées à l'espérance fraternelle interrompent un moment l'illustre Orat.·.. » Ce désir de placer l'Ordre sous l'égide du roi est partagé par les loges de province. Celles-ci aussi célèbrent la Révolution qui affranchit la Franc-Maçonnerie et va lui permettre d'accomplir ses travaux, sans qu'un espionnage discret et indiscret en travestisse ou en envenime le sens aux oreilles de l'Autorité (1).

Le Grand Orient ne désespère pas d'amener le roi à accepter la Grande-Maîtrise. Le 20 décembre 1831 le T.·. Ill.·. F.·. maréchal Macdonald duc de Tarente qui en est le premier Grand-Maître adjoint, en s'excusant de ne pouvoir en raison de son état de santé assister à la Fête solsticiale d'hiver, l'assure qu'il se met entièrement à sa disposition « pour réclamer la protection si justement acquise à l'Ordre » (2). Et cette protection, comment l'espérer plus efficace que par l'acceptation de Louis-Philippe ? Le frère Morand, secrétaire, se fait l'interprète de ce magnifique espoir :

« Je commencerai par vous entretenir d'un point qui promet à l'Ordre son dernier degré d'illustration, en rappelant à vos souvenirs les démarches qui ont été faites, séparément et simultanément, par les RR.·. FF.·. Roettiers de Montaleau et Besuchet, auprès de l'Ill.·. G.·. M.·. adjt, à l'effet d'obtenir par son intercession, de la bonté du Roi, l'acceptation de la G.·. Maîtrise de l'Ordre.

Le R.·. Président de la Ch.·. de Correspondance, dans votre séance du 24 octobre dernier en G.·. O.·., vous a rendu compte de leur dernière entre-

(1) *Grande fête maçonnique célébrée par les francs-maçons de tous les rites, sur l'Or.·. de Montauban, le* 31 *janvier* 1831 (*E.·. V.·.*) *à l'occasion des mémorables événements de juillet. Montauban,* 1831, pièce in-8°.

(2) *Grand Orient de France. Solstice d'hiver* 5831. *Procès-verbal de la fête de l'Ordre. Paris,* 1831, pièce in-8°, p. 10.

vue avec le Maréchal Macdonald, et vous a dit : que le T.·. Ill.·. G.·. M.·. adj[t] leur avait confirmé tout ce que déjà le R.·. Représentant particulier vous avait dit lui-même sur les bonnes dispositions du Maréchal, pour tout ce qui peut intéresser l'Ordre maç.·., et qu'à cet égard le G.·. M.·. adj[t] s'est expliqué de la manière la plus formelle, sur le vif désir qu'il avait de voir la G.·. Maîtrise acceptée par le Roi, et l'espoir aussi qu'il concevait de faire réussir cette importante négociation, qui déjà était entamée sous des auspices favorables. » (1)

Et attendant que le beau projet se réalise et pour aider à sa réalisation, le f.·. Clairain-des-Lauriers qui fait, dans cette fête, office d'orateur, a bien soin d'affirmer que tout en saluant « cette belle révolution de 1830... résultat de la propagation des lumières dans toutes les classes de la société », de tracer le devoir de la Maçonnerie qui est d'éduquer les hommes au-dessus et en dehors de toute passion politique. « Il faut la regarder, dit-il, comme destinée à remplacer ces célèbres écoles du Portique où l'homme éclairait sa raison au flambeau de la vérité, où les connaissances s'agrandissaient en devenant plus positives, où sa morale se perfectionnait sous l'influence d'une doctrine également consolante et sainte, où, en un mot, il venait apprendre, pour être heureux, à devenir meilleur. » (2)

* * *

Le roi fait la sourde oreille. Cette maçonnerie l'agace avec sa prétention de le vouloir accaparer. Veut-elle le compromettre devant les bien-pensants et ces rois étrangers devant lesquels il s'humilie ? Elle l'a aidé avec les Carbonari et les sociétés d'avant-garde à ceindre la couronne, mais c'est là un souvenir fâcheux sur lequel il est de mauvais goût d'insister. On laissera vivre le Grand Orient et le Suprême Conseil du Rite Ecossais. C'est déjà là un suffisant témoignage de reconnaissance. Rebold ne s'y est pas trompé, qui a écrit dans son *Histoire des Trois Grandes Loges* :

« Les tentatives infructueuses dans le but d'engager le duc d'Orléans à accepter la Grande Maîtrise, prouvèrent suffisamment que le nouveau gouvernement n'était pas favorable à la Franc-Maçonnerie, bien qu'elle l'eût acclamé partout avec satisfaction. » (3)

Oui ! Combien était vaine cette ambition des maçons, et combien naïve ! Ils avaient cru à la sincérité des effusions premières du roi-citoyen, alors

(1) *Ibid.*, p. 13.
(2) *Grand Orient de France. Solstice d'hiver* 5831., p. 38, 39.
(3) *Loc. cit.*, p. 149.

que le citoyen en lui ne songeait qu'à démissionner pour laisser toute prépondérance au roi. Comme tous les usurpateurs, il n'avait d'autre souci que de se faire pardonner cette usurpation au regard des monarques de l'Europe et de l'aristocratie demeurée légitimiste. Il se réclame du titre de Bourbon. N'est-il pas aussi de cette illustre famille qui a donné à la France de grands rois et un incomparable prestige ? Il l'affirme à Alexandre I, czar de toutes les Russies, dans une lettre qui trahit à la fois son orgueil, sa soumission et son inquiétude. On continue d'avoir peur de l'étranger. Lui et le peuple d'ailleurs. Et si ce dernier s'est si facilement laissé faire, ce n'est pas tout à fait parce que l'idée républicaine n'était pas assez mûre ; obscurément il craignait l'hostilité des Puissances. Depuis qu'elles étaient intervenues dans les affaires du royaume, que Paris avait vu les Prussiens et les Cosaques camper dans ses parcs, imposer leur volonté même au roi qu'ils humiliaient de leur insolente protection, n'était-il pas à redouter qu'ils ne s'irritâssent de la chute d'une dynastie qu'ils avaient contribué à restaurer et à affermir ? Dans les pays catholiques la révolution de juillet avait été accueillie avec colère. Comme les francs-maçons étaient leur bête noire et qu'on leur attribuait les plus sombres desseins, on ne douta pas qu'ils ne fussent responsables — coupables ! — de l'événement. Français était devenu synonyme de franc-maçon. A Madrid, à l'instigation des prêtres et des moines, nos compatriotes étaient insultés. Le personnel de l'ambassade et l'ambassadeur lui-même n'échappaient pas aux outrages, et leur vie même était menacée (1).

Quant à la haute aristocratie dont le mépris s'affichait pour ce duc d'Orléans qui, renouvelant le geste de son père, trahissait son roi — comment l'amadouer et vaincre ses scrupules ? Louis-Philippe, d'ailleurs, s'il souffre de ce sentiment, doit également le partager. Si sa conduite nouvelle va lui être inspirée par son intérêt ou par ce qu'il croit être son intérêt, il est également poussé à l'adopter par les préjugés de sa naissance. Dès la fin de 1830 déjà le ministère Périer dessine une orientation qui n'ira qu'en s'amplifiant ; en 1832 Armand Carrel dans le *National*, après s'être montré partisan du régime, exprime son mécontentement et préconise la République. Il estime qu'entre la nation et le roi le divorce est consommé.

(1) Bigot du Havre : *De la Franche Maçonnerie en Europe depuis 5814 jusqu'à nos jours*, en réponse aux attaques dirigées contre elle tout nouvellement encore. *Paris*, avril 5831, pièce in-8°, p. 7.

Quel désenchantement ! Ce Louis-Philippe, nommé d'abord Lieutenant général du royaume pour accommoder tous les partis trop dispersés dans leurs affections — bonapartistes, républicains, illuminés rêvant d'une monarchie élective, doctrinaires voulant une royauté constitutionnelle — avait vite fait de s'adapter à son rôle de roi, tel qu'il l'avait vu jouer par ses prédécesseurs. Opérer sous son règne « la fusion des principes monarchiques et républicains », comme l'ambitionnait Lafayette, c'était là une idée de vieux fol toujours possédé de l'utopie que nourrissaient les révolutionnaires bénets de 89. Servir le peuple au lieu de l'asservir ? Lui obéir au lieu de le commander ? C'est une conception qui nous paraît naturelle aujourd'hui et que maints Etats ont par la suite réalisée, mais inacceptable pour un Prince nourri dans le sérail et en connaissant les détours — et les tours. Il avait accepté et juré tout ce qu'on avait voulu dans l'ivresse de la victoire. Mais une année s'était à peine écoulée que ses dispositions avaient changé. Lafitte, Dupont de l'Eure, Odilon Barrot et d'autres organisateurs de sa victoire étaient tenus à l'écart. Lafayette, à la gloire trop encombrante, avait été délicatement mis hors de service, la garde nationale dont il était le chef ayant été dissoute.

Le 10 octobre 1832 comparurent devant les assises de la Seine deux jeunes hommes qui, au mois de juin précédent, avaient protesté contre les conseils de guerre en mélangeant avec un éclectisme ahurissant les vivats les plus contradictoires. Mais cette contradiction impliquait précisément que seul le régime existant leur était odieux. Ils avaient crié « Vive l'Empereur ! » et « Vive la République ! », et à ces souhaits séditieux ils avaient ajouté « Vive Lafayette ! » — ce qui avait permis à leur défenseur, évoquant « la pureté désintéressée de Lafayette, un reproche vivant » de s'écrier : « Ce nom, protecteur du 29 juillet, serait-il un nom hostile aujourd'hui ? » (1)

Pauvre Lafayette qui a cru à une « République royale » ! Un romancier du temps, Eusèbe de Salles, traduira assez bien et en peu de mots (les œuvres d'imagination pour l'étude d'une époque méritent souvent d'être consultées) l'escamotage adroit des libertés promises :

« Ce sera la continuation de la Restauration : il n'y aura de changé que ce qui empêchait certaines ambitions d'arriver au pouvoir, quelques conditions d'âge ou de fortune pour l'éligibilité. En peu d'années, la ressemblance sera complète : en économie politique, ce gouvernement protégera l'oisiveté ; en

(1) *Plaidoyer de Me Vernay-Girardet. Paris*, 1832, pièce in-8°.

morale, l'égoïsme ; en politique, il se servira de la corruption et de l'arbitraire. Il donnera le mandat législatif à la classe fainéante des notabilités, peut-être à la classe vaniteuse des capacités ; mais le peuple, le véritable peuple, la classe universelle et morale qui travaille et produit, le peuple, dont peut-être on proclamera dérisoirement la souveraineté, sera en réalité exclu de toute participation au pouvoir. » (1)

Qu'était devenue la promesse faite en 1831 par le f.·. Alexandre de Laborde à la fête du Grand Orient — promesse que le compte rendu de l'obédience précise ainsi :

« Dans un temps de la Maçonnerie peu éloigné, celui qui répondait à la santé que vous venez de porter, s'exprimait ainsi : *Au nom du roi mon maître* ; moi je viens vous parler mes ff.·., au nom d'un roi votre ami, au nom d'un roi patriote, qui, non content d'avoir assuré à la France tous ses droits, veut rendre à l'homme toute sa dignité, *en conséquence à la Maçonnerie tout son éclat.* »

La politique de Louis-Philippe ne procédait pas par à-coups. Elle éliminait les indésirables sans esclandre, avec une délicatesse qui n'était point susceptible, comme les Ordonnances de Polignac, de provoquer un mouvement général. Le mouvement finira par se produire, mais après un règne de dix-huit années — durée que la Restauration n'avait pas atteinte. Il eut donc été difficile au roi de supprimer la Franc-Maçonnerie. Il ne l'aimait pas, mais empêcher ses écarts était envers elle la seule tactique à employer. Sa neutralité, entretenue par les personnages à sa dévotion placés à la tête du Grand Orient, et au Rite Ecossais par la haute qualité sociale de ses dirigeants, ne permettait pas une action hostile qui eut produit le plus détestable effet. Seulement on la surveillait. Les mouchards continuaient d'y exercer leur métier et signalaient les propos délictueux. Le gouvernement ne se permettait pas de les réprimer directement. Il signalait le fait aux obédiences qui avaient sous leur juridiction les ateliers incriminés. En 1847 le Grand Orient est averti par le préfet de police que trois de ses loges, *l'Amitié, Le Temple des Amis de l'honneur français* et *L'Athénée des Etrangers* s'occupent de politique et que leur interdiction s'impose. Après enquête, on convainct la police de la fausseté des renseignements à elle parvenus, mais, comme des procès-verbaux n'avaient pas été transcrits sur les « livres d'architecture », le Grand Orient, tant pour témoigner de son autorité sur les loges fautives que de

(1) Eusèbe de Salles : *Les Carbonari ou l'anévrysme*, étude de mœurs de 1830. *Paris*, 1849, in-16.

son obligeance envers le Pouvoir, frappa ses ateliers de suspension (1).

Le Grand Orient était trop recommandable par son Grand-Maître bien en Cour, et par ses grands officiers pour que l'on doutât de son loyalisme. Il en avait d'ailleurs profité pour jeter la suspicion sur son rival le Suprême Conseil, comme il l'avait fait au siècle précédent contre l'ancienne Grande Loge qui n'avait pas voulu passer avec ses bagages sous le drapeau du duc de Luxembourg, et plus tard à l'égard du Rite de Misraïm, supprimé à la suite de sa dénonciation. Les archives du Rite Ecossais nous apportent l'écho des interventions policières qu'il suscita :

« Le Grand Secrétaire rend compte que par suite de son système d'envahissement et d'animosité contre le Rite Ecossais, le Gr.·. Or.·. de France était parvenu à inspirer à la Police des préventions fâcheuses contre les Loges de notre Obédience dans la Capitale, que deux de ces Loges au moment de se réunir en tenue ordinaire en avaient été empêchées par des agents de police placés *ad hoc*, qu'aussitôt instruit de ce fait, il s'était lui-même rendu à la Préfecture de Police pour en connaître les motifs, et qu'aucune espèce de charges ne pesant sur ces deux loges il était parvenu à faire lever cet espèce d'interdit.

Pour remédier à cet inconvénient qui pourrait se représenter et avoir des suites fâcheuses, il propose et la Commission arrête :

Qu'il sera dressé un tableau de toutes les loges du Rit en activité tant à Paris que dans les départements, que ces tableaux signés du T.·. Puis.·. Souv.·. Grand Commandeur, et du T.·. ill.·. Lieut.·. Grand Commandeur ainsi que du chef du Secrétariat, l'un sera remis à la Préfecture de Police, et l'autre à son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Que cet envoi sera renouvelé chaque année dans le courant du mois de janvier (Séance du 1er jour de la lune de Schebath 5836 — 4 janvier 1837. » (2)

Cette rivalité constante semble contradictoire avec l'appel à l'union (non à la fusion) fait par le duc de Choiseul à la Fête maçonnique et patriotique en l'honneur de Lafayette. Il faut remarquer que cette fête avait été organisée non par l'entente des conseils directeurs des deux Rites mais par leurs loges. Le maréchal Macdonald, duc de Tarente, le Grand-Maître adjoint du G.·. O.·. (*adjoint* parce qu'on laissait la place de Grand-Maître vacante pour le titulaire follement espéré) y avait brillé par son absence. L'excuse donnée, si vague, était qu'il s'était « trouvé dans l'impossibilité de répondre au vœu des ateliers ». Et la tenue solennelle faite à l'Hôtel de Ville de Paris quelques mois après — par le Grand Orient exclusivement — avait constitué une sorte de réplique à la pre-

(1) F. T. B. Clavel : *Almanach pittoresque de la Franc-Maçonnerie. Paris*, 1847, in-12 carré, p. 51 à 53.

(2) *Sup. Conseil de France. Commission administrative*, n° 2 du 13 septembre au 5 janvier 1848, p. 31 (Archives du Sup.·. Conseil).

mière fête, réplique qui prouvait à la fois les sentiments bienveillants du Pouvoir pour l'obédience (puisqu'elle avait lieu à l'Hôtel de Ville) et les sentiments particulièrement loyalistes du G.·. O.·. Elle avait été célébrée non pas seulement à la glorification de Lafayette, mais, d'après son titre officiel, « en l'honneur de l'heureux avènement au trône de Louis-Philippe et en mémoire des glorieuses journées ».

Le Rite Ecossais était pourtant bien incapable de fronder l'Autorité — et il le fit bien voir lorsqu'une de ses loges *Les Amis de la Liberté* afficha ce programme imprévoyant : « La loge voulant être conséquente et pour se mettre en harmonie avec son titre, déclare que, tout en conservant le dehors et le système du Rite maçonnique, elle s'occupe de politique générale. » L'ivresse de la victoire avait tourné les têtes. Car on se croyait victorieux, et libres ! Ses membres, comme citoyens, avaient le droit d'avoir cette conception des temps nouveaux, mais comme frères ils contrevenaient gravement aux principes de l'Ordre. Qu'ils tinssent dans la vie profane la conduite que leur dictaient leurs sentiments, cela regardait le gouvernement royal ; le gouvernement maçonnique, lui, ne pouvait transiger avec la discipline imposée par la Constitution de l'Ordre. Conséquence :

« Considérant que cette déclaration de s'occuper de matières politiques générales est contraire aux principes fondamentaux de la maçonnerie Ecossaise de France, et que son objet est expressément défendu, par l'article 9 des règlements généraux de l'Ordre de 1762, et plus particulièrement encore par l'article 23, titre 5 de l'arrêté du Sup.·. Cons.·. de France du 12 juillet 1822, renouvelé par l'article 66 du Décret d'organisation générale du 16 juin 1827.

Lesquels décrets et arrêtés ont été publiés et insérés au Recueil des Actes du Sup.·. Cons.·. adressés à toutes les loges et chapitres du Rit écossais, pour que personne n'en ignore. »

Les « colonnes » de la loge *Les Amis de la Liberté* sont démolies le 15 août 1833. Protester ? Porter ailleurs son activité ? Deux ans se sont écoulés depuis la Révolution, deux ans qui ont suffi pour dissiper nombre d'espérances.

Ce Suprême Conseil avait déjà témoigné de son loyalisme en une occasion mémorable qui vaut d'être contée. A la vérité il avait peut-être moins cédé à un sentiment d'obéissance envers le roi qu'envers les traditions de l'Ordre, mais comme les fins en étaient identiques, le roi se devait de reconnaître la parfaite correction de son attitude. Mais racontons :

En décembre 1831, une loge parisienne dénommée *Les Trois Jours* demande l'investiture au Suprême Conseil : « Connaissant l'esprit libéral et patriotique qui a toujours dirigé le Suprême Sénat Ecossais, nous n'avons pas balancé un seul instant à travailler sous les auspices de la puissance écossaise et à nous mettre en instance auprès d'Elle. » Voilà de quoi flatter l'obédience choisie. Elle est flattée. L'atelier est composé de vieux maçons auxquels se sont joints des jeunes « qui ont reçu le baptême maçonnique après celui du sang ». Il entend grouper les frères qui ont « bien mérité de la patrie et de la liberté ». Louable ambition qu'appuie la qualité de certains membres fondateurs : Lafitte, Odilon Barrot, Alexandre de Laborde qui sont députés, le colonel Corso, Chapuis qui est lieutenant colonel de la 4e légion, le publiciste instituteur Fabrice Labrousse, Cadet de Gassicourt maire du 4e arrondissement, les docteurs en médecine Costin et De Laruelle, et d'autres aux professions et aux noms moins reluisants. Lafayette en a accepté le Vénéralat d'honneur. Voilà un atelier qui se présente sous les plus vertueux auspices. Le Vénérable le f.·. Sétier, qui est libraire-imprimeur, explique que « c'est en partie dans l'intérêt des combattants, des blessés et des décorés de juillet que la loge a été créée », mais on fait aussi appel aux « combattants de juillet non décorés et aux hommes de tous les pays qui auront bien mérité de la patrie et de la liberté ; et c'est à ce dernier titre que les noms des deux généraux à jamais illustres, Ramorino et Langermann, ont été burinés sur le tableau des membres de la loge des *Trois Jours* ». Le journal *L'Abeille maçonnique*, dans son numéro du 12 décembre 1831, publie un appel aux décorés de juillet pour les inciter à faire partie de l'atelier. Jusqu'ici tout va bien. A la Fête solennelle d'hiver du 14 janvier 1832, les membres de la loge *Les Trois Jours* que conduit le T.·. Ill.·. f.·. Alexandre de Laborde sont présentés par une députation de la R.·. L.·. *Le Temple de Minerve* « dans laquelle cette loge s'est formée en attendant d'avoir obtenu les Constitutions pour lesquelles elle s'est mise en instance ». Alexandre de Laborde célèbre la nouvelle création et le f.·. Herpin, Vénérable du *Temple de Minerve*, l'auréole de sa grandiloquente rhétorique : « Elle sera le germe d'institutions utiles et généreuses qui accélèreront la marche et les progrès de la civilisation, et assureront à jamais le triomphe de la science et de la liberté, objet constant de nos vœux et de nos travaux... ce sera une nouvelle acquisition précieuse et importante pour le Rite Ecossais. » Malheureusement l'orateur de la nouvelle loge, parlant après ce vénérable, montre l'atelier qu'il protège sous un jour plus combatif

et trop avantageux. Le Vénérable a dit qu'il poursuivait « le triomphe de la science et de la liberté », c'était là une association un peu singulière et trop présomptueuse pour pouvoir être compromettante. L'orateur, lui, assure que la loge *Les Trois Jours* synthétisera « l'alliance intime de la morale et de la politique ». Ce dernier mot sonne mal. On a été trop longtemps sur le qui-vive pour en arriver si vite à l'aveu de pareil souci. Et le panégyriste, entraîné par son éloquence, ajoute que l'atelier des victimes de juillet imprimera « une direction mâle à ses enseignements » et que « ses doctrines de haute morale serviront de règle à toute la Maçonnerie ». Que d'orgueil chez un enfant au berceau et qui n'a même pas encore été tenu sur les fonts baptismaux ! L'église maçonnique — en l'espèce le Suprême Conseil — ne l'a point encore admis parmi ses fidèles. Elle semble hésiter. Le duc de Choiseul, qui en est le grand-prêtre, se méfie. La séance du 25 mars 1832 est en grande partie accaparée par la discussion que provoque la création nouvelle. Etre décoré de juillet, c'est un beau titre, mais suffit-il pour donner à son porteur les qualités requises pour être maçon ? Et on s'inquiète du mode de scrutin que se propose d'employer la loge des *Trois Jours* pour l'admission des profanes dans son sein. La première section de la Grande Loge centrale, chargée de faire un rapport « après avoir scrupuleusement vérifié et examiné les pièces relatives à la demande en instance de constitution » exprime tout de même « l'avis unanime que cette demande pouvait être accordée ». Le Suprême Conseil, seul juge en la matière, ne peut que corroborer ces suffrages en accordant aux *Trois Jours* la patente sollicitée, mais l'arrêté officiel trahit nettement son inquiétude :

« Le Suprême Conseil..., etc., etc...

Arrête :

« Des Constitutions pour l'érection d'une Loge Ecossaise à l'Orient de Paris Département de la Seine sous le Titre distinctif des *Trois Jours*, sont accordées.

Le Sup.·. Cons.·. ne peut cependant dissimuler qu'il ne voit pas sans quelqu'inquiétude, cette Loge se présenter sous un titre qui pourrait faire craindre qu'elle n'affectat une direction politique exclusive et conséquamment (*sic*) qu'elle ne s'éloignat du véritable esprit Maçonnique, qui tend à réunir tous les hommes sans distinction d'opinions dans les principes de la même morale et la pratique des mêmes vertus.

Il croit donc en conséquence devoir rappeler à tous les Maçons chargés de la direction de ce nouvel Atelier de se bien pénétrer des dispositions de l'article 23 du 12e jour 5e mois 5832, contenant la déclaration des principes fondamentaux communs à tous les Ateliers et à tous les Maçons de l'Ordre

Ecossais, principes rappelés par l'article 66 du Décret d'organisation générale du 16e jour 4e mois 5827 (16 juin 1827). »

Ce décret est du 19 février 1832. Deux mois après, le Suprême Conseil porte à la connaissance de la Grande Loge centrale (réunion des trois sections que composent les délégués des ateliers bleus — trois premiers degrés — des chapitres de Rose-Croix et des aéropages de Kadosch) un autre décret ainsi conçu, daté du 29 avril :

Article 1.

L'arrêté du 18e jour de la Lune d'Adar 5831 (19 février 1832) est rapporté.

Article 2.

Il est enjoint au Chef du Secrétariat Général de retenir dans ses mains les Constitutions dont le Sup.·. Cons.·. avait autorisé la remise à la loge des *Trois jours*.

Article 3.

Le Grand Trésorier adjoint est autorisé à rembourser à cette loge les métaux qu'elle avait versés pour obtenir les dites Constitutions.

Que s'était-il passé ? Des imprudences de la part des frères des *Trois jours*. Imprudences au point de vue maçonnique s'entend, car on ne peut décemment en vouloir à ces « héros » qui, après avoir donné de leur sang pour l'instauration d'un nouveau régime, entendaient ne point se désintéresser de l'orientation de ce régime. Seulement une telle ambition ne pouvait se réaliser sous les auspices d'une obédience qui, plus que toute autre, demeurait attachée aux traditions de l'Ordre. D'autre part ces personnages influents dont les noms figuraient sur la « matricule » de la loge, pour en illustrer le recrutement, semblaient n'avoir accordé qu'un patronage sentimental. Les parlementaires ne sont point chiches de cette générosité peu coûteuse envers ceux qui partagent leurs idées. Mais de là à se déranger ! Aucun d'eux n'assistait le 3 avril à l'installation solennelle, où l'orgueil de la victoire avait trop délié les langues. La loge *Les Trois Jours* en appelle de cette nouvelle décision, et délègue son premier surveillant le docteur Delaruelle pour soutenir ce qu'elle croit son bon droit. Mauvais choix. Ce Delaruelle est un exalté, en tous les cas un des frères les plus disposés à faire en loge « de la politique ». Précisément arrive au Suprême Conseil un rapport — aucune mention spéciale n'en indique la provenance — qui met en mauvaise posture cet avocat d'office

de l'atelier : « Il a été vu et reconnu portant au convoi du général Lamarque la bannière de cette loge, sur laquelle étaient écrits en très gros caractères ces mots : *Loge des Trois Jours.* Le F∴ Delaruelle était, assure-t-on, décoré d'un brassard. On va même jusqu'à dire que cette bannière servait de « raliment (*sic*) aux individus de la Société des Amis du Peuple, qui assistaient, dit-on, en grand nombre à cette cérémonie funèbre ». Après de tels renseignements le siège du Suprême Conseil était fait. Il rendit son verdict que nous reproduisons *in extenso.* Il expose les raisons du rejet du pourvoi — raisons importantes pour le sujet qui nous occupe parce qu'elles précisent les limites dans lesquelles la Franc-Maçonnerie entend se tenir par rapport à l'action gouvernementale.

Extrait du Livre d'Or du Suprême Conseil.
Séance du 4e jour de la Lune d'Eloul du mois 5832.
(1er août 1832.)

....

L'Ordre du jour appelle le rappel de la Loge des *Trois Jours* contre la décision de la Commission administrative du Sup∴ Cons∴ du 29 avril dernier.

Le T∴ C∴ F∴ Delaruelle Ier Surveillant de cette Loge, entendu et n'ayant plus rien à ajouter pour la défense, après s'être retiré sur l'invitation du T∴ Puis∴ Souv∴ Grand Commandeur,

Le Président ouvre la discussion :

Plusieurs membres prennent successivement la parole et le Président après avoir recueilli les voix, prononce la décision dans les termes suivants :

Le Suprême Conseil Considérant ;

1° Que d'après les éclaircissements qui viennent d'être donnés on ne saurait se dissimuler que la réunion de Maçons, *dite des Trois Jours*, n'avait d'autre but que celui de couvrir une association politique sous le voile de la Maçonnerie,

Que ce principe est en contradiction avec tous les règlements de l'Institution maçonnique et plus particulièrement encore avec la profession de principe proclamée par l'article 23 du décret du Sup∴ Cons∴ en date du 12e jour 5e mois 5822 (12 juillet 1822)

Que l'apparition dans toute cérémonie publique de bannières et ornements maçonniques a été sévèrement désapprouvée et interdite par une recommandation du T∴ Ill∴ Lieutenant Grand Commandeur, dans la Séance de la Grande Loge Centrale du 22e jour 10e mois 5829 (22 décembre 1829)

2° Considérant que tous les principaux Officiers de la Loge des *Trois Jours* ne s'étant pas présentés à la séance d'Installation, cette absence ne peut qu'augmenter les appréhentions (*sic*) déjà manifestées dans la Séance de la Commission administrative du 19 février dernier où les constitutions demandées furent octroyées et que d'ailleurs cette absence détruit toutes les garanties que pouvaient offrir au Sup∴ Cons∴ l'influence de Maçons recommandables par leur caractère, leurs principes, et leur position dans le monde

profane, ainsi que par leur esprit d'ordre, de justice et de modération.

Arrête à l'unanimité,

L'arrêté du 29 avril dernier de la Commission administrative qui annulle (*sic*) celui du 19 février précédent et retire les Constitutions qui avaient été accordées à la Loge des *Trois Jours*, est approuvé et maintenu dans toutes ses parties et teneur.

Le Secrétaire du Saint-Empire reste chargé de notifier le présent arrêté au T.·. C.·. F.·. Delaruelle appelant, pour qu'il n'en ignore.

Signé : Cte Monthion, Bon Fréteau de Peni, Cte de Fernig, M^quis^ de Giambonne, Jubé, Muraire, Lieut. Grand Commandeur, Duc de Choiseul, T.·. Puis.·. Souv.·. Grand Commandeur. »

Nous avons dit plus haut que ce document exprimait l'opinion de la Franc-Maçonnerie. En effet, le Grand Orient observe la même tactique que le Suprême Conseil du Rite Ecossais ; son Grand-Maître, le maréchal duc de Tarente ne lui permettrait guère d'ailleurs de s'évader hors des sentiers permis. En 1833, l'Ordre avait ressenti quelque inquiétude. A cette date avait été promulguée la loi sur les Associations. Croyaient-elles avoir gagné leur droit à l'existence parce qu'elles avaient aidé au renversement de Charles X ? Le système de gouvernement, camouflé d'hypocrisie, n'ayant subi que des modifications de forme, il était prudent de se prémunir contre l'offensive des mécontents. Toute société désirant se former devait demander l'autorisation ; toute infraction entraînerait des peines extrêmement sévères. Qu'allait faire la Franc-Maçonnerie ? Elle considéra que la loi ne la visait pas, en quoi elle agit avec adresse. Elle demeurait fidèle à la tradition — à elle imposée d'ailleurs par les difficultés que sa naissance avait rencontrées — d'exister sans être légalement reconnue. Ainsi son administration intérieure échappait au contrôle de l'Etat. Le Comité central et d'élection du Grand Orient se livra à un examen attentif de la question, et sur sa proposition, l'obédience, réunie le 28 avril en séance extraordinaire, décréta que « la Franc-Maçonnerie, étant totalement en dehors des prévisions de cette loi, la demande en autorisation n'était pas nécessaire ».

En haut lieu on jugea prudent de ne pas insister. Prudent et habile. Cette fois encore, comme sous la Restauration, on pensa que l'Ordre, en attirant à lui les « citoyens » férus de mystère et possédés de l'envie de se grouper, canalisait leur indiscipline possible et contribuait à l'assoupir. Les dirigeants choisis ou agréés par le roi répondaient de sa sagesse.

Néanmoins, le Gouvernement ne se montre pas bien favorable à la Franc-Maçonnerie. S'il ne témoigne pas ouvertement de son antipathie,

il continue de surveiller les ateliers comme l'avaient fait les régimes précédents. Mais c'est une surveillance qui ne provoque guère de rapports malveillants, car c'en est fini en loge des propos séditieux et des projets révolutionnaires. On n'a donc pas l'occasion de sévir. Seulement le souvenir demeure en l'espritdes dirigeants et du roi, du concours que lesmilitaires frondeurs, inféodés aux loges, avaient apporté à l'insurrection de 1830. On en a profité, oui. Mais c'est justement parce qu'on a pu en éprouver la portée que le fait demeure inquiétant. Un gouvernement doit pouvoir compter sur l'armée, c'est l'enfance de l'art de gouverner. Et en mars 1845 les colonels de tous les régiments reçoivent la circulaire suivante :

« Colonel, il a été rendu compte à M. le ministre de la guerre que des militaires en activité de service, cédant à des sollicitations venues quelquefois de leurs anciens camarades, se sont fait recevoir francs-maçons.

Sans jeter aucun blâme sur une institution tolérée par le gouvernement, le ministre croit devoir rappeler que les règles de la discipline s'opposent à ce que les militaires entrent dans une association, quel qu'en soit le but, et que ce sont ces principes qui ont motivé la circulaire du 5 juillet dernier, relative à la *Société de Saint Maurice*, à laquelle il invite à se reporter.

Conformément aux instructions du ministre, vous donnerez avec la réserve convenable, des instructions aux officiers placés sous vos ordres ; vous leur recommanderez de prévenir leurs subordonnés contre les tentatives qui pourraient être faites pour les entraîner dans une association quelconque et de prescrire à ceux qui se trouvent déjà liés de ne se rendre, sous aucun prétexte que ce soit, aux loges et aux réunions maçonniques.

Vous m'informerez immédiatement de tout ce qui vous parviendrait de contraire à ces prescriptions, et vous m'accuserez réception de la présente circulaire, qui devra conserver un caractère confidentiel. »

Cette circulaire est signée du maréchal Soult, ministre de la guerre. Grosse émotion au Suprême Conseil et au Grand Orient. Au nom du premier, le duc Decazes tente des démarches pour faire rapporter la décision. Le Grand Orient argumente, proteste des bons sentiments de la Franc-Maçonnerie dont le loyalisme semble être mis en doute par cette offensante mesure. Il rédige des lettres prolixes où il entend montrer que la discipline ne peut souffrir en aucune façon de l'enseignement des loges. Il va jusqu'à faire appel à la solidarité fraternelle du ministre, car Soult a été maçon et un maçon zélé qui a figuré sur l'annuaire du G.·. O.·. comme second Grand Surveillant du Grand Chapitre. Il était déjà maréchal en 1814, mais maréchal de l'Empire ! Et duc de Dalmatie et Grand-Aigle de la Légion d'Honneur.

La presse maçonnique met dans l'expression de sa surprise affligée une modération digne de toucher le pouvoir. F. T. B. Clavel dans sa

revue *L'Orient* montre que non seulement des soldats ont pu jadis appartenir à la Franc-Maçonnerie, mais qu'on les autorisait à former des loges pour eux seuls, des loges exclusivement militaires. Et cela sous l'ancien régime. C'est même à cette occasion que l'écrivain maçonnique s'étend sur le parti heureux que Napoléon, au cours de ses conquêtes, avait su tirer des ateliers formés au sein de ses armées.

Soit que le rappel de son passé maçonnique n'ait pas été d'une persuasive séduction, soit (raison plus probable) que l'interdiction n'ait pas été due à sa seule initiative, le frère Soult demeura sourd à la voix du sentiment comme à la voix de la raison. Et les obédiences ont la consternation de recevoir de leurs loges de province l'état des défections qu'entraîne l'obéissance à la circulaire ministérielle.

Ce qu'avait permis Louis XVI, roi absolu, le roi *citoyen* (ô Lafayette !) le défendait.

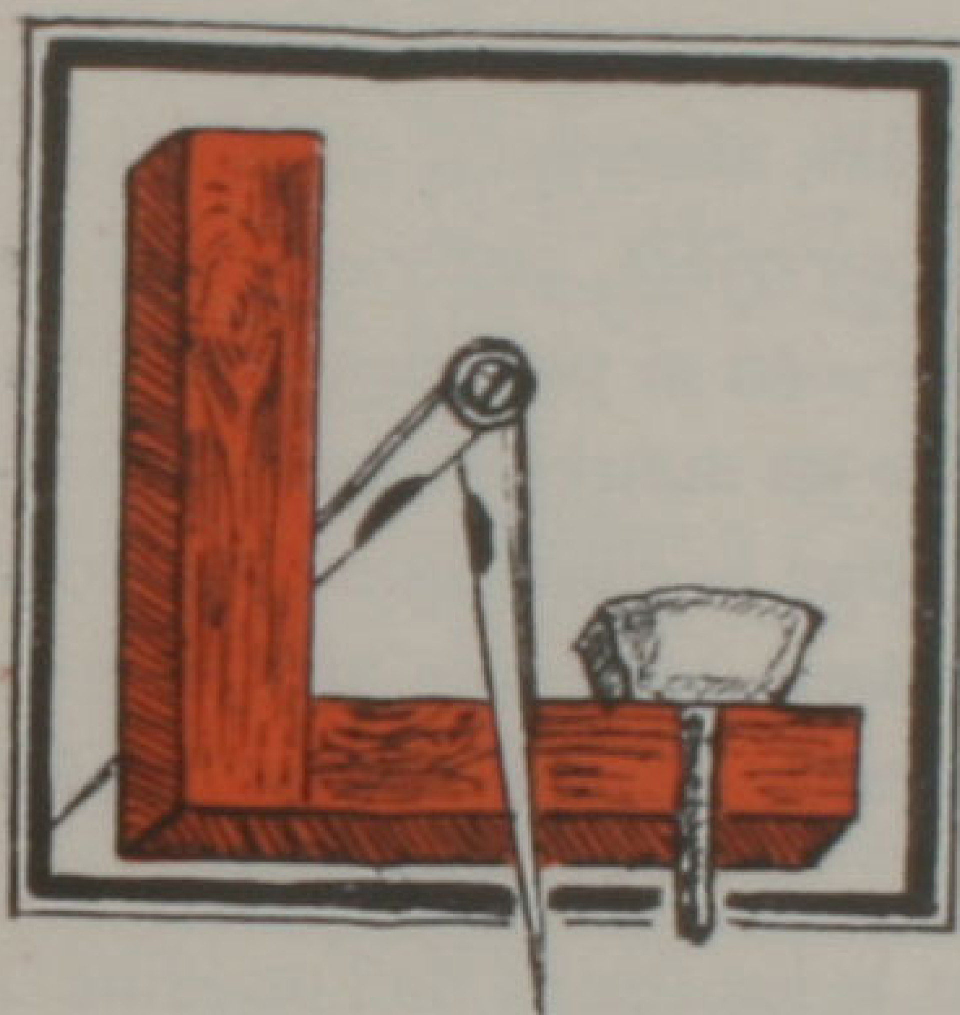
L'alerte imposait d'être circonspect. On le fut, avec certainement au fond des âmes quelque amertume. Cette attitude n'impliquait nullement une renonciation au principe de liberté qui, par la force des choses, par une insensible évolution des idées depuis l'ère révolutionnaire, s'était imposé au labeur maçonnique. On se tait mais « on n'en pense pas moins ». Ce Louis-Philippe, en somme, a fait Charlemagne. Après avoir gagné au jeu, il s'est retiré de la partie. Les partenaires, frustrés par cette désinvolture, ont mal digéré leur déception. Ils sont certainement de cœur et d'esprit, sinon de fait, avec ces opposants de plus en plus nombreux que conduisent les premiers artisans de la fortune orléaniste, également dupés par le roi-citoyen. Et quand celui-ci, à son tour, vogue vers l'Angleterre, chassé du trône par l'indignation populaire, la Franc-Maçonnerie porte des regards joyeux vers la République naissante.



VIII

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LA IIe RÉPUBLIQUE

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LA IIe RÉPUBLIQUE



La situation équivoque de la Franc-Maçonnerie devant le Pouvoir demeure. Nous sommes toutefois devant un fait acquis : le Grand Orient de France et le Suprême Conseil (Rite Ecossais) existent officieusement ; leurs conseils directeurs ou leurs plus hauts dignitaires servent d'intermédiaire, dans le cas d'un écart de conduite, entre l'atelier incriminé et la Police. Cet état de choses va se continuer jusqu'à l'avènement de la IIIe République. Il subira alors une grave altération que nous examinerons en son temps.

La République de 1848, elle, n'émancipera pas la Franc-Maçonnerie au point où nous la voyons aujourd'hui. On ne se débarrasse pas si facilement des errements des régimes antérieurs. Il ne suffit pas de changer le chef et le titre de l'Etat pour que du jour au lendemain son armature se trouve profondément modifiée. Le personnel administratif demeure, avec ses coutumes. Nous allions écrire « avec ses errements », mais ce mot a un sens péjoratif qui exprimerait d'inexacte façon notre sentiment. La routine des « bureaux », si elle exaspère les gens pressés, a du bon. Elle maintient d'abord dans l'organisme une continuité d'action dont le pays profite, et si elle met parfois quelque entrave à des réformes heureuses, elle modère aussi le zèle dangereux de ministres aux décisions trop impromptues.

Ceci dit pour expliquer le peu d'empressement que mit le gouvernement de 1848 à réagir contre les habitudes existantes. Venu au monde

sous la poussée du peuple, il songea surtout à satisfaire aux revendications de ce peuple. Cette ère est nouvelle en ce sens qu'elle marque l'avènement à la vie sociale du prolétaire. Celui-ci devient électeur, et la conséquence en est que la législation va désormais s'occuper de son sort. Celui-ci ne dépendra plus de la bonne volonté ou du manque de charité des maîtres, mais des impératifs de la Loi. Les réformes sont d'ordre économique, certes — d'ordre sentimental surtout. On a parfois ironisé sur la viande creuse dont se sont contentés les « Quarantehuitards ». A tort. Ils continuent d'être « au banquet de la vie d'infortunés convives », mais ils avaient gagné le droit de s'y asseoir. C'était beaucoup. Si en France le Quatrième Etat, aujourd'hui installé en Russie, arrive à son tour à imposer sa dictature, il devra l'hommage de sa reconnaissance à ces « vieilles barbes » qui préludèrent à sa victoire.

Nous paraissons nous être écarté de notre sujet, alors qu'il était nécessaire de montrer cette excelsion de la classe ouvrière, par rapport à la Franc-Maçonnerie. Elle n'y entre pas encore — ou si peu. Ses chefs, ou plutôt ses meneurs, si l'on ne veut pas prendre en mauvaise part ce dernier mot, en feront partie, moins peut-être pour le libéralisme de leurs opinions qu'en raison de leur culture. Pourtant la Franc-Maçonnerie exulte, mais en ne mettant point dans ses transports l'exagération des vainqueurs des Trois Glorieuses.

Le G.·. O.·. décida qu'une adresse affirmant le loyalisme de l'obédience envers la République nouvelle lui serait portée par ses dignitaires, et les frères qui désireraient se joindre à eux. La délégation, revêtue de ses insignes, fut reçue le lundi 6 mars à l'Hôtel-de-ville par les membres du gouvernement provisoire Crémieux, Garnier-Pagès et A. Marrast assistés du secrétaire général Pagnerre. Ces derniers qui étaient tous maçons et qui apparemment avaient été pour cette raison désignés par leurs collègues pour recevoir leurs frères, avaient eux aussi la poitrine barrée de leurs cordons maçonniques. Et les allocutions s'échangèrent. Le f.·. Bertrand, porte-parole du Grand Orient, donna lecture de l'adresse suivante :

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Citoyens,

« Le G.·. O.·. de France, au nom de tous les Atel.·. maçonn.·. de sa correspondance, apporte son adhésion au Gouvernement provisoire.

Quoique placée par ses statuts en dehors des discussions et des luttes politiques, la Franc-Maçonnerie française n'a pu contenir l'élan universel de ses sympathies pour le grand mouvement national et social qui vient de s'opérer.

Les Francs-Maçons ont porté de tout temps sur leur bannière ces mots : *Liberté, Egalité, Fraternité.* En les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes, et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par vous la consécration maçonnique.

Ils admirent le courage avec lequel vous avez accepté la grande et difficile mission de fonder sur des bases solides la liberté et le bonheur du peuple ; ils apprécient le dévouement avec lequel vous savez l'accomplir en maintenant l'ordre qui en est la condition et la garantie.

Quarante mille Francs-Maçons, répartis dans près de cinq cents Atel.·., ne formant entre eux qu'un même cœur et un même esprit, vous promettent ici leur concours pour achever heureusement l'œuvre de régénération si glorieusement commencée.

Que le G.·. Arch.·. de l'Univ.·. vous soit en aide. »

Le R.·. F.·. Crémieux a répondu en ces termes :

Citoyens et FF.·. du G.·. O.·.,

Le gouvernement provisoire accueille avec empressement et plaisir votre utile et complète adhésion. Le G.·. Arch.·. de l'Univ.·. a donné le soleil au monde pour l'éclairer, la liberté pour le soutenir ; le Gr.·. Arch.·. veut que tous les hommes soient libres : il nous a donné la terre en partage pour la fertiliser, et c'est la liberté seule qui fertilise.

La Maçonnerie n'a pas, il est vrai, pour objet la politique, mais la haute politique, la politique d'humanité, a toujours trouvé accès au sein des LL.·. maçonn.·.. Là, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, sous l'oppression de la pensée comme sous la tyrannie du pouvoir, la Maçonn.·. a répété sans cesse ces mots sublimes : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

La République est dans la Maçonn.·., et c'est pour cela que, dans tous les temps, heureux ou malheureux, la Maçonn.·. a trouvé des adhérents sur toute la surface du globe. Il n'est pas un Atel.·. qui ne puisse rendre cet utile témoignage qu'il a constamment aimé la liberté, qu'il a constamment pratiqué la fraternité. Oui, sur toute la surface qu'éclaire le soleil, la Fr.·.-Maçonn.·. tend une main fraternelle à la Fr.·.-Maçonn.·. : c'est un signal connu de tous les peuples.

Eh bien ! la République fera ce que fait la Maçonn.·. : elle deviendra le gage éclatant de l'union des peuples sur tous les points du globe, sur tous les côtés de notre triangle, et le G.·. Arch.·. de l'Univ.·., du haut du ciel, sourira à cette noble pensée de la République, qui, se répandant de toutes parts, réunira dans un même sentiment tous les citoyens de la terre.

Citoyens et FF.·. de la Fr.·.-Maçonn.·., Vive la République.

Mais cela, ce sont les congratulations officielles, bien moins importantes que la réception qui sera faite quatre jours plus tard à une autre délégation de francs-maçons agissant de leur propre initiative (1). En

(1) Le porte-parole de cette délégation avait été l'avocat général Jules Barbier qui s'était exprimé ainsi :
« Citoyens membres du Gouvernement provisoire,
Une réunion de francs-maçons, qui appartiennent indistinctement à tous les rites, vient se présenter devant vous avec le tablier pour insigne, c'est-à-dire avec le symbole de l'égalité et du travail.
Nous sommes tous en effet des ouvriers travaillant avec une ardeur égale à la

effet cette délégation aura l'insigne fortune d'être reçue par le membre de ce gouvernement le plus capable de flatter et de comprendre son idéalisme : Lamartine. La réponse que lui fit l'illustre poète vaut d'être rapportée :

Je n'ai pas l'honneur de savoir la langue particulière que vous parlez je ne suis pas franc-maçon, je n'ai jamais eu dans ma vie l'occasion d'être affilié à aucune loge. Je vous parlerai donc pour ainsi dire une langue étrangère en vous remerciant. Cependant j'en sais assez de l'histoire de la franc-maçonnerie, pour être convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1790, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et j'espère la dernière représentation il y a peu de jours.

Ces sentiments de fraternité, de liberté, d'égalité qui sont l'évangile de la raison humaine, ont été laborieusement, quelquefois courageusement scrutés, propagés, professés par vous dans les enceintes particulières où vous renfermiez jusqu'ici votre philosophie sublime. Ces sentiments, qui avaient dû se cacher, peuvent maintenant se proclamer au grand jour ; leur propagation sera d'autant plus puissante qu'ils se répandront de toutes les bouches et qu'ils se répandront sur la nation tout entière sans qu'on ait besoin de les dissimuler sous des symboles quelconques. La raison n'a plus besoin de symboles, elle est aujourd'hui le soleil sans nuages ; nos yeux sont assez forts pour le fixer, et si vous gardez encore quelques années ces drapeaux, ces signes de liberté, d'égalité, de travail, avec lesquels vous vous présentez devant nous, vous ne les garderez plus comme une nécessité, vous les garderez comme un fidèle et glorieux souvenir des travaux que la franc-maçonnerie a supportés dans des temps difficiles, et dont elle présente maintenant le témoignage au genre humain.

Encore un seul mot, messieurs.

Je disais tout à l'heure que je ne savais pas parler le langage de la franc-maçonnerie, mais je sais parler comme vous cette grande langue du peuple que le peuple a si noblement parlée pour nous tous pendant trois jours.

Je vous remercie, non pas au nom du Gouvernement provisoire de la République, qui n'est rien qu'une émanation passagère, fugitive, et désintéressée, qui n'est qu'une acclamation du peuple, qui n'a d'autre droit que celui de son dévouement et de la circonstance pour vous parler comme Gouvernement ; mais je vous remercie, au nom de ce grand peuple qui a rendu la France et le monde témoins des vertus, du courage, de la modération et de

---

construction d'un édifice social où chacun ait sa place et la part du bonheur qui lui est due.

Habitués à voir des frères dans tous les hommes, pénétrés de la sublimité de cette parole divine : Aimez-vous les uns les autres, nous saluons des acclamations les plus vives le gouvernement républicain, qui a inscrit sur la bannière de la France cette triple devise qui fut toujours celle de la maçonnerie : Liberté, Egalité, Fraternité.

Oui, citoyens, notre modeste bannière est celle de l'union, de la sympathie entre tous les Français comme entre tous les peuples. C'est à ce titre que nous venons l'offrir au Gouvernement provisoire. »

l'humanité qu'il a puisés dans vos principes, devenus ceux de la République française (1).

Elle a une importance considérable, cette réponse ; et si nous en avons tiré les déductions qu'elle comporte, dans le chapitre consacré à la Révolution, elle marque le moment exact où la version de la Franc-Maçonnerie, artisane de cette Révolution, entrera frauduleusement et presque officiellement dans l'Histoire.

C'est le sentiment qui l'y fait entrer. L'enthousiasme des vainqueurs, qui s'apparie à celui de 1789, efface des mémoires le terrorisme de 1793 pour n'y laisser que le souvenir de l'affranchissement du peuple et des conquêtes civiques.

Un état d'esprit — un état d'âme serait plus juste — que l'on ignore trop est que la Révolution de 1848 est toute pénétrée de religiosité. Toute une mystique est infuse dans l'idéologie des réformateurs sociaux — mystique dont profite l'Eglise. Le libéralisme de l'époque a ceci de particulier qu'il s'écarte de la libre pensée — par une sorte de réaction, voulue chez les uns comme Lamennais, Montalembert et l'ex-carbonari Buchez, inconsciente chez la grande majorité des citoyens, contre la crise d'impiété qui avait sévi aux heures les plus passionnées de la Grande Révolution. Aucune hostilité ou moquerie ne se témoigne au passage des prêtres ; au contraire on les acclame presque, et quand on plante les arbres de la Liberté on ne manque pas de les appeler pour que leur bénédiction ajoute à la sainteté de la cérémonie. La morale chrétienne devient une sorte de morale en action. On attribue à l'Evangile l'honneur d'avoir le premier prêché la très sainte formule : Liberté, Egalité, Fraternité ; Barbès le tient à la main lorsqu'il parle dans les clubs (2). Jésus-Christ est presque considéré comme un précurseur de Blanqui. Les Chambres sous la Révolution s'étaient montrées favorables à la Religion, mais avec un dessein de combativité qu'expliquait l'opposition latente. Cette opposition ne se manifeste plus, et c'est avec une sérénité unanime que l'Assemblée de 1848 protège les cultes. On laisse les Ordres religieux exercer leur ministère, les conciles provinciaux discuter en paix et l'enseignement libre peut, sans être inquiété, concurrencer l'enseignement universitaire. La Révolution de 1848 a été un mouvement où le sentimentalisme a dominé les intérêts d'ordre pratique. Et c'est par obéissance à ce sentimentalisme, plus peut-être qu'à une pres-

(1) M. de Lamartine : *Trois mois au pouvoir. Paris*, 1848, in-16, p. 96-98.
(2) A. Girard-Teulon : *Double péril social., loc. cit.*, p. 48.

sion politique, que le droit de vote fut accordé à tous les citoyens. N'est-ce pas déjà un fait caractéristique que la désignation de Lamartine, ce poète parmi les poètes, comme membre du gouvernement provisoire ? Ce sentimentalisme, imprégné de piété, avait gagné toutes les couches sociales ainsi que les organisations qui auraient pu paraître les plus rebelles à son emprise.

Cela nous explique la Déclaration de principes du Grand Orient de France — reniée depuis et qui a fait couler tant d'encre. Elle avait été d'abord proposée dans le *Projet de la nouvelle Constitution* sous la forme suivante :

« La Maçonnerie reconnaît et proclame comme point de départ de ses recherches philosophiques et *comme faits au-dessus de toutes contestations*, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. » (1)

La teneur de cet article ne faisait que répondre à un état d'esprit général, qu'avait exprimé un des assistants à la séance spéciale du G.·. O.·. du 14 janvier 1848 en disant :

« La croyance en la Divinité existe en Maçonnerie ; c'est un article de foi qui n'est pas douteux pour personne, et le premier mot maçonnique qui est expliqué au néophyte le certifierait au besoin, puisqu'il lui annonce que sa force doit être en Dieu. De plus, le maçon croit évidemment en une autre vie, et les cérémonies funèbres qu'il pratique en sont la preuve. La Maçonnerie a donc des caractères essentiellement religieux ; puis après la croyance en la Divinité, il y a le culte que le maçon lui rend, qui se retrouve dans tous les grades, et jusque dans la célébration des fêtes solsticiales. » (2)

Pour en revenir au *Projet*, le texte proposé formait l'article III de la nouvelle Constitution.

Ne croyons pas qu'à la discussion qui s'ensuivit, à la séance plénière des députés, des voix se soient élevées contre le principe de cette affirmation. Au contraire un f.·. du nom de Desrivières estima que « le principe proclamé par cet article 3 est assez grand pour être inscrit au frontispice de l'édifice, et il proposa une rédaction qui commençait par ces mots : « La Maçonnerie, s'appuyant sur le dogme de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme... » (3). Bref on s'arrêta à un amendement présenté par un autre membre du Grand Orient du nom de Deslinières

(1) *Bulletin du G.·. O.·. de France*, n° 20, mars 1849, p. 295.
(2) « Le premier principe des maçons est de croire en Dieu, et de l'adorer. J'ai été témoin d'une réception dans laquelle le néophyte fut renvoyé, parce qu'il fut soumis à l'épreuve de cette croyance, et qu'il ne put pas la supporter. » Simon Boubée : *Misraïm* ou les francs maçons, poème. *Paris*, 1847, in 8°, notes p. 74.
(3) *Bulletin du G.·. O.·. de France*, n° 21, mai 1849.

qui devint, malgré les conclusions défavorables de l'Orateur partisan de la version primitive, la rédaction officielle de l'Article Ier, et que voici :

« *La Franc-Maçonnerie, institution éminemment philanthropique, philosophique et progressive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme* ; elle a pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences, des arts et la pratique de toutes les vertus : Sa devise a été de tout temps : Liberté, égalité, fraternité. »

La suppression qui sera faite des premiers termes de cet article au début de la IIIe République montrera, plus éloquemment que tout commentaire, l'évolution qu'aura suivie la mentalité de la Franc-Maçonnerie française.

* * *

Elle n'a pas eu du tout l'intention — la République de 1848 — de faciliter l'éclosion ou l'existence des loges. Elle consent comme les gouvernements antérieurs à les tolérer — c'est tout. Nous en avons la preuve dans deux pièces que, vu leur intérêt, nous tenons à reproduire *in extenso*, parce qu'elles témoignent de l'embarras où se trouvèrent toujours les Autorités locales — à chaque changement de régime — sur l'attitude à prendre à l'endroit des ateliers maçonniques. Le ministre de l'Intérieur lui-même ne sait guère quelles instructions leur donner ; il en réfère à son collègue de la Justice et c'est la lettre qu'il lui écrit (où se trouve un curieux passage sur la difficulté que rencontre le Pouvoir à faire entrer l'Ordre dans la légalité) que l'on trouvera ci-après :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 17 Novembre 1849.

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Plusieurs Préfets me demandent de leur tracer des instructions au sujet des loges de francs-maçons qui existent déjà et qui tendent à se former dans leurs départements.

Le décret du 28 juillet qui régit en France le droit de réunion et d'association ne mentionne pas expressément la Franc-Maçonnerie.

Il en résulte que ces citoyens se prévalent des dispositions de l'art. 13 et 14 de ce décret pour demander à former des loges.

D'autre part il est avéré que la Franc-Maçonnerie qui existe en France depuis 1726 et qui compte plus de 600 loges en exercice s'est toujours considérée comme protégée par des règlements spéciaux, par des traditions ayant en quelque sorte acquis force de loi et nous avons toujours vu qu'elle s'est maintenue et développée sans tenir compte des articles du Code pénal et de la loi de 1834 concernant le droit d'association et de réunion.

Le Ministre de l'Intérieur n'a jamais inquiété les loges de francs-maçons dans leur existence, chaque fois qu'on ne les a point signalées comme s'occupant dans un but malveillant de matières politiques. Lorsque ce cas s'est présenté, il a, par l'entremise du Grand Orient, fait retirer aux loges dont il s'agit l'institution maçonnique et il les a fait fermer.

Mais comment s'assurer qu'une loge de francs-maçons n'est point un conciliabule de conspirateurs ou d'agitateurs si les agents de l'autorité, revêtus de leurs insignes, n'ont pas le droit de s'y présenter et de s'y faire introduire ? Peut-on d'un autre côté par application des art. 13 et 14 du décret du 28 juillet 1848 mettre obstacle, dès le principe, à la formation d'une loge ?

Afin de résoudre ces questions, je désirerais que vous voulussiez bien me faire connaître votre avis sur la situation légale de la Franc-Maçonnerie en France et sur la matière dont la surveillance de l'autorité peut s'exercer à l'égard des réunions de francs-maçons. (1)

A quoi le Ministre de la Justice répond ceci :

« Avant le 28 juillet aucune association de plus de 20 personnes ne pouvait se former, d'après les termes de l'art. 241 du Code pénal, sans l'agrément du Gouvernement.

L'autorité ayant déjà connaissance de l'existence de ces réunions, il n'y a pas lieu de faire renouveler de déclaration ou de demander de nouvelles permissions.

Toutefois s'il existait quelque cercle ou loge maçonnique qui n'ait pas satisfait aux conditions exigées par l'art. 241, ils devraient se conformer immédiatement aux prescriptions des art. 14 et 15 du 28 juillet. »

Il ressort de ces communications que si les loges maçonniques, déjà autorisées, n'étaient pas obligées à une nouvelle déclaration il n'en était pas de même des nouvelles qui devaient, selon l'ordonnance du 28 juillet 1848, solliciter la permission municipale, à la condition expresse de s'interdire toute ingérence dans la politique (2).

Mais cette solution ne fait pas du tout l'affaire des loges. Elle les étonne. N'est-on pas en République ? La République qui a inscrit le mot LIBERTÉ dans sa devise, la doit en fait aux citoyens. O naïveté des francs-maçons ! Ils renouvellent l'erreur de 1830, lorsqu'ils croyaient avoir conquis le droit de s'intéresser, eux acteurs, au gouvernement du pays. Comme aux membres de la loge *Les Trois Jours* on leur apprendra sans ambages qu'ils n'ont aucune voix au chapitre. Oh ! ce n'est pas au Grand Orient ni au Suprême Conseil que le rappel à l'ordre sera fait. Ces obédiences, auxquelles les traditions et leurs règlements assignent un rôle discret, ne peuvent pas manifester une telle ambition. Cela viendra...

(1) Arch. Nat. B. B.18 1482 (doc. 8212).

(2) Voir une lettre du Procureur Gal d'Angers du 25 août 1848 sollicitant également des instructions (Arch. Nat. B. B.18 1468. Doc. 6268).

plus tard. Alors ce serait de l'outrecuidance. Mais cette outrecuidance, des ateliers l'arborent, ateliers qui, pour la plupart, se sont séparés du Suprême Conseil, jugé probablement trop rétrograde, et se rassemblent pour fonder une nouvelle obédience : *La Grande Loge Nationale de France*. Ils sont sept, qui, les maladroits ! rédigent un manifeste. Républicains, ils rêvent d'abord de républicaniser la Franc-Maçonnerie : pas de souveraineté individuelle (ceci contre les grands-maîtres du G.·. O.·.), plus de hauts grades et plus de fonctions inamovibles (ceci pour le Suprême Conseil dont les membres du pouvoir directeur sont nommés à vie). L'Autorité se serait certainement désintéressée de ces histoires d'ordre intérieur auxquelles elle ne devait pas comprendre grand'chose. Mais voilà qu'à la fin du manifeste s'étale une profession de foi d'ordre extérieur :

« La Franc-Maçonnerie se souviendra que ceux-ci dominent et entraînent le monde, qui en dirigent la pensée, et que dès lors il est de son droit et de son devoir qu'il ne soit rien fait sans qu'on ait à composer avec elle. »

Suit un *Appel à la Franc-Maçonnerie* (1), affiché sur les murs de Paris, qui conviait les maçons actifs ou en sommeil à s'occuper des élections. Par le même procédé — si contraire au principe de discrétion, — on les convoquait à des « Assemblées générales ». Et enfin, à l'occasion de la candidature d'un Dr Cossé adoptant « ce manifeste des frères comme une profession de foi », les « membres du Comité central maçonnique pour les élections nationales » publièrent une *Déclaration de principes de la Franc-Maçonnerie* qui commençait par cette phrase :

« Un des plus beaux titres de la Maçonnerie au respect, à la reconnaissance des peuples, c'est sa coopération à la Révolution de 89. »

De cette flatteuse constatation découlait donc pour elle le devoir « sacré de concourir de toute sa puissance à la consolidation de la République ». Et son rôle futur s'inscrivait en cette phrase emphatique : « Le marteau n'a plus beaucoup à faire, c'est le tour de la truelle, de l'équerre et du compas. »

Hélas ! C'est un concours que n'apprécie nullement le gouvernement. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails de cette aventure. Il nous a fallu les donner déjà avec les dates correspondantes dans notre ouvrage *La Franc-Maçonnerie chez Elle*, en raison de l'accueil que firent à cette

(1) *Les Murailles révolutionnaires de* 1848. *Paris*, S. D., T. I, p. 314.

tentative aventureuse les puissances maçonniques « régulières ». Et ces détails ne manquent pas de saveur, qui montrent la République supprimant la seule obédience véritablement républicaine. Car elle la supprime par un arrêté où le principal grief invoqué contre la Grande Loge Nationale est qu'elle n'appartient pas « aux rites maçonniques dont le temps et les antécédents ont en quelque sorte consacré l'existence ». Et ces rites sont — le ministre de l'Intérieur l'a spécifié dans une lettre au préfet de police — le rite français et le rite écossais, autrement dit le Grand Orient de France et le Suprême Conseil. Ainsi se trouve justifiée l'appellation de « régulières » que nous venons pour la première fois de donner à ces puissances. Il ne s'agit pas là d'un terme maçonnique. C'est l'Administration qui les considère comme telles.



IX

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS NAPOLÉON III

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS NAPOLÉON III



ette politique conciliante à l'égard de la Franc-Maçonnerie, le IIe Empire l'adoptera aussi. Il y eut bien, sous ce dernier, une tentative pour unir les deux Rites sous la direction du Maître nommé directement par l'Empereur — le maréchal Magnan, — mais si cette tentative, avant d'avorter définitivement, fut pleine de péripéties (1), elle est d'un intérêt restreint pour l'histoire des relations du Pouvoir avec la Franc Maçonnerie. Bien que des personnages non maçons, comme l'Empereur, y jouent un rôle, cette affaire regarde encore « la franc-maçonnerie chez elle ».

Comme sous Louis-Philippe, les écarts des ateliers sont signalés à leurs obédiences respectives qui, le plus souvent, accèdent au désir et satisfont aux susceptibilités du gouvernement. Car la police, on s'en doute, continue de surveiller les loges qui n'offrent que bien rarement des sujets de plainte au gouvernement. La Franc-Maçonnerie, sauf dans les milieux catholiques, jouit d'une parfaite considération.

Tout de même il est des cas où on est bien forcé de tenir compte des inquiétudes du clergé touchant la liberté de réunion et de pensée généralement accordée aux loges. A Nantes les ff.·. Charles et Auguste Beaumont veulent faire représenter leur pièce *Les Francs-Maçons* (2),

(1) Albert Lantoine : *Le Rite Ecossais ancien et accepté*, *loc. cit.*, p. 175 et suiv.
(2) Beaumont (FF.·. Charles et Auguste) : *Les francs-maçons*, comédie en trois actes, en prose, précédée de l'*Initiation antique*, prologue en quatre tableaux. *Paris*, 1867, in-8°. Bien que peu rare, cette comédie ne figure pas au catalogue de la B N

et le préfet de la Loire-Inférieure prend peur. Oh ! elle n'est guère combative, cette pièce ; les sentences morales y abondent, mais c'est un esprit philosophique et non religieux qui les inspire. C'est là une concurrence que dans une contrée si pénétrée de catholicisme le clergé ne pouvait accepter. Et le censeur ministériel, tout en se montrant plein d'égards dans son rapport pour une « Institution qui couvre de son manteau la charité et la philanthropie », estime « qu'il peut être contraire à l'ordre public de laisser se produire au théâtre une discussion à laquelle viendraient prendre part la morale religieuse et la politique » (1). Et la représentation n'a pas lieu.

* * *

Il y a dans la vie des peuples des revirements d'opinions qui semblent à première vue incohérents et qui cependant s'expliquent. La victoire de l'Empire sur la République a été comme une revanche de l'esprit matérialiste sur le mysticisme provoqué par le mouvement de 1848. Ce mouvement avait été religieux au sens exact du mot, comme l'avait été la Révolution française. Seulement chez celle-ci cet état d'esprit avait été orienté vers des cultes nouveaux, sans parvenir d'ailleurs à déraciner les anciennes croyances. Mais comme en 1848 les hommages à la Raison ou à l'Etre Suprême auraient paru le plagiat des cérémonies qui, mêlées à des actes sanglants, évoquaient encore des images pénibles, on s'était contenté de marier la religion officielle à l'enthousiasme civique ; et le catholicisme en avait abondamment profité. Trop profité, peut-être, car il s'aperçut assez vite que les temps avaient changé. Avec notre optique actuelle nous comprenons mal que ce soit un régime républicain qui ait donné à l'Eglise des gages de respect et de dévotion alors que l'Empire témoigne assez vite de son intention de se garer de ses empiètements. C'est un des charmes de la vérité de paraître parfois paradoxale. La campagne d'Italie en faveur de la Papauté pourrait faire douter de la justesse de notre observation. Mais il y a lieu de faire une discrimination entre la politique étrangère du gouvernement et la mentalité des gouvernés. Or en l'espèce c'est surtout celle-ci qui nous intéresse. Car cette mentalité, chez l'élite, est nettement libre-penseuse, et le Pouvoir ne fait rien ou presque rien pour la contrecarrer. Napoléon III aura eu cette mâle fortune d'avoir tantôt à combattre tantôt à ménager deux

(1) XXX : *La Censure sous Napoléon III... Paris*, 1892, in-16, p. 132.

partis extrêmement opposés et de les mécontenter tous les deux. Les républicains nouvelle manière — entendons par là désireux d'un état démocratique libéré de certaines contraintes tant civiles que religieuses — accusent l'Empire de favoriser les partis de droite et même d'extrême-droite, et les cléricaux trouveront au contraire qu'il est d'une mansuétude excessive pour les partis dits d'opposition. En se plaçant à leur point de vue respectif, les deux adversaires avaient raison. D'un côté l'Empereur, comme tous ses devanciers sur le trône de France (à l'exception de Charles X) éprouve une répugnance à paraître subir une influence spirituelle. D'un autre côté il se plie aux cérémonies de l'Eglise parce que le catholicisme est religion d'Etat et qu'il serait imprudent de rompre avec des traditions que la majorité des Français considère comme inviolables. Son entourage est fort panaché. Il se compose de pratiquants et de libre-penseurs qui, tel son demi-frère le ministre de l'Intérieur Morny, ne cachent pas leur incroyance. Des écrivains, connus pour leurs idées hétérodoxes, ne sont pas mal vus à la Cour, et l'athée Mérimée est même un des familiers de l'Impératrice, bien qu'elle soit trop espagnole pour épouser ses conceptions philosophiques.

Le Clergé maladroitement se montre intolérant et s'irrite de ne pas trouver dans l'Empire le soutien qu'il espérait. Napoléon III n'a pas l'esprit religieux. Cet ancien carbonaro, malgré l'attentat d'Orsini, a gardé quelque faiblesse pour ses anciennes convictions. On se délie malaisément de ses premières amours — ces sentiments devinés et l'attitude anticléricale de son ministre de l'Intérieur valaient à l'empereur la suspicion et même les injures d'une certaine presse qui allait jusqu'à le traiter de persécuteur de l'Eglise et de Néron. Dans son ire, cette presse n'hésita pas à lui attribuer, avec la complicité de M. de Laguerronnière, l'écriture de la fameuse brochure *Le Pape et le Congrès* que Pie IX avait jugée « un monument indigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions ». Ce qui, au dire de Mme Adam (1), modifia la politique de Napoléon III au sujet des affaires italiennes, fut la phrase suivante d'un article de Montalembert que l'Impératrice, foncièrement catholique, aurait copiée de sa propre main et lui aurait fait lire : « Un gouvernement peut commettre tous les crimes sans être renversé, mais s'il s'unit à ceux qui attaquent les croyances de sa nation,

(1) Mme Adam (Juliette Lamber) : *Mes premières Armes littéraires et politiques. Paris*, 1904, in-16.

il sape lui-même sa propre base. Un gouvernement, quel qu'il soit, ne trône sur terre qu'accroché aux nuages sur lesquels Dieu trône au ciel. »

* * *

Le positivisme, dont Littré se fait l'apôtre, en apportant à l'œuvre d'Auguste Comte des corrections nettement rationalistes, conquiert les classes cultivées. On est positiviste, par esprit de fronde, un peu comme on était janséniste au début du XVIIIe siècle. L'Académie Française elle-même rend hommage au savant, et malgré l'obstruction véhémente des prélats qui en font partie, l'accueille dans son sein. Le Grand Orient fait siennes, presque officiellement, les doctrines du sociologue. Avant de devenir plus tard un frère de *La Clémente Amitié* qui l'initiera le 8 juillet 1875, Littré se trouve être, pour ainsi dire, le Grand Maître *in partibus* de la Franc-Maçonnerie française — et déjà l'Institution anglaise par ses organes officiels, fulmine contre l'inspiration antireligieuse qui anime les ateliers de Paris. Tout ceci n'inquiète pas trop l'Empire qui se dit libéral, qui essaie de justifier l'épithète, mais qui sent tout de même qu'aux yeux d'une certaine classe, il la justifie mal. Les frères maçons Edmond About, Massol, Boubée et d'autres confondent l'Eglise et l'Empire dans leur animosité, parce que l'un et l'autre ont forcément partie liée — malgré leurs dissentiments. Car ces dissentiments existent et provoquent parfois de singuliers incidents. Lors des élections de 1860 la Société de Saint-Vincent de Paul irrite tellement le gouvernement par ses exigences que, par un réflexe extrêmement vexant pour le directeur de cette société Mgr Dupanloup, le ministre Persigny va jusqu'à faire l'éloge de la Franc-Maçonnerie dont il se plaît à reconnaître la parfaite correction. Et en 1861, le 16 octobre, il soumet au Conseil d'Etat un projet de décret tendant à lui accorder la reconnaissance officielle — et avec quels considérants flatteurs ! « Etablie en France depuis 1725, la Franc-Maçonnerie n'a pas cessé de maintenir sa réputation de bienfaisance, et, tout en remplissant sa mission de charité, se montre animée d'un patriotisme qui n'a jamais fait défaut aux grandes circonstances. Tels sont l'ordre et l'esprit qui règnent dans cette association, qu'il ne peut être qu'avantageux d'autoriser et de reconnaître son existence. » (1)

(1) Texte rappelé par le général Mellinet. Arch. Nat. Dossier B B^{18}, 760 (f° 1857).

Cette marque de faveur, qui indigne les cléricaux, n'enchante pas du tout les francs-maçons. *Timeo danaos...* Réguliers officieux, oui ! Réguliers officiels avec les investigations que la situation comporte, ce n'est pas du tout désirable. Et pour une fois amis et ennemis se trouvent d'accord pour empêcher la réalisation du projet.

* * *

Certainement le Saint-Siège est alerté par ces avances faites à la Franc-Maçonnerie. C'est la première fois qu'un gouvernement, par la voix autorisée de son ministre de l'Intérieur, reconnaît non seulement le droit à l'existence de l'Institution, mais sa haute moralité et son utilité sociale. Il y avait bien eu sous la République de 1848 la harangue de Lamartine, mais ce n'était là que la réponse polie que doit tout Pouvoir nouveau à une délégation qui le vient féliciter. Cette fois la manifestation avait un caractère plus officiel, et d'autant plus inquiétant pour le Clergé qu'elle marquait un recul de son influence sur la politique de l'Empire. C'était en outre une condamnation implicite de l'excommunication romaine. Les rois avaient feint d'ignorer les bulles papales, sans se permettre de les juger. Si le Parlement sous Louis XV en avait refusé l'enregistrement, ce n'était pas en raison de leur teneur même mais parce qu'elles témoignaient d'une immixtion dans les affaires du Royaume, conséquemment d'une atteinte à ses prérogatives. Opposer les vertus de l'Ordre maçonnique à celles d'une société religieuse était d'une insupportable insolence

Il convenait que de la hauteur de la chaire pontificale cette insolence fut relevée.

En 1865, le maréchal Magnan meurt. Et les Grands de l'Empire et tous les assistants ne s'émeuvent point de voir sur le cercueil, que bénit l'Eglise, les insignes de sa dignité de Grand-Maître du Grand Orient. Mais le pape, lui, s'émeut, et il adresse des remontrances à l'archevêque de Paris pour avoir laissé consommer cette profanation. Décidément la France se tient mal, il faut la rappeler aux convenances, aux pieux devoirs que lui impose son titre de fille aînée de l'Eglise. Et le 25 novembre de la même année Pie IX lance ses foudres contre la secte dans son Allocution *Multiplices inter machinationes*. Il la prononce, cette allocution, « en consistoire secret », ainsi qu'il appert du texte même de l'original, mais il faut croire qu'une communication faite « en consistoire

secret » n'implique pas qu'elle doive rester secrète, car elle retentit par toute la catholicité. Les termes en sont vifs, et les francs-maçons seuls en font les frais. Reprenant l'argumentation de ses prédécesseurs Clément XII et Benoit XIV contre la Secte, il met en garde le pouvoir civil contre « ces loups que le Christ Notre-Seigneur a prédit devoir venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau ».

Cette Allocution gêne plutôt l'épiscopat français. Il y a tout lieu de supposer que, vu leur ministère, les prélats partagent tous l'opinion du Vatican sur le danger qu'offre pour l'Eglise l'existence de la Franc-Maçonnerie, mais il est des régions soit paisibles, soit en majorité hostiles au catholicisme où il peut être imprudent de semer un esprit de combativité. L'évêque est parfois en excellents termes avec les autorités civiles, et les préfets n'aiment pas que leur département soit troublé par des querelles de religion ou de tapageuses discussions pouvant dégénérer en rixes. Il est en province d'assez hauts fonctionnaires qui sont maçons et qui le sont, comme le veut leur état, avec discrétion. Se les aliéner n'est point d'une tactique heureuse. Bref, sur les 87 diocèses que compte alors la France, il n'en est que 18 qui, par-dessus les fidèles, donnent au verbe papal un public retentissement. Du moins le ministère de la Justice et des Cultes ne reçoit communication que des mandements ou lettres pastorales des évêques d'Aix, Annecy, Autun, Avignon, Belley, Bourges, Chambéry, Digne, Gap, Laval, Limoges, Metz, Montauban, Montpellier, Saint-Jean-de-Maurienne, Strasbourg, Versailles et Viviers (1).

S. E. Alexis Billiet, cardinal archevêque de Chambéry, commente l'Allocution dans sa Lettre pastorale du 22 novembre 1866 « au Clergé et aux fidèles de notre diocèse » — mais comme on a fait le nécessaire pour que son effet ne soit pas limité aux seuls destinataires avoués, sa publication fait grand bruit (2).

Les loges réagissent, selon l'humeur plus ou moins combative de leurs membres. Les francs-maçons de Lyon adressent « Au Souverain Pontife de la religion Catholique, Apostolique et Romaine » une réponse d'un ton mesuré que rétorque l'évêque de Montpellier en une lettre imprimée (3). A quoi bon en reproduire les termes, et à quoi bon cette polé-

(1) Arch. Nat. F. 19 5607 « Ministère de la Justice... Attitude de l'Episcopat ».
(2) S. l. n. d. pièce in-8°.
(3) *Lettre de l'évêque de Montpellier* en réponse à une adresse qui a pour titre « Orient de Lyon. Les francs-maçons de Lyon au Souverain Pontife..., etc. » *Montpellier*, le 15 décembre 1865, pièce in-8°. Signé : J. François, évêque de Montpellier.

mique forcément inutile puisque les adversaires ne parlent pas la même langue ?

Mais la loge de Condom *L'Auguste Amitié* met moins d'aménité dans sa réplique. Le ton en est « outrageant contre la puissance de la Religion catholique » (1) à un point tel qu'une plainte est déposée au Parquet par l'Archevêque d'Auch à qui un exemplaire avait été malicieusement envoyé par les intéressés eux-mêmes. Le Procureur Général d'Agen, soit par sympathie pour les francs-maçons, soit parce que ces sortes d'affaires nuisent à la tranquillité des esprits, avise le ministère, en faisant remarquer que l'écrit n'ayant été ni publiquement distribué ni colporté ne tombe pas sous le coup de la loi. Et bien entendu le grand chef acquiesce : l'écrit « ne peut donner lieu à des saisies ou à poursuite. Je vous invite à donner des instructions dans ce sens à votre substitut de Condom ».

Donnons ici un extrait de la lettre pastorale de l'évêque d'Autun au clergé de son diocèse :

« ...Vous ne serez donc pas surpris, N. T. C. F., que chargé par notre ministère de sauvegarder l'honneur de nos sanctuaires et la sainteté de nos cérémonies religieuses, nous vous ordonnions de repousser les symboles maçonniques que l'on tenterait de placer près de la croix, et en face de nos autels sur les dépouilles mortelles d'un enfant de l'Eglise. Un jour, il est vrai, il aura pu se laisser entraîner dans les loges et peut-être sans bien savoir ce qu'il allait y faire. Toutefois en présence de la mort, au souvenir des engagements de son baptême et des pures joies de sa première communion, il a tourné ses regards vers l'Eglise sa mère ; vous avez été appelés près de son lit de douleur ; votre ministère de réconciliation a fait descendre dans cette âme repentante et purifiée la grâce du pardon. De quel droit alors une société frappée d'anathème voudrait-elle insulter à sa dépouille sacrée en mêlant aux insignes religieux de la foi catholique ceux de la révolte et du mépris ?

... Nous défendons aussi d'admettre comme parrain un franc-maçon publiquement connu comme tel à moins qu'il ne déclare qu'il veut rompre avec cette société. »

Cet extrait donne le ton de la littérature épiscopale — où l'indignation se vêt de mesure, de tristesse et d'une nette hostilité. Ce dernier senti-

(1) En voici le début : « Le Vatican a lancé ses foudres. Nous sommes excommuniés ! Lorsqu'un pouvoir quelconque est destiné à disparaître et à crouler sous le poids de ses fautes, quelque chose dans l'air indique sa chute prochaine. C'est comme la lumière qui jette un dernier éclat avant de s'éteindre, le dernier son de voix du mourant avant le râle de l'agonie. Ce quelque chose, c'est ce trait enfantin, contre une société digne de tous les respects, échappé des mains débiles d'un vieillard succombant sous le poids trop lourd d'une couronne vermoulue ». Arch. Nat. B. B.18 1725.

ment, le paragraphe ultime le prouve. Il est à remarquer, car sa teneur ne risque-t-elle pas de provoquer dans le public des commentaires orageux ? Nous verrons plus tard un chanoine mis sur la sellette ministérielle, après requête du Grand-Maître du Grand Orient, pour une défense semblable promulguée du haut de la chaire. En attendant, cette défense paraît inquiétante au préfet de Saône-et-Loire, et il en réfère à l'Administration du Culte, demandant si la prétention de ne pas admettre à une cérémonie de baptême des parrains qui soient francs-maçons peut être acceptée par l'autorité civile (1). Un autre préfet — celui du Loiret — s'enquiert s'il doit permettre la publication de la diatribe du Vatican.

Toute cette levée de boucliers de l'Eglise, qui tout de même trouble le gouvernement, n'est pas faite pour lui valoir sa sympathie. Et les anticléricaux qui sont aussi, nous l'avons vu, anti-impérialistes, n'en sont pas du tout mécontents.

Donc la Franc-Maçonnerie n'est pas mal vue par le pouvoir civil — et c'est là un point trop important pour que nous n'y insistions pas. Nous avons cité ailleurs (2) le fragment d'un discours de Sainte-Beuve prononcé en 1868 au Sénat au sujet « des tendances matérialistes de l'enseignement ». Il est trop révélateur de cet état d'esprit favorable à la maçonnerie pour que nous ne le reproduisions pas ici :

« Est-ce que parce que les esprits faisant partie de cette classe ne sont pas associés, affiliés entre eux, unis comme cela a lieu pour les sectes et communions religieuses ? Je serais presque tenté de le croire, car du moment qu'il y a un lien d'association comme dans l'Ordre de la Franc-Maçonnerie par exemple, oh ! alors on cesse d'être injurié, répudié, maudit, — je ne dis pas dans les chaires sacrées, c'est leur droit, — mais dans les assemblées publiques et politiques. Si l'on parlait ici dans le Sénat des francs-maçons comme on y parle habituellement des libres penseurs, on trouverait assurément quelqu'un de haut placé pour répondre. » (3) (*Sourires — les regards se portent sur le général Mellinet* (4) *qui prend part lui-même à l'hilarité.*)

Eh oui ! « Il y aurait quelqu'un pour répondre ». Et le général Mellinet mérite tout à fait que sur ce point justice lui soit rendue. Il n'est pas un Grand-Maître d'apparat, comme le furent tant de ses prédécesseurs. Il prend sa charge au sérieux et ne permet pas que l'on touche, même en paroles, à ce Grand Orient dont il est non seulement le chef mais le plus

(1) Arch. Nat. F18 1726.
(2) *La Franc-Maçonnerie chez Elle, loc. cit.*, p. 334 et 335 de la 2e édition.
(3) *Moniteur Universel* du mercredi 20 mai 1868.
(4) Alors Grand Maître du Grand Orient de France.

dévoué serviteur. Ici nous allons nous convaincre de l'ingratitude inconsciente dont témoignent certains frères lorsqu'ils vilipendent le régime autoritaire du Second Empire. Comme ce Second Empire, au fond, leur fut cordial ! Et comme il serait à désirer pour eux que les ministres francs-maçons de nos jours les défendissent comme le faisaient les ministres « profanes » de Napoléon III ! Il est sur leur attitude des anecdotes typiques. Celle-ci entre autres : Le *Journal de Senlis* du 18 novembre 1865 ne s'avise-t-il pas, dans un article intitulé « Une levée de Truelles », d'attaquer la Franc-Maçonnerie ? Le Grand-Maître Mellinet s'indigne, et d'une plume à la fois irritée et respectueuse en écrit à l'Intérieur. Et le ministre s'indigne à son tour, prescrit une enquête au préfet et, avant même que l'enquête lui soit parvenue, il appelle l'attention de son collègue de la Justice sur la réclamation : « qui paraît devoir être prise en sérieuse considération », ajoutant ce membre de phrase qui, s'il était écrit aujourd'hui, soulèverait les clameurs de la presse antimaçonnique : « Je pense qu'il serait utile que l'autorité judiciaire intervînt afin d'examiner s'il ne conviendrait pas de poursuivre les auteurs de l'odieuse accusation portée contre la Franc-Maçonnerie. » (1) Et voilà le préfet qui se met en campagne — et le Parquet ! Il avait été bien imprudent, le *Journal de Senlis*, en publiant son article et il battit précipitamment sa coulpe — comme il le devait. Voici l'histoire dont il s'était fait l'écho. Un jeune Suisse de 25 à 30 ans s'était présenté à Bordeaux au couvent des Franciscains en se disant pasteur protestant. Touché par la grâce, il venait, repentant de son erreur passée, s'asseoir au foyer — et à la table — catholiques. On le baptisa et on le prénomma Elisée. Sa piété nouvelle ne le dispensa pas de sorties qui lui furent — on le saura plus tard — « l'occasion d'une série de débauches ». Un jour — jour assez proche de sa conversion — il rentra au couvent dans un état lamentable. Question sévère du Supérieur qui se mua vite en apitoiement. Le malheureux avait été roué de coups par deux francs-maçons qui l'avaient attiré dans un guet-apens et dévalisé. On ne mit pas en doute son récit. La crédulité est sœur de la croyance. On plaignit la victime, et on récolta auprès des âmes pieuses cinquante-sept francs qui lui furent versés. Ces francs-maçons tout de même, quels monstres ! Un des religieux de l'endroit, dans l'imprudent transport de son indignation, écrivit l'aventure à son frère qui habitait Senlis, et celui-ci, par l'organe

(1) Arch. Nat. B. B.^{18} 1726.

du lieu, en régala la population. La morale de l'histoire est que la protestation du Général Mellinet eut du bon. L'enquête dévoila la fourberie de l'individu, pour le bien des Franciscains comme pour celui de la Franc-Maçonnerie. On ne poursuivit pas le *Journal de Senlis* qui non seulement s'était publiquement repenti mais avait même publié la protestation de la loge de Bordeaux. Mais en haut lieu on ne prit cette résolution qu'après avoir consulté Mellinet : « M. Le Général et cher Collègue, dans l'esprit de conciliation et d'apaisement il serait de bonne politique de retirer votre plainte. J'ai l'assurance que cette détermination serait favorablement accueillie par l'opinion publique à Senlis. Les rectifications publiques qui ont eu lieu vous sembleront sans doute donner aux loges une satisfaction suffisante. *J'attendrai pour donner mes instructions aux magistrats* que vous ayez bien voulu me faire connaître si vous partagez ces appréciations... » (1) Le général, bon prince, partage ces appréciations ministérielles ; et le Procureur Général d'Amiens, la procédure étant commencée, rend une ordonnance de non-lieu.

Il faut même convenir que le Grand-Maître général Mellinet poussa parfois très loin — trop loin ! — son zèle à défendre ses administrés. La petite ville de Perthuis, dans l'arrondissement d'Apt (Vaucluse) possédait une loge, *Le Triomphe de l'Amitié*, à laquelle le Grand Orient, en octobre 1861, avait accordé des Constitutions. Ses membres se tenaient mal, autrement dit ils se répandaient en propos démagogiques et faisaient ostentation d'un tel mépris pour les Autorités de l'endroit, que le préfet de Vaucluse prit un arrêté ordonnant la fermeture du dit atelier. Mais les francs-maçons ne voulurent rien savoir. Le commissaire, malgré son écharpe, ne leur en imposa pas. Le gardien du local non seulement refusa de le laisser entrer, mais il lui ferma la porte au nez après s'être livré à son endroit « à des gestes outrageants ». De quelle nature furent ces « gestes outrageants » ? Le procureur général de Nîmes, qui rend compte de l'affaire au Garde des Sceaux, ne le précise pas. Mais ce qu'il précise, c'est le tumulte et le refus d'obéir qui accueillirent la sommation lorsque le commissaire, revenu à la charge le soir même avec une escouade d'agents, put pénétrer à l'intérieur du temple. Ces bourgeois, au cerveau nourri de périodes révolutionnaires, déclarèrent « qu'ils ne sortiraient que par la force des baïonnettes ». Bref, ce fut proprement un beau scandale qui ameuta sur les lieux de la scène (il était pourtant plus de dix

(1) Arch. Nat. B. B. 18 1726.

heures du soir) un grand nombre d'habitants. Les frères en écrivent à Paris au Grand Orient, et le Procureur au ministre de la Justice. Le substitut du Procureur, dans son ardeur juvénile, voudrait que l'on poursuivît tous les membres de la loge pour infraction à l'article de la loi défendant les associations de plus de vingt personnes ; mais le Procureur, qui est prudent, préfère ne pas mêler la Franc-Maçonnerie à cette histoire. Il décide de ne citer en justice individuellement que les quatre principaux perturbateurs, les uns « sous l'inculpation d'outrages envers le commissaire de police », les autres pour « provocation publique de la désobéissance aux lois ». Il semble que ce soit là une façon assez habile d'arranger les choses. C'était compter sans le général Mellinet. Celui-ci va voir le ministre de l'Intérieur. Et voici un fragment de la lettre qu'écrit le ministre à son collègue de la Justice. Les termes en méritent d'être soulignés, car ils montrent l'ennui — pour ne pas dire la peur — qu'éprouvait le Pouvoir de déplaire à la Franc-Maçonnerie :

« *En ce qui me concerne, Monsieur et cher Collègue, des raisons d'ordre politique d'une certaine gravité me font désirer qu'il ne soit pas donné suite à l'action judiciaire intentée aux membres de l'ancienne loge de Perthuis par M. le Procureur Impérial d'Apt. Je verrais des inconvénients réels à ce que cette affaire fût portée devant les tribunaux. Elle soulèverait des questions d'une nature délicate, elle donnerait lieu à des récriminations dont il faut éviter le fâcheux retentissement et je désire vivement que les poursuites ne soient pas continuées.* »

Le Garde des Sceaux ne peut tout de même pas arrêter l'affaire qui lui semble avoir été réduite à des proportions raisonnables, mais il donne des instructions pour que les inculpés sortent à peu près indemnes de l'aventure. Les magistrats, catéchisés, paraissent « avant l'audience disposés à entrer dans cette voie ». Mellinet intercède directement auprès du Procureur. Les prévenus ont été frappés de trois et cinq jours d'emprisonnement en première instance, le tribunal d'Appel convertira cette condamnation en une simple amende. Ouais ! C'était compter sans la verve des énergumènes, qui, loin d'exprimer des regrets pour leurs propos délictueux, les réitèrent en pleine audience, traitant le commissaire de « délateur » et soutenant cette thèse fâcheuse « que les loges maçonniques ne relevant que du Grand-Maître, il n'existe en dehors d'eux [de lui ?] aucun pouvoir ». Bref, ils rendirent inexécutable l'indulgence promise, et la première peine ne put être que confirmée. Il semblerait qu'après une telle attitude l'intérêt du Grand Orient eût été de rester

coi et de ne pas paraître couvrir l'insolence des francs-maçons de Perthuis. Or, sur la demande de Mellinet, le ministre de l'Intérieur, désavouant en somme son préfet, autorisa la réouverture de la loge — et ce avant même la comparution des coupables devant les juges de la Cour d'Appel ! (1).

Mieux ou pis, le Grand-Maître ne s'en prend pas seulement aux civils qui calomnient la « Secte », mais aux religieux mêmes. Sainte-Beuve dans son discours avait reconnu à ces derniers le droit de l'injurier, de la répudier, de la maudire. Mellinet n'est pas du tout de cet avis, à moins que ces religieux ne mettent quelque mesure dans leur hostilité. Il le fit bien voir lorsque la loge *La Sobriété* de l'Orient de Dax (Landes) lui signala les intempérances de langage d'un Archiprêtre de l'endroit. En octobre 1868 ce curé du haut de la chaire et durant deux sermons consécutifs avait fait « une sortie des plus vigoureuses contre la Franc-Maçonnerie », dénonçant l'existence d'une loge dans la localité, menaçant de l'excommunication le propriétaire qui lui donnerait asile et ajoutant même qu'il cesserait l'office s'il apprenait qu'un franc-maçon le souillait de sa présence.

La réclamation du Général Mellinet au Garde des Sceaux avait été conçue en des termes mesurés mais pressants :

« ... Le discours tenu en chaire par le curé de Dax contient à la fois la critique ou censure des actes du gouvernement et l'excitation au mépris et à la haine d'une classe de citoyens qui, professant et pratiquant la fraternité universelle, basée sur l'unité divine et l'immortalité de l'âme, croient servir utilement leur pays et l'humanité.

Il appartiendra à Votre Excellence, Monsieur le Ministre, et à votre Collègue du Département de l'Intérieur, d'apprécier les moyens à employer pour mettre un terme à des abus de la nature de ceux que je viens d'énoncer et qui malheureusement se produisent trop fréquemment dans plusieurs départements de la France.

Certes ce ne sont point les maçons qui avec leur tolérance habituelle appelleront sur la tête de qui que ce soit les rigueurs de la justice ; mais tout en désirant épargner aux hommes égarés par le fanatisme religieux l'éclat d'une décision judiciaire, qu'il me soit permis d'espérer, Monsieur le Ministre, qu'une mesure administrative fera enfin cesser un état de guerre aussi nuisible à la religion qu'à l'honneur et à la dignité de l'Ordre maçonnique. »

Le cas était-il grave ? Il nous ne apparaît pas tel aujourd'hui où de plus virulentes attaques ont émoussé la sensibilité des francs-maçons. Il semble d'ailleurs, d'après le rapport qui fut demandé au procureur

(1) Arch. Nat. Bb^{18}. 1738. Doc. 5468. Ce dossier contient, avec détails, toute la correspondance échangée sur cette affaire.

général, que les plaignants avaient exagéré les faits. L'Archiprêtre était un homme plein de vertus, d'un caractère respectable mais facilement emporté. On prierait l'évêque d'Aire de tempérer son humeur belliqueuse, en l'invitant à mettre désormais dans ses propos la bénignité évangélique.

Ce fut la solution adoptée. La seule acceptable d'ailleurs, et à laquelle se rallie volontiers le Grand-Maître du Grand Orient. Le curé était en vérité chez lui, dans son église, comme un franc-maçon l'est dans son Temple. Seulement le bénéfice moral obtenu était tout de même important. On allait en somme blâmer un prêtre pour n'avoir fait que rééditer l'anathème du Vatican. Et ce n'était pas une si petite victoire — que les frères n'obtiendraient plus sous la République (que l'on affirme être *leur* République !)

* * *

Au fond, il disait vrai, M. de Persigny. La Franc-Maçonnerie était anticléricale, mais se gardait de toute ingérence dans le domaine politique. L'attaquer en raison de ses opinions philosophiques était difficile puisqu'elle ne faisait qu'abonder dans les vues que partageaient maints amis de l'empereur et même — ostensiblement — son oncle Jérôme Napoléon, qui sans le décret officiel imposant au Grand Orient le maréchal Magnan, aurait vraisemblablement été nommé Grand-Maître de cette obédience. La Franc-Maçonnerie était sage, et paraissait toujours légitimer l'opinion exprimée à la séance du 13 avril 1849 par un membre de la Commission du Projet de Constitution « que, dans aucun temps, le G.·. O.·. n'avait permis des réunions politiques au sein de la maçon.·., car c'eût été vouloir lui faire perdre son caractère ». Elle prenait soin de ne pas intervenir dans les affaires de l'Etat — qui d'ailleurs ne lui permettait pas la plus légère incartade. Quand le *Mémorial d'Aix*, fin juin 1866, publie une adresse de la loge maçonnique de l'endroit en faveur de la Paix, à faire parvenir à l'Empereur par le général Mellinet, la Cour d'Aix dénonce ce fait au Garde des Sceaux comme « une invasion incontestable sur le domaine politique, c'est-à-dire comme une invasion que le Gouvernement peut avoir intérêt à connaître et à réprimer » (1).

Oui. La Franc-Maçonnerie, sous l'Empire, donne toute satisfaction à l'Autorité. Et — reproche qui peut paraître aujourd'hui invraisembla-

(1) Arch. Na. Dossier Bb. 18 1726.

ble — en 1861 un de ses membres, le Dr Berchtold-Beaupré, « philalèthe », lui fera grief de ne pas s'occuper de politique (1). Mais cet anticléricalisme n'en était pas moins du républicanisme larvé. On peut flirter avec la politique comme avec une jolie femme qui ne peut s'en fâcher tant que la « déclaration » ne s'ensuit pas. Mme Adam (Juliette Lamber) dans ses *Premières Armes littéraires*, a excellemment rendu l'état d'esprit qui régnait alors dans les milieux d'avant-garde :

« Le positivisme de Littré, plus encore que celui d'Auguste Comte, avait détaché les francs-maçons du Grand Architecte de l'Univers. L'Empire soufflait l'agitation anti-cléricale dans les loges et trouvait au fond de l'âme des foules les suspicions contre les prêtres qu'y avait, peu à peu, fait pénétrer le *Juif Errant*. *Le Siècle*, qui tirait à trente mille exemplaires, chiffre considérable alors, secrètement dévoué par son directeur, M. Havin, à M. de Morny, cultivait chez ses abonnés, épaves du parti républicain de 1848 en province, les vieilles idées voltairiennes. Flaubert, à cette époque, appelait Voltaire « un saint, une âme tendre ». Peyrat disait, bien avant Gambetta : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi. »

Guéroult (et l'on affirmait que l'*Opinion Nationale* n'avait été fondée que pour cela), inspiré par le prince Napoléon, menait, à grand fracas, sa campagne de mangeur de prêtres.

M. de Morny, le prince Napoléon, les francs-maçons, les positivistes, les bourgeois voltairiens, les républicains de tous les groupes, faisaient en France la même besogne que l'habileté de Cavour, la propagande ardente de Mazzin et de Garibaldi, faisaient en Italie. » (2)

Ainsi nous percevons très bien l'orientation nouvelle que va prendre la Franc-Maçonnerie.

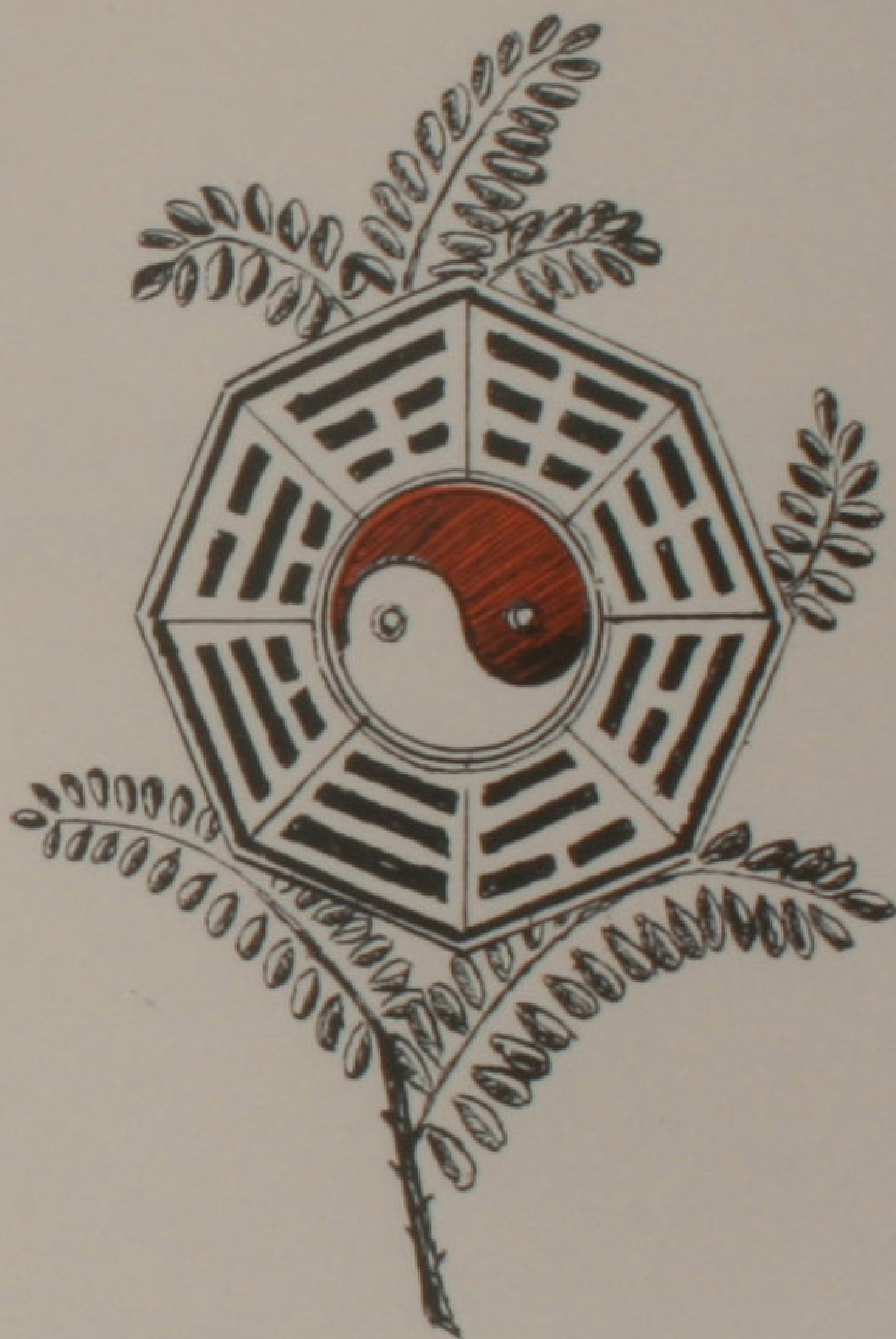
C'était la lutte des encyclopédistes contre le clergé qui recommençait. Mais *cette fois* le smaçons s'en mêlaient. Ce caractère combatif qu'ils n'avaient pas eu sous Louis XV, on le leur avait néanmoins tellement attribué qu'ils avaient fini par y croire — par l'accepter — et par le justifier. « Ecrasons l'infâme » ! Massol (3) témoigne déjà dans ses interventions en loge de l'irritation que lui cause la formule du Grand Architecte dans le ritualisme du Grand Orient. Il n'arrive pas encore à persuader

(1) *Isis ou l'Initiation maçonnique. Fribourg*, 1859, in-8°.

(2) Mme Adam (Juliette Lamber) : *Mes premières Armes Littéraires et Politiques. Paris, loc. cit.*, in-16, p. 288-229.

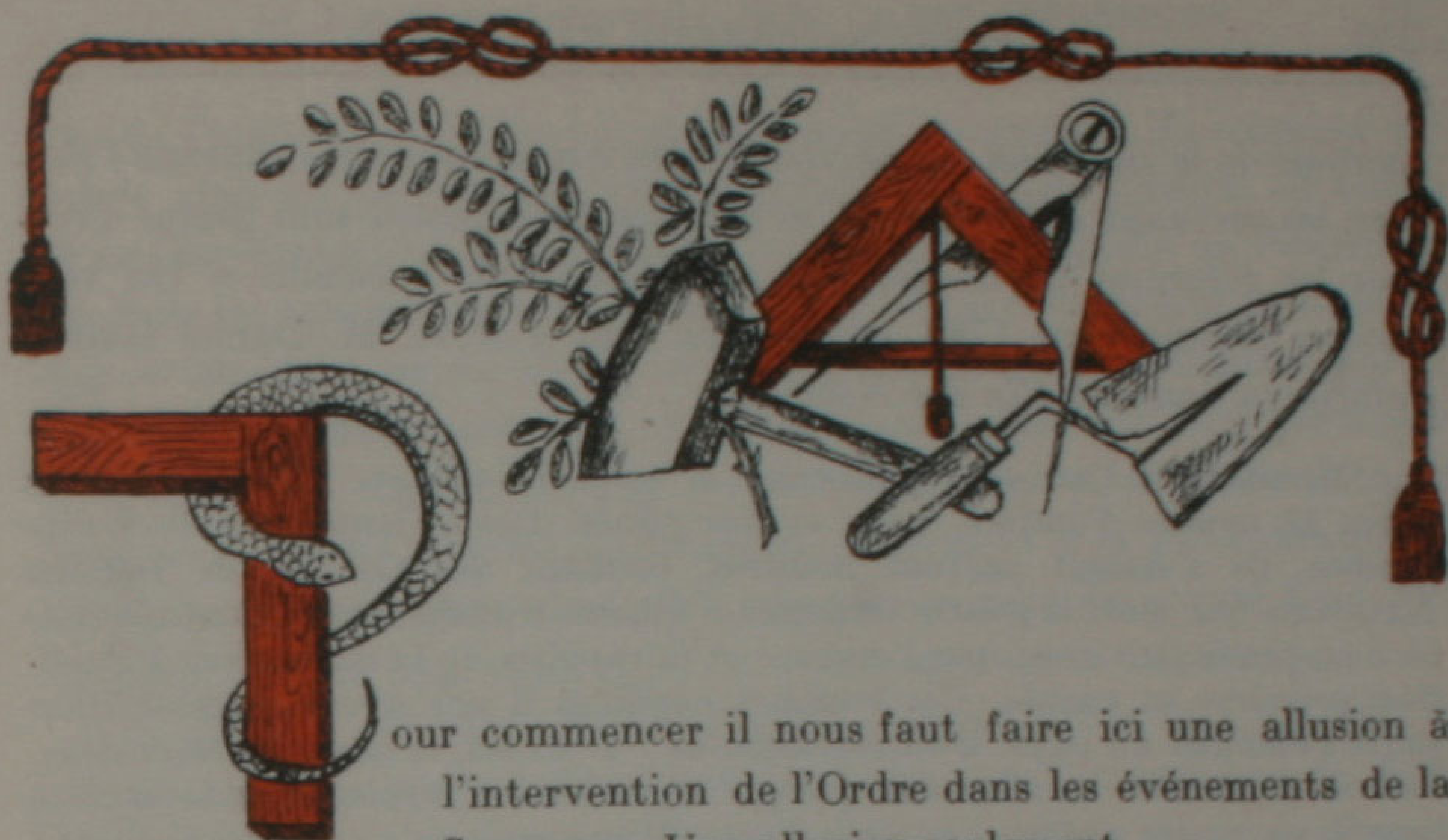
(3) Ce philosophe fut l'ami le plus intime de Proudhon et son collaborateur à *La Voix du Peuple*. Vénérable d'une loge de Paris, Massol fut un des plus véhéments protestataires contre la maîtrise du maréchal Magnan imposée au Grand Orient par Napoléon III. Son journal *La Morale Indépendante*, qu'il créa en juillet 1865 pour prouver (ce qui faisait encore scandale :) que la morale est indépendante de toute religion, fit grand bruit à l'époque et provoqua de vives polémiques. Remarque assez curieuse : les francs-maçons d'aujourd'hui paraissent avoir complètement oublié ce propagandiste — au talent indiscutable — d'une doctrine qui leur est devenue chère.

ses frères de la nécessité qui s'impose pour lui de la supprimer, mais c'est une campagne qui, avec les ans, gagnera de plus en plus de terrain et qui aura son aboutissement inévitable en 1877 — lorsque le Grand Orient effacera de sa Constitution la fameuse Déclaration de Principes votée avec enthousiasme en 1849, par laquelle il reconnaissait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.



X

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LA IIIe RÉPUBLIQUE



Pour commencer il nous faut faire ici une allusion à l'intervention de l'Ordre dans les événements de la Commune. Une allusion seulement.

La Franc-Maçonnerie joua-t-elle un rôle sous la Commune ? Ici encore il nous faut établir une discrimination entre les obédiences et les loges. Nous ne nous étendrons pas sur la manifestation sentimentale que firent des frères décorés de leurs insignes en déployant entre les deux camps rivaux, comme un signe de paix et un appel à la concorde, l'arc-en-ciel de leurs bannières. Elle n'a point à entrer dans l'historique des relations de la Franc-Maçonnerie et du Pouvoir, précisément parce que ces frères n'agissaient qu'à titre individuel. Nous n'ignorons pas que, par leurs affiches et manifestes ils s'arrogèrent le droit de parler au nom de l'Ordre ; et les chefs du mouvement insurrectionnel avaient tout intérêt à n'en pas douter. Mais le Suprême Conseil et le Grand Orient se gardèrent bien de sanctionner le geste à la fois symbolique et politique des francs-maçons, aux bonnes intentions compromettantes. Ils les désavouèrent même — en quoi ils agirent sagement, d'abord par obéissance à leur principe de neutralité, ensuite par prudence. S'ils s'étaient engagés officiellement dans cette affaire, le père Thiers, aux heures tragiques des représailles, n'eut peut-être pas hésité à leur faire payer de leur existence une communion avouée avec la Commune. Il n'y a donc pas lieu, comme l'ont fait trop d'écrivains, d'attacher une importance historique à un incident provoqué par des loges « avancées », et où les obédiences ne prirent aucune part.

* * *

Ici encore, dans l'avènement de la République, on constatera l'intervention des loges. Parce que ses premiers dirigeants se montreront à la

hauteur de la situation, on ne voudra pas comprendre que, durant l'Empire, les cerveaux ont fermenté, et que des intelligences sont prêtes à réaliser les réformes envisagées par les éléments de « gauche ». On veut encore, comme pour 1789, croire à un mot d'ordre. M. Daniel Halévy l'affirmera dans *La Fin des Notables* :

« Maintenant l'armée républicaine a ses sous-officiers. Ils apparaissent après 18 années d'empire, mûrs et disciplinés. Dès le lendemain du 4 septembre, ils s'étaient partout montrés, formant des Comités de Défense Nationale qui, sitôt la guerre terminée, s'étaient transformés en Comités électoraux, trahissant ainsi, par l'aisance et la rapidité de la manœuvre, l'intention première et cachée. Ces hommes capables d'agir avec ensemble dans toute l'étendue du pays, d'où sortaient-ils ? *L'accord, la sûreté de leurs actes, incitent à chercher derrière eux quelque organisation préalable, et la seule à laquelle on puisse penser, c'est cette Franc-Maçonnerie qu'a respectée le Second Empire, et que nous savons appelée à un avenir considérable.* M. Barante le dit à l'Assemblée ; c'est du sein des Sociétés secrètes que sont issues, en septembre 1870, les Commissions Municipales qui ont régi les grandes villes. Derrière Gambetta et ses amis, la F.·. M.·. est présente, et puisqu'il faut enfin à tous les régimes une classe dirigeante, c'est elle qui se prépare à en fournir les membres et à donner à la République *par elle fondée* et maintenue, son orientation, sa prudence, son esprit. » (1)

L'article d'Edmond About dans ses *Causeries*, où il démontre l'innocence de l'Institution en écrivant : « Comment la Franc-Maçonnerie serait-elle factieuse, l'empereur lui-même désigne son Grand-Maître », aurait dû gêner M. Daniel Halévy. Il ne le gêne pas du tout. Lui aussi, ainsi que Barruel pour la Révolution française, croit à une influence occulte ignorée du Grand-Maître comme elle échappait jadis au duc d'Antin, au comte de Clermont et même au duc de Chartres et à Joseph Bonaparte. « A côté du Grand-Maître imposé, écrit-il, le Conseil de l'Ordre, élu, sauvegardait les libertés secrètes des loges, et About se garde bien de l'écrire. » Mais non, il y a là un phénomène, dirons-nous de capillarité qui fait que tous les frères subissent l'atmosphère libérale des loges. N'oublions pas que déjà ils s'enorgueillissent de la réputation faite à leur Ordre d'avoir préparé et vivifié la Révolution française. Ils sont anticléricaux, évidemment. Donc ils sont tout prêts, surtout la Province (nous l'accordons à M. D. Halévy) — la province étant toujours plus « avancée » que Paris — à soutenir l'Etat républicain, mais croire qu'ils lui ont imposé une règle de conduite et un programme témoi-

(1) Daniel Halévy : *La fin des notables. Paris*, 1933, in-16, chap. intitulé *Gambetta*, p. 13.

gne de l'ignorance où l'on est généralement du manque de cohésion qui existe dans les décisions de leurs conseils directeurs. Comme au temps de la Convention, les francs-maçons ont peut-être apporté au Parlement ou dans les sphères gouvernementales l'art de savoir écouter et de coordonner les idées, en un mot le sens de la discipline qui s'acquiert par la fréquentation des ateliers. En effet, plusieurs d'entre eux vont participer au pouvoir — situation qu'ils devront beaucoup plus à leur activité profane qu'à leur activité maçonnique. Seulement si la Franc-Maçonnerie n'a pas été un agent bien actif dans l'avènement du nouvel Etat, elle va jouer un rôle important dans la transformation de ses rouages.

Est-ce parce que cette fois la liberté va cesser d'être un vain mot, et qu'elle va enfin réaliser l'ambition des frères révolutionnaires de 1830 et de 1848 en participant aux affaires publiques ? Non. Si certains membres des deux obédiences étaient animés d'un tel désir, ces obédiences mêmes, fidèles à leurs principes plus par tradition que par une obéissance raisonnée, ne les aideraient pas à l'exaucer. Du moins pas encore. Si la Franc-Maçonnerie se trouva mêlée à la politique, ce fut uniquement son anticléricalisme qui l'y poussa. Elle n'avait pas tort d'être anticléricale, du moins si l'on tient compte de son postulat. Le cléricalisme impliquant la prétention du catholicisme de s'immiscer dans la gestion de l'Etat et surtout d'imposer sa doctrine à toutes les consciences, il était logique que la Franc-Maçonnerie lui rendît la monnaie de sa pièce du pape en le combattant de toute son énergie.

La République avait hérité de l'Empire une organisation politique et administrative où l'ecclésiastique et les pratiques de surveillance tenaient encore une place considérable. On continue même de moucharder les loges (1). Depuis et y compris le Ier Empire, le catholicisme avait aidé à la discipline des esprits et à la résignation des âmes, et les rois et les empereurs, tout en mettant parfois une barrière à ses empiètements, s'étaient bien gardés de se priver de ses services. La formule intéressée « il faut une religion pour le peuple » — sous laquelle s'abritaient tous les privilèges ; formule jadis approuvée par Voltaire, et magnifiée par Robespierre — avait eu pour tous les régimes successifs l'autorité d'un dogme. Un Louis XVIII ou un Napoléon peuvent se permettre d'être des incroyants ; leurs sujets, non. Ce serait dangereux — et imper-

(1) Le préfet de police Andrieux écrit : « L'Association maçonnique ne peut échapper à la surveillance du préfet de police ; de tout temps elle a réchauffé des agents dans son sein. » Cf. Journal *La Lanterne* des 5 et 6 juillet 1882.

tinent. La hiérarchie des classes s'en trouverait compromise. Il existe des opinions de luxe comme il est des objets de luxe ; les maîtres sont choqués de les trouver chez leurs esclaves. Ce n'est pas seulement l'instinct de sécurité qui provoque ce sentiment, mais l'orgueil égoïste de tout être de goûter des joies particulières, ou simplement d'avoir une chose que la multitude ne possède pas. Le malade le plus disgracié qui souffre d'un mal exceptionnel regarde avec supériorité ses compagnons d'hôpital. Il serait peiné si, à son contact, ceux-ci acquéraient la même infortune.

Les dirigeants ne tenaient pas non plus à rendre contagieuse leur impiété. Au contraire ils s'étaient toujours pliés, du moins dans les circonstances officielles, au cérémonial de l'Eglise. Celle-ci participait encore, lorsque la 3e République vint au monde, à l'éducation de la jeunesse. Nous ne rappellerons pas ici les polémiques que suscitèrent la loi Falloux et son abrogation. Les congréganistes ont encore une influence dont il faut dorénavant préserver le régime. La République ne sera démocratique qu'à ce prix. C'est pourquoi tout l'effort des jeunes hommes appelés à jouer un rôle dans le gouvernement, les Floquet, les Brisson, les Gambetta, les Jules Ferry, se portera d'abord à l'abolition dans l'organisme du pays de toute ingérence ecclésiastique. Or tous ces ardents défenseurs de la laïcité sont francs-maçons. Ils se trouvent apporter dans la lutte l'esprit des loges. Par un compréhensible entraînement, ces loges les suivront et les soutiendront dans les affaires qui débordent la question religieuse. Et alors — pente fatale — du moment que la Franc-Maçonnerie en arrivait à se préoccuper des affaires de l'Etat, elle devenait étatiste. Et patriote ! ce qui allait à l'encontre de son principe d'universalité. Qu'on nous comprenne bien : que les francs-maçons, en tant que membres de la Cité, se montrent les loyaux défenseurs de cette Cité, cela ne se discute pas. Mais la Franc-Maçonnerie n'avait point à mêler ses bannières de fraternité aux étendards des guerriers. Si l'Empire premier l'utilisa, ce fut pour faciliter la pacification des régions conquises, mais non pour aider — comme elle le fera tant en France qu'en Allemagne — aux exercices belliqueux. Quand on prend sa part du pouvoir, au lieu de s'en tenir à l'écart, la solidarité qu'elle implique oblige à de regrettables compromissions.

En s'assimilant au régime, l'Ordre abandonne son particularisme, renonce bénévolement à ses privilèges. Nous verrons un jour le Grand Orient et le Suprême Conseil solliciter cette reconnaissance officielle que

leurs aïeux sous Napoléon III avaient prudemment refusée. La Grande Loge de France ne suivra pas l'exemple, du moins jusqu'à nos jours. Qu'on n'objecte pas que les lois actuelles sur les sociétés ont subi depuis l'Empire des modifications qui les rendent moins investigatrices. Il y a là surtout une question de principe. L'Institution était, si l'on veut et sans prêter à cette locution le sens agressif que lui donnent ses adversaires, un « état dans l'Etat ». En se confondant avec cet Etat, disparaît cette originalité dont elle tirait orgueil. Quant au fait même, il a cet inconvénient de la rendre vulnérable. Que ces lois sur les associations, par la suite d'événements comme il peut s'en produire même en République, deviennent plus inquisitrices, la Franc-Maçonnerie pourrait avoir à souffrir de leur application.

* * *

Certains ateliers revendiquent non seulement comme un droit, mais aussi ce qui est plus grave, comme un devoir, « d'agir ». Ce qui constitue au premier chef une hérésie maçonnique, contraire au principe essentiel de l'Ordre. On abandonne le terrain de la pensée, dont la fécondité peut ensemencer l'avenir, pour se cantonner dans le domaine de l'action dont la récolte n'a qu'une valeur transitoire. Au lieu de rester au-dessus de la mêlée, la Franc-Maçonnerie collabore aux luttes politiques, et, donnant des coups, en reçoit. C'est dans la norme. Son prestige s'en est trouvé considérablement amoindri. Le parti prêtre en a profité pour légitimer ses accusations. Ces accusations, souvent calomnieuses jusqu'alors, se trouvaient justifiées par des professions de foi malencontreuses ou des paroles d'hurluberlus prononcées dans les Convents, lesquelles paroles, au lieu d'être supprimées d'autorité par la sagesse autoritaire des Grands-Maîtres étaient reproduites dans le compte-rendu *in extenso*. En les premiers temps de la République (et on peut même dire que son attitude demeure aujourd'hui la même), le Suprême Conseil n'adoptera nullement cette incorrection maçonnique de ses ateliers. Son Grand Commandeur Adolphe Crémieux est pourtant un libéral dans l'acception exacte et mesurée du terme, il l'a prouvé en maintes circonstances. Seulement il est maçon et il estime, comme d'autres, comme bien d'autres (même aujourd'hui) que le devoir maçonnique ne se doit pas confondre avec le devoir profane. Malheureusement pour lui, les jeunes frères reçus dans l'Ordre depuis l'avènement de la République, n'y ont été attirés que par

sa réputation d'anticléricalisme. Il n'y a pas encore à cette époque ces sociétés si nombreuses comme la Ligue des Droits de l'Homme, les groupements politiques et révolutionnaires où leur activité pourrait plus efficacement s'exercer.

Ils ignorent tout de la Franc-Maçonnerie, de son passé et de ses traditions. L'apparat symbolique et son ritualisme ne les intéressent pas, ils trouvent que ce sont là des pratiques surannées, et s'ils l'osaient, ils en provoqueraient la suppression pour les remplacer par un texte précis d'un enseignement plus immédiat. Sa formule « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers » les exaspère. Ils considèrent cette invocation comme un restant de religiosité attentatoire à leur concept d'hommes libérés de toute superstition. Les revendications qu'ils font sur le domaine maçonnique, tout en étant sincères, cachent au fond leur désir de s'affranchir de la lettre du Règlement pour en émanciper l'esprit. Ils prennent avec ce règlement des licences que le pouvoir central ne laisse pas passer, ne peut laisser passer sans abdiquer, avec son droit de contrôle, sa responsabilité envers le gouvernement et son respect des intangibles Constitutions. Et ce qui devait arriver se produisit.

En 1880 se crée la *Grande Loge Symbolique Ecossaise*, surtout sous l'impulsion de l'orateur de la loge *La Justice*, le frère Gustave Mesureur qui fera dans la sphère politique une carrière retentissante. Ce sont des ateliers bleus, c'est-à-dire du 1er au 3e degré, qui la composent. Ils apportent en maçonnerie une mentalité, peut-être pas nouvelle, mais délibérément tournée vers les questions politiques. Tout de même ils sont forcés de composer avec les obligations qui s'attachent à leur qualité de maçons — malgré eux ou, plus justement dit, inconsciemment. Il y a dans les loges une atmosphère pondératrice, émanant de leur discipline, qui s'oppose à une action trop révolutionnaire. Ces novateurs ne peuvent, de gaieté de cœur, se retrancher de la communauté. S'ils sont un peu turbulents à l'extérieur du temple, ils comprennent qu'ils doivent garder dans leur attitude maçonnique une réserve susceptible de leur valoir la considération et la « reconnaissance » des obédiences existantes. Celles-ci ne sont plus dans la possibilité d'en appeler au Pouvoir pour étouffer les dissidences. En apportant avec elle la liberté de réunion (avec cependant, durant les premières années l'autorisation préalable de la police), la République a supprimé le monopole du Grand Orient et du Suprême Conseil. D'autres puissances maçonniques peuvent se former sans inconvénient, les femmes elles-mêmes en profiteront pour fonder bientôt, sous

l'impulsion d'un ancien sénateur de la Seine, le f.·. Georges Martin, une Grande Loge qui prendra nom *Le Droit Humain.* Cette tactique adroite de la *Grande Loge Symbolique* lui vaudra de nouer des relations officielles avec le Grand Orient, voire même avec le Suprême Conseil contre lequel on s'était révolté. Ce contrat entre les orthodoxes et les dissidents amènera une révolution dans l'Ecossisme dont le Suprême Conseil fera les frais. Après des pourparlers et des incidents qui n'ont pas à être rappelés ici, ce dernier accordera aux loges bleues l'autorisation de se gérer elles-mêmes, se refusant même le droit de tout contrôle sur leurs travaux. La Grande Loge Symbolique fusionnera alors avec les ateliers demeurés fidèles, pour fonder l'obédience qui existe depuis 1904 sous le nom de *Grande Loge de France.* L'Ecossisme français se subdivise donc actuellement en deux corps autonomes : *Le Suprême Conseil* qui gère les Hauts Grades (c'est-à-dire les ateliers du 4e au 33e degré) et *La Grande Loge de France* qui a sous sa juridiction les ateliers du 1er au 3e degré.

Il nous a fallu rappeler ici ces détails, qui ne visent pourtant que l'Ordre intérieur, pour mieux faire comprendre les modifications qui s'ensuivront dans l'état d'esprit de la Franc-Maçonnerie. Le Suprême Conseil, en raison de son caractère d'internationalité et de l'âge de ses dirigeants inamovibles, avait forcément une influence modératrice sur les travaux de ses loges bleues. C'était un Sénat qui mettait le holà aux tentatives trop accusées d'émancipation non seulement maçonnique mais extra-maçonnique.

Les nouveaux frères de la Grande Loge de France, en succédant aux frères imbus des anciennes méthodes ou en les dominant de l'emprise du nombre, pouvaient suivre désormais le chemin où s'était engagé le Grand Orient et témoigner également de leurs opinions nettement républicaines et *antireligieuses.*

De l'anticléricalisme à l'antireligion la courbe avait été insensible. On n'arborait point la doctrine athéiste, il faut le préciser pour détruire une calomnie propagée par les adversaires catholiques. Nous employons le mot calomnie non pas que nous considérions comme un mal le fait d'être athée, mais parce que l'accusation est injuste. Le Grand Orient, en supprimant la formule du Grand Architecte dans l'ordonnance de ses travaux, a peut-être eu tort au point de vue symbolique (parce qu'il était permis à chacun de l'interpréter selon sa convenance), mais il ne l'a fait que pour obéir aux susceptibilités de ceux qui y voyaient un

attentat à leur liberté de pensée. Il se peut que, même envisagé sous cet angle, le geste n'ait pas été heureux. Toutefois, et c'est là l'utilité de cette démonstration, il n'impliquait pas une profession d'athéisme. Les puissances maçonniques anglo-saxonnes qui l'ont excommunié pour cet acte ne s'y sont pas trompé, comme on le croit généralement. Elles ont rompu avec lui ou l'ont blâmé parce que pour elles le Grand Architecte n'a pas, comme l'entendent les francs-maçons écossais, une signification purement symbolique pouvant prêter à maintes traductions, mais impliquait la reconnaissance obligatoire de Dieu, tel que l'entendent les Religions. L'Athéisme était admis dans la Franc-Maçonnerie française comme le prouve la présence au XVIII[e] siècle de frères comme Helvétius, La Dixmerie, Lalande et d'autres, mais il ne fut et n'est nullement une obligation.

Il en va tout autrement de l'irreligion. Et cette entorse aux premiers principes sera pour beaucoup dans l'éloignement que ressentira pour elle une certaine élite, pas précisément croyante, mais qui, pour des raisons de famille ou de respectabilité, se montre rétive à toute originalité d'ordre spirituel.

* * *

La mentalité de la Franc-Maçonnerie s'était modifiée en même temps que les institutions profanes se laissaient pénétrer par un esprit démocratique. Elle-même, sous l'influence du libéralisme anglais, avait dans les débuts affiché comme principe l'égalité des hommes, égalité toute spirituelle qui ne comportait nullement pour l'époque une égalité de droits. On était aussi en loge pour l'union des peuples — gentiment. On n'y faisait point assaut de vives diatribes contre les misères des batailles parce que ces maux étaient lointains et n'atteignaient, à part quelques chefs aux pennons blasonnés, que des mercenaires payés pour les affronter. Depuis, le service obligatoire, ainsi que le champ plus étendu des hostilités et la plus grande portée des engins homicides ont développé, par un altruisme proportionné à l'intérêt de chacun, le sens de la religion humanitaire. Jusqu'au milieu du règne de Louis XIV les gens de qualité ne condamnent pas la guerre en soi. La guerre est affaire et plaisir de roi. S'ils sont pour la paix, c'est parce qu'elle ajoute à la douceur de vivre, et que les fâcheuses nouvelles des camps ainsi que les bulletins de victoire se mêlent assez désagréablement aux entretiens des ruelles et aux billets galants.

Mais à mesure que certains pays européens, de par leur situation géographique et l'affermissement de leur statut, prennent conscience de leur relative sécurité, le concept de concorde entre les peuples mûrit chez leurs élites. La Franc-Maçonnerie, en admettant dans son sein des hommes de toutes les religions par un noble esprit de réaction contre la rivalité des âmes, était logique en envisageant également la fin des hostilités entre les nations. Sans que la sentimentalité se mêlât à son expression, ce postulat se trouvait découler de sa création même — de son existence.

Alors la Franc-Maçonnerie n'était qu'un club — non un club au sens que lui ont laissé les Jacobins mais selon l'acception londonienne, c'est-à-dire ouvert à des hommes que groupe une conformité de goûts beaucoup plus qu'une conformité d'opinions. Ce ne fut d'abord qu'un jeu — l'époque ne permettait pas qu'il en fût autrement. Avec les années, le progrès des lumières et l'apport idéologique de la Révolution, le jeu cessa d'être uniquement de gastronomie, d'idéalisme verbal et de bienfaisance pour devenir philosophique.

Mais du jour où la philosophie acquiert le droit de s'extérioriser, elle considère comme un devoir de devenir politique.

Malheureusement la politique démocratique est la plus dissolvante de toutes, parce qu'elle se doit d'obéir aux inspirations de la foule. C'est pour un Ordre comme la Franc-Maçonnerie le reniement de ses principes, de tout ce qui constitue sa raison d'être.

* * *

Les Sociétés Secrètes expriment toujours une réaction contre un état existant. Dans les temps modernes, c'est à l'époque où la Religion étouffe sous les superstitions les plus saugrenues et où, tant en Angleterre qu'en France, l'incrédulité commence à troubler l'ordre social — qu'apparaît la Franc-Maçonnerie spéculative. Elle prêchait l'égalité. Mais qu'on ne se méprenne pas !, l'égalité de ses membres. Vouloir étendre cette égalité à tous les humains sera plus tard une déviation — une perversion — de ses commandements.

Réfléchissons que précisément parce qu'elles étaient secrètes, ces sociétés étaient en opposition avec l'esprit égalitaire des multitudes. Constituant *ab ovo* un privilège, elles étaient en rébellion contre leur dictature. Elles formaient un bloc cohérent contre l'incohérence des masses. La

Religion prolétarienne de Russie, en excommuniant les francs-maçons, ne s'est pas plus trompée sur ce point que la Révolution française brisant les colonnes de leurs temples.

La Franc-Maçonnerie ne faisait pas d'autre sélection que celle des bonnes volontés et des intelligences. Elle s'ingéniait à composer une élite, la recrutant sans se préoccuper des compartiments sociaux minés jadis par le Christianisme persécuté et reconstitués par le Catholicisme persécuteur. Le discours du chevalier de Ramsay, écrit aux premières années de la Franc-Maçonnerie, traduit nettement la grâce et la beauté de cette ambition.

Les sociétés secrètes comme la Franc-Maçonnerie que connaît et surveille le Gouvernement, loin d'être dangereuses pour ce dernier, étaient un de ses meilleurs points d'appui. Même la Restauration le comprend, en quoi elle se montre plus avisée que ne le croient ses propres défenseurs (ne soyons pas plus royalistes que le roi !). Le fait que l'Ordre participa à sa chute ne détruit pas cette assertion ; il ne le fit pas par des menées souterraines, mais sous la poussée de l'indignation qui souleva contre les Ordonnances de Polignac toutes les classes de la société. Qu'une dictature, soit de droite, soit de gauche, supprime l'Institution, cela se peut concevoir, mais tout autre régime a intérêt à la laisser vivre.

En la protégeant, Napoléon Ier eut certes l'ambition de la faire servir, par le canal des loges régimentaires, à la diffusion à l'étranger de la pensée révolutionnaire française. Mais il eut aussi la nette perception du rôle pacificateur qu'elle pouvait jouer dans l'Etat.

« Que venez-vous faire en loge ? » demande le Vénérable au néophyte. Et celui-ci, répétant la leçon à lui apprise, répond : « Vaincre mes passions et soumettre ma volonté ». Cette formule traduit l'esprit de l'Association. Au fond elle modère plus qu'elle n'envenime toute idée de révolte ; elle rend toute humeur inquiète moins inquiétante, et met le frein de sa discipline à l'insubordination de certains caractères. Il y a bien parmi ces derniers des énergumènes qui essaient de secouer cette discipline, mais leur verbe au ton trop élevé sonne mal parmi la sérénité du temple, et ils finissent *toujours* par se laisser assouplir par sa calmante atmosphère. Rappelons-nous le rapport du préfet de police de Louis XVIII, Delavau, pourtant si hostile à la « secte », hésitant à en conseiller la suppression en raison même de l'abri pondérateur qu'elle offrait à l'agitation des Carbonari.

Cette constatation apparaîtra étrangement paradoxale à ceux qui

voient la Franc-Maçonnerie abritant une engeance de mauvais sujets toujours prêts à détruire ou à asservir les pouvoirs, tant religieux que laïques. Les convaincrons-nous ? Nous ne l'espérons pas. Qui sait si nous-même, lorsque nous jugeons avec une sévérité étourdie un Ordre comme celui des Jésuites, par exemple, nous ne péchons pas plus par ignorance que par mauvaise foi ? Nous ne le répéterons jamais assez : il faut tellement connaître une société — ou un individu — avant de pouvoir en apprécier les qualités ou les défauts !

Combien a raison Charles Nodier — pourtant bien peu suspect de partialité à l'égard de la Franc-Maçonnerie — écrivant dans ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire* :

« Les hommes ne se réunissent jamais que sous l'empire d'une idée d'harmonie, et toutes les fois que vous découvrirez dans le conciliabule le plus suspect un cérémonial convenu, vous pourrez être certain d'y trouver un profond sentiment d'ordre. » (1)

Quand Me Henri-Robert écrit : « Silencieusement, les Sociétés Secrètes font leur besogne. Elles achèvent de transformer l'opinion » (2), il se trompe. C'est une grande erreur de croire à « l'action » des Sociétés Secrètes. Nous ne parlons pas bien entendu de celles qui se créèrent pour un but politique et que nous appellerons plutôt des sociétés cachées. Nous faisons allusion à ces associations qui, tant dans le monde antique que dans le monde moderne, ont servi de « divertissement » à leurs adeptes. En effet elles les divertissaient, au sens exact du mot, de l'agitation profane. Elles leur offraient un asile pour leur pensée, et pour que cet asile ne fût pas troublé, on soumettait à des épreuves tous ceux qui désiraient s'en voir ouvrir les portes. Elles ne constituaient nullement, pas plus en Egypte ou dans le monde greco-latin que dans l'Europe moderne, des groupements de conspirateurs. Ce sont des âmes éprises de sérénité qui fraternisent, des esprits beaucoup plus désireux d'augmenter leurs connaissances ou de s'accroître en profondeur que de se concerter pour un but défini.

Les sociétés secrètes n'ont et n'ont jamais eu de doctrine.

---

(1) Charles Nodier : *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, nouvelle édition, avec notes et augmentations considérables ; *Paris*, S. D. ; 2 vol. in-16. *Cf.* le t. II presque entièrement consacré aux maçons, aux carbonari et aux sociétés secrètes sous l'Empire premier.

(2) Henri-Robert : *Les grands procès de l'histoire*, 6e série, « L'Agonie du Régime ». *Paris*, in-8°, p. 191.

C'est ce qui leur permit de vivre, sinon elles auraient disparu fatalement avec la débâcle ou la victoire de cette doctrine. La Franc-Maçonnerie a subsisté, alors qu'aucune organisation profane à dessein politique ou même économique n'a pu résister aussi longtemps à la poussée des événements, précisément en raison de son idéalisme religieux, de son langage sentimental, de sa phraséologie abstraite où ne s'accuse aucune décision d'ordre pratique. C'est pourquoi, au cours de son existence, elle a rallié dans son sein tous les rêveurs, aussi bien les aristocrates aventureux comme Lafayette que des idéologues inquiets comme ce chevalier de Ramsay nourri de la mystique fénelonienne. Cela explique d'ailleurs le mépris où la tiennent à la fois les partis d'extrême droite qui la voient sous un jour révolutionnaire, et les partis d'extrême gauche qui ne se soucient pas d'encombrer d'un tolérantisme bromurant ou d'une métaphysique nuageuse la netteté de leurs ambitions.

Voyons la Franc-Maçonnerie du XVIIIe siècle et même dans la première partie du XIXe, c'est encore une société secrète. Des hommes de valeur l'illustrent, venus de tous les partis pour s'associer à une œuvre commune de régénération française. Si au Grand Orient se rencontrent les plus hauts serviteurs de l'Empire, c'est toute l'ancienne noblesse qui blasonne le temple du Rite Ecossais. Des républicains enthousiastes comme Arago coudoient sur les colonnes des royalistes irréductibles comme l'avocat Berryer et l'académicien Viennet.

En raison du principe qui présida à son éclosion, la Franc-Maçonnerie pouvait, en l'établissant non plus sur la volonté d'un Dieu inaccessible, mais sur les impératifs de la Raison, donner une vie nouvelle à la morale chrétienne. Mais le Catholicisme, dès la naissance de l'Ordre, l'a poursuivi de sa haine et a tout fait pour le détourner de sa mission. Pour ne pas avoir à le discuter, il l'a sali. Il continue aujourd'hui à le considérer comme une des principales causes des maux physiques et moraux dont l'Univers s'afflige. De même il a voulu rejeter la responsabilité du gâchis social dans lequel sa propre doctrine égalitaire avait jeté l'Occident, sur le mouvement de la Renaissance qui fut au contraire un retour vers la hiérarchie du Paganisme — sur la Réforme qui n'était pas tant une révolte contre l'enseignement de Rome que contre la corruption de ses ministres, et qui, au contraire, dans les nations où elle domine encore, contribue à entretenir chez elle les différences sociales qui cimentent leur armature (Si le catholique Voltaire détruit, le protestant Jean-Jacques a la prétention de construire) — sur la Révolution française

qui fut l'aboutissement logique de la promiscuité des Catacombes.

Hélas ! pour résister à ses coups, la Franc-Maçonnerie a fait du « réflexe ». Pervertie (au sens exact du mot) par un élément sans culture qu'elle a laissé imprudemment pénétrer dans ses temples, elle a cessé de faire appel à la seule élite — et l'élite s'est retirée d'elle. Ce fut la catastrophe. Au lieu de constituer une Sur-République qui aurait dominé de l'excellence de ses chefs les meneurs profanes, forcément élus par la foule à l'échelle de sa médiocrité, elle s'est vantée et se vante d'inspirer et de représenter une République — où règnent, ainsi que dans les régimes évanouis, le népotisme, la corruption, la gabegie et l'ignorance.

Après avoir été une Société Secrète, puis une société fermée, la Franc-Maçonnerie en arrive à être une société ouverte — comme toutes les sociétés dont le nombre des membres n'est pas limité. On objectera qu'elle prend la précaution de s'assurer des qualités morales des postulants et de leurs opinions philosophiques, mais, en ce faisant, elle ne fait que suivre l'exemple de toutes les organisations qui ne sont pas strictement politiques et professionnelles.

Le Temple s'ouvre à des êtres non plus désireux de se perfectionner mais de collaborer à une œuvre de parti. On se préoccupe moins de leur intellectualité ou de leur moralité que de leurs opinions politiques — et tout homme qui avouerait pratiquer une religion serait inexorablement écarté. Il y a dans cette façon d'agir une perversion non seulement de l'idée de fraternité mais même d'égalité. La démocratisation, qui fut sinon par la lettre au moins par l'esprit dès l'origine de l'Ordre, entendait que toutes les classes sociales pouvaient fournir des ouvriers à l'Art Royal, mais à la condition implicite que ces ouvriers apportassent — pour employer une expression maçonnique — leur pierre à l'édifice, et que cette pierre, symboliquement brute au grade d'apprenti, se put polir au cours des grades subséquents. Il y eut insensiblement, à partir de la fondation de la République, une adultération de ce concept. Démocratisation en arriva à signifier accès de la démocratie aux travaux des loges. Et comme les politiciens, qui prenaient de plus en plus d'influence dans ces loges, avaient intérêt à choyer leurs électeurs possibles, de la démocratie on tomba dans la démagogie.

* * *

Jadis les dirigeants des obédiences, par tactique ou par conviction, s'opposaient aux empiètements de leurs loges sur le domaine politique. Ils n'y parvenaient pas toujours, mais leur bonne volonté sur ce point ne peut être mise en doute. Nous l'avons bien vu, lorsqu'après la Révolution de Juillet à laquelle les francs-maçons parisiens avaient en grande partie collaboré, ils se refusèrent à accorder l'investiture aux ateliers disposés à violer les traditions. Ces Grands-Maîtres du Grand Orient, choisis ou approuvés par le gouvernement, et les Grands Commandeurs du Suprême Conseil, que leur situation sociale préservait de toute velléité révolutionnaire, avaient intérêt à ne pas se départir de la neutralité voulue à la fois par l'Etat et par les Constitutions d'Anderson. Il n'en était plus de même sous la troisième République. Les parlementaires tiennent une place plus importante dans la direction de l'Ordre, au Grand Orient surtout qui, comptant un nombre de membres sensiblement plus élevé que le Rite Ecossais, se trouve entraîné dans le courant de leurs passions de partisans ou de leurs ambitions individuelles. Conséquence fatale : les chefs subissent la volonté des frères au lieu de la diriger. Il y eut de ce fait un relâchement insensible de la discipline qui ira toujours en s'accentuant. Les ateliers en arrivent non seulement à discuter des questions politiques, ce qui s'était peut-être fait depuis le début du siècle avec une sage discrétion, mais à extérioriser leurs sentiments dans des cérémonies publiques. Si un événement sensationnel — obsèques d'un libre-penseur célèbre ou commémoration d'une victoire républicaine, — réunit les groupements dits « de gauche », des ateliers y participent avec leurs membres portant les insignes rituels. Pour le pèlerinage annuel au Mur des Fédérés des loges n'hésitent pas, dans le *Bulletin Hebdomadaire* qui publie leurs ordres du jour, à faire appel à tous les frères désireux de se joindre aux délégations révolutionnaires. Ce n'est pas en vérité la Franc-Maçonnerie, en temps que corps responsable, qui adhère à ces manifestations — ce sont des maçons ou des ateliers agissant selon leur volonté propre. Mais l'opinion publique ne s'embarrasse pas de ce distinguo, et les adversaires se gardent bien de le faire. C'est ainsi que les obédiences se trouvent compromises par certaines imprudences que leurs conseils déplorent souvent.

Les empêcher... on le voudrait bien. Deux raisons s'y opposent : la première, sentimentale, qui est dans la peur qu'ont les dirigeants de

paraître « réactionnaires » aux yeux de ceux qui précisément se sont agrégés à l'Ordre pour « faire de l'action » : la seconde, d'ordre concret, qui est dans les besoins des obédiences. Les temples coûtent cher à entretenir, les conseillers ne détestent pas les voyages d'inspection, l'administration avec son personnel et les paperasses de toutes sortes qu'elle nécessite exige des fonds assez considérables. Le phénomène qui s'est produit dans maintes sociétés, voire même chez l'église catholique, se renouvelle pour la Franc-Maçonnerie. Pour grandir en puissance morale point n'est besoin de locaux somptueux, mais si on veut établir une puissance matérielle, il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Et si l'on mécontente les ateliers, si on les met en sommeil, si même on se permet de sévères observations qui risquent d'être mal reçues, on se met dans le cas de diminuer ses ressources.

La Franc-Maçonnerie se trouve ainsi coincée entre son désir réel de rétablir l'ancienne discipline — en laissant toutefois ses ateliers jouir de la liberté de pensée et même d'action *intérieure* que leur vaut leur autonomie — et les exigences de son état.

Ce désir de rétablir l'ancienne discipline est récent, mais, comme nous venons de l'affirmer, il est réel. Les chefs et les maîtres avertis ont senti le dommage moral subi par l'Ordre en raison de ses manifestations politiques, souvent intempestives et grossies par une presse hostile, parfois intéressée et souvent de mauvaise foi. Ils voudraient réagir. D'autre part certaines loges, uniquement attachées à des travaux symboliques ou philosophiques, sont mécontentes d'être assimilées aux ateliers où les passions partisanes se donnent libre cours. L'article 1er des Réglements Généraux le dit : « La Franc-Maçonnerie n'admet aucune limite à la recherche de la vérité. » Donc cette vérité se doit rechercher, par un échange courtois de toutes les opinions. Il en est toujours ainsi, en ce sens que sur un sujet quelconque les avis les plus divers se peuvent émettre. Sur ce point la discipline intérieure n'a pas subi d'accrocs. Ce que l'on ne sait même pas assez et ce qu'il faut honnêtement constater, c'est le silence parfait dans lequel n'importe quelle pensée est accueillie. Un frère ferait l'apologie de la royauté et même — aussi invraisemblable que cela soit — de la papauté, qu'aucune voix n'interromprait son discours. C'est d'ailleurs à cette discipline que les francs-maçons doivent leur intelligence de certaines questions et peut-être leur influence sur les milieux profanes — influence attribuée par les imaginatifs à un mot d'ordre mystérieux venu de sphères supérieures.

Seulement, par cela même que les questions à l'ordre du jour sont souvent d'une actualité brûlante, on ne les examine plus avec sérénité, ou selon le mot de Spinoza « sous un angle d'éternité », mais avec le souci de leur efficacité immédiate, de « leur rendement ».

C'est pourtant cette discrétion dans le travail — à l'exception de quelques ateliers trop influencés par les orages profanes et n'engageant pas alors leur obédience — qui avait valu à la Franc-Maçonnerie d'être tolérée par tous les gouvernements s'étant succédé en France depuis sa création. Ceux-ci ne pouvaient raisonnablement lui en vouloir d'avoir été soumise au prédécesseur puisque cette soumission, ordonnée par ses statuts, témoignait de la neutralité qu'elle entendait garder en matière politique.

En faisant corps, au contraire, avec le régime républicain, en s'inféodant à lui, elle en partage les responsabilités, et partant, subira le contrecoup des déboires ou des mésaventures qui peuvent advenir à ce régime.

En Italie aussi la Franc-Maçonnerie avait pris l'habitude de porter son labeur sur la place publique. Cela lui a coûté l'existence.

Ces observations ne cachent aucun reproche. C'est ainsi. Les sociétés ne sont point les maîtresses de leur propre destinée. Comme les peuples elles obéissent à des lois impondérables.

* * *

Maintenant examinons une des raisons — dont elle n'est pas responsable ! — qui rendent l'Institution actuelle suspecte au regard des gouvernements comme des peuples. Nous entendons parler ici non seulement de la Franc-Maçonnerie française mais de la Franc-Maçonnerie universelle. Son internationalisme spirituel est devenu une trahison. Cet idéalisme humanitaire, qui chez nous — nous l'avons vu au XVIIIe siècle et même sous Napoléon Ier — n'était nullement considéré comme blâmable, l'est devenu par suite des récentes circonstances tragiques, par quoi s'est trouvé partout aboli ce sens de l'Humain que dans l'Europe entière l'intellectualité française avait tellement contribué à répandre.

La guerre de 1914-1918, loin d'avoir eu comme résultat le rapprochement des peuples (but poursuivi ou du moins affirmé par les belligérants de l'Entente et qui se traduisait par ce terme pathétique : la dernière guerre) a au contraire avivé partout le sentiment du National. La résurrection de petits Etats a forcément étendu et amplifié ce sentiment. On

est peut-être pour la Paix, mais dans le cadre renforcé de la Nation. On veut la paix pour soi, non par esprit humanitaire, mais par égoïsme, sans la générosité fraternelle que devrait comporter ce concept. Il est à remarquer que tous les régimes à forme autocratique, établis depuis le cataclysme qui enraya les anciens rouages sociaux, par exemple, en Italie, en Allemagne, en Yougo-Slavie, en Pologne, en Turquie, nullement désireux de rechercher les modalités susceptibles de créer une âme européenne, ont au contraire exaspéré le patriotisme des masses, dans le sens le plus orgueilleux, donc le plus dangereux du mot. Si le bolchevisme russe, lui, n'est pas hostile à l'idée internationale, c'est malheureusement encore sous un angle combatif qu'il la conçoit, pour le triomphe d'une classe et non pour sa seule valeur humaine.

Or cette mentalité, par une loi de capillarité, inspirée par l'instinct de défense, a gagné tous les pays. La conséquence en est qu'une société, dont le rêve est de détruire les frontières entre les esprits évolués, se trouve en opposition avec l'humeur inquiète des foules et les préoccupations (nous ne disons pas la politique, ce qui pourrait être injuste pour certains) des gouvernants. Ainsi s'expliquent les mesures draconiennes prises envers la Franc-Maçonnerie par tous les pouvoirs dictatoriaux, et la suspicion dont elle est l'objet, même dans des pays comme la Suisse et la France, qui sembleraient devoir être, par leur statut même, l'asile inviolable de la liberté et des conceptions les plus altruistes.

En outre l'idéalisme maçonnique semble presque un anachronisme en un temps où les seules questions d'intérêt animent les collectivités nationales — intérêt qui, même aux heures faussement calmes de la paix, entretient entre celles-ci un antagonisme larvé. On aurait pu croire — et on a cru — que l'interpénétration des peuples, facilitée de plus en plus par les découvertes des savants, aiderait à leur rapprochement. Il faut aujourd'hui déchanter. Alors que le progrès des lumières était parvenu, sinon à détruire, du moins à atténuer leurs rivalités sentimentales, le progrès des sciences a au contraire accusé et envenimé leurs rivalités économiques — celles-ci plus intransigeantes que les premières.

Ce résultat a, à son tour, déterminé une transposition des valeurs qui est la caractéristique de notre époque. La décadence de la culture gréco-latine, qui contribuait à donner à ce magnifique agent de liaison que constituaient les élites une vue générale des choses, autrement dit une conception philosophique de la vie, n'a fait qu'accroître l'incompréhension et conséquemment le désaccord des patries. Les intelligences

pratiques, donc intéressées, se sont substituées à l'Intelligence.

Nous ne pouvons déplorer les loisirs dont jouit aujourd'hui le prolétariat. Ces loisirs, que lui donne la limitation des heures de travail, nous a permis de constater que, loin de satisfaire à des instincts grossiers comme le prédisaient des observateurs à courte vue, l'ouvrier, abandonnant la brève et brutale détente du cabaret, s'est de plus en plus adonné à des plaisirs plus relevés, tels que le sport. Mais ces distractions saines, donc louables, l'ont plus séduit, par leur facilité même, que tout souci d'intellectualité. A un certain âge, et alors que l'instruction première n'a pas été très poussée, on préfère le jeu des muscles au jeu de l'esprit. Le mal qui en est résulté — et dont on ne peut pourtant pas incriminer ceux qui le propagent innocemment — est que le premier de ces jeux est parvenu à dominer l'autre dans l'estime populaire. Le plus grave encore est que les maîtres de l'heure, qui ont besoin de la foule pour affermir leur puissance, ont applaudi à cette domination. Un Mussolini encourage l'école, certes ! mais comme on sent que l'assiduité aux défilés fascistes avec le salut à la romaine l'intéresse plus chez les jeunes gens que l'accroissement de leur intelligence ! Lui aussi fait de l'action. Et pour faire de l'action, un premier prix de gymnastique peut rendre plus de services qu'un fort en thème.

La vogue que suscite le sport ajoute à l'abaissement de la mentalité et de la moralité générales. Les hommes de notre génération s'étonnent de voir décorer un joueur de pelote basque ; ils ont tort. Demain ce sera le tour d'un coureur qui aura battu le record des kilomètres, du boxeur qu'aura consacré le délire public, d'une équipe de cyclistes par qui les couleurs d'un pays auront triomphé. L'Etat, en les faisant entrer dans la Légion d'Honneur, ne fera que corroborer justement les suffrages de la multitude. Ils honorent leur nation. Nous disons ceci sans ironie et sans amertume. Nous le constatons simplement pour ajouter à la qualité de notre raisonnement touchant la dépréciation que subissent les sociétés idéologiques — qui se tiennent à l'écart de ces manifestations.

On prétend que le sport rapproche les peuples parce que ses desservants s'affrontent sur le stade ou le long des routes en observant loyalement une courtoise discipline et sans que leur nationalité semble entrer en jeu. Mais il n'y a qu'elle qui soit en jeu ! On ne se contente pas de proclamer le vainqueur, on érige le drapeau de sa patrie, et c'est celle-ci qui gagne. Les feuilles écrivent : « L'Allemagne a battu la France par

7 points contre 5 » ou toute autre formule par quoi l'orgueil national se trouve exalté.

Au contraire — et c'est à cette comparaison que nous voulions arriver — le domaine intellectuel ne connaît pas de frontières. Il constitue le patrimoine de l'humanité. Il n'y a point entre les esprits qui l'occupent rivalité mais collaboration. Il n'est que les élites non combatives qui puissent élargir la compréhension et l'accord des individus ; les élites combatives ne peuvent au contraire qu'abaisser les âmes et exacerber les instincts.

Les rêves étoilés s'éteignent avec la disgrâce de l'humanisme.

Qu'on ne nous dise pas que cet internationalisme, poursuivi par cet humanisme discrédité, va se réaliser par la victoire du communisme. Admettons cette victoire. C'est par une fausse optique qu'elle nous semble impliquer la fraternisation des peuples ; le Tiers-Etat, pour avoir conquis depuis des âges la suprématie dans l'Europe presque entière, n'a pas pour cela supprimé l'antagonisme de leurs intérêts et de leurs sentiments. Le Quatrième-Etat se leurre en croyant que, lui, le fera disparaître ; il ne réussira qu'à l'aviver. Cette pronostication d'un homme qui juge les événements en philosophe n'est nullement inspirée par un parti-pris de malveillance.

Il ne s'agit pas ici d'établir une discrimination entre les classes et de diminuer la qualité sociale des « manuels » pour la glorification de la seule intellectualité. Un cordonnier est l'égal d'un écrivain et il lui est supérieur s'il met une conscience plus grande dans l'exercice de son métier. Mais le fait que des nations — et de grandes nations — abandonnent leur sort aux mains de chefs qui non seulement récusent la valeur de cette intellectualité mais qui affectent de la mépriser (précisément parce que son caractère international peut contrarier leur chauvinisme et, en révélant l'étroitesse de leur ambition, montrer la faiblesse de leur culture et attenter à la sécurité de leur puissance) témoigne du recul que subit la civilisation. Combien révélateur ce geste médiéval de l'hitlérisme livrant au feu non pas les livres d'imagination (sauf ceux dont la donnée semblait inopportune) mais les ouvrages de méditation !

La civilisation en effet, comme le constatait déjà Chateaubriand il y a plus d'un siècle, ne consiste pas dans le mécanisme plus ou moins perfectionné des moyens d'existence, mais dans la qualité des esprits. C'est cette idée d'ailleurs qui fut reprise par Brunetière, dont le mot a été systématiquement mal interprété, lorsqu'il osa affirmer « la faillite de

la science ». Une société comme la Franc-Maçonnerie qui prétend entretenir parmi ses membres le culte de la raison — nous disons « qui prétend » pour qu'on ne se livre pas, par des exemples malicieusement choisis, à de trop faciles dénégations, car rien que cette prétention suffit à la rendre inquiétante — ne peut donc qu'irriter notre époque de régression ou la Force reprend peu à peu son emprise sur la Pensée.

* * *

Pour en revenir à la Franc-Maçonnerie française, examinons son cas au point de vue philosophique. Après avoir critiqué, il faut comprendre.

Le passage où Mme Juliette Lamber, dans *Mes premières armes littéraires et politiques*, explique que l'anticléricalisme des loges et d'une certaine élite se confondait avec la politique d'opposition à l'Empire, nous fait comprendre l'évolution qu'a suivi l'esprit de l'Institution. L'avènement de la 3e République l'intéresse d'abord — et nous devrions dire uniquement car, comme on l'a vu, elle n'avait pas eu à se plaindre des procédés toujours courtois du gouvernement à son égard — parce que cet avènement promettait d'annihiler la puissance des cléricaux qui n'avaient, eux, jamais cessé de la combattre. Seulement la pente était fatale. Aider l'Etat à combattre l'ingérence du Clergé, c'était se mêler des affaires publiques. Il est difficile de limiter les effets d'une collaboration. Toute une partie du peuple aussi en veut aux curés. Il serait hors de notre sujet d'analyser les mobiles de cette hostilité ; nous n'avons ici qu'à examiner l'indiscutable raison qu'avait la Franc-Maçonnerie de répondre aux attaques continues de la catholicité. Or c'est sur ce peuple que l'on s'appuie pour mener le combat, jusqu'à la victoire. Donc il convient de l'associer à la cause. Et pour l'associer il n'est pas de meilleur moyen — mais quel moyen dangereux ! — que d'ouvrir la porte du Temple à ceux que l'on appelle « les travailleurs ». Peu à peu on en arrive à accueillir les néophytes, non plus en raison de leur culture ou de leur pensée *libre* (ce qui veut dire réfléchie), mais en raison de leur libre-pensée, ce qui est différent. Cette démocratisation, envahissant peu à peu les ateliers, a forcément contribué à élargir leurs préoccupations, à donner à leurs travaux un but pratique. La classe ouvrière a des revendications à faire valoir ; la Franc-Maçonnerie, sous prétexte de légitimer sa formule égalitaire, l'aide à les faire triompher. On n'est plus au-dessus de la mêlée, mais dans l'action. Et « faire de l'action » —

cette formule impie — est chaque jour répétée par des frères qui, dans leur ignorance du passé de l'Ordre, sont persuadés continuer la tradition des aïeux — des grands aïeux qui préparèrent la Révolution !

On conçoit nettement ici comment une légende, jointe à l'influence difficilement évitable des événements politiques, a pu justifier cette mentalité.

* * *

La Franc-Maçonnerie a dévié de ses premières et innocentes aspirations ? Indiscutablement. Lui était-il possible de suivre un autre processus ? Là est la question. Quand la hiérarchie des classes, cessant d'être basée sur la Coutume ou sur le mérite, ne dépend plus que de la fluctuation des fortunes, une société comme la Franc-Maçonnerie, qui n'a d'autre dogme que la valeur morale pour limiter son recrutement, reçoit obligatoirement le choc des rivalités politiques. Et par une pente aussi inévitable que fâcheuse, il est arrivé que ses membres, en trop grand nombre, n'y ont apporté leur activité qu'en fonction de leurs soucis profanes.

Est-ce que l'Académie française n'ouvre ses portes qu'à une élite intellectuelle et n'est-elle pas souvent influencée dans ses choix par des raisons qui ressortent beaucoup moins de la culture des candidats que de leur situation sociale ?

Qui aurait prédit aux pauvres initiés des Catacombes les cathédrales où leur âme s'est pétrifiée, et la Rome impériale conquise par la papauté ? Suivons le Christianisme depuis le temps où il poursuivait les infidèles jusqu'à nos jours où l'archevêque de Paris coudoie avec aménité en des circonstances officielles le grand rabbin de France et le pasteur protestant en qui s'incarne pourtant l'impardonnable révolte de Luther.

Les premiers Chrétiens, par la voix des apologistes, faisaient grief aux interprètes du paganisme d'avoir des statues dans leurs temples, parce que toute représentation imagée du Divin ne pouvait être qu'idolâtrie et d'essence démoniaque. Depuis ?... Ils leur reprochaient de spéculer sur la croyance de leurs fidèles pour provoquer leur générosité et d'aller quêter dans les boutiques. Tertullien raille « la religion mendiante ». Depuis ?... L'Eglise primitive eut-elle toléré cette exploitation de la crédulité, véritablement scandaleuse au regard de tout esprit impartial, dont nous constatons les expédients non seulement dans les villes de pèlerinage, mais dans ces prospectus — qu'accompagne un mandat-

carte à remplir — où on nous fait grâce d'un siècle de purgatoire si nous faisons dire une messe pour un quelconque pécheur ou si nous consentons à racheter une portion de chinois ou un nègre tout entier ? Que de dignitaires de l'Eglise s'offensent eux-mêmes de cette triste mendicité ! Réagir ? Ils ne le peuvent pas. Quand la quantité s'est substituée à la qualité, il est impossible de reconstituer celle-ci. Même si la chose se faisait, il faudrait que cette qualité se suffise à elle-même, qu'elle vive — et pour vivre elle transigera fatalement avec sa sévérité. L'Eglise peut-elle renoncer à ses richesses ? La Franc-Maçonnerie à sa puissance ? Troquer ces biens tangibles contre des richesses et une puissance *purement* morales? Les temps de pure beauté sont révolus. On ne lit plus les poètes...

Que dire aussi de cette aristocratie actuelle qui affiche son mépris pour la Franc-Maçonnerie. Les petits-fils des seigneurs, qui ne dédaignaient pas d'exposer leur blason à la clarté de l'étoile flamboyante, s'écrient pour excuser ce péché de l'aïeul : « mais il était du Rite Ecossais ». Ce correctif ne constitue à leurs yeux qu'une circonstance atténuante. Et ils ajoutent *toujours* : « D'ailleurs la Franc-Maçonnerie n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. » Cette aristocratie pourtant, à quel examen de conscience devrait-elle se livrer avant de condamner la prétendue déchéance d'autrui ! Elle qui veut salir la Franc-Maçonnerie en la jugeant d'après la vilenie de quelques frères, comme il serait facile de lui répondre en lui rappelant à quelles tristes équipées se laissent aller certains de ses membres, dont les grands noms parfois ont ébloui le passé.

L'Eglise aurait dû... la Franc-Maçonnerie aurait dû... l'Aristocratie aurait dû... Sottises. Nous obéissons à l'injonction du bateleur impérieux : « Suivez la foule. Suivez la foule. » Tous, nous suivons la foule — en nous reprochant réciproquement notre panurgisme.

* * *

Tous — religieux et laïques — se gargarisent avec le grand mot d'Humanité. C'est au nom de l'Humanité qu'ils se déchirent. Contradiction ? Non, ils sont logiques. En somme l'humanité c'est eux et *leurs pareils*. Il n'y a pas une ombre d'ironie dans cette constatation. Nous jouons avec les mots en n'en voulant percevoir que le mirage sans consentir à en rechercher la profonde et parfois tragique signification. Le mot Fraternité a-t-il vraiment jamais pris cette acception sentimentale qu'il nous plaît — aveugles volontaires — de lui accorder ? N'exprime-t-il pas

toujours en vérité cette solidarité complice de gens qui vivent ou qui pensent de même — en dehors et à l'exclusion de tous les êtres d'une autre mentalité ? Quand les religieux — quelle qu'ait été leur église — s'exterminaient en professant l'amour du prochain, ils entendaient sincèrement l'amour de *leur* prochain. C'eut été un crime pour un chrétien de secourir un hérétique, pour un juif d'épouser une catholique.

Quand les francs-maçons passés maîtres sont appelés à connaître le fameux geste de détresse qui peut, en certaines occurrences, les tirer de mauvais pas, il leur est bien recommandé de ne le point divulguer aux « profanes ». C'est pour leur usage à eux — pas pour les autres. On s'apitoie dans tous les pays sur les morts de la guerre, mais si ce n'était pas un attendrissement de commande, est-ce que chacun d'eux ne ferait pas l'impossible pour empêcher le retour des assassinats collectifs ? Au fond tous sentent — sauf à l'endroit de leurs proches toujours — que la formule « la vie humaine est sacrée » est un dicton mirlitonesque qu'on répète sans y croire. Voyez à quel taux s'évalue un crime en cour d'assises si le meurtrier a quelque tenue ou excelle aux émouvants repentirs. On a sapé l'idée de patrie avec l'idée d'humanité comme si ce dernier concept devait aboutir à la réalisation d'un accord universel. En réalité on a camouflé d'hypocrisie l'idée de lutte en la rendant, avouons-le, plus *intelligente*. La Patrie provoquait la bataille entre des peuples d'usages et de langages différents — mais aujourd'hui, où la même langue spirituelle ou même des métiers ont rapproché nous ne dirons pas des nations mais des hommes de ces mêmes nations, il se trouve que les *fraternités* s'établissent par delà les frontières. Ainsi ce sont ces fraternités qui, après les clans, les tribus, les patries, subdiviseront l'humanité. Mais pas plus que les patries n'ont aboli la rivalité des tribus, le stade « humanité » — appelons-le ainsi pour la commodité de la démonstration — ne détruira la haine. [Dieu existe pour toutes les confessions, et c'est pourtant au nom de Dieu qu'elles se sont éperdument combattues.

C'est une évolution nouvelle, à peine ébauchée, de la civilisation. Si les patries essaient actuellement en Europe de réagir contre l'influence de la rhétorique humanitaire, elles n'en sont pas moins minées par les « fraternités » qui peu à peu se substituent aux entités anciennes (de langue, de coutume et d'habitat) qui compartimentaient le monde. Il y a, par-dessus les égoïsmes nationaux, la solidarité des brasseurs d'affaires, des artistes, des intellectuels, des travailleurs. « Travailleurs de tous les pays, unissez-vous » ! La Franc-Maçonnerie a été la première

organisation internationale laïque ayant comme objet la concorde de tous les *hommes*. Elle devait se heurter à l'internationalisme catholique ayant comme objet la communion de tous ses *fidèles*. La divergence de leurs ambitions impliquait leur rivalité sur le plan politique. Dans ces conditions, il était impossible que la Franc-Maçonnerie ne profitât pas des circonstances plus libérales qui lui en donnaient la possibilité, pour contrebalancer activement la puissance de ce Clergé qui avait tout fait pour la déshonorer et empêcher son expansion. Cette combativité était et est contraire à ses traditions. Certes ! Mais les sociétés sont comme les individus. Qui de nous a réalisé le but idéal qu'avait entrevu sa jeunesse ?

Nous le répétons, il n'y a point de polémique dans ces constatations. Elles n'ont d'autre objet que d'amener les intelligences à une saine appréciation des choses. Elles n'excusent nullement l'évolution de la Franc-Maçonnerie, elles l'expliquent. Nous avons suivi les étapes de cette évolution en analyste curieux qui ne laisse pas la sympathie ou l'antipathie obscurcir sa vision. L'Ordre pouvait-il réagir contre les grands courants qui l'ont fait dévier de sa route ? Dire aujourd'hui « il aurait pu agir de telle et telle façon »... C'est l'esprit de l'escalier. Si la passion dont témoignent les frères à notre époque est un indice d'infériorité intellectuelle, celle de leurs adversaires systématiques est au point de vue philosophique moins estimable encore.

L'Autorité est un dissolvant de l'intellectualité — et de la morale. La Franc-Maçonnerie a subi cette loi inéluctable. La domestication que Napoléon Ier lui imposa lui fut moins préjudiciable que son actuel prurit de domination. Epictète esclave demeure un homme libre. Un homme libre au pouvoir devient un esclave.

En lui permettant de penser et en lui interdisant de parler, les régimes dits réactionnaires ont contribué à donner à l'Ordre un indiscutable prestige. L'émancipation que lui a permise la République a adultéré ce prestige. Il fait de grands efforts pour remonter la pente. Des frères de bonne volonté s'y emploient qui, selon la parole rituelle, gémissent en espérant. Déjà des intellectuels nombreux, tentés par ce mode d'excelsion qu'offre la Franc-Maçonnerie — la seule Société qui permette et impose la liberté de discussion sur tous les sujets — reprennent le chemin de ses temples. On voudrait apporter au recrutement un soin plus attentif, mais comment concilier ce désir avec l'autonomie des loges ? Il faudrait, puisqu'aussi bien la qualité d'un franc-maçon engage aux yeux profanes la

Franc-Maçonnerie, que les obédiences se substituent à leurs ateliers pour le choix même de leurs néophytes.

Epurer le présent, des événements récents ont poussé l'Ordre à cette opération. Epurer l'avenir est une tâche plus difficile et qui comporterait de durs sacrifices : la renonciation à l'esprit de camaraderie qui corrompt tous les groupements quels qu'ils soient, la peur de l'impopularité, la sentimentalité qui fait monter en grade des ignorants sympathiques, la démolition des ateliers démagogiques... Ces réformes, à la grande rigueur, seraient peut-être possibles, parce qu'il ne s'agit là que d'administration intérieure.

Mais changer de méthode, se refuser à toute extériorisation, se cantonner dans le seul domaine de la pensée ?

Aujourd'hui où sa tâche combative contre toute oppression de la conscience — légitimement assumée aux premiers temps de la République — est reprise (d'ailleurs avec une efficacité plus grande) par tant de groupements profanes, la Franc-Maçonnerie peut-elle retrouver la « Parole perdue », la féconde Sérénité ?

Un immense point d'interrogation se pose.

La Franc-Maçonnerie est dans l'Etat.



PIÈCES ANNEXES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

SENTENCE DE POLICE

du 14 Septembre 1737, qui défend toutes sortes d'Associations, et notamment celle des Freys-Maçons, et à tous Traiteurs, Cabaretiers et autres de les recevoir, et qui condamne le nommé Chapelot en mille livres d'amende et à avoir son Cabaret muré pendant six mois, pour y avoir contrevenu.

Sur le rapport à Nous fait à l'Audience de la Police par Me Jean Delespinay, Conseiller du Roi, Commissaire en cette Cour ; qu'ayant été informé qu'au préjudice et contre les dispositions précises des Ordonnances du Royaume et des Arrêts du Parlement, qui défendent les Assemblées et toutes sortes d'Associations non autorisées, il se devoit tenir une Assemblée très nombreuse chez le nommé Chapelot, Marchand de Vin à la Rapée, à l'enseigne de Saint-Bonet, sous la dénomination de Société de Freys-Maçons ; lui Commissaire s'y seroit transporté le dixième du présent mois sur les neuf heures et demie du soir, avec le Sieur Vieret, Exempt de Robe-courte, audit lieu de la Rapée chez ledit Chapelot, où étant arrivé vis-à-vis la porte de sa maison, il auroit vu un très grand nombre de Personnes, la plupart desquelles avoient tous des tabliers de peau blanche devant eux et un cordon de soie bleue qui passoit dans le col, au bout duquel il y avoit attaché aux uns un équerre, aux autres une truelle, à d'autres un compas et autres outils servant à la Maçonnerie, une table dressée dans un grand salon, où il a remarqué de loin qu'il y avoit une très grande quantité de couverts, très grand nombre de laquais et de carrosses tant bourgeois, de remise, que de place ; que s'étant adressé en premier lieu à quelques-unes desdites Personnes ayant lesdits ta-

bliers, et lui Commissaire leur ayant fait entendre le sujet de son transport, et représenter que ces sortes d'Assemblées n'étoient pas permises, une d'elles à lui inconnue lui auroit répondu que lui et ceux qui composoient ladite Assemblée ne croyoient pas faire mal ; ayant ensuite fait avertir ledit Chapelot qui étoit dans sa cuisine de venir lui parler, et y étant venu, il lui auroit demandé le sujet pour lequel il recevoit chez lui une pareille Assemblée contre les Loix du Royaume, les intentions de Sa Majesté et les Arrêts du Parlement, et l'auroit interpellé de lui déclarer les noms et qualités de ceux qui étoient de ladite Assemblée, à quoi il auroit répondu qu'un Particulier à lui inconnu étoit venu commander ledit souper sans lui dire pour qui ; qu'il y avoit dans son salon de dressé pour eux une table de cinquante couverts; qu'il ne sçavoit les noms, ni les qualités des Personnes qui étoient chez lui, qui composoient ladite Assemblée, et qu'elles fussent défendues, que si cela avoit été à sa connaissance, il se seroit bien donné de garde de les recevoir; dont du tout lui Commissaire auroit dressé le dit jour procès-verbal, du contenu auquel Nous ayant référé le lendemain onze dudit mois de Septembre, Nous aurions ordonné que ledit Chapelot seroit assigné ce jourd'hui samedi à l'Audience de Police, à la requête du Procureur du Roi, pour répondre sur le rapport qui seroit fait contre lui ; en exécution de laquelle Ordonnance lui Commissaire a fait assigner ledit Chapelot à comparoir à cette présente Audience par Exploit de Joseph Agnus, Huissier à Verge audit Châtelet en date du jour d'hier ;

Sur quoi Nous, après avoir ouï ledit Commissaire Delespinay en son rapport, et Noble Homme Monsieur Maître d'Aligre, Avocat du Roi en ses conclusions, avons donné défaut contre ledit Chapelot non comparant, quoique dûment appelé, et pour le profit disons que les Arrêts du Parlement, Sentences et Règlemens de Police seront exécutés selon leur forme et teneur, et en conséquence faisons défenses à toutes Personnes de tel état, qualité et condition qu'elles soient de s'assembler, ni de former aucune Association, sous quelque prétexte et sous quelque dénomination que ce soit, et notamment sous celle de Freys-Maçons, et ce sous les peines portées par lesdits Arrêts et Règlemens. Faisons pareillement très expresses inhibitions et défenses à tous Traiteurs, Cabaretiers, Aubergistes et autres de recevoir lesdites Assemblées de Freys-Maçons, à peine de mille livres d'amende et de fermeture de leur boutique pour la première contravention, et d'être poursuivis extraordinairement en cas de récidive. Et pour par ledit Chapelot avoir reçu dans sa maison une Compagnie de Freys-Maçons, le condamnons en mille livres d'amende envers le Roi ; disons que son Cabaret sera fermé et muré pendant six mois, ce qui sera exécuté à la requête du Procureur du Roi, poursuite et diligence du Receveur des Amendes, dont exécutoire lui sera délivré ; sur les deniers provenans de laquelle amende nous avons adjugé audit Agnus, Huissier, cent sols pour l'Assignation par lui donnée. Et sera notre présente Sentence exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles, imprimée, lue, publiée et affichée par tous les carrefours et lieux ordinaires et accoutumés de cette Ville et Fauxbourgs de Paris, et notamment à la porte dudit Chapelot. Ce fut fait et donné par Messire

René Herault, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Labbé et de Vaucresson, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris, tenant le Siège de l'Audience de la Grande Police audit Châtelet, les jour et an que dessus.

Signé :

Herault,

Moreau,

Ménard, Greffier (1).

(1) Edme de la Poix de Freminville : *Dictionnaire* ou Traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses, et seigneuries de la campagne... *Paris*, 1758, gd in-8°, p. 11, 12 et 13.

II

PROCÈS-VERBAUX

des Commissaires chargés d'instruire la dénonciation du curé de Charonne touchant une prétendue loge maçonnique de l'endroit (1743)

LETTRE DE M. DE ROCHEBRUNE
AU LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

Monsieur,

Suivant vos ordres je me transportai hier sur les neuf heures du soir au Chateau de Charonne avec le Sieur Reville sans y avoir remarqué rien de ce que vous avoit écrit le curé de ce village. Après notre opération nous allâmes e voir et je reconnus visiblement dans ses discours son animosité contre le Sieur Bardin et que la vengeance seule l'avoit porté à lui jouer cette piéce. Ce curé dont j'ai déjà entendu parler passe pour prêcher la charité du prochain et pour ne la pratiquer guerres. J'ai cru nécessaire de vous envoyer une expédition de mon procès-verbal ou je rapporte mot pour mot la conversation que nous a tenu ce charitable Pasteur et dans laquelle il est convenu qu'il avoit été instruit que le Sieur Bardin étoit de retour à Paris.

J'ai l'honneur d'être avec un devouement sans réserve et le plus profond, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ce 23 décembre 1743.

Signé : DE ROCHEBRUNE

L'an mil sept cent quarante trois le Dimanche vingt deux Décembre neuf heures du soir ou environ, nous Agnan Philippe Miché de Rochebrune avocat au Parlement, Cons^er du Roy, Commis^re au Ch^let de Paris, en exécution des ordres de Sa Majesté à nous adressés aujourdhuy par Monsr le Lieutenant Général de Police pour nous transporter au Château de Charonne à l'effet de faire perquisition de marchandises de contrebande et d'autres effets suspects dans l'appartement qu'y occupe le Sr Bardin dont nous dresserions procès-verbal, nous nous sommes transporté avec les sieurs Louis René de Gastaignaldes et Etienne Révile exempts de la prevosté generale des monnoyes, et ayant fait arrêter vis à vis le presbitère du d. Charonne les deux carosses dans lesquels nous étions venus avec les d. Srs de Gastaignaldes, Reville et les personnes qui devoient les assister et leur prêter mainforte nous sommes descendu de notre carosse avec les d. Srs de Gastaignaldes et Reville, et ayant passé du d. Presbitère devant la face du d. Chateau qui règne dans

la d. rue, nous nous sommes arrêté de tems en tems et nous avons prêté l'oreille pour connaître si nous n'entendions point du bruit dans le d. Chateau, et étant parvenu à la porte principale d'entrée du d. Chateau nous y avons fait sonner plusieurs fois, et au bout d'un quart d'heure ou environ est survenu un particulier qui nous a demandé au travers de la porte ce que nous demandions et instruit par nous que nous voulions parler au Sr Bardin Prevot (?) du d. Charonne, et occupant un appartement dans le d. Chateau il nous a répondu que le d. Sr Bardin n'y étoit point, et qu'il etoit retourné aujourd'huy sur les trois heures de relevée à Paris où il demeure rue Guillaume, isle et paroisse St Louis, et sur les instances réitérées par nous faites que nous savions que le d. Sieur Bardin n'étoit point retourné à Paris d'où nous venions pour lui parler, le particulier nous a ouvert la porte, et nous avons remarqué que le d. particulier qui a dit se nommer Jean Gilbert jardinier de Monsr le marquis de Senoncourt à qui appartient le d. Chateau, était nu jambes par la précipitation qu'il avait eu d'accourir à la d. porte lorsqu'il avait été éveillé par la sonnette, attendu qu'il nous a assuré qu'il était couché, et led. Gilbert étonné de voir entrer quatre personnes nous a demandé ce que nous venions faire dans led. Château, dans lequel on ne peut entrer à des heures indues, et malgré ceux à qui la garde en est confiée qu'avec des ordres supérieurs ; et nous comm^re nous étant fait connaître au d. Gilbert et que nous venions en exç^on des ordres de Sa Majesté y faire une perquisition de toilles et de marchandises prohibées qui devoient s'y trouver, nous l'avons sommé de nous conduire à l'instant au corps de logis ou appartement qu'occupe le Sr Bardin, et étant parvenu sous le dessous de la porte cochère par où entre le d. Sieur Bardin pour aller à son appartement nous avons observé que toutes les portes en étaient fermées et que qu'attention que nous ayons prêté à diverses reprises nous n'avons entendu aucun bruit, ce qui n'auroit pu arriver si le d. Sieur Bardin eut été dans son appartement avec quelques personnes, par deux raisons la première à cause du calme de la nuit, où l'on distingue le bruit le plus léger, et la seconde parce qu'étant entré par la porte principale du d. Chateau et assés éloigné de celle du d. Sr Bardin nous ne pouvions donner aucuns soupçons de notre arrivée, et ayant vu venir à nous la femme du d. Gilbert nous l'avons questionné en particulier au sujet du d. Sieur Bardin qu'elle nous a dit etre parti aujourdhuy sur les trois heures de relevée pour retourner à Paris, ce qui s'est trouvé conforme à ce que nous avoit dit son mari ; et craignant que le d. Sieur Bardin ne put être dans le chateau, nous avons engagé le d. Gilbert d'appeler son frère qui y couche lequel étant survenu a ouvert la porte d'entrée du batiment où il ne nous est point apparu la moindre vraisemblance qu'il s'y tint une Assemblée ; et étant sorti du Chateau nous nous sommes rendu sur les onze heures du soir ou environ au presbitère et ayant parlé au sieur Grégoire curé du d. Charonne, que nous avons trouvé dans son cabinet au premier étage nous lui avons déclaré que nous venions d'examiner si le d. Sieur Bardin etoit dans son appartement, et que nous avions reconnu tant par les aveus et déclarations semblables du d. Gilbert et de sa femme que par l'attention que nous aurions eu de le découvrir qu'il n'y étoit point ; Et à l'instant le d. Sieur Curé, sur le

visage duquel se peignoit une joye maligne causée sans doute par notre arrivée, nous a dit en ces termes qu'il y a environ trois ans, se promenant une après midy dans le parc du D. Chateau de Charonne il y vit arriver plusieurs portefaix dans les hottes desquels il y avait beaucoup de vaisselle d'argent et les préparatifs d'un grand repas ; que curieux de savoir le motif de ce festin et ceux qui pourraient y assister, il s'en informa le lendemain à celui qui etoit alors jardinier du d. Chateau, lequel, loin de pouvoir lui donner aucune instruction, l'assura qu'il n'avoit pu entrer dans l'appartement du d. S[r] Bardin ; qu'étant bien alors avec le d. S[r] Bardin il s'adressa à lui et s'informa à qui il avoit donné la veille un grand repas ; que le d. Sieur Bardin sans en faire alors de mistère lui répondit que c'étoit une reception de frey-maçons, qu'il n'y avoit rien contre la Religion, contre l'Etat ou contre les bonnes mœurs ; que ce jourdhuy pendant que lui curé celebroit la grande Messe, il a été étonné de voir à la Stale où il se met à vespres, un particulier qu'il n'a pu reconnaître à cause qu'il a la vue courte ; que son vicaire à qui il s'est informé qui etoit ce particulier lui a dit que c'étoit le Sieur Bardin, que dans la conversation le d. S[r] vicaire a encore dit à lui curé que le nommé Louis marchand de vin dem[t] à Paris rue des Gravilliers lui avoit dit en ces termes le jour d'hier, le S[r] Levé architecte sera reçu demain Frey-Maçon dans vos quartiers, duquel discours lui curé avait inféré que la réception pourroit s'en faire chés le Sieur Bardin qui sans cela ne seroit point arrivé à Charonne à cause du brouillard et du mauvais tems qu'il faisoit, que lui curé ayant donné ce jourdhuy à diner à un avocat, et au sieur Hardy procureur au Ch[let], il s'étoit entretenu avec eux au sujet des Frey-Maçons ; qu'après vespres il avoit envoyé chercher le nommé Gilbert jardinier du Chateau auquel il avoit demandé comment se portoit le Sieur Bardin, que le d. Gilbert lui avoit dit être retourné à Paris pendant que l'on disoit les vespres ; que soupçonnant malgré cette réponse que le d. S[r] Bardin étoit dans son appartement pour la réception du d. S[r] Levé, il s'étoit déterminé d'avoir l'honneur d'écrire à monsieur le Lieutenant Général de Police sur les cinq heures du soir ou environ, qu'il y avoit une réception de Frey-Maçons chés led. S[r] Bardin et qu'il falloit garder avec beaucoup de soin les deux portes du d. Chateau donnant sur la rue ; que le porteur de la d. lettre etoit revenu à Charonne sur les sept heures et demie du soir lui rendre réponse de son message ; que sur les dix heures du soir il etoit arrivé au d. Charonne deux carosses dont il avoit pris les numéros pour les envoyer à Mons[r] le Lieutenant Général de Police, soupçonnant disoit-il que ce ne fut des Frey-Maçons ; après le récit du d. Sieur Curé nous lui avons déclaré que les deux carosses qui lui avoient causé de l'inquiétude étoient ceux qui nous avoient amené au d. Charonne ; et nous avons remarqué dans les discours qu'il nous a tenus qu'il y transpiroit l'animosité la plus marquée contre le d. Sieur Bardin et que c'était plutôt pour la satisfaire que par le zèle qui l'animoit pour le bon ordre qu'il vouloit faire regner dans la paroisse qu'il avoit écrit contre le d. S[r] Bardin à Mon. d. Sieur le Lieutenant Général de Police auquel il paroissoit même en avoir imposé en parlant de trois receptions pendant qu'il ne nous avoit entretenu que de celle arrivée il y a trois ans et de celle par lui soupçonnée ce jourdhuy.

Dont et de tout ce que dessus nous avons dressé le p^ent procés-verbal pour servir et valoir ce que de raison, et ont signé en notre minute.

Signé : Miché de Rochebrune

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en conséquence de l'ordre du Roy dont vous avés bien voulu me charger le 22 du courant à huit heures du soir, sur la dénonciation que vous avoit faite le Sr Grégoire, curé de Charonne, nous nous sommes transportés, le Sr de Gastaignalde et moy accompagnés de M. le Commissaire de Rochebrune et de six archers au d. lieu de Charonne, où nous avons fait avancer nos deux carosses vis à vis l'Eglise et avons été nous placer autour et aux deux portes du Chateau pour decouvrir si nous trouverions ou entendrions quelque chose de ce qui vous avoit été dénoncé ; mais après y avoir resté demie heure sans rien voir ny entendre nous avons sonné à la maîtresse porte du Chateau l'autre étant gardée par l'un de nous et nos archers, laquelle nous ayant été ouverte par le concierge jardinier du d. Chateau nous luy avons demandé où étoit le S. Bardin il nous a repondu qu'il n'y etoit point, qu'il etoit party à trois heures pour Paris, après quoy M. le Commissaire s'étant fait connoitre et ayant dit au d. concierge le sujet de sa mission, nous nous somes fait conduire à l'appartement qu'occupe le d. Sieur Bardin dans led. Chateau que nous avons trouvé fermé à la grosse clef de même que la porte de la bassecour donnant sur la rue sans trouver aucun vestige n'y trace de ce que nous alions chercher, après quoy le concierge nous a conduit et ouvert les portes des apartemens du d. Chateau ou nous n'avons rien trouvé, et au sortir du d. Chateau nous nous sommes transportés chez le d. S. curé du d. Charonne qui nous a dit qu'il avoit envoyé prendre les numéros de nos deux carosses croyant qu'ils ne nous apartenoient pas et qu'ayant sceu que le d. Sieur Bardin etoit à la messe de parroisse il avoit demandé quelle raison l'amenoit au village par le mauvais tems qu'il faisoit et qu'ayant apris du nommé Louis m^d de vin rue des Gravilliers qu'il devoit y avoir une assemblée de freymassons qui se devoit faire dans son quartier, luy Curé avoit soubçonné que c'etoit chez le d. Bardin et Vous en avoit écrit attendu qu'il sçavoit qu'il s'y en etoit fait une il y a trois ans. Pendant toute la conversation du d. Sieur Curé nous nous sommes aperceus de même que M. le Commissaire que tout ce qui l'avoit fait agir etoit l'animosité qui règne entr luy et le S. Bardin avec lequel il est convenu qu'il etoit brouillé depuis quelque tems.

Signé : Reville, De Gastaignalde.

III

PROCÈS-VERBAUX

des interrogatoires subis par les Francs-Maçons arrêtés en mars 1744 (Affaire Potel)

INTERROGATOIRE DE QUENTIN JOSEPH POTEL.

INTERROGATOIRE fait par nous Agnan Philippe Miché de Rochebrune avocat au Parlement Cons^r du Roy, Comm^re au Châtelet de Paris.

En exécution des ordres de Sa Majesté

Et subi par Quentin Joseph POTEL détenu ès prisons du For-Lévèque

En conséquence nous étant transporté ès prisons, et entré dans la Chambre du Conseil nous avons procédé au d. Interrogatoire en la manière et ainsi qu'il suit :

Du mercredi quatre Mars mil sept cent quarante quatre, midy ou environ.

PREMIÈREMENT enquis de ses nom, surnom âge, qualités, pays, religion et demeure.

A dit après serment de dire vérité se nommer Quentin Joseph Potel, âgé de trente-sept ans, natif de Menelais dit Aluen en Picardie, professant la religion catolique, apostolique et romaine, employé à la volaille, dem^t à Paris rue des mauvais garçons faubourg St Germain

INTERROGÉ s'il n'a pas été reçu frey-maçon, depuis quel tems il l'est et dans quel endroit s'est fait sa réception.

A dit qu'il y a environ cinq mois il fut reçu frey maçon à l'hôtel Soissons chés le nommé Gaudin m^d limonadier, et que le nommé Chauvin cy devant m^d de vin à l'image St Michel dans l'hôtel des Ursins (?) Me de la Loge de la Cité présida à sa réception.

INTERROGÉ quels etoient les autres officiers de la d. loge

A dit que Philippe Mornay m^d lapidaire dem^t à Paris cour de Lamoignon et le nommé Midy autrefois huissier priseur faisoient la fonction de premier et second surveillant, que le sieur Chaulot entrepreneur de bastiment etoit tresorier, le Sr Gandier dem^t Cour du Palais chés le Sieur Macaire etoit le secrétaire, et que le Sieur d'Arnaud poète etoit l'orateur.

INTERROGÉ quels etoient les autres assistants

A dit que c'étoit les nommés Boisset metteur en œuvre Cour de Lamoignon, Puisieux architecte, Froment employé à la volaille, Jacob, clerc de Monsr Quentin notaire, les Srs Plantier bourgeois de Paris y dem^t rue des Lavandières, Rousseau m^d orfèvre quay Pelletier, et environ cinq ou six autres particuliers dont il ne se souvient point du nom et qu'il n'a point vu depuis.

INTERROGÉ à la sollicitation de qui il s'est fait recevoir frey-maçon,

A dit que le d. Chauvin Me de loge lui en a fait pendant six mois tant d'instances que lui répondt sy est rendu.

Enquis ce qu'il lui en a couté pour se faire recevoir

A dit qu'il lui en a couté un louis d'or de vingt-quatre livres.

INTERROGÉ s'il n'y a pas eu d'autres particuliers qui ayent été reçu avec lui répond

A dit que le nommé Mornay, le Sr Meyboon demt quay des morfondus, le sieur Ribaucourt neveu du Sr Meyboon etant actuellement à Abbeville et deux particuliers de Versailles dont lui repondt ignore les noms furent aussi reçus le même jour.

INTERROGÉ si depuis sa réception il n'a pas fait les fonctions de Me de Loge, et n'a pas reçu plusieurs particuliers, et quels sont leurs noms, qualités et demeures.

A dit qu'oui et que ceux qu'il a reçus sont les Sieurs Hallay huissier priseur, Lefeure Md tapissier rue De la Verrerie, Angilbert demt rue de la Lanterne, Milon-Delamom Md de vin porte St Michel, Dufourneau clerc de monsieur Chrétiennot, notaire rue St Avoye, Lefeure clerc de Monsr Bechu pro (1) (*sic*), le fils du d. Sr Bechu, le père Foucault capucin du marais, Douilier clerc de Monsr Perard pro. rue de Bièvre, Juéri clerc de Monsr Leclair Commissaire, Guillot metteur en œuvre rue de Joue, Fayete fils d'un me parfumeur rue de l'Arbre-Sec, et Courtot metteur en œuvre place Dauphine.

Enquis dans quels endroits il a fait les réceptions, et de quels officiers il avoit fait choix

A dit qu'il n'a jamais tenu que trois fois loge, savoir une fois dans l'appartement du d. Sr Milon Delamon, la seconde dans le cabaret du Sr Briant md de vin rue Gallande vis à vis la rue du Fouare à l'enseigne des bons enfants, et la troisième fois chés Louis Alet jardinier rue de l'Oursine au dessus de la barrière, et que les deux surveillants etoient les Sieurs Froment et de Milly, le trésorier le nommé Devime, le secrétaire le Sr de la Chaume demt rue St Denis à la renommée, et l'orateur le d. Sr Jacob clerc de M. Quentin notaire, ajoute lui répondt que s'étant retiré avec beaucoup d'autres de la loge de la Cité à cause de quelques vilainies qui y avoient été faites de la part du nommé Devime, il fut engagé de tenir loge et qu'il accepta après en avoir été beaucoup sollicité par les susnommés qui etoient membres de sa loge

INTERROGÉ si le pére Foucault capucin n'a pas été reçu frey-maçon le neuf décembre dernier dans le cabaret du d. Bryant.

A dit qu'oui

INTERROGÉ quel est le dépositaire du regitre (*sic*) des réceptions.

A dit qu'il a été entre les mains du Sieur La Chaume ensuite en celles du Sr Brossier, et qu'il ignore à présent où il est.

S'il n'est pas vrai qu'il fut tenu loge le deux février dr Jour de la Purification chés le d. Louis Alet jardinier, et qu'il y eut ce jour là une dispute parmi eux.

---

(1) probablement propriétaire.

A dit qu'il n'etoit pas encore arrivé dans le tems que s'éleva cette dispute qui fut occasioné par le nommé Devime qui avoit retenu quelque chose sur l'argent qui lui avoit été donné pour quelques réceptions.

Interrogé s'il n'est pas vrai que le dimanche premier de ce mois lui répondt et les Srs Hallay, Gromont, Mornay, Cervenon, Brossier et Meyboon se sont assemblés rue de l'Oursine dans une sale dependante de la maison de la Ve Le Breton, et qu'après y avoir diné il y ont signé un acte de convocation pour s'assembler le jour d'hier chés le d. Bryant rue Gallande à l'effet d'y faire l'élection d'un maître qui se choisiroit deux surveillants avec mention que le procès-verbal d'élection qui seroit fait seroit remis au Secrétaire Général de l'Ordre.

A dit qu'oui et que cet acte de convocation ne s'est fait qu'après en avoir obtenu une permission du Sr Baure député grand Me des Loges de France, Signée de lui, et contresignée par Mr Perret, notre Secrétaire Gl de l'ordre de France, et sur laquelle permission il a été apposé les armes de monsr le Comte de Clermont avec les attributs de l'architecture, laquelle permission est demeurée entre les mains du d. Sieur Brossier.

Interrogé qui est-ce qui a écrit le d. acte de convocation.

A dit que le d. Sr Brossier l'a présenté, mais qu'il ne peut dire si c'est son écriture.

S'il n'est pas vrai qu'au d. acte de convocation etoit joint un carré de papier contenant les noms de ceux qui devoient encore signer, et que Louis Alet connu sous le nom de frère Louis avait été chargé de le faire signer à ceux inscripts sur la d. liste.

A dit qu'oui.

Interrogé qui a été chargé des trois livres consignées pour l'assemblée qui devoit se tenir chez le Sr Bryant le trois du présent mois.

A dit que c'est le Sieur Mornay en sa qualité de trésorier.

Nous l'avons interpellé de parapher avec nous la d. liste et le d. acte de convocation ce qu'il a à l'instant fait.

Interrogé s'il n'a pas connoissance que plusieurs particuliers qui se disent maîtres de loges font très souvent des réceptions dans Paris.

A dit quil connait pour Mes de Loges les Sr Procope medecin, Vecquet confiseur rue des Lombards, Le Breton jouaillier pont au Change, Metran et Chauvin cy devant md de vin, Cesar cy devt gouverneur d'enfant, Cellier md de cire d'Espagne, Cernazan et Tripier chirurgiens, Carbonel cy devant gendarme tenant loge souvent chez Fuel traiteur, Gambesq au magasin de Montpellier cour du palais, le sieur Baure banquier et le Sieur Perret notaire qui a dit à lui répondt qu'il s'étoit réservé sept personnes de sa loge pour recevoir ses amis ; ajoute lui répondt qu'il est si touché d'avoir désobéi cy devant aux ordces du roi en se trouvant en loge qu'il proteste de ne s'y point trouver pas la suite ; heureux si la promesse sincére qu'il en fait peut mériter qu'il obtienne sa liberté ; qu'il est vrai que l'acte de convocation prouve qu'ils devoient s'assembler, mais que l'exécution ne s'étoit point encore ensuivie, ce qui mérite qu'on use à son égard d'un peu d'indulgence.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire et de ses réponses a dit que

ses réponses contiennent vérité, y a persisté, et a signé notre minute rayé un mot comme nul.

Signé : MICHÉ DE ROCHEBRUNE

INTERROGATOIRE DE LOUIS ALET.

... En exécution des ordres de Sa Majesté

Et subi par Louis Alet détenu ès prisons du petit Châtelet..., etc.

Du jeudy cinq Mars mil sept cent quarante quatre midy ou environ.

PREMIÈREMENT enquis de ses nom, surnom, âge, qualités, pays, religion et demeure.

A dit, après serment de dire vérité se nommer Louis Alet, âgé de trente ans, natif de Rambouillet, professant la religion catolique, apostolique et romaine, jardinier dem[t] à Paris rue de l'Oursine paroisse St Hipolite.

INTERROGÉ depuis quel tems il a été reçu frey-maçon.

A dit qu'au commencement du mois de Septembre d[er], il fut reçu une feste ou un dimanche frey-maçon dans la maison du sieur Gaudin, dem[t] à l'hôtel de Soissons.

INTERROGÉ à la sollicitation de qui il s'est fait recevoir.

A dit que ce sont les Sieurs Rousseau M[d] orfèvre à Paris quay Pelletier et Chauvin cydevant M[d] de vin dem[t] à Paris rue de la Harpe ; que lui répond[t] se transporta en conséquence chès le sieur Rousseau vers une heure de relevée et il fut par lui conduit à l'hôtel de Soissons où il fut reçu; qu'avant lui il en fut reçu trois ou quatre dont il ignore le nom, et qu'il n'a pas vu depuis ; qu'on lui banda les yeux et qu'on le fit entrer dans une sale, ou après avoir marché étant tenu par la main par un particulier dont il ignore le nom, il lui fut demandé si c'etoit sa volonté de se faire recevoir maçon ; qu'ayant toujours les yeux bandés il approcha du M[e] de la loge qui etoit le Sieur Chauvin qui lui fit faire le serment et promettre de ne point révéler le secret de la Maçonnerie, qu'ensuite on lui ota le bandeau, et il remarqua dans la d[e] chambre une vingtaine de particuliers lesquels avoient devant eux un tablier de peau blanche ; que pour signe du degré d'apprentif qu'il venoit de recevoir, le maître de la Loge lui mit le pouce de la main droite sur la troisième jointure du doigt index de la main droite de lui repondant en prononçant ce mot Jakhin.

INTERROGÉ s'il sait les noms de ceux qui composoient la d. Assemblée

A dit qu'à l'exception du Sieur Rousseau il n'a jamais vu depuis les autres particuliers.

INTERROGÉ s'il s'est trouvé depuis dans quelques Assemblées

A dit que non, et qu'au mois de Septembre il lui fut écrit une lettre par le Sieur Mornay pour se trouver à une assemblée où il ne put aller étant en campagne.

INTERROGÉ s'il n'est pas vrai qu'il a éte tenu loge chés lui repond[t] le deux février d[r] jour de la purification

A dit que non.

A lui représenté qu'il ne dit point la vérité et que le d. jour deux février d^r avant qu'on tint loge chés lui répond^t il s'éleva une dispute qui fut occasionnée par le nommé Devime

A dit qu'il a dit vérité.

Interrogé s'il n'est pas vrai que le dimanche premier du présent mois les Srs Halley, Froment, Meyboon, Brossier, Cervenon, Potel et Mornay se sont assemblés rue de l'Oursine dans la sale dependant du jardin que quelqu'uns d'eux y ont loué, et qu'aprés leur diner ils ont signé un papier qu'ils ont remis à lui répondant avec la liste de ceux à qui lui répondant le porteroit signer en recevant de chacun d'eux trois livres.

A dit qu'il ne leur a pas vu signer le papier dont nous lui parlons mais qu'il devait le faire signer à un particulier dem^t rue St Denis dont il ne se souvient point du nom, et au Sieur Deru dem^t dans l'enceinte de la Foire St Germain en recevant d'eux trois livres, et après ces deux signatures il auroit remis le papier au sieur Brossier dem^t près le grand Châtelet.

Interrogé s'il ne sait rien autre chose concernant le d. ordre de freymaçon.

A dit que non.

S'il n'est pas vrai qu'il etoit chargé d'avertir les Frey-maçons de la Loge de Potel, lorsqu'il y avoit quelqu'assemblée, ou s'il ne leur portoit pas des lettres à cet effet

A dit que non.

S'il n'est pas vrai que le Sr de la Chaume dem^t rue St Denis est chargé du registre des réceptions.

A dit qu'il l'ignore, et qu'il ne peut en avoir connoissance attendu qu'il ne sait ni lire ni écrire.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire de ses réponses, a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellé suivant l'ord^ce.

Signé : Miché de Rochebrune.

Interrogatoire de Benigne-Froment.

...En exécution des ordres de Sa Majesté.

Et subi par Benigne Froment détenu ès prisons du grand Châtelet..., etc

Du jeudi cinq Mars mil sept cent quarante quatre trois heures et demie de relevée ou environ

Premièrement enquis de ses nom, surnom, âge, qualités, pays, religion et demeure.

A dit, après serment de dire vérité se nommer Benigne Froment âgé de vingt deux ans, natif de Paris, professant la Religion catolique apostolique et romaine, employé sur le carreau de la volaille dem^t à Paris rue de Bièvre paroisse St Etienne Dumont ;

Interrogé dans quelle loge et depuis quel temps il s'est fait recevoir freymaçon.

A dit qu'il y a environ un an et qu'il a été reçu rue des Lavandières chés le Sr Plantier qui y demeuroit alors par le Sr Pecquet confiseur rue des Lombards et M^e de loge.

Interrogé quels etoient les autres off^rs de cette loge et les autres particuliers qui la composoient

A dit qu'il se souvient seulement que le S^r d'Arnaud poète faisait les fonctions d'orateur et que ceux qui composoient cette loge etoient les Srs Plantier, Fournier, Chauvin dont il ignore à présent les demeures, et d'autres dont il ne se souvient point du nom.

Interrogé quels étoient les autres récipiendaires.

A dit qu'il y eut sept particuliers reçus avec lui dont un se nomme Simon, et qu'il n'a point vu depuis ainsi que les six autres, dont il ignore même les noms ainsi que les demeures.

Interrogé qui est-ce qui l'a engagé à se faire recevoir frey-maçon

A dit que c'est le nommé Chauvin cy devant m^d de vin à l'enseigne de St Michel dans l'hôtel des Ursins.

Interrogé si depuis sa réception il ne s'est pas trouvé souvent en loge et sous d'autres m^res que le d^t Sr Pecquet.

A dit qu'il s'y est trouvé six à sept fois et dans les loges des Srs Pequet, Chauvin et Potel.

Interrogé si dans les d. loges il a assisté en qualité d'off^r

A dit qu'il a fait la fonction d'orateur dans celle de Chauvin dite De la Cité et surveillant dans la loge de Potel laquelle etoit demembrée de celle de Chauvin.

Interrogé ce qu'il lui en a coûté pour se faire recevoir frey-maçon

A dit qu'il lui en a couté quarante huit livres.

Interrogé s'il ne s'est pas trouvé en loge une fois dans l'apartem^t du Sr Milon de Lamon une autre fois qui etoit le neuf décembre d^r dans le cabaret de Bryan m^d de vin rue Gallande et enfin chés le nommé Louis Alet jardinier rue de l'Oursine.

A dit qu'oui.

S'il n'est pas vrai que le Père Foucault capucin du Marais fut reçu freymaçon chés le d. Bryant

A dit qu'oui.

S'il n'est pas vrai qu'alors le d. Potel etoit Me de Loge lui repond^t et le Sr de Milly surveillants, le nommé Devime trésorier le Sr de la Chaume secrétaire et le Sr Jacob clerc de not^re orateur.

A dit qu'oui.

Interrogé s'il n'est pas vrai que le Sr de la Chaume en sa qualité de secrét^re est deposit^re du registre contenant les réceptions.

A dit qu'il l'ignore, et qu'il a été d'abord entre les mains de lui repond^t qui l'a remis au d. s^r de la Chaume.

S'il n'est pas vrai que le premier de ce mois lui repond^t s'est assemblé rue de l'Oursine avec les Srs Potel, Halley, Cervenon, Morney, Brossier et Meyboon tous freymaçons et q'avant ou après leur diner ils y ont signé un espèce d'acte de convocation pour s'assembler le trois du present mois

sur les cinq heures du soir dans le cabaret du nommé Bryant, rue Gallande pour y élire un maître de loge qui se choisiroit deux surveillants avec mention que le procés-verbal d'élection seroit remis entre les mains du Secrétaire General de l'ordre qui est le sieur Perret notaire.

A dit qu'oui.

Interrogé qui est-ce qui a écrit le d. acte de convocation

A dit que c'est le Sieur Brossier huissier priseur.

S'il n'est pas vrai que cet acte de convocation ne s'est fait entre eux qu'en conséquence de la permission qui en avoit été donnée par le Sr Baure prenant la qualité de député grand M^e des loges de France et sur laquelle permission etoient apposés les armes de Monsr le Comte de Clermont avec les attributs de l'architecture de l'ordre.

A dit qu'oui.

Interrogé entre les mains de qui la d. permission a été remise

A dit qu'il croit que le Sr Brossier l'a

Nous lui avons ensuite représenté le d. acte de convocation, et nous l'avons interpellé de nous déclarer si la signature Froment qui y est apposée n'est pas la sienne.

A dit qu'oui.

Interrogé à qui ont été remis les trois livres qu'ont donné ceux qui ont signé le d. acte de convocation.

A dit que c'est le Sr Mornay qui a été arrêté avec lui qui a reçu l'argent comme trésorier de la loge.

S'il n'est pas vrai que le nommé Louis Alet avoit été chargé du d. acte de convocation pour le faire signer à plusieurs particuliers dont on lui avoit donné la liste.

A dit qu'oui

Interrogé s'il n'a pas connoissance que plusieurs particuliers qui se disent M^es de loge ont très souvent des réceptions dans Paris.

A dit qu'il sait que les Srs Procope médecin, Baure banquier, Pecquet confiseur, Le Breton jouaillier, Matras et Chauvin m^d de vin, le Sr Cesar dont il ignore la qualité, Cellier m^d de cire d'Espagne, Carbonelle dont il ignore pareillement la qualité, Colin clerc du S^r Le Chanteur not^re, Gambesque distillateur Cour de l'Abbaye, Colon et le Sr Perret notaire sont M^es de loges.

A lui représenté qu'il a contrevenu aux ordres du roi en se trouvant dans des assemblées secrètes et dans lesquelles on ignore ce qui s'y passe.

A répondu qu'il avoue avoir eu tort, et qu'il s'est fait recevoir frey maçon parce que de très honnetes gens s'y etoient initiés, et qu'il a cru être autorisé à se trouver à l'assemblée indiquée chés le Sr Bryant m^d de vin par la permission signée Baure contresignée Perret, et décorée des armes respectables de monsieur le Comte de Clermont, que puisque c'est la volonté du roy que de pareilles assemblées n'ayent plus cours, lui repond^t promet de ne s'y plus trouver.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire et de ses reponses a dit que ses réponses contiennent vérité y a persisté et signé en notre minute.

Signé : Miché de Rochebrune.

INTERROGATOIRE DE NICOLAS MORNAY.

... En exécution des ordres de Sa Majesté
Et subi par Nicolas Mornay détenu ès prisons du For-L'Evêque..., etc. Du jeudy cinq mars mil sept cent quarante quatre six heures du soir ou environ.

PREMIÈREMENT enquis de ses nom, surnom, age, qualités, pays, religion et demeure.

A dit, après serment de dire vérité, se nommer Nicolas Mornay, agé de vingt neuf ans ou environ, natif de Paris, professant la Religion catolique, apostolique et romaine, m[d] lapidaire jouaillier dem[t] à Paris rue St Louis quartier du palais

INTERROGÉ s'il y a longtems qu'il a été reçu Frey-Maçon.

A dit qu'il y a environ six mois, que sa réception s'est faite à l'hôtel de Soissons chés le nommé Gaudin m[d] limonadier et que le S[r] Chauvin cy dev marchand de vin etoit le Maître de la loge.

INTERROGÉ quels etoient les autres officiers

A dit que le frère de lui repon[t] et le nommé Midy faisoient la fonction de surveillants, le sieur Chollot m[e] maçon celle de trésorier, le nommé Gandier celle de secrétaire, et que le sieur d'Arnaud poète etoit orateur.

Enquis quels etoient les autres assistants de la loge

A dit qu'il y avoit les nommés Plantier dem[t] alors rue des Lavandières, Rousseau m[d] orfèvre quay Pelletier, Boisset metteur en œuvre Cour de Lamoignon, Puisieux architecte, Froment employé à la volaille, Jacob clerc du S[r] Quentin notaire et cinq à six autres particuliers dont lui repond, ignore le nom et qu'il n'a pas vu depuis.

INTERROGÉ qui l'a engagé de se faire recevoir Frey-Maçon

A dit que c'est les nommés Chauvin et Midy.

Enquis combien il lui en a couté pour se faire recevoir

A repondu qu'il lui en a couté vingt quatre livres.

INTERROGÉ qui sont les particuliers qui ont été reçus avec lui.

A dit que ce sont les S[rs] Potel, commis à la volaille, Meyboon, m[d] orfèvre dem[t] quay des Morfondus au bras d'or, deux officiers de la Seine (Reine ?) et le valet de chambre d'un chanoine desquels il ignore les noms.

Enquis si depuis sa réception il s'est trouvé souvent en loge.

A dit qu'ayant été malade pendant trois mois il ne s'est trouvé en loge que quatre à cinq fois savoir trois dans la loge du d. Chauvin et deux dans celle du d. Potel.

INTERROGÉ s'il ne s'est point trouvé le neuf Décembre d[er] chés le nommé Bryant m[d] de vin rue Gallande où fut reçu frey-maçon le Père Foucault capucin du Marais.

A dit qu'oui.

INTERROGÉ quels sont les particuliers qui furent reçus avec le d. Père Foucault.

A dit que le d. Bryant fut reçu avec trois ou quatre autres particuliers dont lui repond[t] ne sait point les noms ni les demeures.

S'il n'est pas vrai qu'il s'est trouvé en loge dans l'apartement du Sr Milon de Lamon, et chés Louis Alet jardinier rue de l'Oursine

A dit qu'oui et que les Srs Halley huissier priseur, Le Feure md tapissier, Angilbert demt rue de la Lanterne, Du Fourneau clerc du Sr Chretiennot notaire, Le Feure clerc du Sr Bechu pro au Chatelet, le fils du d. sieur Bechu, Devillier clerc du Sieur Pezard pro au Chatelet, et Aguert clerc du Sr Le Clair Commre y ont été reçus frey maçons.

Interrogé qui etoit le me de Loge dans ces réceptions et les offers

A dit que le d. Potel étoit le me de Loge, de Milly et le d. Froment surveillants, Devime trésorier, Dela Chaume secrétaire, qu'à l'égard de l'orateur il ne se souvient point de son nom.

Interrogé à qui le registre des réceptions a été confié

A dit qu'il croit que c'est le sieur de la Chaume qui en est dépositaire.

S'il n'est pas vrai que le premier du mois il a signé avec plusieurs autres frey-maçons un acte de convocation pour s'assembler le trois du présent mois sur les cinq heures du soir, et que le but de cette assemblée etoit d'élire un maître de loge qui se choisiroit deux surveillants avec mention que le procés-verbal d'élection seroit remis és mains du secrétaire Gal de l'ordre lequel est le sieur Perret notaire.

A dit qu'oui.

Interrogé quel est le particulier qui a écrit le d. acte de convocation

A dit qu'il l'ignore

S'il n'est pas vrai que cet acte de convocation ne s'est fait entre eux que sur la permission donnée par le Sr Baure député grand maître des loges de France signée de lui, et contresignée Ferret secrétaire général de l'ordre et sur laquelle permission étoient apposés les armes de monsieur le Comte de Clermont avec les attributs de l'architecture

A dit qu'oui

Enquis entre les mains de qui la d. permission est restée

A repondu l'ignorer

Nous lui avons représenté le d. acte de convocation, et nous l'avons interpellé de déclarer si la signature Mornay qui est n'est pas la sienne

A dit qu'oui

Interrogé à qui ont été remis les trois livres consignées par Chauvin de ceux qui ont signé le d. acte de convocation.

A dit que c'est à lui repondt.

S'il n'est pas vrai que Louis Alet jardinier demt rue de l'Oursine avoit été chargé du d. acte de convocation pour le faire signer à plusieurs particuliers dont on lui avoit donné les noms, et de qui il devoit recevoir les trois livres.

A dit qu'oui

Interrogé s'il ne sait pas que plusieurs particuliers Mes de loges font des réceptions dans Paris

A repondu que le Sr Baure banquier, Procope medecin, Pecquet confiseur, Le Breton orfèvre jouaillier, Matras et Chauvin mds de vin, Cellier md de cire d'Espagne, Carbonelle tenant la loge des notaires sont tous Mes de loges

ainsi que le nommé Gerbeau dont il ignore la demeure et la qualité, et font par conséquent des réceptions.

A lui representé qu'il a contrevenu aux ordres de Sa Majesté en se trouvant dans des assemblées deffendues

A dit qu'il convient d'avoir contrevenu aux ordres de Sa Majesté, mais qu'il ignoroit que cela fut deffendu, et qu'à présent qu'il le sait il n'aura garde de tomber dans une pareille faute

Lecture à lui faite du présent Interrogatoire et de ses reponses, a dit que ses réponses contiennent vérité y a persisté, et a signé en notre minute.

Signé : Miché de Rochebrune.

Le Lieutenant de police, en envoyant la lettre suivante à Duval le 12 *mars* 1744, *l'a fait précéder de la note suivante* :

M. de Maurepas a bien voulu consentir à la liberté de ces 4 fremaçons et m'a en même temps dit de les envoyer chercher en sortant de prison, j'en ay fait note à M. Rossignol mais je le prie d'écrire à Mrs Toustou, Bord banquier et Perret notaire de me venir parler vendredy matin je leur montreray leur mandement pour la convocation de la loge et leur en feray avanie

Je leur ai parlé

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution des ordres de Sa Majesté que vous avez eu la bonté de m'adresser je me suis transporté le dimanche premier de ce mois sur les neuf heures du soir avec les sieurs Framboisier, Poussot et Pogenière rue de l'Oursine dans la maison de la Veuve Le Breton et étant passé dans une sale au retz de chaussée du jardin j'y ai trouvé quatre particuliers savoir les Srs Potel et Froment tous deux employés à la volaille le Sr Mornay lapidaire, et le nommé Louis Alet jardinier demt rue de l'Oursine au dessus de la Barrière. Rien n'annonçoit qu'il se fut tenu dans cette sale une assemblée de frey-maçons, ne s'y étant trouvé aucun indice pour le faire penser. J'ai cru nécessaire de faire une perquisition dans le chambre de Louis Alet, dans les poches duquel il s'est trouvé un acte de convocation pour s'assembler en loge et choisir un maître qui se choisiroit deux surveillants ; cet acte est signé de huit particuliers du nombre desquels sont les d. Potel, Froment et Mornay et indique le jour de l'assemblée pour aujourd'huy trois mars à cinq heures précises chés le Sr Bryant marchand de vin rue Gallande vis à vis la rue du Fouare, plus il s'est encore trouvé dans la feuille contenant le d. acte de convocation une liste de quinze personnes à qui le d. Alet devoit la faire signer le lendemain en recevant de chacun d'eux la somme de trois livres ainsi qu'il en est convenu. Dans l'armoire du d. Alet, il s'est trouvé une lettre à son adresse datée du vingt et un septembre der signée Mornay commençant en tête par ces mots frère Louis, et étant une invitation pour se trouver sur l'heure de midy au plus tard dans le même endroit ou il avoit été le dimanche précédent. J'ai questionné Alet s'il etoit

frey-maçon il n'a pu en disconvenir. De retour dans la salle j'ai fait fouiller les d. Potel, Froment et Mornay et il s'est trouvé seulement dans les poches du d. Potel une liste de quelques particuliers qui devoient se trouver à une réception, deux lettres écrites par deux frey-maçons et deux Chansons au sujet de cet ordre. L'acte de convocation signé par les d. Potel, Froment et Mornay étant une preuve qu'ils etoient convenu de tenir une assemblée de Frey-maçons cejourdhuiy a suffit pour déterminer qu'ils fussent àrrêtés et envoyés au For-L'Evêque avec Louis Alet.

Ce 5 mars 1744

Signé : De Rochebrune

M. le C. de M.

Bon pour la prison pour les quatre 8 mars 1744 et me faire signer un ordre anticipé pour leur liberté (?) en disant à l'officier qui les a amné d. me les amener Ph. Le 10 mars 1744

Sur l'avis que j'ay eu qu'il devoit se tenir une assemblée de frimaçons qui avoit été convoquée par des billets signés des principaux officiers de loge.

J'ay signé un ordre le 1[er] *mars* 1744 au Comm[re] de Rochebrune accompagné de quelques officiers de police pour se transporter chés le nommé Mornet trésorier de cette loge proche la barrière de la rüe de Loursine chés qui se devoit tenir l'assemblée pour y faire perquisition, saisir et enlever ce qui s'y pourroit trouver de contraire aux ordonnances du Roy, et faire conduire en prison, de l'ordre de S. M. ceux qui y seroient assemblés, ce qui a été exécuté.

Le Comm[re] a saisy les billets de convocation et quelques autres papiers *et il a fait conduire en prison le d[t] Mornet* trésorier de la Loge, *Potel, commis sur* la Vallée, m[e] de cette loge, *Froment aussy employé* à la Vallée, surveillant de la même loge, et *Louis Aley jardinier frère servant, le d[t] jour* 1 *mars* 1744.

M. le C. de M. est supplié de faire expédier des ordres en forme de la même datte.

M. Le Comte de Maurepas.

Bon pour la liberté des Quatre
14 Mars 1744

Après avoir parlé conformément aux intentions du Ministre aux nommés

Potel,
Mornet,
Froment.

Et Louis Alay *principaux officiers d'une Loge de frimaçons* qui avoient indiquée une assemblée malgré les deffenses, pour raison de quoy ils avoient été conduits en prison par ordre du Roy du 1[er] de ce mois

Je les ay fait mettre en liberté le 10 *mars* 1744.

M. le Comte de Maurepas est suplié de faire expédier un ordre en forme du même jour.

IV

SENTENCE DE POLICE

QUI renouvelle les défenses à toutes personnes de s'assembler, ni de former aucune Association et aux Cabaretiers, Traiteurs et autres de les recevoir chez eux ; Et condamne le nommé Leroy, Traiteur, en trois mille livres d'amende, pour avoir contrevenu aux dites deffenses (1745).

EXTRAIT des Registres du Greffe de l'Audience de la Chambre de police du Chastelet de Paris

DU Vendredy dix huit Juin mil sept cent quarante-cinq.

SUR le Rapport fait en Jugement devant Nous à l'Audience de la Chambre de Police du Chastelet de Paris par Maître Charles-Elisabeth de Lavergée, Conseiller du Roy, commissaire au Chastelet de Paris, préposé pour la Police au Quartier du Palais Royal contenant que de tous les temps par les Ordonnances de Sa Majesté, par les Arrêts du Parlement et les sentences et Règlemens de Police, il a esté deffendu à toutes personnes de tel estat, qualité et conditions qu'elles soient, de s'assembler, ni de former aucune Association sous quelque prétexte et sous quelque dénomination que ce soit, et à tous Traiteurs, Cabaretiers, Aubergistes et autres de recevoir les dites Assemblées, et de leur fournir des repas à peine d'amende, de fermeture de leurs Boutiques pour la première contravention, et d'estre poursuivis extraordinairement en cas de récidive ; Que cependant au préjudice de ces deffenses, lui Commissaire a trouvé le Mardy huit du présent mois, entre onze heures et midi une Assemblée de quarante personnes de différents états, dans un Appartement à l'Hôtel de Soissons, rue des deux Ecus ; où il s'est transporté ; Que la plus grande partie des personnes qui composaient cette Assemblée estoient enfermez dans une grande Chambre obscure pour la réception, ont-ils dit à lui Commissaire, de trois ou quatre Frey-Maçons ; dans laquelle chambre et un cabinet ensuite estant entrez, il s'y est trouvé plusieurs choses servant à la dite réception, que lui Commissaire a détaillez dans son procès-verbal et fait enlever, à laquelle Assemblée Denis Leroy Maistre Traiteur rue et Paroisse Saint Germain d'Auxerrois, devoit servir un diner ledit jour en l'appartement au-dessus, dans le même Hotel, à raison de quatre francs par tête sans vin, et pour le dit dîner le dit Leroy avoit déjà envoyé le Linge de Table, partie de l'Argenterie et vingt-cinq flambeaux de cuivre, ainsi qu'il a esté dit au Commissaire, auquel le dit Leroy en est non-seulement convenu, mais encore lui a dit que depuis six mois, il avoit fourni à cette même compagnie, dont il est Frère Servant, et dans le même endroit, huit repas ; dont du tout lui Commissaire a dressé son procès-verbal ledit jour ; pourquoi il auroit par Exploit de Louis-François de Revel, Huissier à Verge et de police, en date du seize du présent mois, fait assigner à la requeste du

Procureur du Roy le dit Denis Leroy à comparoir à cette Audience, pour répondre à son Rapport, sur quoi Nous, après avoir oüi le dit Maistre de Lavergée en son Rapport, ledit Leroy en ses deffenses et Monsieur Maistre Aubert de Tourny avocat du Roy en ses conclusions, ordonnons que les arrests et Règlemens de Parlement, Sentences et Ordonnances de Police concernant les Assemblées non autorisées et notamment nos sentences des quatorze Septembre mil sept cent trente sept et cinq Juin mil sept cent quarante-quatre, seront exécutez selon leur forme et teneur et en conséquence faisons deffenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, de tenir des Assemblées sous quelque prétexte que ce puisse estre, et à tous Traiteurs, Cabaretiers et Aubergistes de les recevoir chez eux, et de leur fournir les repas, même en maison étrangère, à peine de trois mille livres d'amende pour chaque contravention, et d'estre procédé extraordinairement contre les contrevenans si le cas y échoit. Disons que les Effets trouvez dans les différentes chambres où se tenoit l'Assemblée dont il s'agit, sont et demeurent confisquez au profit du Roy, à l'exception de l'Argenterie, du Linge de Table et des vingt-cinq Flambeaux de cuivre qui ont este rendus en exécution de Nostre Ordonnance du dit jour huit du présent mois. Et pour la contravention commise par ledit Leroy, le condamnons en trois mille livres d'amende ; lui faisons deffense de recediver sous peine de fermeture de Boutique, privation de son estat et de punition exemplaire, sur laquelle avons adjugé six livres audit Revel Huissier. Et sera notre presente sentence exécutée nonobstant opposition ou appelations quelconques et sans préjudices d'icelles, imprimée, lûë, publiée et affichée dans tous les lieux et carrefours de cette Ville et Faux bourgs accoutumez, même à la porte du dit Leroy, Traiteur, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance. Ce fut fait et donné par nous Claude-Henri Feydeau de Marville, Chevalier, Comte de Gien Conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre des Requettes Ordinaire de son Hostel, Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévosté et Vicomté de Paris, tenant le siège de l'Audience de la Chambre de Police dudit Chatelet les jours et an que dessus.

Feydeau de Marville.

Moreau,
Le Gros, Greffier.

La Sentence cy-dessus a esté lûë et publiée à haute et intelligible Voix, à son de trompe et cry public, en tous les lieux ordinaires et accoutumez par moy F. Jacques François de Campan, Huissier à Verge au Chastelet de Paris, y demeurant ruë Aubry-Boucher, Paroisse S. Fosse, Commis à l'exercice de Juré Crieur ordinaire du Roy de la Ville Prévosté et Vicomté de Paris soussigné, accompagné de Louis François Ambezac, Jacques Hallot et Claude Louis Ambezac Jurez Trompettes le 28 juin 1745, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance, et affichée ledit jour esdits lieux.

Signé : De Campan.

De l'imprimerie de P. J. Mariette, imprimeur de la Police, 1745.

V

La seule chanson de l'époque révolutionnaire où il soit fait une allusion élogieuse à la Franc-Maçonnerie.

COUPLETS SUR LA FÉDÉRATION.
14 Juillet 1790

Air : *On doit soixante mille francs.*

Les traîtres à la nation
Craignent la fédération :
C'est ce qui les désole (*bis*).
Mais aussi, depuis plus d'un an,
La liberté poursuit son plan :
C'est ce qui nous console (*bis*).

L'instant arrive où pour jamais
Vont s'éclipser tous leurs projets :
C'est ce qui les désole (*bis*).
Mais l'homme enfin va, cette fois,
Rétablir l'homme dans ses droits :
C'est ce qui nous console (*bis*).

Il arrive souvent qu'au bois
On va deux pour revenir trois,
Dit la chanson frivole (*bis*).
Trois ordres s'étaient assemblés,
Un sage abbé les a mêlés :
C'est ce qui nous console (*bis*).

Quelques-uns regrettent leurs rangs,
Leurs croix, leurs titres, leurs rubans.
C'est ce qui les désole (*bis*).
Ne brillons plus, il en est temps,
Que par les mœurs et les talents :
C'est ce qui nous console (*bis*).

Ce dont on fera moins de cas,
C'est des cordons et des crachats :
C'est ce qui les désole (*bis*).
Mais des lauriers, mais des épis,
Des feuilles de chêne ont leur prix :
C'est ce qui nous console (*bis*).

On en a vus qui, franchement,
N'ont fait qu'épeler leur serment :
  C'est ce qui nous désole (*bis*).
Qu'on le répète à haute voix,
De bouche et de cœur à la fois :
  C'est ce qui nous console (*bis*).

La loge de la liberté
S'élève avec activité :
  Maint tyran s'en désole (*bis*).
Peuples divers, mêmes leçons
Vous rendront frères et maçons :
  C'est ce qui nous console (*bis*).

VI

Réflexions sur les loges maçonniques à Paris.

(*Venue le... juin* 1825.)

Confidentielle.

On voit en Europe la plupart des gouvernements proscrire toutes les associations secrètes, et la franc-maçonnerie, la plus ancienne et la plus insignifiante de toutes, n'est point exceptée de cette mesure sévère. Toutefois, en Angleterre et en France, on ne paraît pas y attacher la même importance ni croire beaucoup à l'influence qu'elle exerce sur l'ordre social. On la regarde comme une institution plus ridicule que dangereuse, et qui est à peu près discréditée dans l'opinion depuis que des sociétés plus mystérieuses et bien autrement redoutables se sont formées à côté d'elle. Ici s'élève donc la question de savoir si la franc-maçonnerie mérite sérieusement de fixer l'attention du gouvernement et s'il est indifférent de la tolérer ou non.

Il est évident qu'il existe dans la société moderne une tendance occulte qui porte les hommes à se dérober à l'action générale des lois et du gouvernement et à établir une sorte de communauté d'intérêts avec ceux qui professent des opinions analogues. Ce rapprochement naturel qui s'opère entre des hommes d'un caractère semblable donne bientôt naissance à des coteries qui dégénèrent successivement en associations secrètes, en ligues et enfin en conspirations. Cette tendance est devenue bien plus universelle depuis que la philosophie a mis en problème toutes les questions d'ordre moral ou politique. L'anarchie des volontés a suivi bientôt celle des intelligences, et les sociétés clandestines se sont multipliées en raison de la diversité des opinions.

L'unité en morale et en politique est sans doute le lien le plus fort de la Société. Le moyen de resserrer l'union des citoyens entre eux, de les rattacher à la chose publique et de les accoutumer à considérer leur bien-être particulier comme inséparable du bien-être général, c'est de faire en sorte que les mêmes dogmes religieux et les mêmes principes d'ordre social soient professés par la plus grande universalité possible des citoyens. Ainsi, plus les opinions seront divisées et moins on s'accordera sur ce qui doit être l'objet des croyances de tous et sur ce qui doit faire la base du gouvernement, et plus la Société sera faible et morcelée. Or, rien ne paraît plus propre à détruire l'unité que les associations secrètes formées d'hommes qui déjà se sont en quelque sorte séparés de la grande famille pour faire bande à part. Elles entretiennent merveilleusement cette secrète inclination qui porte les individus à s'isoler de la nation pour mettre en commun des vœux, des espérances, des principes et des intérêts qui ne sont pas ceux de l'Etat. De tels hommes s'habituent à ne plus voir la société dans le gouvernement et dans l'assemblage des citoyens;

à ne plus regarder comme vérités les doctrines nationales, comme lois les lois de la patrie, comme devoirs les devoirs qu'elles imposent. Le cercle de leur foi se restreint avec celui de leurs affections, et leurs esprits indociles se forment bientôt une série d'idées, de conventions qui, par suite, deviennent pour eux des doctrines.

On se fait un langage, une morale, une religion, une politique à part, et chaque loge a véritablement son culte, son gouvernement, sa constitution, auxquels on tient d'autant plus qu'elle se les a faits à soi-même.

Voilà pourtant ce que produisent les associations secrètes. Ce sont véritablement des pouvoirs qui s'élèvent à côté du pouvoir légitime, un sacerdoce particulier qui rivalise avec le sacerdoce chrétien, des chaires qu'on oppose à la chaire de vérité, des tribunes qu'on érige à côté de la tribune publique. Le Grand Orient, avec ses dignitaires, ses associés, ses affiliés répandus dans toute la France et dans toute l'Europe, ses rites, son langage mystérieux, ses secrets pour donner à ses initiés les moyens de se reconnaître, peut être, s'il le veut, la plus redoutable puissance qu'il y ait au monde. Un ambitieux qui voudrait user des immenses ressources que la Franc-maçonnerie pourrait mettre à sa disposition soulèverait l'Europe s'il avait le génie d'un grand conspirateur.

Mais c'est surtout dans un temps où les idées se portent vers l'indépendance absolue que cette institution est réellement dangereuse. Alors tous les mécontents, tous les hommes avides de nouveautés et de changements, tous les ennemis de l'ordre, tous les factieux s'empressent de cacher dans ces mystérieuses assemblées leurs secrets desseins. On veut pouvoir professer librement des opinions contraires au gouvernement, et l'on va exhaler dans l'ombre des ressentiments et des injures, déclamer contre un ordre de choses qui déplaît, flétrir des hommes qui vous sont odieux, s'exciter mutuellement à la haine, à la vengeance, exprimer souvent les pensées les plus impures ou faire les actions les plus honteuses parce que là, on ne craint point le blâme de l'opinion publique ou la célérité des magistrats et que le secret vous répond de l'impunité ! Là, les méchants apprennent à se compter et à s'assurer de leur nombre. Ils s'étudient réciproquement et connaissent le degré d'audace dont chacun d'eux est capable, les crimes que tel ou tel est de force à commettre et enfin toutes les ressources que le parti renferme en lui-même.

Toute association secrète est nécessairement une secte qui se forme ou une conspiration qui se trame. Toute association secrète tend à ébranler quelqu'un des principes de morale ou des dogmes religieux admis dans l'Etat ou bien à détruire sourdement les bases de la société civile. C'est ou la vérité ou le gouvernement qu'on se propose d'attaquer. La franc-maçonnerie est donc sous ce rapport doublement dangereuse, comme il est facile de le prouver en exposant la morale et la politique qu'on y professe.

On peut dire sans doute que tous les membres de ces sociétés ne sont pas des conspirateurs, mais il est vrai de dire aussi que l'association en elle-même est essentiellement conspiratrice. En exigeant des initiés des serments terribles, on ne veut s'assurer un serment inviolable que parce qu'aujourd'hui comme dans l'origine on veut mettre le fanatisme d'une conscience liée par

ses serments entre des secrets qu'on veut que l'on ignore et l'oreille des agents de l'autorité. Si l'on n'avait absolument rien à craindre, si l'on n'était nullement intéressé à faire mystère de ces choses, on ne se cacherait pas dans des réunions clandestines. Dans les loges on entend quelquefois les frères se demander avec inquiétude si l'on n'est pas observé par la police, s'il n'y a pas de traître dans l'assemblée. D'où vient cette inquiétude ? Pourquoi cet effroi qu'inspire la crainte qu'on peut être surveillé ? Je n'en doute point, la société exprime par là la conscience de ses intentions perfides. L'honnête homme expose sa vie au grand jour ; il ne porte ni dissimulation dans son langage ni cachoterie dans ses actions. Le méchant seul a intérêt à couvrir des ombres du mystère les projets qu'il médite et les espérances qu'il forme. On a sans doute raison de regarder les cérémonies de la franc-maçonnerie comme ridicules. On s'est souvent moqué — non sans fondement — des épreuves auxquelles sont soumis les initiés. Il faut observer toutefois que quelques-unes sont de nature à frapper vivement les imaginations faibles et qu'elles n'ont été inventées évidemment que pour exciter le fanatisme en inspirant pour l'institution un respect mêlé d'effroi. D'ailleurs les cérémonies de la religion y sont quelquefois indignement travesties, et je pense que sous ce rapport les loges ne sont pas des lieux où l'on doit apprendre à respecter le culte public. Mais, enfin de faire mieux sentir ses abus, je rapporterai ici quelques faits qui prouveront que la politique des francs-maçons est aussi détestable que leur morale et que le gouvernement a tout à craindre des principes qu'on y professe journellement et qui s'accréditent sans obstacle parmi les adeptes.

L'institution de la franc-maçonnerie est par nature toute républicaine. Tous les discours qu'on prononce dans les loges tendent plus ou moins à propager les idées d'indépendance. La liberté est un mot qu'on y exalte sans cesse. Suivant le langage maçonnique, elle est une perfection idéale que l'homme doit dans toutes ses actions se proposer d'atteindre. Mais ce n'est pas seulement l'individu que la franc-maçonnerie prétend perfectionner, c'est encore le Genre humain qu'elle veut régénérer et affranchir. Un orateur disait dernièrement dans une loge que la franc-maçonnerie est la seule religion véritable ; d'autres la vantent comme la seule institution digne d'un homme libre, comme la seule société affranchie des préjugés qui déshonorent l'espèce humaine, comme la seule barrière opposée aux tyrans. Ces principes ne sont pas proposés avec une égale liberté dans toutes les loges, mais il en est plusieurs, et entre autres celle des *Amis de la Vérité*, où l'on tient quelquefois un langage tellement répréhensible qu'il serait de nature à conduire certains orateurs devant les tribunaux. La loge des *Amis de la Vérité* est considérée par les francs-maçons eux-mêmes comme une assemblée de républicains, c'est à dire comme un club révolutionnaire. On y traite avec une inconcevable hardiesse toutes les questions politiques et on remarque dans ces discussions une tendance extrêmement hostile contre le gouvernement par les doctrines libérales qu'on y professe exclusivement. J'ai peine à croire que de telles réunions ne soient pas dangereuses. On se tromperait visiblement si l'on s'imaginait que les membres de ces loges ne regardent leurs associations que comme des comités de bienfaisance ou des rendez-vous dont le plaisir

et la bonne chère sont l'objet. Il est incontestable que, dans l'opinion de ceux qui en font partie, la franc-maçonnerie est une institution politique. On s'y fait affilier pour s'attacher à un parti et par ce qu'on est secrètement persuadé que c'est là que la faction libérale a ses arsenaux et sa puissance. On vient en quelque sorte prêter serment d'obéissance à des chefs qu'on soupçonne être placés dans l'ombre pour diriger sans être aperçus cette vaste conspiration. On croit que le gouvernement, qui se flatte d'être maître de cette institution, parce qu'au nombre de ses dignitaires figurent des personnages qui sont à lui, est la dupe de sa crédulité parce qu'on est convaincu que, derrière eux, il y a des mains invisibles qui seules font mouvoir secrètement tous les ressorts de la machine.

Cette croyance généralement répandue fait que la plupart des francs-maçons croient fortement faire partie d'une conspiration contre le gouvernement. Chaque loge est donc, dans leur opinion, un centre d'unité où les ennemis de l'ordre public espérent recevoir une direction plus efficace vers les changements auxquels ils aspirent. C'est là que chacun va travailler au grand'œuvre, se fortifier dans ses idées d'indépendance, se nourrir d'espérances révolutionnaires et entretenir ses haines et ses prétentions.

Si l'on considère en outre la manière dont ces associations sont régies, on se convaincra que les laisser subsister c'est favoriser cette manie constitutionnelle qui tourmente aujourd'hui l'Europe. Chaque jour on entend dire que telle loge demande une constitution au G.·. O.·., qui ne manque jamais de la lui donner. Ce grand dispensateur de lois, ce distributeur souverain d'institutions maçonniques fut évidemment le modèle de ce comité directeur à qui tous les factieux s'adressent quand il leur prend fantaisie de bouleverser un gouvernement. C'est dans les sociétés secrètes que les novateurs ont pris l'idée de colporter des constitutions chez tous les peuples. C'est là que les hommes s'habituent à reconnaître des lois autres que celles de l'Etat, un pouvoir autre que celui qui gouverne légitimement la nation. Les chefs de ces associations eux-mêmes, à force d'exercer une puissance législative sur les loges qui leur sont subordonnées, finissent par se croire une vocation spéciale pour exercer sur les peuples la même prérogative. Il faut encore observer que l'indépendance où sont réciproquement les unes à l'égard des autres ces différentes réunions porte nécessairement les hommes à se diviser entre eux, à séparer leurs intérêts, à se gouverner eux-mêmes au gré de leurs caprices et à ne reconnaître aucune espèce de subordination. Maintenant, veut-on savoir s'il est facile de gouverner un peuple qui a tant de constitutions différentes, tant d'intérêts particuliers, tant d'opinions diverses, il suffit de consulter l'expérience. Elle répondra que dans un pays où on ne s'accorde ni sur la religion ni sur la morale ni sur le pouvoir ni sur la loi, on tentera vainement d'établir un ordre durable, parce que l'ordre n'est que l'unité. Or, il est démontré que cette précieuse unité est nécessairement rompue quand la société, au lieu de former un tout indivisible, est morcelée presque à l'infini par les coteries et les factions qui se déchirent. Mais alors, comment veut-on que le gouvernement conserve son action sur tant d'opinions et de volontés qui n'ont plus aucun lien entre elles. Ce qui précède suffira sans doute pour prou-

ver que la franc-maçonnerie, au lieu de rallier les citoyens au gouvernement, tend au contraire à lui susciter une foule d'ennemis secrets et redoutables, qu'aucune association mystérieuse ne s'est formée dans aucun temps pour conspirer en faveur de la chose publique et que, sous le rapport politique, il sera toujours dangereux de laisser les hommes se réunir dans l'ombre, pour la raison que la vérité, la vertu, la fidélité, le patriotisme aiment à se produire au grand jour et que le crime seul, le mensonge et la trahison cherchent les ténèbres.

J'ajouterai que la franc-maçonnerie est encore une institution propre à l'impiété et à la corruption des mœurs. Vous vous rappellerez peut-être, Monseigneur, que dans la loge des *Amis de la Vérité* on eut l'impudence de refuser un individu parce qu'il avait déclaré aller à confesse. Dans une autre, un homme se vantait d'avoir tiré un coup de fusil à sa femme et ajoutait que c'était bien involontairement qu'il l'avait manquée.

Mais veut-on savoir comment on dogmatise dans les chaires maçonniques ? Il est aussi curieux que déplorable d'entendre ces étranges docteurs expliquer leurs croyances et traiter les matières religieuses. « Que doit-on à Dieu » demandait-on au nommé Hector Bezuquet, qui voulait entrer dans la loge des *Amis de la Vérité ? Tout ou rien*, répondit-il. *Tout si l'on croit qu'il existe, rien si l'on ne croit pas à son existence.* » Voilà le raisonnement absurde que faisait cet individu, et voilà les leçons que reçoit la jeunesse dans ces réunions. Le même homme ajouta : *Je veux qu'après ma mort mes os servent à élever une colonne à la liberté.*

Quelques candidats, après avoir déclaré qu'ils sont chrétiens, se trouvent tout à coup arrêtés par cette question imprudente : « Croyez-vous à l'infaillibilité du pape ? » Leur réponse est toujours négative, et si l'on ajoute « Croyez-vous qu'il n'y ait pas de salut hors l'église », ils ne manquent jamais de répondre qu'ils n'en croient rien, et ils retombent ainsi dans le déisme. Voilà encore une fois le catéchisme que les jeunes gens viennent apprendre au sein des loges. Ces faits suffiraient pour démontrer combien il est dangereux de laisser à d'autres qu'aux ministres de l'Evangile le droit de dogmatiser sur la religion et sur la morale. Mais ce n'est pas tout. Il semble qu'on se plaît à outrager dans ces assemblées toutes les vérités et tous les sentiments de la nature. Un jeune homme, interrogé sur tous les sacrifices qu'il serait disposé à faire pour la prospérité de l'ordre, a osé dire qu'il *poignarderait* son père pour rester fidèle à son serment et à ses opinions. Un autre, effrayé par les épreuves qu'on lui faisait subir, apparut consentir à faire de la fausse-monnaie si l'intérêt de la franc-maçonnerie l'exigeait. Un tel serait capable de céder à toutes les suggestions du fanatisme. D'ailleurs les bonnes mœurs y sont journellement outragées. Presque tous les récipiendaires confessent avec une rare impudence qu'ils ont séduit des femmes, trompé l'innocence, et ces confidences du libertinage ne paraissent point faire rougir l'assemblée et n'excitent que des ris aussi indécents que les aveux qui les ont fait naître. Il résulte enfin de tous les interrogatoires que tous ceux qui peuplent ces loges ne croient ni à la religion ni à sa morale, et qu'en faisant serment d'obéissance à l'ordre ils font en même temps profession ouverte

d'athéisme et d'immoralité. Le sieur *Riquier père*, dans une improvisation faite à la loge des *Amis de la Sagesse*, dans un banquet donné le 19 juillet, disait que l'âme n'est qu'un souffle qui s'éteint avec la vie. Suivant lui, Dieu n'est que l'ensemble de la nature, c'est à dire un mot, comme l'a dit *Louvel*. Bientôt une gaîté infernale a couronné cette infernale déclaration de principes, les chansons de Béranger ont encore augmenté les plaisirs de la fête, et les convives se sont séparés après avoir pendant plusieurs heures insulté tout ce qu'il y a de respectable, les croyances publiques et les bonnes mœurs, et ces réunions se renouvellent tous les jours! Et ces orgies sont les écoles où les francs-maçons apprennent à régénérer l'espèce humaine. Ils donnent, évidemment, quelques secours à un malheureux, mais en même temps, et par compensation, ils ont fait entrer dans l'esprit et dans le cœur de vingt individus la licence de leurs maximes et la corruption de leurs mœurs.

Mais ils ne se bornent pas à rejeter les croyances communes, ils font encore une religion à part. La franc-maçonnerie n'est pas seulement une faction, c'est une secte religieuse qui tend à pervertir tous les dogmes et à remplacer les cérémonies du culte public par des cérémonies de leur invention. Ils ont leur baptême comme les chrétiens. Souvent on apporte au vénérable des enfants nouveaux-nés que l'on consacre par des rites particuliers, auxquels on donne des parrains qui prononcent pour eux le serment d'usage et dont l'innocence est ainsi profanée par des cérémonies barbares. Il paraît que la France seule a l'honneur de connaître cette sublime initiation au baptême maçonnique.

Après s'être emparé de l'homme au berceau, ils le suivent encore jusqu'à la tombe. On a vu plusieurs fois des francs-maçons revêtus de leurs insignes suivre un cortège funèbre jusqu'au cimetière, former un cercle sur la tombe du défunt, prononcer des discours philosophiques près d'une terre sur laquelle la religion et la douleur viennent de verser des prières et des larmes, déclamer sur les dépouilles d'un chrétien qui est devant son Dieu contre le despotisme et la tyrannie et insulter à la fois à la cendre d'un mort et au caractère du prêtre qui vient de bénir son dernier asile.

Voilà ce que la franc-maçonnerie se croit autorisée à faire tous les jours en vertu de la tolérance qu'on lui accorde. Je ne rapporterai pas ici ces cérémonies ridicules, mais, en voyant l'importance que les francs-maçons y attachent et la gravité avec laquelle ils les observent, on doit être convaincu que le fanatisme seul peut les leur inspirer et qu'ils regardent la franc-maçonnerie comme une véritable religion, qu'ils substituent réellement dans leur pensée à la religion de l'Etat.

J'ai tâché de bien pénétrer l'esprit de cette institution, de la caractériser le mieux qu'il était possible et surtout de faire apercevoir les dangers qu'elle fait courir à la société. Si l'on demande maintenant s'il vaut mieux la combattre par le ridicule que par la rigueur, la question change d'objet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut la combattre, et je pense qu'il ne serait pas impossible de la ridiculiser au point de la rendre tout à fait méprisable et par conséquent impuissante. Mais il faudrait divulguer tous ses dogmes, toutes ses cérémonies. Elle ne tiendrait pas deux jours contre l'opinion publique si

une plume mordante et satirique la livrait à la risée du monde dans une série d'articles qu'on insérerait dans quelque journal. D'un autre côté, son existence n'est-elle pas nécessaire pour empêcher le carbonarisme de se fortifier en France et de s'y naturaliser ? Si cette institution d'origine moderne n'avait pas de rivale dans le Grand Orient, ne serait-il pas à craindre que tous ceux qui cherchent les réunions secrètes ne se précipitassent dans les *ventes* quand les *loges* leur seraient une fois fermées ? Ces considérations méritent d'être pesées.

Maintenant, il me reste à dire quelques mots des loges le plus dangereuses par leur tendance républicaine ou révolutionnaire. On regarde des *Amis de la Vérité* comme le vestibule des Carbonari. Cette loge est en effet composée d'individus d'une opinion extrême en fait de libéralisme. Elle se compose de cinq cents individus, dont cent cinquante seulement sont inscrits sur les registres du trésorier. Si les autres membres de la loge ne figurent point sur ces registres, c'est que la plupart, occupant des emplois du gouvernement, se sont refusés par prudence à consentir que leur nom figurât officiellement sur cette liste, et c'est encore pour cette raison qu'ils s'abstiennent de paraître dans la loge.

Plusieurs individus sont en possession de présider la loge en l'absence du vénérable qui se nomme Buchoz, et que l'on dit médecin.

On désigne comme vice-vénérables ou présidents par intérim les nommés Arnold, homme de lettres, et Martin, commis chez Lafitte. Le sieur Loeve, commis chez M. Benjamin Delessest, est secrétaire de la loge. Un sieur de Bains, attaché à une pension, fait l'office de frère rapporteur et un sieur Gozan, médecin, employé, dit-on, à l'hospice Beaujon, est un des frères surveillants.

Un individu sur lequel il serait important d'avoir des données certaines est un nommé Filliette que l'on dit tenir le registre de la loge et chez lequel, par conséquent, on pourrait trouver tous les papiers et archives de cette loge dans le cas où l'autorité croirait devoir faire des recherches à cet égard.

Je signalerai également à Votre Excellence trois autres loges dont l'esprit n'est guère moins mauvais. Ce sont les *Amis de la Sagesse*, *l'Armorique* et les *Trinosophes*. *Le rit écossais ancien et accepté* est une loge dissidente du Grand Orient et qui, en raison de l'indépendance qu'elle affecte de garder à l'égard des autres loges, mérite de fixer l'attention de l'autorité.

J'ai...

Signé : DELAVAU.

VII

Rapports du Préfet de police sur les Neo-Templiers

I

Confidentielle.

Monseigneur

Une des loges qui paraît devoir plus particulièrement fixer l'attention de l'autorité est celle des *Francs-maçons Templiers* constitués maçonniquement sous le titre distinctif des *Chevaliers de la Croix*. Il paraît que c'est le 18 décembre 1811 que M. Pasquier, alors Préfet de police, autorisa les *Templiers* à se réunir et à tenir leurs assemblées rue Saint-Honoré chez Le Prêtre, numéro 219 *bis*. Une note ancienne relative aux membres de cette loge les représente déjà comme ayant des opinions très républicaines, et ce rapport est confirmé par le témoignage de quelques personnes qui ont occasion de connaître l'esprit des *Templiers* qu'ils rencontrent dans les autres loges soumises au G.·. O.·.

Mais une circonstance décisive qui nécessite l'application d'une mesure rigoureuse à l'égard de cette loge est l'indépendance absolue que ses membres affectent de conserver à l'égard du G.·. O.·. et le mystère dont ils cherchent à couvrir leurs délibérations les jours où ils se rassemblent.

Tant que l'autorité pourra s'introduire dans les loges et y exercer une surveillance facile, il n'est pas à craindre que des conspirations se trament à son insu dans les réunions. Le seul danger que l'on doit redouter — et assurément il est grave — c'est celui que présenteront toujours des discussions secrètes sur les questions les plus importantes de la religion, de la morale et de la politique, discussions qui rendent les hommes raisonneurs, qui leur apprennent à douter de tout, qui leur fournissent l'occasion de manifester en public les opinions les plus extravagantes, l'incrédulité la plus éhontée et de dévoiler sans rougir les turpitudes les plus honteuses. Je répéterai ici ce que j'ai dit dans un précédent rapport. La franc-maçonnerie est une école de libertinage, de scepticisme, d'impiété et de libéralisme. Le secret dont elle s'entoure est un appât offert à la malveillance qui a besoin de cacher de mauvais desseins et de mauvaises actions, au fanatisme qui cherche à alimenter ses fureurs et ses haines dans des sociétés ténébreuses et dans des cérémonies qui exaltent l'imagination aux novateurs qui, n'étant point satisfaits de l'ordre actuel des choses, essaient de faire adopter à des confrères qui leur sont liés par des serments les théories religieuses et les utopies politiques qu'ils ont conçues dans leurs cerveaux, aux républicains qui espèrent préparer dans l'ombre une

génération nouvelle à des révolutions et à des bouleversements, enfin à tous les ennemis du trône et de l'autel, qui ne peuvent pas conspirer ouvertement contre l'autorité qui les voit, mais qui croient échapper à tous les regards en se réfugiant dans ces associations occultes qu'ils regardent comme intéressées et disposées à servir leurs projets puisqu'elles fuient aussi la lumière. Enfin la franc-maçonnerie est une société particulière qui se forme au sein de la société publique, qui se crée des intérêts à part, qui a ses idées, ses principes, sa religion, sa morale, sa politique même, et qui a pour but de donner à ses membres une direction qui ne peut être celle que les lois et les institutions publiques doivent imprimer à tous les citoyens. On ne sort point de la société générale sans conspirer contre elle, et l'on ne cherche pas à échapper aux regards du gouvernement sans avoir quelque chose de caché pour lui.

Mais enfin, dans l'état actuel de la civilisation, il est si difficile de se dérober longtemps à la vigilance de l'autorité, et la franc-maçonnerie surtout est si à découvert par le soin qu'on apporte à pénétrer le mystère de ses assemblées qu'il lui est impossible, pour ainsi dire, de lui cacher aucun de ses secrets et par conséquent de conspirer avec succès contre l'ordre actuel des choses. Ainsi, les dangers qu'elle présente n'ont qu'une conséquence éloignée et progressive par l'action et l'influence qu'elle exerce lentement sur l'esprit de ses membres.

Mais si parmi les loges dont elle se compose il était quelques unes où l'on ne peut pénétrer, si cette surveillance, qui déconcerte tous ses projets et qui prévient la plupart de ses dangers, devenait impuissante à l'égard de certaines réunions qui seraient parvenues à s'isoler des autres et à s'assurer un secret inviolable, l'autorité devrait les proscrire sur le champ car elle ne peut tolérer ce qu'elle ne peut surveiller, et elle doit toujours redouter des hommes qui ont intérêt à se défier d'elle et qui ont eu l'adresse de s'environner de mystères qu'il ne lui est plus possible de pénétrer.

Or la loge des *Templiers* se trouve précisément dans ce cas, car les francs-maçons eux-mêmes en sont exclus et ignorent ce qui s'y passe. Les *Templiers* ne reçoivent chez eux que ceux des francs-maçons qui se sont faits initier comme *élus*. Quand ils se réunissent ils occupent à eux-seuls tout le local et ferment toutes les avenues et toutes les portes. Les autres loges admettent tous les visiteurs qui se présentent pourvu qu'ils exhibent un diplôme de franc-maçon. Celle des *Templiers* n'en reçoit aucun, à moins qu'il ne soit membre de la loge même. Ils ont d'ailleurs des rites particuliers qui n'appartiennent qu'à eux. Ils ont une espèce d'hiérarchie assez semblable à celle des évêques et des prêtres, et ils s'ordonnent entre eux avec des cérémonies qui sont une parodie sacrilège de cérémonies religieuses. On annonce même qu'ils ont des sacrements, et l'on assure que le vénérable assure un empire despotique sur ses subordonnés et qu'il exige d'eux la soumission la plus servile, quoique le but et la société soient essentiellement républicains. Le vénérable de cette loge est un sieur Doumerc, propriétaire, place Vendôme, numéro 22, et l'on croit que le sieur Febvé est le secrétaire général de l'ordre.

Soit que les Templiers aient seuti que pour ne point éveiller le soupçon il

était nécessaire qu'ils s'enrôlassent sous la bannière du G.·. O.·. tout en conservant leur indépendance, soit que le G.·. O.·. lui-même ait voulu se ménager une loge dépositaire des grands secrets de la franc-maçonnerie, et que pour ne point initier tout le monde à ses secrets il se soit réservé une sorte de point central où viendraient se réunir tous ceux qu'on aurait suffisamment éprouvés dans les autres loges, il est certain que l'*Ordre des Templiers* est un Ordre à part qui échappe à la surveillance commune, dont tous les membres sont choisis avec des précautions spéciales et sur lequel il est important de frapper un coup capable d'effrayer tous ceux qui voudraient s'émanciper à son exemple.

D'abord il est à remarquer qu'on ne peut être admis dans la *loge des Templiers* si l'on est déjà franc-maçon, et que plusieurs *Templiers* sont en dignité dans différentes loges maçonniques ; ne serait-ce point pour mieux choisir leurs sujets ? Quoiqu'il en soit, ils ont une commission mystérieuse, laquelle propose des adeptes sans que ceux-ci en soient prévenus. S'ils sont jugés dignes de faire partie de l'Ordre d'après tous les renseignements qu'on s'est fait donner sur leur compte, on leur demande s'ils veulent être *Templiers*, et de cette manière l'association n'a point à craindre d'admettre des sujets suspects. Lorsqu'un franc-maçon manifeste l'intention d'être reçu *Templier*, celui auquel il s'adresse lui répond d'une manière vague, mais aussitôt la commission mystérieuse l'investit de toutes parts, oberve toutes ses actions sans qu'il s'en doute, et quand le résultat de ces secrètes investigations est satisfaisant et que l'on s'est assuré que l'individu peut être utile à l'Ordre, le *Templier* auquel il a témoigné le désir d'être affilié à la loge propose son admission et le présente au noviciat.

Il paraîtrait que l'intention des *Templiers* est de parvenir à s'emparer insensiblement de toutes les loges maçonniques en y occupant toutes les dignités. En effet on trouve les *Templiers* partout, et partout leur position élevée leur permet d'exercer une grande influence. C'est ainsi que la loge de la *Nouvelle Memphis* est peuplée de *Templiers* et présidée par un sieur Desmarets, qui lui-même appartient à l'Ordre.

Il n'est pas douteux que la loge des *Templiers* ne soit en quelque sorte le *nec plus ultra* de la maçonnerie, si l'on considère que le président ou grand conseil des Kadosch, M. Vassal, secrétaire du G.·. O.·., appartient aux *Templiers*, et que par conséquent le grade suprême, celui de *chevalier kadosch*, le trentième degré de la maçonnerie écossaise, n'est conféré qu'aux membres de la loge des *Templiers*. Le 24 9bre, deux Rose-Croix ayant été reçus Kadosch, le président observa que les Rose-Croix qui n'étaient point régularisés au rite écossais devaient couvrir le temple, c'est à dire, se retirer, ce qui prouve la tendance de la maçonnerie templière à dérober aux membres des loges étrangères la connaissance de ses secrets et de ses cérémonies et à se considérer comme une institution élevée au-dessus des autres institutions maçonniques.

Mais afin de faire connaître son esprit et la secrète intention qui préside à ses cérémonies, je dois dire ici quelques mots de l'origine de l'Ordre des *Templiers*. C'est dans le chapitre de Clermont à Paris qu'a d'abord été introduit le système de la franc-maçonnerie templière. Le baron de Hund, qui en

était membre, la transporta en Allemagne, où il créa des loges templières sous le nom de *Stricte Observance*. C'est depuis ce temps que presque tous les rites maçonniques répandus en France et chez l'étranger présentent comme but final, dans leurs derniers grades, la *restauration de l'Ordre du Temple* et font rapporter toutes leurs allégories à la mort de Jacques Molay. Chaque société s'est créée à cet égard un système particulier et toutes ont une chronologie différente de l'Ordre des grands-maîtres de l'Ordre, de laquelle il paraîtrait résulter que, s'il est vrai que les successeurs des Templiers se soient réunis à la faveur des formes secrètes de la franche-maçonnerie, chaque peuple a élu son grand-maître, qu'il existe en Suède, en Allemagne, en France et ailleurs, lesquels remplacent le grand-maître qui anciennement gouvernait seul tous les établissements de l'Ordre en Europe.

On a prétendu qu'en conférant la dignité de grand-maître des Templiers au *chevalier Stuart* en Allemagne, l'intention du baron de Hund était de déterminer ce prince, si les chances politiques lui eussent été favorables, à rétablir l'Ordre et à lui donner des terres en Ecosse.

Quoiqu'il en soit de cette origine et de ce but ancien de la franc-maçonnerie templière, les circonstances qui ont amené et suivi la Révolution, la tendance des libéraux et des ennemis du gouvernement à s'emparer de toutes les associations secrètes pour y propager dans l'ombre leurs doctrines anarchiques et pour y préparer le succès de leurs mystérieux complôts ont donné à la franche-maçonnerie écossaise un caractère de gravité et une direction hostile qu'elle n'avait sans doute pas lorsqu'elle a été pour la première fois introduite en France. On sentira facilement combien ses emblêmes sont horribles et combien la fin qu'elle se propose est odieuse quand on saura que dans la cérémonie de réception de *chevalier kadosch* ou *chevalier du Poignard*, on commémore l'abolition de l'ordre des Templiers par Philippe le Bel et le pape Clément V et le supplice du dernier grand-maître Jacques Molay.

En effet, d'après le *Thuileur de* 1822, il est dit : « Dans cette réduplication de l'élu, la scène change. Il n'est plus question d'Hiram et de sa fin tragique, ce personnage allégorique est remplacé par J. B. M. (Jacobus Buyundus Molay) dont le récipiendaire doit venger la mort, soit figurativement sur les auteurs même de son supplice, soit implicitement sur qui de droit.

« Mais ici cesse toute possibilité historique, ajoute le même auteur, puisqu'il y a une légende reconnue authentiquement historique. En vain nous répète-t-on que le Kadosch de France est purement philosophique. Le leurre ne peut attraper que des imbéciles incapables de réfléchir. On peut nous dire que la vengeance indéterminée est susceptible d'une interprétation physique, mais, du moment que la vengeance est motivée et historiquement spécifiée, je ne vois plus dans le récipiendaire qu'un apprenti assassin. Clément V et Philippe le Bel n'existent plus sans doute, mais nous avons des rois et des pontifes. »

On voit par ce passage que le grade de kadosch n'est que l'initiation aux derniers mystères de la franc-maçonnerie, que ce cri de vengeance contre les auteurs du supplice de J. Molay n'est qu'un cri de mort contre les rois et les prêtres, et que le poignard qu'on remet entre les mains du récipiendaire après

sa réception est dirigé dans l'intention de ceux qui le donnent et de celui qui fait le serment de s'en servir contre le cœur des rois et des prêtres. D'où il faut conclure que la loge des *Templiers* qui, seule, s'est réservé le droit de conférer le grade suprême de kadosch et d'initier à ses affreux mystères est réellement la dépositaire des derniers secrets de la franc-maçonnerie et par conséquent une assoiation dangereuse qu'il importe de détruire.

On ne sait pas si Louvel était franc-maçon, mais il est certain qu'il ne pouvait choisir de lieu plus propre à y faire son apprentissage qu'une loge où le poignard est le dernier emblème de la franc-maçonnerie. J'ajouterai ici une réflexion pénible, c'est qu'il n'est que trop vrai qu'un grand nombre d'employés du gouvernement vienne puiser dans cette loge des sentiments et des principes qui sont bien peu en harmonie avec leur devoir et y faire des serments que le fanatisme de la secte leur rend bien souvent plus sacrés que le serment de fidélité au roi qu'ils ont dû prêter au moment où ils ont été investis et honorés de sa confiance. Il n'y a pas huit jours encore un garde à pied du roi a été associé à la franc-maçonnerie par un Templier, le sieur Des marets, président de la *Nouvelle Memphis*. Le gouvernement peut-il être dans une sécurité parfaite quand il voit des hommes simples auxquels est confiée la garde du roi entre les mains des principaux agents des sociétés secrètes et susceptibles, par conséquent, de recevoir, sous la direction de ces dangereux maîtres, les impressions d'un fanatisme aveugle et sanguinaire ? Ce n'est point sans doute en tolérant les sociétés secrètes qu'on parviendra à prévenir des catastrophes semblables à celles que la France à déjà tant de fois déplorées.

Peut-être cependant serait-il dangereux d'abolir tout à coup la franc-maçonnerie ; si elle n'existait point, d'autres associations plus mystérieuses se formeraient pour la remplacer. La tendance des hommes du siècle est de se dérober aux regards du gouvernement par ce qu'il y a au fond des volontés et des consciences un secret pénétrant à conspirer et à détruire. Il faut tromper ses désirs pervers, ses horribles besoins, et peut-être le moyen d'y réussir est-il de laisser s'ouvrir ces asiles où la malveillance s'imagine ne peut point être aperçue et laisser croire aux ennemis du trône et de l'autel que leurs complôts sont ignorés et que leurs blasphèmes ne sont point entendus. Toutefois, afin d'empêcher qu'ils ne se croient entièrement hors des atteintes de l'autorité publique et pour qu'ils se rappellent qu'ils vivent au milieu d'une société protégée par des lois et une police vigilante, il est utile de frapper de temps en temps des coups vigoureux qui, sans trop exciter leurs défiances, les avertissent de se tenir sur leurs gardes et de se faire une loi de la prudence et de la circonspection. Déjà l'autorité a recueilli les fruits de la fermeté qu'elle a déployée lorsqu'il s'est agi d'abolir dans toute la France le *Rite Misraim* qui menaçait d'être en conspiration permanente contre le gouvernement. Il est certain que depuis ce temps les francs-maçons sont devenus plus timides et que dans la plupart des loges on n'ose plus aborder les questions politiques qu'avec une sorte de frayeur. Les Carbonari eux-mêmes ont interrompu leurs réunions et ralenti leur ardeur et se sont réfugiés dans la loge des *Amis de la Vérité* où leurs principes se sont un peu modifiés et où

leurs complôts ont cessé de présenter un danger aussi imminent que lorsque, formant à eux seuls une association particulière, ils paraissaient devoir propager en France les mœurs et les doctrines des *Vendites italiennes*.

On ne sait pas bien si cette loge a des ramifications étendues dans les provinces. Il paraît seulement que ceux de ses membres qui sont disséminés en France n'ont pas de réunions particulières, mais correspondent avec la loge centrale, aux tenues de laquelle ils assistent quand ils ont occasion de venir dans la capitale.

Il semble qu'il serait assez facile de fermer cette loge ou plutôt de détruire entièrement cette association en obligeant ses membres à se disséminer dans les autres loges maçonniques comme dans le seul asile où il leur serait permis de se rassembler. Il suffirait de savoir avec certitude le jour de leur tenue générale, qu'on aurait soin d'indiquer. Comme les *Templiers*, ainsi que je l'ai observé plus haut, n'admettent aucun visiteur dans leurs réunions et que l'entrée est fermée ce jour-là à tous les francs-maçons, un commissaire de police intelligent et sûr se présenterait, muni d'un ordre et d'un mandat de perquisition en vertu de l'article 291 du Code Pénal et signifierait aux chefs de l'association d'avoir à se retirer sur le champ et de remettre entre ses mains tous les papiers et registres appartenant à l'Ordre, la franc-maçonnerie, n'étant que tolérée et non autorisée, n'a qu'une existence subordonnée aux décisions de l'autorité.

La prochaine tenue générale des *Templiers* aura lieu le deuxième jour du mois de décembre prochain, au local des Redoutes.

J'ai....

II

Le Préfet de police a S. E. le ministre de l'Intérieur.

Paris, le 30 janvier 1826

Monseigneur,

Vers le mois de janvier 1825 j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence des renseignements sur les travaux et la composition de la société académique des sciences. En informant Votre Excellence que cette Société a obtempéré à l'injonction qui lui avait été faite, conformément à sa lettre du 2 février dernier, de ne plus délivrer aucun diplôme revêtu du nom de S. A. R. Monseigneur le Dauphin j'ai cru devoir lui signaler la nomination de quelques membres dont les noms figurent en tête du réglement pour l'année 1826. A cet égard, le *Constitutionnel* du 20 de ce mois renfermait l'article suivant :

« La Société royale académique des sciences a nommé pour l'exercice 1826 M.M. Fabré-Palaprat, docteur en médecine, président ; Adet, conseiller maire à la Cour des Comptes, vice-président ; Bazot, homme de lettres, secrétaire-général ; Valleray, docteur en droit, secrétaire ; De Ligny, professeur de mathématiques, trésorier ; Perrot, ingénieur géographe, bibliothécaire archiviste. »

Votre Excellence a dû remarquer dans cette nouvelle organisation les principaux chefs de l'*Ordre du Temple* à la tête d'une société royale académique des sciences : M. M. Fabré-Palaprat, souverain grand-maître des Templiers ; Adet, grand prieur de France ; Valleray, secrétaire magistral ; De Ligny, ministre grand-commandeur ; Bazot, chevalier vénérable de plusieurs loges maçonniques. Un des sociétaires qui n'est plus que correspondant, M. Maury, chirurgien dentiste, est également templier.

Morisson, théologue, et d'autres templiers ont aussi été reçus cette année comme membres de cette société. Cette information m'a paru de nature à fixer toute l'attention de Votre Excellence, et je me suis empressé de la lui transmettre en l'assurant toutefois que je vais m'occuper à recueillir de nouveaux renseignements que j'aurai l'honneur de lui adresser aussitôt qu'ils me seront parvenus.

J'ai....

Signé : DELAVAU.

VIII

Fête de l'Ordre des Néo-Templiers

Paris le.... Avril 1826

FRANC-MAÇONNERIE

—

Confidentielle

Monseigneur,

Le 16 mars dernier, l'ordre maçonnique des *Templiers* a célébré, dans la rue de Grenelle-St Honoré N° 45, l'anniversaire et la commémoration du martyre de Jacques Molay. L'assemblée se composait d'environ 85 personnes. Cette réunion ayant présenté quelques particularités remarquables, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence les détails que j'ai fait recueillir à ce sujet.

A huit heures, les milices inférieures, c'est à dire les postulants, les initiés et les écuyers, accompagnés d'un maître de cérémonies se sont dirigées vers l'entrée de la grande salle, au rez-de-chaussée, où le *Grand Convent Magistral* devait célébrer la fête. Ces milices inférieures, réunies extérieurement, formaient la première haie ; les ministres, les sénéchaux, les baillis et les chevaliers formaient la seconde haie, dans l'intérieur. Une musique guerrière, placée dans une tribune voilée au-dessus de la salle où se trouvaient les milices inférieures, avait annoncé la marche de ces différentes cohortes et donné le signal du départ au cortège du Grand-maître.

Ce cortège était composé ainsi qu'il suit : le Grand Beaucéant (M. Morisson de Greenfield), bannière déployée, ouvrait la marche. Venaient ensuite le grand coadjuteur général et le coadjuteur chapelain, la mitre en tête, le camail sur une soutane blanche, portant chacun la crosse. Le nom du chapelain ordinaire est Lenormand. Quand à celui qui remplissait les fonctions de coadjuteur général, on dit que c'est un prêtre italien qui exerçait le ministère ecclésiastique dans une paroisse voisine de Paris ; on peut du moins préjuger le caractère dont il paraît être revêtu par la tonsure qu'il porte. Il visite rarement le grand Convent, et on ne l'a vu dans l'assemblée des *Templiers* qu'aux grandes cérémonies anniversaires. Après ceux-ci suivaient les quatre lieutenants généraux, les sieurs Raoul, avocat, et Adet, conseiller-maître à la Cour des Comptes. Ils étaient précédés de leurs écuyers, parmi lesquels on distinguait le sieur Albert de Montémont, auteur d'un ouvrage sur l'astronomie, qui est également attaché à la loge des *Amis de la Vérité* et à celle des *Trinosophes*, et qui vient d'être reçu membre des académies de Rouen et de Cambrai. Ces derniers portaient le bouclier, le casque et le cimier de leurs maîtres et avaient tous des costumes fort riches. Enfin, le grand-maître, le

sieur Fabré-Palaprat, suivi et précédé de plusieurs aides de camp, fermait la marche de ce cortège qui présentait à l'œil quelque chose d'imposant et de grand qui contrastait singulièrement avec le ridicule de ces cérémonies.

A huit heures, le grand maître se place sur son trône, entouré de tous ses grands dignitaires ; il permet ensuite que les milices inférieures soient introduites dans l'intérieur du temple ; la prière est ordonnée, et le grand coadjuteur la récite.

Le grand-maître, déroulant alors un cahier, lit un très long discours dans lequel il fait connaître la situation de l'Ordre et parle de la prospérité des convents métropolitains d'Angleterre, de la Belgique, du Brésil et de Calcutta. La morale des *Templiers*, qui serait une sorte de déisme voilé sous le nom de christianisme primitif, les persécutions de tout genre auxquelles ils doivent s'attendre, telles sont les principaux sujets sur lesquels roule le discours d'apparat. « Le signal de cette persécution est déjà donné, dit-il, et nous en sommes instruits. Mais qu'importe ? Rien au monde n'est capable d'arrêter la vérité. » La pensée d'une persécution prochaine occupe si fort l'esprit du grand-maître qu'il la présente sous divers points de vue. Il rappelle l'article *calomnieux d'un homme qui a cru devoir se servir d'un journal* (*La Quotidienne pour nuire plus efficacement* à l'ordre auquel il avait juré obéissance et fidélité. On croit qu'il désigne ici M. Chemin-Dupontès, auteur de *l'Encyclopédie Maçonnique*, recueil périodique.

Après trois quarts d'heure d'une lecture entendue dans le plus grand silence, le grand-maître, qui paraît fatigué, prie le secrétaire général de continuer son exposé, après lequel se trouvent différents décrets dont voici les principaux.

1° Bernard Raymond (ce sont les prénoms du sieur Palaprat), par la grâce de Dieu et le conseil de ses frères, notre conseil privé entendu, avons décrété et decretons ce qui suit :

le *grand duc de Sussex* est nommé grand-croix de l'Ordre ;

2° M. le Comte *de Saint-Céran* est nommé suprême grand précepteur en remplacement de l'illustre frère le *comte de Lacepède*, décédé ;

3° *M. de Montalivet* est nommé gouverneur de Valence ;

4° *M. Dutrone*, avocat (que l'on dit être un des rédacteurs du *Courrier Français*), est nommé grand bailli de la maison d'initiation, gouverneur de Caen ;

5° Par un autre décret, M. le comte *de Chabrillant*, qui se trouvant absent et qui depuis longtemps n'assiste plus aux séances, est nommé à des fonctions du même genre ;

6° Enfin les sieurs *Albert de Montémont*, *Maury*, *Astier*, *Cassini*, *Barthe*, avocat, etc... sont admis, les uns au rang de chevaliers, les autres aux grades de postulants ou d'initiés.

Après la lecture de ces divers décrets, dans la forme desquels Votre Excellence remarquera sans doute l'affectation avec laquelle on singe la puissance royale, le ministre grand sénéchal, M. le baron Faucher, a la parole comme orateur de l'ordre. Son discours renferme des considérations tout à fait neuves sur les principaux chefs d'accusation qui ont provoqué la condamnation

des anciens templiers, qu'il cherche à justifier entièrement. Il s'applique surtout à détruire le crime d'idolâtrie qui leur était imputé, en expliquant le symbole de la tête à un ou trois visages du blasphémateur, laquelle, selon lui, représentait ou le Père Eternel, ou la Sainte-Trinité.

M. Faucher, à l'appui de ses citations, montre l'esquisse d'un tableau qu'on voit, dit-il, à Florence. Ce tableau représente une tête à trois visages devant laquelle sont prosternés plusieurs saints personnages.

L'orateur établit ensuite la filiation authentique des grands-maîtres qui se sont succédés depuis Jacques Molay jusqu'à nos jours. Mais il ne cite que le fameux Bertrand Duguesclin, dont il raconte plusieurs faits, sur lesquels, dit-il, les historiens ne sont pas d'accord. Après cette discussion historique, il répète, en d'autres termes, ce qu'à dit le grand-maître sur la prospérité de l'ordre. Il fait l'éloge de M. de Lacépède et parle ensuite de ces rénégats sur lesquels le premier orateur avait déjà appelé l'indignation des assistants, et qu'il accuse à nouveau d'avoir attaqué le Temple par la voie des journaux. Enfin la cause des Grecs fournit à M. le Baron Faucher qques phrases sur la *politique infernale* (ce sont ses expressions) des princes de l'Europe à l'égard des malheureux Hellènes. Il demande que la souscription ouverte en leur faveur soit continuée, et cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Dans un autre endroit de cette déclaration libérale, l'orateur s'écrie : « Que penser de ces processions où l'on porte le signe du Christ avec un cœur musulman ». Il fait sans doute allusion aux processions du Jubilé où on a remarqué également un passage qui semble établir, ainsi que le journal l'a annoncé récemment, que plusieurs Templiers avaient été en Grèce et que d'autres seraient revenus de Marseille faute de fonds pour pouvoir s'embarquer.

Ce discours fini, le maître des cérémonies conduit M. de St-Céran aux pieds du grand-maître, qui lui fait prêter le serment d'obéissance et de fidélité. La promotion de M. de St-Céran est annoncée par trois fanfares répétées à chaque proclamation. Le grand coadjuteur avait béni son costume en faisant usage de l'aspersoir et de l'encensoir.

Il était près de dix heures lorsque les deux aides de camp revêtirent le grand-maître de ses habits pontificaux. Ce dernier, accompagné des deux coadjuteurs, expose la Charte de transmission à la Vénération des assistants. Ses lieutenants généraux le suivent, portant chacun d'autres reliques qu'ils avaient prises dans le coffre fermé à neuf clés. Ce coffre, en bois d'acajou, était posé sur un autre coffre qui lui servait d'étui. On présume que la Charte de transmission des grands-maîtres comme l'acte le plus précieux est confié à là garde du sieur Fabré-Palaprat.

Après cette espèce de procession, le grand maître, dont le rôle dans cette circonstance ferait croire qu'il a joué pendant la révolution celui de prêtre de la Théophilantropie, va se placer sur le trône des coadjuteurs et, prenant un gateau fait en forme de pain béni, il dit : « Voici le pain du ciel, etc... » Et il prononce à peu près les paroles de la consécration. Il divise ensuite ce pain en quatre-vingt et tant de parties, et tous les assistants, appelés par ordre alphabétique, viennent en recevoir une fraction de la main du grand-maître.

27

C'est ce que les *Templiers* appellent la Cène générale ou la communion des vrais fidèles.

Pendant le cours de cette cérémonie à laquelle on ne sait quel nom donner une musique religieuse se fait entendre. Le casque de bienfaisance circule parmi les assistants, et les offrandes produisent une quête abondante. L'assemblée se retire sur les onze heures.

Contre l'usage adopté les années précédentes on a remarqué que le grand-maître avait permis que plusieurs dames dont les maris appartiennent à l'ordre des *Templiers* assistassent à la fête. Elles étaient placées dans les tribunes latérales, drapées néanmoins de manière à ne laisser de jour que pour voir sans être vues. Cette innovation introduite cette année dans les usages de la société semblerait annoncer l'intention d'initier aussi les dames aux mystères du Temple.

On serait tenté de regarder cette réunion comme une véritable mascarade si l'on ne considérait que la niaise et risible importance avec laquelle des hommes d'un caractère grave et dont quelques uns occupent des positions élevées ou remplissent des fonctions respectables dans la société s'amusent à contrefaire sérieusement les actes de la souveraine puissance et les cérémonies les plus solennelles du culte catholique, mais, si l'on considère que la fête que l'on vient de décrire n'a excité parmi les assistants que le recueillement et le respect et que pas un seul témoin n'a paru manifester par le moindre signe son mépris ou sa pitié pour ces mômeries ridicules, pour ces cérémonies bizarres, si l'on considère surtout que le sieur Fabré-Palaprat paraît être de la part des autres Templiers l'objet d'un attachement qui ne peut s'expliquer que par la foi que l'on aurait dans la réalité de ses titres, on sera forcé de reconnaître que cette association mérite de fixer toute l'attention de l'Autorité. Car on ne peut supposer que des magistrats, des avocats, des fonctionnaires publics, des hommes d'un âge mûr et d'une condition distinguée puissent se rassembler périodiquement sans se proposer un but politique, et seulement pour le plaisir de se travestir et de jouer la comédie. Quel peut donc être le but des *Templiers* en rétablissant un Ordre aboli dans le temps par les deux puissances civile et religieuse, en présentant Jacques Molay comme la victime de l'injustice et de la cruauté des papes et des rois, comme un martyr dont il faut venger la mort et perpétuer la doctrine, sinon de rallier tous les ennemis de la religion et de la royauté autour d'un étendard où seraient inscrits ces mots : *Haine aux papes et aux rois.*

Mais, afin de donner quelque consistance à une association semblable, les fondateurs ont pensé qu'ils ne rattacheraient les hommes à ces étendards que par les liens de l'obéissance passive et du fanatisme, c'est à dire en opposant au pouvoir qu'ils veulent attaquer un pouvoir mystérieux et absolu, d'autant plus respectable aux adeptes qu'il est plus en butte aux poursuites des gouvernements, d'autant plus légitime à leurs yeux que la reconnaissance de leur part est plus volontaire, en imposant à la religion dont ils cherchent à détruire l'influence une religion de leur choix, d'autant plus chère aux nouveaux sectaires qu'elle est leur ouvrage, d'autant plus susceptible de frapper des imaginations faibles qu'elle est enveloppée de mystère et qu'elle ressem-

ble davantage à une religion persécutée, à moins qu'on ne suppose que le rôle que joue le sieur Palaprat ne soit un nouveau genre d'escroquerie, un moyen dont il se serait servi pour exister en distribuant aux hommes crédules des diplômes, des titres, des dignités à prix d'argent. Il est difficile de croire pourtant que tant de personnes qui ne manquent ni d'esprit ni de talents auraient été longtemps ses dupes.

Quoiqu'il en soit, on ne doit point regarder comme une circonstance indifférente l'affectation avec laquelle les *Templiers* reproduisent dans leurs actes toutes les formules dont les rois se servent lorsqu'ils s'adressent à leur peuple. Car cette usurpation manifeste d'un droit qui n'appartient qu'à la puissance royale ou aux autorités qui agissent et parlent en son nom pourrait certainement être l'objet de poursuites judiciaires, si l'on considère surtout que toutes les ordonnances, tous les décrets du prétendu grand-maître reçoivent chaque année la publicité de l'impression. Comment ce dernier pourrait-il justifier, en effet, le privilège qu'il s'arroge de nommer ces gouverneurs de Caen, de Valence, etc... de distribuer des décorations qui ne sont point autorisées par le roi ? Si c'est une plaisanterie, elle est insultante pour la majesté royale. Si, au contraire, ces actes sont sérieux, voilà un homme qui établit un gouvernement dans un autre gouvernement, qui organise une société dans une autre société.

En second lieu, que doit-on penser de ces cérémonies sacrilèges dans lesquelles le sieur Fabré-Palaprat ne craint point de parodier les paroles les plus vénérables et les plus sacrées et se permet de travestir de la façon la plus indigne nos plus augustes mystères ? Quel scandale de voir un homme, insensé si l'on veut, imiter au milieu d'une assemblée nombreuse, les solennités du culte catholique, prononcer sur un pain les paroles de la consécration et distribuer la communion à tous ceux qui l'entourent, surtout si la présence de deux prêtres apostats peut faire craindre que leur ministère ait concouru à rendre ce sacrilège encore plus horrible. Si c'est un jeu, il faut avouer que des hommes qui s'amusent à tourner en dérision des mystères du christianisme méritent d'être l'objet de la sévérité du gouvernement. Si, au contraire, c'est sérieusement qu'ils agissent ainsi, et si le sieur Fabré-Palaprat se considère réellement comme pouvant exercer les fonctions du sacerdoce, n'y a-t-il aucun inconvénient à laisser un fanatique abuser à ce point de la tolérance dont il jouit et un homme qui se croit appelé à remplacer le pape et qui remplit publiquement un ministère qu'il n'est donné qu'aux prêtres de remplir, s'il ne mérite d'être envoyé à Charenton, n'est-il pas digne d'être traduit devant les tribunaux ?

En effet, de deux choses l'une : ou les individus qui appartiennent au *Temple* ne se laissent point abuser par ces cérémonies mystérieuses, et alors il faut considérer ces réunions comme des assemblées de plaisir dont les membres conviennent de se moquer périodiquement de la religion et de la royauté dans une comédie sacrilège dont les rôles sont distribués d'avance, ou bien ils croient réellement à la puissance de leur grand-maître, à ses titres comme souverain, comme pontife, et leur but est véritablement de faire connaître et d'établir un pouvoir qui n'est pas celui du roi, un culte qui n'est pas celui de l'Etat.

On pourrait croire cependant que cette société, par l'obscurité même qui l'entoure et par la surveillance dont elle est l'objet, ne présente aucun danger, mais Votre Excellence n'a pas oublié que cette loge correspond avec des loges semblables établies en Angleterre, en Belgique, au Brésil et à Calcutta. La société des *Templiers* en France n'est donc pas aussi isolée qu'on pourrait le penser. Il est d'ailleurs certain qu'elle a de nombreux affiliés dans plusieurs villes de provinces telles que Lyon, Bordeaux, Marseille, etc... Quant à ces gouverneurs de Caen, de Valence et autres villes du royaume, il est vraisemblable que ce ne sont que des émissaires secrets dont la mission doit être d'enrôler parmi les *Templiers* tous les hommes sur les opinions desquels ils peuvent compter et de former ainsi dans chaque province des loges succursales avec lesquelles la loge centrale puisse au besoin se mettre en correspondance. On sait, du reste, que le sieur Fabré-Palaprat prend les plus grandes précautions pour n'admettre parmi les candidats que les individus *dont l'opinion libérale n'ait jamais varié.*

Toutes ces considérations m'ont paru assez importantes pour être communiquées à Votre Excellence. Cette association, d'ailleurs, continue d'être de ma part l'objet d'une surveillance sévère dont j'aurai l'honneur de lui rendre compte toutes les fois que des circonstances de quelque gravité me paraîtront mériter de fixer son attention.

J'ai......

Signé : DELAVAU.

IX

La Loge des Amis de la Vérité

décimée dans les journées des 27, 28 et 29 juillet.

Au Peuple Parisien.

« Le gouvernement antérieur au 26 juillet a cessé de fait, après la glorieuse journée du 29.

La Chambre des Pairs, cette aristocratie héréditaire, composée en grande partie des créatures et des complices de tous les ministères qui ont pesé sur la France depuis la Restauration, n'a donc plus de rôle à jouer.

La Chambre des Députés, bien que faussée par la loi du double vote peut être reconnue toutefois en cette circonstance, si l'on veut avoir égard aux motifs qui ont fait armer le peuple et à l'appui qu'elle nous a prêté.

La Chambre des députés a donc pu nommer un gouvernement provisoire, et les noms de ceux qui en font partie réunissant tous les suffrages, c'est à lui que nous nous rallions.

Mais la Chambre des députés dépasserait ses pouvoirs si, sous l'influence de quelques intrigans, jaloux de conserver une position que la tyrannie leur a faite aux dépens du peuple, ou d'exploiter à leur profit le sang que le peuple a versé, elle s'avisait de fonder une dynastie nouvelle, à quelles conditions que ce pût être, sans l'avis et le consentement de la nation.

Elle peut tout au plus indiquer les moyens à prendre pour s'assurer à cet égard des vœux du pays.

Jusque-là, les citoyens ne doivent s'en rapporter qu'aux actes du gouvernement provisoire.

VIVE LA NATION ! ! ! »

(Adresse publiée dans le journal *La Tribune des départements* à la date du 31 juillet 1830. Cette feuille, qui fut suspendue durant plusieurs mois en 1834 pour ses attaques violentes contre le gouvernement, « fut l'objet dit Hatin, de plus de cent poursuites, qui aboutirent à une vingtaine de condamnations, formant au total quelque chose comme une cinquantaine d'années de prison et 160.000 fr. d'amende ».)

X

ORDONNANCES DU ROI

Relatives à la suspension de la liberté de la presse, à la dissolution de la Chambre des Députés et au nouveau mode d'élection.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux que ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

2. Les dispositions des articles, 1er, 2 et 9 du titre 1er de la loi du 21 octobre 1814 sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départemens, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départemens.

4. Les journaux et écrits publiés en contravention à l'art. 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départemens.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression, qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés ou mis hors de service.

6. Les Mémoires du procès et les Mémoires de sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'art. 5 leur seront applicables.

7. Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

8. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de

l'art. 4 de l'ordonnance du 28 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

9. Nos ministres secrétaires-d'état sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné en notre château de Saint-Cloud le vingt-cinq de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le Roi :

Le président du conseil des ministres,

Prince DE POLIGNAC.

Le garde-des-sceaux ministre secrétaire d'état de la justice,

DE CHANTELAUZE.

Le ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies,

Baron D'HAUSSEZ.

Le pair de France, ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,

Comte de PEYRONNET.

Le ministre secrétaire-d'état des finances,

MONTBEL.

Le ministre secrétaire-d'état au département des affaires ecclesiastiques et de l'instruction publique,

Comte de GUERNON-RANVILLE.

Le ministre secrétaire d'état au département des travaux publics,

Baron CAPELLE.

CHARLES, etc....

Vu l'art. 50 de la Charte constitutionnelle ;

Etant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume, pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des collèges électoraux,

Notre conseil entendu, Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. La chambre des députés des départemens est dissoute.

2. Notre ministre, secrétaire-d'état de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour de juillet de l'an de grâce mil huit cent trente et de notre règne le sixième.

Par le Roi,

Le ministre-secrétaire-d'état de l'intérieur,

Cte DE PEYRONNET.

CHARLES, etc...

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des collèges électoraux ;

Voulant en conséquence réformer, selon les principes de la charte constitutionnelle, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvéniens ;

Nous... etc...

(*Nous ne croyons pas utile de publier la suite de cette troisième partie relative au nouveau mode d'élection, que d'ailleurs les événements ne permirent pas de mettre à exécution.*)

TABLE DES NOMS CITÉS

Les titres des obédiences, des Loges et des Sociétés — ainsi que ceux des ouvrages — sont composés en italiques. Les titres de ces derniers ne sont que succinctement rapportés, les références complètes se trouvant presque toujours dans l'ouvrage même.

TABLE DES NOMS CITÉS

A

B

C

D

E

F

G

M

N

Q

R

S

T

U

V

TABLE GÉNÉRALE

1284. — Imp. Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. — 7-1935.

ALBERT LANTOINE

Histoire de la Franc-Maçonnerie Française. (La Franc-Maçonnerie chez elle). 1925, gd in-8° raisin sur alfa Corvol, d'environ 500 pages, bois par Antonio Galbez............................... **35** fr.

La table des chapitres que nous donnons ci-dessous, dispense de plus amples commentaires :

I. Les Origines. — II. Les principes sur lesquels s'étaye la F.·.M.·. moderne. — III. La Maçonnerie en France au XVIIIe siècle. — IV. La Maçonnerie écossaise. — V. La Maçonnerie en France au XIXe siècle. — VI. La femme dans la Franc-Maçonnerie. — La Maçonnerie en France au début du XXe siècle.

La Franc-Maçonnerie Ecossaise en France. Le Rite Ecossais Ancien et Accepté. 1930, gd in-8° raisin de 307 pages sur alfa, illustré de lettrines maçonniques et de 16 hors-texte (gravures et fac-similés de documents originaux).. **40** fr.

« Le rite écossais Ancien et Accepté est célèbre. Célèbre et peu connu. Nous avons tenté dans ce livre de le débarrasser, autant que faire se pouvait, des légendes qui enjolivaient en l'ombrageant, sa génèse et son existence. Et c'est à l'étude de son développement, où trop l'ombre se mêle à la lumière, que les chapitres de cet ouvrage sont généralement consacrés ». (*Préface*).

Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie : John TOLAND (1670-1722), **suivi de la Traduction française du « Panthéisticon » de John TOLAND.** 1927, in-8° de 260 pp., sur papier alfa.............. **24** fr.

Dans cette excellente étude, Albert Lantoine a reconstitué l'atmosphère de l'Angleterre à l'orée du XVIIIe siècle, et l'on ne saurait, sans une préparation de ce genre, comprendre les débuts de la Franc-Maçonnerie. — C'est la première fois que l'on consacre à Toland et à son génie « apostolique » un travail digne de lui, mais la très intéressante personnalité du philosophe est largement dépassée.

Le talent si ingénieux de l'auteur, qui excelle à dissimuler son érudition sous un style toujours charmeur, rend la lecture de cet ouvrage extrêmement attachante.

DESSUBRÉ (M.). — **Bibliographie de l'Ordre des Templiers** (Imprimés et Manuscrits). Préface par Albert Lantoine. 1923, in-8° de 324 pages, sur papier alfa.. **50** fr.

Tirage strictement limité à 500 exemplaires numérotés.

L'histoire des Templiers — si pleine d'obscurités encore — passionne de plus en plus le monde savant, et une Bibliographie de cette importance, nous osons même dire de cette actualité, constitue un répertoire de sources qui lui est indispensable. — Conçu dans un esprit vraiment scientifique et exécuté avec la plus parfaite probité, cet ouvrage, qui a coûté une somme de labeur considérable, doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques historiques.

OSWALD WIRTH. — **Les Mystères de l'Art Royal. Rituel de l'Adepte.** 1932, in-8° de 244 pages, orné de nombreuses illustrations...... **25** fr.

L'Art Royal est ainsi appelé en souvenir du Fils de David et depuis le XVIIe siècle ce terme sert à désigner la Franc-Maçonnerie et ses œuvres, mais peut et doit s'appliquer à toute initiation véritable.